



jour



après



jour

Parlons de nous



TELUS, l'entreprise de télécommunications nationale qui connaît la croissance la plus rapide au Canada, affiche des produits annuels de 12 milliards de dollars et compte 13,7 millions de connexions clients, dont 8,1 millions d'abonnés au service mobile, 3,2 millions de lignes d'accès au réseau filaire, 1,5 million d'abonnés à Internet et 916 000 clients de TELUS TV^{MD}. TELUS offre un vaste éventail de produits et de services de communication, dont les services mobile, données, protocole Internet (IP), voix, télévision, divertissement et vidéo, en plus d'être l'un des plus importants fournisseurs de solutions TI des soins de santé au pays. Convaincus de l'importance de donner où nous vivons, TELUS et les membres de son équipe, en poste et retraités, ont versé 396 millions de dollars à des organismes caritatifs et sans but lucratif et donné plus de 6 millions d'heures de leur temps aux collectivités locales depuis 2000.

Bref aperçu	Service mobile TELUS	Service filaire TELUS
Produits externes et croissance annuelle en 2014	6,59 milliards de dollars, hausse de 7,5 %	5,42 milliards de dollars, hausse de 2,7 %
Part des produits consolidés de TELUS	55 %	45 %
BAIIA et croissance annuelle en 2014	2,73 milliards de dollars, hausse de 4,7 %	1,49 milliard de dollars, hausse de 5,3 %
Part du BAIIA consolidé de TELUS	65 %	35 %
Catalyseurs d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Pénétrer davantage le marché de la mobilité (part actuelle : 82 %) • Hausse constante de l'utilisation des téléphones intelligents et des tablettes stimulant la croissance des produits tirés des données • Croissance rapide des applications mobiles et vidéo, du commerce mobile et des solutions liées à l'Internet des objets 	<ul style="list-style-type: none"> • Accaparer une part toujours plus grande du marché de la consommation Internet et divertissement par des services IP d'avant-garde • Offrir des solutions intégrées intéressant les entreprises à la recherche de la technologie et de communications dynamiques • Réduire les effets de la technologie de remplacement et de la concurrence en misant sur l'efficacité et les nouveaux créneaux
Catalyseurs de stratégie	<ul style="list-style-type: none"> • Accorder la priorité aux clients par l'écoute et une expérience client rehaussée • Poursuivre l'expansion de notre réseau 4G LTE par des solutions fiables et novatrices • Accroître les produits d'exploitation par abonné sur la durée de l'appareil par une utilisation accrue et la fidélisation (faible taux de désabonnement mensuel) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accorder la priorité aux clients et rehausser leur expérience pour stimuler la croissance des services Télé OPTIK^{MC} et Internet • Investir dans l'infrastructure fibre optique à large bande évoluée et le rehaussement de l'efficacité • Comblent les besoins qui évoluent des clients d'affaires en solutions infonuagiques, de sécurité, d'impartition et d'hébergement géré • Offrir des solutions TI en soins de santé améliorées par TELUS Santé

Ce que nous offrons



TELUS offre ses solutions Simplicité^{MD} voix et données postpayées et prépayées à 8,1 millions de clients sur des réseaux mobiles pancanadiens de classe mondiale.

Appareils et réseaux d'avant-garde : Réseau mobile évolué, dont 4G LTE et HSPA+, pancanadien desservant 99 pour cent des Canadiens et comportant la technologie de réseau CDMA. Nous offrons des téléphones intelligents, des tablettes, des appareils mobiles branchés à Internet et des solutions liées à l'Internet des objets (IdO) à la fine pointe de la technologie.

Services : Navigation Web rapide, réseaux sociaux, messagerie (texte, image et vidéo), applications mobiles dernier cri, dont Télé OPTIK Mobile^{MC}, connectivité IdO, services voix clairs et fiables, solutions Push-to-Talk dont TELUS Link^{MC} et itinérance internationale dans plus de 225 pays.



TELUS est l'entreprise de service local établie dans l'Est du Québec, en Colombie-Britannique et en Alberta, où elle offre une gamme complète de produits de télécommunications aux consommateurs, dont des services téléphoniques résidentiels, Internet, de télévision et de divertissement. À l'échelle du pays, nous fournissons des services de télécommunications et des solutions TI aux entreprises de toutes tailles, y compris des solutions IP, voix, vidéo et données, des solutions gérées, ainsi que des solutions d'impartition de processus d'affaires à des entreprises locales et internationales.

Voix : Service téléphonique résidentiel fiable, offrant des fonctions d'interurbains et d'appels évolués

Internet : Service Internet haute vitesse comprenant la fonction courriel et une gamme complète de services de sécurité

TELUS TV : Service de divertissement haute définition sur Télé OPTIK et TELUS TV Satellite^{MD}

Réseaux et applications IP : Réseaux IP de pointe sur fibre optique, haute performance et sécurisés offrant la convergence des services voix, vidéo, données et Internet

Conférences et collaboration : Éventail complet de solutions, tant en termes de matériel que d'applications, pour les conférences et webdiffusions par téléphone, vidéo ou Internet

Solutions d'impartition de processus d'affaires : Solutions gérées à partir d'une infrastructure sécurisée, abordable et extensible, grâce aux centres de processus d'affaires de TELUS International en Amérique du Nord, en Amérique centrale, en Europe et en Asie

Services d'hébergement, de TI gérée, de sécurité et infonuagiques : Solutions de cybersécurité globales et disponibilité en tout temps des télécommunications, réseaux, serveurs, bases de données, fichiers et applications, les applications vitales étant

stockées dans les centres de données Internet intelligents de TELUS dans tout le Canada

Santé : Solutions de gestion des demandes de règlement et de pharmacie, technologie hospitalière et technologie hospitalière à domicile, dossiers médicaux électroniques et autres solutions en soins de santé grâce à TELUS Santé



Jour après jour, nous faisons progresser notre stratégie par des initiatives clés.



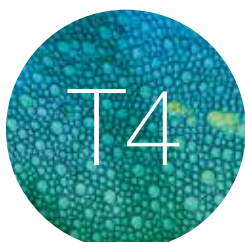
- Acquisition de 30 licences de spectre équivalant à une moyenne nationale de 16,6 MHz, au prix de 1,1 milliard de dollars, aux enchères du spectre du sans-fil dans la bande de 700 MHz
- Annonce d'un mouvement à la direction : nomination de Darren Entwistle à titre de président-directeur du conseil d'administration, de Joe Natale à titre de président et chef de la direction et de Dick Auchinleck à titre d'administrateur principal
- Acquisition de Med Access Inc., fournisseur de solutions de dossiers médicaux électroniques en Colombie-Britannique
- Annonce de l'acquisition du Groupe Enode, firme de TI spécialisée en technologies de pointe offrant des services liés à la sécurité et à la gestion des risques aux entreprises et aux organismes publics



- Émission de billets non garantis de premier rang de 1 milliard de dollars en deux séries, la première, à 3,20 pour cent, échéant dans 7 ans et la seconde, à 4,85 pour cent, échéant dans 30 ans
- Classement de Koodo Mobile au premier rang des fournisseurs de services mobiles de base au Canada, et de TELUS au premier rang des fournisseurs de services mobiles intégrés nationaux, selon le sondage de J.D. Power and Associates *Canadian Wireless Total Ownership Experience Study* de 2014
- Classement parmi les 10 meilleures marques canadiennes par Interbrand, cabinet-conseil international dans le domaine des marques
- Tenue de la neuvième Journée du bénévolat de TELUS^{MD} annuelle, réunissant le nombre record de 15 000 membres, en poste et retraités, parents et amis pour offrir leurs services à leurs collectivités



- Conclusion de notre programme de rachat d'actions de 2014 de 500 millions de dollars, qui a permis de racheter et d'annuler 13 millions d'actions de TELUS (2,1 pour cent des actions en circulation)
- Émission de billets non garantis de premier rang de 1,2 milliard de dollars en deux séries, la première, à 3,75 pour cent, échéant dans 10 ans et la deuxième, à 4,75 pour cent, échéant dans 30 ans
- Publication de notre premier rapport annuel sur la transparence, qui décrit les demandes de renseignements sur nos clients que nous avons reçues en 2013 d'organismes chargés de l'application de la loi et d'autres organismes
- Acquisition de ZRx Prescriber, technologie de prescription électronique, de ZoomMed, et annonce de l'acquisition, close en décembre, de XD³ Solutions, fournisseur de solutions de gestion de pharmacie, par TELUS Santé



- Début de notre programme de rachat d'actions de 2015 de 500 millions de dollars, pour racheter et annuler au maximum 16 millions d'actions, par l'achat de 2,9 millions d'actions pour la somme de 115 millions de dollars
- Lancement des forfaits Votre choix^{MC}, permettant une utilisation voix et données plus souple
- Pour une troisième année consécutive, diminution du nombre de plaintes selon le rapport du Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications. Depuis 2011, les plaintes contre TELUS ont baissé de 53 pour cent
- Lancement du premier marché Internet des objets (IdO) au Canada, plateforme en ligne qui offre des solutions clé en main aux entreprises
- Obtention d'une note en mobilisation d'équipe record de 85 pour cent, permettant ainsi à TELUS d'occuper le premier rang mondial à ce chapitre pour la deuxième année consécutive

Jour après jour, nous obtenons des résultats.

RÉSULTAT



Produits d'exploitation
2014 : 12,0 milliards de dollars
2013 : 11,4 milliards de dollars



BAIIA¹
2014 : 4,2 milliards de dollars
2013 : 4,0 milliards de dollars



Bénéfice par action (BPA) – de base
2014 : 2,31 \$
2013 : 2,02 \$



Dividendes déclarés par action
2014 : 1,52 \$
2013 : 1,36 \$

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT



Entrées liées aux activités d'exploitation
2014 : 3,4 milliards de dollars
2013 : 3,2 milliards de dollars



Dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre
2014 : 2,4 milliards de dollars
2013 : 2,1 milliards de dollars



Flux de trésorerie disponibles¹
2014 : 1,1 milliard de dollars
2013 : 1,1 milliard de dollars



Ratio dette nette/BAIIA¹
2014 : 2,19 fois
2013 : 1,84 fois

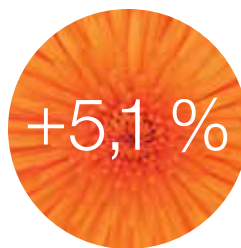
CONNEXIONS CLIENTS



Abonnés au service mobile²
2014 : 8,1 millions
2013 : 7,8 millions



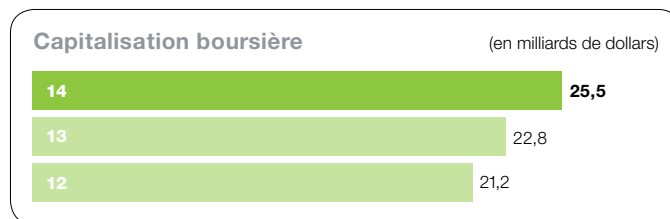
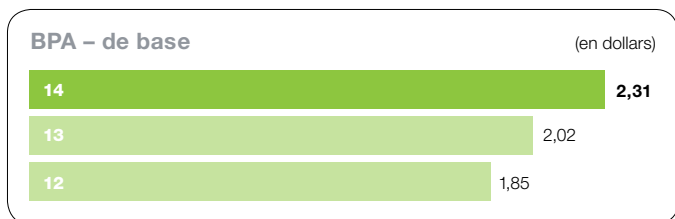
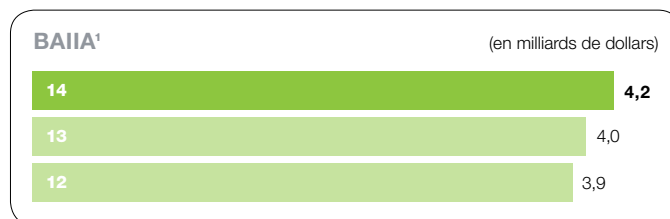
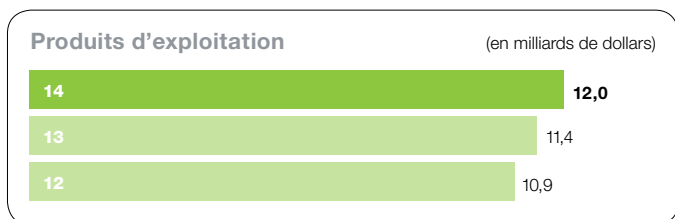
Lignes d'accès au réseau
2014 : 3,2 millions
2013 : 3,3 millions



Abonnés à Internet
2014 : 1,49 million
2013 : 1,42 million



Abonnés au service de télévision
2014 : 916 000
2013 : 815 000



Faits saillants des données financières et opérationnelles de 2014

(en millions de dollars, sauf les montants par action ou indication contraire)	2014	2013	Variation en %
RÉSULTAT			
Produits d'exploitation	12 002 \$	11 404 \$	5,2
Bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (BAIIA) ¹	4 216 \$	4 018 \$	4,9
Marge du BAIIA (%)	35,1	35,2	–
Bénéfice d'exploitation	2 382 \$	2 215 \$	7,5
Marge d'exploitation (%)	19,8	19,4	–
Bénéfice net attribuable aux actions de participation	1 425 \$	1 294 \$	10,1
BPA – de base	2,31 \$	2,02 \$	14,4
BPA – de base ajusté ^{1,3}	2,41 \$	2,16 \$	11,6
Dividendes déclarés par action	1,52 \$	1,36 \$	11,8
Ratio de distribution (en %) ¹	69	71	–
SECTEUR DU SERVICE MOBILE			
Produits externes	6 587 \$	6 130 \$	7,5
BAIIA ¹	2 727 \$	2 604 \$	4,7
Marge du BAIIA sur le total des produits (%)	41,1	42,1	–
SECTEUR DU SERVICE FILAIRE			
Produits externes	5 415 \$	5 274 \$	2,7
BAIIA ¹	1 489 \$	1 414 \$	5,3
Marge du BAIIA sur le total des produits (%)	26,6	26,0	–
SITUATION FINANCIÈRE			
Total de l'actif	23 217 \$	21 566 \$	7,7
Dette nette ¹	9 393 \$	7 592 \$	23,7
Total des capitaux investis ¹	16 809 \$	15 576 \$	7,9
Dette nette/total des capitaux investis (%) ¹	55,9	48,7	–
Rendement des capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (%) ⁴	17,8	16,8	–
Capitalisation boursière (au 31 décembre)	25 512 \$	22 793 \$	11,9
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT			
Entrées liées aux activités d'exploitation	3 407 \$	3 246 \$	5,0
Dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre	2 359 \$	2 110 \$	11,8
Flux de trésorerie disponibles (avant dividendes) ¹	1 057 \$	1 051 \$	0,6
Ratio dette nette/BAIIA ¹	2,19	1,84	–
CONNEXIONS CLIENTS (en milliers au 31 décembre)			
Abonnés au service mobile ²	8 100	7 807	3,8
Lignes d'accès au réseau	3 169	3 254	(2,6)
Abonnés à Internet	1 493	1 420	5,1
Total des abonnés au service de télévision	916	815	12,4
Total des connexions clients	13 678	13 296	2,9

1 Mesures non conformes aux PCGR qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB. Par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour la définition de ces mesures, consulter la rubrique 11 du rapport de gestion dans le présent rapport.

2 Ne tiennent pas compte des abonnements à Public Mobile, mais comprennent des ajustements en 2013 tenant compte des abonnements aux services machine à machine et Mike^{MD}.

3 À l'exclusion des montants par action pour ajustements favorables liés à l'impôt sur le résultat (0,01 \$ en 2014), des coûts de restructuration et autres coûts similaires (0,09 \$ en 2014 et 0,11 \$ en 2013) et de la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme après impôt par action (0,02 \$ en 2014 et 0,03 \$ en 2013). Consulter la rubrique 1.3 du rapport de gestion.

4 Bénéfice net attribuable aux actions de participation divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actions ordinaires pour la période de 12 mois.

Jour après jour, nous avons comme mission,



une mission qui consiste à accorder la priorité aux clients et qui nous rapproche de notre but : être la société la plus recommandée sur les marchés où nous offrons nos services. À l'écoute attentive de nos clients, nous concevons des produits et des services fiables et novateurs qui les réjouissent et ne ménageons aucun effort pour continuer d'offrir une valeur exceptionnelle à nos clients, aux membres de notre équipe, aux investisseurs et aux collectivités où nous offrons nos services.



Notre stratégie

Exploiter la puissance d'Internet afin d'apporter aux Canadiens les meilleures solutions au foyer, au travail et sur la route.



Nos impératifs stratégiques

Nos six impératifs stratégiques guident notre équipe à faire progresser notre stratégie de croissance nationale.

- Cibler inlassablement les marchés en croissance des données, de l'IP et de la mobilité
- Offrir des solutions intégrées qui distinguent TELUS de ses concurrents
- Nous doter d'assises nationales en données, IP, voix et mobilité
- Par des partenariats, des acquisitions et des désinvestissements, accélérer la mise en œuvre de notre stratégie et concentrer nos ressources sur nos activités principales
- Pénétrer le marché en équipe unie, sous une seule marque et en suivant une stratégie unique
- Investir dans nos ressources internes pour favoriser une culture de haut rendement et l'efficacité de l'entreprise.



Nos valeurs

Inspirés par nos valeurs, les membres de l'équipe TELUS travaillent à l'unisson pour offrir des services prouvant que le futur est simple^{MD}.

- Nous adhérons au changement et saisissons les occasions
- Nous avons la passion de la croissance
- Nous croyons au travail d'équipe inspiré
- Nous avons le courage d'innover.



Notre mission – Les clients d'abord

Jour après jour, notre mission nous oriente dans nos interventions et nos interactions avec les clients.

- Nous prenons en charge chaque expérience client
- Nous travaillons en équipe unie pour respecter nos promesses
- Nous tirons des leçons des commentaires des clients et prenons des mesures pour nous améliorer de jour en jour
- Nous sommes courtois, serviables et attentionnés.

Jour après jour, nous travaillons à l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés.

Objectifs de 2014

Nous avons poursuivi notre stratégie éprouvée de croissance nationale axée sur le service mobile et les données

Résultats de 2014

Nous avons enregistré une croissance soutenue de nos produits et augmenté le nombre de clients tout en investissant dans nos réseaux

Objectifs pour 2015

Nos objectifs concernant les produits tirés de nos services mobile et filaire et la croissance du bénéfice reflètent nos investissements soutenus dans nos réseaux

Chez TELUS, nous croyons qu'il faut fixer chaque année des objectifs financiers pour offrir une information claire aux investisseurs et stimuler le rendement de notre société. La carte de pointage présente le rendement de TELUS en 2014 par rapport à nos objectifs consolidés initiaux, ainsi que nos objectifs pour 2015.

En 2014, nous avons atteint trois des quatre objectifs grâce à la croissance marquée et profitable des produits tirés du réseau mobile et des services filaires de transmission de données. Ces résultats s'expliquent par l'augmentation du nombre d'abonnés aux services mobile et filaire et l'utilisation accrue des services de transmission de données, auxquelles se greffent nos initiatives d'efficacité opérationnelle en cours. Les dépenses d'investissement prévues ont été dépassées, parce que nous avons continué à investir dans notre infrastructure mobile et filaire à large bande. Ces dépenses ont servi notamment à augmenter les connexions résidentielles et d'affaires au câble à fibres optiques, à déployer le spectre dans la bande de 700 MHz que nous venions d'acquérir et à investir dans la fiabilité de nos réseaux et systèmes pour soutenir nos différentes initiatives axées sur les clients.

Plus de précisions, notamment sur le rendement par rapport aux objectifs sectoriels, sont présentées à la rubrique 1.4 du rapport de gestion dans le présent rapport.

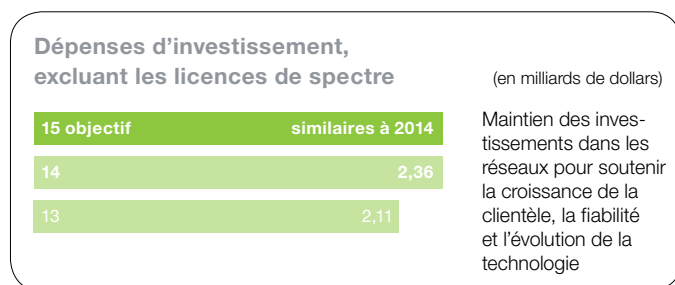
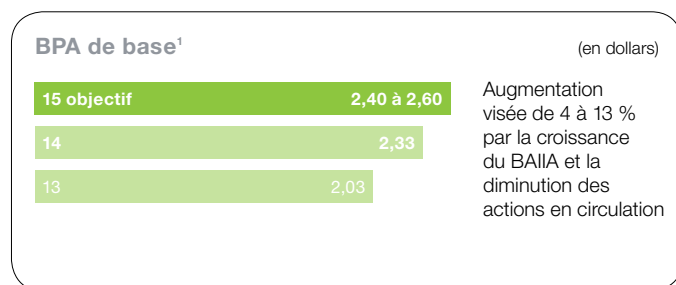
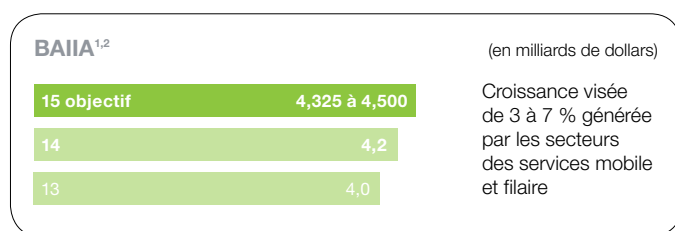
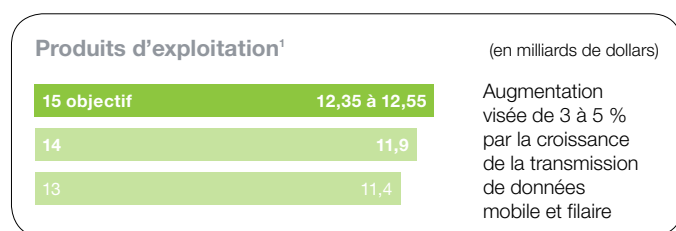
Nous demeurons fidèles à nos politiques, lignes directrices et objectifs sur le plan financier à long terme. Nous visons donc à maintenir, en règle générale, des liquidités inutilisées d'au moins 1 milliard de dollars, un ratio dette nette/BAIIA (excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires) dans la fourchette de 1,5 à 2,0 fois, pour maintenir les notations dans la fourchette de BBB+ ou de A- ou leur équivalent, et notre ratio de distribution à long terme dans la fourchette de 65 à 75 pour cent des bénéfices nets prévisibles, sur une base prospective.

Nos objectifs financiers consolidés pour 2015, qui tiennent compte de ces politiques, s'inscrivent dans la continuité de notre stratégie fructueuse et bien établie de croissance nationale axée sur le service mobile et les données. Au cours des cinq dernières années, nous avons atteint trois de nos quatre objectifs financiers, ce qui nous a aidés à distribuer du capital aux actionnaires au moyen de nos programmes pluriannuels de croissance du dividende et de rachat d'actions. Plus d'information et la description exhaustive des objectifs financiers et des hypothèses pour 2015 figurent dans notre rapport du 12 février 2015 annonçant nos résultats du quatrième trimestre de 2014 et nos objectifs pour 2015.

Avis relatif aux énoncés prospectifs

Le présent rapport annuel contient des énoncés prospectifs portant sur des événements futurs, notamment à l'égard de nos objectifs consolidés et sectoriels pour 2015, de nos programmes pluriannuels de croissance du dividende et de rachat d'actions pour 2015 ainsi que sur le rendement de TELUS. Par leur nature, les énoncés prospectifs ne se rapportent pas à des faits historiques, exigent de la société qu'elle pose des hypothèses et fasse des prévisions et peuvent comporter des risques inhérents. Il existe un risque important que les énoncés prospectifs ne soient pas exacts et rien ne garantit que TELUS réalise tous les achats prévus aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour 2015 et maintienne ses programmes pluriannuels de croissance du dividende et de rachat d'actions. Les lecteurs devraient faire preuve de prudence et ne pas se fier indûment à ces énoncés, puisque divers facteurs (comme les décisions en matière de réglementation ou émanant de gouvernements, le climat concurrentiel, nos résultats et flux de trésorerie disponibles, nos dépenses d'investissement et achats de licences de spectre, ainsi qu'un changement dans notre intention d'acheter des actions) pourraient faire en sorte que les événements et le rendement futurs réels diffèrent grandement de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs. Par conséquent, le présent document est assujéti à la limitation de responsabilité et est entièrement sous réserve des hypothèses (y compris les hypothèses visant les objectifs pour 2015, les augmentations biannuelles du dividende jusqu'en 2016 et notre capacité de maintenir et de mener à terme le programme de rachat d'actions pluriannuel jusqu'en 2016), des réserves et des facteurs de risque mentionnés dans le rapport de gestion commençant à la page 42 du présent rapport annuel et dans d'autres documents de communication de l'information au public de TELUS et documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières du Canada (sur SEDAR, à sedar.com) et des États-Unis (sur EDGAR, à sec.gov). Sauf si la loi l'y oblige, TELUS n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser ses énoncés prospectifs et se réserve le droit de modifier, en tout temps et à son appréciation, sa pratique actuelle relative à la mise à jour de ses objectifs et indications annuels.

Objectifs initiaux de 2014 ¹	Résultats de 2014 et croissance ¹	Objectifs pour 2015
PRODUITS		
Prévision de 11,9 à 12,1 milliards \$ hausse de 4 à 6 %	 11,9 milliards \$ hausse de 4,6 %	Prévision de 12,35 à 12,55 milliards \$ hausse de 3 à 5 %
BAIIA²		
Prévision de 4,15 à 4,35 milliards \$ hausse de 3 à 8 %	 4,23 milliards \$ hausse de 5,0 %	Prévision de 4,325 à 4,500 milliards \$ hausse de 3 à 7 %
BÉNÉFICE PAR ACTION (BPA) – DE BASE		
Prévision de 2,25 à 2,45 \$ hausse de 11 à 21 %	 2,33 \$ hausse de 15 %	Prévision de 2,40 à 2,60 \$ hausse de 4 à 13 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT, EXCLUANT LES LICENCES DE SPECTRE		
Prévision approximative 2,2 milliards \$³	 2,36 milliards \$ hausse de 12 %	Similaires à 2014



1 Les résultats de 2013 et les objectifs, résultats et taux de croissance de 2014 excluent Public Mobile.

2 Le BAIIA est une mesure non conforme aux PCGR qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Consulter la rubrique 11 du rapport de gestion dans le présent rapport.

3 L'indication sur les dépenses d'investissement a été révisée au troisième trimestre de 2014 et portée à 2,3 milliards de dollars.

Jour après jour, d'excellents résultats à offrir à nos clients, investisseurs et collectivités



en mobilisation
d'équipe pour la
deuxième année
consécutive



taux de
désabonnement,
le meilleur en
Amérique du Nord



versés aux actionnaires
en rachat d'actions et en
dividendes, rendement
total pour l'actionnaire
parmi les meilleurs au
monde depuis 2000



donnés par notre
famille TELUS aux
collectivités locales
depuis 2000

En 2014, TELUS a encore connu une performance financière et un rendement opérationnel qui se classent au sommet du secteur. Ce succès soutenu, votre société le doit à la meilleure mobilisation d'employés au monde, employés soucieux de conserver le privilège de servir nos clients. Grâce à leur détermination sans faille, TELUS maintient sa stratégie gagnante et son rendement total pour l'actionnaire se classe parmi les meilleurs au monde.

Notre famille TELUS souscrit totalement à notre principe simple et sincère d'investir dans nos collectivités – nous donnons où nous vivons – pour être utiles et attentionnés à l'égard des plus vulnérables.

Darren Entwistle
Président-directeur du conseil d'administration



Darren Entwistle et sa fille à la Journée de bénévolat de 2014 de TELUS, jardinant au centre Dr. Peter Centre à Vancouver, en C.-B. Plus de 1000 activités de bénévolat ont eu lieu dans 36 collectivités du Canada.

Jour après jour, donner la priorité aux clients demeure au cœur de nos nombreuses réalisations de 2014. Ce puissant facteur de différenciation et atout concurrentiel amène les Canadiens à nous choisir et à nous rester fidèles. Ainsi, en 2014, c'est de nouveau notre équipe qui a procuré la meilleure expérience client du secteur, selon le rapport annuel du Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications. D'ailleurs, le sondage annuel de J.D. Power and Associates décerne à TELUS le meilleur taux de satisfaction de la clientèle. Je souligne que notre résultat en fidélisation et maintien d'abonnés au service mobile, qui s'est traduit par un taux de désabonnement d'à peine 0,93 pour cent en 2014, est non seulement le meilleur résultat à vie de la société pour un exercice, mais surtout le meilleur du secteur.

Meilleur rendement pour l'actionnaire dans le secteur des télécommunications mondial

Le succès opérationnel de notre équipe a permis à TELUS d'obtenir un rendement total pour l'actionnaire de 19 pour cent en 2014, surpassant celui de 11 pour cent obtenu par la Bourse de Toronto. Entre 2000 et février 2015, TELUS s'est avérée le télécommunicateur titulaire performant le mieux au monde, avec un rendement de 338 pour cent qui surpasse celui qui vient en deuxième place par une marge de 82 points.

Sa performance financière vigoureuse et méthodique, la qualité et l'ampleur de ses actifs et son bilan parmi les meilleurs du secteur ont permis à votre société d'investir dans l'expansion de la technologie à large bande et l'innovation de produits pour stimuler la croissance soutenue de l'entreprise. Ainsi, TELUS dégage régulièrement de vigoureux flux de trésorerie de plus de 1 milliard de dollars. Cette situation financière, jumelée à

notre bilan, nous permet d'investir stratégiquement dans la pérennité de notre essor. En parallèle, nous pouvons offrir à nos actionnaires d'avantageux programmes pluriannuels de rachat d'actions et de croissance du dividende. Nous avons donc pu compléter le programme de rachat d'actions de 2014 en septembre et avons versé aux actionnaires 500 millions de dollars, qui s'ajoutent à la somme de 1 milliard de dollars versée dans le cadre du programme de rachat d'actions de 2013.

Nous avons donc avancé le début de notre programme de rachat d'actions de 2015 visant à acheter et à annuler au maximum 16 millions des actions ordinaires de TELUS évaluées à 500 millions de dollars. Ce nombre représente 2,6 pour cent d'actions ordinaires en circulation de TELUS. Nous avons réussi, entre 2013 et fin janvier 2015, à racheter et à annuler 47,5 millions d'actions ordinaires de TELUS pour la somme de 1,6 milliard de dollars, soit un prix d'achat moyen de 34,42 \$. Cela représente une décote de 23 pour cent par rapport au sommet historique de clôture de 44,57 \$ atteint le 23 février 2015. TELUS compte également conclure avant la fin de 2016 la dernière tranche de 500 millions de dollars de son programme de rachat d'actions pluriannuel de 2,5 milliards de dollars.

L'équipe TELUS poursuit son programme de croissance du dividende, en parvenant à augmenter son dividende trimestriel à deux reprises en 2014. Depuis l'annonce du programme en mai 2011, nous avons augmenté huit fois le dividende. Notre dividende annuel s'établit à 1,60 \$, en hausse de 11 pour cent par rapport à l'an dernier. Mais surtout, nous visons toujours des augmentations biannuelles du dividende de l'ordre de 10 pour cent par année jusqu'en 2016. Fidèle à ses objectifs de procurer à ses actionnaires un rendement soutenu et supérieur du capital qu'ils ont investi, TELUS leur a versé au total 12,1 milliards de dollars depuis 2000, soit 20 \$ par action.

Notre note inégalée au monde de 85 pour cent en mobilisation d'équipe témoigne du talent et du cran de l'équipe qui est à la barre du succès de notre stratégie. La détermination de nos employés favorise le rehaussement de l'expérience client et la probabilité que nos clients recommandent nos produits et services.



Miser sur la meilleure mobilisation d'équipe au monde pour dégager les meilleurs résultats

Indéniablement, 2015 sera une année qui promet d'offrir de nombreux défis, occasions et événements marquants. À cet égard, le bilan remarquable à l'actif de l'équipe TELUS, quand il s'agit de naviguer entre les écueils d'ordre économique, commercial et réglementaire et de les surmonter, me rassure sur ce que nous réserve l'avenir.

Nos concurrents peuvent bien copier nos produits, services et technologies, mais il n'est pas donné à tout le monde de bâtir une culture d'entreprise puissante dégagant les résultats commerciaux qui s'ensuivent. Notre note inégalée au monde de 85 pour cent en mobilisation d'équipe témoigne du talent et du cran de l'équipe qui est à la barre du succès de notre stratégie. La détermination de nos employés favorise le rehaussement de l'expérience client et la probabilité que nos clients recommandent nos produits et services. Notre culture fermement axée sur le client indique sans équivoque que nous pourrions encore dégager des résultats avantageux tant pour nos investisseurs, clients et collectivités que pour les membres de l'équipe.

Nos perspectives pour 2015 expriment notre confiance en notre stratégie de croissance. En la suivant, nous visons une croissance des produits et de la rentabilité de cinq et sept pour cent, respectivement. Nous comptons également dégager de vigoureux flux de trésorerie de l'ordre de 1,3 milliard de dollars. Notons également que, au cours de chacune des cinq dernières années, nous avons atteint trois de nos quatre objectifs financiers consolidés. D'ailleurs, le dossier de votre société depuis 15 ans, soit depuis 2000, dévoile l'atteinte, voire le surpassement de 77 pour cent de ses objectifs financiers consolidés.

Avec nos ressources, nous donnons où nous vivons le cœur sur la main

Les excellents résultats, obtenus grâce à notre équipe fermement résolue à suivre une stratégie gagnante, nous ont permis de donner en 2014, comme jamais auparavant, à nos collectivités. L'extraordinaire succès de votre société n'a d'égal que le remarquable engagement de ses membres envers les collectivités où nous vivons, travaillons et offrons nos services. Notre famille TELUS souscrit totalement à notre principe simple et sincère d'investir dans nos collectivités – nous donnons où nous vivons – pour être utiles et attentionnés à l'égard des plus vulnérables.

Dans les collectivités à la grandeur du pays et sur les marchés mondiaux où nous sommes présents, l'équipe TELUS est fermement résolue à permettre aux jeunes de réaliser leur plein potentiel, à aider les familles dans le besoin, à assurer la sécurité virtuelle des citoyens et à donner aux enfants défavorisés l'accès à la technologie, aux arts et aux sports. En mai 2014, un nombre record de 15 000 membres de l'équipe et leurs familles et amis ont participé à la Journée de bénévolat de TELUS partout au pays. Dans sept autres pays, 6 500 membres de l'équipe TELUS International les ont imités. Depuis près de dix ans, les comités d'investissement communautaire de TELUS mettent à contribution l'expertise de personnalités du monde des affaires et de bâtisseurs communautaires locaux pour financer des centaines d'organismes locaux qui sont généralement ignorés par d'autres initiatives caritatives. Depuis leur création en 2005, nos 14 comités d'investissement communautaire au Canada et à l'étranger ont versé 47 millions de dollars à plus de 3 700 projets.

Dans les collectivités à la grandeur du pays et sur les marchés mondiaux où nous sommes présents, l'équipe TELUS est fermement résolue à permettre aux jeunes de réaliser leur plein potentiel, à aider les familles dans le besoin, à assurer la sécurité virtuelle des citoyens et à donner aux enfants défavorisés l'accès à la technologie, aux arts et aux sports.



Ces initiatives ont eu des effets positifs sur plus de 2,1 millions de jeunes. Il s'agit d'un niveau de soutien record accordé à de nobles causes.

Notre programme éducatif Donnez où vous vivez, mis au point en collaboration avec Enfants Entraide, est diffusé maintenant dans plus de 120 écoles et 46 000 jeunes y participent à la grandeur du pays. En outre, notre initiative de sécurité et de responsabilité Internet, TELUS AVERTI^{MD}, a aidé plus de 450 000 Canadiens à se protéger en ligne. Je vous promets que nous continuerons à innover dans notre contribution à la collectivité en 2015.

Depuis 2000, TELUS a versé 396 millions de dollars et consacré, le cœur sur la main, plus de six millions d'heures au sein de nos collectivités. Ce niveau sans précédent de responsabilité sociale et de contribution communautaire de la part de notre société et des membres de l'équipe ne cesse de m'impressionner. Cette capacité de donner, TELUS la doit à ses clients et nous leur sommes profondément reconnaissants d'avoir le privilège de les servir. Le remarquable essor que la marque de TELUS a connu est à l'origine de la fidélisation de la clientèle ces dernières années. Il démontre le lien de cause à effet puissant entre notre stratégie d'accorder la priorité aux clients et nos missions caritatives. Ces résultats en disent long sur l'efficacité de notre stratégie d'investissement communautaire. Mais avant tout, ils rendent cet investissement plus durable et nous permettent de continuer à être utiles à nos collectivités.

Je prévois qu'une année exceptionnelle nous attend. Je ne vois pas de meilleur moyen pour m'aligner sur les intérêts de nos clients, de nos investisseurs et des nombreux Canadiens que nous soutenons que de recevoir l'intégralité de mon salaire en espèces de 2015 sous forme d'actions de TELUS pour la sixième année consécutive.

Merci du soutien indéfectible que vous nous accordez jour après jour.

Darren Entwistle
Membre de l'équipe TELUS depuis 2000
Le 27 février 2015

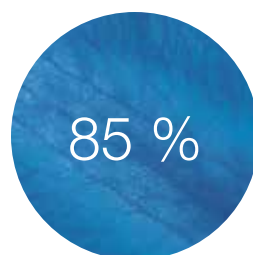
Jour après jour, notre équipe motivée accorde la priorité aux clients



nouveaux abonnés
aux services
postpayés (mobile,
télévision et Internet
haute vitesse)



investis dans la
connectivité au
Canada en 2014 en
élargissant couverture,
capacité et débit



mobilisation de
l'équipe, faisant
de TELUS un
champion mondial



des fournisseurs
de service mobile,
d'après la satisfaction
des clients

Nous travaillons dans un secteur et un cadre où tout change rapidement. Depuis toujours, la clé de notre succès est le talent de TELUS de canaliser le changement pour en tirer croissance et occasions d'affaires. En 2000, nous avons pris le virage Internet pour en exploiter la puissance et, depuis, notre réussite se façonne par d'audacieux investissements, bien calculés, qui font progresser notre stratégie de croissance.

Lorsqu'on me demande le secret de notre succès, je réponds sans hésiter : notre équipe. L'équipe TELUS entière partage la même passion : gagner sur le marché et travailler ensemble pour y arriver.

Joe Natale
Chef de la direction



Joe Natale avec Danny Serraglio et Sigrid Ellefsen, membres de l'équipe TELUS, à une fête d'équipe à Québec.

Au fil des ans, nous avons bâti un réseau mobile 4G national qui permet à nos clients de se procurer les appareils les plus convoités. Nous avons lancé Télé OPTIK, le service de divertissement à domicile le plus révolutionnaire et irrésistible sur le marché. Nous avons pris une décision charnière : mettre à contribution notre innovation technologique pour transformer les soins de santé au Canada.

Pour TELUS, 2014 s'est révélée une autre année de transformation où l'on a assisté à un mouvement important à la direction. L'équipe n'a pas dérogé pour autant à sa stratégie et a dégagé encore d'excellents résultats. Grâce à nos placements stratégiques et à notre détermination inébranlable d'accorder la priorité aux clients, TELUS conserve sa position de force, ce qui nous permet d'offrir aux Canadiens les meilleures solutions technologiques sous forme de connexions qui leur sont essentielles.

Forte croissance et fidélisation de la clientèle

Nous avons clos 2014 en tant que rare télécommunicateur à avoir affiché une croissance des produits, du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (BAIIA) et des connexions clients dans nos deux secteurs d'activité. Nos produits d'exploitation et BAIIA étaient en hausse de 5,2 pour cent et de 4,9 pour cent respectivement. Un nombre inégalé dans le secteur de 538 000 clients se sont abonnés aux services postpayés, tant au service mobile qu'à la télévision et à Internet haute vitesse. Notre clientèle nous demeure fidèle et notre taux de désabonnement du service mobile postpayé d'à peine 0,93 pour cent est le plus faible en Amérique du Nord. Ces excellents résultats rassurent les investisseurs sur notre stratégie et nous avons dégagé un rendement total pour l'actionnaire de 19 pour cent. Pour la cinquième année consécutive, ce rendement est d'au moins dix pour cent.

La connectivité à large bande est la pierre angulaire de notre activité et nous avons investi plus de 3,5 milliards de dollars pour élargir la couverture, la capacité et le débit de nos réseaux. C'est ainsi que nous pouvons offrir des solutions d'avant-garde comme les services infonuagiques et de TI gérée et des innovations en soins de santé pour aider les Canadiens à mieux gérer leur santé. Par les services TELUS Santé, nous fournissons des dossiers médicaux électroniques à un médecin sur cinq et assurons la gestion des demandes de règlement pour médicaments d'assureurs d'un Canadien sur trois.

Pour répondre à la demande croissante en transmission mobile de données du Canada urbain et surtout rural, nous avons acquis du spectre dans la bande de 700 MHz pour élargir notre zone de couverture mobile. À la fin 2014, 89 pour cent de la population canadienne utilisait notre service 4G LTE. Notre équipe a travaillé d'arrache-pied pour étendre notre réseau filaire haute vitesse et le nombre total de foyers en C.-B., en Alberta et dans l'Est du Québec abonnés à Télé OPTIK dépasse 2,8 millions.

Nous exploitons nos réseaux pour aider nos clients d'affaires à mieux servir leurs clients. Grâce à des services comme Connexions Affaires^{MC} TELUS et notre Marché de l'IdO, nos clients d'affaires disposent de solutions qui les aident à stimuler croissance, rentabilité et service à la clientèle.

Mais avant tout, nos réalisations de 2014 sont le résultat direct de la détermination de notre équipe à accorder la priorité aux clients. Pour la deuxième année d'affilée, par sa mobilisation, notre équipe occupe le premier rang mondial des sociétés de taille et d'effectif comparables, selon Aon Hewitt, obtenant une note sans précédent de 85 pour cent. Notre équipe est soudée par sa volonté de rehausser l'expérience client et nos progrès s'accumulent à cet égard. Pour la troisième année, les Canadiens ont classé TELUS au premier rang des fournisseurs de services intégrés nationaux et Koodo, comme meilleur fournisseur de services mobiles de base,

Priorités d'entreprise pour 2015

Nos priorités d'entreprise guident notre équipe à faire progresser notre stratégie de croissance nationale. Voici celles de 2015 :

- Fournir aux clients des produits alignés sur la promesse de marque « le futur est simple » de TELUS en accordant la priorité aux clients, améliorer notre fiabilité et chercher à atteindre notre place de chef de file mondial pour ce qui est de la probabilité que nos clients recommandent nos produits, nos services et les membres de notre équipe
- Rehausser notre culture gagnante afin de bénéficier d'un avantage concurrentiel soutenu, tout en donnant avec compassion aux collectivités où nous vivons et travaillons et que nous servons
- Améliorer notre efficience, notre efficacité et notre fiabilité opérationnelles
- Accroître notre avantage concurrentiel à l'aide d'un réseau axé sur les clients et en faisant preuve d'un leadership technologique
- Accroître la position de chef de file de TELUS dans ses marchés choisis des entreprises et du secteur public et sur les marchés internationaux
- Accroître la position de chef de file de TELUS en ce qui concerne la gestion des renseignements de santé

selon l'étude de J.D. Power and Associates sur la satisfaction du client. Nous avons reçu trois fois moins de plaintes de clients que nos concurrents nationaux, d'après le rapport du Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications. Ces exploits, auxquels se greffe l'infime taux de désabonnement du service mobile, expriment le verdict de nos clients et témoignent avec éloquence du succès de notre mission : Les clients d'abord.

Prendre en charge le monde numérique de nos clients, aujourd'hui et demain

Aujourd'hui, les solutions numériques font partie du quotidien des familles, des petites entreprises, du secteur public et des grandes sociétés. L'appétit des Canadiens pour les données a doublé au cours des 16 derniers mois et tout indique qu'il ira en augmentant. Le ménage canadien moyen dispose de six appareils branchés, alors qu'il n'en avait qu'un, voire aucun il y a dix ans. Selon ComScore, les Canadiens passent en moyenne 75 heures en ligne par mois, y compris l'utilisation mobile, et la demande de services en ligne augmente de jour en jour.

Dans le secteur des affaires, l'exploitation de la technologie et de l'infonuagique est devenue prioritaire autant pour les petites que pour les grandes entreprises. Une étude que nous avons faite avec des centres de données Internet démontre que les solutions IdO ont été adoptées par 13 pour cent des organisations canadiennes et que 30 pour cent comptent s'y mettre dans les deux prochaines années.

Il s'agit d'un tournant majeur dans l'interaction sociale des consommateurs et des entreprises. L'économie numérique s'impose comme l'économie *avec un grand É*. Si cette évolution enthousiasme certains, elle intimide d'autres. Comme je le dis à l'équipe TELUS, notre rôle est d'agir comme curateur de ces nouvelles solutions et de leur donner une forme conviviale pour nos clients, tant à la maison, qu'au travail et sur la route.

Nos clients sont au cœur de tout ce que nous entreprenons

Il y a quelques années, nous avons renouvelé notre engagement envers nos clients et établi qu'ils sont au cœur de tout ce que nous entreprenons. Nous avons donc introduit d'innombrables programmes et services axés sur le client. Innover pour rehausser l'expérience client est l'élément moteur de notre spécificité. Nous avons déjà beaucoup accompli, mais nous sommes loin d'avoir fini. Nous travaillerons sans relâche pour mériter la confiance des clients.

Nous y arrivons entre autres en apprenant de nos erreurs et de nos victoires. J'ai l'habitude de souligner, chaque semaine, l'histoire d'un client à mon équipe. L'une d'elles concerne un membre de l'équipe, Adi Konieczny qui, à bord de son véhicule TELUS, aperçoit un jour une auto en panne au bord de la route à un endroit dangereux. Inquiet pour la sécurité du conducteur et de son fils, Adi s'arrête et leur offre d'attendre les secours dans sa camionnette. Le geste d'Adi reflète bien le sincère engagement de l'équipe TELUS à donner où nous vivons et la résolution de ses membres, en poste et retraités, et de leurs familles et amis à contribuer au bien de leur collectivité. Rien qu'en 2014, nous avons versé 44 millions de dollars et consacré 635 000 heures

L'économie numérique s'impose comme l'économie *avec un grand É*. Si cette évolution enthousiasme certains, elle intimide d'autres. Comme je le dis à l'équipe TELUS, notre rôle est d'agir comme curateur de ces nouvelles solutions et de leur donner une forme conviviale pour nos clients.



Joe Natale en compagnie de Frazer Freund, membre de l'équipe TELUS au gala des fêtes à Calgary.

au bénévolat. Cela correspond à 325 personnes affectées à plein temps au service de leur collectivité. Nous estimons que nous avons envers chaque membre de notre collectivité un devoir de sollicitude novatrice égale à celle pour laquelle TELUS est reconnue.

Diriger l'équipe la plus fabuleuse au monde

En 2014, notre équipe a entrepris un changement organisationnel sans précédent. Près de 40 pour cent de nos hauts dirigeants ont changé de rôle. Grâce à notre culture bien implantée et à notre planification de la relève de premier rang, nous avons assuré la continuité de notre stratégie et, surtout, le maintien des résultats. Épauler et promouvoir sa prochaine génération de leaders est primordial pour TELUS. Autrement dit, nous investissons constamment en notre équipe par la formation et des débouchés et misons sur nos talents en leadership pour maintenir notre essor et lui laisser prendre de l'ampleur.

Lorsqu'on me demande le secret de notre succès, je réponds sans hésiter : notre équipe. L'équipe TELUS entière partage la même passion : gagner sur le marché et travailler ensemble pour y arriver. Souvent, je demande aux nouveaux membres de me décrire ce qu'ils trouvent si spécial de travailler pour TELUS. Le plus souvent, ils me répondent qu'ils se sentent écoutés, qu'ils ont un effet direct sur la réussite de notre société et que chacun à son mot à dire, peu importe son titre.

Préparer l'avenir numérique de tous les Canadiens

J'ai une confiance absolue en ce que peut accomplir notre équipe dans les années à venir. Nous nous laisserons encore guider par notre stratégie éprouvée et mènerons à bien les priorités

qui sous-tendent notre succès. Nos clients étant au cœur de nos activités, nous investissons encore dans nos réseaux et infrastructure pour combler le fossé numérique et les besoins croissants des Canadiens. Nous offrirons encore le service de télévision le plus remarquable; nous sommes déjà en voie d'offrir nos services à plus d'un million de téléspectateurs à la fin de 2015. Nous innoverons et produirons encore des solutions ouvrant aux consommateurs, entreprises et gouvernements la voie à l'univers numérique. Nous miserons encore sur notre technologie pour transformer les soins de santé et améliorer la santé des Canadiens. Nous donnerons encore à nos collectivités et célébrerons, en 2015, le 10^e anniversaire de la Journée du bénévolat de TELUS. Nous garderons le cap sur la production d'excellents rendements pour l'actionnaire. Et finalement, nous travaillerons sans relâche à l'obtention de résultats d'exploitation et financiers de premier plan dans le secteur.

La technologie révolutionne notre génération et TELUS est à l'avant-garde de cette mutation. Notre rôle consiste à offrir aux clients les solutions et services qu'ils veulent et ceux auxquels ils n'ont même pas pensé. Ce sont des temps extraordinaires pour TELUS et je me réjouis de diriger notre équipe vers ce brillant avenir.

Sincèrement,

Joe Natale
Membre de l'équipe TELUS
Le 27 février 2015

Jour après jour, nous accordons la priorité à nos clients.

Principaux indicateurs du secteur

- La croissance du secteur de la mobilité s'est poursuivie au Canada en 2014, marquée par un ajout estimé à 670 000 nouveaux abonnés et une hausse des produits de cinq pour cent
- L'adoption soutenue de téléphones intelligents et de tablettes et l'utilisation accrue des données qui en découle, comme les vidéos et les applications
- Les télécommunicateurs mobiles ont dépensé 5,3 milliards de dollars dans les enchères du spectre du sans-fil de la bande de 700 MHz d'Industrie Canada pour acquérir le spectre nécessaire à la hausse de la capacité de données et à l'expansion sur les marchés secondaires et ruraux
- Les télécommunicateurs continuent à investir massivement dans leurs réseaux 4G LTE et à se doter de sites cellulaires pour répondre à la croissance rapide de la demande et de l'utilisation des données
- La concurrence demeure vive et les offres se multiplient, dont des forfaits appels et textos illimités, des forfaits partage de données plus étendus et la baisse des tarifs d'itinérance internationale
- Le pouvoir d'attraction soutenu des téléphones intelligents évolués continue à exercer une pression sur les frais d'acquisition et de fidélisation
- Wind Mobile Canada a été vendue à un consortium financé par des capitaux privés
- Le CRTC a tenu en 2014 une audience sur l'examen des services mobiles de gros pour examiner le mode et les modalités d'accès d'un fournisseur de services mobiles aux installations réseau d'autres fournisseurs. La décision devrait être rendue en 2015.

Rendement de TELUS

- Notre détermination à faire passer les clients d'abord nous a permis d'afficher le taux de désabonnement moyen mensuel le plus faible du secteur, soit 0,93 pour cent, dans les services postpayés et une belle augmentation des abonnés à ces services
- Nous continuons à investir massivement dans notre réseau 4G LTE pour offrir une expérience client exceptionnelle
- Les produits que nous tirons du service mobile ont augmenté de 7,5 pour cent en 2014, grâce à l'ajout net de 293 000 abonnés et à une hausse des produits mensuels moyens par abonné de 2,9 pour cent découlant de l'utilisation accrue des données
- Environ 81 pour cent de nos abonnés aux services postpayés possèdent un téléphone intelligent, contre 77 pour cent en 2013
- Grâce à la baisse de notre taux de désabonnement dans les services postpayés et à l'attention soutenue que nous portons à l'efficacité, le BAIIA tiré du service mobile a augmenté de cinq pour cent
- Nous avons dégagé des produits d'exploitation par client sur la durée de l'appareil de plus de 4 800 \$ – les plus élevés du secteur.



Couverture du réseau LTE

2014 : 89 % de la population
2013 : 81 % de la population



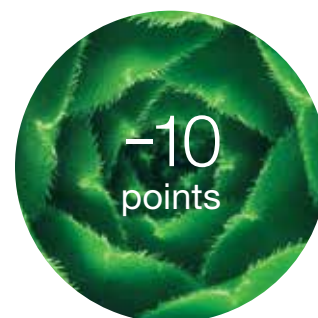
Abonnés aux services postpayés

2014 : 7,11 millions d'abonnés
2013 : 6,75 millions d'abonnés



Produits d'exploitation par client sur la durée de l'appareil

2014 : 4 800 \$
2013 : 4 350 \$



Taux de désabonnement aux services postpayés

2014 : 0,93 %
2013 : 1,03 %

RÉSULTATS DE 2014 – SERVICE MOBILE

+6,5 %

produits tirés du réseau
(externes)
6,0 milliards de dollars

+4,7 %

BAIIA
2,73 milliards de dollars

OBJECTIFS POUR 2015 – SERVICE MOBILE¹

+3 à 5 %

produits tirés du réseau
(externes)
6,175 à 6,300 milliards
de dollars

+3 à 7 %

BAIIA²
2,850 à 2,950 milliards
de dollars



1 Consulter la Mise en garde concernant les énoncés prospectifs figurant à la page 42 et les hypothèses présentées à la page 84 du présent rapport.

2 Excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires.

En 2014, nous avons :

- poursuivi notre objectif de rehaussement de l'expérience client en étant à l'écoute de nos clients et en donnant suite à leurs commentaires
- amélioré l'expérience des utilisateurs de téléphones intelligents par une approche favorisant la simplicité au moyen des garanties prolongées du programme Protection d'appareils de TELUS, de mises à niveau en tout temps et de séances du Centre de formation TELUS
- inscrit à nos services postpayés 357 000 nouveaux abonnés, faisant ainsi passer le nombre d'abonnés à ces services à 7,1 millions d'abonnés
- bonifié nos offres d'itinérance mobile en nouant de nouvelles relations avec des télécommunicateurs internationaux, en augmentant nos capacités et en offrant des services simples et abordables à nos clients
- étendu nos réseaux de distribution en augmentant le nombre de boutiques TELUS de nouvelle génération et en étendant le réseau Wow! boutique mobile
- acquis, dans la bande de 700 MHz, une moyenne nationale de 16,6 MHz à 1,1 milliard de dollars pour accroître notre capacité et la couverture de notre réseau, en particulier sur les marchés ruraux locaux
- investi dans la fiabilité de notre réseau et étendu la couverture de notre réseau 4G LTE qui dessert maintenant près de 31,7 millions de Canadiens
- mené à bien la transition des clients et des activités de Public Mobile tout en redéfinissant ses offres.

En 2015, nous comptons :

- continuer à faire passer nos clients d'abord et à rehausser leur expérience, mesurée par la probabilité qu'ils recommandent nos produits et services
- élargir de façon rentable notre clientèle abonnée aux services postpayés tout en stimulant l'adoption des téléphones intelligents et la demande de services de données
- participer aux deux enchères du spectre relatives aux services sans fil d'Industrie Canada afin d'acquérir davantage de spectre pour soutenir la croissance des données mobiles
- accroître nos activités dans le secteur des petites et moyennes entreprises à l'échelle nationale en tirant parti de nos offres en intégration de services et de nos centres de données Internet intelligents
- orienter notre attention sur les nouveaux secteurs de croissance tel l'Internet des objets (IdO), comme le confirme le lancement du premier marché IdO au Canada, pour aider les entreprises à intégrer des appareils branchés à Internet qui leur permettront d'accroître leur efficacité, leur productivité et leur rentabilité
- miser, dans nos activités mobiles, sur une croissance des produits tirés du réseau de trois à cinq pour cent et du BAIIA de trois à sept pour cent.



Apprenez comment tirer le maximum de votre téléphone intelligent à telus.com/formation.

Jour après jour, nous mettons le service à la clientèle et l'innovation à l'honneur.

Principaux indicateurs du secteur

- Le marché des communications filaires est demeuré très concurrentiel en 2014. La croissance des produits tirés des services de transmission de données, IP et Internet évolués, qui s'est poursuivie, a été résorbée par le recul des services locaux et interurbains à marge élevée attribuable à la concurrence et à la technologie de remplacement
- Les télécommunicateurs étendent leurs réseaux à fibre optique, augmentant ainsi débit et couverture pour soutenir leurs services Internet et de télévision résidentiels et leurs solutions d'affaires
- Le télédivertissement demeure un créneau de croissance pour les entreprises de télécommunications qui grugent des parts de marché des sociétés de télévision par câble et par satellite
- Les fournisseurs de services vidéo par contournement continuent d'influencer les tendances de visionnement et attirent les abonnés
- Le CRTC a fini sa révision du cadre réglementaire des services de télédiffusion et envisage des options qui obligerait les télédiffuseurs à offrir des forfaits plus flexibles et à adopter d'autres mesures favorables aux consommateurs
- Dans le secteur des affaires, la migration vers des services infonuagiques IP intégrés et gérés se poursuit; en bonifiant leurs offres, les câblodistributeurs accentuent la concurrence sur le marché des petites et moyennes entreprises (PME)
- Les entreprises de télécommunications établies doivent être de plus en plus rentables pour compenser la baisse des marges associées aux services patrimoniaux.

Rendement de TELUS

- Nos investissements importants dans la technologie à large bande nous ont permis d'offrir aux clients un divertissement au foyer de qualité grâce au service Télé OPTIK
- Nos ensembles de services résidentiels conviviaux nous distinguent sur le marché et suscitent toujours plus d'intérêt pour nos services Internet haute vitesse et Télé OPTIK
- Nous continuons à offrir des solutions d'affaires qui ciblent certains segments de haute valeur du secteur d'affaires et du secteur public à la grandeur du pays et offrons aux PME des solutions d'intégration mobile et filaire fiables
- TELUS demeure l'une des rares entreprises de télécommunications établies au monde dont les produits et le BAIIA tirés du service filaire et le nombre d'abonnés à ce service ont augmenté en 2014
- Les produits tirés du service filaire ont augmenté de trois pour cent, indiquant une croissance des services de données, le succès de nos ensembles de services groupés et une hausse de notre chiffre d'affaires pour la quatrième année consécutive
- Nous avons enregistré une hausse annuelle du BAIIA du service filaire pour la deuxième année consécutive, soit de cinq pour cent, grâce à la croissance des produits, à l'amélioration des marges des services de télévision et Internet et aux initiatives d'efficience.



Pertes de lignes d'accès au réseau
2014 : -85 000
2013 : -152 000



Abonnés au service de télévision
2014 : 916 000 abonnés
2013 : 815 000 abonnés



Abonnés au service Internet haute vitesse
2014 : 1,48 million d'abonnés
2013 : 1,40 million d'abonnés



Produits tirés des données
2014 : 3,47 milliards \$
2013 : 3,21 milliards \$

RÉSULTATS DE 2014 – SERVICE FILAIRE

+2,7 %

produits (externes)
5,4 milliards de dollars

+5,3 %

BAIIA
1,49 milliard de dollars

OBJECTIFS POUR 2015 – SERVICE FILAIRE¹

+2 à 4 %

produits (externes)
5,525 à 5,625 milliards
de dollars

+1 à 6 %

BAIIA²
1,550 à 1,625 milliard
de dollars



1 Consulter la Mise en garde concernant les énoncés prospectifs figurant à la page 42 et les hypothèses présentées à la page 84 du présent rapport.
2 Excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires.

En 2014, nous avons :

- étendu et amélioré notre réseau à large bande, notamment en augmentant les connexions résidentielles et d'affaires au câble à fibres optiques, comptant plus de 2,8 millions de foyers en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'Est du Québec. Ce réseau offre des débits de largeur de bande d'un maximum de 50 mégabits par seconde (Mbps) à 93 pour cent de la clientèle
- bonifié notre programmation Télé OPTIK par plus de diffusions en direct en continu sur Télé OPTIK Mobile et par le dernier-né des services de contenu télévisuel sur demande au Canada, Crave TV, offert aux clients de Télé OPTIK
- élargi la base d'abonnés à notre service de télévision de 12 pour cent, soit de 101 000 nouveaux abonnés, pour un total de 916 000 abonnés
- augmenté les capacités des petites entreprises à la grandeur du pays en lançant Connexion Affaires TELUS, solution infonuagique permettant aux clients de rester branchés où qu'ils soient
- rehaussé considérablement l'expérience client des PME et des grandes entreprises, mesurée par la probabilité qu'elles recommandent les produits et services de TELUS
- fait plusieurs acquisitions stratégiques et investi dans des technologies et plateformes favorisant une collaboration accrue dans l'ensemble de notre système de soins de santé pour améliorer la santé des patients
- fait progresser les produits tirés du service filaire de données de 264 millions de dollars, soit de huit pour cent.

En 2015, nous comptons :

- rehausser encore l'expérience client, en accordant la priorité aux clients, en simplifiant les produits et en offrant un service exceptionnel
- améliorer la fiabilité, le débit et les fonctionnalités de notre réseau évolué à large bande, notamment en augmentant les connexions résidentielles et d'affaires au câble à fibres optiques
- augmenter le nombre d'abonnés à nos services Télé OPTIK et Internet en offrant plus de services novateurs et de forfaits et, du même coup, améliorer les produits tirés des données et la rentabilité
- aider nos PME clientes à accroître leur productivité et leur efficacité par des solutions TI gérées et infonuagiques novatrices
- stimuler les ventes sur les marchés d'affaires grâce à une couverture et à une connectivité améliorées, à des offres simples et ciblées et à un service à la clientèle de grande qualité
- faire progresser notre stratégie d'amélioration des soins de santé en augmentant le nombre de Canadiens ayant recours à nos solutions novatrices en technologie de soins de santé, comme les dossiers médicaux électroniques des patients, des hôpitaux et des médecins
- miser, dans nos activités filaires, sur une croissance des produits de deux à quatre pour cent et du BAIIA de un à six pour cent.



Regardez la télé en direct quand et où vous le voulez sur votre tablette ou téléphone intelligent grâce à Télé OPTIK Mobile. Visitez telus.com/tvonthego.

Jour après jour, nous donnons où nous vivons.

44
millions \$

versés à des œuvres caritatives et sans but lucratif par TELUS et les membres de son équipe, en poste ou retraités, en 2014

46 000

étudiants du secondaire participent au programme *Donnez où vous vivez*

21 500

membres de l'équipe, en poste ou retraités, parents et amis ont participé aux activités de la Journée du bénévolat TELUS partout dans le monde

1,25
million \$

versés à des organismes caritatifs et communautaires grâce à la promotion de causes sociales et aux médias sociaux

Chez TELUS, nous donnons où nous vivons, jour après jour, pour améliorer la vie des jeunes et de leur collectivité par le pouvoir de la technologie. Nous contribuons à la transformation des soins de santé en finançant des projets de prévention de la maladie, de recherches cliniques et de soins de santé primaires. Nous misons aussi sur notre technologie pour favoriser un environnement sain et créer des créneaux propices à l'apprentissage et à l'excellence scolaire des jeunes.

Donner aux jeunes les outils nécessaires pour apporter des changements positifs

Notre programme éducatif *Donnez où vous vivez*, mis au point en collaboration avec Enfants Entraide, initie les jeunes Canadiens à la bienfaisance et les encourage à contribuer au bien-être de leur collectivité. Inauguré en Colombie-Britannique en 2013, le programme, et ses séries de conférences, s'est rapidement étendu au Québec et au Canada atlantique, et puis en Alberta, au Yukon et en Ontario en 2014. Nous comptons l'étendre davantage en 2015. Plus de 46 000 étudiants du secondaire participent au programme depuis ses débuts.

Mettant à profit une technologie novatrice, TELUS et Enfants Entraide ont créé l'application et plateforme numérique We365. Ce point de rencontre en ligne permet aux jeunes de relever des défis, de compter leurs heures de bénévolat et de prendre part à l'activisme social. Lancée en 2013, l'application a été reconfigurée en 2014 pour rehausser sa fonctionnalité et l'expérience de l'utilisateur. Grâce à des actions collectives au soutien du bien commun, We365 permet à ses

70 000 utilisateurs actuels de changer le monde à partir de la paume de leur main.

Comblent les besoins locaux

Nos comités d'investissement communautaire de TELUS confient aux responsables et aux membres de l'équipe locaux le soin de prendre les décisions de financement, ceux-ci connaissant le mieux leurs collectivités. Résolus à améliorer la vie des jeunes, ces comités permettent à des organismes locaux plus petits de changer les choses et de bâtir une collectivité plus forte.

En 2014, nos 11 comités d'investissement communautaire de TELUS au Canada ont versé 5,3 millions de dollars à des œuvres caritatives locales et donné leur appui à plus de 449 projets communautaires. Nos trois comités d'investissement communautaire internationaux aussi ont versé 300 000 \$ à des œuvres caritatives locales et soutenu 37 projets. Depuis leur création en 2005, tous ces comités ont contribué par plus de 47 millions de dollars à des organismes caritatifs locaux et soutenu plus de 3 700 projets communautaires.

Transformer la vie par la technologie

TELUS a aidé un petit garçon à parler pour la première fois, par le truchement de la technologie et du comité d'investissement communautaire de TELUS d'Ottawa. Visionnez l'histoire d'Oliver à telus.com/lhistoiredoliver.



Bénévolat à la grandeur du Canada et du monde

Notre neuvième Journée du bénévolat de TELUS annuelle a réuni le nombre record de 15 000 membres de l'équipe TELUS, en poste et retraités, parents et amis qui ont participé bénévolement à plus de 1 000 activités tenues dans 36 collectivités du Canada.

À l'échelle mondiale, 6 500 membres de l'équipe TELUS International, parents et amis ont également pris part à des activités de la Journée du bénévolat de TELUS en Roumanie, en Bulgarie, aux Philippines, au Salvador, au Guatemala, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Permettre à notre équipe de contribuer à son tour

L'équipe TELUS est fermement résolue à laisser une empreinte bénéfique dans nos collectivités. Ainsi, en 2014, TELUS et les membres de son équipe, en poste et retraités, ont versé plus de 44 millions de dollars à des organismes caritatifs et sans but lucratif et consacré plus de 635 000 heures au bénévolat.

Le programme Dons de charité de l'équipe TELUS est un élément clé de cette contribution. Au moyen de ce programme, les membres de l'équipe TELUS, en poste et retraités, les membres du conseil d'administration et nos détaillants font des dons et, pour chaque don, TELUS verse une somme équivalente. En 2014, nous avons ainsi donné ensemble 4,8 millions de dollars à 2 300 œuvres de bienfaisance.

TELUS récompense également le bénévolat par son programme Dollars pour gens d'action. Lorsqu'un membre de l'équipe TELUS,

en poste ou retraité, dépasse 50 heures de bénévolat par année, TELUS fait un don de 200 \$ à l'organisme caritatif choisi par ce membre. Ce programme a permis à TELUS de verser, en 2014, plus de 810 000 \$ à des organismes caritatifs et sportifs sans but lucratif.

Notre engagement envers la durabilité

Chez TELUS, nous visons constamment à nous positionner comme société socialement responsable axée sur le développement durable. Nous sommes fermement résolus à suivre des pratiques commerciales durables et responsables et à prendre des décisions qui maintiennent un juste équilibre entre croissance économique et avantages environnementaux et sociaux.

Nous reconnaissons l'importance qu'accordent nos clients et les membres de notre équipe à la durabilité. Nous recherchons donc des innovations qui leur permettent de changer les choses en mieux. Par la promotion de causes sociales et nos médias sociaux, nous procurons un soutien et des ressources financiers à des organismes locaux, fidèles à notre devise de donner où nous vivons. En 2014, nous avons versé 1,25 million de dollars à des organismes caritatifs et communautaires grâce à de telles campagnes.

Nos mesures en faveur de la durabilité s'étendent aussi à nos nouveaux immeubles. Nous veillons à ce qu'ils soient conçus de façon à satisfaire aux normes LEED (de l'anglais *Leadership in energy and environmental design*) les plus élevées. Jardin TELUS, notre nouveau siège social à Vancouver, sera inauguré en 2015 et TELUS Sky à Calgary est en construction. Les deux complexes de bureaux sont construits selon les normes LEED Platine.



Pour en savoir plus au sujet de la responsabilité sociale de TELUS, visitez telus.com/csr-fr.

Jour après jour, nous veillons à communiquer clairement et ouvertement.

Nous avons rencontré des membres de notre équipe de direction afin de discuter avec eux de sujets importants pour nos investisseurs. Plusieurs aspects clés de nos activités ont été abordés, dont notre stratégie axée sur les clients, les avancées de nos réseaux, le cadre réglementaire et la mobilisation de notre équipe.



JB

DF

MM

ES

Josh Blair, vice-président à la direction (VPD), TELUS Santé et TELUS International et chef des affaires de l'entreprise; **David Fuller**, VPD et président, Solutions consommateurs et Solutions aux PME de TELUS; **Monique Mercier**, VPD, Affaires corporatives, chef des services juridiques et secrétaire générale; et **Eros Spadotto**, VPD, Stratégie de technologie et Exploitation.

Jour après jour, accorder la priorité aux clients

Comment l'excellence du service à la clientèle se traduit-elle par un avantage concurrentiel durable?

JB Notre culture et notre équipe sont les traits distinctifs de notre société et expliquent pourquoi nos clients choisissent TELUS et lui sont fidèles. Grâce aux relations que nous avons nouées avec nos clients, nous avons obtenu des résultats de premier plan dans notre secteur. Ainsi, notre taux de désabonnement des services mobiles postpayés de 2014 – moins de un pour cent – a été le meilleur en Amérique du Nord. En 2014, le sondage annuel de J.D. Power and Associates sur la satisfaction de la clientèle a encore classé Koodo et TELUS au premier rang de leur segment de marché, pour la troisième année consécutive. De plus, les plaintes contre TELUS ne cessent de baisser : seulement 653 des 11 340 plaintes déposées auprès du Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications concernaient TELUS, soit à peine 5,8 pour cent. Que révèlent ces chiffres? Qu'un client satisfait est un client fidèle, et que la fidélisation de la clientèle procure un net avantage concurrentiel.

DF Notre mission – Les clients d'abord – nous a permis d'asseoir notre position de chef de file. Nous disposons du taux d'adoption des téléphones intelligents le plus élevé du secteur, qui correspond à 81 pour cent des abonnés aux services postpayés. En outre, nos produits moyens par abonné sur la durée de l'appareil sont les plus élevés et notre ratio des frais d'acquisition

sur ces produits, le plus bas. Nous sommes la seule entreprise de télécommunications en Amérique du Nord qui a enregistré une croissance de ses produits et de son BAIIA annuels autant dans le secteur du service mobile que dans celui du service filaire. Forts de ces succès, nous créons une valeur exceptionnelle pour l'actionnaire tout en investissant dans nos activités pour continuer à satisfaire pleinement nos clients.

Comment gardez-vous les clients au cœur de vos priorités?

DF Parce que nous faisons passer les clients d'abord, nous avons réussi à leur faire vivre une expérience unique en matière de service à la clientèle et à répondre à leurs besoins qui évoluent de plus en plus rapidement. Mais nous n'avons pas l'intention de nous arrêter là, et cherchons constamment des façons de nous améliorer. Cette année, nous avons lancé une campagne de publicité – Attentionnés de nature – qui présentait certaines de nos initiatives axées sur les clients, comme la réduction des délais d'installation des services Télé OPTIK et Internet, l'option libre-service Chaînes sur demande de Télé OPTIK, notre programme simplifié de reprise des appareils mobiles usagés ainsi que nos Centres de formation TELUS, qui aident nos clients à tirer le maximum de leurs téléphones intelligents.

ES Nous tenons absolument à faire les bonnes choses pour nos clients, y compris tout ce qui est en notre pouvoir pour prévenir les interruptions de service. Nous exerçons donc une surveillance active, ce qui nous permet de détecter, d'évaluer et

Notre culture et notre équipe sont les traits distinctifs de notre société et expliquent pourquoi nos clients choisissent TELUS et lui sont fidèles. Grâce aux relations que nous avons nouées avec nos clients, nous avons obtenu des résultats de premier plan dans notre secteur.

Josh Blair
VPD, TELUS Santé et TELUS International
et chef des affaires de l'entreprise



de régler des problèmes avant qu'ils ne perturbent notre réseau, sans même que nos clients s'en rendent compte. Voici un exemple : dans le cadre d'un de nos programmes, nous surveillons la qualité d'image de Télé OPTIK. En 2014, nous avons pris l'initiative de communiquer avec nos clients, puis envoyé des techniciens régler des problèmes éventuels auprès de plus de 8 700 d'entre eux.

Progrès constants dans les services mobile et filaire

Comment TELUS déploie-t-elle sa stratégie pour devancer les tendances en matière de technologie?

ES En 2014, nous avons poursuivi l'expansion de notre réseau 4G pour offrir aux Canadiens le service le plus rapide, le plus sûr et le plus fiable. Nous avons installé notre réseau 4G LTE dans le métro de Montréal, qui est devenue l'une des rares villes au monde dotée d'un réseau mobile LTE souterrain. Nous définissons des transformations technologiques extraordinaires : solutions infonuagiques et de stockage de données par nos centres de données Internet canadiens de premier ordre; applications de paiement mobiles; Mojo, notre solution de voiture communicante; réseautage défini par logiciel rendant les réseaux plus dynamiques et flexibles; et d'autres solutions liées à l'Internet des objets (IdO).

DF En 2014, nous avons acquis encore plus de spectre nécessaire pour les services mobiles, ce qui nous a permis d'implanter notre réseau 4G LTE dans de nouvelles collectivités et de nouveaux corridors de transmission. Grâce à de tels investissements, nous sommes fins prêts à faire face à une recrudescence des activités sur le marché en 2015, qui sera causée par l'arrivée à échéance simultanée de contrats d'abonnement aux services mobiles postpayés de deux et de trois ans. De nombreux consommateurs seront à la recherche de nouveaux appareils mobiles. Or, nous sommes très bien placés pour répondre à leurs besoins, car nous offrons un service à la clientèle de premier plan

ainsi qu'une gamme d'appareils des plus perfectionnés branchés à l'un des meilleurs réseaux au monde.

En ce qui a trait au service filaire, nous avons continué à étendre nos réseaux à large bande nationaux et à implanter davantage la fibre optique, notamment par des connexions résidentielles et d'affaires, ce qui nous a permis d'offrir un débit de téléchargement Internet pouvant atteindre 100 Mbps. Grâce à nos investissements soutenus dans notre réseau à large bande, plus de 93 pour cent des 2,8 millions de foyers qui ont accès à Télé OPTIK peuvent maintenant bénéficier d'un débit de téléchargement Internet allant jusqu'à 50 Mbps. Toujours selon notre approche axée sur le client, nous avons grandement amélioré, en quantité et en qualité, le catalogue de vidéos HD sur demande de Télé OPTIK et conclu des ententes stratégiques avec des fournisseurs de vidéodiffusion en continu de premier plan, comme Netflix et Crave TV. Ainsi, nos clients peuvent se divertir simplement et facilement, quand ils le veulent, à l'écran de leur choix.

En ce qui concerne les soins de santé, comment TELUS exploite-t-elle son réseau pour accorder la priorité aux clients?

JB Nous sommes l'une des rares sociétés qui peut mettre en contact les intervenants de notre vaste système de soins de santé à l'échelle nationale. Jour après jour, nous relient ensemble patients, médecins, pharmaciens et autres professionnels de la santé, de même que des compagnies d'assurance. À titre d'exemple, nous assurons le support du plus important programme de dossiers médicaux électroniques jamais entrepris au Canada et permettons à des médecins, à des spécialistes et à des infirmières et infirmiers du Grand Toronto d'avoir accès à de l'information médicale numérisée de 6,75 millions de patients. En Colombie-Britannique, nous offrons nos réseaux comme support de solutions de soins de santé à domicile pour les personnes souffrant de maladies chroniques, et améliorons ainsi leur qualité de vie et réduisons la fréquence de leurs visites à l'hôpital. Au Québec, nous relient les systèmes

Nous tenons absolument à faire les bonnes choses pour nos clients, y compris tout ce qui est en notre pouvoir pour prévenir les interruptions de service.

Eros Spadotto
VPD, Stratégie de technologie et Exploitation

Notre mission – Les clients d’abord – nous a permis d’asseoir notre position de chef de file ... Nous sommes la seule entreprise de télécommunications en Amérique du Nord qui a enregistré une croissance de ses produits et de son BAIIA annuels autant dans le secteur du service mobile que dans celui du service filaire.

David Fuller
VPD et président, Solutions consommateurs et Solutions aux PME de TELUS

informatiques des pharmacies avec le système d’information sur les médicaments de la province pour améliorer la gestion de la pharmacothérapie. De plus, au moyen de notre plateforme en ligne Espace Pharma^{MD}, des pharmaciens peuvent mieux échanger de l’information avec leurs patients et leur offrir des services à valeur ajoutée qui les aident à rester en bonne santé. En Alberta, nous collaborons avec le gouvernement provincial pour que les citoyens aient accès à leurs dossiers médicaux et puissent mieux comprendre, suivre et gérer les divers facteurs et les différentes mesures liés à leur état de santé.

Réseau en constante progression

Quelle sera l’incidence de l’Internet des objets sur l’avenir de TELUS?

ES L’IdO offre des possibilités de croissance et d’innovation inouïes, tant pour TELUS que pour ses clients. En 2014, TELUS et l’Institut des administrateurs de sociétés ont fait un sondage auprès de plus de 200 moyennes et grandes entreprises : 30 pour cent de celles-ci envisagent d’implanter une solution liée à l’IdO dans les deux prochaines années. Avec l’IdO, pratiquement tous les objets seront hyperliés. La clé de la croissance de l’IdO étant le traitement intelligent des données, nous miserons sur nos centres de données Internet de classe mondiale et notre réseau fiable et sûr. Nous veillerons à concevoir un réseau hétérogène, c’est-à-dire une combinaison de technologies réseau qui fonctionnent en harmonie. Nous veillerons également à accroître la capacité réseau et à former de nouveaux partenariats. Le tout sera essentiel pour favoriser l’innovation en matière d’IdO et améliorer l’expérience de l’utilisateur à mesure que la technologie progresse.

DF Nous avons formé une équipe spécialisée dans l’IdO et lancé le premier marché IdO du Canada. Nous mettons ainsi en contact nos clients avec de nombreux fournisseurs d’applications d’avant-garde qui offrent des solutions

permettant aux entreprises d’intégrer des appareils branchés sur Internet. Même si les services publics et les entreprises de transport utilisent la technologie IdO depuis un certain temps déjà, de récentes avancées au chapitre de la portée et du débit de nos réseaux mobiles, combinées à des technologies comme l’infonuagique, favorisent l’expansion de l’IdO dans d’autres secteurs, comme les secteurs manufacturier, pétrolier et gazier, du commerce de détail, des services d’alimentation, des soins de santé et de la sécurité publique. Notre marché IdO et nos réseaux joueront donc un rôle essentiel au soutien de ces avancées et des tiers développeurs tout en offrant aux Canadiens des solutions liées à l’IdO novatrices.

Réglementation

Que fait TELUS pour défendre les intérêts des consommateurs?

MM Le CRTC a tenu de nombreuses audiences publiques cet automne. Il s’est penché sur trois aspects fondamentaux de nos activités : la radiodiffusion, l’itinérance des services mobiles de gros et les services filaires de gros. TELUS s’est présentée à ces audiences en gardant à l’esprit les besoins de ses clients et les objectifs suivants : investir constamment dans ses réseaux pour mettre l’innovation au service de tous les Canadiens et continuer à répondre aux besoins croissants de ses clients. Plus précisément, lors de l’audience « Parlons télé », nous avons défendu la liberté de choix des consommateurs à l’égard des services de programmation. Lors des audiences sur l’itinérance des services mobiles et sur les services filaires de gros, nous avons démontré, preuves à l’appui, que les investissements dans les infrastructures ont permis aux Canadiens de profiter des technologies de communication les plus rapides et les plus perfectionnées au monde.

Par ailleurs, nous portons toujours une attention particulière à la protection de la vie privée de nos clients. En 2014, nous avons publié notre premier rapport annuel sur la transparence, qui présentait à nos clients et au public en général de l’information sur le nombre et

Il y a une corrélation indéniable entre notre degré de mobilisation et notre capacité d'offrir un service à la clientèle exceptionnel. Puisque les membres de notre équipe sont toujours prêts à s'investir, ils interagissent mieux avec nos clients.

Monique Mercier
VPD, Affaires corporatives, chef des services juridiques
et secrétaire générale



les types de demandes de renseignements que nous avons reçus en 2013. Ce rapport explique également nos pratiques internes et notre approche globale pour respecter ou contester les demandes de renseignements présentées, entre autres, par des organismes d'application de la loi.

Quelle est la stratégie de TELUS pour donner accès à des produits, à des services et à des réseaux évolués?

DF Tout porte à croire que la croissance de nos services mobile et filaire se poursuivra, stimulée par l'augmentation de l'itinérance et de la popularité des données, des débits plus rapides et l'intérêt toujours plus grand des Canadiens pour des services et des applications. Nous veillerons à obtenir le spectre du sans-fil que nous convoitons lorsqu'il sera mis aux enchères au cours des prochaines années. Nous pourrions ainsi étendre notre zone de couverture pour répondre aux besoins de nos clients et en gagner des nouveaux.

JB Nous poursuivrons notre collaboration avec le monde médical pour accroître l'efficacité du système des soins de santé, améliorer les soins aux patients et encourager l'adoption d'un mode de vie plus sain. Par exemple, nous implantons un nouveau service qui permet au médecin de vérifier la protection d'assurance privée d'un patient avant de lui prescrire un médicament. Grâce à ce service, un plus grand nombre d'ordonnances sont exécutées et suivies et les patients obtiennent les médicaments qui leur conviennent le mieux. En définitive, les résultats cliniques s'améliorent et les coûts médicaux à long terme baissent.

ES Par notre exemplarité en ce qui a trait à la priorité accordée aux clients, à l'innovation et expansion constante des réseaux et aux activités de calibre mondial que nous exerçons, nous continuerons d'offrir un rendement soutenu à nos actionnaires et de procurer à nos clients un accès pancanadien à l'un des réseaux les plus fiables et les plus évolués au monde. Nous comptons saisir toutes les occasions possibles pour offrir les

nouvelles technologies, en particulier celles liées à l'infonuagique et au stockage de données, aux connexions résidentielles et d'affaires à la fibre optique, aux services de divertissement personnalisés et aux applications liées à l'IdO.

Chef de file mondial de la mobilisation

En quoi la mobilisation de votre équipe contribue-t-elle à faire passer les clients d'abord?

JB Une équipe très mobilisée étant plus motivée à offrir un service à la clientèle exceptionnel, TELUS ne ménage aucun effort pour créer un milieu de travail satisfaisant où il est agréable de travailler en équipe. De nombreuses possibilités s'offrent aux membres de notre équipe qui souhaitent parfaire leurs compétences et faire avancer leur carrière chez TELUS. Grâce au programme Styles de travail^{MP}, nous avons fourni à des milliers de membres de notre équipe les ressources et la technologie nécessaires pour travailler à distance, que ce soit depuis leur domicile, le bureau d'un client ou un autre endroit. L'année dernière, nous avons nommé un chef du service du mieux-être au sein de l'équipe TELUS, dont le mandat consiste à nous aider à vivre plus sainement. Ces initiatives ainsi que d'autres programmes nous ont aidés à obtenir une note de mobilisation de l'équipe de 85 pour cent en 2014. Ainsi, pour la deuxième année consécutive, TELUS s'est classée au premier rang mondial des employeurs de taille et d'effectif comparables.

MM Il y a une corrélation indéniable entre notre degré de mobilisation et notre capacité d'offrir un service à la clientèle exceptionnel. Puisque les membres de notre équipe sont toujours prêts à s'investir, ils interagissent mieux avec nos clients. Au cours des prochaines années, nous tenterons de porter la mobilisation et la satisfaction des clients à un échelon supérieur, ce qui contribuera à faire de TELUS la société la plus recommandée du secteur.

Jour après jour, nous nous honorons de notre équipe.

Nos hauts dirigeants sont fiers du travail que nous réalisons chez TELUS. Nous leur avons posé deux questions pour savoir ce dont ils sont le plus fiers.



Équipe de direction

Josh Blair

Activité caritative : Fondation de la recherche sur le diabète juvénile (FRDJ) et Marche pour la guérison du diabète de TELUS

Réalisation : Être reconnue comme chef de file mondial pour la mobilisation, la formation et la reconnaissance de l'équipe, les pratiques dans le domaine des RH et l'esprit communautaire

David Fuller

Activité caritative : Le programme Apprendre par les arts du Conservatoire royal de musique

Réalisation : Notre expérience client inégalée dans le secteur comme l'attestent les rapports indépendants de consommation, tel le CPRST, et notre faible taux de désabonnement du service mobile postpayé

John Gossling

Activité caritative : Anaphylaxie Canada

Réalisation : Avoir reçu le prix d'excellence de 2014 pour la catégorie Information sur la gouvernance d'entreprise et pour le secteur Communications et média décerné par les Comptables professionnels agréés du Canada

Monique Mercier

Activité caritative : Fondation pour la recherche en chirurgie thoracique de Montréal et Société de recherche sur le cancer

Réalisation : Notre performance et notre rendement total pour l'actionnaire inégalés dans le secteur

Joe Natale

Activité caritative : Notre soutien aux œuvres locales à la grandeur du pays

Réalisation : Notre culture d'entreprise d'accorder la priorité aux clients et la mobilisation de l'équipe

Bill Sayles

Activité caritative : Vancouver Food Bank

Réalisation : Les succès inouïs que nous avons obtenus par la priorité que nous accordons aux clients, notre excellent contrôle des activités et notre volonté de changer en mieux nos collectivités

Eros Spadotto

Activité caritative : Toronto Hospital for Sick Children

Réalisation : TELUS a dépassé toutes nos attentes grâce à la vision, au dévouement et à la persévérance de notre équipe

Conseil d'administration

Dick Auchinleck

Activité caritative : Le soutien qu'accordent nos comités d'investissement communautaire aux organismes caritatifs locaux qui, sans ce soutien, auraient du mal à trouver du financement

Réalisation : Notre mobilisation hors pair qui se manifeste par une satisfaction de la clientèle inégalée dans le secteur

Charles Baillie

Activité caritative : Soulpepper Theatre et Conservatoire royal de musique

Réalisation : Notre mission d'accorder la priorité aux clients qui continue à faire son chemin et qui nous distingue de plus en plus de nos concurrents

Micheline Bouchard

Activité caritative : Marche pour la guérison du diabète de TELUS

Réalisation : Notre statut de chef de file mondial en mobilisation d'équipe et d'accorder la priorité aux clients dans tout ce que nous entreprenons

John Butler

Activité caritative : Soutien d'organismes caritatifs locaux par le truchement des comités d'investissement communautaire de TELUS

Réalisation : Être reconnue comme chef de file mondial pour la mobilisation d'équipe

Ray Chan

Activité caritative : Nous donnons où nous vivons

Réalisation : Le rapport du CPRST et la note de mobilisation de l'équipe de 85 pour cent

Stockwell Day

Activité caritative : Participation à la grandeur du pays à la Journée du bénévolat de TELUS

Réalisation : Nombreuses sont les entreprises qui font passer les clients en premier par pur souci commercial, alors que les membres de l'équipe TELUS s'y adonnent corps et âme

Lisa de Wilde

Activité caritative : La Journée du bénévolat de TELUS

Réalisation : Notre exemplarité à titre de société canadienne novatrice et axée sur le client

Darren Entwistle

Activité caritative : Les organismes caritatifs qui misent sur le pouvoir de la technologie pour que les jeunes puissent apprendre, s'épanouir et compter sur leur soutien

Réalisation : La vigueur avec laquelle notre équipe fait siennes les valeurs de TELUS pour conquérir le cœur et l'esprit de nos clients et créer des collectivités saines et solidaires

Rusty Goepel

Activité caritative : Le réseau Boys Club Network

Réalisation : La mobilisation d'équipe incomparable

Mary Jo Haddad

Activité caritative : Hospital for Sick Children et la fondation Kids' Health Link

Réalisation : Notre culture pleine de vitalité montrant une mobilisation d'équipe au premier rang mondial, un rendement exemplaire et un engagement inébranlable à accorder la priorité aux clients

John Lacey

Activité caritative : Fondation Rêves d'enfants

Réalisation : Le fonds de bourses d'études postsecondaires pour la Toronto Inner-City Rugby Foundation

Bill MacKinnon

Activité caritative : Centraide

Réalisation : L'extraordinaire mobilisation de notre équipe

John Manley

Activité caritative : La Mission d'Ottawa

Réalisation : Être reconnue par le chapitre d'Ottawa de l'Association of Fundraising Professionals comme la société philanthropique la plus remarquable

Donald Woodley

Activité caritative : FRDJ, Marche pour la guérison du diabète de TELUS et les hôpitaux pour enfants du Canada

Réalisation : Avoir implanté chez TELUS une culture accordant la priorité aux clients

Jour après jour, notre stratégie nous guide dans la direction à prendre.



Josh Blair

David Fuller

John Gossling

Monique Mercier

Joe Natale

Bill Sayles

Eros Spadotto

Josh Blair

Vice-président à la direction (VPD),
TELUS Santé et TELUS International,
et chef des affaires de l'entreprise

Lieu : Vancouver (Colombie-Britannique)

Au service de TELUS depuis : 1995

Membre de la direction depuis : 2007

Éducation : Baccalauréat en génie (spécialisation électrique – avec distinction), University of Victoria; et programme à l'intention des cadres, Queen's School of Business

Conseils et affiliations : Business Council of British Columbia et The Sandbox Project; Governors Council of i-Canada; conseil consultatif de la Cures for Kids Foundation; et vice-président du Comité d'investissement communautaire de TELUS à Vancouver
Titres de TELUS : 306 728

David Fuller

VPD, Solutions consommateurs
et Solutions aux PME de TELUS

Lieu : Toronto (Ontario)

Au service de TELUS depuis : 2004

Membre de la direction depuis : 2014

Éducation : Baccalauréat ès sciences appliquées (génie), Queen's University; M.B.A., York University

Conseils et affiliations : Le Centre des sciences de l'Ontario et le Conservatoire royal

Titres de TELUS : 68 177

John Gossling

VPD et chef des services financiers

Lieu : Vancouver (Colombie-Britannique)

Au service de TELUS depuis : 2012

Membre de la direction depuis : 2012

Éducation : Baccalauréat en mathématiques (avec distinction), University of Waterloo; et comptable professionnel agréé

Conseils et affiliations : Fellow de l'Institut des comptables professionnels agréés de l'Ontario

Titres de TELUS : 85 277

Monique Mercier

VPD, Affaires corporatives, chef des
services juridiques et secrétaire générale

Lieu : Vancouver (Colombie-Britannique)

Au service de TELUS depuis : 2008

(Emergis : 1999)

Membre de la direction depuis : 2011

Éducation : Baccalauréat en droit, Université de Montréal; et maîtrise en sciences politiques, Oxford University

Conseils et affiliations : Société de recherche sur le cancer; administratrice et présidente du comité de rémunération, Stornoway Diamond Corporation; et membre du Barreau du Québec et de l'Association des chefs de contentieux du Canada

Titres de TELUS : 66 007

Joe Natale

Président et chef de la direction

Lieu : Toronto (Ontario)

Au service de TELUS depuis : 2003

Membre de la direction depuis : 2003

Éducation : Baccalauréat ès sciences appliquées (génie électrique), University of Waterloo

Conseils et affiliations : Celestica, Centraide Toronto et Soulpepper Theatre

Titres de TELUS : 524 647

Bill Sayles

VPD, Transformation de l'entreprise

Lieu : Vancouver (Colombie-Britannique)

Au service de TELUS depuis : 2008

Membre de la direction depuis : 2012

Éducation : Baccalauréat en sciences, Portland State University

Conseils et affiliations : Teradici Corporation et British Columbia Technology Industry Association

Titres de TELUS : 91 089

Options de TELUS : 15 502

Eros Spadotto

VPD, Stratégie de technologie et Exploitation

Lieu : Toronto (Ontario)

Au service de TELUS depuis : 2000

(Clearnet : 1995)

Membre de la direction depuis : 2005

Éducation : Baccalauréat ès sciences appliquées (génie électrique), Université de Windsor; et M.B.A., Richard Ivey School of Business, Western University

Conseils et affiliations : Vice-président, Digital ID and Authentication Council of Canada

Titres de TELUS : 242 378

Les titres de TELUS représentent la totalité des actions ordinaires et des unités d'actions incessibles détenues au 31 décembre 2014. Les options de TELUS représentent celles détenues au 31 décembre 2014.



Pour plus de précisions, visitez le site telus.com/bios.

Jour après jour, nous maintenons l'intégrité comme idéal.



Dick Auchinleck

Charles Baillie

Micheline Bouchard

John Butler

Ray Chan

Stockwell Day

Lisa de Wilde

R.H. (Dick) Auchinleck

Domicile : Victoria (Colombie-Britannique)

Occupation principale : Administrateur principal, TELUS Corporation

Administrateur depuis : 2003

Éducation : Baccalauréat ès sciences appliquées (génie chimique), University of British Columbia

Autres conseils et affiliations : Administrateur principal, ConocoPhillips Inc.

Titres de TELUS : 143 242

A. Charles Baillie

Domicile : Toronto (Ontario)

Occupation principale : Président du conseil, Alberta Investment Management Corporation

Administrateur depuis : 2003

Éducation : Baccalauréat ès arts avec spécialisation (sciences politiques et économie), Université de Toronto; M.B.A., Harvard Business School; doctorat honorifique en droit, Queen's University; et diplôme honorifique, Conservatoire royal de musique

Autres conseils et affiliations : Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, George Weston limitée, Musée des beaux-arts de l'Ontario et Luminato; président du Festival international des auteurs; officier de l'Ordre du Canada; fellow du Conservatoire royal de musique; chancelier émérite, Queen's University; et compagnon du Temple de la renommée de l'entreprise canadienne

Comités de TELUS : Retraite et Ressources humaines et rémunération

Titres de TELUS : 257 235

Micheline Bouchard

Domicile : Montréal (Québec)

Occupation principale : Administratrice de sociétés

Administratrice depuis : 2004

Éducation : Baccalauréat ès sciences appliquées (génie physique) et maîtrise ès sciences appliquées (génie électrique), École polytechnique; et doctorats honorifiques, Université de Montréal (HEC), University of Waterloo, Université d'Ottawa, Ryerson Polytechnic University et McMaster University

Autres conseils et affiliations : Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, conseil-aviseur de Hatley et International Women's Forum; membre agréé de l'Institut des administrateurs de sociétés; et membre de l'Ordre du Canada et de l'Ordre national du Québec

Comités de TELUS : Retraite et Ressources humaines et rémunération

Titres de TELUS : 82 910

R. John Butler, c.r.

Domicile : Edmonton (Alberta)

Occupation principale : Conseiller juridique, Bryan & Company

Administrateur depuis : 1999

Éducation : Baccalauréat ès arts et baccalauréat en droit, University of Alberta

Autres conseils et affiliations : Enoch First Nations Business Income Trust et comité de placement du conseil des gouverneurs de l'University of Alberta; et membre de la Law Society of Alberta

Comités de TELUS : Retraite; et président, Ressources humaines et rémunération

Titres de TELUS : 93 691

Raymond T. Chan

Domicile : Calgary (Alberta)

Occupation principale : Président du conseil de Baytex Energy Corp.

Administrateur depuis : 2013

Éducation : Baccalauréat en commerce, University of Saskatchewan; et comptable professionnel agréé

Autres conseils et affiliations : TORC Oil & Gas Ltd.

Comités de TELUS : Audit et Ressources humaines et rémunération

Titres de TELUS : 26 219

Stockwell Day

Domicile : Vancouver (Colombie-Britannique)

Occupation principale : Conseiller/consultant

Administrateur depuis : 2011

Éducation : University of Victoria; doctorats honorifiques de l'université de Saint-Petersbourg, en Russie et de la Trinity Western University

Autres conseils et affiliations : Baylin Technologies Inc., WesternOne Inc., Conseil commercial Canada Chine, Conseil de commerce Canada-Inde, Centre consultatif des relations juives et israéliennes et Pacific-Future Energy; président du conseil, International Fellowship of Christians and Jews; conseiller stratégique en chef chez McMillan LLP, et conseiller de RCI Capital Group Inc. et d'AWZ Ventures; et membre émérite de la Fondation Asie Pacifique du Canada

Comités de TELUS : Retraite et Ressources humaines et rémunération

Titres de TELUS : 18 778

Lisa de Wilde

Domicile : Toronto (Ontario)

Occupation principale : Chef de la direction, TVO

Administratrice depuis : 2015

Éducation : Baccalauréat ès arts (distinction) et baccalauréat en droit, Université McGill

Autres conseils et affiliations : EnerCare Inc.; Comités consultatifs du Réseau canadien des médias numériques et du Mowat Centre for Policy Innovation; et présidente du conseil, Festival international du film de Toronto

Comité de TELUS : Audit

Titres de TELUS : Néant



Pour plus de précisions, visitez le site telus.com/bios.



Darren Entwistle

Rusty Goepel

Mary Jo Haddad

John Lacey

Bill MacKinnon

John Manley

Joe Natale

Donald Woodley

Darren Entwistle

Domicile : Vancouver (Colombie-Britannique)

Occupation principale : Président-directeur du conseil d'administration, TELUS Corporation

Administrateur depuis : 2000

Éducation : Baccalauréat en économie (avec distinction), Université Concordia; M.B.A. (finances), Université McGill; diplôme en technologie des réseaux, Université de Toronto; doctorat honorifique en droit, Université McGill, Université Concordia et University of Alberta; et diplôme honorifique en administration des affaires, Northern Alberta Institute of Technology

Autres conseils et affiliations : Conseil canadien pour la diversité administrative, George Weston limitée et Conseil canadien des chefs d'entreprise; et fellow honorifique du Conservatoire royal

Titres de TELUS : 1 038 830

R.E.T. (Rusty) Goepel

Domicile : Vancouver (Colombie-Britannique)

Occupation principale : Vice-président principal, Raymond James Financial Ltd.

Administrateur depuis : 2004

Éducation : Baccalauréat en commerce, University of British Columbia

Autres conseils et affiliations : Amerigo Resources Ltd. et Baytex Energy Corp.; et président du conseil de Yellow Point Equity Partners

Comités de TELUS : Audit; et président, Gouvernance d'entreprise

Titres de TELUS : 105 131

Mary Jo Haddad

Domicile : Oakville (Ontario)

Occupation principale : Administratrice de sociétés

Administrateur depuis : 2014

Éducation : Baccalauréat en sciences (avec distinction), Université de Windsor; maîtrise en sciences de la santé, Université de Toronto; et doctorats honorifiques, Université de Windsor, Ryerson University et Institut universitaire de technologie de l'Ontario

Autres conseils et affiliations : Banque Toronto-Dominion et la fondation Kids Health Link; et membre de l'Ordre du Canada

Comités de TELUS : Audit et Gouvernance d'entreprise

Titres de TELUS : 4 051

John S. Lacey

Domicile : Thornhill (Ontario)

Occupation principale : Président du conseil consultatif de Brookfield Private Equity Fund

Administrateur depuis : 2000

Éducation : Programme de perfectionnement en gestion, Harvard Business School

Autres conseils et affiliations : Ainsworth Lumber Co. Ltd., George Weston limitée et Les Compagnies Loblaw limitée; et président du conseil de Doncaster Consolidated Ltd.

Comités de TELUS : Audit et Gouvernance d'entreprise

Titres de TELUS : 131 845

William (Bill) A. MacKinnon

Domicile : Toronto (Ontario)

Occupation principale : Administrateur de sociétés

Administrateur depuis : 2009

Éducation : Baccalauréat en commerce (avec distinction), Université du Manitoba; et comptable professionnel agréé

Autres conseils et affiliations : Novadaq Technologies Inc., Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, Toronto Community Foundation, St. Stephen Community House, Pioneer Petroleum Limited et Roy Thomson Hall; et fellow de l'Institut des comptables professionnels agréés de l'Ontario

Comités de TELUS : Gouvernance d'entreprise; et président, Audit

Titres de TELUS : 59 535

John Manley

Domicile : Ottawa (Ontario)

Occupation principale : Président et chef de la direction, Conseil canadien des chefs d'entreprise

Administrateur depuis : 2012

Éducation : Baccalauréat ès arts, Carleton University; juris doctor, Université d'Ottawa; administrateur agrégé, McMaster University; et doctorats honorifiques, Carleton University, Université de Toronto, Western University et Université d'Ottawa

Autres conseils et affiliations : CAE Inc., CARE Canada et MaRS Discovery District; président du conseil, CIBC; et officier de l'Ordre du Canada

Comités de TELUS : Audit et Gouvernance d'entreprise

Titres de TELUS : 16 561

Joe Natale

Domicile : Toronto (Ontario)

Occupation principale : Président et chef de la direction, TELUS Corporation

Administrateur depuis : 2014

Ses notes biographiques se trouvent à la page 27.

Donald Woodley

Domicile : Mono Township (Ontario)

Occupation principale : Administrateur de sociétés

Administrateur depuis : 1999¹

Éducation : Baccalauréat en commerce, University of Saskatchewan; et M.B.A., Richard Ivey School of Business, Western University

Autres conseils et affiliations : La Société canadienne des postes

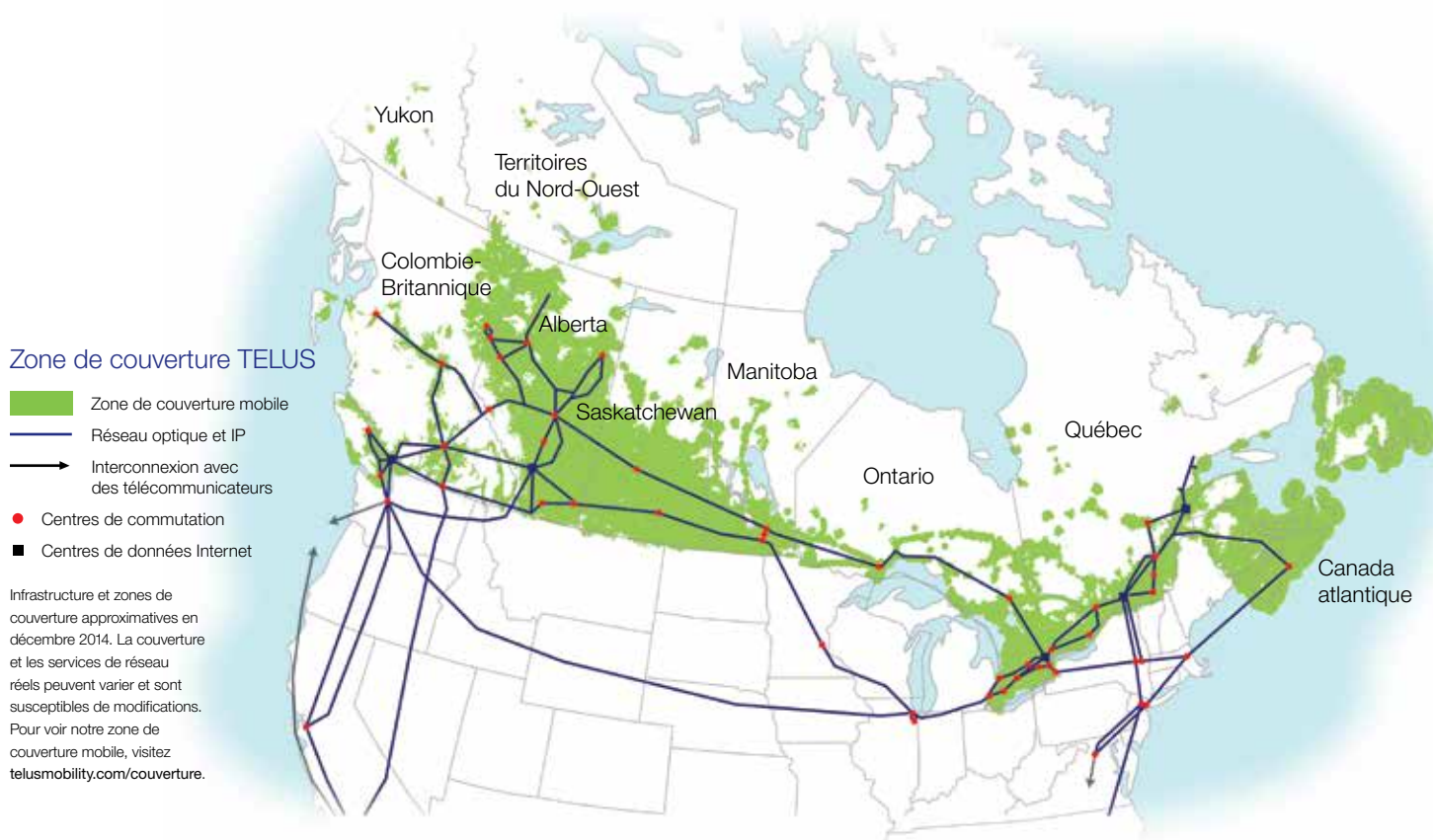
Comités de TELUS : Ressources humaines et rémunération; et président, Retraite

Titres de TELUS : 102 050

Les titres de TELUS représentent la totalité des actions ordinaires et des unités d'actions différées (des unités d'actions incessibles dans le cas de Darren Entwistle) détenues au 31 décembre 2014.

¹ Ces administrateurs étaient aussi administrateurs de sociétés remplacées.

Jour après jour, nous procurons des réseaux fiables à nos clients.



Nous continuons d'investir dans les infrastructures et la technologie pour offrir aux Canadiens des réseaux et des services de classe mondiale. Notre vaste éventail de produits et de services de communication comporte des services mobiles, données, IP, voix, télévision, divertissement et vidéo et nous sommes l'un des plus grands fournisseurs de services TI en soins de santé au Canada. Nous sommes également résolu à investir dans les organismes communautaires des collectivités où nous vivons, travaillons et offrons nos services.

Nos 43 700 membres de l'équipe TELUS sont déterminés à faire passer les clients d'abord à la grandeur du pays et à l'échelle mondiale.

Région	Membres de l'équipe	Dépenses d'investissement en 2014, incluant le spectre du sans-filtre	Comités d'investissement communautaire de TELUS
Colombie-Britannique	8 400	940 millions \$	Victoria, Vancouver et Thompson Okanagan
Alberta	6 000	1,0 milliard \$	Calgary et Edmonton
Ontario	7 500	700 millions \$	Toronto et Ottawa
Québec	5 800	600 millions \$	Montréal, Rimouski et Québec
Canada atlantique et autres	400	217 millions \$	Canada atlantique
International	15 600	27 millions \$	Philippines, Guatemala et Salvador

Revue financière

Table des matières

- | | |
|-------------------------------------|--|
| 32 – 33 | Lettre du chef des services financiers aux investisseurs
Coup d'œil sur les résultats financiers de TELUS et nos démarches pour accroître la rentabilité pour nos actionnaires |
| 34 – 35 | Gouvernance d'entreprise
Notre engagement envers l'excellence en gouvernance d'entreprise et la présentation fidèle de l'information |
| 36 – 41 | Statistiques financières et opérationnelles
Information financière et données opérationnelles, annuelles et trimestrielles |
| 42 – 106 | Rapport de gestion
Présentation de notre situation financière et de notre rendement financier |
| 107 – 165 | États financiers et notes
États financiers consolidés de 2014 et notes annexes |
| 166 –
quatrième de
couverture | Ressources supplémentaires pour les investisseurs
Glossaire, renseignements à l'intention des investisseurs et raisons d'investir dans TELUS |

Jour après jour, nous générons du rendement pour l'actionnaire.

La vigueur de nos performance financière et rendement opérationnel, attestée par le meilleur bilan du secteur au Canada en fin d'exercice, nous permet d'investir dans nos réseaux pour nos clients et de faire fructifier le capital investi par nos actionnaires. Notre excellente position financière repose sur la détermination des membres de l'équipe TELUS à maintenir le cap sur notre objectif absolu : accorder la priorité aux clients.

Performance financière soutenue

En 2014, les mesures prises par notre équipe pour rehausser l'expérience client, conjuguées à notre stratégie de croissance nationale bien exécutée, ont permis à TELUS de dégager des produits d'exploitation consolidés de 12 milliards de dollars, soit une hausse de 5,2 pour cent par rapport à 2013, et une croissance de 4,9 pour cent du bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements

(BAIIA) qui passe ainsi à 4,2 milliards de dollars. Ces résultats sont les meilleurs du secteur à l'échelle nationale et prouvent comment la priorité accordée aux clients crée de la valeur pour l'actionnaire. En outre, notre bénéfice net et notre bénéfice par action ont connu respectivement une croissance de 10 et de 14 pour cent.

Cette bonne tenue se nourrit de la croissance constante et profitable de nos deux secteurs : le service mobile et le service filaire. Nous avons clos l'exercice avec un total de 13,7 millions de connexions clients. C'est une hausse de 2,9 pour cent par rapport à 2013 attribuable à notre capacité d'augmenter le nombre d'abonnés aux services mobile, Internet et télévisuel. Non seulement 357 000 nouveaux clients se sont ajoutés au service mobile postpayé en 2014, mais nos produits d'exploitation par client sur la durée de l'appareil ont atteint le chiffre record de 4 800 \$ et le taux de désabonnement mensuel des services postpayés est d'à peine 0,93 pour cent – le plus faible en Amérique du Nord. Nous comptons 96 000 nouvelles connexions à

Objectifs consolidés et sectoriels pour 2015¹

CONSOLIDÉS



Produits
12,35 à 12,55 milliards \$



BAIIA²
4,325 à 4,500 milliards \$



Bénéfice par action
2,40 \$ à 2,60 \$



Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)
Similaires à 2014

SERVICE MOBILE



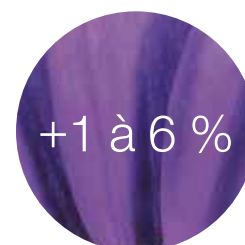
Produits tirés du réseau (externes)
6,175 à 6,300 milliards \$



BAIIA³
2,850 à 2,950 milliards \$



Produits tirés du réseau (externes)
5,525 à 5,625 milliards \$



BAIIA³
1,550 à 1,625 milliards \$

SERVICE FILAIRE

1 Consulter la Mise en garde concernant les énoncés prospectifs figurant à la page 42 du présent rapport.

2 Pour la définition de cette mesure non conforme aux PCGR, consulter la rubrique 11 du rapport de gestion dans le présent rapport.

3 Excluant les paiements au titre des licences de spectre.

Depuis le début de 2013, nous avons versé aux actionnaires un total de 3,4 milliards de dollars. Cette somme englobe la valeur totale de nos programmes de rachat d'actions à laquelle s'ajoutent des dividendes de 1,8 milliard de dollars.

John Gossling
Vice-président à la direction et
chef des services financiers



notre service filaire englobant 101 000 abonnés au service télévisuel et 80 000, à Internet haute vitesse. Ces connexions compensent largement la baisse ralentie mais constante des lignes d'accès au réseau existantes.

Création de valeur pour l'actionnaire

TELUS a dégagé en 2014 un rendement total pour l'actionnaire de 19 pour cent, y compris des dividendes par action de 1,52 \$ qui dépassent de 11,8 pour cent ceux de 2013. Notre rendement de 2014 a surpassé celui de l'indice S&P/TSX de la Bourse de Toronto par 8 points et, pour la cinquième année consécutive, notre rendement total pour l'actionnaire était d'au moins 10 pour cent.

En 2014, TELUS a versé à ses actionnaires, par le truchement d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, plus de 600 millions de dollars, qui viennent s'ajouter au milliard de dollars versé en 2013 aux actionnaires par les rachats d'actions. Fidèles à notre engagement à rembourser le capital investi par nos actionnaires, nous avons annoncé notre intention de racheter d'ici 2016 des actions de TELUS jusqu'à concurrence de 500 millions de dollars. Ayant complété notre programme de 2014 en septembre, nous avons avancé le début de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015 au 1^{er} octobre 2014. Nous comptons racheter et annuler au maximum 16 millions d'actions ordinaires évaluées à 500 millions de dollars.

Toujours en 2014, nous avons augmenté à deux reprises notre dividende trimestriel, en dernier en novembre. C'est notre huitième augmentation depuis mai 2011. Nous avons alors fait l'annonce de notre programme pluriannuel de croissance du dividende qui cible deux hausses du dividende par an pour un total annuel d'environ 10 pour cent. En mai 2013, nous avons reconduit ce programme jusqu'à la fin de 2016.

Depuis le début de 2013, nous avons versé aux actionnaires un total de 3,4 milliards de dollars. Cette somme englobe la valeur totale

de nos programmes de rachat d'actions à laquelle s'ajoutent des dividendes de 1,8 milliard de dollars.

Nous avons également raffermi notre santé financière en 2014 en augmentant nos liquidités et en refinançant nos activités à des taux plus faibles. Nous avons émis de nouveaux titres de créance à long terme et à coût réduit, de 1 milliard de dollars en avril et de 1,2 milliard de dollars en septembre. Grâce à ces nouvelles émissions, la durée moyenne jusqu'à l'échéance de notre dette à long terme est de 10,9 ans, au lieu de 5,5 ans à la fin de 2012, et le taux d'intérêt moyen baisse et passe à 4,72 pour cent, au lieu de 5,44 pour cent à la fin de 2012.

Rendre le futur simple

Dans cette perspective, nous avons fixé des objectifs ambitieux pour 2015 parce que nous savons que nous gagnons la confiance de nos clients jour après jour. En procurant des expériences clients inégalées, nous pouvons concrétiser les promesses de nos pratiques d'affectation des capitaux avantageuses pour l'actionnaire, pratiques qui comprennent l'investissement en prévision d'une croissance à long terme, d'importants rachats d'actions et un programme pluriannuel de croissance du dividende. Notre équipe n'a ménagé aucun effort pour créer de la valeur pour nos investisseurs, pour nos clients et pour les collectivités où nous exerçons nos activités. Nous sommes résolu à préserver cet équilibre dans les années à venir.

Cordialement,

John Gossling
Vice-président à la direction et chef des services financiers
Le 27 février 2015

Jour après jour, nous souscrivons à la bonne gouvernance.

Chez TELUS, nous sommes déterminés à suivre des pratiques saines et efficaces en matière de gouvernance d'entreprise et à présenter une information fidèle et complète. En veillant résolument à procurer une expérience client hors pair, nous ne cessons d'accroître la transparence, d'apporter de nouvelles améliorations et d'assurer l'intégrité de nos gestes, jour après jour.

Favoriser la bonne gouvernance

Nous perfectionnons d'année en année nos méthodes pour garantir une bonne gouvernance et accroître la confiance des investisseurs. Parmi nos initiatives, celles qui suivent sont dignes de mention.

Nous avons annoncé deux nouvelles nominations au conseil d'administration : celles de Mary Jo Haddad en 2014 et de Lisa de Wilde en février 2015. Ces nominations s'inscrivent dans notre volonté de recruter des candidats exceptionnels forts d'une grande expertise sur le plan stratégique et d'une solide expérience sur le plan opérationnel des principaux marchés.

Nous estimons par ailleurs que le maintien de notre avantage concurrentiel dépend de la diversification de notre conseil afin qu'il soit à l'image des collectivités et des clients auxquels nous offrons nos services. Notre politique sur la diversité administrative adoptée en 2013 vient confirmer cette conviction, tout comme les objectifs que nous nous sommes fixés : compter, d'ici mai 2017, 30 à 40 pour cent d'administrateurs indépendants d'origines diverses et au moins 25 pour cent, et 30 pour cent d'ici 2019, de femmes au conseil d'administration. En février 2015, plus de 30 pour cent de nos administrateurs indépendants proviennent de divers horizons et plus de 20 pour cent, sont des femmes.

Nous faisons progresser et mettons en œuvre notre plan de relève pour les postes de haute direction et d'administrateurs, qui rivalise avec les meilleurs à l'échelle mondiale. Nous y arrivons en respectant les bonnes pratiques de gouvernance, en veillant à la continuité de notre stratégie de croissance nationale et en maintenant le cap sur notre priorité absolue : les clients. En mars 2014, nous avons annoncé que Brian Canfield quittait son poste de président du conseil, que Dick Auchinleck avait été nommé administrateur principal indépendant, que Darren Entwistle accédait aux fonctions de président-directeur du conseil d'administration et que Joe Natale était promu au poste de président et chef de la direction. Joe a été également élu administrateur à notre assemblée annuelle de mai.

Conformément aux pratiques exemplaires et aux tendances courantes du secteur, nous avons adopté une rémunération forfaitaire

des administrateurs. Auparavant, la rémunération était fondée sur les présences aux réunions. D'après le conseil, une structure d'honoraires fixes s'accorde mieux que la formule fondée sur la présence aux réunions avec le nouveau rôle des administrateurs et reproduit mieux la continuité de leur engagement pendant l'année.

Nous avons publié notre premier rapport annuel sur la transparence en septembre. Ce rapport rend compte de notre engagement à protéger la vie privée de nos clients tout en collaborant avec les organismes chargés de l'application de la loi et des services d'urgence. Le rapport décrit le nombre et le type des demandes de renseignements sur les clients que nous avons reçues d'organismes chargés de l'application de la loi et d'autres organismes en 2013.

L'intégrité est essentielle dans tout ce que nous entreprenons

Chez TELUS, nous reconnaissons que partager la même conception et le même souci de l'intégrité est la clef de voûte pour mériter la confiance de nos partenaires. Nous révisons notre politique d'éthique chaque année pour vérifier sa pertinence. En 2014, nous avons mis en œuvre une politique de lutte contre la corruption, approuvée à la fin de 2013, qui décrit nos attentes à l'égard des membres de l'équipe en ce qui a trait à la lutte contre la corruption au Canada et à l'étranger.

D'année en année, nous mettons à jour notre cours en ligne, intitulé Intégrité, qui fixe les normes de confiance, de respect et d'intégrité que les membres de l'équipe et les contractuels sont censés suivre. Le cours en ligne, qui est obligatoire pour tous les membres de l'équipe et la plupart des contractuels, regroupe de l'information importante sur notre éthique, le respect en milieu de travail, la sécurité dans l'entreprise, la protection de la vie privée, la lutte contre la corruption et d'autres politiques d'entreprise. En 2014, le cours Intégrité a été adapté aux situations particulières des contractuels et des membres de l'équipe TELUS International.

Nous maintenons la LigneÉthique réservée aux questions et aux plaintes anonymes et confidentielles sur le contrôle interne, la comptabilité ou les questions d'éthique. Ce service, assuré par



Meilleures pratiques bien établies

Nous sommes à l'avant-garde dès qu'il s'agit d'assurer l'excellence en gouvernance d'entreprise. Voici certaines de nos meilleures pratiques :

- nous avons tenu notre quatrième vote consultatif annuel sur la rémunération de la haute direction en 2014 et obtenu l'approbation de 95 pour cent des actionnaires
- nous élisons nos administrateurs selon une politique de vote majoritaire énoncée depuis 2007
- nous améliorons sans cesse notre excellent cadre de gouvernance des risques et demandons à la direction et au conseil d'évaluer les perceptions, la tolérance et la résilience à l'égard des risques et d'intégrer leur appréciation des risques dans leurs décisions clés. Des mises à jour trimestrielles présentant les points saillants sur les stratégies d'atténuation des principaux risques de l'entreprise sont adressées à la haute direction et au conseil
- nous complétons nos pratiques d'évaluation et d'atténuation des risques par un comité chargé de la prévention de fraude par la direction et une politique de conduite fiscale et de gestion des risques
- nous respectons les dispositions sur la définition d'indépendance des normes de gouvernance de la Bourse de New York.

une entreprise indépendante, est offert dans plusieurs langues, 24 heures sur 24, aux appels internes et externes. Pour la 12^e année de suite, de tous les appels reçus par la LigneÉthique en 2014, aucun n'impliquait un manquement de la part d'un membre de l'équipe jouant un rôle important dans le contrôle interne de l'information financière.

Pour mesurer notre performance à cet égard, nous avons mis au point un indice d'intégrité qui tient compte des résultats de notre cours sur l'intégrité, des sondages internes adressés aux membres de l'équipe, des sondages externes auprès de la clientèle et des manquements à nos politiques qui nous ont été signalés. Pour plus de précisions sur notre indice d'intégrité, consultez telus.com/csr-fr.

Communiquer avec les investisseurs

Tenir les investisseurs informés des nouveautés fait partie intégrante de l'approche proactive que nous privilégions dans nos relations avec les investisseurs. En 2014, nous avons participé à 4 téléconférences en webdiffusion organisées par TELUS et à 22 présentations et tournées que nous offrons à nos investisseurs. Vous pouvez les

visionner ou vous renseigner sur les activités à venir à l'adresse telus.com/investors. Les membres de la haute direction de TELUS ont aussi rencontré plusieurs investisseurs institutionnels au Canada, aux États-Unis et en Europe.

De nouveau en 2014, TELUS a été reconnue pour l'excellence de sa gouvernance d'entreprise et de son information.

- Les Comptables professionnels agréés du Canada nous ont décerné deux prix d'excellence, l'un pour la catégorie Information sur la gouvernance d'entreprise et l'autre pour le secteur Communications et médias. Nous avons également reçu une mention d'honneur pour l'excellence de l'information financière
- Notre rapport annuel s'est classé dans les 20 meilleurs au monde pour la 12^e fois selon l'*Annual Report on Annual Reports*, qui est un classement international des 400 meilleurs rapports.

Les actionnaires souhaitant transmettre leur avis ou leurs observations au conseil peuvent le faire par courriel à l'adresse conseil@telus.com.



Il est possible de consulter la description complète des pratiques de gouvernance de TELUS, dont le Guide sur la politique du conseil d'administration et de l'information sur nos pratiques de gouvernance par rapport à celles requises par la Bourse de New York dans la circulaire d'information de 2015 de TELUS ou à l'adresse telus.com/governance.

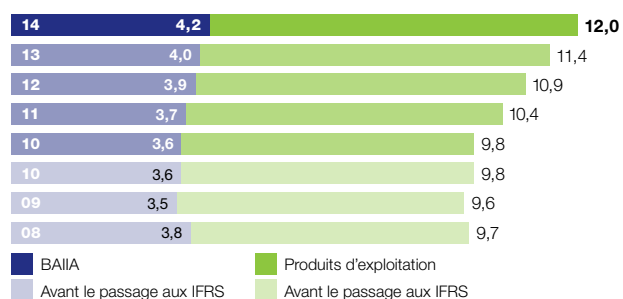
Information financière annuelle consolidée

Consolidé	Après le passage aux IFRS ¹					Avant le passage aux IFRS		
	2014	2013	2012	2011	2010	2010	2009	2008
Compte de résultats (en millions)								
Produits d'exploitation ²	12 002 \$	11 404 \$	10 921 \$	10 397 \$	9 792 \$	9 779 \$	9 606 \$	9 653 \$
Charges d'exploitation avant coûts de restructuration, autres coûts similaires et amortissements ^{3,4}	7 711	7 288	7 014	6 697	6 144	6 062	5 925	5 815
Coûts de restructuration et autres coûts similaires ⁴	75	98	48	35	80	74	190	59
BAIIA ^{3,4}	4 216	4 018	3 859	3 665	3 568	3 643	3 491	3 779
Amortissements	1 834	1 803	1 865	1 810	1 741	1 735	1 722	1 713
Bénéfice d'exploitation ³	2 382	2 215	1 994	1 855	1 827	1 908	1 769	2 066
Autres charges, montant net	–	–	–	–	–	32	32	36
Coûts de financement avant la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme ³	443	424	374	383	475	458	433	463
Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme	13	23	–	–	52	52	99	–
Bénéfice avant impôt ³	1 926	1 768	1 620	1 472	1 300	1 366	1 205	1 567
Impôt sur le résultat ³	501	474	416	346	313	328	203	436
Bénéfice net ³	1 425 \$	1 294 \$	1 204 \$	1 126 \$	987 \$	1 038 \$	1 002 \$	1 131 \$
Bénéfice net attribuable aux actions de participation ^{3,5}	1 425 \$	1 294 \$	1 204 \$	1 130 \$	983 \$	1 034 \$	998 \$	1 128 \$

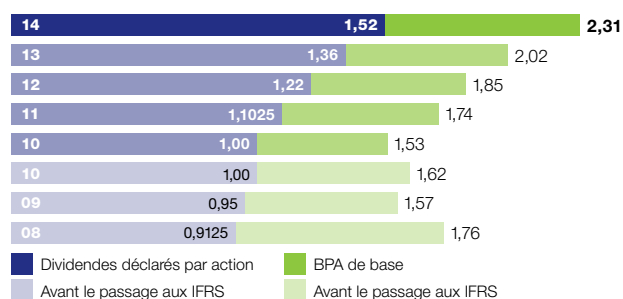
Information sur les actions ^{5,6}	2014	2013	2012	2011	2010	2010	2009	2008
Nombre moyen d'actions en circulation – de base (en millions)	616	640	651	649	640	640	635	641
Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice (en millions)	609	623	652	650	645	645	635	635
Bénéfice par action (BPA) – de base ³	2,31 \$	2,02 \$	1,85 \$	1,74 \$	1,53 \$	1,62 \$	1,57 \$	1,76 \$
Dividendes déclarés par action de participation	1,52	1,36	1,22	1,1025	1,00	1,00	0,95	0,9125

Situation financière (en millions)	2014	2013	2012	2011	2010	2010	2009	2008
Immobilisations, au coût ⁷	41 512 \$	38 575 \$	37 189 \$	36 586 \$	35 203 \$	35 100 \$	34 357 \$	32 581 \$
Amortissements cumulés ⁷	24 592	23 616	22 843	22 469	21 220	22 244	21 480	20 098
Total de l'actif	23 217	21 566	20 445	19 931	19 624	19 599	19 219	19 021
Dette nette ⁸	9 393	7 592	6 577	6 959	6 869	6 869	7 312	7 286
Total des capitaux investis ⁹	16 809	15 576	14 223	14 461	14 649	15 088	14 959	14 524
Dette à long terme	9 055	7 493	5 711	5 508	5 209	5 313	6 090	6 348
Capitaux propres	7 454	8 015	7 686	7 513	7 781	8 201	7 575	7 108

Produits d'exploitation² et BAIIA^{3,4} (en milliards de dollars)



Dividendes par action^{5,6} et BPA – de base^{3,5,6} (en dollars)



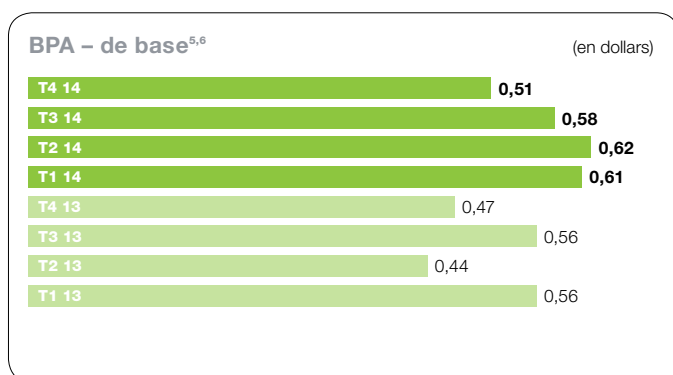
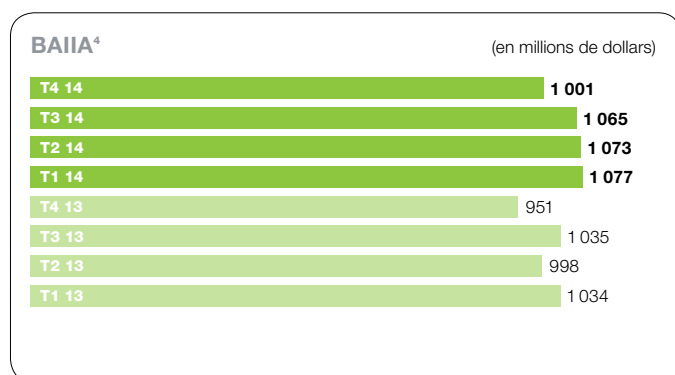
Information financière trimestrielle consolidée

Consolidé								
Compte de résultats (en millions)	T4 2014	T3 2014	T2 2014	T1 2014	T4 2013	T3 2013	T2 2013	T1 2013
Produits d'exploitation ²	3 128 \$	3 028 \$	2 951 \$	2 895 \$	2 948 \$	2 874 \$	2 826 \$	2 756 \$
Charges d'exploitation avant coûts de restructuration, autres coûts similaires et amortissements ⁴	2 101	1 933	1 867	1 810	1 964	1 824	1 789	1 711
Coûts de restructuration et autres coûts similaires ⁴	26	30	11	8	33	15	39	11
BAIIA ⁴	1 001	1 065	1 073	1 077	951	1 035	998	1 034
Amortissements	468	459	444	463	461	445	446	451
Bénéfice d'exploitation	533	606	629	614	490	590	552	583
Autres charges, montant net	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts de financement avant la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme	115	111	115	102	110	109	109	96
Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme	-	13	-	-	-	-	23	-
Bénéfice avant impôt	418	482	514	512	380	481	420	487
Impôt sur le résultat	106	127	133	135	90	125	134	125
Bénéfice net	312 \$	355 \$	381 \$	377 \$	290 \$	356 \$	286 \$	362 \$
Bénéfice net attribuable aux actions de participation ⁵	312 \$	355 \$	381 \$	377 \$	290 \$	356 \$	286 \$	362 \$

Information sur les actions^{5,6}	T4 2014	T3 2014	T2 2014	T1 2014	T4 2013	T3 2013	T2 2013	T1 2013
Nombre moyen d'actions en circulation – de base (en millions)	611	613	617	622	623	633	652	653
Nombre d'actions en circulation en fin de période (en millions)	609	612	615	620	623	623	646	654
BPA – de base	0,51 \$	0,58 \$	0,62 \$	0,61 \$	0,47 \$	0,56 \$	0,44 \$	0,56 \$
Dividendes déclarés par action de participation	0,40	0,38	0,38	0,36	0,36	0,34	0,34	0,32

- Les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). La date de passage aux IFRS de l'IASB par la société est le 1^{er} janvier 2010 et la date de leur adoption est le 1^{er} janvier 2011.
- Les IFRS comportent certains produits qui, avant le passage aux IFRS, étaient classés comme recouvrement de charges ou sous Autres charges, montant net.
- Les chiffres après le passage aux IFRS tiennent compte de l'application d'IAS 19, *Avantages du personnel* (modifiée en 2011).
- Mesures non conformes aux PCGR qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB. Par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour la définition de ces mesures ou des renseignements supplémentaires, consulter la rubrique 11 du rapport de gestion.
- Actions de participation : actions ordinaires, et avant le 4 février 2013, actions ordinaires et actions sans droit de vote.
- Ajustée selon le fractionnement d'actions à raison de deux pour une, fait le 16 avril 2013.
- Comprend les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles.
- Calcul de la dette à long terme, excluant les frais d'émission des titres de créance non amortis, la tranche à court terme de la dette à long terme, le passif de couverture net reporté ayant trait aux billets en dollars américains (avant 2011) et les emprunts à court terme, moins la trésorerie et les placements temporaires.
- Dette nette plus les capitaux propres, excluant le cumul des autres éléments du résultat global.

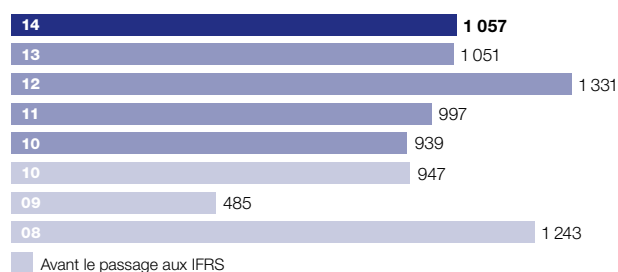
Note : Certaines données comparatives ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de 2014.



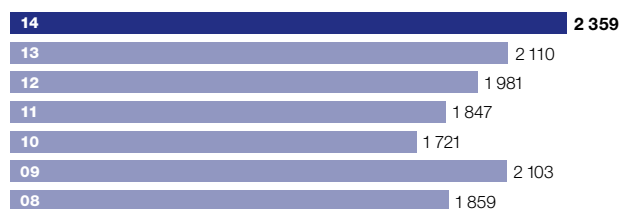
Statistiques opérationnelles annuelles

Consolidé	Après le passage aux IFRS ¹					Avant le passage aux IFRS		
	2014	2013	2012	2011	2010	2010	2009	2008
Information tirée des tableaux des flux de trésorerie								
Entrées liées aux activités d'exploitation (en millions)	3 407 \$	3 246 \$	3 219 \$	2 550 \$	2 670 \$	2 570 \$	2 904 \$	2 819 \$
Sorties liées aux activités d'investissement (en millions)	(3 668)	(2 389)	(2 058)	(1 968)	(1 731)	(1 731)	(2 128)	(3 433)
Entrées (sorties) liées aux activités de financement (en millions)	(15)	(628)	(1 100)	(553)	(963)	(863)	(739)	598
Ratios de rentabilité								
Ratio de distribution ^{2,3}	69 %	71 %	69 %	67 %	69 %	65 %	61 %	54 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actions ordinaires ^{3,4}	17,8 %	16,8 %	15,6 %	14,4 %	13,0 %	13,1 %	13,6 %	16,3 %
Flux de trésorerie/actif ⁵	14,7 %	15,1 %	15,7 %	12,8 %	13,6 %	13,1 %	15,1 %	14,8 %
Ratios d'endettement et de couverture								
Ratio de couverture des intérêts par le BAIIA ^{3,6}	9,8	11,1	11,8	9,8	7,0	7,3	6,9	8,3
Ratio dette nette/BAIIA ^{3,7}	2,2	1,8	1,7	1,9	1,9	1,8	2,0	1,9
Dette nette/total des capitaux investis	55,9 %	48,7 %	46,2 %	48,1 %	46,9 %	45,5 %	48,9 %	50,2 %
Autres mesures								
BAIIA, moins les dépenses d'investissement (en millions) ³	1 857 \$	1 908 \$	1 878 \$	1 818 \$	1 847 \$	1 922 \$	1 388 \$	1 920 \$
Flux de trésorerie disponibles (en millions) ⁸	1 057 \$	1 051 \$	1 331 \$	997 \$	939 \$	947 \$	485 \$	1 243 \$
Dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre (en millions)	2 359 \$	2 110 \$	1 981 \$	1 847 \$	1 721 \$	1 721 \$	2 103 \$	1 859 \$
Paiements de la trésorerie au titre des licences de spectre (en millions)	1 171 \$	67 \$	–	–	–	–	–	882 \$
Intensité des dépenses d'investissement ⁹	20 %	19 %	18 %	18 %	18 %	18 %	22 %	19 %
Total des connexions clients (en milliers) ¹⁰	13 678	13 296	13 113	12 728	12 253	12 253	11 875	11 603
Information liée aux employés								
Total des salaires et des avantages (en millions)	2 851 \$	2 743 \$	2 474 \$	2 258 \$	2 205 \$	2 233 \$	2 303 \$	2 326 \$
Total de l'effectif actif ¹¹	43 700	43 400	42 400	41 100	34 800	34 800	36 400	36 600
Effectif en équivalent temps plein (ETP)	42 700	42 300	41 400	40 100	33 900	33 900	35 300	35 900
BAIIA par l'effectif en ETP moyen (en milliers) ^{3,12}	103 \$	99 \$	98 \$	99 \$	107 \$	109 \$	106 \$	111 \$

Flux de trésorerie disponibles⁸ (en millions de dollars)



Dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre (en millions de dollars)

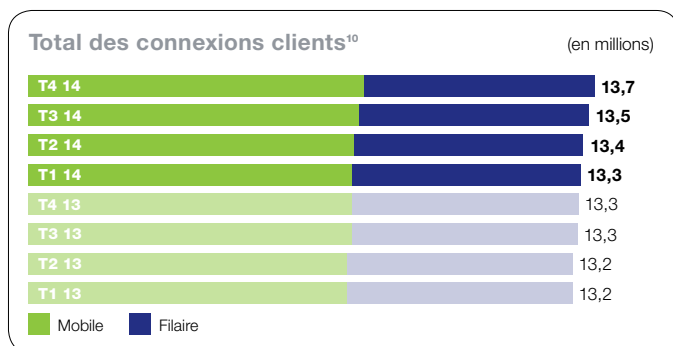
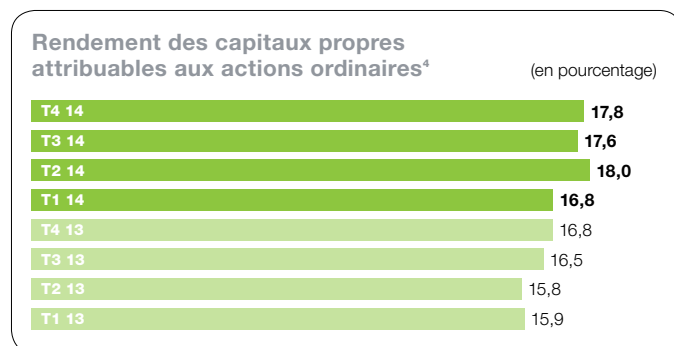


Statistiques opérationnelles trimestrielles

Consolidé	T4 2014	T3 2014	T2 2014	T1 2014	T4 2013	T3 2013	T2 2013	T1 2013
Information tirée des tableaux des flux de trésorerie								
Entrées liées aux activités d'exploitation (en millions)	917 \$	1 037 \$	855 \$	598 \$	726 \$	1 084 \$	707 \$	729 \$
Sorties liées aux activités d'investissement (en millions)	(713)	(611)	(1 517)	(827)	(787)	(552)	(514)	(536)
Entrées (sorties) liées aux activités de financement (en millions)	(370)	(257)	667	(55)	365	(772)	57	(278)
Ratios de rentabilité								
Ratio de distribution ²	69 %	67 %	67 %	69 %	71 %	69 %	72 %	67 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actions ordinaires ⁴	17,8 %	17,6 %	18,0 %	16,8 %	16,8 %	16,5 %	15,8 %	15,9 %
Flux de trésorerie/actif ⁶	14,7 %	13,7 %	14,1 %	14,2 %	15,1 %	15,7 %	14,9 %	15,6 %
Ratios d'endettement et de couverture								
Ratio de couverture des intérêts par le BAIIA ⁶	9,8	10,2	10,4	10,7	11,1	11,3	11,5	11,6
Ratio dette nette/BAIIA ⁷	2,2	2,2	2,2	2,0	1,8	1,8	1,7	1,7
Dette nette/total des capitaux investis	55,9 %	53,3 %	53,3 %	50,2 %	48,7 %	50,3 %	48,0 %	45,3 %
Autres mesures								
BAIIA, moins les dépenses d'investissement (en millions)	431 \$	408 \$	437 \$	581 \$	374 \$	480 \$	487 \$	567 \$
Flux de trésorerie disponibles (en millions) ⁸	337 \$	219 \$	210 \$	291 \$	136 \$	365 \$	192 \$	358 \$
Dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre (en millions)	570 \$	657 \$	636 \$	496 \$	577 \$	555 \$	511 \$	467 \$
Paiements de la trésorerie au titre des licences de spectre (en millions)	28 \$	–	914 \$	229 \$	–	67 \$	–	–
Intensité des dépenses d'investissement ⁹	18 %	22 %	22 %	17 %	20 %	19 %	18 %	17 %
Total des connexions clients (en milliers) ¹⁰	13 678	13 545	13 409	13 329	13 296	13 270	13 156	13 150
Information liée aux employés								
Total des salaires et des avantages (en millions)	735 \$	720 \$	710 \$	686 \$	715 \$	690 \$	684 \$	654 \$

- Les IFRS publiées par l'IASB. La date de passage aux IFRS de l'IASB par la société est le 1^{er} janvier 2010 et la date de leur adoption est le 1^{er} janvier 2011.
- Le dernier dividende trimestriel déclaré par action, au cours de la période pertinente de l'exercice, annualisé, divisé par la somme du bénéfice de base par action déclaré au cours des quatre derniers trimestres.
- Les chiffres après le passage aux IFRS tiennent compte de l'application de l'IAS 19, *Avantages du personnel* (modifiée en 2011).
- Le bénéfice attribuable aux actions de participation divisé par le nombre moyen trimestriel des actions de participation pour la période de 12 mois. Les ratios trimestriels sont calculés sur 12 mois.
- Les entrées liées aux activités d'exploitation divisées par l'actif total. Les ratios trimestriels sont fondés sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur 12 mois.
- Le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires, divisé par les coûts de financement avant les primes au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, calculé sur 12 mois.
- La dette nette à la fin de la période, divisée par le BAIIA sur 12 mois, excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires.
- Le BAIIA présenté, ajusté pour tenir compte des versements qui s'ajoutent aux frais liés à la rémunération à base d'actions, aux initiatives de restructuration et aux régimes à prestations définies, et déduction faite des intérêts en espèces, de l'impôt en espèces et des dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre. En 2011, TELUS a également déduit du BAIIA le gain de 17 millions de dollars lié à Transactel.
- Les dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre, divisées par les produits d'exploitation.
- La somme des abonnés au service mobile, des lignes d'accès au réseau et des abonnés à Internet et à la télévision (Télé OPTIK de TELUS et TELUS TV Satellite). Pour 2013, les abonnements au service mobile ne tiennent pas compte des abonnements à Public Mobile et comprennent des ajustements tenant compte des abonnements aux services machine à machine et Mike.
- À l'exclusion de l'effectif de TELUS International, le total de l'effectif actif était de 27 900 en 2014, de 28 300 en 2013, de 28 000 en 2012, de 27 800 en 2011, de 26 400 en 2010, de 27 700 en 2009 et de 28 700 en 2008. En 2013, TELUS a fait l'acquisition de Public Mobile, ajoutant 490 employés à son effectif. En 2009, TELUS a fait l'acquisition de Black's Photo, ajoutant 1 250 employés à son effectif.
- Le BAIIA excluant les coûts de restructuration et d'autres coûts similaires, divisé par l'effectif en ETP moyen.

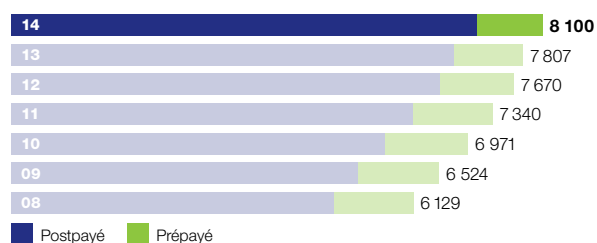
Note : Certaines données comparatives ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de 2014.



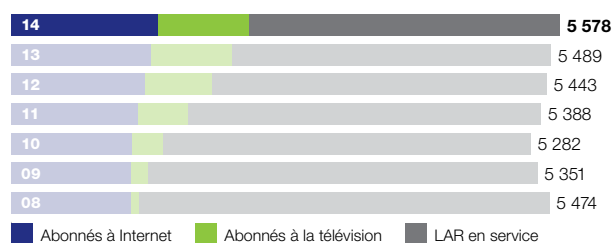
Statistiques sectorielles annuelles

	Après le passage aux IFRS ¹					Avant le passage aux IFRS		
	2014	2013	2012	2011	2010	2010	2009	2008
Secteur mobile								
Produits d'exploitation tirés des services de réseau (en millions)	6 008 \$	5 641 \$	5 367 \$	5 004 \$	4 611 \$	4 611 \$	4 392 \$	4 369 \$
Produits d'exploitation (en millions) ²	6 641 \$	6 177 \$	5 886 \$	5 500 \$	5 045 \$	5 047 \$	4 735 \$	4 660 \$
Charges d'exploitation avant coûts de restructuration, autres coûts similaires et amortissements (en millions) ³	3 884	3 543	3 415	3 321	3 027	3 012	2 790	2 647
Coûts de restructuration et autres coûts similaires (en millions)	30	30	13	2	4	4	12	8
BAIIA (en millions) ³	2 727 \$	2 604 \$	2 458 \$	2 177 \$	2 014 \$	2 031 \$	1 933 \$	2 005 \$
Marge du BAIIA ³	41,1 %	42,1 %	41,8 %	39,6 %	39,9 %	40,2 %	40,8 %	43,0 %
Dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre (en millions)	832 \$	712 \$	711 \$	508 \$	463 \$	463 \$	770 \$	548 \$
Paiements de la trésorerie au titre des licences de spectre (en millions)	1 171 \$	67 \$	–	–	–	–	–	882 \$
BAIIA, déduction faite des dépenses d'investissement (en millions) ³	1 895 \$	1 892 \$	1 747 \$	1 669 \$	1 551 \$	1 568 \$	1 163 \$	1 457 \$
Ajouts bruts d'abonnés (en milliers) ⁴	1 534	1 614	1 646	1 798	1 710	1 710	1 599	1 655
Ajouts nets d'abonnés (en milliers) ⁴	293	307	331	369	447	447	406	561
Abonnés (en milliers) ^{4,5}	8 100	7 807	7 670	7 340	6 971	6 971	6 524	6 129
Part du marché du service mobile, en fonction des abonnés	28 %	27 %	28 %	28 %	28 %	28 %	28 %	28 %
Produits mensuels moyens par appareil d'abonné (PMAA) combinés ⁴	63 \$	61 \$	60 \$	59 \$	58 \$	58 \$	58 \$	63 \$
Abonnés au service postpayé – téléphones intelligents	81 %	77 %	66 %	53 %	33 %	33 %	20 %	s.o.
Frais d'acquisition par ajout brut d'abonné ⁴	405 \$	400 \$	408 \$	386 \$	350 \$	350 \$	337 \$	351 \$
Taux de désabonnement mensuel ⁴	1,31 %	1,41 %	1,47 %	1,68 %	1,57 %	1,57 %	1,58 %	1,57 %
Taux de désabonnement mensuel des services postpayés ⁴	0,93 %	1,03 %	1,09 %	1,31 %	1,19 %	1,19 %	1,17 %	1,14 %
Population desservie (en millions) ⁶	35,3	34,9	34,7	34,4	33,8	33,8	33,1	32,6
Secteur filaire								
Produits d'exploitation (en millions) ²	5 590 \$	5 443 \$	5 246 \$	5 099 \$	4 935 \$	4 920 \$	5 033 \$	5 152 \$
Charges d'exploitation avant coûts de restructuration, autres coûts similaires et amortissements (en millions) ³	4 056	3 961	3 810	3 578	3 305	3 238	3 297	3 327
Coûts de restructuration et autres coûts similaires (en millions)	45	68	35	33	76	70	178	51
BAIIA (en millions) ³	1 489 \$	1 414 \$	1 401 \$	1 488 \$	1 554 \$	1 612 \$	1 558 \$	1 774 \$
Marge du BAIIA ³	26,6 %	26,0 %	26,7 %	29,2 %	31,5 %	32,8 %	31,0 %	34,4 %
Dépenses d'investissement (en millions)	1 527 \$	1 398 \$	1 270 \$	1 339 \$	1 258 \$	1 258 \$	1 333 \$	1 311 \$
BAIIA, déduction faite des dépenses d'investissement (en millions) ³	(38)\$	16 \$	131 \$	149 \$	296 \$	354 \$	225 \$	463 \$
Lignes d'accès au réseau (LAR) en service (en milliers)	3 169	3 254	3 406	3 593	3 739	3 739	3 966	4 176
Abonnés à Internet haute vitesse (en milliers)	1 475	1 395	1 326	1 242	1 167	1 167	1 128	1 096
Total des abonnés à la télévision (en milliers)	916	815	678	509	314	314	170	78

Total des abonnés au service mobile^{4,5} (en milliers)



Total des abonnés au service filaire (en milliers)



Statistiques sectorielles trimestrielles

	T4 2014	T3 2014	T2 2014	T1 2014	T4 2013	T3 2013	T2 2013	T1 2013
Secteur mobile								
Produits d'exploitation tirés des services de réseau (en millions)	1 549 \$	1 538 \$	1 478 \$	1 443 \$	1 434 \$	1 443 \$	1 393 \$	1 371 \$
Produits d'exploitation (en millions) ²	1 759 \$	1 697 \$	1 617 \$	1 568 \$	1 596 \$	1 575 \$	1 522 \$	1 484 \$
Charges d'exploitation avant coûts de restructuration, autres coûts similaires et amortissements (en millions)	1 124	979	906	875	992	891	846	814
Coûts de restructuration et autres coûts similaires (en millions)	6	18	3	3	12	4	10	4
BAIIA (en millions)	629 \$	700 \$	708 \$	690 \$	592 \$	680 \$	666 \$	666 \$
Marge du BAIIA	35,8 %	41,2 %	43,8 %	44,0 %	37,0 %	43,2 %	43,7 %	44,9 %
Dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre (en millions)	188 \$	251 \$	228 \$	165 \$	213 \$	194 \$	171 \$	134 \$
Paiements de la trésorerie au titre des licences de spectre (en millions)	28 \$	–	914 \$	229 \$	–	67 \$	–	–
BAIIA, déduction faite des dépenses d'investissement (en millions)	441 \$	449 \$	480 \$	525 \$	379 \$	486 \$	495 \$	532 \$
Ajouts bruts d'abonnés (en milliers) ⁴	431	410	355	338	418	420	402	374
Ajouts nets d'abonnés (en milliers) ⁴	110	113	58	12	91	104	79	33
Abonnés (en milliers) ^{4,5}	8 100	7 989	7 876	7 818	7 807	7 810	7 706	7 703
Part du marché du service mobile, en fonction des abonnés	28 %	28 %	28 %	28 %	27 %	28 %	28 %	28 %
PMAA combinés ⁴	64 \$	65 \$	63 \$	61 \$	62 \$	62 \$	61 \$	60 \$
Abonnés au service postpayé – téléphones intelligents	81 %	80 %	79 %	78 %	77 %	75 %	71 %	68 %
Frais d'acquisition par ajout brut d'abonné ⁴	440 \$	401 \$	397 \$	375 \$	453 \$	399 \$	374 \$	369 \$
Taux de désabonnement mensuel ⁴	1,33 %	1,25 %	1,26 %	1,39 %	1,41 %	1,36 %	1,40 %	1,48 %
Taux de désabonnement mensuel des services postpayés ⁴	0,94 %	0,90 %	0,90 %	0,99 %	0,97 %	0,99 %	1,03 %	1,11 %
Population desservie (en millions) ⁶	35,3	35,2	35,2	34,9	34,9	34,9	34,8	34,3
Secteur filaire								
Produits d'exploitation (en millions) ²	1 428 \$	1 390 \$	1 391 \$	1 381 \$	1 406 \$	1 354 \$	1 358 \$	1 325 \$
Charges d'exploitation avant coûts de restructuration, autres coûts similaires et amortissements (en millions)	1 036	1 013	1 018	989	1 026	988	997	950
Coûts de restructuration et autres coûts similaires (en millions)	20	12	8	5	21	11	29	7
BAIIA (en millions)	372 \$	365 \$	365 \$	387 \$	359 \$	355 \$	332 \$	368 \$
Marge du BAIIA	26,0 %	26,3 %	26,2 %	28,0 %	25,6 %	26,2 %	24,5 %	27,8 %
Dépenses d'investissement (en millions)	382 \$	406 \$	408 \$	331 \$	364 \$	361 \$	340 \$	333 \$
BAIIA, déduction faite des dépenses d'investissement (en millions)	(10)\$	(41)\$	(43)\$	56 \$	(5)\$	(6)\$	(8)\$	35 \$
LAR en service (en milliers)	3 169	3 194	3 215	3 230	3 254	3 284	3 324	3 363
Abonnés à Internet haute vitesse (en milliers)	1 475	1 453	1 431	1 416	1 395	1 374	1 355	1 342
Total des abonnés à la télévision (en milliers)	916	888	865	842	815	776	743	712

s.o. – sans objet

1 Les IFRS publiées par l'IASB. La date de passage aux IFRS de l'IASB par la société est le 1^{er} janvier 2010 et la date de leur adoption est le 1^{er} janvier 2011.

2 Comprend les produits intersectoriels.

3 Les chiffres après le passage aux IFRS tiennent compte de l'application d'IAS 19, *Avantages du personnel* (modifiée en 2011).

4 Ne comprend pas les abonnés aux services prépayés de Public Mobile (acquise le 29 novembre 2013).

5 Comprend l'ajustement du 1^{er} avril 2013 retirant environ 76 000 abonnements au service machine à machine et l'ajustement du 1^{er} octobre 2013 retirant environ 94 000 abonnements au service Mike.

6 Comprend la zone de couverture étendue résultant des conventions de partage de réseau conclues principalement avec Bell Canada. Couverture HSPA+ en 2013 et en 2014 et couverture toutes technologies les années précédentes.

Note : Certaines données comparatives ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de 2014.

Rapport de gestion

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent document contient des énoncés prospectifs portant sur des événements prévus ainsi que sur la performance financière et le rendement opérationnel de TELUS Corporation. Les termes TELUS, la société, « nous », « notre », « nos », « nôtre » et « nous-mêmes » se rapportent à TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte de la description narrative le permet ou l'exige, à ses filiales. Les énoncés prospectifs incluent des énoncés concernant les objectifs, les perspectives et les indications pour l'exercice et les mises à jour qui y sont apportées, notre programme pluriannuel de croissance des dividendes, notre programme pluriannuel de rachat d'actions et les tendances. Les mots *hypothèse*, *but*, *indication*, *objectif*, *perspective*, *stratégie*, *cible* et autres expressions semblables ou l'emploi, au futur ou au conditionnel, de verbes tels que *avoir pour but*, *s'attendre à*, *croire*, *pouvoir prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *viser à*, *chercher à*, *devoir* et *s'efforcer de* dénotent généralement des énoncés prospectifs. Par leur nature, les énoncés prospectifs ne renvoient pas à des faits historiques, ils peuvent faire l'objet de risques et ils exigent que nous émettions des hypothèses. Il existe un risque considérable que les énoncés prospectifs se révèlent inexacts. En conséquence, les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment à ces énoncés. Sauf dans les cas exigés par la loi, nous n'avons pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs. Nos perspectives générales et nos hypothèses pour l'exercice 2015 sont présentées à la rubrique 9, « *Tendances générales, perspectives et hypothèses* », du présent rapport de gestion.

Les facteurs pouvant faire en sorte que le rendement réel diffère considérablement des énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport et dans les autres documents déposés par TELUS incluent, sans toutefois s'y limiter :

- **La concurrence**, y compris l'intense rivalité continue touchant tous les services entre les entreprises de télécommunications établies, les nouveaux venus, les câblodistributeurs, d'autres entreprises de communications et des entreprises offrant des services par contournement en pleine croissance; l'entrée possible sur le marché de nouveaux concurrents; la concurrence concernant le spectre pour les services sans fil; notre capacité à continuer de fidéliser les clients en leur offrant une expérience client améliorée; les pertes de lignes d'accès au réseau; les ajouts d'abonnés et les volumes de fidélisation des abonnés aux services mobiles, aux services de télévision et au service Internet haute vitesse ainsi que les coûts connexes; les pressions sur les produits mensuels moyens par appareil d'abonné (les « PMAA ») découlant des conditions du marché et des mesures prises par le gouvernement; la tendance favorisant les tarifs fixes pour les services de transmission de la voix et de données, y compris les forfaits interurbains liés aux services de transmission de la voix, et la disponibilité croissante des réseaux Wi-Fi permettant la transmission de données; ainsi que notre capacité d'obtenir et d'offrir du contenu de données en temps opportun au moyen de divers appareils sur les plateformes mobiles et de télévision, à un coût raisonnable.
- **Les décisions réglementaires et les changements à la réglementation**, y compris le fait que le gouvernement fédéral a laissé savoir qu'il a l'intention d'accroître davantage la concurrence dans le secteur des services mobiles, laquelle comprend un quatrième fournisseur de services mobiles au pays, de réduire les tarifs liés aux services d'itinérance offerts sur les réseaux mobiles au Canada, y compris la recommandation du Bureau de la concurrence faite au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») selon laquelle des mesures devraient être prises pour que les nouveaux fournisseurs de services bénéficient de conditions d'accès plus favorables aux services d'itinérance ainsi que d'exiger un plus important dégroupage des chaînes de télévision; les futures enchères de spectre (y compris les limites visant les fournisseurs de services sans fil établis, le spectre réservé favorisant les nouvelles entreprises de télécommunications et les autres avantages dont bénéficient les nouveaux participants et les participants étrangers ainsi que la quantité de spectre acquis et les coûts engagés pour acquérir ce spectre); les restrictions concernant l'acquisition, la vente et le transfert de licences de spectre; l'issue de l'examen des services filaires de gros obligatoires effectué par le CRTC, y compris la prise en compte de l'accès obligatoire des concurrents aux installations de fibres optiques jusqu'aux locaux de l'abonné; les exigences accrues en matière de financement concernant les installations de télécommunications au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, de même que les modifications possibles de la portée et de la nature des obligations en matière de services de base, y compris des vitesses d'accès à Internet minimales plus élevées; l'intégration verticale des concurrents aux fins de la propriété du contenu de radiodiffusion ainsi que la mise en application efficace et au moment opportun des balises réglementaires connexes; la surveillance continue des restrictions concernant la propriété d'actions ordinaires de TELUS par des non-Canadiens et la conformité à ces restrictions; la modification, l'interprétation et la mise en application des règles concernant le partage des pylônes d'antennes et les services d'itinérance; ainsi que la non-harmonisation des lois provinciales visant la protection des consommateurs, particulièrement à la lumière du nouveau Code sur les services sans fil du CRTC, (le « Code ») qui est entré en vigueur le 2 décembre 2013 et les éventuels défis opérationnels liés au Code en raison de contrats de clients d'une durée de deux ans et de trois ans qui arriveront à échéance simultanément en 2015.
- **Le remplacement de la technologie**, y compris l'utilisation réduite et la banalisation accrue des services filaires locaux et interurbains de transmission de la voix traditionnels découlant de l'incidence des applications de services par contournement et du remplacement des services mobiles, de même que la plus faible croissance générale du nombre d'abonnés dans le secteur des services filaires; l'accroissement du nombre de foyers qui utilisent uniquement des services téléphoniques mobiles ou par Internet; la baisse continue des PMAA tirés des services mobiles de transmission de la voix, en raison notamment du remplacement de la technologie en faveur de la messagerie textuelle et des applications de services par contournement comme Skype; le remplacement des services mobiles par les services Wi-Fi; ainsi que les services par contournement IP (protocole Internet) qui pourraient supplanter les services de télévision et de divertissement ou se répercuter sur les produits.
- **La technologie**, y compris la demande des abonnés visant les services de transmission de données qui met à l'épreuve la capacité des réseaux mobiles et la capacité spectrale; notre recours à des systèmes existants et à la technologie de l'information; les options au chapitre de la technologie, les voies d'évolution des technologies et les plans de mise en œuvre des réseaux filaires et mobiles (y compris les initiatives liées aux réseaux à large bande, telles que le déploiement de la fibre optique jusqu'au domicile et le déploiement de petites cellules pour les services mobiles); notre recours à des ententes de partage de réseau mobile; le choix des fournisseurs et la capacité de ces derniers à maintenir leurs gammes de produits et à offrir des services à l'égard de ces produits; le taux de concentration et de pénétration sur le marché des fournisseurs d'appareils mobiles; le rendement de la technologie LTE (d'après l'anglais *long-term evolution*); notre besoin à long terme d'obtenir du spectre additionnel dans le cadre des futures enchères de spectre et auprès de tiers afin de composer avec la demande croissante visant les services de transmission de données; le déploiement et l'exploitation de nouveaux réseaux mobiles ainsi que le succès remporté par les nouveaux produits, de nouveaux services et systèmes de soutien; la fiabilité du réseau et la gestion des changements (y compris les risques au chapitre de la technologie et de la fidélisation des abonnés liés à la migration vers de nouveaux centres de données Internet plus efficaces et la concrétisation des avantages prévus); le moment auquel auront lieu les mises hors service de certains réseaux, systèmes et services filaires existants afin de réduire les coûts d'exploitation; le moment auquel aura lieu la mise hors service des réseaux sans fil fondés sur les technologies iDEN et AMRC afin de redéployer du spectre et de réduire les coûts d'exploitation, ainsi que les coûts de migration connexes des abonnés et les risques liés à la fidélisation des abonnés; la disponibilité de ressources et notre aptitude à accroître de façon adéquate la capacité du réseau à large bande; ainsi que la mise à niveau réussie et l'évolution de la technologie sur laquelle se fonde TELUS TV[™], qui dépendent de tiers fournisseurs.
- **La croissance et les fluctuations de l'économie**, y compris la vigueur et le caractère durable de la croissance économique au Canada, qui pourraient être touchés par des faits nouveaux d'ordre économique à l'étranger; les taux d'intérêt futurs; l'inflation; l'incidence des prix à la baisse du pétrole; le rendement et la capitalisation des régimes de retraite de même que les taux d'actualisation; ainsi que les taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.
- **Le niveau des dépenses d'investissement et les décaissements possibles aux fins de l'acquisition de licences de spectre dans le cadre des enchères de spectre ou auprès de tiers**, en raison de notre déploiement du spectre acquis relatif à la technologie LTE et de futures technologies mobiles, des initiatives liées aux services à large bande filaires, des investissements dans la résilience et la fiabilité du réseau, de la demande des abonnés visant les services de transmission de données, des nouvelles initiatives liées aux centres de données Internet et des enchères de spectre que doit tenir Industrie Canada concernant le spectre des SSFE-3 (1 755 à 1 780 MHz et 2 155 à 2 180 MHz) ainsi que la bande de fréquence de 2,5 GHz (2 500 à 2 690 MHz), qui sont actuellement prévues pour mars 2015 et avril 2015, respectivement.
- **Les exigences en matière de financement et d'endettement**, y compris la capacité d'effectuer des refinancements.
- **La capacité de maintenir le programme de croissance des dividendes aux alentours de 10 % par année jusqu'en 2016 et la capacité de maintenir et d'exécuter un programme pluriannuel de rachat d'actions jusqu'en 2016**. Ces programmes pourraient être touchés par des facteurs comme les faits nouveaux et les décisions en matière de réglementation, l'environnement concurrentiel, la performance économique au Canada, notre bénéfice et nos flux de trésorerie disponibles, le niveau des dépenses d'investissement et l'acquisition de licences de spectre. Les décisions concernant les dividendes trimestriels sont assujetties à une évaluation et à une détermination effectuées par le conseil d'administration (le « conseil ») en fonction de la situation financière et des perspectives de la société. Le programme de rachat d'actions pourrait être touché par tout changement quant à notre intention de racheter des actions, ainsi que par l'évaluation et la détermination de la situation financière par le conseil de temps à autre. En conséquence, il n'existe aucune certitude que ces programmes seront maintenus jusqu'en 2016.
- **Les questions touchant les ressources humaines**, y compris l'embauche, la fidélisation et la formation appropriée du personnel dans un secteur hautement concurrentiel, de même que l'issue des futures négociations collectives visant la convention conclue avec le Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications (« STT »), qui arrivera à échéance à la fin de 2015.
- **La capacité de mettre en œuvre avec succès les initiatives en matière de réduction des coûts et de réaliser les économies prévues, déduction faite des coûts de restructuration et autres coûts similaires, tout en demeurant axés sur le service à la clientèle et en s'assurant que ces initiatives n'aient pas d'incidence négative sur les activités commerciales**. Ces initiatives comprennent notre programme de bonification du bénéfice visant à soutenir une amélioration du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (le « BAIIA »); l'intégration des activités; l'impartition des processus d'affaires, des activités internes de délocalisation et de réorganisation; les activités d'approvisionnement; ainsi que le regroupement de biens immobiliers.
- **Les risques liés aux processus**, y compris notre dépendance à l'égard des systèmes en place et la capacité à offrir et à soutenir de nouveaux produits et services ainsi que les activités commerciales; notre capacité à assurer une gestion efficace des changements liés au remplacement et à la mise à niveau des systèmes, à la réingénierie des processus et à l'intégration des activités; la mise en œuvre d'ententes complexes avec de grandes entreprises qui pourraient être touchées de façon défavorable par les ressources disponibles, les limites des systèmes et le niveau de collaboration d'autres fournisseurs de services; notre capacité à gérer avec succès nos activités à l'étranger; les atteintes à la sécurité de l'information et à la vie privée, y compris la perte ou le vol de données; ainsi que les risques liés aux activités d'aménagement des coentreprises immobilières.
- **Les questions fiscales**, y compris les lois fiscales complexes susceptibles de faire l'objet d'interprétations par les administrations fiscales qui pourraient différer de nos interprétations; les modifications apportées aux lois fiscales, y compris les taux d'imposition; le fait qu'il n'est plus possible de différer l'impôt sur le résultat au moyen de l'utilisation de fins d'année d'imposition différentes pour les sociétés de personnes en exploitation et les entreprises associées; ainsi que la complexité des lois fiscales internationales et la conformité à ces lois.
- **Les événements touchant la poursuite des activités**, y compris notre capacité à maintenir notre service à la clientèle et à exploiter nos réseaux en cas d'erreurs humaines ou de menaces liées aux interventions humaines, telles que les attaques électroniques et les pannes d'équipement susceptibles d'entraîner diverses interruptions du réseau; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement; les menaces de catastrophes naturelles, les épidémies et les pandémies; ainsi que l'exhaustivité et l'efficacité des plans et des mesures de continuité des activités et de reprise après sinistre.
- **Les litiges et les questions d'ordre juridique**, y compris notre capacité à faire en sorte que notre défense dans le cadre des enquêtes, des réclamations et des poursuites, y compris les recours collectifs intentés contre nous, soit couronnée de succès, de même que le caractère complexe que revêt la conformité aux lois au pays et à l'étranger.
- **Les acquisitions ou les dessaisissements futurs**, y compris notre capacité à faire en sorte que l'intégration de ces acquisitions ou les dessaisissements soient fructueux et effectués au moment opportun, et à concrétiser les avantages stratégiques prévus.
- **Les développements touchant la santé, la sécurité et l'environnement et les autres facteurs de risque** dont il est question dans le présent document et qui sont mentionnés de temps à autre dans les rapports et dans les documents d'information que nous publions, y compris notre rapport annuel et notre notice annuelle, et dans d'autres documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités de réglementation semblables au Canada (sur le site SEDAR à l'adresse www.sedar.com) et auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») aux États-Unis, y compris sur formulaire 40-F (sur le site EDGAR à l'adresse www.sec.gov). La rubrique 10, « *Risques et gestion des risques* », du présent rapport de gestion est intégrée par renvoi dans la présente mise en garde concernant les énoncés prospectifs.

Le 12 février 2015

Rubrique	Page	Rubrique	Page
1 Introduction	44	7 Situation de trésorerie et sources de financement	69
1.1 Préparation du rapport de gestion	44	7.1 Aperçu	69
1.2 Qui nous sommes	44	7.2 Entrées liées aux activités d'exploitation	70
1.3 Faits saillants de 2014	44	7.3 Sorties liées aux activités d'investissement	70
1.4 Fiche d'évaluation des résultats (mesures clés du rendement)	48	7.4 Sorties liées aux activités de financement	71
		7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement	72
2 Activités principales et stratégie	49	7.6 Facilités de crédit	73
2.1 Activités principales	49	7.7 Vente de créances clients	73
2.2 Impératifs stratégiques	49	7.8 Notations du crédit	74
3 Priorités de la société pour 2015 et progrès accomplis relativement aux priorités de la société pour 2014	52	7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels	74
4 Capacités	54	7.10 Information sur les actions en circulation	77
4.1 Principaux marchés et concurrents	54	7.11 Transactions entre parties liées	77
4.2 Ressources opérationnelles	56	8 Questions comptables	77
4.3 Situation de trésorerie et sources de financement	57	8.1 Estimations comptables critiques	77
4.4 Contrôles et procédures de communication de l'information et changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière	58	8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables	81
5 Analyse des résultats d'exploitation	59	9 Tendances générales, perspectives et hypothèses	81
5.1 Principales données financières de l'exercice	59	10 Risques et gestion des risques	85
5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés, tendances et compte rendu des résultats du quatrième trimestre	60	10.1 Aperçu	85
5.3 Résultats d'exploitation consolidés	62	10.2 Concurrence	86
5.4 Secteur des services mobiles	64	10.3 Technologie	88
5.5 Secteur des services filaires	66	10.4 Questions de réglementation	91
6 Évolution de la situation financière	68	10.5 Ressources humaines	95
		10.6 Risques liés aux processus et d'endettement	95
		10.7 Exigences en matière de financement et d'endettement	97
		10.8 Questions fiscales	98
		10.9 Litiges et questions d'ordre juridique	99
		10.10 Santé, sécurité et environnement	101
		10.11 Menaces causées par l'homme et menaces naturelles	102
		10.12 Croissance et fluctuations de l'économie	103
		11 Définitions et rapprochements	104
		11.1 Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières	104
		11.2 Indicateurs opérationnels – services mobiles	106

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du rapport de gestion.

1.1 Préparation du rapport de gestion

Les rubriques qui suivent constituent une analyse de la situation financière et de la performance financière consolidées de TELUS pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, qui doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés audités de TELUS au 31 décembre 2014 (les « états financiers consolidés »). Les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Nos états financiers consolidés sont conformes aux IFRS de l'IASB et aux PCGR du Canada. L'utilisation du terme IFRS dans le présent rapport de gestion fait référence à ces normes. Dans notre analyse, nous utilisons également certaines mesures financières non définies par les PCGR, telles que le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (le « BAIIA »), pour évaluer notre rendement, pour surveiller le respect des clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure du capital. Ces mesures sont définies clairement et font l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables à la *rubrique 11.1*. Sauf indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

Nos contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée en temps opportun à la haute direction, pour que les décisions appropriées concernant les informations à fournir au public puissent être prises. Le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés ont été revus par le comité d'audit de TELUS, et notre conseil d'administration a approuvé leur publication le 12 février 2015.

1.2 Qui nous sommes

TELUS, qui est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications du Canada, affiche des produits annuels de 12,0 milliards de dollars et compte 13,7 millions de connexions clients, dont 8,1 millions d'abonnés aux services mobiles, 3,2 millions de lignes d'accès au réseau filaire, 1,5 million d'abonnés à Internet et 916 000 clients de TELUS TV. Notre effectif se chiffre à environ 43 670 employés, dont 28 065 au Canada. Fidèles à notre philosophie visant à donner où nous vivons, TELUS et les membres de son équipe actuels et retraités ont versé plus de 396 millions de dollars à des organismes caritatifs et sans but lucratif, et ont offert plus de six millions d'heures de bénévolat dans les collectivités locales depuis 2000. En 2014, notre société s'est classée à l'indice Dow Jones de durabilité en Amérique du Nord (l'« indice ») pour une 14^e année d'affilée. L'indice classe le rendement des leaders mondiaux en matière de durabilité en se basant sur une évaluation approfondie de critères économiques, environnementaux et sociaux à long terme. Nous sommes la seule société de télécommunications au Canada et l'une des deux seules sociétés de télécommunications en Amérique du Nord inscrites à l'indice.

Notre orientation stratégique, notre culture et nos réalisations importantes

Notre orientation stratégique vise à tirer parti de la puissance d'Internet afin d'apporter aux Canadiens les meilleures solutions au foyer, au travail, et en mouvement. Notre culture est ancrée dans les valeurs de TELUS en matière de leadership et dans notre engagement à accorder la priorité aux clients, qui ont dans les deux cas été institués collectivement par les membres de l'équipe pour orienter nos actions ainsi que nos interactions avec les clients et entre nous. En 2014, nous avons fourni une expérience client exceptionnelle se traduisant par le plus faible taux de désabonnement aux services mobiles enregistré depuis que nous sommes devenus une entreprise de télécommunications nationale il y a 14 ans. Aux deuxième, troisième et quatrième trimestres, nous avons affiché le taux de désabonnement aux services postpayés le

plus faible en Amérique du Nord, en ce qui concerne les principales entreprises de télécommunications. Notre pénétration du marché des téléphones intelligents en 2014 a augmenté de quatre points pour atteindre 81 % du marché des services postpayés, résultat qui a étayé la forte croissance de 2,9 % des produits mensuels moyens par appareil d'abonné (les « PMAA »). En 2014, nous avons également affiché la croissance la plus rapide des clients d'affaires des services filaires au Canada et enregistré une forte croissance du BAIIA ainsi qu'un accroissement de la marge. Le service Koodo Mobile s'est, pour une troisième année d'affilée, classé au premier rang parmi les fournisseurs de services mobiles autonomes, en ce qui concerne le degré de satisfaction des clients, et TELUS s'est classée au premier rang des fournisseurs de services intégrés au pays, dans le cadre de l'étude 2014 sur l'expérience totale des clients de services mobiles au Canada publiée par J.D. Power en mai. Le Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications (le « CPRST ») a publié son rapport annuel en novembre 2014. Pour une troisième année d'affilée, notre démarche en matière de service à la clientèle a donné lieu à une importante diminution du nombre de plaintes présentées au CPRST, ce nombre ayant diminué de 26 % par rapport à l'exercice précédent. Bien que nous ayons affiché une hausse importante du nombre de nouveaux abonnés aux services mobiles et filaires, TELUS est, de toutes les principales entreprises de télécommunications au pays, encore une fois celle pour laquelle le moins grand nombre de plaintes a été présenté.

Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités

Croissance de l'économie

En janvier 2015, la Banque du Canada (la « Banque ») a déclaré que la forte chute des prix du pétrole devrait stimuler la croissance de l'économie mondiale, et que l'incidence défavorable de la baisse des prix du pétrole sur l'économie canadienne devrait graduellement être atténuée par la reprise de l'économie américaine, par la dépréciation du dollar canadien et par les politiques monétaires mises en place par la Banque. La Banque prévoit une amélioration graduelle de l'économie canadienne au second semestre de 2015, et elle s'attend à ce que la croissance réelle du produit intérieur brut (le « PIB ») s'établisse en moyenne à 2,1 % en 2015 et à 2,4 % en 2016. Elle s'attend par ailleurs à ce que l'économie recouvre son plein potentiel vers la fin de 2016.

Croissance de l'industrie des télécommunications canadienne

Selon nos estimations, la croissance des produits de l'industrie (compte tenu des produits tirés des services de télévision, mais en excluant ceux tirés des médias) s'est élevée à environ 2 % en 2014 (3 % en 2013). Nous estimons que la croissance des produits et du BAIIA du secteur des services mobiles au Canada en 2014 s'est établie à près de 5 % et à plus de 5 %, respectivement (croissance des produits et du BAIIA de 3 % et de 6 %, respectivement, en 2013), tandis que le secteur des services filaires au Canada a continué d'afficher une faible croissance des produits et un BAIIA stable ou à la baisse. (Se reporter à la *rubrique 9*, « *Tendances générales, perspectives et hypothèses* ».)

Faits nouveaux en matière de réglementation

De nombreux faits nouveaux en matière de réglementation se sont produits en 2014 et au début de 2015; ces faits sont décrits à la *rubrique 10.4*, « *Questions de réglementation* ».

1.3 Faits saillants de 2014

Changements au sein de l'équipe de direction

Par suite des changements au sein de l'équipe de direction annoncés le 31 mars 2014, M. Darren Entwistle a été nommé président dirigeant du conseil d'administration lors de notre assemblée générale annuelle tenue le 8 mai 2014, M. Dick Auchinleck a été nommé administrateur principal indépendant, et M. Joe Natale a été promu président et chef de la direction et a été nommé administrateur de TELUS.

Nouvelles nominations au sein du conseil d'administration

Le 8 mai 2014, Mary Jo Haddad s'est jointe à notre conseil d'administration. Mary Jo, qui est l'ancienne présidente et chef de la direction de l'Hospital for Sick Children à Toronto, est reconnue pour son leadership novateur et pour son engagement en matière de santé des enfants, et elle a connu une éminente carrière dans le domaine des soins de santé au Canada et aux États-Unis.

À la fin de 2014, nous avons annoncé que Lisa de Wilde, qui est directrice générale de TVO et présidente du Festival international du film de Toronto, siègera au conseil à compter du 1^{er} février 2015. Fortement convaincue de l'influence des médias en matière de participation, d'information et de service du bien commun, Lisa a consacré sa carrière à la mise en place d'un solide secteur des médias au Canada et à la promotion de la cause des diffuseurs d'émissions éducatives au pays.

Ces nominations reflètent notre volonté d'élargir les compétences de notre conseil en recrutant des candidats exceptionnels apportant une expertise stratégique et une solide expérience sur le plan opérationnel dans les principaux marchés.

Enchères de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz

Nous avons acquis 30 licences de spectre à l'échelle du Canada, équivalent à une moyenne nationale de 16,6 MHz, pour un montant d'environ 1,14 milliard de dollars, dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz tenues par Industrie Canada au premier trimestre de 2014.

Dividendes

En 2014, nous avons haussé de 12 % notre dividende par action, le portant de 1,36 \$ en 2013 à 1,52 \$, ce qui est conforme à notre intention annoncée de procéder à une hausse soutenue des dividendes aux alentours de 10 % par année, jusqu'à la fin de 2016.

Important montant revenant à nos actionnaires dans le cadre de notre programme de rachat d'actions

En 2014, le montant revenant à nos actionnaires dans le cadre de nos offres publiques de rachat dans le cours normal des activités s'est élevé à environ 612 millions de dollars. Pour de plus amples renseignements sur notre programme pluriannuel de rachat d'actions, se reporter à la rubrique 4.3. Se reporter également à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs – La capacité de maintenir et d'exécuter un programme pluriannuel de rachat d'actions jusqu'en 2016*.

Clôture de l'émission de titres de créance et remboursement par anticipation de 500 millions de dollars de billets de série CE à 5,95 %

Le 4 avril et le 10 septembre 2014, nous avons clôturé l'émission de titres de créance de 1 milliard de dollars et de 1,2 milliard de dollars, respectivement, ce qui nous permettra de continuer à investir dans notre croissance durable future. Le produit de l'émission du 4 avril 2014 a servi à rembourser une tranche d'environ 914 millions de dollars de l'emprunt contracté le 2 avril 2014 pour financer une tranche du prix d'achat des licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz; la tranche résiduelle du produit a été utilisée aux fins générales de la société. Nous avons utilisé le produit de l'émission du 10 septembre 2014 aux fins du remboursement par anticipation des billets de série CE à 5,95 % d'un montant de 500 millions de dollars et du remboursement du papier commercial. Ces émissions de titres de créance ont accru la durée moyenne à l'échéance de notre dette à long terme (excluant le papier commercial), laquelle était d'environ 11 ans au 31 décembre 2014, par rapport à environ 9 ans à la fin de 2013 (se reporter à la rubrique 7.4, « Sorties liées aux activités de financement »).

Renouvellement du prospectus préalable de base

Le 19 novembre 2014, nous avons déposé un prospectus préalable de base qui demeurera en vigueur jusqu'en décembre 2016, en vertu duquel nous pourrions émettre un montant maximal de 3 milliards de dollars de titres de créance à long terme ou de participation.

Faits saillants – données consolidées

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2014	2013	Variation
Comptes consolidés de résultat			
Produits d'exploitation	12 002	11 404	5,2 %
Bénéfice d'exploitation	2 382	2 215	7,5 %
Bénéfice avant impôt	1 926	1 768	8,9 %
Bénéfice net	1 425	1 294	10,1 %
Bénéfice net par action de participation ^{1, 2)}			
Bénéfice par action (BPA) de base (en dollars)	2,31	2,02	14,4 %
BPA dilué (en dollars)	2,31	2,01	14,9 %
Dividendes déclarés par action de participation ³⁾ (en dollars)	1,52	1,36	11,8 %
Nombre moyen pondéré d'actions de participation ³⁾ en circulation, de base (en millions)	616	640	(3,8)%
Tableaux consolidés des flux de trésorerie			
Entrées liées aux activités d'exploitation	3 407	3 246	5,0 %
Sorties liées aux activités d'investissement	(3 668)	(2 389)	(53,5)%
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) ³⁾	(2 359)	(2 110)	(11,8)%
Sorties liées aux activités de financement	(15)	(628)	97,6 %
Autres faits saillants			
Nombre de connexions d'abonnés ⁴⁾ (en milliers)	13 678	13 296	2,9 %
BAIIA ⁵⁾	4 216	4 018	4,9 %
Coûts de restructuration et autres coûts similaires compris dans le BAIIA ⁵⁾	75	98	(23,5)%
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires ⁵⁾	4 291	4 116	4,3 %
Marge du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires ^{5), 6)} (en %)	35,8	36,1	(0,30) pt
Flux de trésorerie disponibles ⁵⁾	1 057	1 051	0,6 %
Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires ⁵⁾ (fois)	2,19	1,84	0,35

Abréviations utilisées dans le rapport de gestion : n.s. – non significatif; pts – points de pourcentage

- 1) Actions de participation : actions ordinaires depuis le 4 février 2013; actions ordinaires et actions sans droit de vote avant le 4 février 2013.
- 2) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de deux pour une avec prise d'effet le 16 avril 2013.
- 3) Les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) comprennent les actifs acquis relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué; par conséquent, ces dépenses diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, compte non tenu des licences de spectre, présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.
- 4) Le total du nombre d'appareils d'abonnés actifs aux services mobiles (excluant les abonnés de Public Mobile), de lignes d'accès au réseau, d'abonnés à Internet et d'abonnés au service TELUS TV (abonnés au service Télé OPTIK[™] et abonnés au service TELUS TV Satellite[™]) à la fin des périodes respectives, calculé à l'aide de renseignements tirés du système de facturation et d'autres systèmes. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2013 et sur une base prospective, les abonnés aux services machine à machine sont retirés du calcul du nombre d'abonnés, conformément aux pratiques de l'industrie. Le nombre de connexions d'abonnés cumulatif tient compte d'un ajustement du solde d'ouverture effectué le 1^{er} avril 2013 afin de retirer du calcul environ 76 000 abonnés aux services machine à machine. Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2013, nous avons ajusté, sur une base prospective, le nombre d'abonnés des services mobiles postpayés de manière à supprimer les abonnés du service Mike[™], étant donné que nous avons cessé de commercialiser les produits Mike et que nous avons amorcé la mise hors service du réseau iDEN. Le nombre cumulé de connexions d'abonnés tient compte d'un ajustement au 1^{er} octobre 2013 effectué de manière à supprimer environ 94 000 abonnés au service Mike du nombre d'abonnés des services mobiles postpayés, nombre qui représente selon nous les abonnés qui ne sont pas susceptibles de migrer vers nos nouveaux services.
- 5) Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières. Se reporter à la rubrique 11.1.
- 6) BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires en pourcentage des produits d'exploitation.

Faits saillants de l'exploitation

- Les **produits d'exploitation consolidés** ont augmenté de 598 millions de dollars, ou 5,2 %, en 2014. Les produits combinés tirés des services mobiles et filaires de transmission de données se sont élevés à 6,5 milliards de dollars en 2014, en hausse de 805 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à 2013. Les produits tirés des services de réseau mobile se sont accrus de 367 millions de dollars, ou 6,5 %, en 2014, en raison des ajouts d'abonnés, de l'utilisation accrue des services de transmission de données, des produits à la hausse tirés des services de transmission de données en itinérance de gros, et de l'incidence des forfaits de deux ans assortis de tarifs plus élevés, ainsi que des produits tirés de Public Mobile. L'augmentation des produits tirés des services mobiles de transmission de données a été neutralisée en partie par la baisse des produits tirés des services de transmission de la voix tenant à l'adoption accrue de forfaits voix illimités au pays et à l'adoption continue des services et fonctions de transmission de données. Les produits tirés des services filaires de transmission de données ont augmenté de 264 millions de dollars, ou 8,2 %, en 2014, résultat qui tient à la croissance des produits tirés des services Internet et des services de transmission de données améliorés, des services TELUS TV, de l'impartition des processus d'affaires et des services TELUS Santé, déduction faite de la diminution des ventes d'équipement de transmission de données. L'augmentation des produits tirés des services filaires de transmission de données a été neutralisée en partie par la diminution continue des produits tirés de l'équipement et des services filaires de transmission de la voix existants. En excluant Public Mobile, les produits d'exploitation consolidés se sont élevés à 11,9 milliards de dollars, soit une hausse de 4,6 %, en 2014.

En excluant Public Mobile, les PMAA combinés tirés des services mobiles se sont établis à 63,13 \$, soit une hausse de 1,75 \$, ou 2,9 %, par rapport à 2013. L'augmentation découle de l'utilisation accrue des services de transmission de données et des services d'itinérance, ainsi que de la proportion plus élevée d'abonnés des services postpayés, facteurs neutralisés en partie par une réduction des produits tirés des services de transmission de la voix. Les abonnés des services postpayés représentent 87,8 % du total du nombre d'abonnés au 31 décembre 2014, par rapport à 86,5 % au 31 décembre 2013.

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le **nombre de connexions d'abonnés**, en excluant les abonnés de Public Mobile, a augmenté de 382 000. Cela représente une hausse de 3,8 % du nombre d'abonnés aux services mobiles, une croissance de 12 % du nombre d'abonnés au service TELUS TV et une croissance de 5,7 % du nombre d'abonnés au service Internet haute vitesse, résultats neutralisés en partie par la réduction de 2,6 % du total des lignes d'accès au réseau.

Les ajouts nets d'abonnés aux services mobiles postpayés se sont établis à 357 000 en 2014, en baisse de 21 000 par rapport à 2013. La diminution reflète la plus faible croissance du marché, facteur neutralisé en partie par la réduction du taux de désabonnement des abonnés des services postpayés. Le taux de désabonnement mensuel des abonnés des services postpayés s'est établi à 0,93 % en 2014, comparativement à 1,03 % en 2013. Le taux de désabonnement combiné en 2014 s'est établi à 1,31 %, par rapport à 1,41 % en 2013, soit le plus faible taux de désabonnement pour l'exercice enregistré depuis que nous sommes devenus une entreprise de télécommunications nationale il y a 14 ans. Ces améliorations des taux de désabonnement découlent du maintien de nos initiatives accordant la priorité aux clients et de notre approche client transparente.

- Le **BAIIA consolidé** s'est accru de 198 millions de dollars, ou 4,9 %, en 2014. Le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires a augmenté de 175 millions de dollars, ou 4,3 %, en 2014. Cette hausse reflète la croissance des produits tirés du réseau mobile et des produits tirés des services filaires de transmission de données, ainsi que l'amélioration des marges liées aux services Internet, de télévision et TELUS Santé, facteurs neutralisés en partie par la hausse des frais de fidélisation des abonnés des services mobiles, et par la baisse continue des produits tirés des services filaires de transmission de la voix existants. Le BAIIA consolidé excluant Public Mobile et les coûts de restructuration et autres coûts similaires s'est chiffré à 4,3 milliards de dollars en 2014, soit une hausse de 4,3 % par rapport à 2013.
- Le **bénéfice d'exploitation** a augmenté de 167 millions de dollars, ou 7,5 %, en 2014. L'augmentation reflète la croissance du BAIIA, neutralisée en partie par la hausse du total de la dotation aux amortissements découlant de l'accroissement des actifs.
- Le **bénéfice avant impôt** a augmenté de 158 millions de dollars, ou 8,9 %, en 2014. La hausse du bénéfice d'exploitation a été neutralisée en partie par l'accroissement des coûts de financement tenant à l'augmentation du solde moyen de la dette à long terme, déduction faite de la baisse du taux d'intérêt effectif découlant des activités de refinancement en 2014 et en 2013, et de la diminution du montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel.
- L'**impôt sur le résultat** a augmenté de 27 millions de dollars, ou 5,7 %, en 2014, résultat qui reflète principalement la hausse du bénéfice avant impôt. L'impôt sur le résultat en 2013 tenait compte d'un ajustement de 22 millions de dollars relatif à la réévaluation des passifs d'impôt différé découlant de la hausse du taux d'imposition des sociétés en Colombie-Britannique, qui est passé de 10 % à 11 % avec prise d'effet le 1^{er} avril 2013.
- Le **bénéfice net** a augmenté de 131 millions de dollars, ou 10 %, en 2014, résultat qui tient aux facteurs décrits ci-dessus. En excluant l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts similaires, les primes au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et les ajustements liés à l'impôt, le bénéfice net s'est accru de 99 millions de dollars, ou 7,1 %, en 2014.

Analyse du bénéfice net

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013	Variation
Bénéfice net	1 425	1 294	131
Ajouter (déduire) :			
Coûts de restructuration et autres coûts similaires après impôt	56	72	(16)
Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme après impôt	10	17	(7)
Ajustements défavorables (favorables) liés à l'impôt	(6)	3	(9)
Bénéfice net compte non tenu des éléments ci-dessus	1 485	1 386	99

- Le **bénéfice par action (BPA) de base** a augmenté de 0,29 \$, ou 14 %, en 2014. L'incidence de Public Mobile sur le BPA de base s'est traduite par une diminution d'environ 0,02 \$ en 2014. Une tranche d'environ 0,09 \$ de l'augmentation du BPA de base en 2014 tient à la réduction du nombre d'actions découlant de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015, déjà entamée, et de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015, qui est terminée, déduction faite de l'exercice d'options d'achats; la tranche restante découle en grande partie de l'accroissement du BAIIA. En excluant l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts similaires, la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et les ajustements liés à l'impôt, le BPA de base s'est accru de 0,25 \$, ou 12 %, en 2014.

Analyse du BPA de base

Exercices clos les 31 décembre (en dollars)	2014	2013	Variation
BPA de base	2,31	2,02	0,29
Ajouter (déduire) :			
Coûts de restructuration et autres coûts similaires après impôt, par action	0,09	0,11	(0,02)
Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme après impôt, par action	0,02	0,03	(0,01)
Ajustements (favorables) liés à l'impôt, par action	(0,01)	-	(0,01)
BPA de base compte non tenu des éléments ci-dessus	2,41	2,16	0,25

- Les dividendes déclarés par action de participation ont totalisé 1,52 \$ en 2014, en hausse de 12 % par rapport à 2013. Le 11 février 2015, le conseil a déclaré un dividende pour le premier trimestre de 0,40 \$ par action sur les actions ordinaires émises et en circulation, payable le 1^{er} avril 2015 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 11 mars 2015. Le dividende déclaré pour le premier trimestre reflète une augmentation de 0,04 \$ par action, ou 11 %, par rapport au dividende par action de 0,36 \$ déclaré à l'exercice précédent, ce qui est conforme à notre programme pluriannuel de croissance des dividendes décrit à la rubrique 4.3.
- Incidences de l'acquisition de Public Mobile Holdings Inc.**
Le 29 novembre 2013, nous avons acquis 100 % de Public Mobile, un exploitant canadien de téléphonie mobile dont les principaux marchés se trouvent à Toronto et à Montréal. Cet investissement vise à accroître davantage notre secteur des services mobiles, et notamment d'acquies des licences de spectre additionnelles. La migration des clients de Public Mobile vers notre réseau 4G a été achevée au troisième trimestre de 2014.
L'apport de Public Mobile à nos résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est traduit : i) par des produits du secteur des services mobiles de 84 millions de dollars (9 millions de dollars en 2013); ii) par une perte au titre du BAIIA du secteur des services mobiles de 13 millions de dollars (perte au titre du BAIIA de 10 millions de dollars en 2013); iii) par une perte nette de 14 millions de dollars, ou une réduction d'environ 0,02 \$ par action (perte nette de 7 millions de dollars, ou réduction d'environ 0,01 \$ par action, en 2013). Au 1^{er} janvier 2015, Public Mobile sera entièrement intégrée à nos mesures de l'exploitation.

Faits saillants – situation de trésorerie et sources de financement

- Le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires au 31 décembre 2014 était de 2,19 fois, en hausse par rapport à 1,84 fois au 31 décembre 2013, l'augmentation de la dette nette ayant été neutralisée en partie par la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires. L'indication à long terme visée par notre politique pour ce ratio est de 1,50 à 2,00 fois. Au 31 décembre 2014, ce ratio sortait de cette fourchette, en raison du financement de l'acquisition de licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz. Étant donné les besoins de trésorerie pour les prochaines enchères de licences de spectre et les autres exigences, l'évaluation de cette indication et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette visée sont encore à déterminer. Notre stratégie vise à maintenir des notations du crédit se situant entre BBB+ et A-, ou l'équivalent. Nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,00:1,00. (Se reporter à la rubrique 7.6.)

- Les entrées liées aux activités d'exploitation ont augmenté de 161 millions de dollars, ou 5,0 %, en 2014. L'augmentation reflète la hausse du BAIIA consolidé et la diminution des cotisations aux régimes à prestations définies du personnel, facteurs neutralisés en partie par la hausse des paiements d'impôt sur le résultat et d'intérêts, ainsi que par les autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation.
- Les sorties liées aux activités d'investissement se sont accrues de 1,3 milliard de dollars, ou 53,5 %, en 2014, en raison principalement de la hausse des dépenses d'investissement et du paiement relatif aux licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz. Les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) ont augmenté de 249 millions de dollars en 2014, en raison essentiellement de nos investissements continus dans l'infrastructure à large bande pour les services filaires et les services mobiles, afin d'accroître la couverture, la vitesse et la capacité du réseau. Ces investissements comprennent le déploiement du spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz et l'élargissement du réseau LTE, le branchement direct de plus de foyers et d'entreprises aux installations de fibres optiques, l'amélioration de la résilience et de la fiabilité du réseau et des systèmes afin de soutenir nos initiatives accordant la priorité aux clients et la croissance du nombre d'abonnés, et la préparation du réseau et des systèmes pour la mise hors service future d'actifs existants.
- Les sorties liées aux activités de financement ont diminué de 613 millions de dollars, ou 97,6 %, par rapport à 2013, résultat qui reflète une augmentation des titres de créance à long terme émis, déduction faite des remboursements, et la diminution des paiements aux fins du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités, facteurs qui ont été neutralisés en partie par la réduction des emprunts à court terme et par la hausse des dividendes versés (se reporter à la rubrique 7.4).

En 2014, le montant en trésorerie qui revient aux actionnaires s'est établi à 1,5 milliard de dollars, et se compose d'un montant de 913 millions de dollars au titre des dividendes versés et d'un montant de 612 millions de dollars au titre des rachats d'actions dans le cadre de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités. En 2013, le montant en trésorerie qui revient à nos actionnaires s'est établi à 1,8 milliard de dollars, et se compose d'un montant de 852 millions de dollars au titre des dividendes versés et d'un montant de 1,0 milliard de dollars au titre des rachats d'actions. Pour des renseignements plus détaillés sur notre programme pluriannuel de croissance des dividendes et sur notre programme de rachat d'actions, se reporter à la rubrique 4.3 et à la rubrique 7.4.

Comme nous l'annonçons le 7 août 2014, nous avons exercé notre droit et procédé, le 8 septembre 2014, au remboursement par anticipation de tous nos billets de série CE à 5,95 % d'un montant de 500 millions de dollars. La prime au titre du remboursement par anticipation de la dette s'est élevée à environ 13 millions de dollars avant impôt.

- Les flux de trésorerie disponibles se sont établis à 1,1 milliard de dollars en 2014, soit une augmentation de 6 millions de dollars, l'augmentation du BAIIA et la diminution des cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel ayant été neutralisées en grande partie par la hausse des dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre), par l'augmentation des intérêts payés et par d'autres facteurs.

1.4 Fiche d'évaluation des résultats (mesures clés du rendement)

En 2014, nous avons atteint trois de nos quatre objectifs initiaux au chapitre des chiffres consolidés, et avons atteint trois de nos quatre objectifs initiaux au chapitre des résultats sectoriels, lesquels ont été annoncés le 13 février 2014. Nous avons atteint nos objectifs au chapitre des produits consolidés en raison de la croissance des produits tirés du réseau mobile ayant donné lieu à la hausse des PMAA, ainsi que de la croissance des produits tirés des services filaires de transmission de données. Les produits du réseau mobile ont presque atteint la tranche supérieure de notre fourchette cible, résultat qui reflète la croissance du nombre d'abonnés, l'utilisation accrue des services de transmission de données et la plus grande proportion de forfaits de deux ans assortis de tarifs plus élevés pris en compte dans la composition des produits. Les produits du secteur des services filaires se sont établis légèrement en deçà de la tranche inférieure de notre fourchette cible, en raison de la concurrence au chapitre des tarifs et de la réduction des dépenses des entreprises.

Nous avons atteint notre objectif au chapitre du BAIIA consolidé. Nous avons atteint notre objectif au chapitre du BAIIA du secteur des services mobiles en raison de l'accroissement des produits tirés du réseau tenant à la croissance du nombre d'abonnés et à l'augmentation des PMAA. Nous avons atteint notre objectif au chapitre du BAIIA du secteur des services filaires en raison de la croissance continue des produits, laquelle découle des produits tirés des services de transmission de données améliorés et des services TELUS TV, ainsi que des initiatives d'efficacité opérationnelle.

Les dépenses d'investissement en 2014 ont excédé notre objectif initial et notre indication révisée, en raison de nos investissements continus dans l'infrastructure à large bande pour les services filaires et les services mobiles, afin notamment de brancher directement plus de foyers et d'entreprises aux installations de fibres optiques et de procéder au déploiement du spectre

Le tableau suivant illustre le rendement de TELUS par rapport à nos objectifs initiaux pour 2014. Se reporter à nos tendances générales, perspectives et hypothèses pour 2015, à la *rubrique 9*.

récemment acquis dans la bande de fréquence de 700 MHz, ainsi que des investissements dans les activités visant la résilience et la fiabilité du réseau et des systèmes afin de soutenir nos initiatives accordant la priorité aux clients, et dans les activités de préparation du réseau et des systèmes pour la mise hors service future d'actifs existants.

Nous avons atteint, à l'exception d'un seul, tous nos objectifs, nos politiques et nos lignes directrices à long terme sur le plan financier, notamment le fait d'avoir maintenu, de façon générale, des liquidités inutilisées d'au moins 1,0 milliard de dollars, et d'avoir respecté notre indication à l'égard du ratio de distribution de 65 % à 75 % de bénéfices nets prévisibles sur une base prospective. Au 31 décembre 2014, nous ne respectons pas notre indication à long terme à l'égard du ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires de 1,50 à 2,00 fois, en raison du financement de l'acquisition de licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz. Étant donné les besoins de trésorerie pour les prochaines enchères de licences de spectre et les autres exigences, l'évaluation de cette indication et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette visée sont encore à déterminer.

Nous avons également effectué huit hausses ciblées des dividendes semestriels de 2011 à 2014. En mai 2013, nous avons annoncé que nous comptons effectuer des hausses de dividendes semestrielles continues, la hausse annuelle devant se situer aux alentours de 10 % jusqu'à la fin de 2016, sous réserve de l'évaluation et de la détermination par notre conseil d'administration, chaque trimestre, de notre situation financière et de nos perspectives et selon notre indication concernant le ratio de distribution à long terme de 65 % à 75 % des bénéfices nets prévisibles, sur une base prospective. Il n'existe aucune certitude que nous maintiendrons le programme de croissance des dividendes. Se reporter à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs – La capacité de maintenir le programme de croissance des dividendes aux alentours de 10 % par année jusqu'en 2016*.

	RENDEMENT POUR 2014		
	Résultats réels et croissance ¹⁾	Objectifs initiaux, croissance, et indications révisées ⁴⁾	Résultat
Chiffres consolidés			
Produits	11,918 G\$ 4,6 %	11,9 G\$ à 12,1 G\$ 4 % à 6 %	✓
BAIIA ¹⁾	4,229 G\$ 5,0 %	4,150 G\$ à 4,350 G\$ 3 % à 8 %	✓
BPA de base ²⁾	2,33 \$ 14,9 %	2,25 \$ à 2,45 \$ 11 % à 21 %	✓
Dépenses d'investissement ³⁾	2,359 G\$	Environ 2,3 G\$ ⁵⁾	✗
Secteur des services mobiles			
Produits tirés des services de réseau (externes)	5,932 G\$ 5,3 %	5,9 G\$ à 6,0 G\$ 5 % à 7 %	✓
BAIIA	2,740 G\$ 4,9 %	2,725 G\$ à 2,825 G\$ 4 % à 8 %	✓
Secteur des services filaires			
Produits (externes)	5,415 G\$ 2,7 %	5,45 G\$ à 5,55 G\$ 3 % à 5 %	✗
BAIIA	1,489 G\$ 5,3 %	1,425 G\$ à 1,525 G\$ 1 % à 8 %	✓
1) Se reporter à la <i>rubrique 11.1</i> , « Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières ».			✓ Objectif atteint
2) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de deux pour une avec prise d'effet le 16 avril 2013.			✗ Objectif non atteint
3) Ne tient pas compte des dépenses liées aux licences de spectre.			
4) Les résultats réels, les objectifs, les indications révisées et les taux de croissance pour 2014 ne tiennent pas compte de Public Mobile.			
5) L'indication au chapitre des dépenses d'investissement a été révisée au troisième trimestre de 2014. L'objectif initial était d'environ 2,2 milliards de dollars.			

Nous avons formulé les principales hypothèses suivantes lorsque nous avons annoncé les objectifs pour 2014, en février 2014.

HYPOTHÈSES RELATIVES AUX OBJECTIFS POUR 2014 ET RÉSULTATS

- Taux de croissance estimé de l'économie au Canada de 2,4 % en 2014 (hypothèse révisée et ramenée à 2,3 % au premier trimestre de 2014). Nous estimons que la croissance de l'économie au Canada s'est élevée à 2,3 % en 2014.
- Aucune décision réglementaire ni aucune mesure gouvernementale défavorable importante. Hypothèse confirmée pour 2014.
- Poursuite de la concurrence soutenue au chapitre des services mobiles et des services filaires dans le marché d'affaires et le marché aux consommateurs par rapport à 2013. Hypothèse confirmée pour 2014.
- Gain d'environ un point à deux points de pourcentage au chapitre de la pénétration du marché des services mobiles au Canada, soit un résultat analogue à celui enregistré en 2013. Nous estimons que le taux de pénétration du marché a augmenté de un point de pourcentage en 2014.
- Adoption et échange continus, par les abonnés, de téléphones intelligents à forte concentration de données, à un taux analogue aux niveaux enregistrés en 2013 (70 % à 80 % des ajouts bruts d'abonnés des services postpayés), en raison du fait que les clients désirent une connectivité mobile accrue à Internet. En 2014, les téléphones intelligents ont représenté 81 % de notre clientèle d'abonnés des services postpayés.
- Croissance des produits tirés des services mobiles découlant des mises en service additionnelles d'abonnés aux services postpayés en raison de la pénétration accrue du marché, et hausse modérée des PMAA combinés découlant de l'utilisation accrue des services de transmission de données, y compris l'utilisation accrue de forfaits de données partagées, ainsi que de la composition des abonnés. En 2014, les produits tirés du réseau mobile, en excluant Public Mobile, se sont accrus de 5,2 % et les PMAA combinés, en excluant Public Mobile, ont augmenté de 2,9 %.
- Maintien ou augmentation des frais d'acquisition et de fidélisation d'abonnés des services mobiles, en fonction du nombre brut de mises en service et des pressions du marché. En 2014, les frais d'acquisition et de fidélisation d'abonnés ont augmenté d'environ 4 %.
- Croissance des produits tirés des services filaires de transmission de données analogue à celle enregistrée en 2013, qui découle de l'accroissement du nombre d'abonnés au service Télé OPTIK et au service Internet haute vitesse, d'une augmentation modérée des produits d'exploitation moyens par client, ainsi que de la croissance des services aux clients d'affaires. En 2014, les produits tirés des services filaires de transmission de données ont augmenté de 8,2 %, et le nombre combiné d'abonnés des services de télévision et des services Internet haute vitesse s'est accru de 8,2 %.
- L'intégration de Public Mobile en 2014 devrait se traduire par une incidence défavorable d'environ 40 millions de dollars sur le BAIIA consolidé et sur le BAIIA du secteur des services mobiles, et par une incidence défavorable d'environ six cents sur le BPA de base. Afin de refléter l'intégration fructueuse de Public Mobile en 2014, nous avons, le 6 novembre 2014, révisé l'incidence défavorable prévue de cette intégration sur le BAIIA consolidé et sur le BAIIA du secteur des services mobiles pour 2014 et l'avons ramenée à moins de 20 millions de dollars (auparavant 40 millions de dollars). L'incidence défavorable réelle s'est établie à 13 millions de dollars, et la perte au titre du BPA s'est élevée à environ deux cents.
- Régimes de retraite : charge au titre des régimes de retraite à prestations définies se composant d'un montant d'environ 85 millions de dollars comptabilisé relativement à la charge au titre des avantages du personnel et d'un montant d'environ 2 millions de dollars comptabilisé dans les coûts de financement relativement au montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel; taux d'actualisation de 4,75 % aux fins de la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies du personnel; montant de 105 millions de dollars aux fins de la capitalisation des régimes de retraite à prestations définies. En 2014, la charge au titre des régimes de retraite à prestations définies s'est établie approximativement au montant estimé, et le montant aux fins de la capitalisation des régimes de retraite à prestations définies s'est élevé à 87 millions de dollars.
- Coûts de restructuration et autres coûts similaires d'environ 75 millions de dollars au titre des initiatives d'efficacité opérationnelle, et autres initiatives au chapitre de l'amélioration des marges visant à atténuer les pressions découlant du remplacement de la technologie et de la croissance du nombre d'abonnés. Le résultat réel s'est établi à 75 millions de dollars.
- Impôt sur le résultat : taux d'imposition prévu par la loi moyen pondéré combiné de 26,0 % à 26,5 % et paiements d'impôt en trésorerie de 540 millions de dollars à 600 millions de dollars. Une augmentation des paiements d'impôt en trésorerie était prévue, en raison de la hausse des acomptes provisionnels en fonction du bénéfice comptabilisé en 2013, de l'incidence des modifications apportées par le gouvernement fédéral à sa politique, en vertu desquelles il n'est plus possible de différer l'impôt sur le résultat au moyen de l'utilisation de fins d'année d'imposition différentes pour les sociétés de personnes en exploitation et les entreprises associées, ainsi que de la diminution des économies d'impôt. Le taux d'imposition prévu par la loi moyen pondéré combiné réel s'est établi à 26,2 % en 2014. Le montant réel des paiements d'impôt en trésorerie s'est établi à 464 millions de dollars, soit un montant moins élevé que prévu, en raison de la diminution du montant estimé des impôts à payer.
- Investissements continus dans l'infrastructure à large bande ainsi que dans l'élargissement du réseau 4G LTE et dans les mises à niveau, de même que dans les initiatives visant à assurer la résilience et la fiabilité du réseau et des systèmes. Les dépenses d'investissement de 2014 reflètent ces facteurs.
- Baisse modérée du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain, comparativement au taux de change moyen en 2013. Le résultat réel s'est traduit par une dépréciation du dollar canadien, le taux de change moyen étant passé de 97,1 cents US en 2013 à 90,5 cents US en 2014.

2

Activités principales et stratégie

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du rapport de gestion.

2.1 Activités principales

Nous offrons un vaste éventail de services et de produits de télécommunications, incluant des services mobiles et filaires de transmission de la voix et de données. Les services de transmission de données comprennent le protocole Internet, les services de télévision, les solutions d'hébergement et de technologies de l'information gérées, les services infonuagiques, les solutions en santé et les services d'impartition des processus d'affaires. Nous tirons la plupart de

nos produits de l'accès à notre infrastructure de télécommunications et de l'utilisation qui en est faite, ainsi que de la fourniture de produits et de la prestation de services qui facilitent l'accès à notre infrastructure ainsi que son utilisation.

2.2 Impératifs stratégiques

Depuis 2000, nous avons maintenu une stratégie de croissance nationale éprouvée. Notre orientation stratégique vise à tirer parti de la puissance d'Internet afin d'apporter aux Canadiens les meilleures solutions au foyer, au travail, et en mouvement. Nous nous concentrons sur nos principales activités de télécommunications au Canada, qui sont étayées par nos centres de service à la clientèle internationaux et par nos capacités en matière d'impartition.

En 2000, nous avons formulé six impératifs stratégiques qui demeurent pertinents en ce qui a trait à la croissance future, en dépit de l'évolution des contextes réglementaire, technologique et concurrentiel. L'attention constante que nous prêtons à ces impératifs oriente nos interventions et contribue à l'atteinte de nos objectifs financiers. Pour que des progrès soient réalisés relativement à ces impératifs stratégiques à long terme et afin de composer avec les occasions et les défis qui se présentent à court terme, nous établissons de nouveaux objectifs à chaque exercice, lesquels font l'objet d'une analyse plus détaillée à la rubrique 3. Une analyse des activités et des initiatives prévues en 2014 à l'égard de nos six impératifs stratégiques est présentée ci-dessous.

Cibler inlassablement les marchés en croissance pour les services de transmission de données, IP et mobiles

Les produits tirés des services mobiles externes et des services filaires de transmission de données se sont établis à 10,1 milliards de dollars en 2014, soit une hausse de 721 millions de dollars, ou 7,7 %, par rapport à 2013. Les produits tirés des services filaires de transmission de la voix et autres produits ainsi que les autres produits d'exploitation se sont élevés à 1,9 milliard de dollars, soit une baisse de 123 millions de dollars, ou 6,0 %, par rapport à 2013. Les produits tirés des services mobiles et des services filaires de transmission de données représentent 84 % des produits consolidés de TELUS en 2014 (82 % en 2013).

Offrir des solutions intégrées qui démarquent TELUS de ses concurrents

Dans la foulée de notre approche client transparente de longue date au chapitre de l'établissement des tarifs liés aux services mobiles et de nos initiatives accordant la priorité aux clients, nous avons lancé des forfaits *Votre choix*^{MC} qui découlent des commentaires fournis par nos abonnés, et nous avons ajouté de nouvelles options afin de fournir une plus grande souplesse en matière d'utilisation des services de transmission de la voix et de données. Les forfaits *Votre choix* permettent toujours le partage de données avec un maximum de quatre autres appareils.

À la fin de 2014, nous avons lancé deux solutions qui tirent parti de la technologie infonuagique et permettent aux entreprises canadiennes de déployer une série d'outils de communication et de collaboration unifiés afin d'aider leurs employés à travailler de façon plus efficace, peu importe leur emplacement. Notre service *Collaboration en nuage* comprend la messagerie vocale, la messagerie intégrée, l'audioconférence et la vidéoconférence. Notre Centre de contact en nuage, un centre de contact permettant aux spécialistes du marketing, aux vendeurs et aux préposés au service à la clientèle d'effectuer des appels de service auprès des clients, constitue une solution évolutive comportant de nombreuses options grâce à laquelle les entreprises de toute taille peuvent déployer la toute dernière technologie de centre de contact. Il s'agit d'une solution de bout en bout de niveau grande entreprise pouvant prendre en charge plusieurs milliers d'agents, et ces derniers peuvent se brancher au système à partir du bureau, de la maison ou de presque tout endroit éloigné.

Nous avons également lancé l'IdO de TELUS, un espace en ligne comportant une gamme de solutions Internet des objets (« IdO ») à l'intention des entreprises canadiennes. L'IdO est un ensemble de technologies conçues pour simplifier la tâche des entreprises afin d'incorporer des appareils branchés à Internet et de déployer des solutions qui peuvent les aider à réduire leurs coûts et à accroître leur efficacité, leur productivité et leur rentabilité. L'IdO comprend également les communications machine à machine dans le cadre desquelles un appareil est branché à un autre, qui est contrôlé par l'entremise d'Internet. Les appareils dotés de la technologie IdO comprennent les véhicules branchés, ainsi que les services publics et les services de sécurité branchés. Une croissance importante de la demande visant les solutions IdO est attendue à court terme. Au Canada seulement, le nombre d'appareils intelligents branchés à Internet devrait passer de 28 millions en 2013 à 114 millions d'ici 2018. L'IdO est utilisé dans diverses industries, y compris les suivantes : transport, pétrole et gaz, vente au détail, restauration, construction, soins de santé et sécurité publique.

Le service Télé OPTIK permet maintenant l'accès à plus de 675 chaînes, y compris 200 chaînes de télévision haute définition et 74 chaînes musicales Stingray. Grâce au service Télé OPTIK^{MC} multiplateforme, les abonnés ont accès à des milliers de spectacles et de films sur demande au moyen de leur téléphone intelligent, de leur tablette ou de leur ordinateur portable, qu'ils soient à la maison ou en déplacement. Nous avons lancé les services suivants à l'intention des abonnés au service Télé OPTIK :

- Le service *CraveTV*, le plus nouveau service d'abonnement à la télévision sur demande au Canada, qui complète notre vaste catalogue d'émissions et de films et qui peut être utilisé à l'aide du décodeur Télé OPTIK, ainsi qu'en accédant à l'application du service Télé OPTIK multiplateforme à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'une tablette.
- En février 2015, nous avons annoncé que chaque abonné au service Télé OPTIK possédant un compte Netflix pourra directement accéder à Netflix à partir du décodeur Télé OPTIK, ce qui évitera l'inconvénient d'avoir à alterner entre plusieurs appareils, sources et télécommandes.

Se doter de moyens nationaux pour les services de transmission de données, IP, de transmission de la voix et mobiles

En 2014, nous avons continué d'investir dans l'élargissement et la mise à niveau de notre infrastructure à large bande et de notre réseau 4G LTE, ainsi que dans les initiatives visant à assurer la résilience et la fiabilité du réseau et des systèmes, afin d'accroître la vitesse et la capacité disponibles pour les services Internet, de brancher plus de foyers et d'entreprises aux services Internet haute vitesse, d'accroître la portée du service Télé OPTIK et d'améliorer nos solutions en santé. Nous avons également acquis du spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz et amorcé son déploiement, et nous avons commencé à l'exploiter de manière à ce que nos abonnés puissent en bénéficier. Nous continuons également de réaffecter notre spectre pour les services sans fil afin d'améliorer les services sur notre réseau LTE.

Nous poursuivons notre stratégie à long terme visant à investir dans les collectivités urbaines et rurales et nous nous engageons à fournir des capacités en matière de réseau à large bande au plus grand nombre possible de Canadiens. Nous avons accru le déploiement de la fibre optique en branchant directement plus de foyers et d'entreprises aux installations de fibres optiques, et nous avons accru les vitesses du service Internet à large bande. Nous avons effectué plusieurs acquisitions dans le secteur des soins de santé afin d'accroître nos services et de rehausser l'expérience des patients en offrant des programmes d'éducation présoins de santé et postsoins de santé pour les patients, ainsi que des services de gestion des dossiers médicaux.

Faits saillants :

- À la fin de 2014, notre réseau 4G LTE couvrait 89 % de la population canadienne, soit une augmentation par rapport à plus de 81 % de la population que ce réseau rejoignait à la fin de 2013. À l'extérieur des zones de couverture du réseau LTE, les appareils fondés sur la technologie LTE que nous offrons fonctionnent également sur notre réseau HSPA+, qui couvrait 99 % de la population au 31 décembre 2014.
- En vertu d'une entente stratégique d'une durée de 10 ans avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, aux fins de la prestation de services de télécommunications et de services stratégiques au gouvernement et à ses partenaires du secteur public, nous avons, en janvier 2015, accru la couverture mobile sur une distance de 1 054 km constituée de tronçons d'autoroutes primaires et secondaires en Colombie-Britannique et nous avons mis à niveau l'accès de 264 des 437 écoles publiques de la Colombie-Britannique en remplaçant les câbles de cuivre existants par des connexions Internet à fibres optiques plus rapides.
- À la fin de 2014, environ 2,8 millions de foyers en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec, comparativement à environ 2,7 millions de foyers à l'exercice précédent, bénéficiaient de notre programmation de télévision haute définition.
- Nous avons continué d'améliorer l'infrastructure de nos centres de données Internet situés à Kamloops, en Colombie-Britannique et à Rimouski, au Québec, ce qui nous a permis de fournir à nos clients des solutions d'hébergement.

Créer des partenariats et procéder à des acquisitions et à des désinvestissements pour accélérer la mise en œuvre de notre stratégie et concentrer nos ressources sur nos activités de base

Conformément à notre priorité visant à *accroître la position de chef de file de TELUS en ce qui concerne la gestion des renseignements de santé*, nous avons, en mars 2014, acquis 100 % des actions de Med Access Inc., un chef de file des services de dossiers médicaux électroniques (« DME »). Cette société, qui est située en Colombie-Britannique, offre des services à 2 000 médecins spécialistes et médecins généralistes en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario. Cette acquisition et les acquisitions antérieures de solutions de DME, conjuguées à notre croissance interne, ont positionné TELUS Santé comme le chef de file en matière de prestation de solutions de DME au Canada. TELUS Santé fournit des solutions à tous les principaux intervenants du système de santé, y compris les hôpitaux, les pharmacies et les fournisseurs de services complémentaires de santé tels que les physiothérapeutes et les chiropraticiens. Nous avons également acquis XD³ Solutions, un fournisseur de logiciels de gestion de pharmacie qui sert actuellement plus de 150 pharmacies au Québec. Les logiciels de cette société visent à accroître la collaboration entre les pharmaciens, les médecins, les autres professionnels de la santé et les assureurs, de manière à améliorer l'expérience des patients. L'acquisition porte à 3 000 le nombre total de pharmacies canadiennes qui utilisent les solutions en pharmacie de TELUS Santé.

Le 1^{er} avril 2014, nous avons acquis Groupe Enode Inc., une société spécialisée dans les technologies de l'information située au Québec, qui offre aux entreprises et aux organismes gouvernementaux des technologies et des services en matière de sécurité et de gestion des risques. Cette acquisition nous permettra d'accroître nos solutions en matière de sécurité pour les entreprises situées au Québec et partout au Canada. En janvier 2015, nous avons annoncé l'acquisition d'une participation de 20 % dans Alithya, une entreprise québécoise exerçant ses activités dans les domaines des technologies de l'information et de la prestation de services-conseils, qui a des bureaux au Canada et en France. Dans le cadre de ce partenariat stratégique à long terme, chaque partenaire offrira des services en technologies de l'information et des communications à ses clients d'affaires, en particulier dans le domaine des solutions d'infrastructures gérées.

En juillet 2013, nous avons annoncé un partenariat à parts égales avec deux parties conclu dans des conditions de concurrence normale, qui a pour objet le projet TELUS Sky, un projet de réaménagement immobilier qui donnera lieu à la construction d'un immeuble comportant des logements, des locaux pour commerces de détail et des locaux commerciaux situé au centre-ville de Calgary. L'immeuble de 58 étages, qui sera construit conformément aux normes LEED (d'après l'anglais *Leadership in Energy and Environmental Design*) Platine, constituera, lorsque sa construction sera terminée, l'un des immeubles les plus innovateurs en matière de technologie et les plus respectueux de l'environnement en Amérique du Nord.

Pénétrer le marché comme une seule et même équipe, sous une seule marque, et en mettant en œuvre une stratégie unique

Notre grande priorité est d'accorder la priorité aux clients alors que nous nous efforçons d'offrir constamment une expérience client exceptionnelle et de devenir la société la plus recommandée dans les marchés où nous offrons des services.

Nos initiatives accordant la priorité aux clients ont contribué à une importante réduction du nombre de plaintes présentées au Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications (le « CPRST ») pour une troisième année consécutive. Du total des plaintes concernant l'ensemble des fournisseurs de services présentées au CPRST, 5,8 % concernaient TELUS, soit un pourcentage inférieur aux pourcentages concernant les autres entreprises de télécommunications au pays, selon le rapport annuel du CPRST. De plus, le nombre de plaintes liées à TELUS a diminué de 26 % en 2014, malgré la croissance du nombre d'abonnés à nos services mobiles et filaires.

Nos quatre engagements en matière d'expérience client qui soutiennent nos objectifs internes et nos priorités et nous aident à offrir une expérience supérieure à nos clients sont les suivants :

- Nous prenons en main chaque expérience client.
- Nous travaillons en équipe pour respecter nos promesses.
- Nous tirons des leçons des commentaires fournis par nos clients et prenons des mesures pour nous améliorer, chaque jour.
- Nous sommes aimables, serviables et pleins de sollicitude.

Investir dans les ressources internes en vue de créer une culture valorisant un rendement élevé et de garantir une efficacité opérationnelle

Chaque année, nous effectuons un sondage « L'heure juste » auprès des membres de notre équipe, qui est administré par Aon Hewitt et qui sert à recueillir des informations confidentielles concernant le milieu de travail qu'offre TELUS, ainsi qu'à évaluer les progrès que nous avons accomplis aux fins de l'établissement d'une culture fondée sur l'excellence du rendement. Les unités fonctionnelles et les services utilisent les résultats du sondage afin d'examiner leurs plans d'action et d'établir l'ordre de priorité de leurs mesures permanentes. L'indice de participation des membres de l'équipe a augmenté de deux points de pourcentage pour s'établir à 85 % en 2014, et TELUS se classe au premier rang mondial des sociétés de la taille de la nôtre et d'une composition similaire pour une deuxième année d'affilée. Les importantes améliorations de l'indice de participation nous ont aidés à nous concentrer sur nos initiatives accordant la priorité aux clients.

De plus, nous engageons des coûts de restructuration et autres coûts similaires supplémentaires non récurrents relativement auxquels notre objectif est d'accroître notre efficacité et notre efficacité opérationnelles et de composer avec la baisse continue de la rentabilité liée à certaines de nos activités. Les coûts de restructuration liés au regroupement des biens immobiliers abritant les services administratifs, les services de distribution et les services de réseau ont été comptabilisés au poste « Achat de biens et services ». Les coûts de restructuration liés à l'effectif découlant des processus de réorganisation et de rationalisation visant notamment les fonctions de service à la clientèle, de marketing et de soutien ont été comptabilisés au poste « Charge au titre des avantages du personnel ». Les autres coûts similaires découlant des charges externes supplémentaires liées aux activités d'acquisition d'entreprises ont été comptabilisés au poste « Achat de biens et services ». Ces initiatives ont été menées tout en améliorant la participation des employés et en accroissant de façon générale le degré de satisfaction des clients.

Coûts de restructuration et autres coûts similaires

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013
Achat de biens et services	21	27
Charge au titre des avantages du personnel	54	71
Coûts de restructuration et autres coûts similaires compris dans le BAIIA	75	98

3

Priorités de la société pour 2015 et progrès accomplis relativement aux priorités de la société pour 2014

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du rapport de gestion.

Nous confirmons nos priorités ou en établissons de nouvelles à chaque exercice en vue de faire progresser les impératifs stratégiques à long terme de TELUS (se reporter à la *rubrique 2.2*) et de nous pencher sur les occasions d'affaires et les défis à court terme.

PRIORITÉS DE LA SOCIÉTÉ

2015

Fournir aux clients des produits alignés sur la promesse de marque « le futur est simple^{MD} » de TELUS en accordant la priorité aux clients, améliorer notre fiabilité et chercher à atteindre notre place de chef de file mondial pour ce qui est de la probabilité que nos clients recommandent nos produits, nos services et les membres de notre équipe

Rehausser notre culture gagnante afin de bénéficier d'un avantage concurrentiel soutenu, tout en donnant avec compassion aux collectivités où nous vivons et travaillons et que nous servons

Améliorer notre efficacité, notre efficacité et notre fiabilité opérationnelles

Accroître notre avantage concurrentiel à l'aide d'un réseau axé sur les clients et en faisant preuve d'un leadership technologique

Accroître la position de chef de file de TELUS dans ses marchés choisis des entreprises et du secteur public et sur les marchés internationaux

Accroître la position de chef de file de TELUS en ce qui concerne la gestion des renseignements de santé

2014 (se reporter aux progrès accomplis présentés dans le tableau ci-dessous)

Fournir aux clients des produits alignés sur la promesse de marque « le futur est simple » de TELUS en accordant la priorité aux clients, et chercher à atteindre notre place de chef de file mondial pour ce qui est de la probabilité que nos clients recommandent nos produits, nos services et les membres de notre équipe

Rehausser notre culture gagnante afin de bénéficier d'un avantage concurrentiel soutenu, notamment en donnant avec compassion aux collectivités que nous servons

Améliorer notre fiabilité, notre efficacité et notre efficacité opérationnelles

Accroître notre avantage concurrentiel en faisant preuve d'un leadership technologique fiable et axé sur les clients

Accroître la position de chef de file de TELUS dans ses marchés choisis des entreprises et du secteur public

Accroître la position de chef de file de TELUS en ce qui concerne la gestion des renseignements de santé

PRIORITÉS DE LA SOCIÉTÉ POUR 2014 – PROGRÈS ACCOMPLIS

Fournir aux clients des produits alignés sur la promesse de marque « le futur est simple » de TELUS en accordant la priorité aux clients, et chercher à atteindre notre place de chef de file mondial pour ce qui est de la probabilité que nos clients recommandent nos produits, nos services et les membres de notre équipe

- Les initiatives que nous avons mises en œuvre, y compris celles liées à nos impératifs stratégiques décrites à la *rubrique 2.2*, nous ont aidés à progresser à l'égard de notre grande priorité qui consiste à accorder la priorité aux clients. En 2014, le niveau de probabilité que nos clients nous recommandent a augmenté en ce qui a trait à Solutions aux PME ainsi qu'aux grandes entreprises et à TELUS Québec et en ce qui concerne TELUS Santé; le niveau de probabilité en ce qui concerne nos Solutions d'affaires et en ce qui a trait aux consommateurs a diminué légèrement. Le nombre de plaintes nous concernant a diminué de 26 % selon le rapport 2013-2014 du CPRST, et ce, bien que nous ayons enregistré un nombre important de nouveaux abonnés aux services mobiles et filaires. Nous avons, pour une troisième année d'affilée, reçu le plus faible pourcentage de plaintes, soit 5,8 % du total des plaintes concernant l'ensemble des entreprises de télécommunications au pays. En outre, le taux de désabonnement mensuel moyen des abonnés aux services mobiles postpayés est demeuré au-dessous de 1 % en 2014.
- Le service Koodo s'est classé au premier rang parmi les fournisseurs de services mobiles autonomes au Canada, et TELUS s'est classée au premier rang parmi les fournisseurs de services intégrés au pays pour une troisième année consécutive, dans le cadre de l'étude annuelle sur l'expérience totale des clients des services mobiles publiée par J.D. Power and Associates.
- Nous demeurons vigilants en ce qui a trait à la protection des droits à la vie privée de nos clients et, en 2014, nous avons publié notre premier rapport annuel sur la transparence. Ce rapport vise à informer nos clients et le public en général du nombre et du type de demandes de renseignements que nous avons reçus en 2013, ainsi qu'à les renseigner sur nos pratiques internes et sur l'approche globale que nous déployons pour répondre aux demandes présentées par les organismes d'application de la loi et par d'autres organisations, ou pour les contester.
- Nous avons participé aux audiences publiques s'inscrivant dans le cadre de la conversation *Parlons télé* du CRTC, qui portaient sur le système de réglementation des services de télévision au Canada, et avons exprimé notre appui à un environnement réglementaire qui favorise le choix des consommateurs en matière de services de programmation et qui tient compte de la concurrence et soutient l'innovation sur le marché. Nous avons également encouragé les autorités de réglementation à élaborer un cadre ayant pour objet d'enrayer les comportements anticoncurrentiels.
- Nous avons accru le nombre de nos abonnés aux solutions de suivi à domicile de la santé de TELUS Santé, à nos solutions de DME et à nos solutions en pharmacie. TELUS Santé a conclu un partenariat avec Médecins du Monde afin de doter sa toute première clinique mobile en Amérique du Nord de la technologie DME.
- Nous avons continué d'offrir de nouvelles caractéristiques et applications innovatrices pour le service Télé OPTIK, qui procurent à nos clients un contrôle et une souplesse accrues.
- Nous avons lancé les forfaits *Votre choix* afin d'offrir à nos abonnés un plus grand choix et une plus grande souplesse en matière de services voix et en ce qui a trait à l'utilisation des services de transmission de données.
- Nous avons lancé plusieurs programmes et initiatives axés sur les consommateurs et visant à promouvoir l'utilisation des téléphones cellulaires de manière sûre et responsable; nous avons notamment créé un partenariat avec Jeunes Conducteurs du Canada et lancé notre campagne « Au volant, gardez-vous une #PetiteGêne », laquelle a amorcé, dans les médias sociaux, une conversation concernant les dangers que présente la distraction au volant.
- Nous avons restructuré nos services infonuagiques et nos services TI gérés et avons effectué des investissements importants dans ces services; nous avons regroupé les fonctions ventes, marketing et prestation dans une seule fonction dont l'objectif principal est de stimuler la croissance et l'efficacité et d'améliorer l'expérience client.

PRIORITÉS DE LA SOCIÉTÉ POUR 2014 – PROGRÈS ACCOMPLIS

Rehausser notre culture gagnante afin de bénéficier d'un avantage concurrentiel soutenu, tout en donnant avec compassion aux collectivités que nous servons

- Comme il est décrit à « *Investir dans les ressources internes* », à la rubrique 2.2, l'indice de participation des membres de l'équipe a augmenté de deux points de pourcentage et s'est établi à 85 % en 2014. Il s'agit de la cinquième année consécutive au cours de laquelle nous enregistrons une amélioration.
- TELUS a été nommée par Mediacorp Canada l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada pour une sixième année consécutive, et l'un des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada pour une sixième année consécutive.
- Nous donnons où nous vivons^{MC} afin d'aider nos concitoyens qui ont besoin d'aide, de créer des collectivités plus fortes et de tisser des liens plus solides avec nos clients. Pour ce faire, nous comptons sur des initiatives telles que Journée du bénévolat de TELUS^{MC}, Dons de charité de l'équipe TELUS et Dollars pour gens d'action, ainsi que sur les dons à des organismes sans but lucratif locaux par l'entremise de comités d'investissement communautaire locaux, et ce, tant au pays qu'à l'échelle internationale. En 2014, un nombre record de 15 000 membres de notre équipe, membres de leurs familles et amis ont participé à la neuvième Journée du bénévolat annuelle de TELUS et agi à titre de bénévoles dans le cadre de plus de 1 000 événements caritatifs au Canada. Pour de plus amples renseignements, se reporter à notre Rapport sur la responsabilité sociale de la société, sur le site telus.com/csr.

Améliorer notre fiabilité, notre efficacité et notre efficacité opérationnelles

- Nous avons procédé à la mise à niveau et au déploiement d'un grand nombre de systèmes mobiles et filaires au cours de l'exercice, ce qui nous a permis d'améliorer grandement l'expérience client liée à nos services, d'améliorer l'efficacité de nos activités et de fournir des renseignements commerciaux précieux.
- Nous avons eu recours à des processus équitables pour recueillir des renseignements éclairés sur nos clients auprès de notre personnel de première ligne, conformément à notre philosophie selon laquelle nous nous efforçons d'améliorer constamment nos services.
- Nous avons continué d'appliquer les principes de transparence en matière de communications afin de réduire la complexité et les exigences liées au soutien à la clientèle.
- Nous avons continué de réaliser des économies dans le cadre de nos initiatives d'efficacité opérationnelle, sous forme d'économies liées à la main-d'œuvre, afin de rationaliser les processus et d'accroître les capacités internes.
- Nous avons amélioré l'uniformité et la qualité de nos services au moyen d'initiatives axées sur la rationalisation des technologies et sur le développement à long terme.
- Nous avons mis en œuvre des initiatives aux fins de la gestion des prix, qui visent à accroître les produits et les marges, ainsi que des initiatives aux fins de la gestion des fournisseurs, qui visent à accroître l'efficacité de nos activités d'approvisionnement et à réduire les coûts liés à l'équipement, aux appareils, aux technologies de l'information et à d'autres biens et services.
- Nos coûts de restructuration et autres coûts similaires ont totalisé 75 millions de dollars en 2014, et se composent d'un montant de 54 millions de dollars au titre des initiatives liées à la main-d'œuvre et d'un montant de 21 millions de dollars au titre d'autres initiatives, y compris le regroupement de biens immobiliers. Ces coûts tiennent compte d'un montant de 3 millions de dollars lié à Public Mobile.

Accroître notre avantage concurrentiel en faisant preuve d'un leadership technologique fiable et axé sur les clients

- Nous avons continué d'investir dans notre technologie à large bande de pointe, ce qui nous a permis d'obtenir du succès en ce qui concerne le service Télé OPTIK, le service Internet et les services aux clients d'affaires, et d'assurer l'évolution continue de nos réseaux mobiles de renommée mondiale.
- Nous avons amorcé la désactivation de notre service de réseau mobile haute vitesse (EVDO) sur le réseau AMRC. Le service EVDO permet des vitesses de 2,4 à 3,1 mégabits par seconde (Mbps); le même spectre, déployé en tant que technologie LTE autonome, permettrait des vitesses de pointe d'origine de pointe pouvant atteindre 37 Mbps¹⁾. TELUS tirera parti du spectre réaffecté dans la bande de fréquence de 800 MHz dans le cadre de la stratégie d'agrégation des technologies LTE évoluées, en combinant les licences de spectre dans plusieurs bandes de fréquence afin de pouvoir atteindre des vitesses de pointe d'un minimum de 150 Mbps. Les services de transmission de la voix sur le réseau AMRC et les services de transmission de données fondés sur la technologie 1xRTT demeureront opérationnels pendant plusieurs années, mais ils seront réaffectés à une portion différente du même spectre dans la bande de fréquence de 800 MHz.
- Nous avons poursuivi l'élargissement et la mise à niveau de notre réseau à large bande filaire, offrant ainsi à un plus grand nombre de collectivités une capacité, des vitesses et une couverture accrues. En raison de nos investissements continus dans l'infrastructure à large bande et de la priorité que nous accordons au déploiement de la fibre plus loin dans le réseau, nous offrons maintenant des vitesses sur réseau à large bande pouvant atteindre 50 Mbps à 93 % des foyers ayant accès au service Télé OPTIK.

Accroître la position de chef de file de TELUS dans ses marchés choisis des entreprises et du secteur public

- Nous avons conclu des partenariats avec des emplacements et des entreprises afin d'offrir un réseau public Wi-Fi et d'accroître la couverture et la capacité de notre réseau mobile. Le réseau public Wi-Fi complète le service TELUS Internet Affaires que nous offrons à ces partenaires et leur permet de mieux servir leurs clients et leurs visiteurs.
- Nous optimisons nos réseaux à large bande évolués et nos centres de données Internet à la fine pointe de la technologie, par suite du lancement du premier marché de l'IdO au Canada, lequel offre des solutions visant à aider les entreprises à incorporer des appareils branchés à Internet afin d'accroître leur efficacité, leur productivité et leur rentabilité.

Accroître la position de chef de file de TELUS en ce qui concerne la gestion des renseignements de santé

- Nous avons acquis XD³ Solutions, un fournisseur de logiciels de gestion de pharmacie qui sert actuellement plus de 150 pharmacies au Québec. L'acquisition porte à 3 000 le nombre total de pharmacies canadiennes qui utilisent les solutions en pharmacie de TELUS Santé.
- Au cours des cinq dernières années, TELUS a investi 35 millions de dollars dans la recherche et développement concernant la gestion des pharmacies et dans d'autres initiatives concernant les soins de santé, et amélioré les outils et services de collaboration afin de prendre en charge la transformation du secteur des soins de santé au Canada.
- Nous avons acquis Med Access Inc., une société située en Colombie-Britannique qui fournit des services de DME à 2 000 médecins spécialistes et médecins généralistes en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario. Cette acquisition et les acquisitions antérieures de solutions de DME, conjuguées à notre croissance interne, ont positionné TELUS Santé comme le plus important fournisseur de solutions de DME au Canada.
- Nous avons acquis Prescripneur ZRx de l'entreprise québécoise ZoomMed Inc., une technologie Web grâce à laquelle les médecins peuvent utiliser un appareil mobile pour rédiger les ordonnances tout en consultant directement la couverture d'assurance d'un patient. Cette technologie permettra à TELUS Santé de devenir la première organisation du secteur des technologies en santé au Canada en mesure d'offrir un service de validation de l'assurance dans l'ensemble du pays au moment de la rédaction des ordonnances, ce qui accélérera le traitement des demandes de règlement.
- Nous sommes un chef de file du secteur de la gestion des demandes de règlement en santé au Canada, et nous offrons le plus vaste réseau électronique privé de demandes de règlement d'assurance au Canada. Nous offrons des services de traitement des demandes de règlement de médicaments et de frais dentaires à plus de 13 millions de Canadiens et transmettons plus de 460 millions de demandes de règlement annuellement.
- Nous offrons une vaste gamme d'applications pour soins de santé personnels, notamment le portail pour les pharmacies, le service Espace Pharma^{MO}, les dossiers de santé personnels, le portail de patients fondé sur les dossiers médicaux électroniques et le service de télésurveillance des patients.

1) La vitesse réelle pourrait varier en fonction de l'appareil utilisé, de la topographie et des conditions environnementales, de la congestion du réseau, de la puissance du signal et d'autres facteurs.



Capacités

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du rapport de gestion.

4.1 Principaux marchés et concurrents

SERVICES MOBILES À L'INTENTION DES CLIENTS RÉSIDENTIELS ET DES CLIENTS D'AFFAIRES AU CANADA

Nos services et produits

- Données et voix : accès rapide sur le Web, réseautage social, messagerie (texte, photos et vidéos), applications mobiles les plus récentes, y compris le service Télé OPTIK multiplateforme, solutions Internet des objets (« IDO »), qui comprend la connectivité machine à machine, des services de transmission de la voix clairs et fiables, les solutions PTT (d'après l'anglais *Push-to-talk*), y compris le service TELUS Link, et les services d'itinérance mondiale dans plus de 225 pays.
- Appareils : téléphones intelligents à la fine pointe de la technologie, tablettes, clés Internet mobile, appareils Wi-Fi mobiles, ainsi que modems pour services machine à machine.

Nos capacités

- Licences de spectre pour les services sans fil nationaux, y compris ce qui suit :
 - Élargissement de la couverture du réseau LTE par suite du déploiement du spectre pour les services sans fil dans la bande de fréquence de 700 MHz acquis en 2014.
- Réseau 4G LTE numérique offert d'un bout à l'autre du pays, lancé initialement dans les principaux centres du pays en février 2012 :
 - Couverture de 89 % de la population canadienne au 31 décembre 2014.
 - Accroissement de nos services LTE grâce à l'adaptation continue à d'autres fins du spectre pour les services sans fil, de manière à accroître la capacité et la couverture.
 - Prise en charge des vitesses de téléchargement de données de pointe indiquées par le fabricant pouvant atteindre 112,5 Mbps (les vitesses typiques prévues étant de 18 à 37,5 Mbps à l'aide d'un appareil compatible¹⁾; les vitesses typiques en Saskatchewan sont de 15 à 22,5 Mbps).
 - Retour au réseau HSPA+ et aux vitesses offertes par ce réseau lorsqu'on se trouve en dehors de la zone de couverture du réseau LTE.
- Réseau 4G HSPA+ numérique offert d'un bout à l'autre du pays, lancé en novembre 2009 :
 - Couverture de 99 % de la population canadienne au 31 décembre 2014.
 - Capacités de prestation de services d'itinérance mondiale qui procurent une connectivité client dans plus de 225 pays.
- Interconnexion avec nos réseaux filaires.
- Réseau SPC (« AMRC ») numérique doté d'une couche EVDO Revision A de troisième génération permettant la transmission de données à haute vitesse, dont la mise hors service graduelle a débuté en 2014 et devrait se terminer à la fin de 2016.
- Réseau iDEN prenant en charge notre service Mike, un service offrant la fonctionnalité PTT à l'intention du marché des affaires. Par suite du lancement du service TELUS Link en 2013, nous avons cessé de commercialiser le service Mike et nous prévoyons mettre le macro-réseau Mike hors service en janvier 2016, au fur et à mesure que nous procéderons à la migration des abonnés du service Mike vers le nouveau service. Nous comptons toutefois maintenir, pour un avenir prévisible, notre réseau iDEN afin d'offrir un soutien aux abonnés qui utilisent le réseau radio privée Mike.

Aperçu des concurrents

- Rogers Sans-fil, Bell Mobilité et Wind, des entreprises nationales concurrentes propriétaires d'installations, ainsi que SaskTel, MTS, Eastlink, Vidéotron, Mobilicity et Tbaytel, des entreprises de télécommunications provinciales ou régionales.
- Des revendeurs de services sur les réseaux mobiles de concurrents.
- Services offerts par des câblodistributeurs et des concurrents fournissant des services mobiles sur les réseaux mobiles et les réseaux Wi-Fi métropolitains.
- Les plus petits fournisseurs de services mobiles tels que Wind et Vidéotron pourraient bénéficier de la politique du gouvernement fédéral annoncée en juillet 2014, en vertu de laquelle il propose que du spectre soit réservé pour les entreprises de télécommunications qui offrent des services mobiles et dont la part du marché des abonnés des services mobiles est inférieure à 10 % à l'échelle nationale ou à 20 % à l'échelle provinciale, dans le cadre des enchères concernant le spectre des SSFE-3 devant avoir lieu le 3 mars 2015.

1) La vitesse réelle pourrait varier en fonction de l'appareil utilisé, de la topographie et des conditions environnementales, de la congestion du réseau, de la puissance du signal et d'autres facteurs.

SERVICES FILAIRES AUX CLIENTS RÉSIDENTIELS DANS LES TERRITOIRES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, DE L'ALBERTA ET DE L'EST DU QUÉBEC; SOLUTIONS EN SANTÉ; SERVICES À L'INTENTION DES CLIENTS D'AFFAIRES AU CANADA; CENTRES DE CONTACT ET SOLUTIONS D'IMPARTITION OFFERTES À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Nos services et produits

- Voix – service téléphonique fiable comprenant le service interurbain et des fonctions d'appels évoluées.
- Internet – service d'accès Internet haute vitesse avec service de courriel, et gamme complète de services de sécurité.
- TELUS TV – service de divertissement haute définition au moyen des services Télé OPTIK et TELUS TV Satellite. Le service Télé OPTIK comporte des options de contenu exhaustives et des caractéristiques innovatrices telles que l'ENP Multitélé, l'enregistrement à distance, la télécommande intelligente pouvant être utilisée avec une tablette ou un téléphone intelligent et le service OPTIK multiplateforme. Le service TELUS TV Satellite est uniquement offert en Colombie-Britannique et en Alberta, en vertu d'une entente avec Bell Canada.
- Réseaux IP et applications – réseaux IP offrant des solutions convergentes voix, vidéo, données et accès Internet sur un réseau haute performance sécurisé.
- Centres de contact et solutions d'impartition des processus d'affaires offerts dans plus de 30 langues – solutions gérées qui fournissent une infrastructure à faible coût, sécurisée et évolutive en Amérique du Nord, en Amérique centrale, en Europe et en Asie.
- Services d'hébergement et de TI gérées, services infonuagiques articulés autour de solutions I/O – solutions de cybersécurité et autres solutions, et disponibilité continue assurée des services de télécommunications, des réseaux, des serveurs, des bases de données, des fichiers et des applications, les applications critiques étant stockées dans nos centres de données Internet au Canada.
- Solutions en matière de soins de santé – Technologie exclusive de TELUS Santé, y compris les solutions de gestion de pharmacie, les dossiers médicaux électroniques, les dossiers de santé électroniques sur les patients, la télésurveillance des patients et les solutions en ligne de gestion des demandes de règlement.
- Solutions de conférence et de collaboration – gamme complète de solutions en matière d'équipement et d'applications, aux fins des réunions et des webémissions faisant appel à des communications téléphoniques, à des images vidéo et à Internet.

Nos capacités

- Réseau national fondé sur la technologie IP superposé à un réseau commuté étendu en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec, et des ententes d'interconnexion mondiales.
- Branchement continu de foyers et d'entreprises directement aux installations de fibres optiques.
- Huit centres de données situés dans six collectivités qui sont directement connectés au réseau national IP de TELUS, ce qui crée une infrastructure informatique évoluée et diversifiée dans les régions au Canada.
- Services de lignes d'accès filaires résidentiels offerts à environ 39 % des foyers en Colombie-Britannique et en Alberta, et à 60 % des foyers dans l'est du Québec.
- Accès aux clients d'affaires d'un bout à l'autre du pays au moyen de nos réseaux, ainsi que grâce à notre statut d'entreprise de services locaux concurrente.
- Réseau à large bande fondé sur la technologie ADSL2+ ou sur la technologie VDSL2 couvrant environ 2,8 millions de foyers en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec.
- Licences de distribution de services de radiodiffusion dans des territoires où nous sommes l'entreprise titulaire aux fins de la prestation de services de télévision numérique, et licences aux fins de la prestation de services commerciaux de vidéo sur demande.
- Services d'impartition des processus d'affaires et capacités de prestation de services à l'échelle mondiale, grâce à nos programmes multiterritoriaux et multilingues et à un effectif se composant de 15 605 employés.
- Solutions technologiques pour aider les fournisseurs de soins de santé, les consommateurs, les régions sociosanitaires, les hôpitaux, les assureurs et les employeurs.
- Solutions pour clients d'affaires offertes à des PME et à de grandes entreprises au Canada.

Aperçu des concurrents

- Des sociétés qui offrent des services de remplacement des services résidentiels locaux et interurbains mobiles, y compris nos services mobiles. Le pourcentage estimatif des foyers auxquels seuls des services de téléphonie mobile sont offerts (parmi tous les fournisseurs, incluant TELUS) est de 32 % en Colombie-Britannique et en Alberta et de 10 % dans l'est du Québec.
- Allstream, Bell Canada, MTS, Rogers Communications, Vidéotron (au Québec) et les câblodistributeurs Shaw Communications en Colombie-Britannique et en Alberta, et Cogeco Câble et Vidéotron dans l'est du Québec.
- Diverses entreprises (p. ex., Vonage) qui offrent des services de revente ou des services locaux et interurbains VoIP ainsi que des services Internet.
- Des entreprises comme Skype, Netflix et Shomi qui offrent des services par contournement pour la voix et le divertissement.
- Des entreprises qui offrent des services de divertissement par satellite et des services Internet (Bell Canada, Shaw Communications et Xplornet).
- Les concurrents au chapitre des services fournis par des centres de contact incluent Convergys, Sykes et Verizon LiveSource.
- Les concurrents au chapitre des solutions d'impartition gérées personnalisées incluent CGI Group Inc., EDS, une division de HP Enterprise Services, et IBM, des sociétés qui offrent des services d'intégration des systèmes.
- Les concurrents en ce qui a trait à TELUS Santé incluent des sociétés qui offrent des services d'intégration des systèmes, BCE, Cerner, Express Scripts, GE Santé, Katz Group, Kroll et McKesson.

4.2 Ressources opérationnelles

RESSOURCES

Notre équipe

- À la fin de 2014, notre effectif se composait d'environ 43 670 employés (42 700 équivalents temps plein) possédant des compétences variées, qui occupent diverses fonctions au chapitre des activités d'exploitation au Canada (28 065) et certaines fonctions à l'échelle internationale (15 605).
- Environ 12 310 membres de l'équipe sont couverts par une convention collective. La convention collective conclue avec le Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications (« STT ») couvre 10 735 employés et arrivera à échéance le 31 décembre 2015. La convention collective conclue avec le Syndicat québécois des employés de TELUS (« SQET ») couvre 845 employés; elle a été renouvelée en 2014 et arrivera à échéance le 31 décembre 2017. La convention collective conclue avec le Syndicat des agents de maîtrise de TELUS (« SAMT ») couvre 665 membres de l'équipe dans la région où TELUS Québec exerce des activités et arrivera à échéance en mars 2017.
- Nos activités au Canada et à l'échelle internationale aux fins de la prise en charge des centres de contact et des services d'impartition des processus d'affaires de clients externes des services de gros.
- Nos programmes de rémunération de l'effectif appuient une culture fondée sur l'excellence du rendement et comportent des composantes axées sur le marché et sur le rendement (primes et titres de participation), afin d'attirer et de fidéliser des employés clés.
- Nos plans de relève pour couvrir les départs à la retraite; nous pouvons recruter rapidement de la main-d'œuvre au Canada et, en ce qui concerne les centres de contact et certaines fonctions de soutien, nous pouvons avoir recours à des centres situés dans divers pays. Nous faisons appel à un petit nombre d'entrepreneurs ou de consultants externes.
- Nous avons mis sur pied des programmes de formation, de mentorat et de perfectionnement afin de maintenir et d'améliorer le niveau d'engagement du personnel et d'améliorer l'expérience client.

Notre marque et nos activités de distribution

- Nous jouissons d'une marque nationale bien établie et reconnue (« le futur est simple » TELUS).
- Nous avons lancé le service postpayé Koodo en mars 2008, et avons lancé le service prépayé Koodo au milieu de 2012.
- Nous avons acquis les activités et la marque de Public Mobile en novembre 2013 et les avons intégrées complètement aux activités de TELUS au cours de 2014.
- Nous avons lancé le service Télé OPTIK au milieu de 2010.
- Répartition de nos ventes et de nos services de soutien :
 - Les services mobiles sont soutenus par un vaste réseau de magasins appartenant à TELUS, y compris notre participation de 50 % dans WOW! boutique mobile, par un vaste réseau de distribution composé de détaillants exclusifs ainsi que de détaillants indépendants de produits électroniques (p. ex., Future Shop/ Best Buy, Wal-Mart et London Drugs), par une marque à étiquette blanche d'une importante chaîne de magasins de détail, ainsi que par des applications libre-service en ligne.
 - Les services résidentiels filaires sont soutenus par des magasins appartenant à TELUS, y compris des détaillants indépendants de produits électroniques, et sont également offerts dans le cadre de campagnes de marketing de masse, ainsi que par l'entremise d'agents de vente par téléphone et d'applications libre-service en ligne et basées sur les services de télévision.
 - Les services mobiles et filaires aux entreprises, y compris les solutions en santé, sont fournis par les représentants de TELUS, par des spécialistes des produits ainsi que par des détaillants indépendants et par l'entremise d'applications libre-service pour les petites et moyennes entreprises (PME).

Nos technologies, systèmes et propriétés

- Nos immobilisations incorporelles comprennent les licences de spectre pour les services sans fil octroyées par Industrie Canada, lesquelles sont essentielles à la prestation de services mobiles.
- TELUS est une société dont les activités reposent sur des technologies hautement complexes, composées d'une multitude de réseaux de télécommunications mobiles et filaires interconnectés, et de systèmes et de processus TI.
- Les installations réseau sont construites sous les routes et les autoroutes ou le long de celles-ci, conformément aux droits de passage consentis par les propriétaires de terrains tels que les municipalités et la Couronne, ou sur les terres franches dont TELUS est propriétaire.
- Nos biens immobiliers (dont nous sommes propriétaires ou que nous louons) comprennent les bureaux administratifs, les centres de travail et les locaux réservés à l'équipement de télécommunications. Certains immeubles sont construits sur des terres à bail, et la majorité des pylônes de communications sans fil se trouvent sur des terrains détenus en vertu de baux ou de licences de durées diverses. Nous participons également à deux coentreprises de réaménagement immobilier. (Se reporter à la rubrique 7.11.)
- TELUS International fournit des solutions de centres de contact ainsi que des services d'impartition des processus d'affaires et des technologies de l'information; elle utilise pour ce faire des installations sur place comme les centres de contact, ainsi que des réseaux de données internationaux et des centres de données. Des installations situées en Amérique du Nord, en Amérique centrale, en Europe et en Asie sont responsables des fonctions de réacheminement et assurent la diversité géographique des activités.
- Grâce à sa technologie exclusive, y compris les solutions de gestion de pharmacie, les dossiers médicaux électroniques, les dossiers de santé électroniques sur les patients, la télésurveillance des patients et les solutions en ligne de gestion des demandes de règlement, TELUS Santé facilite le transfert de dossiers de santé électroniques de la maison à la clinique ou à l'hôpital. Les prestataires de soins de santé peuvent accéder aux informations cruciales sur la santé sur des réseaux filaire et mobile à large bande.

4.3 Situation de trésorerie et sources de financement

Politiques financières liées à la structure du capital

Nous gérons le capital dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable.

Dans notre définition du capital et aux fins de la gestion du capital, nous incluons les actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global), la dette à long terme (y compris tous les actifs ou passifs de couverture connexes, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les créances clients titrisées.

Nous gérons notre structure du capital et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture et des risques liés à notre infrastructure de

télécommunications. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital, nous pouvons ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires, pouvons racheter des actions à des fins d'annulation dans le cadre de nos offres de rachat dans le cours normal des activités, pouvons émettre de nouvelles actions, pouvons émettre de nouveaux titres de créance, pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou pouvons accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Nous surveillons le capital au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires, ainsi que les ratios de distribution. Se reporter aux définitions, à la rubrique 11.1.

Plan financier et plan de gestion de la structure du capital

COMPTE RENDU – PLAN FINANCIER ET PLAN DE GESTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Payer des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires en vertu de notre programme pluriannuel de croissance des dividendes

- Les dividendes déclarés en 2014 ont totalisé 1,52 \$ par action, en hausse de 12 % par rapport à 2013. Le 11 février 2015, un dividende pour le premier trimestre de 0,40 \$ par action a été déclaré; ce dividende est payable le 1^{er} avril 2015 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 11 mars 2015. Le dividende déclaré pour le premier trimestre de 2015 reflète une hausse de 11 % par rapport au dividende de 36 cents par action versé en avril 2014.

Racheter des actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de nos programmes pluriannuels de rachat d'actions

- Le 23 septembre 2014, nous avons exécuté avec succès notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2014 et racheté et annulé environ 13 millions d'actions ordinaires, le montant qui revient aux actionnaires s'étant établi à 500 millions de dollars. Le prix d'achat moyen s'est élevé à 38,45 \$. Les actions rachetées représentent 2,1 % des actions ordinaires en circulation avant le début de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. De plus, nous avons reçu l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX ») visant une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015 »), aux fins du rachat et de l'annulation d'un nombre maximal de 16 millions d'actions ordinaires d'une valeur maximale de 500 millions de dollars, sur une période de 12 mois débutant le 1^{er} octobre 2014. Ces rachats sont effectués par l'intermédiaire de la TSX, de la New York Stock Exchange (la « NYSE »), d'autres types de plateformes de négociation ou autrement, dans la mesure permise par les lois et règlements sur les valeurs mobilières applicables. Ce nombre d'actions représente 2,6 % des actions ordinaires en circulation à la date à laquelle l'avis d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015 a été déposé auprès de la TSX. Les actions ordinaires seront rachetées seulement au moment souhaité et si nous le jugeons souhaitable.
- Nous avons également mis en place un programme de rachat d'actions automatique avec un courtier, qui nous permet de racheter nos actions ordinaires en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités à des moments auxquels nous ne serions pas autorisés à négocier nos actions pendant les périodes internes d'interdiction de transiger, y compris les périodes trimestrielles prévues à cet effet. Les rachats seront déterminés par le courtier à sa seule discrétion, selon les paramètres que nous avons établis avant toute période d'interdiction de transiger, conformément aux règles de la TSX et aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Le programme de rachat d'actions automatique a été approuvé par la TSX et exécuté le 1^{er} octobre 2014; il pourrait être exécuté de temps à autre par la suite. Au cours du mois clos le 31 janvier 2015, nous avons racheté 0,5 million d'actions ordinaires dans le cadre de notre programme de rachat d'actions automatique, pour un coût de 21 millions de dollars. Tous les autres rachats d'actions en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015 seront effectués au gré de la société.
- Rien ne garantit que nous exécuterons notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015 ni que nous renouvellerons notre offre pour 2016. Se reporter à « La capacité de maintenir et d'exécuter un programme pluriannuel de rachat d'actions jusqu'en 2016 », à la Mise en garde concernant les énoncés prospectifs.

Utiliser le produit des créances clients titrisées (emprunts à court terme), les facilités bancaires, le papier commercial et le réinvestissement des dividendes, au besoin, pour compléter les flux de trésorerie disponibles et combler les autres besoins de trésorerie

- Nous avons augmenté l'encours du papier commercial émis, le portant de néant au 31 décembre 2013 à 130 millions de dollars au 31 décembre 2014.
- Le produit des créances clients titrisées s'est élevé à 400 millions de dollars en 2013; ce produit a été réduit de 300 millions de dollars au premier trimestre de 2014 et s'élevait à 100 millions de dollars au 31 mars 2014 et au 31 décembre 2014.

Maintenir la conformité aux objectifs, aux politiques et aux lignes directrices sur le plan financier

Nous respectons toutes les indications, sauf le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires. L'évaluation de cette indication et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette visée sont encore à déterminer.

- Maintenir des notations du crédit de première qualité se situant dans la fourchette BBB+ à A-, ou des notations équivalentes – Au 12 février 2015, les notations du crédit de première qualité attribuées par les quatre agences de notation qui couvrent TELUS se situaient dans la fourchette visée.
- Ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires de 1,50 à 2,00 fois – Au 31 décembre 2014, ce ratio sortait de la fourchette à long terme visée par notre politique. Se reporter à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».
- Indication à l'égard du ratio de distribution de 65 % à 75 % des bénéfices nets prévisibles sur une base prospective – Se reporter à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».
- Maintenir des liquidités inutilisées d'au moins 1 milliard de dollars – Se reporter à la rubrique 7.6, « Facilités de crédit ».

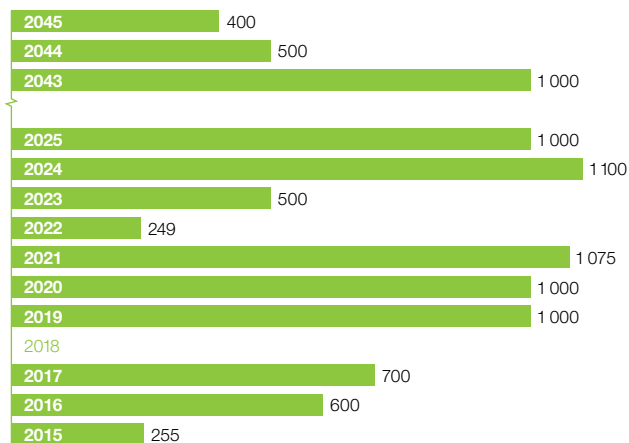
Plan financier et plan de gestion de la structure du capital pour 2015

À la fin de 2014, notre dette à long terme (excluant le papier commercial) s'élevait à 9,2 milliards de dollars, et la durée à l'échéance moyenne pondérée de la dette (excluant le papier commercial) était d'environ 11 ans. Sauf en ce qui concerne des emprunts à court terme de 100 millions de dollars, l'intégralité de notre dette était assortie d'un taux fixe. Au cours de 2015, il se pourrait que nous émettions des billets de premier rang aux fins de l'acquisition de licences de spectre et pour refinancer les dettes arrivant à échéance.

Nous nous attendons à ce que les flux de trésorerie disponibles et les sources de capital prévus soient plus que suffisants pour satisfaire nos besoins. Pour une analyse liée aux risques, se reporter à la rubrique 10.7, « Exigences en matière de financement et d'endettement ».

Échéances relatives au capital de la dette à long terme au 31 décembre 2014

(en millions de dollars)



La durée moyenne à l'échéance était de 10,9 ans.

4.4 Contrôles et procédures de communication de l'information et changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée en temps opportun à la haute direction, notamment au président et chef de la direction (chef de la direction) et au vice-président directeur et chef des finances (chef des finances), pour que les décisions appropriées puissent être prises en temps opportun concernant la communication de cette information au public.

Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information aux fins de la préparation du rapport de gestion et des états financiers consolidés au 31 décembre 2014. Ils ont conclu que nos contrôles et procédures de communication de l'information financière étaient efficaces, à un niveau d'assurance raisonnable, pour s'assurer que les renseignements importants sur TELUS, y compris ses filiales consolidées, leur seront communiqués par des membres de ces entités, particulièrement durant la préparation du rapport de gestion et des états financiers consolidés.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que nos états financiers ont été établis en conformité avec les IFRS de l'IASB et les exigences de la Securities and Exchange Commission aux États-Unis, selon le cas. Le chef de la direction et le chef des finances de TELUS ont évalué l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2014, selon le cadre établi dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« COSO »). En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances de TELUS ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2014, et ils prévoient fournir une attestation sur les documents annuels de TELUS déposés sur formulaire 40-F, comme l'exigent la loi Sarbanes-Oxley de 2002 des États-Unis et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., les auditeurs de la société, a effectué l'audit de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2014.

Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

5

Analyse des résultats d'exploitation

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du rapport de gestion.

5.1 Principales données financières de l'exercice

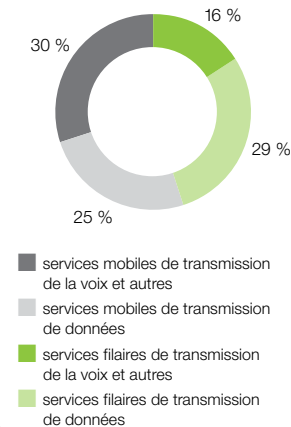
Les principales données financières présentées ci-après sont tirées de nos états financiers consolidés audités datés du 31 décembre 2014 et du 31 décembre 2013, et devraient être lues en parallèle avec ces états.

Principales données financières de l'exercice

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les montants par action)	2014	2013	2012
Produits d'exploitation	12 002	11 404	10 921
Bénéfice net ¹⁾	1 425	1 294	1 204
Bénéfice net attribuable aux actions de participation ¹⁾	1 425	1 294	1 204
Bénéfice net par action de participation ^{1,2)}			
De base	2,31	2,02	1,85
Dilué	2,31	2,01	1,84
Dividendes en espèces déclarés par action de participation ²⁾	1,52	1,36	1,22
Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013	2012
Total des actifs	23 217	21 566	20 445
Tranche à court terme de la dette à long terme	255	–	545
Passifs financiers non courants ³⁾			
Provisions	74	76	64
Dette à long terme	9 055	7 493	5 711
Autres passifs financiers à long terme	128	122	116
	9 257	7 691	5 891
Impôt sur le résultat différé	1 936	1 891	1 624
Actions ordinaires	7 454	8 015	7 686

- 1) Les chiffres pour 2012 ont été ajustés pour tenir compte de l'application rétrospective d'IAS 19, *Avantages du personnel* (modifiée en 2011).
- 2) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de deux pour une avec prise d'effet le 16 avril 2013.
- 3) Dans notre cas particulier, les passifs financiers ne comprennent pas les passifs qui sont exclus par définition (p. ex., les passifs au titre des avantages du personnel et de la rémunération fondée sur des actions) ou les passifs qui ne se traduiront pas par une future utilisation de ressources économiques (p. ex., les frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients et le profit différé sur la cession-bail de bâtiments).

Composition des produits en 2014 – 84 % tirés des services mobiles et de transmission de données



Produits d'exploitation – Les produits tirés des services mobiles et les produits tirés des services filaires de transmission de données ont représenté ensemble environ 84 % des produits consolidés de 2014 (82 % en 2013 et 80 % en 2012). Les produits tirés des services filaires de transmission de la voix existants demeurent à la baisse, en raison de la concurrence et du remplacement de la technologie.

Bénéfice net – Le bénéfice net a augmenté en raison de l'accroissement du bénéfice d'exploitation découlant de la croissance du BAIIA, facteur neutralisé en partie par la hausse du total de la dotation aux amortissements et par l'augmentation de l'impôt sur le résultat. Les ajustements liés à l'impôt sur le résultat découlant des modifications à l'impôt sur le résultat imposées par

la loi et les ajustements au titre de l'impôt sur le résultat visant des exercices antérieurs comptabilisés au cours de la période considérée, y compris les intérêts connexes, ont eu une incidence favorable de 6 millions de dollars sur le bénéfice net en 2014, une incidence défavorable de 3 millions de dollars en 2013 et une incidence favorable de 12 millions de dollars en 2012.

Tranche à court terme de la dette à long terme – L'augmentation en 2014 comprend l'émission de papier commercial d'un montant de 130 millions de dollars et des débentures de série 2 à 11,9 % de TCI d'un montant de 125 millions de dollars, qui arriveront à échéance en novembre 2015. La diminution comptabilisée en 2013 reflète le remboursement d'une tranche de 300 millions de dollars des billets arrivés à échéance en juin et le remboursement du papier commercial, principalement à l'aide du produit de l'émission, en avril et en novembre, de titres de créance à long terme.

Partie non courante de la dette à long terme – L'augmentation comptabilisée en 2014 reflète nos activités de refinancement aux deuxième et troisième trimestres, afin de financer l'acquisition de licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz, ainsi que le remboursement de la dette à des taux plus élevés (se reporter à la *rubrique 7.4*). L'augmentation comptabilisée en 2013 reflète nos activités de refinancement aux deuxième et quatrième trimestres, y compris l'émission de billets de 2,5 milliards de dollars et le remboursement par anticipation de 700 millions de dollars de billets.

5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés, tendances et compte rendu des résultats du quatrième trimestre

Sommaire des résultats trimestriels

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	T4 2014	T3 2014	T2 2014	T1 2014	T4 2013	T3 2013	T2 2013	T1 2013
Produits d'exploitation	3 128	3 028	2 951	2 895	2 948	2 874	2 826	2 756
Charges d'exploitation								
Achat de biens et services	1 476	1 333	1 268	1 222	1 349	1 237	1 222	1 154
Charge au titre des avantages du personnel	651	630	610	596	648	602	606	568
Dotation aux amortissements	468	459	444	463	461	445	446	451
Total des charges d'exploitation	2 595	2 422	2 322	2 281	2 458	2 284	2 274	2 173
Bénéfice d'exploitation	533	606	629	614	490	590	552	583
Coûts de financement	115	124	115	102	110	109	132	96
Bénéfice avant impôt	418	482	514	512	380	481	420	487
Charge d'impôt sur le résultat	106	127	133	135	90	125	134	125
Bénéfice net et bénéfice net attribuable aux actions de participation	312	355	381	377	290	356	286	362
Bénéfice net par action de participation : ¹⁾								
De base	0,51	0,58	0,62	0,61	0,47	0,56	0,44	0,56
Dilué	0,51	0,58	0,62	0,60	0,46	0,56	0,44	0,55
Dividendes déclarés par action de participation ¹⁾	0,40	0,38	0,38	0,36	0,36	0,34	0,34	0,32
Information supplémentaire :								
BAIIA ²⁾	1 001	1 065	1 073	1 077	951	1 035	998	1 034
Coûts de restructuration et autres coûts similaires compris dans le BAIIA ²⁾	26	30	11	8	33	15	39	11
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires ²⁾	1 027	1 095	1 084	1 085	984	1 050	1 037	1 045
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	337	219	210	291	136	365	192	358

1) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de deux pour une avec prise d'effet le 16 avril 2013.

2) Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières ».

Tendances

La tendance observée au chapitre des produits consolidés continue de refléter la croissance d'un exercice à l'autre i) des produits tirés du réseau mobile, en raison de l'accroissement du nombre d'abonnés et de la hausse des PMAA découlant de l'utilisation des services de transmission de données; ii) des produits tirés de l'équipement mobile qui se sont de façon générale accrues en raison de l'augmentation des ventes de téléphones intelligents ayant une plus grande valeur et des volumes de fidélisation; iii) des produits tirés des services filaires de transmission de données stimulés par le service Internet, par les services de transmission de données améliorés et par les services TELUS TV, ainsi que des produits tirés de l'impartition des services d'affaires et de TELUS Santé. Cette croissance a excédé la diminution des produits tirés des services mobiles de transmission de la voix et des produits tirés des services filaires de transmission de la voix et autres produits.

Les produits à la hausse tirés du réseau mobile reflètent la croissance des produits tirés de l'accroissement du nombre d'abonnés, l'utilisation accrue des services de transmission de données et la hausse des produits tirés des services de transmission de données en itinérance de détail et de gros, facteurs neutralisés en partie par la baisse des produits tirés des services de transmission de la voix. La croissance des produits tirés des services de transmission de données découle de la plus importante consommation de données en raison de l'adoption accrue des téléphones intelligents, des tablettes et des autres appareils mobiles, de l'élargissement des réseaux, de l'utilisation accrue d'applications et d'autres services mobiles de transmission de données, ainsi que de la plus grande proportion de forfaits de deux ans assortis de tarifs plus élevés. Par conséquent, les PMAA combinés mensuels se sont accrues d'un exercice à l'autre au cours de 17 trimestres consécutifs. La tendance au chapitre de la croissance des produits tirés des services de transmission de données est touchée par les pressions concurrentielles qui entraînent l'affectation de quantités de données plus importantes aux forfaits, y compris le partage de données, et un nombre plus élevé de forfaits de messagerie textuelle illimitée, ainsi que le transfert du trafic de données vers les points d'accès sans fil (Wi-Fi) qui sont de plus en plus disponibles.

En juillet 2013, nous avons lancé de nouveaux forfaits de deux ans pour les services mobiles, qui ont eu une incidence sur les tendances au chapitre de l'acquisition et de la fidélisation des abonnés, ainsi que sur l'utilisation des services de transmission de données, les abonnés ayant optimisé leurs forfaits d'appels et de messagerie textuelle illimités et leurs forfaits de partage de données, et qui selon nous augmenteront la fréquence à laquelle les abonnés remplacent leurs appareils et mettent à niveau leurs services. Au fur et à mesure que les abonnés renouvelleront leur contrat pour des forfaits de deux ans et que l'utilisation accrue des services de transmission de données se poursuivra, les PMAA devraient continuer d'augmenter au fil du temps. Toutefois, l'issue de cette situation dépend fortement de la concurrence et du comportement des consommateurs, des décisions prises par le gouvernement, ainsi que du choix des appareils et d'autres facteurs. De plus, la mise en œuvre du nouveau Code sur les services sans fil du CRTC pourrait entraîner des défis opérationnels, en raison des contrats de clients d'une durée de deux ans et de trois ans qui arriveront à échéance simultanément en 2015.

Les ajouts plus élevés d'abonnés des services mobiles, l'augmentation des frais d'acquisition connexes et des ventes d'équipement, de même que la hausse des frais de fidélisation découlant du renouvellement de contrats ont, dans le passé, revêtu un caractère saisonnier important aux troisième et quatrième trimestres. Ces facteurs peuvent habituellement avoir une plus grande incidence lorsque survient le lancement d'appareils emblématiques. Le BAIIA du secteur des services mobiles affiche habituellement une baisse séquentielle du troisième au quatrième trimestre, en raison de l'intensification continue de la concurrence et du caractère saisonnier des mises en service. Les ajouts d'abonnés sont habituellement à leur plus faible niveau au premier trimestre. Dans le passé, les PMAA mensuels tirés des services mobiles ont enregistré des hausses séquentielles saisonnières aux deuxième et troisième trimestres, en raison de l'utilisation accrue de ces services et du recours aux services d'itinérance pendant la saison des vacances, et des baisses séquentielles saisonnières aux quatrième et premier trimestres.

La tendance à la hausse au chapitre des produits tirés des services filaires de transmission de données reflète la croissance des services Internet haute vitesse

et des services de transmission de données améliorés, y compris une hausse de l'utilisation et de l'adoption de services assortis de vitesses plus élevées, l'augmentation continue, quoique plus modérée, du nombre d'abonnés à TELUS TV (en hausse de 12 % au cours de la période de 12 mois close le 31 décembre 2014), la croissance des services d'impartition des processus d'affaires, la croissance des solutions TELUS Santé et les hausses de tarifs. La croissance des produits tirés des services Internet tient à l'accroissement du nombre d'abonnés au service Internet haute vitesse (croissance de 5,7 % au cours de la période de 12 mois close le 31 décembre 2014), ainsi qu'à l'offre de services groupés avec le service Télé OPTIK et à certaines hausses de tarifs. La tendance à la baisse générale des produits tirés des services filaires de transmission de la voix et des lignes d'accès au réseau découle de la concurrence exercée par des fournisseurs offrant des services VoIP (y compris des câblodistributeurs concurrents), des revendeurs et des entreprises propriétaires d'installations, ainsi que du remplacement de la technologie en faveur des services mobiles et des services et applications IP. Les pertes de lignes d'affaires d'accès au réseau ont ralenti, en raison en partie d'installations visant de grandes entreprises clientes, ainsi que des investissements dans les services et dans les produits offerts aux clients sur les marchés des petites et moyennes entreprises (« PME »).

La tendance au chapitre de la charge liée aux achats de biens et services reflète l'augmentation des coûts liés au contenu découlant de l'accroissement du nombre d'abonnés à TELUS TV et la hausse des tarifs de programmation, l'augmentation des charges au titre de l'équipement mobile liée à la plus grande proportion de téléphones intelligents vendus, l'accroissement des volumes de fidélisation et la hausse des coûts d'exploitation du réseau pour tenir compte de l'accroissement du nombre d'abonnés aux services mobiles.

La tendance au chapitre de la charge au titre des avantages du personnel tient compte de l'augmentation des charges de rémunération et du nombre d'employés équivalents temps plein (« ETP ») du secteur des services filaires découlant des acquisitions et de l'embauche de contractuels, facteurs neutralisés en partie par une hausse des coûts liés à la main-d'œuvre incorporés dans le coût de l'actif qui sont associés à l'accroissement des dépenses d'investissement, comme il est décrit à la rubrique 7.3. La charge au titre des avantages du personnel comprend les coûts de restructuration et autres coûts similaires liés à l'effectif, qui ont tendance à fluctuer d'un trimestre à l'autre.

La tendance générale au chapitre de la dotation aux amortissements a augmenté légèrement, résultat qui tient au fait que les augmentations sous-jacentes liées à la croissance des immobilisations résultant des acquisitions, l'élargissement de notre infrastructure à large bande et l'amélioration de la couverture du réseau LTE ont été neutralisés en partie par des ajustements découlant de notre programme continu d'analyse de la durée d'utilité des actifs.

Les coûts de financement comprennent des primes au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme d'environ 13 millions de dollars au troisième trimestre de 2014 et de 23 millions de dollars au deuxième trimestre de 2013, neutralisées en partie par la diminution du montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel en 2014, laquelle tient à la réduction du taux d'actualisation lié aux régimes de retraite à prestations définies du personnel, et par le fait que le déficit au titre de ces régimes à la fin de 2012 a été remplacé par un excédent nominal à la fin de 2013. De plus, les coûts de financement pour les huit périodes présentées comprennent divers profits ou pertes de change et des montants variables de produits d'intérêts. Le montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel devrait augmenter en 2015, en raison du fait que l'excédent net a été remplacé par un déficit net, ainsi que de l'application d'un taux d'actualisation moins élevé au 31 décembre 2014.

La tendance observée au chapitre du bénéfice net reflète les facteurs dont il est fait mention ci-dessus, ainsi que les ajustements liés aux variations de l'impôt sur le résultat, et les ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures, y compris les intérêts connexes après impôt sur les redressements. La tendance au chapitre du BPA de base reflète également l'incidence des rachats d'actions en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

La tendance au chapitre des entrées liées aux activités d'exploitation reflète la croissance du BAIIA consolidé, déduction faite de la hausse des charges d'intérêts découlant de nos activités de refinancement et de l'accroissement des paiements d'impôt sur le résultat. La tendance au chapitre des flux

Produits

(en millions de dollars)



BAlIA

(en millions de dollars)



Le BAIIA est une mesure non définie par les PCGR.

de trésorerie disponibles reflète également les facteurs relatifs aux entrées liées aux activités d'exploitation ainsi que l'accroissement des dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre), mais ne tient pas compte de l'incidence de certaines variations du fonds de roulement, notamment les créances clients et les dettes fournisseurs. Étant donné que nous prévoyons participer aux futures enchères de spectre, nous nous attendons à continuer d'engager des dépenses liées aux licences de spectre. Pour de plus amples renseignements sur les tendances futures, se reporter à la rubrique 9, « Tendances générales, perspectives et hypothèses ».

Compte rendu des résultats du quatrième trimestre

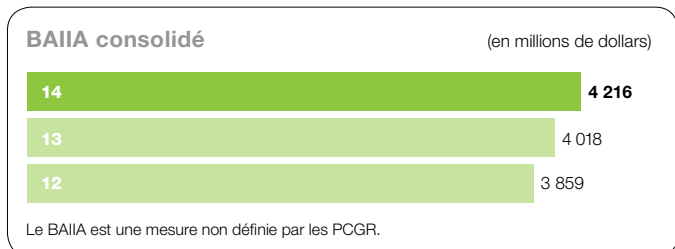
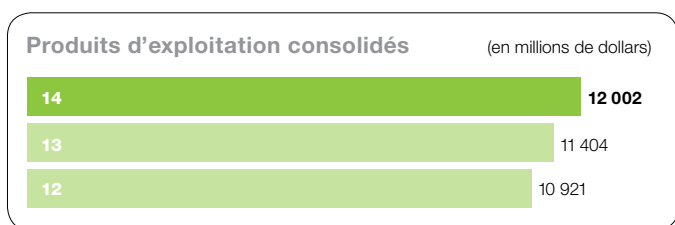
Une analyse des résultats du quatrième trimestre de 2014 est présentée dans l'analyse par la direction des activités d'exploitation incluse dans notre communiqué daté du 12 février 2015.

- Les **produits d'exploitation consolidés** ont augmenté de 180 millions de dollars, ou 6,1 %, au quatrième trimestre de 2014, par rapport au quatrième trimestre de 2013. En excluant Public Mobile, les produits tirés des services mobiles de transmission de données ont augmenté d'un exercice à l'autre de 157 millions de dollars, ou 24 %, au quatrième trimestre, résultat qui reflète la croissance du nombre d'abonnés et l'utilisation accrue de ces services. Les produits tirés des services filaires de transmission de données ont augmenté d'un exercice à l'autre de 60 millions de dollars, ou 7,1 %, au quatrième trimestre, résultat qui tient à la croissance des services Internet et des services de transmission de données améliorés, des services TELUS TV et des services d'impartition des processus d'affaires, ainsi que du service TELUS Santé. Ces augmentations ont été neutralisées en partie par la baisse continue des produits tirés des services mobiles et filaires de transmission de la voix.
- Le **BAlIA consolidé** a augmenté d'un exercice à l'autre de 50 millions de dollars, ou 5,3 %, au quatrième trimestre de 2014, et le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires s'est accru d'un exercice à l'autre de 43 millions de dollars, ou 4,4 %, au quatrième trimestre de 2014. Ces augmentations reflètent la croissance des produits tirés des services de réseau mobile et des produits tirés des services filaires de transmission de données, l'amélioration des marges liées aux services Internet et aux services de télévision, ainsi que la diminution des frais d'acquisition d'abonnés des services mobiles, facteurs neutralisés en partie par la hausse des frais de fidélisation d'abonnés des services mobiles.
- Au quatrième trimestre de 2014, le bénéfice net a augmenté d'un exercice à l'autre de 22 millions de dollars, ou 7,6 %, et le BPA de base s'est accru d'un exercice à l'autre de 0,04 \$, ou 8,5 %.

- Les **entrées liées aux activités d'exploitation** ont augmenté de 191 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014, en raison de la croissance du BAIIA consolidé et des autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation, de la réduction des cotisations aux régimes à prestations définies du personnel et de la diminution des paiements d'impôt sur le résultat.
- Les **sorties liées aux activités d'investissement** ont diminué de 74 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014, en raison essentiellement du paiement en trésorerie aux fins de l'acquisition de Public Mobile en novembre 2013, des paiements en trésorerie nominaux au titre des acquisitions ayant été comptabilisés au quatrième trimestre de 2014.
- Les **sorties liées aux activités de financement** se sont élevées à 370 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014, par rapport à des sorties liées aux activités de financement de 365 millions de dollars à la période correspondante de 2013. Ce résultat tient à la diminution, en 2014, des titres de créance à long terme émis, déduction faite des remboursements de la dette et des paiements effectués au quatrième trimestre de 2014 aux fins du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires dans le cadre de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités ainsi qu'à la hausse des dividendes versés.

5.3 Résultats d'exploitation consolidés

L'analyse qui suit porte sur notre performance financière consolidée. L'information sectorielle présentée à la *note 5* des états financiers consolidés est régulièrement communiquée à notre chef de la direction (le principal décideur opérationnel). Une analyse du rendement de nos secteurs opérationnels est présentée à la *rubrique 5.4*, « *Secteur des services mobiles* », à la *rubrique 5.5*, « *Secteur des services filaires* », et à la *rubrique 7.3*, « *Sorties liées aux activités d'investissement – Dépenses d'investissement* ».



Produits d'exploitation

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013	Variation
Services	11 108	10 601	4,8 %
Équipement	819	735	11,4 %
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	11 927	11 336	5,2 %
Autres produits d'exploitation	75	68	10,3 %
	12 002	11 404	5,2 %

Les produits d'exploitation consolidés ont augmenté d'un exercice à l'autre de 598 millions de dollars en 2014.

- Les **produits tirés des services** ont augmenté de 507 millions de dollars en 2014, résultats qui reflètent la croissance du nombre d'abonnés des services mobiles, l'utilisation accrue des services mobiles de transmission de données découlant de l'adoption continue de téléphones intelligents et d'autres appareils mobiles centrés sur les données; la croissance des volumes de services mobiles de transmission de données en itinérance de gros; l'incidence des forfaits de deux ans des services mobiles assortis de tarifs plus élevés; l'augmentation des produits tirés des services filaires Internet,

des services de transmission de données améliorés et des services TELUS TV, laquelle découle de la croissance du nombre d'abonnés; ainsi que l'accroissement des produits du secteur des services filaires tirés des services d'impartition des processus d'affaires et des produits tirés des services TELUS Santé. Ces facteurs ont tous été neutralisés en partie par la réduction des produits tirés des services mobiles et filaires de transmission de la voix.

- Les **produits tirés de l'équipement** se sont accrus de 84 millions de dollars en 2014. Les produits tirés de l'équipement mobile ont augmenté de 95 millions de dollars en 2014, en raison de la plus grande proportion de téléphones intelligents plus coûteux vendus et de l'accroissement des volumes de fidélisation. Les produits tirés de l'équipement filaire ont diminué de 11 millions de dollars, en raison de la baisse des dépenses des entreprises.
- Les **autres produits d'exploitation** ont augmenté de 7 millions de dollars en 2014, en raison des profits découlant de la cession de biens immobiliers et d'autres placements.

Charges d'exploitation

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013	Variation
Achat de biens et services	5 299	4 962	6,8 %
Charge au titre des avantages du personnel	2 487	2 424	2,6 %
Amortissement des immobilisations corporelles	1 423	1 380	3,1 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	411	423	(2,8)%
	9 620	9 189	4,7 %

Les charges d'exploitation consolidées ont augmenté de 431 millions de dollars en 2014.

- L'**achat de biens et services** a augmenté de 337 millions de dollars en 2014. Cette augmentation reflète la hausse des coûts de programmation liés aux services TELUS TV, les charges au titre de l'équipement mobile liées à la plus grande proportion de téléphones intelligents vendus, l'accroissement des volumes de fidélisation d'abonnés des services mobiles, la hausse des coûts liés au réseau et des coûts visant à soutenir la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles, l'accroissement de nos canaux de distribution de services mobiles, la hausse des volumes de services d'itinérance du secteur des services mobiles, l'augmentation du coût des produits vendus du secteur des services filaires associée à l'augmentation des produits tirés de TELUS Santé, ainsi qu'une évaluation rétroactive de l'apport supplémentaire au titre des produits tirés des services de télévision d'environ 15 millions de dollars, qui est affecté à nos exigences de financement de la programmation canadienne, déduction faite de l'incidence de la baisse des ajouts bruts d'abonnés des services mobiles et de la diminution des exigences en matière de main-d'œuvre externe du secteur des services filaires.
- La **charge au titre des avantages du personnel** a augmenté de 63 millions de dollars en 2014, en raison principalement de l'accroissement de la rémunération et des coûts liés aux programmes d'avantages du personnel ainsi que de l'augmentation du nombre d'employés équivalents temps plein du secteur des services filaires pour assurer le service à la clientèle et le soutien technique, de la hausse des produits tirés des services d'impartition des processus d'affaires, de même que de l'augmentation du nombre d'employés découlant des acquisitions d'entreprises, facteurs neutralisés en partie par la diminution des coûts de restructuration et autres coûts similaires au titre des initiatives d'efficacité opérationnelle et par la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre incorporés dans le coût de l'actif. La diminution des coûts de restructuration et autres coûts similaires reflète l'augmentation, en 2013, des charges liées aux initiatives de réduction de la structure de coûts.
- L'**amortissement des immobilisations corporelles** a augmenté de 43 millions de dollars en 2014, en raison de la croissance des immobilisations (telles que les actifs liés au réseau à large bande et aux services de télévision, le réseau LTE mobile et les centres de données Internet), facteur neutralisé en partie par l'incidence de notre programme continu d'analyse de la durée d'utilité des actifs.
- L'**amortissement des immobilisations incorporelles** a diminué de 12 millions de dollars en 2014. La diminution reflète des ajustements de 57 millions de dollars au titre de la durée d'utilité des logiciels,

qui découlent de notre programme continu d'analyse de la durée d'utilité des actifs, facteur neutralisé en partie par la croissance de 36 millions de dollars des immobilisations incorporelles et par la hausse de 9 millions de dollars découlant des nouveaux logiciels administratifs et logiciels pour applications réseau et des acquisitions.

En décembre 2014, nous avons effectué notre test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles et du goodwill, et déterminé qu'aucune dépréciation ne s'était produite. Se reporter à l'analyse connexe présentée à la rubrique 8.1, « Estimations comptables critiques ».

Bénéfice d'exploitation

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013	Variation
	2 382	2 215	7,5 %

Le bénéfice d'exploitation a augmenté de 167 millions de dollars en 2014. Ce résultat tient compte de la hausse de 123 millions de dollars du BAIIA du secteur des services mobiles et de la hausse de 75 millions de dollars du BAIIA du secteur des services filaires, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation de 31 millions de dollars du total de la dotation aux amortissements.

Coûts de financement

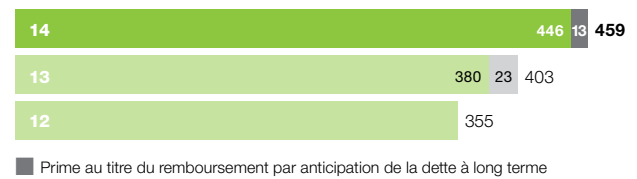
Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013	Variation
Charges d'intérêts excluant la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme	446	380	17,4 %
Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme avant impôt	13	23	(43,5)%
Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel	3	54	(94,4)%
Charges (produits) d'intérêts et (profits) pertes de change	(6)	(10)	40,0 %
	456	447	2,0 %

Les coûts de financement ont augmenté de 9 millions de dollars en 2014, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- Les **charges d'intérêts** ont augmenté de 66 millions de dollars en 2014, en raison principalement de l'augmentation du solde moyen de la dette à long terme, facteur neutralisé en partie par la réduction du taux d'intérêt effectif.
- La **prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme** a diminué de 10 millions de dollars en 2014. Une prime de 13 millions de dollars avant impôt sur le résultat est liée au remboursement par anticipation de 500 millions de dollars de billets de série CE à 5,95 % effectué en septembre 2014. En 2013, nous avons comptabilisé une prime de 23 millions de dollars avant impôt sur le résultat au titre du remboursement d'une tranche de 700 millions de dollars des billets de série CF à 4,95 % effectué en mai 2013.
- Le **montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel** est calculé pour chaque exercice en fonction du montant net de l'excédent (du déficit) au titre des prestations définies au 31 décembre de l'exercice précédent. La diminution du montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel comptabilisée en 2014 tient au fait que le déficit net au titre des régimes de retraite à prestations définies du personnel a été remplacé par un excédent nominal à la fin de 2013, qui découle des rendements élevés enregistrés et de l'application d'un taux d'actualisation plus élevé au 31 décembre 2013, déduction faite de l'augmentation des espérances de vie hypothétiques. Une hausse du montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel est prévue en 2015, en raison du remplacement de l'excédent net par un déficit net, et de l'application d'un taux d'actualisation moins élevé au 31 décembre 2014. Se reporter à la note 14 de nos états financiers consolidés de 2014 pour les hypothèses.
- Les **produits d'intérêts et profits ou pertes de change** fluctuent d'une période à l'autre. Les produits d'intérêts se sont élevés à 2 millions de dollars en 2014, par rapport à 8 millions de dollars en 2013. Les profits de change se sont élevés à 4 millions de dollars en 2014 et à 2 millions de dollars en 2013.

Charges d'intérêts

(en millions de dollars)



Bénéfice net

(en millions de dollars)



Les activités de refinancement ont donné lieu à la réduction du risque de refinancement à court terme de la dette à long terme au moyen de l'accroissement de la durée moyenne à l'échéance de notre dette à long terme (excluant le papier commercial), la portant d'environ 9 ans au 31 décembre 2013 à environ 11 ans au 31 décembre 2014. Le taux d'intérêt moyen pondéré de la dette à long terme (excluant le papier commercial) s'élevait à 4,72 % au 31 décembre 2014, par rapport à 5,00 % à l'exercice précédent. L'émission par TELUS de papier commercial à court terme est soutenue par une facilité de crédit à terme consentie qui prendra fin le 31 mai 2019. Pour des renseignements supplémentaires, se reporter à « Émission et remboursement de titres de créance à long terme », à la rubrique 7.4.

Impôt sur le résultat

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les taux d'imposition)	2014	2013	Variation
Impôts de base combinés aux taux d'imposition prévus par la loi moyens pondérés	504	461	9,3 %
Réévaluation du passif d'impôt différé pour refléter les taux d'imposition prévus par la loi	-	22	n.s.
Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(6)	(14)	57,1 %
Autres	3	5	(40,0)%
	501	474	5,7 %
Taux d'imposition fédéral et provinciaux combinés prévus par la loi (en %)	26,2	26,1	0,1 pt
Taux d'imposition effectifs (en %)	26,0	26,8	(0,8) pt

Le total de la charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 27 millions de dollars en 2014. Ce résultat s'explique principalement par la hausse de 43 millions de dollars des impôts de base combinés aux taux d'imposition prévus par la loi moyens pondérés, laquelle découle de la croissance du bénéfice avant impôt. Cette hausse a été neutralisée en partie par la réévaluation de 22 millions de dollars du passif d'impôt différé comptabilisée en 2013 afin de refléter la hausse du taux d'imposition des sociétés en Colombie-Britannique, qui est passé de 10 % à 11 % avec prise d'effet le 1^{er} avril 2013.

Bénéfice global

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013	Variation
Bénéfice net	1 425	1 294	10,1 %
Autres éléments du résultat global (déduction faite de l'impôt sur le résultat) :			
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat	7	(9)	n.s.
Élément qui ne sera jamais ultérieurement reclassé en résultat – réévaluation des régimes d'avantages du personnel	(445)	998	n.s.
Bénéfice global	987	2 283	(56,8)%

Le bénéfice global a diminué de 1,3 milliard de dollars en 2014, en raison principalement de la diminution de la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel (la diminution d'un exercice à l'autre du taux d'actualisation étant neutralisée en partie seulement par l'excédent du rendement des actifs des régimes à prestations définies du personnel sur le taux d'actualisation), facteur neutralisé en partie par l'augmentation du bénéfice net. Les éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat comprennent les variations de la juste valeur latente des dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, les écarts de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger, ainsi que les variations de la juste valeur latente de placements disponibles à la vente.

5.4 Secteur des services mobiles

Indicateurs opérationnels – secteur des services mobiles (en excluant Public Mobile)¹⁾

Aux 31 décembre	2014	2013	Variation
Abonnés^{1),2)} (en milliers)			
Postpayés	7 108	6 751	5,3 %
Prépayés	992	1 056	(6,1)%
Total	8 100	7 807	3,8 %
Proportion du nombre d'abonnés qui sont des abonnés des services postpayés ^{1),2)} (en %)	87,8	86,5	1,3 pt
Population couverte par le réseau HSPA+ ³⁾ (en millions)	35,3	34,9	1,1 %
Population couverte par le réseau LTE ³⁾ (en millions)	31,7	28,8	10,1 %
Exercices clos les 31 décembre	2014	2013	Variation
Ajouts bruts d'abonnés^{1),2)} (en milliers)			
Postpayés	1 075	1 118	(3,8)%
Prépayés	459	496	(7,5)%
Total	1 534	1 614	(5,0)%
Ajouts nets d'abonnés^{1),2)} (en milliers)			
Postpayés	357	378	(5,6)%
Prépayés	(64)	(71)	9,9 %
Total	293	307	(4,6)%
PMAA combinés, par mois^{1),4)} (en dollars)	63,13	61,38	2,9 %
Taux de désabonnement, par mois^{1),4)} (en %)			
Combinés	1,31	1,41	(0,1) pt
Services postpayés	0,93	1,03	(0,1) pt
Frais d'acquisition par ajout brut d'abonné ^{1),4)} (en dollars)	405	400	1,3 %
Frais de fidélisation par rapport aux produits tirés des services de réseau ^{1),4)} (en %)	11,8	11,4	0,4 pt
Volumes de fidélisation ¹⁾ (nombre d'appareils)	1 971	1 913	3,0 %

- 1) Lorsque cela est indiqué, les indicateurs opérationnels pour le secteur des services mobiles excluent les abonnés de Public Mobile (société acquise le 29 novembre 2013), qui sont tous des abonnés des services prépayés.
- 2) Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2013 et sur une base prospective, les abonnés aux services machine à machine sont exclus de ce résultat. Le nombre d'abonnés cumulatif tient compte d'ajustements du solde d'ouverture effectués le 1^{er} avril 2013 afin d'éliminer environ 76 000 abonnés aux services machine à machine. Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2013, nous avons ajusté, sur une base prospective, le nombre d'abonnés des services mobiles postpayés de manière à supprimer certains abonnés du service Mike, étant donné que nous avons cessé de commercialiser les produits Mike et que nous avons amorcé la mise hors service du réseau iDEN. Le nombre cumulé de connexions d'abonnés tient compte d'un ajustement au 1^{er} octobre 2013 effectué de manière à supprimer environ 94 000 abonnés au service Mike du nombre d'abonnés des services mobiles postpayés, nombre qui représente selon nous les abonnés qui ne sont pas susceptibles de migrer vers nos nouveaux services.
- 3) Y compris les ententes de partage de réseau conclues avec d'autres entreprises de télécommunications canadiennes.
- 4) Se reporter à la rubrique 11.2, « Indicateurs opérationnels – services mobiles ». Ces mesures ne sont pas définies par les IFRS de l'IASB. Il s'agit plutôt de paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer le rendement opérationnel d'une société de services mobiles.

Produits tirés du réseau mobile

(en millions de dollars)



BAlIA du secteur des services mobiles

(en millions de dollars)



Produits d'exploitation – secteur des services mobiles

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les ratios)	2014	2013	Variation
Produits tirés des services de réseau	6 008	5 641	6,5 %
Équipement et autres produits	579	489	18,4 %
Produits d'exploitation externes	6 587	6 130	7,5 %
Produits tirés des services de réseau liés aux activités intersectorielles	54	47	14,9 %
Total des produits d'exploitation¹⁾	6 641	6 177	7,5 %
Produits tirés des services de transmission de données par rapport aux produits tirés des services de réseau (en %)	50	44	6 pts

- 1) Comprend les produits de 84 \$ de Public Mobile en 2014, qui se composent d'un montant de 76 \$ au titre des produits tirés des services de réseau et d'un montant de 8 \$ au titre de l'équipement et autres produits. En 2013, les produits de Public Mobile se sont établis à 9 \$ et se composaient d'un montant de 7 \$ au titre des produits tirés des services de réseau et d'un montant de 2 \$ au titre des autres produits.

Le total des produits du secteur des services mobiles ont augmenté de 464 millions de dollars, ou 7,5 %, en 2014, en raison de la croissance des PMAA découlant de la hausse de 22 % des produits tirés des services de transmission de données et de la croissance du nombre d'abonnés, ainsi que des ventes d'équipement, facteurs neutralisés en partie par la baisse des produits tirés des services de transmission de la voix. En excluant Public Mobile, les produits du secteur des services mobiles ont augmenté de 389 millions de dollars en 2014.

Les produits tirés des services de réseau provenant de clients externes se sont accrus de 367 millions de dollars en 2014. Les produits tirés des services de réseau, en excluant Public Mobile, se sont établis à 5,9 milliards de dollars en 2014, en hausse de 298 millions de dollars, ou 5,3 %, par rapport à 2013. Les produits tirés des services de transmission de données, en excluant Public Mobile, ont augmenté de 21 % en 2014. L'augmentation reflète la croissance du nombre d'abonnés, l'utilisation accrue des services de transmission de données découlant de l'adoption continue de téléphones intelligents et d'autres appareils mobiles centrés sur les données, l'élargissement de la couverture de notre réseau LTE, l'accroissement des produits tirés des services de transmission de données en itinérance de gros et la plus grande proportion de forfaits de deux ans assortis de tarifs plus élevés dans la composition des produits. Les produits tirés des services de transmission de la voix, en excluant Public Mobile, ont diminué de 7,5 % en 2014. La diminution des produits tirés des services de transmission de la voix est imputable à l'adoption accrue de forfaits voix illimités au pays, ainsi qu'à l'adoption continue, mais toutefois plus modérée, des services et fonctions de transmission de données.

- Les **PMAA combinés mensuels**, en excluant Public Mobile, se sont établis à 63,13 \$ en 2014, ce qui reflète une hausse de 1,75 \$, ou 2,9 %, par rapport à 2013. La hausse est attribuable à l'utilisation accrue des services de transmission de données, à l'accroissement des produits tirés des services de transmission de données en itinérance de gros, à une composition plus favorable des abonnés des services postpayés, ainsi qu'à l'incidence des forfaits de deux ans assortis de tarifs plus élevés, facteurs neutralisés en partie par la diminution des produits tirés des services de transmission de la voix découlant de l'adoption accrue de forfaits voix illimités au pays.
- Les **ajouts bruts d'abonnés**, en excluant Public Mobile, se sont élevés à 1 534 000 en 2014, ce qui reflète une diminution de 80 000 par rapport à 2013. Les ajouts bruts d'abonnés des services postpayés se sont établis à 1 075 000 en 2014, ce qui reflète une diminution de 43 000 par rapport à 2013. Cette diminution découle de la plus faible croissance du marché et du fait que les abonnés ont optimisé les forfaits liés à leur appareil, facteurs neutralisés en partie par les branchements plus élevés d'abonnés qui utilisent des tablettes. Les ajouts bruts d'abonnés des services prépayés se sont établis à 459 000 en 2014, ce qui reflète une diminution de 37 000 par rapport à 2013.
- Les **ajouts nets d'abonnés**, en excluant Public Mobile, se sont établis à 293 000 en 2014, ce qui reflète une diminution de 14 000 par rapport à 2013, laquelle tient à la réduction des ajouts bruts d'abonnés; ce facteur a été neutralisé en partie par la baisse de notre taux de désabonnement des abonnés des services postpayés. Les ajouts nets d'abonnés des services postpayés se sont établis à 357 000 en 2014, en baisse de 21 000 par rapport à 2013, en raison des facteurs décrits ci-dessus ayant influé sur les ajouts bruts d'abonnés, facteurs qui ont été neutralisés en partie par la diminution du taux de désabonnement des abonnés des services postpayés, lequel s'est établi à 0,93 %. Le nombre d'abonnés des services prépayés a diminué de 64 000 en 2014, par rapport à une diminution de 71 000 en 2013. Les pertes d'abonnés des services prépayés reflètent les conversions aux services postpayés, la saturation du marché en ce qui a trait aux services prépayés, ainsi que la vive concurrence continue dans le segment de marché de bas de gamme auquel sont habituellement associés des forfaits liés aux services prépayés.
- Le **taux de désabonnement mensuel moyen des abonnés des services postpayés** s'est établi à 0,93 % en 2014, par rapport à 1,03 % en 2013. Le taux de désabonnement mensuel combiné des abonnés, en excluant Public Mobile, s'est élevé à 1,31 % en 2014, par rapport à 1,41 % en 2013. L'amélioration du taux de désabonnement combiné s'explique par le maintien de nos initiatives accordant la priorité aux clients et par notre approche client transparente, qui permettent à TELUS de se différencier dans un marché très concurrentiel, ainsi que par la plus grande proportion du nombre d'abonnés qui ont opté pour les services postpayés.

Les **produits tirés de l'équipement et autres produits** ont augmenté de 90 millions de dollars en 2014. Les produits tirés de l'équipement et autres produits, en excluant Public Mobile, se sont accrus de 84 millions de dollars en 2014, en raison essentiellement de l'accroissement des volumes de fidélisation et de la plus grande proportion de téléphones intelligents vendus, facteurs neutralisés en partie par la diminution des ajouts bruts.

- Les abonnés qui utilisent des téléphones intelligents ont représenté 81 % des abonnés des services postpayés au 31 décembre 2014, soit une hausse par rapport à 77 % à l'exercice précédent. Les abonnés qui utilisent des téléphones intelligents génèrent des PMAA considérablement plus élevés que ceux tirés des appareils qui donnent uniquement accès aux services de messagerie textuelle et de transmission de la voix, et leur taux de désabonnement est moins élevé. Toutefois, les frais d'acquisition et de fidélisation des abonnés découlant de ces téléphones sont plus élevés en raison du financement élevé des appareils associé aux contrats pluriannuels conclus ou renouvelés. La plus grande proportion de téléphones intelligents vendus devrait continuer d'avoir une incidence favorable sur la croissance future des produits tirés des services de transmission de données, sur les PMAA et sur les taux de désabonnement, et se traduire par une hausse des produits d'exploitation prévus par client sur la durée de l'appareil.

Les **produits tirés des services de réseau liés aux activités intersectorielles** représentent les services de réseau fournis au secteur des services filaires. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes.

Charges d'exploitation – secteur des services mobiles

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013	Variation
Achat de biens et services :			
Charges liées aux ventes d'équipement	1 423	1 279	11,3 %
Charges d'exploitation des services de réseau	776	707	9,8 %
Frais de marketing	426	423	0,7 %
Autres ¹⁾	603	507	18,9 %
Charge au titre des avantages du personnel ¹⁾	686	657	4,4 %
Total des charges d'exploitation ²⁾	3 914	3 573	9,5 %
Charges d'exploitation du secteur des services mobiles (excluant Public Mobile)	3 817	3 554	7,4 %

1) Comprend les coûts de restructuration et autres coûts similaires. Se reporter à « Investir dans les ressources internes », à la rubrique 2.2.

2) Comprend des charges d'exploitation liées à Public Mobile totalisant 97 \$ en 2014. En 2013, les charges d'exploitation liées à Public Mobile se sont élevées à 19 \$.

Les charges du secteur des services mobiles ont augmenté de 341 millions de dollars en 2014, résultat qui tient compte de charges d'exploitation liées à Public Mobile de 97 millions de dollars. Les charges du secteur des services mobiles, en excluant Public Mobile, se sont accrues de 263 millions de dollars.

Les **charges liées aux ventes d'équipement** ont augmenté de 144 millions de dollars en 2014. En excluant Public Mobile, l'augmentation s'est élevée à 142 millions de dollars, ce qui reflète la plus grande proportion de téléphones intelligents vendus aux nouveaux abonnés et aux abonnés existants, de même que l'accroissement des volumes de fidélisation.

- Les **frais de fidélisation exprimés en pourcentage des produits tirés des services de réseau**, en excluant Public Mobile, se sont établis à 11,8 % en 2014, par rapport à 11,4 % en 2013. L'augmentation tient à l'accroissement des volumes de fidélisation, à la hausse des coûts de financement par appareil découlant de l'adoption continue de téléphones intelligents plus coûteux, ainsi qu'à la hausse des commissions.
- Les **frais d'acquisition par ajout brut d'abonné**, en excluant Public Mobile, se sont élevés à 405 \$ en 2014, en hausse de 5 \$ par rapport à 2013. L'augmentation s'explique essentiellement par la hausse des coûts de financement par appareil en raison de la plus grande proportion de téléphones intelligents vendus ainsi que par la hausse des commissions.

Les **charges d'exploitation des services de réseau** ont augmenté de 69 millions de dollars en 2014. En excluant Public Mobile, l'augmentation a été de 45 millions de dollars, l'accroissement des coûts liés à l'élargissement du réseau LTE et à l'augmentation du nombre d'abonnés et la hausse des volumes et des charges liés aux services de transmission de données et de la voix en itinérance ayant été neutralisés en partie par la réduction des tarifs liés aux services d'itinérance.

Les **frais de marketing** ont augmenté de 3 millions de dollars en 2014. En excluant Public Mobile, les frais de marketing sont demeurés inchangés en 2014, ce qui s'explique par les réductions ciblées liées à notre programme de marketing.

Les **autres charges au titre de l'achat de biens et services** ont augmenté de 96 millions de dollars en 2014. En excluant Public Mobile, l'augmentation a été de 61 millions de dollars en 2014, en raison de l'augmentation des coûts de restructuration et autres coûts similaires non liés à la main-d'œuvre, de la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre externe, de l'accroissement des frais d'administration, de l'augmentation de la provision pour créances douteuses afin de prendre en charge la croissance du nombre d'abonnés, de l'accroissement de nos canaux de distribution et de l'augmentation des volumes de services d'itinérance.

La charge au titre des avantages du personnel a augmenté de 29 millions de dollars en 2014. En excluant Public Mobile, nous avons comptabilisé une augmentation de 15 millions de dollars, qui reflète l'accroissement de la rémunération et des coûts liés aux programmes d'avantages du personnel, y compris la rémunération fondée sur des actions, facteur neutralisé en partie par la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre incorporés dans le coût de l'actif et par la réduction du nombre d'employés équivalents temps plein découlant de nos initiatives d'efficacité opérationnelle.

BAIIA – secteur des services mobiles

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les marges)	2014	2013	Variation
BAIIA ¹⁾	2 727	2 604	4,7 %
Coûts de restructuration et autres coûts similaires compris dans le BAIIA ²⁾	30	30	–
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires	2 757	2 634	4,7 %
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires (excluant Public Mobile)	2 767	2 636	5,0 %
Marge du BAIIA (en %)	41,1	42,1	(1,0) pt
Marge du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires (en %)	41,5	42,6	(1,1) pt

1) Tient compte d'une incidence défavorable de 13 \$ sur le BAIIA liée à Public Mobile en 2014 (incidence défavorable de 10 \$ sur le BAIIA en 2013).

2) Tient compte d'un montant de 3 \$ lié à Public Mobile en 2014 (montant de 8 \$ en 2013).

Le BAIIA du secteur des services mobiles a augmenté de 123 millions de dollars, ou 4,7 %, en 2014. Le BAIIA du secteur des services mobiles, en excluant Public Mobile, s'est établi à 2,7 milliards de dollars, soit une hausse de 4,9 %. Le BAIIA du secteur des services mobiles excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires s'est accru de 123 millions de dollars, ou 4,7 %. La hausse du BAIIA reflète la croissance des produits tirés des services de réseau découlant de la hausse des PMAA et de l'accroissement du nombre d'abonnés, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation des frais de fidélisation, par la hausse des charges liées au service à la clientèle, ainsi que par l'accroissement des charges d'exploitation du réseau et des charges liées aux canaux de distribution.

5.5 Secteur des services filaires

Indicateurs opérationnels – secteur des services filaires

Aux 31 décembre (en milliers)	2014	2013	Variation
Abonnés à Internet haute vitesse	1 475	1 395	5,7 %
Abonnés à TELUS TV	916	815	12,4 %
Lignes d'accès au réseau :			
Lignes résidentielles	1 556	1 643	(5,3)%
Lignes d'affaires	1 613	1 611	0,1 %
Total des lignes d'accès au réseau	3 169	3 254	(2,6)%
Nombre total d'abonnés aux services filaires	5 560	5 464	1,8 %

Exercices clos les 31 décembre (en milliers)	2014	2013	Variation
Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse	80	69	15,9 %
Ajouts nets d'abonnés à TELUS TV	101	137	(26,3)%
Ajouts nets (pertes nettes) de lignes d'accès au réseau :			
Lignes résidentielles	(87)	(124)	29,8 %
Lignes d'affaires	2	(28)	n.s.
Total des pertes de lignes d'accès au réseau	(85)	(152)	44,1 %
Ajouts nets au nombre total d'abonnés aux services filaires	96	54	77,8 %

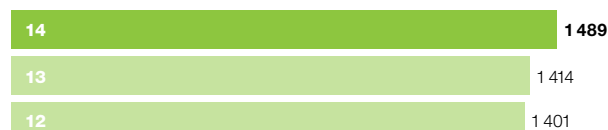
Produits externes du secteur des services filaires

(en millions de dollars)



BAIIA du secteur des services filaires

(en millions de dollars)



Produits d'exploitation – secteur des services filaires

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013	Variation
Services et équipement de transmission de données	3 472	3 208	8,2 %
Services de transmission de la voix	1 615	1 735	(6,9)%
Autres services et équipement	255	267	(4,5)%
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	5 342	5 210	2,5 %
Autres produits d'exploitation	73	64	14,1 %
Produits d'exploitation externes	5 415	5 274	2,7 %
Produits tirés d'activités intersectorielles	175	169	3,6 %
Total des produits d'exploitation	5 590	5 443	2,7 %

Le total des produits d'exploitation du secteur des services filaires a augmenté de 147 millions de dollars, ou 2,7 %, en 2014, en raison de la croissance continue des produits tirés des services de transmission de données découlant de l'accroissement du nombre d'abonnés, facteur qui a été neutralisé en partie par la baisse continue des produits tirés des services de transmission de la voix et de l'équipement existants, ainsi que par le maintien des pressions concurrentielles.

Les produits tirés de contrats conclus avec des clients ont augmenté de 132 millions de dollars, ou 2,5 %, en 2014.

- Les produits tirés des services et de l'équipement de transmission de données ont augmenté d'un exercice à l'autre de 264 millions de dollars, résultat qui est principalement attribuable i) à l'accroissement des produits tirés des services Internet et des services de transmission de données améliorés reflétant la croissance de 5,7 % du nombre d'abonnés au service Internet haute vitesse sur 12 mois, les mises à niveau des clients pour des vitesses Internet plus élevées, les abonnements auxquels les offres promotionnelles ne s'appliquent plus, ainsi que l'augmentation des produits d'exploitation par client découlant en partie de certaines hausses de tarifs; ii) à l'augmentation des produits tirés de TELUS TV découlant de la croissance de 12 % du nombre d'abonnés sur 12 mois; iii) à la croissance des produits tirés de l'impartition des processus d'affaires; iv) à l'augmentation des produits tirés de TELUS Santé. Ces augmentations ont été neutralisées en partie par la diminution des ventes d'équipement de transmission de données ainsi que par la réduction des produits tirés des services de vidéoconférence, laquelle reflète essentiellement la baisse des dépenses des entreprises.
- Les produits tirés des services de transmission de la voix ont reculé de 120 millions de dollars en 2014. Cette diminution reflète la réduction continue des produits tirés des services existants découlant du remplacement de la technologie, de l'intensification de la concurrence, de l'utilisation accrue de forfaits interurbains et de la baisse au chapitre du nombre de minutes par abonné des services interurbains. Nous avons enregistré une réduction de 2,6 % des lignes d'accès au réseau au cours de l'exercice.
- Les ajouts nets au nombre d'abonnés aux services filaires se sont établis à 96 000 en 2014, résultat qui reflète une amélioration de 42 000 par rapport à 2013.
 - Les ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse ont augmenté en 2014, par rapport à 2013, en raison de l'élargissement de notre couverture à large bande haute vitesse, de l'incidence favorable de l'adoption continue des services Télé OPTIK ainsi que de l'amélioration de notre taux de désabonnement. Les ajouts nets d'abonnés à TELUS TV ont diminué en 2014, en raison du fait que l'élargissement de l'accessibilité de notre couverture à large bande haute vitesse, l'accroissement des vitesses de téléchargement à large bande et l'amélioration de notre taux de désabonnement ont été neutralisés par l'incidence du ralentissement de la croissance du nombre d'abonnés. La priorité que nous continuons d'accorder à l'élargissement de l'accessibilité de nos services Télé OPTIK et Internet haute vitesse, conjuguée au groupement de ces services, s'est traduite par une croissance du nombre combiné d'abonnés aux services Internet et de télévision de 8,2 % en 2014.
 - Les pertes de lignes résidentielles d'accès au réseau en 2014, qui se chiffrent à 87 000, reflètent une amélioration par rapport aux pertes de 124 000 lignes comptabilisées en 2013. Ce résultat s'explique par le maintien de nos initiatives accordant la priorité aux clients et par l'offre de services groupés. Les pertes de lignes résidentielles d'accès au réseau reflètent la tendance continue au chapitre du remplacement de la technologie en faveur des services mobiles et des services Internet, y compris les pertes en faveur de concurrents, facteurs atténués en partie par le succès du service Télé OPTIK et par l'offre de services groupés.
 - Les ajouts de lignes d'affaires d'accès au réseau, qui se chiffrent à 2 000 en 2014, représentent une amélioration par rapport aux pertes de 28 000 lignes comptabilisées en 2013. Ce résultat reflète la croissance des services de transmission de la voix et de données pour plusieurs clients du marché des services d'affaires.

- Les produits tirés des autres services et de l'équipement ont diminué de 12 millions de dollars, résultat qui reflète la diminution des ventes d'équipement de transmission de la voix.

Les autres produits d'exploitation se sont accrues de 9 millions de dollars en 2014, en raison des profits à la cession de biens immobiliers et d'autres placements.

Les produits tirés des activités intersectorielles représentent les services fournis au secteur des services mobiles. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes.

Charges d'exploitation – secteur des services filaires

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013	Variation
Achat de biens et services ¹⁾	2 300	2 262	1,7 %
Charges au titre des avantages du personnel ¹⁾	1 801	1 767	1,9 %
Total des charges d'exploitation	4 101	4 029	1,8 %

1) Comprend les coûts de restructuration et autres coûts similaires. Se reporter à la rubrique 11, « Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières ».

Le total des charges d'exploitation du secteur des services filaires a augmenté de 72 millions de dollars en 2014, en raison principalement des facteurs suivants :

- Les charges au titre de l'achat de biens et services ont augmenté de 38 millions de dollars en 2014. L'augmentation s'explique par la croissance du nombre d'abonnés, l'augmentation des tarifs de programmation liés aux services de télévision, la hausse des coûts associés à l'accroissement des produits tirés de TELUS Santé, y compris ceux découlant des acquisitions, et l'évaluation rétroactive, au troisième trimestre de 2014, de l'apport supplémentaire au titre des produits tirés des services de télévision d'environ 15 millions de dollars, qui est affecté à nos exigences de financement de la programmation canadienne, facteurs neutralisés en partie par la réduction du coût des ventes d'équipement à des entreprises liées à la diminution des produits tirés de l'équipement, par la diminution des frais de publicité et de promotion ainsi que par la réduction des exigences liées à la main-d'œuvre externe.
- La charge au titre des avantages du personnel a augmenté de 34 millions de dollars en 2014. Cette augmentation découle de la hausse de la rémunération et des coûts liés aux programmes d'avantages du personnel, y compris la hausse des coûts pour soutenir la croissance des produits tirés des services d'impartition des processus d'affaires, de l'augmentation du nombre d'employés équivalents temps plein au pays et à l'étranger découlant des acquisitions et de l'embauche de contractuels, ainsi que de la hausse de la charge de rémunération fondée sur des actions, facteurs qui ont été neutralisés en partie par la diminution des coûts de restructuration et autres coûts similaires.

BAIIA – secteur des services filaires

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les marges)	2014	2013	Variation
BAIIA	1 489	1 414	5,3 %
Coûts de restructuration et autres coûts similaires compris dans le BAIIA	45	68	(33,8)%
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires	1 534	1 482	3,4 %
Marge du BAIIA (en %)	26,6	26,0	0,6 pt
Marge du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires (en %)	27,4	27,2	0,2 pt

Le BAIIA du secteur des services filaires a augmenté de 75 millions de dollars en 2014. Le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires s'est accru de 52 millions de dollars en 2014. L'augmentation du BAIIA et de la marge du BAIIA découle de la croissance des produits de 2,7 % en 2014, laquelle a excédé l'augmentation des charges de 1,8 % en 2014.

6

Évolution de la situation financière

Situation financière aux 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013	Variation	Variation (en %)	Les variations survenues comprennent ce qui suit :
Actifs courants					
Trésorerie et placements temporaires, montant net	60	336	(276)	(82)	Se reporter à la rubrique 7, « Situation de trésorerie et sources de financement ».
Débiteurs	1 483	1 461	22	2	Augmentation des produits d'exploitation, neutralisée par une diminution du délai moyen de recouvrement des débiteurs des secteurs des services mobiles et des services filaires.
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir	97	32	65	n.s.	Reflète les acomptes provisionnels payés en 2014, en sus des impôts sur le résultat à payer, ainsi que les crédits d'impôt à recevoir.
Stocks	320	326	(6)	(2)	Diminution du nombre d'appareils mobiles et d'accessoires, neutralisée en partie par une augmentation du coût moyen par appareil découlant du nombre de téléphones intelligents à valeur plus élevée.
Charges payées d'avance	199	168	31	18	Augmentation du paiement anticipé des contrats d'entretien.
Actifs dérivés	27	6	21	n.s.	Ajustements de la juste valeur des couvertures des unités d'actions restreintes et des couvertures opérationnelles.
Passifs courants					
Emprunts à court terme	100	400	(300)	(75)	Se reporter à la rubrique 7.7, « Vente de créances clients ».
Créditeurs et charges à payer	2 019	1 735	284	16	Hausse des charges à payer au titre des dépenses d'investissement, des coûts de programmation liés aux services de télévision, des appareils et des accessoires, et augmentation des intérêts à payer et des charges salariales et autres obligations liées au personnel.
Impôt sur le résultat et autres impôts à payer	2	102	(100)	(98)	Charge d'impôt exigible pour 2014, neutralisée par le dernier acompte provisionnel au titre de l'impôt sur le résultat de 2013 et par les acomptes provisionnels au titre de l'impôt sur le résultat de 2014.
Dividendes à payer	244	222	22	10	Augmentation du taux de dividendes, neutralisée en partie par la réduction du nombre d'actions en circulation découlant de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités.
Facturation par anticipation et dépôts de clients	753	729	24	3	Croissance du nombre d'abonnés et accroissement de la facturation par anticipation tenant aux hausses de tarifs.
Provisions	126	110	16	15	Reflète le reclassement dans les passifs courants d'une provision liée à une acquisition comptabilisée à l'exercice précédent qui était classée dans la dette à long terme, facteur neutralisé par une diminution des provisions au titre de la restructuration.
Tranche à court terme de la dette à long terme	255	–	255	n.s.	Augmentation du papier commercial utilisé aux fins générales de la société et reclassement d'un montant de 125 millions de dollars des débetures à 11,9 % arrivant à échéance en novembre 2015 qui étaient classées dans la dette à long terme.
Passifs dérivés courants	–	1	(1)	n.s.	–
Fonds de roulement (actifs courants moins les passifs courants)	(1 313)	(970)	(343)	(35)	Diminution de la trésorerie et des placements temporaires et augmentation des créditeurs et charges à payer ainsi que de la tranche à court terme de la dette à long terme, neutralisées en partie par l'augmentation de l'impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir, par une réduction de l'impôt sur le résultat à payer, ainsi que par une diminution des emprunts à court terme.

Situation financière aux 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013	Variation	Variation (en %)	Les variations survenues comprennent ce qui suit :
Actifs non courants					
Immobilisations corporelles, montant net	9 123	8 428	695	8	Se reporter à <i>Dépenses d'investissement</i> à la rubrique 7.3, « <i>Sorties liées aux activités d'investissement</i> » ainsi qu'à <i>Amortissement des immobilisations corporelles</i> à la rubrique 5.3.
Immobilisations incorporelles, montant net	7 797	6 531	1 266	19	Se reporter à <i>Dépenses d'investissement</i> à la rubrique 7.3, « <i>Sorties liées aux activités d'investissement</i> » ainsi qu'à <i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i> à la rubrique 5.3.
Goodwill, montant net	3 757	3 737	20	1	Augmentation découlant des acquisitions liées à TELUS Santé, neutralisée par les ajustements relatifs au prix d'achat apportés au goodwill lié à Public Mobile.
Coentreprises immobilières	21	11	10	91	Se reporter à la rubrique 7.1, « <i>Transactions entre parties liées</i> ».
Autres actifs non courants	333	530	(197)	(37)	Principalement une diminution de l'actif au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi découlant de la réduction du taux d'actualisation, qui excède l'incidence du rendement positif des actifs des régimes.
Passifs non courants					
Provisions	342	219	123	56	Augmentation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations découlant de la réduction des taux d'actualisation, neutralisée en partie par le reclassement dans les passifs courants d'une provision liée à une acquisition comptabilisée à l'exercice précédent qui était classée dans la dette à long terme.
Dette à long terme	9 055	7 493	1 562	21	Se reporter à la rubrique 7.4, « <i>Sorties liées aux activités de financement</i> », pour une analyse de nos activités de financement.
Autres passifs non courants	931	649	282	43	Augmentation du passif au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi découlant de la diminution des taux d'actualisation, qui excède l'incidence du rendement positif des actifs des régimes.
Impôt sur le résultat différé	1 936	1 891	45	2	Charge d'impôt différé découlant de l'augmentation des différences temporaires.
Capitaux propres					
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	7 454	8 015	(561)	(7)	Bénéfice net de 1,4 milliard de dollars, déduction faite d'un montant de 438 millions de dollars inscrit dans les autres éléments du résultat global, des dividendes de 935 millions de dollars déclarés et du rachat d'actions pour un montant de 615 millions de dollars en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

7

Situation de trésorerie et sources de financement

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du rapport de gestion.

7.1 Aperçu

En 2014, nous avons versé 1,14 milliard de dollars relativement aux licences de spectre pour les services sans fil acquises dans le cadre des enchères de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz ayant eu lieu au premier trimestre de 2014. Nous avons également versé des dividendes de 913 millions de dollars aux détenteurs d'actions ordinaires, et un montant en trésorerie de 612 millions de dollars revenant aux actionnaires, par l'entremise de rachats d'actions dans le cadre de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015, déjà entamée, et de notre offre publique de rachat dans

le cours normal des activités de 2015, qui est terminée. Au cours du mois clos le 31 janvier 2015, nous avons racheté 0,5 million d'actions ordinaires dans le cadre de notre programme de rachat d'actions automatique, pour un coût de 21 millions de dollars. En outre, nous avons émis 2,2 milliards de dollars de titres de créance à long terme et avons procédé au remboursement par anticipation de 500 millions de dollars de billets de série CE à 5,95 %. Après le 31 décembre 2014, soit en janvier 2015, nous avons versé des dividendes de 244 millions de dollars aux détenteurs d'actions ordinaires. Nous avons prorogé notre facilité de crédit bancaire pour une durée de cinq ans et porté le montant de cette facilité à 2,25 milliards de dollars; cette facilité arrivera à échéance le 31 mai 2019. Les politiques financières liées à notre structure du capital, notre plan financier et notre compte rendu du plan financier et du plan de gestion de la structure du capital sont décrits à la *rubrique 4.3*.

Flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013	Variation
Entrées liées aux activités d'exploitation	3 407	3 246	5,0 %
(Sorties) liées aux activités d'investissement	(3 668)	(2 389)	(53,5)%
(Sorties) liées aux activités de financement	(15)	(628)	97,6 %
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net	(276)	229	n.s.
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début	336	107	n.s.
Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin	60	336	(82,1)%

7.2 Entrées liées aux activités d'exploitation

Les entrées liées aux activités d'exploitation ont augmenté de 161 millions de dollars en 2014.

Analyse des variations des entrées liées aux activités d'exploitation

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013	Variation
BAIIA (se reporter à la rubrique 5.4 et à la rubrique 5.5)	4 216	4 018	198
Décaissements au titre de la restructuration, déduction faite des coûts de restructuration	1	9	(8)
Charge au titre des régimes à prestations définies du personnel	87	108	(21)
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel	(88)	(200)	112
Intérêts payés, y compris la prime de 13 millions de dollars au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme comptabilisée en septembre 2014 et celle de 23 millions de dollars comptabilisée en mai 2013	(412)	(364)	(48)
Intérêts reçus	2	4	(2)
Paiements d'impôt sur le résultat, déduction faite des économies reçues	(464)	(438)	(26)
Autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	65	109	(44)
Entrées liées aux activités d'exploitation	3 407	3 246	161

- Les cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel ont diminué en raison du rendement des actifs des régimes, des variations des taux d'actualisation et du recours à des lettres de crédit.
- Les paiements d'impôt sur le résultat, déduction faite des remboursements reçus, ont augmenté en 2014, résultat qui reflète principalement les acomptes provisionnels plus élevés découlant de l'accroissement des impôts à payer aux exercices précédents.
- Les autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation reflètent une diminution nette de 44 millions de dollars en 2014, par rapport à 2013. Ces variations tiennent compte de l'augmentation des débiteurs en 2014, par rapport à une diminution des débiteurs en 2013, ainsi que de l'augmentation des charges payées d'avance en 2014, par rapport à une diminution des charges payées d'avance en 2013, facteurs neutralisés en partie par la diminution comparative des créditeurs (excluant les variations du fonds de roulement lié aux activités d'investissement et les variations des intérêts à payer). [Se reporter à la rubrique 6, « Évolution de la situation financière », ainsi qu'à la note 25 b) des états financiers consolidés.]

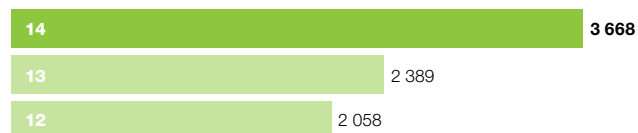
Entrées liées aux activités d'exploitation

(en millions de dollars)



Sorties liées aux activités d'investissement

(en millions de dollars)



7.3 Sorties liées aux activités d'investissement

Les sorties liées aux activités d'investissement ont augmenté de 1,3 milliard de dollars en 2014. L'augmentation tient notamment à ce qui suit :

- Les paiements en trésorerie au titre des immobilisations (excluant les licences de spectre) ont augmenté de 338 millions de dollars en 2014. Ils se composent de ce qui suit :
 - l'augmentation des dépenses d'investissement de 249 millions de dollars en 2014 (se reporter au tableau et à l'analyse ci-dessous);
 - la diminution comparative des créditeurs et charges à payer de 91 millions de dollars en 2014, qui reflète le moment auquel les paiements relatifs aux dépenses d'investissement ont été effectués.
- Un paiement relatif aux licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz totalisant 1,14 milliard de dollars.
- En 2014, des acquisitions d'entreprises et des investissements connexes totalisant 49 millions de dollars, par rapport à 261 millions de dollars en 2013.
- Des avances et des apports aux coentreprises immobilières, déduction faite des sommes reçues, d'un montant de 53 millions de dollars en 2014, par rapport à 23 millions de dollars en 2013. Ce résultat reflète principalement les avances en vertu des facilités de crédit aux fins des travaux de construction, qui correspondent aux progrès accomplis dans le cadre de ces travaux.

Mesures des dépenses d'investissement

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf le ratio d'intensité du capital)	2014	2013	Variation
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) ¹⁾			
Secteur des services mobiles	832	712	16,9 %
Secteur des services filaires	1 527	1 398	9,2 %
Données consolidées	2 359	2 110	11,8 %
BAIIA, déduction faite des dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) ²⁾	1 857	1 908	(2,7)%
Intensité du capital du secteur des services mobiles (en %)	13	12	1 pt
Intensité du capital du secteur des services filaires (en %)	27	26	1 pt
Intensité du capital consolidé ²⁾ (en %)	20	19	1 pt

1) Les dépenses d'investissement comprennent les actifs acquis relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué; par conséquent, ces dépenses diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

2) Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières », pour les calculs et pour une description.

Les dépenses d'investissement du secteur des services mobiles ont augmenté de 120 millions de dollars en 2014, en raison des investissements continus dans l'infrastructure à large bande du secteur des services mobiles afin d'accroître la couverture, la vitesse et la capacité du réseau, y compris le déploiement du spectre récemment acquis dans la bande de fréquence de 700 MHz, ainsi que les investissements continus dans les activités visant la résilience et la fiabilité du réseau et des systèmes, afin de soutenir nos initiatives accordant la priorité aux clients, ainsi que dans les initiatives de préparation du réseau et des systèmes pour la mise hors service future d'actifs existants. Le ratio d'intensité du capital du secteur des services mobiles s'est établi à 13 % en 2014, en hausse par rapport à 12 % en 2013. Le BAIIA du secteur des services mobiles, déduction faite des dépenses d'investissement, s'est élevé à 1,9 milliard de dollars en 2014 et en 2013, résultat qui tient au fait que la hausse du BAIIA a été neutralisée en partie par l'accroissement des dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement du secteur des services filaires ont augmenté de 129 millions de dollars en 2014. Nous avons continué d'investir dans notre infrastructure à large bande et avons notamment procédé au branchement direct d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises aux installations de fibres optiques. Les investissements dans l'infrastructure à large bande étayent la croissance du nombre d'abonnés aux services Télé OPTIK et aux services Internet haute vitesse ainsi que l'augmentation des vitesses

7.4 Sorties liées aux activités de financement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement ont diminué d'un exercice à l'autre de 613 millions de dollars en 2014. Les activités de financement ont trait à ce qui suit :

Dividendes versés aux détenteurs d'actions de participation

Les dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires se sont élevés à 913 millions de dollars en 2014, en hausse d'un exercice à l'autre de 61 millions de dollars. L'augmentation reflète la hausse du taux de dividende en vertu de notre programme de croissance des dividendes, facteur neutralisé par la diminution du nombre d'actions en circulation découlant du rachat et de l'annulation d'actions dans le cadre de nos offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.

Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation

En 2014, nous avons racheté environ 13 millions d'actions dans le cadre de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2014, le coût maximal de 500 millions de dollars ayant été atteint le 23 septembre 2014. Les actions rachetées représentent environ 2,1 % des actions ordinaires en circulation avant le début de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. En vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015, qui a débuté le 1^{er} octobre 2014, nous avons, au cours de la période s'échelonnant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014, racheté environ 2,9 millions d'actions ordinaires pour un coût de 115 millions de dollars. Se reporter à la rubrique 4.3 pour une analyse détaillée des rachats prévus jusqu'en 2016 en vertu de notre programme de rachat d'actions pluriannuel.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2014

Période	Actions ordinaires rachetées et annulées	Prix d'achat moyen par action (en dollars)	Coûts d'achat (en millions de dollars)	Augmentation (diminution) des crédettes (en millions de dollars)		Décaissements (en millions de dollars)
Premier trimestre	4 312 200	37,22	161	(2)	159	
Deuxième trimestre	4 809 000	39,27	188	(11)	177	
Troisième trimestre	3 883 271	38,79	151	13	164	
Quatrième trimestre	2 850 700	40,30	115	(3)	112	
Total	15 855 171	38,78	615	(3)	612	

En janvier 2015, nous avons, par l'entremise du programme de rachat d'actions automatique, racheté 492 000 actions ordinaires à des fins d'annulation en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015.

Période	Actions ordinaires rachetées et annulées	Prix d'achat moyen par action (en dollars)	Coûts d'acquisition (en millions de dollars)	Diminution des crédettes (en millions de dollars)	Décaissements (en millions de dollars)
Total	492 000	42,59	21	-	21

Emprunts à court terme

Les emprunts à court terme comprennent principalement les sommes qui nous sont avancées par une fiducie de titrisation sans lien de dépendance relativement au transfert des opérations de titrisation de créances (se reporter à la rubrique 7.7, « Vente de créances clients »). Le produit, qui s'est établi à 400 millions de dollars en 2013, a été réduit de 300 millions de dollars au premier trimestre de 2014 et ramené à 100 millions de dollars.

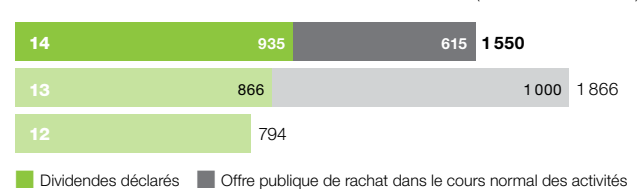
Dépenses d'investissement consolidées* (en millions de dollars)



*Excluant les licences de spectre.

des services Internet, et accroissent le champ d'application et la fonctionnalité de nos solutions en santé. Nous avons également continué d'effectuer des investissements de manière à soutenir la croissance des activités et ajouté des fonctionnalités en matière d'administration, de service à la clientèle et de prestation de services, et nous avons amélioré la résilience et la fiabilité des systèmes afin de soutenir nos initiatives accordant la priorité aux clients. Le ratio d'intensité du capital du secteur des services filaires s'est établi à 27 % en 2014, en hausse par rapport à 26 % en 2013. Le BAIIA du secteur des services filaires, déduction faite des dépenses d'investissement, s'est établi à (38) millions de dollars en 2014, soit une baisse par rapport à 16 millions de dollars en 2013, résultat qui reflète le fait que la hausse des dépenses d'investissement a été neutralisée seulement en partie par l'augmentation du BAIIA.

Montant en trésorerie versé aux actionnaires (en millions de dollars)



Augmentation (diminution) de la dette à long terme et des emprunts à court terme (en millions de dollars)



Émission et remboursement de titres de créance à long terme

Les émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements, se sont élevées à 1,8 milliard de dollars en 2014, et se composent de ce qui suit :

- Le 4 avril 2014, nous avons, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, émis des billets de premier rang non garantis d'un montant de 1,0 milliard de dollars, en deux séries, soit des billets à 3,20 % d'un montant de 500 millions de dollars échéant le 5 avril 2021, et des billets à 4,85 % d'un montant de 500 millions de dollars échéant le 5 avril 2044. Le produit net a servi à rembourser une tranche d'environ 914 millions de dollars de l'emprunt contracté pour financer une portion du prix d'achat des licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz, et la tranche résiduelle a été utilisée aux fins générales de la société.
- Le 10 septembre 2014, nous avons, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, émis des billets de premier rang non garantis de 1,2 milliard de dollars en deux séries, soit des billets à 3,75 % d'un montant de 800 millions de dollars échéant le 17 janvier 2025 et des billets à 4,75 % d'un montant de 400 millions de dollars échéant le 17 janvier 2045. Le produit net a servi à rembourser la dette composée i) des avances sur la facilité de crédit de 2014 et du papier commercial émis pour financer une tranche importante du remboursement par anticipation, le 8 septembre 2014, de nos billets de série CE à 5,95 % d'un montant de 500 millions de dollars, et ii) de l'encours restant de papier commercial, émis aux fins générales de la société.
- Une augmentation nette du papier commercial, qui a été portée à 130 millions de dollars au 31 décembre 2014, par rapport à néant au 31 décembre 2013.

L'émission de ces titres de créance a donné lieu à une augmentation de la durée à l'échéance moyenne de la dette à long terme (excluant le papier commercial), la portant à environ 11 ans au 31 décembre 2014, par rapport à environ 9 ans à la fin de 2013. De plus, le coût moyen pondéré de la dette à long terme était de 4,72 % au 31 décembre 2014, par rapport à 5,00 % à la fin de 2013, en raison de nos activités de refinancement en 2013 et en 2014.

Le 7 août 2014, nous avons exercé notre droit et procédé, le 8 septembre 2014, au remboursement par anticipation de tous nos billets de série CE à 5,95 % d'un montant de 500 millions de dollars. La prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme s'est élevée à environ 13 millions de dollars avant impôt.

En comparaison, en 2013, nous avons comptabilisé des émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements de 595 millions de dollars au quatrième trimestre et de 1,3 milliard de dollars pour l'exercice complet 2013, qui ont trait à ce qui suit :

- L'appel public à l'épargne effectué le 1^{er} avril 2013, aux fins de l'émission de billets de série CK et de série CL d'un montant de 1,7 milliard de dollars. Le produit net a servi i) à financer le remboursement par anticipation d'une tranche de 700 millions de dollars des billets de série CF à 4,95 % le 15 mai 2013, soit un an avant leur échéance; ii) à financer la tranche de 300 millions de dollars des billets de série CB à 5,00 % arrivant à échéance en juin 2013; iii) à rembourser l'encours du papier commercial au 30 juin 2013. Nous avons utilisé le produit résiduel aux fins des besoins généraux en matière de fonds de roulement.
- L'appel public à l'épargne effectué le 26 novembre 2013, aux fins de l'émission de billets de série CM et de série CN d'un montant de 800 millions de dollars. Le produit net de ces émissions a servi à financer l'acquisition de 100 % de Public Mobile et à rembourser une tranche de 290 millions de dollars de l'encours du papier commercial au 26 novembre 2013. Nous avons utilisé le produit résiduel aux fins des autres besoins généraux.

Au 31 décembre 2014, aucun montant n'avait été prélevé sur notre facilité de crédit d'une durée de cinq ans (mais un montant de 130 millions de dollars avait été utilisé pour garantir l'encours du papier commercial). Notre programme de papier commercial nous permet d'obtenir des fonds à faible coût et il est entièrement soutenu par cette facilité de crédit consentie d'une durée de cinq ans (se reporter à la rubrique 7.6, « Facilités de crédit »).

7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

La dette nette au 31 décembre 2014 s'est établie à 9,4 milliards de dollars, soit une hausse de 1,8 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent,

découlant de nos activités de refinancement en 2014, de l'émission de titres de créance supplémentaires (principalement aux fins de l'acquisition des licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz, ainsi que du remboursement de la dette à des taux plus élevés), de même que de la diminution de la trésorerie et des emprunts temporaires, déduction faite de la réduction des emprunts à court terme, pour lesquels une analyse est présentée ci-dessus.

La dette à taux fixe en proportion du total de la dette s'est établie à 98 % au 31 décembre 2014, soit un résultat en hausse par rapport à 95 % à l'exercice précédent, qui est imputable à nos activités de refinancement en 2014.

Le total des capitaux investis – valeur comptable au 31 décembre 2014 s'est établi à 16,8 milliards de dollars, soit une augmentation de 1,2 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation tient à l'accroissement de la dette nette, facteur neutralisé en partie par la réduction du capital social et des bénéfices non distribués découlant des rachats d'actions en vertu de nos offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, ainsi que par la hausse des dividendes versés. Le ratio de la dette nette par rapport au total des capitaux investis s'est établi à 55,9 % au 31 décembre 2014, en hausse par rapport à 48,7 % à l'exercice précédent.

Le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires s'est établi à 2,19 fois pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2014, en hausse par rapport à 1,84 fois à l'exercice précédent. Ce résultat tient à l'augmentation de la dette nette, facteur neutralisé en partie par la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires. L'indication à long terme visée par notre politique pour ce ratio est de 1,50 à 2,00 fois. Au 31 décembre 2014, ce ratio sortait de cette fourchette, en raison du financement de l'acquisition de licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz. Étant donné les besoins de trésorerie pour les prochaines enchères de licences de spectre et les autres exigences, l'évaluation de cette indication et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette visée sont encore à déterminer. Notre stratégie vise à maintenir des notations du crédit se situant entre BBB+ et A-, ou l'équivalent. Nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,00:1,00. (Se reporter à la rubrique 7.6, « Facilités de crédit ».)

Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

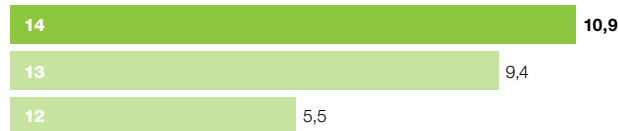
Aux 31 décembre ou pour les exercices clos à ces dates	2014	2013	Variation
Composantes des ratios d'endettement et de couverture¹⁾ (en millions de dollars)			
Dette nette	9 393	7 592	1 801
Total des capitaux investis – valeur comptable	16 809	15 576	1 233
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires	4 291	4 116	175
Coûts financiers, montant net	440	370	70
Ratios d'endettement			
Dette à taux fixe en proportion du total de la dette (en %)	98	95	3 pts
Durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette à long terme (excluant le papier commercial) (en années)	10,9	9,4	1,5
Dette nette/total des capitaux investis ¹⁾ (en %)	55,9	48,7	7,2 pts
Dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires ¹⁾ (fois)	2,19	1,84	0,35
Ratios de couverture¹⁾ (fois)			
Couverture par le bénéfice	5,3	5,5	(0,2)
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires	9,75	11,12	(1,37)
Autres mesures (en %)			
Ratio de distribution du bénéfice net ajusté ¹⁾	69	70	(1) pt
Ratio de distribution ¹⁾	69	71	(2) pts

1) Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières ».

Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires (fois)



Durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette à long terme (en années)



Le ratio de couverture par le bénéfice s'est établi à 5,3 fois pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2014, soit une baisse comparativement à 5,5 fois à l'exercice précédent. L'augmentation des coûts d'emprunt s'est traduite par une baisse de 0,7 du ratio, et la croissance du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une hausse de 0,5 du ratio.

Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires s'est établi à 9,75 fois pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2014, soit une baisse par rapport à 11,12 fois à l'exercice précédent. La hausse du montant net des charges d'intérêts (y compris la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme en septembre 2014) a donné lieu à une diminution de 1,85 du ratio, et l'augmentation du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires a donné lieu à une augmentation de 0,48 du ratio. (Se reporter à la rubrique 7.6, « Facilités de crédit ».)

Ratios de distribution : L'indication visée est de 65 % à 75 % des bénéfices nets prévisibles, sur une base prospective. Les ratios de distribution de base et ajustés pour les périodes de 12 mois closes les 31 décembre 2014 et 2013 sont conformes à la fourchette visée.

7.6 Facilités de crédit

Au 31 décembre 2014, nous avions des liquidités disponibles de 2,16 milliards de dollars en vertu des facilités de crédit inutilisées, et nous disposions d'un montant de 400 millions de dollars aux termes de notre programme de titrisation de créances clients (se reporter à la rubrique 7.7), ce qui est conforme à notre objectif visant à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1 milliard de dollars.

Facilité de crédit renouvelable

Nous disposons d'une facilité de crédit renouvelable de 2,25 milliards de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) conclue avec un consortium se composant de 15 institutions financières. Cette facilité de crédit a été renouvelée au deuxième trimestre de 2014 et arrivera à échéance le 31 mai 2019. La facilité de crédit renouvelable est utilisée aux fins générales de la société, notamment à titre de sûreté pour le papier commercial, le cas échéant.

Facilités de crédit et autres facilités de crédit bancaire de TELUS au 31 décembre 2014

(en millions de dollars)	Échéance	Montant disponible	Montant utilisé	Lettres de crédit émises, mais non utilisées	Sûreté pour le programme de papier commercial	Liquidités disponibles
Facilité renouvelable de cinq ans ¹⁾	31 mai 2019	2 250	–	–	(130)	2 120
Autres facilités de crédit bancaire	–	126	–	(86)	–	40
Total		2 376	–	(86)	(130)	2 160

1) Dollars canadiens ou équivalent des dollars américains.

Notre facilité de crédit renouvelable comporte les clauses restrictives habituelles. Celles-ci nous interdisent notamment de laisser notre ratio de levier financier consolidé dépasser 4,00:1,00 (ratio d'environ 2,19:1,00 au 31 décembre 2014) et de laisser notre ratio de couverture consolidé (BAIIA sur charges d'intérêts sur 12 mois) être inférieur à 2,00:1,00 (ratio d'environ 9,75:1,00 au 31 décembre 2014, qui devrait demeurer de loin supérieur à la clause restrictive) à la fin d'un trimestre financier. Il y a certaines petites différences entre le calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture en vertu des conventions de crédit et le calcul de la dette nette sur le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires et du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires. Les calculs n'ont jamais présenté de différences importantes. La réévaluation des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill aux fins comptables n'a pas d'incidence sur les clauses restrictives. L'accès continu à nos facilités de crédit n'est pas assujéti au maintien d'une notation en particulier.

Autres facilités sous forme de lettres de crédit

Au 31 décembre 2014, nous disposions de facilités de crédit non consenties sous forme de lettres de crédit de 206 millions de dollars, dont une tranche de 78 millions de dollars avait été utilisée au 31 décembre 2014. Nous avons également conclu d'autres facilités sous forme de lettres de crédit qui nous permettront de participer aux enchères de spectre concernant le spectre des SSFE-3 et la bande de fréquence de 2 500 MHz qu'Industrie Canada prévoit tenir en 2015. En vertu des conditions des enchères, les communications entre les soumissionnaires susceptibles de fournir des indices sur les stratégies de

soumission, y compris la référence aux préférences en matière de blocs, de technologies ou d'évaluation, sont interdites jusqu'à la date limite de paiement final prévue pour les enchères. La divulgation du montant précis de nos lettres de crédit pourrait être interprétée comme un moyen utilisé pour faire état de nos intentions en ce qui a trait aux soumissions. Le montant maximal des lettres de crédit que tout participant individuel pourrait être tenu de livrer pour les deux enchères combinées s'élève à environ 200 millions de dollars.

7.7 Vente de créances clients

TELUS Communications Inc. (« TCI »), filiale en propriété exclusive de TELUS, est partie à une convention conclue avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque canadienne de l'annexe I, aux termes de laquelle TCI est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 500 millions de dollars. La convention a prise d'effet jusqu'au 31 décembre 2016, et les liquidités disponibles s'élevaient à 400 millions de dollars au 31 décembre 2014 (se reporter à la note 19 des états financiers consolidés). Les cessions de créances clients effectuées dans le cadre de transactions de titrisation sont comptabilisées à titre d'emprunts à court terme garantis et, par conséquent, ne se traduisent pas par une décomptabilisation des créances clients cédées.

TCI doit maintenir une notation de DBRS Ltd. d'au moins BB, sinon la fiducie de titrisation pourrait exiger la dissolution du programme de vente avant la fin de la durée. Au 12 février 2015, la notation était plus élevée que la notation devant être maintenue.

7.8 Notations du crédit

Il n'y a eu aucun changement à nos notations du crédit de première qualité au cours de 2014 ni au 12 février 2015. Nous sommes d'avis que le respect de la plupart de nos politiques financières énoncées et les notations du crédit de première qualité qui en résultent, conjugués aux efforts déployés pour

maintenir des relations constructives avec les banques, les investisseurs et les agences de notation, continuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers. (Se reporter à la rubrique 10.7, « Exigences en matière de financement et d'endettement ».)

7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels

Instruments financiers

Nos instruments financiers ainsi que la nature de certains risques auxquels ils pourraient être assujettis sont illustrés dans le tableau ci-dessous et décrits plus en détail à la note 4 des états financiers consolidés. Nos politiques en matière de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers sont décrites à la note 1 c) des états financiers consolidés.

Instrument financier	Classement comptable aux fins de la comptabilisation et de l'évaluation	Risques				
		Crédit	Liquidité	Risques de marché		
				Change	Taux d'intérêt	Autre risque de prix
Évalué au coût ou au coût amorti						
Débiteurs	Prêts et créances	X		X		
Avances sur facilités de crédit aux fins des travaux de construction consenties à la coentreprise immobilière	Prêts et créances				X	
Obligations à court terme	Coût amorti		X	X	X	
Créditeurs	Coût amorti		X	X		
Provisions	Coût amorti		X	X		X
Dettes à long terme	Coût amorti		X		X	
Évalué à la juste valeur						
Trésorerie et placements temporaires	Juste valeur par le biais du résultat net	X		X	X	
Placements à court terme	Juste valeur par le biais du résultat net				X	X
Placements à long terme (qui ne font pas l'objet d'une influence notable) ¹⁾	Disponible à la vente			X		X
Dérivés liés aux opérations de change ²⁾	Juste valeur par le biais du résultat net; détenus dans le cadre d'une relation de couverture des flux de trésorerie	X	X	X		
Dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions ²⁾	Juste valeur par le biais du résultat net; détenus dans le cadre d'une relation de couverture des flux de trésorerie	X	X			X

1) Nos placements à long terme sur lesquels nous n'exerçons pas d'influence notable sont évalués à la juste valeur, si cette dernière peut être évaluée de façon fiable.

2) Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une politique qui prescrit qu'aucun instrument dérivé ne doit servir à des fins spéculatives ni d'endettement (le corollaire voulant que toutes les transactions concernant des dérivés aient pour seul objet la gestion des risques) et qui établit des critères déterminant le degré de solvabilité des contreparties avec lesquelles la société peut conclure des transactions.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie et des placements temporaires, des débiteurs et des instruments financiers dérivés. Nous avons recours aux mesures suivantes pour atténuer le risque de crédit :

- Nous gérons le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements temporaires en nous assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte notation de qualité supérieure et d'autres contreparties solvables. Un examen continu est effectué pour évaluer les changements de l'état de nos contreparties.
- Le risque de crédit associé aux débiteurs est par sa nature même géré par notre importante clientèle diversifiée, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire. Au 31 décembre 2014, la durée de vie moyenne pondérée des créances clients en souffrance était de 62 jours (61 jours en 2013).

Nous maintenons des provisions pour les pertes sur créances potentielles liées aux créances douteuses. La conjoncture, les informations historiques, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance ainsi que le secteur d'activité d'où proviennent les créances clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si des

provisions devraient être constituées au titre des comptes en souffrance; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la provision pour créances douteuses à l'encontre des créances clients. La dotation à la provision pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients dépassant un certain solde et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Aucune créance client n'est radiée directement à même la provision pour créances douteuses.

- Les contreparties à nos contrats à terme d'actions réglés en trésorerie au titre de la rémunération fondée sur des actions ainsi qu'aux dérivés liés aux opérations de change sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une notation du crédit de qualité supérieure. Le montant en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les notations du crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. Nous n'accordons ni ne recevons de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de couverture en raison de notre notation du crédit et de celle de nos contreparties. Bien que nous soyons exposés à des pertes sur créances potentielles qui pourraient résulter de la non-exécution possible de nos contreparties, nous considérons ce risque comme minime. Nos passifs dérivés ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que nous ne disposions pas de la trésorerie nécessaire pour respecter nos obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Dans le cadre des politiques financières liées à notre structure du capital, pour lesquelles une analyse est présentée à la *rubrique 4.3*, « *Situation de trésorerie et sources de financement* », nous gérons notre risque de liquidité à l'aide du maintien d'un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels et ceux de nos filiales; du maintien de facilités bancaires bilatérales et d'une facilité de crédit consorsial (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »); de la vente de créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance; du maintien d'un programme de papier commercial; de la surveillance continue des flux de trésorerie prévisionnels et réels; et de la gestion des échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

Les échéances de nos titres de créance au cours des exercices à venir sont telles qu'elles sont présentées dans le tableau des échéances relatives au capital de la dette à long terme figurant à la *rubrique 4.3*. Au 31 décembre 2014, nous pouvions émettre un montant de 3,0 milliards de dollars de titres de créance ou de participation en vertu d'un prospectus préalable de base en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016; au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, nous avons émis le montant maximal permis en vertu de notre prospectus préalable de base, aux termes duquel nous pouvions émettre 2,2 milliards de dollars de titres de créance ou de participation au 31 décembre 2013. Nous estimons que nos notations du crédit de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Les échéances prévues de nos passifs financiers non actualisés ne diffèrent pas de façon importante des échéances contractuelles, sauf en ce qui a trait aux échéances dont il est fait mention dans le tableau, à la *note 4 c)* des états financiers consolidés.

Risque de change

Notre monnaie fonctionnelle est le dollar canadien, mais nous négocions couramment en dollars américains en raison de certains produits et coûts d'exploitation habituels qui sont libellés en dollars américains et des achats de stocks et des acquisitions d'immobilisations que nous effectuons à l'échelle internationale. Le dollar américain est la seule devise à laquelle nous sommes exposés de façon significative.

Notre gestion du risque de change consiste à recourir à des contrats de change à terme et des options sur devises pour fixer les taux de change sur les transactions et les engagements en dollars américains à court terme. La comptabilité de couverture n'est appliquée à ces contrats de change à terme et options sur devises assortis d'une échéance à court terme que dans certaines situations.

Risque de taux d'intérêt

Les variations des taux d'intérêt sur le marché entraîneront des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs des placements temporaires, des placements à court terme, des avances sur les facilités de crédit aux fins des travaux de construction consenties à la coentreprise immobilière, des obligations à court terme, de la dette à long terme et des dérivés liés aux swaps de devises.

Lorsque nous avons des placements temporaires, ces derniers comportent une échéance brève et des taux fixes. Par conséquent, leur juste valeur fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché. Par contre, des variations des taux d'intérêt sur le marché n'entraîneront pas de fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes s'il y a absence de monétisation.

Si le solde des placements à court terme comprend des instruments d'emprunt ou des instruments de capitaux propres versant des dividendes, nous pourrions être exposés à des risques de taux d'intérêt.

En raison de la nature à court terme des taux d'intérêt applicables exigés, la juste valeur des avances sur les facilités de crédit aux fins des travaux de construction consenties aux coentreprises immobilières n'est pas touchée de façon significative par les variations des taux d'intérêt; les flux de trésorerie connexes représentant les paiements d'intérêts seront touchés jusqu'à ce que ces avances aient été remboursées.

Comme les obligations à court terme découlant de facilités bancaires bilatérales, qui ont généralement des taux d'intérêt variables, sont rarement

impayées pendant des périodes dépassant une semaine, le risque de taux d'intérêt lié à cet élément n'est pas significatif.

Les emprunts à court terme découlant des ventes de créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance représentent une dette à taux fixe. En raison des échéances à court terme de ces emprunts, le risque de taux d'intérêt lié à cet élément n'est pas significatif.

En ce qui a trait à notre dette à long terme actuellement non réglée, à l'exception du papier commercial et de tout montant prélevé sur nos facilités de crédit, celle-ci est à taux fixe. La juste valeur de la dette à taux fixe fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché. Toutefois, en l'absence de remboursement par anticipation, les flux de trésorerie futurs connexes ne changeront pas. En raison des échéances à court terme du papier commercial, sa juste valeur n'est pas touchée de façon significative par les variations des taux d'intérêt sur le marché, mais les flux de trésorerie connexes représentant les paiements d'intérêts pourraient l'être dans le cas où le papier commercial est renouvelé.

Les montants prélevés sur nos facilités de crédit à court et à long terme seront touchés par les variations des taux d'intérêt sur le marché de la même façon que le papier commercial.

Autre risque de prix

- **Provisions** – Nous sommes exposés à un autre risque de prix découlant d'options de vente position vendeur fournies pour des participations ne donnant pas le contrôle.
- **Placements à court terme** – Si le solde du poste « Placements à court terme » de l'état de la situation financière comprend des instruments de capitaux propres, nous serions exposés à des risques de prix sur instruments de capitaux propres.
- **Placements à long terme** – Nous sommes exposés à des risques de prix sur instruments de capitaux propres découlant de placements classés comme étant disponibles à la vente. De tels placements sont détenus à des fins stratégiques plutôt qu'à des fins de négociation.
- **Dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions** – Nous sommes exposés à un autre risque de prix découlant de la rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (des cours d'actions de participation qui s'apprécient augmentent la charge et la sortie de trésorerie potentielle). Certains contrats de swap sur actions réglés en trésorerie qui ont été conclus fixaient le coût lié à nos unités d'actions restreintes [se reporter à la *note 13 c)* des états financiers consolidés].

Risque de marché

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 auraient pu varier si les taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain et le cours de nos actions de participation avaient présenté une variation des montants raisonnablement possibles par rapport à leurs valeurs réelles à la date de l'état de la situation financière.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de marché est présentée à la *note 4 g)* des états financiers consolidés.

Juste valeur – généralités

La valeur comptable de la trésorerie et des placements temporaires, des débiteurs, des obligations à court terme, des emprunts à court terme, des créditeurs et de certaines provisions (y compris les créditeurs à l'égard de la restructuration) correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable des placements à court terme, le cas échéant, égale leur juste valeur, car ces placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. La juste valeur est déterminée directement en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La valeur comptable de nos placements comptabilisés au moyen de la méthode du coût n'excède pas leur juste valeur. La juste valeur de nos placements comptabilisés comme disponibles à la vente est basée sur des cours de marché sur des marchés actifs ou sur d'autres preuves tangibles et claires de juste valeur.

La juste valeur de notre dette à long terme est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La juste valeur de nos instruments financiers dérivés utilisés pour gérer notre risque de change est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs de ces instruments financiers ou d'instruments financiers similaires ou en fonction des taux courants qui nous sont offerts pour des instruments financiers de même échéance, ainsi que par l'utilisation de flux de trésorerie futurs actualisés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables (ces justes valeurs sont en grande partie fondées sur les taux de change à terme du dollar canadien par rapport au dollar américain aux dates de l'état de la situation financière).

La juste valeur de nos instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux augmentations de la charge de rémunération découlant de certains modes de rémunération fondée sur des actions est basée sur les estimations de la juste valeur des contrats à terme d'actions réglés en trésorerie connexes octroyés par les contreparties aux transactions (ces estimations de la juste valeur sont en grande partie fondées sur le cours de nos actions de participation aux dates de l'état de la situation financière).

Engagements et passifs éventuels

Obligations contractuelles au 31 décembre 2014

(en millions de dollars)	2015	2016	2017	2018	2019	Par la suite	Total
Emprunts à court terme							
Obligations au titre des intérêts	1	2	-	-	-	-	3
Obligations au titre du capital ¹⁾	-	100	-	-	-	-	100
	1	102	-	-	-	-	103
Dette à long terme							
Obligations au titre des intérêts	430	411	383	365	365	2 872	4 826
Échéances relatives au capital ²⁾	255	600	700	-	1 000	6 824	9 379
	685	1 011	1 083	365	1 365	9 696	14 205
Engagement lié aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction ³⁾	85	-	-	-	-	-	85
Paiements minimaux au titre des contrats de location simple ⁴⁾	219	197	165	144	122	750	1 597
Coûts d'occupation ⁵⁾	87	85	82	77	71	471	873
Obligations d'achat⁵⁾							
Charges d'exploitation	1 163	128	111	89	84	225	1 800
Dépenses d'investissement	382	16	11	1	-	-	410
	1 545	144	122	90	84	225	2 210
Passifs financiers ne portant pas intérêt	1 799	6	9	4	3	7	1 828
Autres obligations	24	-	-	-	-	-	24
Total	4 445	1 545	1 461	680	1 645	11 149	20 925

1) Se compose de 100 millions de dollars de créances clients titrisées (se reporter à la rubrique 7.7, « Vente de créances clients »).

2) Se reporter au tableau des échéances de la dette à long terme à la rubrique 4.3.

3) Les engagements liés aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction reflètent les montants des prêts relatifs à une coentreprise immobilière, une partie liée. Les paiements minimaux au titre des contrats de location simple et les coûts d'occupation tiennent compte des transactions conclues avec les coentreprises immobilières. Se reporter à la rubrique 7.11, « Transactions entre parties liées ».

4) Total des paiements minimaux au titre des contrats de location simple : environ 36 % de ce montant concerne nos cinq plus importants baux, lesquels visent tous des locaux pour bureaux selon des durées variées et comportent des échéances s'échelonnant de 2024 à 2034, et environ 28 % de ce montant concerne des contrats de location relatifs à des emplacements dotés d'équipement de communications mobile, dont la durée moyenne pondérée est d'environ 16 ans. Se reporter à la note 23 a) des états financiers consolidés.

5) Le cas échéant, les obligations d'achat tiennent compte des taux de change au 31 décembre 2014. Les obligations d'achat comprennent les éventuels frais d'exploitation et dépenses d'investissement qui ont déjà fait l'objet d'ententes contractuelles à la date de clôture de l'exercice considéré et comprennent les estimations de prix et de volumes les plus probables lorsque la situation l'exige. Comme les obligations d'achat reflètent la situation du marché au moment où elles ont été contractées à l'égard des éléments achetés, elles pourraient ne pas être représentatives des exercices futurs. Les obligations découlant de contrats de dotation en personnel ou de toute autre convention collective ont été exclues.

Obligations en matière d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous pouvons fournir une indemnisation à l'égard de certaines transactions. Ces obligations en matière d'indemnisation prévoient différentes durées. Dans certains cas, ces indemnisations nous obligent à compenser les parties indemnisées pour les coûts engagés découlant de litiges ou de sanctions légales ou de dommages-intérêts dont la partie indemnisée pourrait faire l'objet. Dans bien des cas, ces obligations en matière d'indemnisation ne comportent aucun plafond, et le montant maximal général en vertu de ces obligations en matière d'indemnisation ne

peut pas être évalué de manière raisonnable. Le cas échéant, une obligation en matière d'indemnisation est enregistrée à titre de passif. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où les transactions sont effectuées, nous n'avons jamais fait de paiement important en vertu de ces obligations en matière d'indemnisation.

Justes valeurs – dérivés et non-dérivés

Les instruments financiers dérivés que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente suivant la comptabilisation initiale, de même que notre dette à long terme, qui est évaluée au coût amorti, et sa juste valeur, sont présentés dans les tableaux figurant à la note 4 h) des états financiers consolidés.

Comptabilisation des profits et des pertes sur les dérivés

Les profits et les pertes, excluant les incidences de l'impôt sur le résultat, sur les instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie, de même que les profits et les pertes sur les dérivés qui sont classés comme des éléments détenus à des fins de négociation et qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture, ainsi que leur emplacement dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global, sont décrits en détail à la note 4 i) des états financiers consolidés.

applicables du CRTC. Notre quote-part est de 15 % et se termine en mai 2016. En outre, si une mesure du CRTC empêchait le propriétaire de réaliser les activités liées aux annuaires qui sont précisées dans l'entente, nous indemniserions le propriétaire à l'égard de toute perte subie par ce dernier.

Au 31 décembre 2014, nous n'avions constaté aucun passif en ce qui a trait à nos engagements d'indemnisation.

Reclamations et poursuites

Nous faisons l'objet de diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. Aussi, nous avons reçu des avis de réclamation ou sommes au courant de certaines réclamations possibles (incluant des réclamations en matière de propriété intellectuelle) à notre égard et, dans certains cas, à l'égard de nombreuses autres entreprises de services mobiles et des fournisseurs de services de télécommunications. (Se reporter à la *rubrique 10.9*, « *Litiges et questions d'ordre juridique* ».)

La direction est d'avis, en vertu de l'évaluation juridique et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence importante sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, à l'exception des éléments décrits à la *rubrique 10.9*.

7.10 Information sur les actions en circulation

	31 décembre 2014	31 janvier 2015
Actions en circulation (en millions)		
Actions ordinaires	609	609
Options d'achat d'actions ordinaires	5	4
Options d'achat d'actions ordinaires pouvant être exercées	3	3

7.11 Transactions entre parties liées

Placements dans des entités contrôlées importantes

Au 31 décembre 2014, TELUS Corporation contrôlait 100 % des participations dans TCI, laquelle contrôlait pour sa part 100 % des participations dans Société TELUS Communications et dans SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE, soit un pourcentage inchangé par rapport au 31 décembre 2013.

8 Questions comptables

8.1 Estimations comptables critiques

Nos principales méthodes comptables sont décrites à la *note 1* des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014. La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que nous ayons recours à des estimations, des hypothèses et des jugements qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Nos estimations comptables critiques et nos jugements importants font généralement l'objet de discussions entre les membres du comité d'audit chaque trimestre.

Les exemples de jugements importants que nous avons posés, outre ceux relatifs aux estimations, comprennent ce qui suit :

- Les évaluations à savoir si les postes sont suffisamment importants pour être présentés de façon distincte dans les états financiers de base et, dans le cas contraire, s'ils sont suffisamment importants pour être présentés de façon distincte dans les notes annexes aux états financiers.
- En ce qui a trait aux transactions génératrices de produits, nous devons généralement exercer des jugements qui influent sur le moment auquel les produits sont comptabilisés. Se reporter à la *note 2 b)* de nos états financiers consolidés pour une description des modifications importantes

Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité liées à la surveillance, à la planification, à la direction et au contrôle de nos activités, et comprennent les membres de notre conseil d'administration et notre équipe de la haute direction, y compris le président dirigeant du conseil. Le total de la rémunération versée aux principaux dirigeants s'établit à 45 millions de dollars en 2014 et à 40 millions de dollars en 2013. L'augmentation est attribuable à la hausse de la rémunération fondée sur des actions découlant des fluctuations divergentes du cours des actions ordinaires au cours des périodes respectives. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 24 a)* des états financiers consolidés.

Transactions impliquant des régimes de retraite à prestations définies

Nous avons versé des cotisations aux régimes de retraite à prestations définies, comme il est illustré dans le tableau présenté à la *rubrique 7.2*. Nous avons également fourni des services de gestion et d'administration relativement à nos régimes de retraite à prestations définies. Les charges liées à ces services ont été comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts et elles sont non significatives.

Transactions avec des coentreprises immobilières

Au cours de 2014, nous avons effectué des transactions avec des coentreprises immobilières, qui sont des parties liées, comme il est décrit à la *note 18* des états financiers consolidés. Les engagements et les passifs éventuels liés aux coentreprises immobilières comprennent des engagements contractuels jusqu'en 2016 au titre des travaux de construction (environ 100 millions de dollars au 31 décembre 2014), un engagement découlant d'un contrat de location simple d'une durée de 20 ans ayant prise d'effet en 2015 et des facilités de crédit aux fins des travaux de construction (financement de 374 millions de dollars conclu avec deux institutions financières canadiennes en leur qualité de coprêteur à 50 % et avec TELUS en sa qualité de coprêteur à 50 %). Des contrats de vente ont été signés relativement à la quasi-totalité des unités de la tour d'habitation en copropriété du projet Jardin TELUS et, au 31 décembre 2014, environ 93 % des locaux de la tour de bureaux de ce projet étaient loués.

apportées aux IFRS de l'IASB qui n'ont pas encore prise d'effet et qui n'ont pas encore été mises en application, mais qui auront une incidence importante sur le moment auquel les produits sont comptabilisés et sur le classement de nos produits à titre de services ou d'équipement.

- Nous devons exercer des jugements relativement au moment auquel nous nous sommes acquittés de nos obligations de prestation envers nos clients, que les obligations aient été acquittées sur une certaine période de temps ou à un moment donné. Les produits tirés des services sont comptabilisés en fonction de l'accès par les clients à nos infrastructures de télécommunications ou de l'utilisation qu'ils en font; nous sommes d'avis que cette méthode dépeint fidèlement le transfert des services et que les produits d'exploitation sont comptabilisés au moment où les services sont accessibles ou rendus. Nous considérons que nos obligations de prestation découlant de la vente d'équipement ont été acquittées lorsque les produits ont été livrés et acceptés par les utilisateurs finaux.
- La décision d'amortir les immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables selon le mode linéaire, car nous croyons que cette méthode reflète mieux l'utilisation des ressources en relation avec la durée de vie économique de ces actifs qu'une méthode d'amortissement accéléré ne le ferait, et que le mode linéaire est donc plus représentatif de la substance économique liée à l'utilisation sous-jacente de ces actifs.

- La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction ait recours à des jugements qui ont une incidence sur l'information présentée dans les états financiers, qui est examinée régulièrement par notre principal décideur opérationnel et sert à prendre les décisions sur les ressources à affecter et à évaluer la performance (information sectorielle). L'un de nos jugements importants tient à ce qui suit : nous considérons que les activités et les flux de trésorerie de nos secteurs des services mobiles et des services filaires sont suffisamment distincts pour que ceux-ci soient considérés à la fois comme des secteurs opérationnels et comme des secteurs à présenter, malgré la convergence de la technologie et des activités liées à l'infrastructure de télécommunications de nos secteurs des services mobiles et des services filaires qui a eu lieu jusqu'à présent. Advenant le cas où cette convergence se poursuivrait, il pourrait s'avérer difficile, voire même impossible, de faire une distinction objective entre les activités et les flux de trésorerie de nos secteurs des services mobiles et des services filaires; si une convergence suffisante se produisait, les activités de nos secteurs des services mobiles et des services filaires ne constitueraient plus des composantes distinctes ou des secteurs opérationnels séparés, et chacune de ces activités pourrait constituer un groupe de produits et services similaires.

Par ailleurs, s'il devient difficile de faire la distinction entre les flux de trésorerie tirés de nos secteurs des services mobiles et des services filaires, ce qui démontrerait leur interdépendance, il pourrait en résulter une unification de l'unité génératrice de trésorerie du secteur des services mobiles et de celle du secteur des services filaires en une unique unité génératrice de trésorerie aux fins des tests de dépréciation.

- Le point de vue selon lequel nos licences de spectre qui sont octroyées par Industrie Canada seront sans doute renouvelées par Industrie Canada, et que nous avons l'intention de les renouveler et que nous estimons avoir la capacité financière et opérationnelle de les renouveler et que, par conséquent, elles ont une durée d'utilité indéterminée, comme il est décrit plus en détail à la note 17 c) des états financiers consolidés au 31 décembre 2014.
- En ce qui a trait au test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill, dans certains cas, nous devons émettre des jugements relativement à la répartition de nos actifs nets, y compris les actifs communs administratifs partagés, entre nos unités génératrices de trésorerie lorsque vient le temps de déterminer leur valeur comptable. Ces jugements sont nécessaires en raison de la convergence de la technologie et des activités liées à l'infrastructure de télécommunications de nos secteurs des services mobiles et des services filaires qui a eu lieu jusqu'à présent et de l'évolution générale
- Nos estimations comptables critiques ont influé sur les postes suivants des comptes consolidés de résultat et de résultat global, et des états consolidés de la situation financière :

de la société. Dans certains cas, des jugements semblables doivent être émis relativement aux dépenses d'investissement futures visant à soutenir les activités des services mobiles et filaires, qui sont une composante des projections actualisées des flux de trésorerie utilisées aux fins du test de dépréciation annuel, comme il est décrit plus en détail à la note 17 d) des états financiers consolidés au 31 décembre 2014.

- La décision, à l'égard des réclamations et poursuites, comme il est décrit plus en détail à la note 23 c) des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, à savoir si un élément constitue un passif éventuel ou si une sortie de ressources est probable et nécessite donc d'être comptabilisée comme une provision.

Nos estimations et hypothèses comptables critiques sont décrites ci-après.

Généralités

- Aux fins de la formulation de nos estimations comptables critiques, nous avons pris en considération les tendances, les engagements, les événements ou les incertitudes qui pourraient raisonnablement, selon nous, avoir une incidence importante sur les méthodes ou les hypothèses, sous réserve des facteurs précisés dans la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* du présent rapport de gestion.
- Dans le cours normal des activités, nous apportons des modifications aux hypothèses qui sous-tendent l'ensemble des estimations comptables critiques, de manière à tenir compte de la conjoncture, de l'actualisation des informations historiques utilisées pour formuler les hypothèses et des révisions apportées à nos notations du crédit, le cas échéant. Sauf indication contraire dans l'analyse ci-dessous, aucun changement important de la performance financière globale ni des postes des états financiers ne devrait découler des modifications probables des hypothèses importantes qui sous-tendent l'estimation, ou dans les limites des fourchettes valides des estimations, à partir desquelles une estimation différente a été choisie.
- Les estimations comptables critiques sont toutes incertaines au moment de leur établissement et elles influent sur les postes suivants des comptes consolidés de résultat et de résultat global : impôt sur le résultat (à l'exception des estimations concernant le goodwill) et bénéfice net. Dans un même ordre d'idées, les estimations comptables critiques ont une incidence sur les postes suivants des états consolidés de la situation financière : actifs courants (impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir), passifs courants (impôt sur le résultat et autres impôts à payer), passifs d'impôt différé, et capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (bénéfices non distribués). Sauf indication expresse, l'analyse de chaque estimation comptable critique est la même pour nos deux secteurs opérationnels, à savoir le secteur des services mobiles et le secteur des services filaires.

Comptes consolidés de résultat et de résultat global

États consolidés de la situation financière	Produits d'exploitation	Achat de biens et services	Charges d'exploitation			Coûts de financement	Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel ⁹⁾
			Charge au titre des avantages du personnel	Amortissement des immobilisations corporelles	Amortissement des immobilisations incorporelles		
Débiteurs		X					
Stocks		X					
Immobilisations corporelles, montant net				X			
Immobilisations incorporelles, montant net, et goodwill, montant net						X ¹⁾	
Placements	X						
Provisions au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		X		X		X	
Régimes de retraite à prestations définies du personnel			X	X ²⁾	X ²⁾	X	X ³⁾

1) L'estimation comptable applicable aux immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie et au goodwill touche principalement notre secteur des services mobiles.

2) Incidence de l'estimation comptable imputable aux taux de capitalisation de la main-d'œuvre interne.

3) Autres éléments du résultat global – élément qui ne sera jamais ultérieurement reclassé en résultat.

Débiteurs

Généralités

- Lorsque nous déterminons la provision pour créances douteuses, nous tenons compte du secteur d'activité d'où proviennent les débiteurs, nous procédons à une analyse statistique des tendances du portefeuille en matière de défaut et nous déterminons des comptes donnés aux fins du calcul de notre provision pour créances douteuses.
- Ces estimations comptables concernent le poste « Débiteurs » figurant à nos états consolidés de la situation financière, qui constitue environ 6 % du total de l'actif au 31 décembre 2014 (7 % au 31 décembre 2013). Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable de nos meilleures estimations relatives à la juste valeur des flux de trésorerie résiduels et de la provision pour créances douteuses, nous pourrions avoir une charge au titre des créances douteuses dans l'avenir. Une telle charge au titre des créances douteuses ne donne pas lieu en soi à des sorties de trésorerie.

Provision pour créances douteuses

- L'estimation de notre provision pour créances douteuses pourrait varier considérablement d'une période à l'autre, car la provision dépend du solde et de la composition des débiteurs, lesquels peuvent varier mensuellement. L'écart relatif au solde des débiteurs peut découler d'un écart lié au montant et à la composition des produits d'exploitation et d'écarts au titre du recouvrement des débiteurs.

Stocks

Provision pour désuétude des stocks

- Nous calculons notre provision pour désuétude des stocks en fonction du taux de rotation des stocks prévu, du classement chronologique des stocks et des attentes actuelles et futures relatives à la gamme de produits.
- Les hypothèses qui sous-tendent la provision pour désuétude des stocks comprennent les tendances en matière de ventes futures et la gamme de produits, ainsi que les besoins prévus au titre des stocks et la composition des stocks requis pour appuyer ces ventes futures. Notre estimation de la provision pour désuétude de nos stocks pourrait varier considérablement d'une période à l'autre, en raison des changements apportés à la gamme de produits et de l'acceptation par le consommateur de ces produits.
- Cette estimation comptable concerne le poste « Stocks » figurant à nos états consolidés de la situation financière, qui constitue environ 1 % du total de l'actif au 31 décembre 2014 (2 % au 31 décembre 2013). Si la provision pour désuétude des stocks est inadéquate, nous pourrions devoir engager une charge au poste « Achat de biens et services » à cet égard dans l'avenir. La provision pour désuétude des stocks ne donne pas lieu à des sorties de trésorerie.

Immobilisations corporelles, montant net; immobilisations incorporelles, montant net; et goodwill, montant net

Généralités

- Le poste « Immobilisations corporelles, montant net », figurant à nos états consolidés de la situation financière, représente environ 39 % du total de l'actif au 31 décembre 2014 (39 % au 31 décembre 2013).
- Le poste « Immobilisations incorporelles, montant net », représente environ 34 % du total de l'actif au 31 décembre 2014 (30 % au 31 décembre 2013). Les licences de spectre, qui sont comprises dans les immobilisations incorporelles, représentent environ 28 % du total de l'actif au 31 décembre 2014 (24 % au 31 décembre 2013).
- Le poste « Goodwill, montant net », représente environ 16 % du total de l'actif au 31 décembre 2014 (17 % au 31 décembre 2013).
- Si les durées d'utilité estimatives de nos actifs étaient inexactes, nous pourrions connaître une augmentation ou une diminution de la dotation aux amortissements dans l'avenir. Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable de notre meilleure estimation relative aux principales hypothèses économiques et si les flux de trésorerie connexes subissent une baisse importante, nous pourrions connaître des charges importantes au titre de la dépréciation de nos immobilisations corporelles, de nos

immobilisations incorporelles ou de notre goodwill. S'il est ultérieurement établi que les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéfinie ont une durée d'utilité déterminée, nous pourrions subir une hausse des charges au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles. De telles charges ne donnent pas lieu en soi à des sorties de trésorerie et elles ne peuvent influencer sur notre situation de trésorerie immédiate.

Durées d'utilité estimatives des actifs; recouvrabilité des immobilisations corporelles

- Les durées d'utilité estimatives des actifs sont déterminées au moyen d'un processus continu d'analyse de la durée d'utilité des actifs. Les durées d'utilité estimatives des actifs ont des répercussions importantes sur la recouvrabilité des actifs ayant des durées d'utilité déterminées.
- Les hypothèses qui sous-tendent les durées d'utilité estimatives des actifs comprennent le cycle de vie des technologies, les pressions concurrentielles et les plans d'utilisation future de l'infrastructure.

Recouvrabilité des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et du goodwill

- La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill fait périodiquement l'objet d'un test de dépréciation, et ce test représente une estimation importante pour nous.
- Les valeurs recouvrables des actifs des unités génératrices de trésorerie ont été déterminées en se fondant sur le calcul d'une valeur d'utilité. Les estimations des valeurs recouvrables des actifs des unités génératrices de trésorerie comportent un degré significatif d'incertitude étant donné la nécessité qu'elles représentent de formuler des hypothèses économiques clés en ce qui a trait à l'avenir. Le calcul de la valeur d'utilité s'effectue au moyen de projections actualisées des flux de trésorerie qui utilisent les hypothèses clés suivantes : les prévisions au titre des flux de trésorerie futurs et de la croissance, qui incluent les hypothèses liées au risque économique et les estimations quant à l'atteinte des mesures et des indicateurs clés, le coût moyen pondéré futur du capital et les coefficients de capitalisation des bénéfices d'exploitation.
- Se reporter à la note 17 d) des états financiers consolidés pour une analyse plus détaillée des méthodes et des tests de sensibilité.

Placements

Recouvrabilité des placements à long terme

- Nous évaluons la recouvrabilité de nos placements à long terme sur une base régulière et récurrente. La recouvrabilité des placements se fonde sur un processus de détermination tenant compte des attentes relatives au rendement futur des placements et de la comparaison des résultats historiques et des attentes précédentes.
- Les principales hypothèses qui sous-tendent la recouvrabilité des placements à long terme sont la réalisation de flux de trésorerie futurs et d'attentes liées aux activités d'exploitation. Notre estimation de la recouvrabilité des placements à long terme pourrait varier d'une période à l'autre, en raison de la nature récurrente de l'évaluation de la recouvrabilité et de la nature des placements à long terme (nous n'exerçons aucun contrôle sur les entreprises détenues).
- Les placements sont inscrits au poste « Autres actifs à long terme » des états consolidés de la situation financière, lequel représente environ 1 % du total de l'actif au 31 décembre 2014 (2 % au 31 décembre 2013). Si la provision au titre de la recouvrabilité des placements à long terme est inadéquate, nous pourrions subir une hausse de la charge imputée au poste « Autre bénéfice d'exploitation » dans l'avenir. La provision au titre de la recouvrabilité des placements à long terme ne donne pas lieu à des sorties de trésorerie. Lorsqu'il y a des indications claires et objectives de l'augmentation de la juste valeur d'un placement découlant soit de la vente récente d'actions par un autre investisseur existant, soit de l'injection de fonds dans l'entité par un nouvel investisseur ou par un investisseur existant, nous comptabilisons l'augmentation après impôt de la valeur dans les autres éléments du résultat global (variation de la juste valeur latente des actifs financiers disponibles à la vente).

Actifs et passifs d'impôt

Montant et composition des actifs et passifs d'impôt, y compris le montant des avantages fiscaux non comptabilisés

- Les hypothèses qui sous-tendent la composition des actifs et passifs d'impôt se fondent sur une évaluation des mérites techniques des positions fiscales. Les économies d'impôt liées aux positions fiscales incertaines sont uniquement comptabilisées lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le choix final du traitement comptable de la position fera en sorte que l'économie sera réalisable. Les actifs et passifs d'impôt sont évalués en fonction du montant qui devrait être réalisé ou versé au moment du règlement final avec les autorités fiscales. Ces évaluations se fondent sur les lois de l'impôt, les règlements et interprétations applicables, qui sont tous sujets à interprétation.
- Les actifs et passifs d'impôt exigible sont estimés en fonction du montant calculé de l'impôt qui doit être payé aux autorités fiscales, déduction faite des acomptes provisionnels périodiques. Les passifs d'impôt différé se composent de l'incidence fiscale des différences temporaires entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et des passifs, ainsi que de l'incidence fiscale des pertes fiscales non déduites. Le moment auquel le renversement des différences temporaires a lieu fait l'objet d'une estimation, et le taux d'imposition pratiquement en vigueur pour les périodes de renversement est appliqué aux différences temporaires. La valeur comptable des actifs et des passifs se base sur les montants comptabilisés dans les états financiers, et elle est par conséquent assujettie aux estimations comptables inhérentes à ces soldes. La valeur fiscale des actifs et des passifs et le montant des pertes fiscales non déduites se fondent sur l'évaluation des positions fiscales dont il est fait mention ci-dessus. Les hypothèses concernant le moment du renversement des différences temporaires tiennent compte des attentes touchant les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie futurs. La composition des passifs d'impôt différé est susceptible de varier d'une période à l'autre, en raison des variations de l'estimation de ces incertitudes importantes.
- Cette estimation comptable concerne les postes d'actifs et de passifs importants figurant à nos états consolidés de la situation financière, qui constituent moins de 1 % du total de l'actif au 31 décembre 2014 (moins de 1 % au 31 décembre 2013), et environ 8 % du total du passif et des capitaux propres au 31 décembre 2014 (9 % au 31 décembre 2013). Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable de notre meilleure estimation quant à la probabilité que les positions fiscales seront maintenues, au montant d'impôt que nous nous attendons à verser, aux résultats d'exploitation futurs et au moment du renversement des différences temporaires déductibles et des différences temporaires imposables et des taux d'imposition applicables aux exercices futurs, nous pourrions connaître des ajustements importants au titre de l'impôt différé. Ces ajustements pourraient donner lieu à des sorties de trésorerie plus tôt qu'il était prévu.

Provisions au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Certaines hypothèses économiques utilisées aux fins de la constitution des provisions au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

- Les provisions au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées à l'égard des obligations légales, contractuelles ou juridiques, normalement au moment où elles sont engagées, relativement à la mise hors service d'immobilisations corporelles (principalement certains actifs des composantes « à l'extérieur des installations » et « équipement relatif aux stations du secteur des services mobiles ») lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Les obligations sont mesurées initialement à leur juste valeur (déterminée à l'aide d'une méthode d'actualisation), et les coûts qui en découlent sont incorporés à l'actif à même la valeur comptable de l'actif visé.

- Au moins une fois par année, les hypothèses qui sous-tendent les provisions au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprennent les attentes, lesquelles peuvent couvrir plusieurs décennies, concernant l'inflation, les taux d'actualisation ainsi que le moment et le montant des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Des modifications importantes de la situation financière pourraient survenir en raison de changements aux hypothèses importantes qui sous-tendent cette estimation, susceptibles de se produire par suite de la révision des hypothèses afin de tenir compte des informations historiques actualisées et de la conjoncture actuelle.
- Cette estimation comptable concerne la composante provisions au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du poste « Provisions » de nos états consolidés de la situation financière, et cette composante comprend environ 1 % du total du passif et des capitaux propres au 31 décembre 2014 (moins de 1 % au 31 décembre 2013). Si les provisions au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'avéraient inadéquates, nous pourrions être tenus de comptabiliser une charge au poste « Achat de biens et services » dans l'avenir. La comptabilisation d'une charge relative à une provision inadéquate au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se traduirait par des sorties de trésorerie aux alentours du moment où l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est acquittée.

Régimes de retraite à prestations définies du personnel

Certaines hypothèses actuarielles et économiques sont utilisées afin d'établir le coût des régimes de retraite à prestations définies, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et les actifs des régimes de retraite

- Nous examinons les pratiques du secteur, les tendances, la conjoncture et les données fournies par les actuaires aux fins de la formulation des hypothèses utilisées pour établir le coût des régimes de retraite à prestations définies et les obligations au titre des prestations de retraite constituées. Les actifs des régimes de retraite sont généralement évalués selon les valeurs de marché, mais certains actifs sont toutefois évalués au moyen d'estimations du marché lorsque les valeurs de marché ne sont pas aisément disponibles. Un soutien actuariel est obtenu aux fins de l'interpolation des gains et des pertes actuariels qui ont une incidence sur les écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies du personnel et sur les obligations au titre des prestations constituées. Le taux d'actualisation, qui sert à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées, se fonde sur le rendement de placements à long terme de qualité assortis de durées fixes. Il est établi annuellement à la fin de chaque année civile, en fonction des rendements des indices des obligations de sociétés à long terme, en consultation avec des actuaires, et fait l'objet d'un examen trimestriel afin de déterminer si des changements importants se sont produits. Les hausses de rémunération futures se fondent sur les politiques actuelles en matière d'avantages du personnel et sur les prévisions économiques.
- Au moins une fois par année, les hypothèses portant sur les régimes de retraite à prestations définies sont évaluées et révisées au besoin. Lorsque les hypothèses clés des régimes de retraite à prestations définies varient considérablement de leurs valeurs à la clôture de l'exercice précédent, les écarts actuariels découlant de ces variations importantes sont comptabilisés sur une base provisoire. Les hypothèses qui servent à établir le coût des régimes de retraite à prestations définies, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et les actifs des régimes de retraite incluent l'espérance de vie, les taux d'actualisation, les estimations du marché et les taux d'accroissement futurs de la rémunération. Des modifications importantes de la performance financière globale et des postes des états financiers pourraient survenir en raison de changements aux hypothèses importantes qui sous-tendent cette estimation, susceptibles de se produire par suite de la révision des hypothèses afin de tenir compte des informations historiques actualisées et de la conjoncture actuelle. Se reporter à la note 14 des états financiers consolidés pour une analyse plus détaillée à ce sujet.

- Cette estimation comptable concerne des composantes des charges d'exploitation et des autres éléments du résultat global figurant dans nos comptes consolidés de résultat et de résultat global. Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable de notre meilleure estimation quant aux hypothèses utilisées pour établir le coût des régimes de retraite à prestations définies, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et les actifs des régimes de retraite, nous pourrions engager des charges au titre des régimes de retraite à prestations définies, des coûts de financement et des charges plus élevés (ou moins élevés) inscrits dans les autres éléments du résultat global.

8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables

Produits tirés de contrats conclus avec des clients : IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. L'IASB et le Financial Accounting Standards Board des États-Unis ont collaboré à ce projet conjoint ayant pour objectif de clarifier les principes relatifs à la comptabilisation des produits et d'élaborer une norme commune. La nouvelle norme a été publiée en mai 2014 et remplace les normes et interprétations existantes, y compris IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. Nous évaluons actuellement l'incidence et les dispositions transitoires de la nouvelle norme.

L'incidence de la nouvelle norme et le caractère significatif de cette incidence seront différents pour chaque secteur et chaque entité. Tout comme de nombreuses autres entreprises de télécommunications, nous nous attendons, à l'heure actuelle, à ce que l'application de la norme ait une incidence significative pour la société, principalement en ce qui a trait au moment auquel les produits doivent être comptabilisés (un jugement important; se reporter à la *note 1 b*) des états financiers consolidés), et en ce qui a trait à la comptabilisation à l'actif des coûts liés à la conclusion d'un contrat avec un client et des coûts liés à l'exécution de contrats. Le moment auquel les produits doivent être comptabilisés et le classement des produits selon qu'ils sont tirés des services ou de l'équipement seront touchés, puisque la méthode du plafond n'a plus d'incidence sur la répartition de la contrepartie entre des arrangements à éléments multiples (des solutions pour nos clients pouvant nécessiter la prestation de plusieurs services et la fourniture de plusieurs produits à des moments différents ou au cours de périodes différentes).

L'incidence du moment auquel les produits sont comptabilisés et du classement des produits devrait se répercuter principalement sur notre secteur des services mobiles. L'évaluation du total des produits comptabilisés sur la durée d'un contrat sera dans une grande mesure non touchée par la nouvelle

norme, mais si l'utilisation de la méthode du plafond est interdite, cela accélérera la comptabilisation de ces produits, tant en ce qui a trait à la comptabilisation des entrées de trésorerie provenant des clients qu'en ce qui concerne la comptabilisation des produits selon notre pratique courante (selon la méthode du plafond). Les facteurs économiques sous-jacents liés aux transactions demeureraient les mêmes au cours des périodes de croissance soutenue du nombre de connexions d'abonnés du secteur des services mobiles mais, en supposant des entrées de trésorerie par appareil comparables pour la durée du contrat, les produits sembleraient plus élevés que ceux déterminés selon notre pratique courante (selon la méthode du plafond). Les résultats du secteur des services filaires découlant de transactions, qui incluent la fourniture initiale de matériel subventionné, seront touchés de la même manière.

De même, l'évaluation, sur la durée d'un contrat, du total des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat ne sera pas touchée par la nouvelle norme. Cette norme, qui touchera tant le secteur des services mobiles que le secteur des services filaires, fera en sorte que les coûts d'acquisition du contrat et les coûts liés à l'exécution du contrat, s'ils sont significatifs, seront comptabilisés à l'actif et subséquentement passés en charges sur la durée du contrat, sur une base rationnelle et systématique, conformément au mode de transfert des biens ou services auxquels l'actif est associé. Les facteurs économiques sous-jacents liés aux transactions demeureraient les mêmes au cours des périodes de croissance soutenue du nombre de connexions d'abonnés, mais en supposant des coûts d'acquisition du contrat par appareil et des coûts liés à l'exécution de contrats comparables, les mesures de la rentabilité absolue sembleraient plus élevées que celles déterminées selon notre pratique courante, qui consiste à comptabiliser en charges ces coûts immédiatement.

Nos activités et les systèmes connexes sont complexes, et nous nous attendons à devoir consacrer, au moins jusqu'au début de 2016, du temps et des efforts aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des méthodes comptables, des estimations, des jugements et des processus (y compris les exigences supplémentaires liées à nos systèmes informatiques) nécessaires pour assurer la conformité à la nouvelle norme. En conséquence, il nous est actuellement impossible d'effectuer des estimations quantitatives raisonnables de l'incidence de la nouvelle norme.

Autres normes publiées : Les autres normes publiées qui s'appliquent aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014 ne devraient pas avoir d'incidence importante sur notre performance financière.

9

Tendances générales, perspectives et hypothèses

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du rapport de gestion.

Tendances concernant l'industrie des télécommunications

Nous estimons que les produits de l'industrie canadienne des télécommunications (compte tenu des produits tirés des services de télévision, mais en excluant ceux tirés des médias), se sont établis à environ 57 milliards de dollars en 2014, en hausse de près de 2 %. Les services mobiles et les services de transmission de données, y compris les services de télévision, sont demeurés les facteurs de croissance de l'industrie, situation qui tient au fait que les consommateurs continuent de favoriser les téléphones intelligents à forte concentration de données, les tablettes ainsi que les services de divertissement au foyer.

À titre d'une des plus importantes sociétés de services de télécommunications au Canada, TELUS a généré environ 21 % des produits de l'industrie des télécommunications, soit environ 12,0 milliards de dollars en 2014. Les services mobiles constituent toujours la plus importante portion de nos activités. En ce qui a trait à nos services filaires, la croissance de l'accès à Internet haute vitesse,

des services de transmission de données et des services de télévision, de même que l'augmentation des produits tirés des services d'impartition des processus d'affaires et des services dans le secteur des soins de santé, ont neutralisé la baisse de la demande visant les services de transmission de la voix existants. Par ailleurs, les activités de notre secteur des services filaires continuent de générer des produits positifs et une croissance du BAIIA et du nombre d'abonnés.

Nous sommes d'avis que nous sommes bien positionnés pour maintenir la croissance du BAIIA du secteur des services mobiles et du secteur des services filaires, en raison : du maintien d'une demande élevée à l'égard de la consommation de données et de l'accès à Internet haute vitesse dans le secteur des services mobiles et le secteur des services filaires; de notre orientation stratégique constante concernant les capacités de base du secteur des services mobiles et du secteur des services filaires (se reporter à la *rubrique 2.1, « Activités principales »*, et à la *rubrique 4.1, « Principaux marchés et concurrents »*); des investissements continus dans nos réseaux à large bande; de nos efforts soutenus couronnés de succès visant à rehausser l'expérience client dans tous nos secteurs d'activité.

Services mobiles

D'après les résultats publiés de nos concurrents et des estimations, l'industrie des services mobiles au Canada a affiché une augmentation des produits et du BAIIA d'un exercice à l'autre de près de 5 % et de plus de 5 %, respectivement (3 % et 6 %, respectivement, en 2013). Les produits et le BAIIA de notre secteur des services mobiles ont augmenté de 7,5 % et de 4,7 %, respectivement, en 2014.

La croissance au sein de l'industrie canadienne des services mobiles se poursuit, le nombre de nouveaux abonnés en 2014 se chiffrent à environ 670 000, ce qui représente une baisse comparativement à moins de 737 000 nouveaux abonnés en 2013. Cette situation reflète une augmentation d'environ 1,5 point de pourcentage du taux de pénétration en 2014, comparativement à une hausse d'environ 1,6 point de pourcentage en 2013. Nous nous attendons à ce que le taux de pénétration du marché canadien par les services mobiles continue de s'accroître en 2015 et au cours des années à venir, comme le confirme le taux de pénétration du marché américain, soit le marché le plus comparable au marché canadien, qui affiche un taux de pénétration supérieur à 100 % en raison du fait que les clients possèdent plusieurs appareils tels que des téléphones intelligents et des tablettes.

Comparaison des paramètres de l'industrie des services mobiles

	2013	2014	2015
Taux de pénétration de la population			
Canada	81 %	82 %	83 %
États-Unis	110 %	115 %	118 %
Europe	jusqu'à 179 %	jusqu'à 182 %	jusqu'à 183 %
Asie-Pacifique	jusqu'à 153 %	jusqu'à 156 %	jusqu'à 160 %
Utilisation des services de transmission de données (en pourcentage des PMAA)			
Canada	45 %	50 %	55 %
États-Unis	46 %	58 %	67 %
Europe	35 %	43 %	50 %
Asie-Pacifique	61 %	65 %	70 %

Sources : estimations de TELUS, Rapports de surveillance du CRTC sur les communications ainsi que rapports d'autres sociétés et rapports de l'industrie.

Certaines caractéristiques du marché des services mobiles aux États-Unis sont semblables aux caractéristiques du marché canadien. Le marché des services mobiles en Europe occidentale diffère considérablement du marché canadien pour plusieurs raisons, dont les suivantes : l'Europe applique un système de facturation plus coûteux pour les appels locaux filaires, et les particuliers en Europe souscrivent couramment des abonnements multiples aux services mobiles afin de réduire les frais d'itinérance lorsqu'ils se déplacent d'un pays à l'autre.

Un facteur de croissance au sein de l'industrie des services mobiles demeure l'adoption accrue de téléphones intelligents centrés sur les données, qui a accru la demande visant les services de transmission de données. En 2014, les PMAA tirés des services mobiles de transmission de données au Canada ont continué d'augmenter pour représenter environ 50 % de l'ensemble des PMAA de l'industrie, comparativement à une hausse d'environ 58 % aux États-Unis, 43 % en Europe et 65 % en Asie-Pacifique, résultats qui dénotent un potentiel important de croissance continue. La plus grande utilisation des services de transmission de données en Asie est attribuable en partie au taux de pénétration très bas du marché des services Internet filaires destinés aux foyers.

L'adoption continue des téléphones intelligents centrés sur les données, l'accès à des services mobiles plutôt qu'à des services filaires, le déploiement d'un plus grand nombre de tablettes et le marché en développement et en pleine croissance des services machine à machine et l'Internet des objets (« IdO ») continuent de favoriser la croissance des services de transmission de données. Un financement initial important des appareils est habituellement fourni par les entreprises de télécommunications aux abonnés qui utilisent un téléphone intelligent, ce qui entraîne initialement une hausse des frais d'acquisition et de fidélisation des abonnés. Bien que l'augmentation des branchements soit susceptible d'entraîner initialement des pressions sur les marges de l'industrie, les téléphones intelligents ont tendance à donner lieu

à des PMAA plus élevés et à des taux de désabonnement moindres que ceux liés aux modèles plus anciens ou aux modèles de base, ce qui se traduit par des produits d'exploitation moyens plus élevés sur la durée de l'appareil. En raison de notre position de chef de file au sein de l'industrie en ce qui a trait au taux de désabonnement des abonnés des services postpayés et aux produits d'exploitation moyens sur la durée de l'appareil par abonné, nous sommes bien positionnés pour 2015, exercice au cours duquel nous prévoyons un accroissement des activités d'acquisition et de fidélisation d'abonnés sur le marché, qui tient au fait que les contrats d'une durée de deux ans et de trois ans arriveront à échéance simultanément.

Les tablettes, qui fonctionnent au moyen de réseaux mobiles en plus de la technologie Wi-Fi, devraient se traduire par d'autres occasions de croissance en 2015. Les consommateurs veulent une connectivité mobile accrue à Internet et utilisent de plus en plus souvent des services informatiques portables améliorés. TELUS et d'autres entreprises de télécommunications ont lancé des programmes de financement afin d'encourager l'adoption continue des tablettes. TELUS et d'autres entreprises de télécommunications offrent des forfaits de partage de données attrayants pour les particuliers et les familles comptant plusieurs utilisateurs de services mobiles par foyer, qui utilisent de plus en plus des appareils multiples.

Nous avons lancé notre réseau 4G LTE en février 2012 et avons depuis lors accru la couverture de ce réseau, qui rejoint 89 % de la population canadienne et qui complète notre réseau HSPA+, qui rejoint 99 % de la population canadienne. Bien que cet élargissement de la couverture ait accru les vitesses de téléchargement et amélioré l'expérience client, l'accroissement continu du trafic de données pose des défis en ce qui concerne les réseaux mobiles des entreprises de télécommunications et la capacité de ces entreprises à gérer et à prendre en charge cette tendance. Les enchères de licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz qui ont pris fin en février 2014 ont donné aux entreprises de télécommunications qui offrent des services mobiles, y compris TELUS, la possibilité d'acquérir du spectre de premier ordre qui leur permettra de déployer des réseaux mobiles à haute vitesse de prochaine génération plus rapides, particulièrement dans les zones rurales, et d'accroître la capacité de ces réseaux. (Se reporter à « La demande de la part des abonnés visant les services de transmission de données », à la rubrique 10.3, « Technologie ».)

En 2014, Industrie Canada a annoncé le calendrier des enchères de licences de spectre concernant le spectre des SSFE-3 et de celles concernant les bandes de fréquence de 2 500 à 2 690 MHz devant débuter en mars et en avril 2015, respectivement. Ces enchères constituent pour TELUS et les autres entreprises de télécommunications d'importantes occasions additionnelles d'acquérir du spectre supplémentaire, d'assurer l'évolution des réseaux LTE et de répondre à la demande dans les marchés urbains et ruraux. Ces enchères concernant le spectre des SSFE-3 et les bandes de fréquence de 2 500 à 2 690 MHz prévoient des dispositions spéciales visant les nouveaux venus, y compris du spectre réservé. Industrie Canada a également annoncé des plans à long terme pour offrir du spectre supplémentaire au cours des prochaines années.

Le budget 2014 du gouvernement fédéral prévoyait des dispositions visant à plafonner les tarifs d'itinérance liés aux services mobiles de gros, en attendant que le CRTC termine son examen visant à déterminer si le marché des services mobiles de gros est suffisamment concurrentiel et, dans le cas contraire, à déterminer les mesures réglementaires qui doivent être mises en œuvre. L'audience relative à cet examen a eu lieu en septembre 2014, et on s'attend à ce qu'une décision soit rendue au premier trimestre de 2015. (Se reporter à la rubrique 10.4, « Questions de réglementation – Examen des services mobiles de gros ».) Entre-temps, des nouveaux venus et des entreprises de télécommunications bien établies ont élargi leurs ententes de services d'itinérance conclues avec d'autres entreprises de télécommunications.

De nouveaux venus de moins grande envergure sur le marché continuent de s'adapter au secteur des services mobiles au Canada, lequel est très concurrentiel et nécessite d'importantes dépenses d'investissement. Ces nouveaux venus continuent d'ajuster leurs modèles opérationnels et leur structure du capital de manière à mieux participer au marché des services mobiles. Ces entreprises de télécommunications qui offrent des services mobiles exercent leurs activités dans tous les principaux marchés canadiens

à titre de quatrième fournisseur, et elles offrent à leurs clients divers produits et forfaits. Les nouveaux venus que sont Vidéotron, Wind, Eastlink et Mobilicity ont collectivement acquis, en 2014, une proportion estimative de un tiers des nouveaux abonnés, ces nouveaux venus concentrant principalement leurs activités dans le marché des services assortis de tarifs réduits.

En janvier 2014, Wind a retiré sa soumission dans le cadre des enchères de spectre visant la bande de fréquence de 700 MHz, donnant comme raison un manque de soutien de sa société mère. L'évolution future du réseau de Wind devenait vague sans l'acquisition de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz. En septembre 2014, la société mère de Wind a annoncé qu'elle comptait vendre sa participation dans Wind à un groupe d'investisseurs privés ayant à sa tête l'ancien chef de la direction de l'entreprise.

En 2014, Eastlink, un câblodistributeur, a continué d'accroître ses services mobiles dans les provinces de l'Atlantique. Vidéotron, qui appartient à Québecor, a continué d'offrir des services mobiles en se concentrant principalement sur ses clients de câblodistribution existants au Québec. Le 30 janvier 2015, Eastlink, Mobilicity, Vidéotron et Wind ont présenté des demandes de soumission relatives au spectre réservé dans le cadre des prochaines enchères concernant le spectre des SSFE-3.

La majorité des consommateurs utilisent des appareils mobiles, dans tous les aspects de leur vie quotidienne, y compris les transactions d'achat, et la population canadienne semble prête pour le déploiement à plus grande échelle du commerce mobile. Le commerce mobile élargit la relation de transaction entre les détaillants, les annonceurs, les fabricants et les consommateurs. Nous nous efforçons toujours de simplifier l'écosystème des paiements en réunissant les clients, les fournisseurs et la technologie, tout en nous assurant que les questions de sécurité et de réglementation sont prises en compte. Les services de portefeuille mobile représentent pour nous une importante occasion de commerce mobile. Grâce à la technologie de la carte SIM pour communication en champ proche (« CCP »), les clients peuvent effectuer des achats à l'aide de systèmes de points de vente au détail compatibles avec la CCP. Nous prévoyons accroître cette gamme de produits au cours des prochaines années.

Les technologies machine à machine/IdO permettent le branchement d'appareils à distance capables de communiquer au moyen de réseaux mobiles, ce qui permet l'échange d'informations et de processus clés. Des plateformes et réseaux évolués sont déjà en place dans des secteurs tels que ceux des services publics, de l'agriculture et de la gestion des parcs automobiles, et le déploiement de ces technologies se poursuit dans d'autres secteurs tels que ceux de la vente au détail, des services d'alimentation et des soins de santé. Selon une étude effectuée en 2014, seulement 13 % des entreprises canadiennes ont adopté une solution IdO, mais 30 % d'entreprises songent à déployer une solution IdO au cours des deux prochaines années.

L'accroissement du volume des applications machine à machine devrait se traduire par des occasions intéressantes sur les marchés des services mobiles de prochaine génération. Bien que les applications machine à machine génèrent habituellement des PMAA moins élevés, elles ont tendance à générer des volumes élevés, et les coûts de financement sont habituellement peu élevés ou non existants. TELUS a récemment lancé le premier marché de l'IdO au Canada, un portail en ligne pour les solutions IdO clés en main qui vise à aider les entreprises à incorporer des appareils branchés à Internet afin d'accroître leur efficacité, leur productivité et leur rentabilité. Cette initiative devrait élargir considérablement notre portée concurrentielle dans ce marché.

Services filaires

On s'attend à ce que le marché traditionnel des services filaires de télécommunications demeure hautement concurrentiel en 2015, car les produits tirés des services de transmission de la voix existants générant des marges élevées continuent de diminuer en raison du remplacement de la technologie en faveur, notamment, du plus grand déploiement du service Internet haute vitesse, des services de courriel et de la croissance des services mobiles et des services VoIP. Bien que TELUS soit un fournisseur clé de ces services de remplacement, la diminution des services existants se poursuit. Notre stratégie de croissance a notamment pour objet de continuer d'axer nos efforts sur l'accroissement des capacités du secteur des services filaires, comme il est décrit ci-après.

Nous estimons que le nombre d'abonnés des services de téléphonie offerts par les quatre principaux câblodistributeurs au Canada se chiffrait à environ

4,3 millions à la fin de 2014, un résultat inchangé par rapport à 2013, soit une part d'environ 40 % du marché résidentiel à l'échelle nationale. De plus, d'autres concurrents non propriétaires d'installations offrent des services VoIP locaux et interurbains sur Internet et revendent des solutions d'accès Internet haute vitesse. Cette concurrence, conjuguée au remplacement de la technologie en faveur des services mobiles, continue de donner lieu à l'augmentation de la perte du nombre de lignes résidentielles d'accès à notre réseau et à la baisse connexe des produits tirés des services locaux et interurbains.

Nous estimons que le nombre d'abonnés aux services Internet offerts par les quatre principaux câblodistributeurs s'élève à environ 6,1 millions, en hausse par rapport à 5,9 millions en 2013, tandis que le nombre d'abonnés aux services Internet offerts par les sociétés de télécommunications est d'environ 4,9 millions, en hausse par rapport à 4,7 millions en 2013. Bien que le marché résidentiel des services Internet haute vitesse soit de plus en plus établi, avec un taux de pénétration d'environ 82 % dans l'ouest du Canada et de 79 % au Canada, on s'attend à ce que le nombre d'abonnés continue d'augmenter au cours des prochaines années.

Nous estimons que les fournisseurs canadiens offrant des services TV sur IP ont vu leur nombre d'abonnés augmenter d'environ 27 % en 2014, portant à plus de 1,9 million le nombre d'abonnés. Cette croissance tient à la couverture accrue des réseaux, à la prestation de services améliorés ainsi qu'aux campagnes de marketing et aux promotions axées sur les services TV sur IP. Cette croissance s'est produite au détriment du nombre d'abonnés aux services de câblodistribution et au service de télévision par satellite, lequel est à la baisse, et elle est principalement attribuable aux branchements élevés d'abonnés de TELUS et de Bell. Nous estimons que les quatre principaux câblodistributeurs ont environ 6,6 millions d'abonnés aux services de télévision, ce qui représente une part de marché de 59 %, en baisse de deux points de pourcentage par rapport à 2013. Notre principal câblodistributeur concurrent dans l'Ouest canadien, Shaw Communications, a poursuivi la mise en œuvre de son réseau Wi-Fi métropolitain en 2014.

La popularité du service Multitélé et du service de programmation sur demande devrait s'accroître, situation qui tient au fait que les consommateurs désirent être en mesure de regarder du contenu sur plusieurs appareils, y compris leur ordinateur, leur téléphone intelligent et leur tablette, ainsi que leur télévision.

Les fournisseurs de contenu multimédia en continu tels que Netflix et Google se livrent concurrence pour acquérir une part du marché des téléspectateurs. Selon des études récentes, 31 % des foyers anglophones au Canada étaient abonnés à Netflix à la fin de 2014. En 2014, Bell Média, de même que Rogers et Shaw (par l'intermédiaire de leur coentreprise Shomi) ont lancé des services de contenu en continu compétitifs. TELUS continue d'améliorer son service OPTIK multiplateforme en accroissant la programmation, et a récemment signé une entente de distribution avec Crave TV et Netflix, des fournisseurs de contenu par contournement.

Les câblodistributeurs et les entreprises de télécommunications offrent des services médias surveillent les faits nouveaux relatifs aux services de contournement et modifient leur programmation et leur stratégie de marché de manière à concurrencer ces services non traditionnels, car les services par contournement peuvent être considérés à la fois comme des services concurrentiels et des services complémentaires. Nous considérons que les services par contournement nous donnent une occasion d'accroître les capacités de nos services linéaires et de nos services sur demande, et d'accroître l'utilisation, par les abonnés, de nos réseaux Internet haute vitesse et de nos réseaux mobiles. Nous avons ajouté la programmation par contournement à notre service Télé OPTIK et ajouté des capacités afin d'améliorer l'expérience client des abonnés au service Télé OPTIK en leur donnant accès à ce service peu importe l'endroit où ils se trouvent.

Les entreprises de télécommunications continuent d'investir dans les technologies DSL à large bande et investissent de plus en plus dans les technologies liées à la fibre optique, de manière à maintenir et à améliorer leur capacité de prendre en charge les services IP améliorés. Notre service Télé OPTIK couvre environ 2,8 millions de foyers, dont 93 % ont accès à des vitesses pouvant atteindre 50 Mbps grâce aux technologies de liaison VDSL et à d'autres technologies plus nouvelles, ce qui nous permet d'offrir une meilleure expérience client et plus de contenu simultané. De plus, TELUS et

d'autres entreprises de télécommunications poursuivent le déploiement de la fibre optique jusqu'au domicile, qui permet des vitesses de téléchargement à large bande encore plus élevées.

En combinant les services locaux et interurbains filaires, les services mobiles et les services Internet haute vitesse de même que les services de divertissement, les entreprises de télécommunications offrent un nombre croissant de services groupés qui leur permettent de se différencier de leurs concurrents en offrant aux clients plus de souplesse et de choix sur des réseaux pouvant prendre en charge ces services en toute fiabilité. Nos investissements dans le réseau à large bande et l'offre de services groupés nous ont permis d'améliorer considérablement notre position concurrentielle par rapport à notre principal concurrent câblodistributeur.

Une plus importante intégration verticale s'est produite dans l'industrie de la radiodiffusion au Canada, et la plupart de nos concurrents sont propriétaires de contenu de radiodiffusion. Notre approche différenciée, qui est conforme à notre stratégie en matière de contenu, consiste à grouper et à intégrer le meilleur contenu et les meilleures applications qui soient et à les rendre accessibles de manière à ce que nos abonnés puissent en profiter au moyen de l'appareil de leur choix. Nous avons constamment été d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'être propriétaire du contenu pour pouvoir l'offrir aux abonnés d'une manière attrayante sur le plan économique, pourvu que les balises réglementaires soient appliquées judicieusement et au moment opportun et que d'autres balises soient établies, le cas échéant. (Se reporter à la rubrique 10.4, « Questions de réglementation – Entreprises de distribution de radiodiffusion ».)

En septembre 2014, le CRTC a conclu l'examen du cadre réglementaire relatif aux services de télédiffusion, y compris sa proposition visant à accroître la capacité des consommateurs à pouvoir s'abonner à des services de programmation à la carte. Une décision devrait être rendue en 2015. TELUS a toujours préconisé la souplesse visant à permettre aux clients de choisir le contenu et offre à ses abonnés l'un des plus petits forfaits de base de l'industrie, assorti d'un vaste éventail de forfaits au contenu personnalisé. [Se reporter à « Consultation publique sur les services de télédiffusion et de distribution (examen lié à la conversation Parlons télé) », à la rubrique 10.4, « Questions de réglementation ».]

Capacités additionnelles du secteur des services filaires

Dans le marché des services d'affaires (entreprises et PME), la convergence des services TI et des services de télécommunications, qui est simplifiée par l'ubiquité du protocole Internet (« IP »), continue à façonner les investissements effectués par les concurrents. Les entreprises de télécommunications telles que TELUS offrent des applications gérées en ligne, tandis que les fournisseurs de services TI intègrent la connectivité réseau à leurs logiciels sous forme de services offerts. Par ailleurs, les fabricants continuent de lancer sur le marché de l'équipement fondé entièrement sur la technologie IP et de l'équipement fondé sur des technologies convergentes (technologie IP et technologies en place), ce qui permet le passage continu à des solutions IP. Le développement de plateformes IP combinant des solutions VoIP ainsi que des services de transmission de données et d'images vidéo crée des efficiences potentielles sur le plan des coûts qui contrebalancent, en partie, la réduction des marges découlant de l'abandon des services existants en faveur de services IP. Il existe de nouveaux débouchés pour les solutions intégrées et les services d'impartition des processus d'affaires qui ont un plus grand impact commercial que les services de télécommunications traditionnels. La sécurité des données est un domaine qui pose des défis, mais qui représente une occasion d'offrir à nos clients des solutions en matière de sécurité des données. TELUS, par l'entremise des activités de TELUS International, continuera d'offrir des services d'impartition des processus d'affaires dans de nombreux emplacements partout dans le monde aux entreprises canadiennes et aux entreprises multinationales.

Le secteur des soins de santé devrait être l'un des plus importants secteurs de croissance dans l'avenir, en raison du vieillissement de la population canadienne, de l'adoption des dossiers médicaux électroniques (« DME ») et des répercussions favorables possibles de la technologie sur l'efficacité et l'efficacité de ce secteur. TELUS axe ses activités sur le secteur des soins de santé depuis longtemps et bénéficie d'une position concurrentielle dans ce secteur; elle cherche principalement à accroître son champ d'action, à élaborer

un écosystème des soins de santé axé sur la collaboration et à assurer des résultats quantifiables.

Nous prévoyons une croissance rapide de nos services infonuagiques au Canada. En tirant parti de l'ouverture de deux nouveaux centres de données Internet intelligents, dont un centre situé à Kamloops, en Colombie-Britannique, et l'autre, à Rimouski, au Québec, nous comptons accroître nos services infonuagiques dans les secteurs générant des marges plus élevées à l'aide de solutions gérées. Cette stratégie nous procure une importante différenciation par rapport à nos sociétés homologues qui ont dans la plupart des cas choisi d'acquiescer des sociétés dans des marchés dans le domaine des services d'hébergement de données sur Internet. Les investissements dans nos centres de données Internet nous fournissent également les capacités internes voulues pour améliorer de façon stratégique notre propre réseau et nos services TI.

La technologie au sein de notre industrie continue d'évoluer rapidement, et nous sommes résolus à assurer l'évolution de nos activités en offrant des services innovateurs dans les principaux secteurs de croissance future qui complètent nos activités traditionnelles. Ces initiatives, conjuguées à la priorité que nous accordons à la prestation d'une expérience client améliorée, positionnent TELUS en vue d'une différenciation et d'une croissance soutenues.

Hypothèses pour 2015

En 2015, nous avons l'intention de tirer parti des résultats enregistrés par les secteurs des services mobiles et des services filaires en 2014, et afin de maintenir, de façon générale, la croissance du BAIIA du secteur des services mobiles et de cibler une augmentation modeste du BAIIA du secteur des services filaires. Nous comptons générer une croissance future grâce aux ajouts nets d'abonnés des services mobiles postpayés, conjugués à l'adoption et à l'échange continu de téléphones intelligents, ainsi qu'une croissance continue du nombre d'abonnés au service Télé OPTIK et au service Internet haute vitesse, et grâce aux services aux clients d'affaires, y compris les services TELUS Santé. Nous comptons aussi poursuivre nos investissements stratégiques dans le réseau et nos investissements liés aux services, ainsi que notre exécution opérationnelle axée sur l'expérience client.

Nos hypothèses concernant nos perspectives pour 2015 se basent, de façon générale, sur l'analyse de l'industrie présentée ci-dessus, sur nos résultats de 2014, ainsi que sur nos initiatives accordant la priorité aux clients et sur notre stratégie dont une analyse est présentée à la rubrique 2 et à la rubrique 3. Ces hypothèses sont assujetties à des risques et des incertitudes qui incluent, sans toutefois s'y limiter, la concurrence, les questions de réglementation, les exigences en matière de financement et d'endettement, les questions fiscales, la conjoncture économique, les litiges et d'autres facteurs dont il est fait mention dans la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* et qui sont décrits en détail à la rubrique 10, « Risques et gestion des risques ». Ces hypothèses comprennent ce qui suit :

- Taux de croissance estimé de l'économie au Canada de 2,1 % en 2015.
- Aucune décision réglementaire ni aucune mesure gouvernementale défavorable importante.
- Poursuite de la concurrence soutenue par rapport à 2014 au chapitre des services mobiles et des services filaires dans le marché d'affaires et le marché aux consommateurs.
- Gain d'environ un point de pourcentage au chapitre de la pénétration du marché des services mobiles au Canada.
- Adoption et échange continu, par les abonnés, de téléphones intelligents à forte concentration de données, en raison du fait que les clients désirent une connectivité mobile accrue à Internet.
- Croissance des produits tirés des services mobiles découlant des mises en service des abonnés aux services postpayés en raison de la pénétration accrue du marché, et modeste hausse des PMAA combinés découlant des forfaits de deux ans assortis de tarifs plus élevés, de l'utilisation accrue des services de transmission de données, y compris l'utilisation accrue de forfaits de données partagées, ainsi que la composition des abonnés.
- Augmentation des frais d'acquisition et de fidélisation d'abonnés, en fonction du nombre brut de mises en service, des pressions du marché et de l'incidence du renouvellement simultané des forfaits d'une durée de deux ans et de trois ans.

- Croissance des produits tirés des services filaires de transmission de données analogue à celle enregistrée en 2014, qui découle de l'accroissement du nombre d'abonnés au service Internet haute vitesse et au service Télé OPTIK, de l'augmentation des vitesses et de l'élargissement de l'infrastructure à large bande, ainsi que de la croissance des services d'impartition des processus d'affaires et des solutions en santé.
- Régimes de retraite : charge au titre des régimes de retraite à prestations définies se composant d'un montant d'environ 106 millions de dollars comptabilisé relativement à la charge au titre des avantages du personnel et d'un montant d'environ 26 millions de dollars comptabilisé dans les coûts de financement relativement au montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel; taux d'actualisation de 3,90 % aux fins de la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies du personnel (4,75 % en 2014); montant d'environ 88 millions de dollars au titre de la capitalisation des régimes de retraite à prestations définies.
- Coûts de restructuration et autres coûts similaires d'environ 75 millions de dollars au titre des initiatives d'efficacité opérationnelle, et autres initiatives au chapitre de l'amélioration des marges visant à atténuer les pressions découlant du remplacement de la technologie et de la croissance du nombre d'abonnés.
- Impôt sur le résultat : taux d'imposition prévu par la loi combiné de 26,0 % à 26,5 % et paiements d'impôt en trésorerie de 280 millions de dollars à 340 millions de dollars. La diminution des paiements d'impôt en trésorerie en 2015 est principalement attribuable à la réduction des paiements finaux pour l'année fiscale précédente. En 2014, les paiements d'impôt en trésorerie se sont élevés à 464 millions de dollars.
- Investissements continus dans l'infrastructure à large bande ainsi que dans l'élargissement du réseau 4G LTE et dans les mises à niveau, de même que dans les initiatives visant à assurer la résilience et la fiabilité du réseau et des systèmes.
- Participation aux enchères concernant le spectre des SSFE-3 (1 755 à 1 780 MHz, 2 155 à 2 180 MHz) ainsi que la bande de fréquence de 2,5 GHz (2 500 à 2 690 MHz) tenues par Industrie Canada, qui sont actuellement prévues pour mars 2015 et avril 2015.
- Dépréciation continue du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain, comparativement au taux de change moyen de 90,5 cents US en 2014, qui tient en partie à l'incidence de la baisse des prix du pétrole sur les exportations du Canada.

10 Risques et gestion des risques

L'analyse fournie dans la présente rubrique est assujettie dans sa totalité à la *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du rapport de gestion.

10.1 Aperçu

Nous sommes intrinsèquement exposés tant à des risques qu'à des occasions dans le cours normal de nos activités. Les processus de surveillance et de gestion des risques font partie intégrante de nos activités de gouvernance des risques et de planification stratégique.

Gouvernance et surveillance des risques par le conseil

Nous maintenons des pratiques rigoureuses en matière de gouvernance et de surveillance des risques, et les responsabilités du conseil en ce qui concerne la surveillance des risques sont énoncées dans les mandats du conseil et de ses comités. Les mandats du conseil stipulent clairement que le conseil a la responsabilité générale d'identifier les risques significatifs pour nos activités et de mettre en œuvre les systèmes et processus appropriés afin d'identifier, de surveiller et de gérer les risques significatifs.

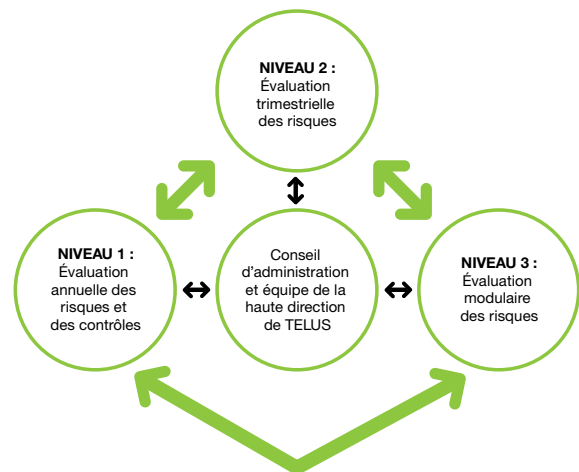
Par ailleurs,

- les risques apparaissant au profil de risque principal sont assignés à des fins de surveillance à un ou plusieurs comités du conseil;
- les comités du conseil présentent aux membres du conseil, au moins une fois par année, des mises à jour sur les risques que les comités avaient la responsabilité de surveiller en vertu de leurs mandats respectifs;
- le conseil et ses comités peuvent exiger la tenue de séances d'information sur les risques de la part de nos responsables des risques au niveau de la haute direction. Le vice-président, gestion des risques et l'auditeur interne en chef assistent à ces séances ou en reçoivent un compte rendu.

Définition des risques d'entreprise

Nous définissons le risque d'entreprise comme le degré de risque lié à l'atteinte des principaux objectifs stratégiques, financiers, organisationnels et fonctionnels par rapport à l'efficacité et à l'efficience des activités, à la fiabilité et à l'intégrité de l'information financière, au respect des lois, des règlements, des politiques, des procédures et des contrats, et à la protection des actifs dans le cadre d'une culture organisationnelle éthique.

Nos risques d'entreprise découlent principalement de notre contexte commercial et sont fondamentalement liés à nos stratégies et à nos objectifs commerciaux. Nous nous efforçons d'atténuer les risques de façon proactive



au moyen d'un processus de planification du rendement, d'une gestion des activités d'exploitation et de stratégies d'intervention qui consistent notamment à atténuer, à transférer, à conserver ou à éviter les risques. Ainsi, nous atténuons l'exposition résiduelle à certains risques au moyen de couvertures d'assurance lorsque nous jugeons que de telles couvertures sont efficaces et viables sur le plan commercial. Nous atténuons également les risques au moyen de modalités contractuelles, de plans d'urgence et d'autres stratégies d'intervention comme il convient.

Nous nous efforçons, dans la mesure du possible, de ne pas prendre de risques excessifs et nous assurons la concordance de ces risques avec nos stratégies commerciales, nos objectifs, nos valeurs et notre degré de tolérance à l'égard du risque.

Processus d'évaluation des risques et des contrôles

Nous utilisons un processus d'évaluation des risques d'entreprise et des contrôles à trois niveaux qui intègre les informations obtenues auprès des membres des diverses équipes dans tous les secteurs de TELUS. Dans le cadre de ce processus mis en œuvre en 2002, nous effectuons un suivi des tendances pluriannuelles fondé sur les divers points de vue exprimés au sein de l'organisation relativement aux principaux risques et au contrôle.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES RISQUES D'ENTREPRISE ET DES CONTRÔLES À TROIS NIVEAUX

Niveau 1 : Évaluation annuelle des risques et des contrôles

Les principales données de ce processus comprennent les entrevues individuelles avec les cadres supérieurs, les informations et les mises à jour issues de notre processus continu de planification stratégique, et les résultats de notre évaluation annuelle des risques et des contrôles, laquelle s'aligne sur les cadres intégrés de gestion des risques d'entreprise et des contrôles internes du COSO (Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission) pour 2013.

L'évaluation est largement distribuée à l'ensemble de notre équipe de la haute direction (soit à tous les vice-présidents directeurs, vice-présidents et directeurs) ainsi qu'à un échantillon aléatoire de membres de l'équipe cadres et professionnels. En 2014, plus de 2 000 répondants ont participé à l'évaluation. Le conseil participe également à l'évaluation afin de faire connaître son point de vue sur les principaux risques avec lesquels nous devons composer et sur notre démarche en matière de gestion des risques d'entreprise, et d'évaluer notre goût pour le risque et notre degré de tolérance au risque pour chaque principale catégorie de risques.

Notre évaluation tient compte des informations tirées des récents audits internes et externes, des résultats des diverses activités de gestion des risques, et des activités de conformité de notre direction à la SOX 404 (loi Sarbanes-Oxley de 2002) concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Les principaux risques de l'entreprise sont identifiés, définis et priorisés, et sont classés dans des catégories de risques. La résilience perçue à l'égard des risques (ou l'état de préparation) est évaluée pour chaque risque, et le degré de tolérance au risque ou de goût pour le risque est évalué pour chaque catégorie de risques. Des responsables des risques au niveau de la haute direction et de comités de surveillance du conseil d'administration sont désignés pour chaque risque principal.

Les résultats de l'évaluation annuelle des risques et des contrôles sont communiqués à notre haute direction et à notre conseil d'administration, y compris le comité d'audit. Les résultats de l'évaluation annuelle des risques orientent le développement de notre programme annuel d'audit interne, lequel est approuvé par notre comité d'audit et porte principalement sur l'assurance à l'égard des risques plus élevés qui doit être fournie. Les évaluations des risques sont aussi utilisées au moment du processus de planification stratégique, de gestion des risques au chapitre de nos activités d'exploitation et de gestion du rendement, et elles sont communiquées à notre conseil.

Niveau 2 : Évaluation trimestrielle des risques

Nous effectuons un examen trimestriel de l'évaluation des risques de concert avec nos responsables des risques au niveau de la haute direction et de nos principaux responsables des risques de toutes les unités fonctionnelles, en vue de saisir et de communiquer les risques d'entreprise qui changent, de mettre en évidence les activités d'atténuation des principaux risques et de fournir trimestriellement des informations à jour et des assurances à notre comité d'audit et aux autres comités concernés du conseil.

Niveau 3 : Évaluation modulaire des risques

Nous effectuons des évaluations modulaires des risques associés à des missions d'audit précises et mettons en œuvre diverses initiatives de gestion des risques et initiatives stratégiques et opérationnelles (notamment la planification stratégique, les projets, le système de gestion environnementale, les vérifications sur la sécurité, l'évaluation des plans de continuité de l'entreprise, l'évaluation du réseau et de la vulnérabilité des TI de même que l'évaluation des risques en matière de fraude et d'éthique). Les résultats des évaluations des risques propres aux missions sont analysés, priorisés, mis à jour et intégrés au profil de risque principal ainsi qu'aux politiques et aux processus tout au long de l'exercice.

Principaux risques et incertitudes

Les rubriques qui suivent résument nos principaux risques et incertitudes, ainsi que nos activités connexes visant à atténuer les risques. L'importance de ces risques est telle que ces risques, à eux seuls ou conjugués à d'autres, pourraient avoir une incidence importante sur nos activités d'exploitation, notre réputation, nos résultats et nos évaluations.

Bien que nous soyons d'avis que les mesures prises pour atténuer les risques décrits dans chaque section sur les risques ci-dessous sont raisonnables, rien ne garantit que ces mesures permettront d'éliminer les risques décrits de façon efficace ni que de nouveaux faits et risques n'auront pas une incidence importante sur nos activités ou sur nos résultats financiers.

10.2 Concurrence

Expérience client

Nous exerçons nos activités dans des marchés qui se caractérisent par les changements technologiques et l'évolution continue des produits et services. Ces conditions se traduisent souvent par de plus courts cycles de vie des produits. Si nos produits et services ne nous permettent pas de nous différencier de façon positive sur le marché, grâce à une expérience en matière de service qui répond aux attentes des clients ou excède ces attentes, le taux de fidélisation de la clientèle pourrait diminuer, ce qui pourrait réduire la probabilité que nos clients recommandent TELUS. En conséquence, cela pourrait ternir l'image de marque de TELUS et faire en sorte que nos abonnés des services d'affaires et des services résidentiels décident de changer de fournisseur de services; de plus, notre rentabilité pourrait diminuer si les ajouts nets d'abonnés diminuent ou si les coûts engagés pour acquérir et fidéliser les clients augmentent.

Atténuation des risques : Nous mettons l'accent sur nos initiatives accordant la priorité aux clients et sur notre objectif visant à gagner notre place de chef de file de l'industrie pour ce qui est de la probabilité que nos clients nous recommandent. Nous continuons d'investir dans l'élaboration des services, dans la fiabilité des systèmes et du réseau, dans les membres de l'équipe et dans l'amélioration des systèmes et des processus. De plus, nous continuons de mettre en œuvre de nouvelles initiatives axées sur l'expérience client afin d'accroître la transparence et la simplicité de nos services pour les abonnés, dans le but de nous aider à différencier davantage nos services et de

maintenir notre faible taux de désabonnement. (Se reporter à la *rubrique 2.2 « Impératifs stratégiques »*, et à « *Priorités de la société* », à la *rubrique 3*.)

La vive concurrence dans le secteur des services sans fil devrait se poursuivre

À la fin de 2014, en incluant TELUS, dix entreprises concurrentes dans le secteur des services mobiles propriétaires d'installations exerçant des activités au Canada (dont certaines, à l'échelle nationale, et certaines, à l'échelle régionale – se reporter à « *Aperçu des concurrents* », à la *rubrique 4.1*). Ces entreprises incluent quatre nouveaux venus qui ont acquis du spectre pour les services sans fil évolués en 2008 et qui ont généralement recours à une stratégie visant l'offre de tarifs réduits afin de se différencier. Les nouveaux venus offrent des forfaits illimités pour les services de transmission de la voix et de données, et offrent de façon générale un choix d'appareils plus limité. Des concurrents bien établis offrent également des marques avec services au rabais et des offres audacieuses aux fins de l'acquisition et de la fidélisation des abonnés. Les activités promotionnelles augmentent habituellement en parallèle avec le lancement d'appareils emblématiques ou durant des périodes saisonnières au cours desquelles les activités de vente sont habituellement à la hausse.

Nous nous attendons à devoir subir des pressions continues sur les PMAA en raison des promotions de nos concurrents visant les services de transmission de la voix et de données, y compris les forfaits pour les services d'itinérance au pays et les services d'itinérance mondiale, ainsi que des pressions relativement aux services de transmission de données découlant du remplacement de la technologie en faveur des réseaux Wi-Fi métropolitains qui sont de plus en plus disponibles. Nous nous attendons à devoir subir des pressions en ce qui a trait aux frais d'acquisition et de fidélisation d'abonnés, car ceux-ci désirent les téléphones intelligents les plus récents ainsi que des forfaits plus exhaustifs et des forfaits partagés. Étant donné que les contrats d'une durée de deux ans et de trois ans arriveront à échéance simultanément en 2015, nous prévoyons une hausse des volumes d'activités des abonnés qui pourrait se traduire par une augmentation des frais d'acquisition et de fidélisation et des coûts d'exploitation visant à soutenir l'expérience client. (Se reporter à « *Tendances* », à la *rubrique 5.2*.)

Nous prévoyons également une intensification de la concurrence en raison de l'utilisation de spectre sans licence aux fins de la prestation de services de transmission de données à plus haute vitesse, notamment les réseaux Wi-Fi

métropolitains visant la prestation aux abonnés de services de divertissement en dehors des foyers. En 2012, Shaw a lancé un tel service qui concurrence le service Télé OPTIK multiplateforme. Par ailleurs, les exploitants de systèmes de communication par satellite tels que Xplornet ont accru leurs capacités d'accès à Internet haute vitesse en lançant des satellites à grande puissance.

Atténuation des risques : Nos réseaux 4G mobiles couvrent environ 99 % de la population canadienne, en vertu d'ententes de réseau conclues avec Bell Canada et SaskTel. Les technologies 4G mobiles nous ont permis d'établir et de maintenir une solide position en ce qui a trait au choix de téléphones intelligents et d'appareils de transmission de données et d'élargir l'accès aux services d'itinérance dans plus de 225 pays. Les vitesses accrues de téléchargement de données liées à ces technologies permettent la prestation du service Télé OPTIK multiplateforme, lequel donne l'accès à des services de divertissement à l'aide d'appareils mobiles en dehors de la zone de couverture des réseaux Wi-Fi.

Afin d'être plus concurrentiels en ce qui a trait à la prestation de services à divers segments du marché, nous offrons des services au rabais sous deux marques, soit Koodo Mobile et Public Mobile. Grâce au maintien d'une séparation entre les marques TELUS, Koodo et Public Mobile au moyen de propositions de valeur ciblées et de canaux de distribution distincts, y compris des canaux sur le Web, nous estimons être bien positionnés pour livrer concurrence aux entreprises de télécommunications titulaires bien établies au pays qui offrent des services mobiles et aux nouveaux venus. Nous offrons également un service postpayé à étiquette blanche par l'entremise d'une importante chaîne de magasins de détail. Nous sommes positionnés de manière à atténuer l'incidence des contrats d'une durée de deux ans et de trois ans qui arriveront à échéance simultanément en 2015, en raison de nos initiatives visant à accorder la priorité aux clients et de nos faibles taux de désabonnement.

Nous comptons poursuivre la commercialisation et la distribution de services mobiles innovateurs et différents; nous avons également l'intention d'offrir des services mobiles groupés (p. ex., voix, messagerie textuelle et données), y compris des forfaits de partage des données, d'investir dans notre vaste réseau afin de prendre en charge le service à la clientèle, de développer des technologies et d'acquérir du spectre de manière à faciliter l'élaboration de services et l'expansion du nombre de nos abonnés, et de composer avec la demande croissante visant l'utilisation des services de transmission de données.

La concurrence au chapitre des tarifs et le remplacement de la technologie pourraient être préjudiciables à la part de marché, au volume et à la tarification

Nous devons composer avec une forte concurrence et avec le remplacement de la technologie dans tous les principaux secteurs d'activité et segments de marché, y compris le marché résidentiel, le marché des PME, et le marché des grandes entreprises.

Les progrès technologiques estompent les frontières traditionnelles entre les services de radiodiffusion, les services Internet et les télécommunications (se reporter à la rubrique 10.3, « Technologie »). Les entreprises de télécommunications qui offrent des services mobiles et les câblodistributeurs continuent d'élargir leurs gammes de services, ce qui se traduit par l'intensification de la concurrence sur les marchés des services d'accès locaux, des services interurbains et de l'accès à Internet haute vitesse sur les marchés résidentiels et certains marchés des PME. Nous nous attendons à ce que les fournisseurs de programmation par contournement tels que Netflix et les câblodistributeurs qui acquièrent des droits sur du contenu et lancent leurs propres services par contournement se livrent concurrence pour acquérir une part du marché des téléspectateurs, ce qui pourrait se répercuter sur la croissance de nos services de télévision et de divertissement. Nous nous attendons à une pression de l'industrie découlant des coûts liés au contenu, des tarifs, ainsi que des efforts déployés pour attirer des clients à l'échelle de la plupart des catégories de produits et services et des segments de marché.

Atténuation des risques : Les décisions rendues par le CRTC au cours des dernières années, dans lesquelles ce dernier approuve la déréglementation des services filaires, ont accru notre capacité à composer plus rapidement avec l'intensification de la concurrence. En surveillant activement les faits nouveaux concernant la concurrence au chapitre des produits et des marchés géographiques, nous pouvons plus rapidement rivaliser avec les services offerts par nos concurrents et tirer parti de notre gamme complète de solutions intégrées de services mobiles et de services filaires et de notre présence à

l'échelle nationale. Afin d'atténuer les pertes liées aux services existants que nous offrons dans les régions où nous sommes l'entreprise titulaire, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'est du Québec, nous continuons d'effectuer des investissements dans nos réseaux à large bande, afin d'accroître les vitesses, d'améliorer la fiabilité du réseau, d'accroître notre présence, d'offrir des produits et services novateurs et d'améliorer nos services au moyen d'offres groupées intégrées, tout en investissant dans des initiatives axées sur les clients, pour soutenir nos efforts visant à assurer l'amélioration continue de l'expérience client. Nous affichons une croissance continue de nos activités dans les marchés du centre du Canada où nous ne sommes pas l'entreprise titulaire, en offrant des services d'affaires et des services mobiles. De plus, nous cherchons toujours à tirer parti d'une structure de coûts plus concurrentielle et à investir de manière à accroître l'efficacité.

Concurrence au chapitre des services filaires de transmission de la voix et de données

Nous nous attendons à ce que la concurrence demeure intense de la part des fournisseurs de services de téléphonie traditionnels, de services de transmission de données, de services IP et de services TI, ainsi que de la part des nouveaux venus offrant des services VoIP, qui ciblent aussi bien le marché des affaires que le marché résidentiel.

La transition de l'industrie de l'infrastructure existante des services de transmission de la voix vers les services de téléphonie IP, et des plateformes de données existantes vers les services Ethernet, les réseaux privés virtuels IP, les plateformes de commutation multiprotocole par étiquette IP et les modèles de prestation de services VoIP continue de créer des incertitudes. Les produits et les marges liés aux services de transmission de données existants continuent à diminuer. Ces baisses n'ont été que partiellement neutralisées par la demande plus élevée ou la migration accrue des clients vers les plateformes IP qui sont également soumises à des pressions à la baisse sur les tarifs, à des marges réduites et à l'évolution de la technologie. D'importantes dépenses d'investissement doivent être engagées dans l'infrastructure des services filaires afin de faciliter le processus de transition en cours.

Marché des affaires

Dans le marché des affaires, la consommation croissante des services de transmission de la voix et de données entraîne la banalisation des tarifs. De plus, les concurrents ne se contentent pas de regrouper les services d'accès locaux, mobiles, de transmission évoluée de données et IP et de les assortir d'un tarif moindre; ils regroupent également les services Web et de commerce électronique avec d'autres services TI et de soutien. Des concurrents non traditionnels ont pénétré le marché des télécommunications en offrant de nouveaux produits qui permettent de réexpédier et de livrer des courriels ainsi que des messages voix ou texte, à partir de divers systèmes de télécommunications et systèmes informatiques, vers l'appareil situé le plus près du destinataire visé. Compte tenu du regroupement plus marqué des services de télécommunications traditionnels et des services TI, nous devons soutenir une concurrence de plus en plus vive de la part des sociétés offrant des services Internet, du matériel informatique et des logiciels ainsi que des services-conseils et des services liés aux processus opérationnels. Les câblodistributeurs ciblent le marché des PME aux fins de la prestation de leurs services. Par conséquent, les concurrents offrant des services traditionnels et non traditionnels se concentrent maintenant sur la prestation d'une vaste gamme de services de télécommunications aux marchés des affaires, particulièrement dans les principaux centres urbains.

Atténuation des risques : Nous continuons d'accroître nos capacités, grâce à des acquisitions et à des partenariats, à la priorité accordée aux marchés verticaux (secteur public, secteurs des soins de santé, des services financiers et de l'énergie, et services de gros aux entreprises de télécommunications), à l'expansion de solutions dans le marché des entreprises ainsi qu'à notre approche client transparente modulaire dans le marché des PME (y compris l'offre de services tels que Connexion Affaires TELUS) et aux solutions IdO. Grâce à TELUS Santé, nous tirons parti de nos systèmes et de nos solutions exclusives afin d'élargir notre présence dans le secteur des soins de santé, et de bénéficier des investissements effectués par le gouvernement au chapitre de la cybersanté. Nous cherchons également à mettre en œuvre des contrats d'entreprise de grande envergure qui permettent de tirer parti de nos dépenses d'investissement et de nos capacités.

Marché résidentiel

Dans le marché résidentiel des services filaires, les câblodistributeurs et d'autres concurrents continuent d'offrir des services locaux résidentiels VoIP, des services interurbains, l'accès Internet haute vitesse et, dans certains cas, des services mobiles groupés assortis de tarifs mensuels réduits, en plus de leurs services de diffusion existants et de leurs services de télévision par satellite. Par ailleurs, les câblodistributeurs continuent d'accroître la vitesse de leurs services Internet haute vitesse et poursuivent le lancement de services Wi-Fi dans les régions métropolitaines. Dans une moindre mesure, d'autres concurrents non-proprétaires d'installations offrent des services VoIP locaux et interurbains sur Internet et vendent des solutions d'accès Internet haute vitesse. La diminution de nos lignes résidentielles d'accès au réseau devrait se poursuivre, en raison de cette concurrence et du remplacement continu de la technologie en faveur des services mobiles et des services VoIP. La réduction des produits tirés des services de transmission de la voix existants devrait également se poursuivre. Bien que le marché de l'accès Internet haute vitesse soit de plus en plus établi, le nombre d'abonnés devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines années, ce qui nécessitera des investissements continus.

Atténuation des risques : Nous continuons d'élargir la couverture et d'accroître la vitesse de notre service Internet haute vitesse, et nous accroissons également la couverture, la capacité et la programmation de notre service Télé OPTIK sur IP en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec (se reporter à « Télédiffusion » ci-dessous et à la rubrique 2.2, « Impératifs stratégiques »). Le service Télé OPTIK et les services groupés nous aident à attirer des abonnés au service Internet et à atténuer les pertes de lignes d'accès au réseau. Le service TELUS TV Satellite offert en Alberta et en Colombie-Britannique complète notre service TV sur IP nous permettant de mieux servir les foyers dans les régions où TV sur IP n'est actuellement pas disponible. Nous sommes en mesure d'offrir le service TELUS TV Satellite en vertu d'une entente conclue avec Bell Canada.

Télédiffusion

Nous offrons le service Télé OPTIK à environ 2,8 millions de foyers en Colombie-Britannique, en l'Alberta et dans l'est du Québec, et nous poursuivons le lancement ciblé de ce service dans de nouvelles régions. Le service TELUS TV offre une grande interactivité et un élément de personnalisation comparativement aux services de câblodistribution, et nous avons acquis une importante part du marché, le nombre d'abonnés s'élevant à 916 000 au 31 décembre 2014. Toutefois, rien ne garantit que nous pourrions maintenir une croissance à deux chiffres du nombre d'abonnés, ni que la croissance prévue des produits et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle se concrétiseront, en raison d'un taux de pénétration élevé du marché au sein de l'industrie, et des mesures prises par nos concurrents et fournisseurs de programmation. De plus, la concurrence au chapitre des services de contournement, y compris la concurrence de la part de Netflix et des câblodistributeurs qui lancent leurs propres services par contournement, pourrait également se répercuter sur la croissance des produits et du nombre d'abonnés.

Atténuation des risques : Nous avons élargi le marché accessible pour nos services de TV haute définition en procédant au déploiement de la technologie ADSL2+, à des mises à niveau de la technologie VDSL2, y compris les technologies de liaison, et au lancement continu du réseau optique passif gigabit (« GPON », d'après l'anglais *gigabit passive optical network*) dans des régions choisies. Nous continuons d'ajouter de nouvelles caractéristiques et capacités à nos services de télévision, y compris des services de contournement offerts par des tiers (se reporter à « Offrir des solutions intégrées », à la rubrique 2.2), et de renforcer notre position de chef de file dans l'ouest du Canada en ce qui a trait au nombre de nos canaux linéaires haute définition et à nos services vidéo sur demande.

Intégration verticale des concurrents aux fins de la propriété du contenu de radiodiffusion

Nous ne cherchons pas à devenir un propriétaire de contenu de radiodiffusion à l'heure actuelle, mais certains de nos concurrents sont propriétaires d'actifs offrant du contenu de radiodiffusion et continuent d'acquérir de tels actifs. Il se pourrait qu'une intégration verticale fasse en sorte que nous n'ayons pas accès à du contenu, ou que nous soyons obligés de payer des prix gonflés ou de nous conformer à des modalités non attrayantes pour acquérir du contenu.

Atténuation des risques : (Se reporter à l'analyse portant sur les risques et l'atténuation des risques présentée à la section « Entreprises de distribution de radiodiffusion », à la rubrique 10.4, « Questions de réglementation ».)

10.3 Technologie

La technologie est un moteur puissant pour nos activités. Cependant, il faut savoir que l'évolution de la technologie amène des risques, des incertitudes ainsi que des occasions. Nous maintenons nos stratégies à court et à long terme à l'égard de la technologie en vue d'optimiser nos choix en matière de technologie et son utilisation en temps opportun, tout en réduisant au minimum les coûts, les risques et les incertitudes connexes. Vous trouverez ci-après les principaux risques et incertitudes liés à la technologie avec lesquels TELUS doit composer, et les mesures que nous avons prises afin de faire face à ces risques de façon proactive.

La demande de la part des abonnés visant les services de transmission de données pose un défi pour les réseaux mobiles et filaires, et on s'attend à ce qu'elle entraîne des baisses de tarifs

La demande à l'égard de services mobiles de transmission de données continue à s'accroître rapidement, en raison de la hausse du taux de pénétration des services à large bande, d'une plus grande demande à l'égard de la connectivité personnelle et des réseaux sociaux, des prix de plus en plus abordables des téléphones intelligents et des appareils de transmission de données à fort trafic (notamment les tablettes et les clés Internet mobile), des services et applications multimédias à contenu plus riche, l'Internet des objets, y compris les applications machine à machine permettant la transmission de données, ainsi que de la concurrence concernant les tarifs pour les services mobiles. En raison de la très forte concurrence dans l'industrie des services mobiles au Canada, nous nous attendons à ce que la croissance des produits tirés des services mobiles de transmission de données soit plus lente que la croissance de la demande à l'égard des services à large bande. L'accroissement des niveaux de trafic de données et le rythme rapide auquel les appareils de transmission de données sont développés représentent des défis en ce qui concerne la capacité des réseaux mobiles existants d'absorber ce trafic et le maintien de niveaux de service élevés.

Afin de prendre en charge la croissance continue du nombre d'abonnés des services mobiles et des services de transmission de données, nous avons besoin d'une capacité accrue en spectre, car nous disposons d'un spectre limité dans de nombreux marchés importants. La possession de licences de spectre dans la faible bande de fréquence de 700 MHz facilite le déploiement rentable du réseau LTE dans les régions rurales. Le spectre visant la bande de fréquence de 700 MHz permet de meilleures capacités de propagation qui assurent une couverture efficace et efficiente dans les vastes régions rurales du Canada. Ces capacités améliorent la qualité de la couverture à l'intérieur des bâtiments en milieu urbain. Le spectre dans les bandes de fréquence élevées de 2,1 GHz et de 2,5 GHz, qui devrait faire l'objet d'enchères au début de 2015, est également important pour les marchés urbains.

Atténuation des risques : Nos investissements continus dans les réseaux LTE et HSPA+, ainsi que dans le déploiement de petites cellules, nous aident à gérer la demande en matière de capacité. Nous prévoyons apporter d'autres mises à niveau axées sur des normes aux fins du déploiement commercial de ces réseaux. En outre, nos investissements dans les réseaux IP, dans les liaisons terrestres pour stations cellulaires fondées sur les technologies IP/la fibre, et dans une infrastructure radio dotée de logiciels évolutifs permettront de prendre en charge la migration vers les technologies LTE évoluées. Ces dernières devraient accroître davantage la capacité et la vitesse du réseau et se traduire par une réduction des coûts par mégaoctet et par des services et applications multimédias à contenu plus riche, ainsi que par la prestation d'une expérience client supérieure.

La croissance rapide des volumes de transmission mobile de données nécessite l'utilisation optimale et efficace de notre spectre. Nous avons élaboré une stratégie en matière de spectre afin de renforcer davantage notre capacité d'offrir des services Internet mobile aux Canadiens dans l'avenir. Conformément à cette stratégie, nous avons participé aux enchères de licences de spectre visant la bande de fréquence de 700 MHz qui ont pris fin en février 2014. Nous comptons participer aux enchères de licences de spectre concernant la bande de fréquence de 2,1 GHz du spectre des SSFE-3 qui sont prévues pour mars 2015, et à celles concernant la bande de fréquence de 2,5 GHz du spectre qui doivent avoir lieu en avril 2015. Si nos soumissions sont couronnées de succès, tout spectre supplémentaire obtenu nous fournira une capacité additionnelle

et atténuera les risques liés à l'accroissement du trafic de données. De plus, nous avons amorcé le déploiement du spectre visant la bande de fréquence de 700 MHz et prévoyons utiliser le spectre acquis ces dernières années en fonction de l'évolution des écosystèmes de réseaux et d'appareils. Nous prévoyons également réaffecter le spectre actuellement utilisé pour notre réseau AMRC.

Déploiement et évolution des technologies et systèmes pour les services à large bande mobiles

Dans le cadre de la progression naturelle vers un réseau 4G, nous nous sommes engagés à utiliser les technologies LTE et HSPA+ aux fins de la croissance à moyen et à long terme des services mobiles à large bande. Nous continuons à prendre en charge des services mobiles de troisième génération AMRC2000 (y compris EVDO Revision A), mais nous avons amorcé la mise hors service de cette technologie et prévoyons éventuellement mettre fin à son exploitation. Nous prévoyons actuellement achever la mise hors service du réseau AMRC d'ici la fin de 2016. En 2013, nous avons également lancé notre solution PTT, soit le service TELUS Link, sur nos réseaux 4G LTE et HSPA+, et nous avons cessé de commercialiser notre service Mike fondé sur la technologie iDEN, au fur et à mesure que nous procédons à la migration des abonnés restants du service Mike vers le nouveau service PTT. Nous comptons toutefois maintenir, pour un avenir prévisible, notre réseau iDEN afin d'offrir un soutien aux abonnés qui utilisent le réseau radio privée Mike. Il est nécessaire de gérer de façon appropriée la mise hors service éventuelle du réseau AMRC et l'adaptation à d'autres fins des réseaux iDEN, de manière à assurer l'utilisation optimale du spectre et des pylônes, à diminuer les coûts et à réduire au minimum la migration des abonnés et les risques liés à leur fidélisation. De façon générale, au fur et à mesure que les technologies et les systèmes liés aux réseaux mobiles à large bande évolueront, il se pourrait que nos dépenses d'investissement futures soient plus élevées, car nos investissements continus dans les technologies entraîneront des coûts plus élevés que ceux comptabilisés dans le passé.

Atténuation des risques : Nous avons pour pratique de continuellement optimiser les dépenses d'investissement de manière à générer des périodes de récupération raisonnables donnant lieu à des flux de trésorerie positifs découlant des investissements, et de bénéficier d'une souplesse pour investir dans les progrès technologiques futurs. Certaines dépenses d'investissement, touchant notamment le spectre, les tours pour les services mobiles, les améliorations locatives et les réseaux d'électricité, ne reposent pas sur la technologie.

Nos réseaux mobiles sont prêts à évoluer au moyen de mises à niveau logicielles pour la prise en charge des améliorations relatives aux technologies LTE et HSPA+ qui accroissent la performance, la capacité et la vitesse de transmission. Nous nous attendons à tirer parti des économies d'échelle et de la variété des appareils pour les écosystèmes LTE et HSPA+. Nous poursuivons la mise en œuvre d'une initiative stratégique visant à assurer la migration des abonnés du réseau AMRC et du service Mike vers les appareils de transmission de données à haute vitesse fondés sur les technologies LTE et HSPA+, créant ainsi la possibilité d'accroître l'utilisation des services de transmission de données et de maintenir et d'accroître les produits d'exploitation. Bien que nous ayons amorcé la mise hors service de ce réseau, TELUS a pris des mesures pour atténuer son incidence sur nos abonnés.

Les ententes réciproques de partage de réseau conclues principalement avec Bell Canada ont facilité le déploiement de nos technologies mobiles et nous ont permis de mieux gérer nos dépenses d'investissement. Ces ententes devraient se traduire par des réductions de coûts continues après la mise en place initiale du réseau, et devraient nous donner la souplesse voulue pour investir dans la différenciation des services et le soutien des systèmes.

Nous entretenons une étroite collaboration avec nos fournisseurs de technologies réseau et avec nos partenaires exploitants, de manière à influencer sur les développements liés aux technologies LTE et HSPA+ et d'en tirer profit.

Risques liés aux fournisseurs

La restructuration de fournisseurs pourrait avoir des répercussions sur nos réseaux et services

Nous entretenons des relations avec un certain nombre de fournisseurs, qui sont importants pour ce qui est de soutenir les plans concernant l'évolution des réseaux et des services, et d'assurer la prestation de services à nos clients. Il se pourrait que les fournisseurs éprouvent des difficultés au chapitre de leurs activités d'exploitation, qu'ils restructurent leurs activités, qu'ils se

regroupent avec d'autres fournisseurs, ou qu'ils cessent de fabriquer des produits ou vendent leurs activités ou leurs produits à d'autres fournisseurs, ce qui pourrait se répercuter sur le développement futur des produits ou services que nous utilisons et sur le soutien relatif à ces produits ou services. Il n'existe aucune certitude que le dénouement de la stratégie d'un fournisseur quelconque ne touchera pas les services que nous fournissons à nos clients ni que nous ne devons pas engager des coûts supplémentaires pour maintenir les services fournis. Les besoins et les préférences de certains clients pourraient ne pas correspondre aux produits et services qu'offre un fournisseur, ce qui pourrait limiter la croissance ou entraîner une perte de la clientèle actuelle.

Concentration des fournisseurs et emprise sur le marché

La popularité de certains modèles de téléphones intelligents et de tablettes, tels que ceux offerts par Apple et Samsung, a donné lieu à une dépendance accrue de notre part envers ces fabricants, qui pourrait accroître par le fait même l'emprise sur le marché de ces fournisseurs. Il se pourrait également que les propriétaires de contenu de radiodiffusion populaire accroissent leurs frais de distribution et tentent de renégocier les ententes de distribution de radiodiffusion que nous avons conclues avec eux, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les services de divertissement que nous offrons et sur notre rentabilité. Se reporter à « *Entreprises de distribution de radiodiffusion* », à la rubrique 10.4.

Atténuation des risques : Nous tenons compte des stratégies des fournisseurs et des dénouements éventuels des restructurations dans notre planification de croissance future ainsi que de l'entretien et du soutien liés à l'équipement et aux services. Nous avons mis en place des plans d'urgence raisonnables qui prévoient divers scénarios, notamment le recours à plusieurs fournisseurs, le maintien de relations solides avec les fournisseurs et une collaboration étroite avec d'autres utilisateurs des produits de manière à influencer sur les plans de développement de produits des fournisseurs.

En ce qui concerne l'emprise des fournisseurs sur le marché, nous offrons et commercialisons d'autres types d'appareils et de contenu de programmation, de manière à offrir aux consommateurs un plus grand choix et à réduire notre dépendance envers quelques fournisseurs principaux.

Les systèmes de soutien seront de plus en plus cruciaux pour garantir l'efficacité opérationnelle

Nous disposons actuellement d'un très grand nombre de systèmes de soutien opérationnels et de systèmes de soutien des affaires qui sont interconnectés et dont la complexité ne cesse d'augmenter, ce qui pourrait se répercuter sur la stabilité et la disponibilité des systèmes. Il s'agit d'une situation typique pour une entreprise de télécommunications bien établie qui prend en charge une vaste gamme de services de téléphonie, de services mobiles, de services de transmission de données et de services de vidéo existants et émergents. Le développement et la mise en marché d'un nouveau service exigent généralement des efforts considérables sur le plan de l'intégration et du développement de systèmes. La gestion des frais de développement et des coûts d'exploitation continus connexes constitue un facteur important pour le maintien de la position concurrentielle et des marges bénéficiaires. Nous demeurons proactifs dans notre évolution vers des systèmes de soutien de prochaine génération qui tirent parti de l'intégration au sein de l'industrie et des normes liées aux processus. Au fur et à mesure que les services de prochaine génération sont mis en place, ils doivent être conçus pour être compatibles avec les systèmes de soutien et les infrastructures TI de prochaine génération, tout en demeurant compatibles avec les services existants et les systèmes de soutien. Cette situation crée des incertitudes à l'égard de la rapidité et des coûts du développement et des tests nécessaires à la prestation de solutions ayant l'effet souhaité, et elle pourrait limiter notre capacité à lancer de nouveaux services de manière efficiente.

Atténuation des risques : Conformément aux pratiques en vigueur dans l'industrie, notre approche consiste à séparer les systèmes de soutien des affaires des systèmes de soutien opérationnel et de la technologie réseau sous-jacente. Nous visons à dissocier l'introduction des nouvelles technologies réseau et les services vendus aux clients, de manière à ce qu'ils évoluent indépendamment l'un de l'autre. Cette façon de faire nous permet d'optimiser les investissements liés aux réseaux tout en limitant l'incidence sur les services offerts à la clientèle, et facilite la mise en marché de nouveaux services en tirant parti de fonctions axées sur les données configurables plutôt que sur les

changements aux programmes en ce qui concerne les systèmes de soutien des affaires et les systèmes de soutien opérationnel. En outre, en raison de la maturité croissante des logiciels des distributeurs de services de télécommunications, nous adoptons des logiciels standards au sein de l'industrie pour les fonctions liées aux systèmes de soutien des affaires et aux systèmes de soutien opérationnel, et nous évitons de développer des logiciels personnalisés lorsque cela est possible. Cette situation nous permet de tirer parti des connaissances des distributeurs et des pratiques de l'industrie acquises grâce à la mise en œuvre de leurs plateformes au sein de nombreuses entreprises de télécommunications mondiales. Nous avons mis en place une structure de prochaine génération pour les systèmes de soutien des affaires et les systèmes de soutien opérationnel, de manière à nous assurer que les nouveaux services et les nouvelles technologies développés seront intégrés à la structure de prochaine génération, ce qui facilitera la mise hors service des systèmes existants conformément au programme NGOSS (d'après l'anglais *Next Generation Operations Systems and Software*) du TeleManagement Forum. Par ailleurs, nous continuons à effectuer d'importants investissements dans la résilience et la fiabilité des systèmes, afin de soutenir nos initiatives accordant la priorité aux clients.

L'évolution des normes technologiques en matière d'accès à large bande filaire pourrait aller plus vite que les investissements prévus dans l'infrastructure d'accès

Les normes technologiques relatives à l'accès à large bande sur des lignes de cuivre vers les établissements des clients évoluent à un rythme rapide, ce qui permet d'offrir des vitesses d'accès à large bande plus élevées. Cette évolution est alimentée par la demande de la part des utilisateurs pour une connectivité plus rapide, la menace d'une augmentation des capacités et des services des concurrents, l'utilisation accrue d'applications liées aux services par contournement et l'intention des fournisseurs de services comme nous d'offrir de nouveaux services qui nécessitent une plus grande bande passante, comme les services de télévision sur IP. Généralement, l'évolution vers des vitesses d'accès à large bande plus élevées est réalisée par le déploiement de la fibre optique à une distance plus éloignée des centraux, ce qui raccourcit la partie de la ligne de cuivre du réseau d'accès, et par l'utilisation de technologies de modem plus rapides sur cette ligne raccourcie. Toutefois, ces nouvelles technologies d'accès évoluent plus rapidement que le cycle d'investissement traditionnel lié à l'infrastructure d'accès. L'introduction de ces nouvelles technologies et leur rythme d'adoption pourraient donner lieu à des besoins accrus en matière de fonds pour les dépenses d'investissement non planifiées à l'heure actuelle, ainsi qu'à la réduction des durées d'utilité estimatives de certaines infrastructures existantes, ce qui pourrait entraîner une hausse de la dotation aux amortissements.

Atténuation des risques : Dans le cadre de notre programme pluriannuel de mise en place de réseaux à large bande, nous avons mis notre réseau à niveau en déployant la technologie de la fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné. Nous continuons d'investir dans cette infrastructure afin de maintenir notre capacité à prendre en charge des services concurrentiels; tout récemment, nous avons mis notre réseau à niveau à la technologie VDSL2, ainsi qu'aux technologies de liaison. Par ailleurs, nous procédons activement au déploiement des technologies de la fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné, qui prennent en charge des largeurs de bande supérieures.

Outre les améliorations continues à la technologie de la fibre optique jusqu'au voisinage, nous surveillons activement le développement et l'acceptation par les entreprises de télécommunications des normes FTTx (notamment la norme FTTP, la fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné; et la norme FTTPd, la fibre optique jusqu'au point de distribution) concurrentes proposées. L'une ou plusieurs de ces solutions à fibre optique pourraient constituer une technologie plus pratique que les lignes de cuivre actuelles pour le déploiement de multiplexeurs d'accès DSL dans les nouveaux quartiers ou nouveaux immeubles d'habitation. Nous examinons des modèles opérationnels aux fins du déploiement économique des technologies de fibre optique dans les régions où des lignes de cuivre sont utilisées.

L'évolution de ces architectures d'accès et des normes correspondantes, axées sur les normes de qualité des services et l'ingénierie du trafic réseau, soutient toute notre stratégie de services résidentiels visant l'offre de services Internet IP et de services de transmission de la voix et d'images vidéo sur une infrastructure d'accès à large bande commun.

La téléphonie IP devant remplacer la téléphonie analogique existante se développe progressivement et les économies de coûts sont incertaines

Nous continuons d'assurer le suivi de l'évolution des offres de technologies et de services de téléphonie IP et nous avons développé une solution à l'intention des clients résidentiels pour des services de téléphonie IP par accès à large bande. Cette solution vise actuellement à remplacer les services de téléphonie analogique existants dans les régions desservies par des installations de fibres optiques. Toutefois, il se pourrait que cette solution soit élargie pour offrir des services de téléphonie supplémentaires au moyen de l'infrastructure de services de téléphonie analogique existante. Nous avons également amorcé le développement et la mise à l'essai d'une solution de téléphonie IP de prochaine génération pour les abonnés des services d'affaires, dont le but est de remplacer les plateformes VoIP existantes dont la durée de vie touche à sa fin et de couvrir les régions où l'accès au moyen de la fibre optique est offert. Nous avons amorcé le déploiement de solutions IP convergentes dans le marché des services résidentiels, aux fins de la prestation de services de téléphonie et de services vidéo et Internet fonctionnant en concordance à l'aide de la même infrastructure à large bande. Cependant, l'échange d'informations entre des fournisseurs de services dotés d'infrastructures à large bande différentes est encore à un stade peu avancé.

Notre stratégie technologique à long terme consiste à convertir tous ces services au protocole IP en vue de rationaliser le réseau, de réduire les coûts et d'assurer la prestation de nos services résidentiels évolués. La poursuite au maximum de cette stratégie exigerait la transition de nos services de téléphonie de type classique vers des services de téléphonie IP et le retrait progressif des services de téléphonie analogique existants. Afin de prendre en charge cette stratégie, nous pourrions mettre les lignes de téléphonie analogique de type classique hors service et utiliser des lignes d'accès à large bande strictement numérique appuyant tous les services, y compris la téléphonie, la vidéo et Internet. Toutefois, l'accès à large bande strictement numérique pourrait se révéler non réalisable ou non rentable dans de nombreuses régions pendant un certain temps, surtout dans les régions rurales et éloignées. En conséquence, nous prévoyons prendre en charge pendant un certain temps encore les systèmes de transmission de la voix existants et ceux fondés sur la technologie IP et engager des frais en vue de maintenir les deux systèmes. Il y a un risque que les investissements dans la technologie de transmission de la voix IP ne soient pas accompagnés de réduction des coûts au titre de la maintenance des systèmes existants de transmission de la voix. Il se pourrait également que l'infrastructure d'accès aux services IP et les plateformes de téléphonie IP correspondantes ne soient pas mises en place assez rapidement pour éviter la nécessité de procéder à de nouveaux investissements dans les plateformes de commutation traditionnelles afin de soutenir l'accès au réseau téléphonique public commuté en place dans certaines régions, ce qui donnerait lieu à des investissements aux fins de l'adaptation des lignes dans les bureaux centraux n'offrant pas de services à large bande.

Atténuation des risques : Nous continuons à déployer des technologies de transmission de la voix fondées sur IP dans les collectivités ayant accès à la fibre optique et nous collaborons avec les fournisseurs et l'industrie afin d'évaluer leur applicabilité technique et leurs profils de coûts changeants, de manière à assurer la migration proactive des abonnés existants vers les plateformes fondées sur IP, tout en déployant les efforts voulus afin de respecter nos engagements envers le CRTC et répondre aux attentes de nos clients. Nos investissements continus dans les technologies liées au réseau à large bande évolué, y compris le déploiement de la fibre optique jusqu'au domicile, devraient faciliter l'évolution future de la téléphonie IP. Nous avons également collaboré avec les fabricants afin d'optimiser les activités et la structure de coûts liées aux systèmes et solutions analogiques, ainsi que leur durée d'utilité, de manière à ce que cette infrastructure puisse évoluer et faire partie intégrante du passage à la technologie IP. Par ailleurs, les solutions fondées sur IP que nous déployons à l'heure actuelle peuvent soutenir de nombreux abonnés et services et nous aider à limiter les risques liés à notre exposition à l'un quelconque segment du marché. Au fur et à mesure que nos services mobiles évolueront, nous continuerons d'évaluer les occasions de regrouper les technologies distinctes dans un seul environnement aux fins de la prestation de services de transmission de la voix. Nous comptons notamment regrouper notre nouvelle solution VoIP pour les clients résidentiels sur la même plateforme qui prend en charge la téléphonie mobile. Nous examinons les occasions de rationaliser notre infrastructure existante de services

de transmission de la voix afin de gérer les coûts. Nous prêtons par ailleurs une plus grande attention à la réduction des coûts liés aux services VoIP, et nous collaborons avec nos fournisseurs et nos partenaires afin de réduire la structure de coûts liée au déploiement des services VoIP.

La convergence vers un environnement d'applications IP commun pour les services de téléphonie, de vidéo et Internet est un projet complexe

La convergence des services mobiles et filaires vers un environnement d'applications IP commun par l'entremise d'un réseau IP commun permet de réaliser des économies de coûts tout en assurant le développement accéléré de services plus évolués, plus souples et plus conviviaux. Toutefois, la transformation de systèmes fonctionnant individuellement en un environnement commun est très complexe et pourrait s'accompagner d'erreurs de mise en œuvre, de problèmes de conception et d'une instabilité du système.

Atténuation des risques : Nous atténuons le risque de mise en œuvre au moyen de nos architectures modulaires, de nos investissements dans les laboratoires, de nos partenariats avec des intégrateurs de systèmes, le cas échéant, d'essais par des membres du personnel, et de l'utilisation de matériel couramment utilisé dans le cadre du déploiement de la plupart des technologies IP en Amérique du Nord. De plus, nous jouons un rôle actif au sein d'un certain nombre d'organismes de normalisation tels que Metro Ethernet Forum et IP Sphere, de manière à nous assurer que toute nouvelle stratégie relative à l'infrastructure IP tire parti de la fonctionnalité axée sur les normes, dans le but de simplifier davantage nos réseaux.

L'émergence des services par contournement présente des défis en ce qui a trait à la capacité du réseau et aux modèles d'affaires conventionnels

Les services par contournement constituent une catégorie de services offerts sur Internet et sont en concurrence directe avec les services de télévision payante traditionnels, ainsi qu'avec les services mobiles et filaires de transmission de la voix et les services de messagerie. Plus particulièrement, les services vidéo par contournement sont devenus la plus importante source de trafic sur Internet en Amérique du Nord. Les fournisseurs de services par contournement ne sont pas propriétaires des réseaux et n'investissent pas dans ceux-ci, et en raison de la croissance de leurs services, les fournisseurs de services Internet et les propriétaires de réseaux font face au défi de prévenir la congestion des réseaux.

Atténuation des risques : Nous avons conçu un réseau IP qui n'a pas éprouvé de problèmes de congestion importants au cours de 2014. Nous avons noté l'existence de points d'accès sur notre réseau ADSL existant, et nous avons élaboré des solutions à court et à long terme pour composer avec cette situation. Au fur et à mesure que les fournisseurs de services par contournement lancent des services et offrent des services vidéo à plus haute résolution sur Internet, nous continuons d'investir dans notre réseau, notamment de brancher directement plus de foyers aux installations de fibres optiques, afin de prendre en charge l'accroissement de la capacité, et de trouver de nouvelles solutions aux défis que posent les fournisseurs de services par contournement, tels que des forfaits données flexibles et des solutions IDO.

10.4 Questions de réglementation

Nos services de télécommunications, de diffusion et de radiocommunication sont réglementés par la législation fédérale par le truchement du CRTC, du ministre de l'Industrie et du ministre du Patrimoine canadien. Ces règlements concernent notamment les modalités visant la prestation de services de télécommunications et de diffusion, la concession de licences de spectre ainsi que les restrictions à la propriété et le contrôle par des non-Canadiens. L'issue des instances réglementaires, des procédures, des appels et des autres faits nouveaux pourrait se répercuter sensiblement sur nos procédures opérationnelles et sur notre rentabilité.

Licences de radiocommunication et exigences relatives aux services d'itinérance mobile et au partage des pylônes d'antennes

Disponibilité des licences de spectre mobile

Toutes les communications sans fil reposent sur la transmission par ondes radio et nécessitent par conséquent un accès au spectre des radiofréquences. Afin de soutenir la croissance rapide des services d'utilisation de données

mobiles et de mettre en œuvre nos stratégies liées au déploiement de grande envergure de notre réseau 4G LTE dans les zones rurales, nous avons besoin de spectre pour les services sans fil additionnel (se reporter à « *Demande de la part des abonnés visant les services de transmission de données* », à la rubrique 10.3, « *Technologie* »).

Cadre portant sur le transfert de spectre mobile

Le 28 juin 2013, Industrie Canada a publié le Cadre portant sur le transfert, la division et la subordination des licences de spectre mobile commercial. En vertu de ce cadre, Industrie Canada doit approuver tous les transferts de licences concernant le spectre mobile commercial, y compris les transferts prospectifs, les transferts réputés et les transferts réels de licences d'un titulaire de licences à un autre.

En juillet 2013, TELUS a déposé une demande de révision judiciaire des règles qui régissent le transfert de spectre, en s'appuyant sur le fait que l'exigence selon laquelle les transferts réputés doivent être approuvés n'est pas du ressort du ministre de l'Industrie. Le 2 décembre 2014, la Cour fédérale a confirmé que le ministre de l'Industrie a, en vertu de la *Loi sur la radiocommunication*, le pouvoir d'exiger l'approbation des transferts réputés de licences. En conséquence, d'autres obstacles ayant trait au moment auquel les transferts ont lieu et à leur approbation pourraient entraver les futurs transferts de licences de spectre.

Cadre portant sur les enchères de spectre des SSFE-3

Le 28 juillet 2014, Industrie Canada a amorcé une consultation et, le 18 décembre 2014, a publié Le cadre technique, politique et de délivrance de licences pour les services sans fil évolués des bandes 1 755 – 1 780 MHz et 2 155 – 2 180 MHz (SSFE-3). Dans ce cadre, le ministre de l'Industrie tiendra des enchères de spectre visant un bloc de 50 MHz du spectre des SSFE-3 en mars 2015, soit avant la tenue des enchères concernant la bande de fréquence de 2 500 MHz qui sont prévues pour avril 2015, et de réserver 30 MHz (ou 60 %) du spectre pour les entreprises de télécommunications qui offrent des services mobiles et dont la part du marché des abonnés des services mobiles est inférieure à 10 % à l'échelle nationale ou à 20 % à l'échelle provinciale. La tranche résiduelle de 20 MHz du spectre qui n'a pas été réservée sera divisée en deux blocs de 10 MHz par licence, et des soumissions pourront être présentées pour chaque bloc ou pour les deux blocs.

Cadre portant sur les enchères de spectre dans les bandes de fréquence de 2 500 à 2 690 MHz

Le 10 janvier 2014, Industrie Canada a annoncé que les enchères de licences de spectre visant les bandes de fréquence de 2 500 à 2 690 MHz débuteront le 14 avril 2015. Ce spectre constitue du spectre de premier ordre pour les réseaux LTE en milieu urbain. À l'heure actuelle, ce spectre est principalement détenu par Rogers Communications et Bell Canada. En vertu des règles concernant les enchères, tous les participants seront assujettis à un plafond de fréquence de 40 MHz pour ce spectre dans chaque région où des licences sont octroyées. Dans les régions où les entreprises de télécommunications bien établies excèdent le plafond de spectre autorisé, elles ne seront pas tenues de renoncer au spectre existant qu'elles détiennent. Toutefois, ces titulaires de licences ne pourront pas présenter de soumissions afin d'obtenir des licences de spectre additionnelles dans le cadre des enchères, relativement aux zones de service pour lesquelles le plafond a été atteint ou dépassé. Étant donné que Bell et Rogers contrôlent déjà des blocs importants de ce spectre, leur capacité à présenter des soumissions dans le cadre de ces enchères sera limitée. Les enchères nous fournissent une occasion d'accroître le spectre que nous détenons aux fins du réseau LTE, pour autant que nous réussissions à acquérir du spectre au cours des enchères. Toutefois, il n'existe aucune certitude que nous acquerrons tout le spectre mobile désiré.

Cadre portant sur les licences de spectre des SSFE-4

Le 21 mai 2014, Industrie Canada a amorcé une consultation et, le 18 décembre 2014, a publié la Décision sur un cadre politique, technique et de délivrance de licences pour services mobiles par satellite et services sans fil évolués (SSFE-4) dans les bandes 2 000 à 2 020 MHz et 2 180 à 2 200 MHz. Des licences pour la moitié du spectre, soit 20 MHz, qui n'a jamais fait l'objet d'enchères, sont actuellement octroyées pour les réseaux par satellite et les réseaux terrestres au pays, mais ce spectre n'a jamais été déployé. Le 1^{er} avril 2015, le ministre de l'Industrie accroîtra de 20 MHz à 40 MHz le spectre des licences existantes concernant la bande de 2 GHz

dans le cadre des autorisations de licence du service mobile par satellite (SMS) et de la composante auxiliaire terrestre (CAT). Le ministre de l'Industrie donnera également aux titulaires de licences l'option de choisir le sens des liaisons duplex de la bande 2 000 à 2 020 MHz pour les réseaux terrestres, et il a retiré l'exigence concernant les appareils à deux modes.

Modifications de la politique visant la bande de 3 500 MHz

Le 19 août 2014, Industrie Canada a amorcé une consultation et, le 18 décembre 2014, a publié les Décisions relatives aux modifications de la politique visant la bande de 3 500 MHz (3 475 – 3 650 MHz) et sur un nouveau processus de délivrance des licences, qui fait suite au document intitulé *Décisions relatives au renouvellement de licences exploitées dans les bandes de 2 300 MHz et de 3 500 MHz* publié par le ministère en novembre 2013. Le ministre de l'Industrie a décidé de réaffecter la bande de 3 500 MHz de manière à permettre les services mobiles dans l'ensemble de la bande. Dans le cadre de cette réaffectation fondamentale et par suite des autres consultations effectuées, tous les systèmes d'accès sans fil fixe seront assujettis à une éventuelle transition à un nouveau plan de répartition de la bande permettant une utilisation flexible de la bande. D'ici là, toutes les licences dans la bande de 3 500 MHz garderont leur statut de licences pour services fixes seulement. Nous détenons 124 de ces licences, pour lesquelles nous avons payé un montant total de 6,5 millions de dollars lors des enchères tenues en 2004 et en 2005.

Consultation sur la réattribution de la bande de 600 MHz

Le 18 décembre 2014, Industrie Canada a amorcé sa Consultation sur la réattribution de la bande de 600 MHz. Dans ce cadre, le ministre de l'Industrie sollicite des observations sur la proposition générale visant à réattribuer cette bande pour y inclure les services mobiles commerciaux à large bande, et sur l'étape initiale de participation à un processus conjoint de réattribution des canaux de télédiffusion avec les États-Unis. Le ministre de l'Industrie propose l'adoption du cadre de répartition de la bande de 600 MHz adopté aux États-Unis, et il s'engage à réattribuer la même quantité de spectre qu'aux États-Unis.

Conformité aux conditions de licence et à la réglementation sur les télécommunications

Industrie Canada réglemente, en autres choses, l'attribution et l'utilisation de spectre des radiofréquences au Canada et l'octroi des licences pour l'utilisation des bandes de fréquence ou de voies radio à l'intérieur de différentes bandes de fréquence aux fournisseurs de services et aux utilisateurs privés. Industrie Canada établit également les conditions de licence, y compris les restrictions portant sur le transfert des licences de spectre mobile, les obligations concernant la couverture, les obligations concernant la recherche et développement, la communication de l'information annuelle et les obligations concernant le partage obligatoire avec les concurrents des services d'itinérance et des emplacements d'antennes.

Bien que nous estimions satisfait dans l'ensemble aux conditions d'attribution de nos licences, rien ne garantit que les autorités considéreront que nous les avons toutes respectées ou qu'en cas de défaut de notre part, une exemption nous sera accordée ou encore que les coûts nécessaires à l'atteinte de la conformité ne seront pas importants. Tout défaut de nous conformer aux conditions de licence pourrait entraîner la révocation de nos licences et/ou des pénalités.

Le 18 décembre 2013, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il compte apporter des modifications à la *Loi sur les télécommunications* et à la *Loi sur la radiocommunication* afin de donner au CRTC et à Industrie Canada l'option d'imposer des sanctions administratives pécuniaires. Les modifications générales portant sur les sanctions administratives pécuniaires qui ont été apportées à la *Loi sur les télécommunications* s'appliquent aux contraventions aux dispositions de la loi ou à toute décision ou tout règlement du CRTC en vertu de la loi. En vertu des modifications, le CRTC sera en mesure d'imposer à une société des sanctions administratives pécuniaires d'un montant maximal de 10 millions de dollars pour la première infraction, et d'un montant maximal de 15 millions de dollars pour chaque infraction subséquente. Les modifications portant sur les sanctions administratives pécuniaires apportées à la *Loi sur la radiocommunication* sont plus ciblées et s'appliquent à l'utilisation non autorisée d'appareils radio, aux contraventions aux nouvelles exigences visant les brouilleurs, ainsi qu'aux contraventions aux règles, normes et procédures relatives aux enchères. Le 16 décembre 2014, le projet de loi C-43, *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2014*, a reçu la sanction royale, et les dispositions régissant les sanctions administratives pécuniaires ont maintenant pris effet.

Atténuation des risques : Nous continuons de nous efforcer de nous conformer à l'ensemble des conditions de licence et de renouvellement, et nous prévoyons participer aux futures enchères de spectre pour les services sans fil. Nous avons fait valoir au gouvernement fédéral que l'application des règles relatives aux enchères de spectre devrait se faire de manière équitable, afin que les entreprises de services mobiles établies telles que TELUS puissent présenter leurs soumissions sur un même pied d'égalité que les autres entreprises, en ce qui a trait aux blocs de spectre pouvant être acquis dans le cadre des enchères, ou qu'elles puissent acquérir des licences de spectre disponibles à la vente auprès de nouveaux venus.

Examens réglementaires et examens par le gouvernement fédéral

Le CRTC a tenu des instances publiques ayant notamment pour objet l'examen des services filaires de gros (y compris le bien-fondé de rendre obligatoire l'accès par les concurrents aux services de fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné), des services mobiles de gros et du cadre réglementaire relatif aux entreprises de télédiffusion; il a également annoncé qu'il compte tenir, dans l'avenir, d'autres instances sur les services par satellite et les autres services de transport, ainsi que sur les services de télécommunications de base (y compris le mécanisme national de contribution).

Examen des services filaires de gros

Le 15 octobre 2013, le CRTC a amorcé un examen important du cadre réglementaire actuel visant les services filaires de gros et a publié à cet effet l'Avis de consultation de télécom CRTC 2013-551, *Examen des services de gros et des politiques connexes*. Cette procédure de réglementation qui couvre un champ très large comprenait une audience ayant eu lieu au quatrième trimestre de 2014. Les observations écrites finales ont été présentées le 19 décembre 2014, et la procédure a pris fin. Nous nous attendons à ce qu'une décision soit rendue au deuxième trimestre de 2015. La décision pourrait modifier les aspects du cadre de réglementation actuel des services filaires de gros. Cet examen permettra notamment de déterminer si les concurrents qui décident de ne pas construire leurs propres installations de fibres optiques jusqu'aux locaux de l'abonné pourront bénéficier de l'accès réglementé aux installations de fibres optiques jusqu'aux locaux de l'abonné de TELUS et d'autres grandes entreprises de câblodistribution et de téléphonie. Ces changements pourraient avoir une incidence défavorable sur nos futures stratégies commerciales.

Services par satellite et autres services de transport

Dans la Politique réglementaire de télécom CRTC 2013-771 publiée le 18 décembre 2013, le CRTC a annoncé que l'examen prévu des services de télécommunications de base comportera un examen de l'infrastructure de transport au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest. Cet examen servira également à déterminer s'il y a lieu d'établir un mécanisme pour financer les investissements dans des infrastructures liées aux installations de transport dans ces territoires. Cette instance pourrait donner lieu à une augmentation des subventions versées afin de prendre en charge la construction des infrastructures à l'extérieur des territoires de desserte de TELUS. Cette instance n'a pas encore été amorcée.

Le CRTC a également déterminé que le coût élevé de transport par satellite constitue un obstacle à l'atteinte de son objectif relatif à la prestation sur réseau à large bande, et a annoncé qu'il compte mener une enquête concernant les services par satellite. Le 6 février 2014, le CRTC a amorcé cette enquête, qui vise principalement l'examen des services par satellite fournis aux autres fournisseurs de services de télécommunications. L'instance a pris fin, et l'enquêteur n'a pas encore présenté son rapport définitif. Ce rapport ne devrait pas avoir une incidence significative sur nos activités, mais les conclusions qui y seront présentées auront une incidence sur la prise en compte de l'infrastructure de transport des services de télécommunications de base.

Examen des services mobiles de gros

Dans le budget fédéral déposé le 11 février 2014, le gouvernement fédéral a annoncé un projet de modification de la *Loi sur les télécommunications*, qui vise à plafonner les tarifs d'itinérance liés aux services mobiles de gros, de manière à ce que les entreprises de télécommunications qui offrent des services mobiles ne puissent facturer aux autres entreprises de télécommunications au pays qui offrent des services mobiles des tarifs supérieurs à ceux facturés à leurs propres clients abonnés aux services mobiles voix, données et textos. Le 31 mars 2014, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-31, *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014*, qui prévoit des dispositions visant à plafonner les tarifs d'itinérance liés aux services mobiles de gros qui sont facturés aux entreprises

de télécommunications canadiennes pour les services voix, données et textos en itinérance. Le projet de loi C-31 a pris effet le 19 juin 2014. On s'attend à ce que cette mesure demeure en place au moins jusqu'à ce que le CRTC termine son examen amorcé le 20 février 2014 et visant à déterminer si le marché des services sans fil mobiles de gros est suffisamment concurrentiel et, dans le cas contraire, détermine les mesures réglementaires qui doivent être mises en œuvre. Les points qui sont couverts par l'instance ayant pris fin comprennent les tarifs réglementés relatifs aux services d'itinérance ou au partage des pylônes et des emplacements, et tout autre service de gros prescrit. L'audience relative à cette instance a eu lieu en septembre 2014, et on s'attend à ce qu'une décision soit rendue au premier trimestre de 2015. Il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence que la décision du CRTC pourrait avoir sur les activités de la société. À l'heure actuelle, le plafond visant les tarifs d'itinérance liés aux services de gros n'a pas une incidence significative sur nos activités.

Examen des frais pour les factures papier par le gouvernement fédéral

Le 21 octobre 2014, le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-43, *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2014*, dans lequel il propose que la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications* soient modifiées de manière à interdire la facturation aux abonnés de frais pour les factures papier. Le 16 décembre 2014, le projet de loi C-43 a reçu la sanction royale, et les dispositions concernant les frais pour les factures papier ont maintenant pris effet.

Interdiction des politiques d'annulation de 30 jours

Le 6 novembre 2014, le CRTC a publié la Politique réglementaire de radiodiffusion et de télécom CRTC 2014-576, intitulée *Interdiction des politiques d'annulation de 30 jours*. Dans cette décision, le CRTC a déterminé que les politiques d'annulation de 30 jours pour les services téléphoniques locaux, les services Internet et les services de distribution de radiodiffusion (p. ex., les services de télévision par câble ou par satellite) seront interdites pour les particuliers et les petites entreprises qui sont des clients de toutes les entreprises de télécommunications et entreprises de distribution de radiodiffusion (« EDR ») canadiennes. La politique est entrée en vigueur le 23 janvier 2015. TELUS est en train de modifier ses conditions de service pour les fournisseurs de services de télécommunications et les EDR de manière à ce qu'elles reflètent la politique du CRTC. La décision n'aura pas une incidence significative sur nos activités.

Services de télécommunications de base

Le CRTC a annoncé qu'il compte effectuer un examen exhaustif dans le cadre d'une instance publique, afin de déterminer quels services (p. ex., voix et large bande) tous les Canadiens ont besoin pour participer pleinement à l'économie numérique, et de déterminer si des changements doivent être apportés au mécanisme national de contributions, en vertu duquel les services de télécommunications de base dans les zones de desserte à coût élevé sont subventionnés. On s'attend à ce que le CRTC publie prochainement un avis public de consultation décrivant plus en détail le champ d'application de l'instance. Il est trop tôt pour déterminer l'incidence de l'issue de cette instance sur TELUS.

Consultation publique sur les services de télédiffusion et de distribution (examen lié à la conversation Parlons télé)

En septembre 2014, le CRTC a terminé l'examen du cadre réglementaire relatif aux services de télédiffusion. Un certain nombre de questions ont été analysées dans le cadre de cette instance, y compris la proposition du CRTC visant à accroître la capacité des consommateurs à pouvoir s'abonner à des services de programmation à la carte, la nécessité d'exiger des paiements de contribution des fournisseurs de contenu qui en sont actuellement exemptés et les façons d'établir des tarifs de gros pour les services de programmation dans un contexte qui offre plus de choix aux consommateurs. Jusqu'à présent, trois décisions concernant cet examen ont été publiées, soit la Politique réglementaire de radiodiffusion et de télécom CRTC 2014-576, « *Interdiction des politiques d'annulation de 30 jours* » (pour laquelle une analyse est présentée ci-dessus), la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-24, « *Transmission en direct des signaux de télévision et programmation locale* », et la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-25, « *Mesures visant à traiter des problèmes de substitution simultanée* ». D'autres décisions concernant cette instance devraient être publiées. Les décisions qui découleront de cette instance n'auront vraisemblablement aucune incidence significative sur nos activités.

Atténuation des risques : Nous continuerons d'encourager le CRTC afin qu'il réduise le champ d'application relatif aux installations réseau qui sont assujetties à un accès obligatoire par les concurrents. Si l'accès à l'infrastructure

de la fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné est réglementé par suite de l'examen des services filaires de gros, les entreprises de télécommunications pourraient possiblement renoncer à investir dans la fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné dans l'avenir.

Nous participons aux deux instances concernant les services par satellite et les services de transport et, en tant que contributeur net, nous présentons des arguments contre la mise en place d'un mécanisme de subvention additionnel financé par l'industrie pour les installations situées au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Nous avons participé à l'instance concernant les services mobiles de gros afin de démontrer que le marché des services mobiles est concurrentiel et qu'il n'y a pas lieu d'ajouter d'autres règles du CRTC en ce qui a trait aux services mobiles de gros, y compris les tarifs d'itinérance et les tarifs liés à l'accès aux pylônes et aux emplacements aux fins des services mobiles.

TELUS est en conformité sur le fond à la loi concernant les frais pour les factures papier qui a été édictée récemment, et nos résultats du quatrième trimestre de 2014 et nos objectifs financiers pour 2015 tiennent compte de l'incidence de cette loi. TELUS est en train de modifier ses conditions de service pour les fournisseurs de services de télécommunications et les EDR de manière à ce qu'elles reflètent les décisions du CRTC concernant l'interdiction des politiques d'annulation de 30 jours. TELUS examine et améliore actuellement ses programmes, pratiques et procédures en matière de conformité compte tenu du régime de sanctions administratives pécuniaires ayant une portée plus étendue en vertu de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur la radiocommunication*, qui a maintenant pris effet.

Nous participerons à l'examen des services de télécommunications de base et soulignerons le fait que toute amélioration de l'objectif du service de base actuel ferait en sorte que des modifications connexes devraient être apportées au régime de subvention actuel, ou qu'un nouveau régime devrait être mis en place, afin de financer entièrement toute nouvelle exigence concernant la prestation de services minimaux.

Nous avons participé à la consultation du CRTC concernant la modification du cadre réglementaire qui s'applique aux services de télévision, et nous avons soutenu le CRTC relativement à son objectif qui vise à faire en sorte que nos abonnés des services de télévision bénéficient d'un plus grand choix. Nous nous sommes concentrés sur les modifications qui doivent être apportées au cadre réglementaire afin de résoudre les questions liées à l'intégration verticale du secteur de la radiodiffusion et aux tarifs de gros artificiellement élevés pour des services de programmation maintenus par l'intermédiaire de la vente de services au moyen de gros forfaits (ne reflétant pas la demande des consommateurs à l'égard d'un service donné dans le cadre du forfait).

Code sur les services sans fil du CRTC de portée nationale/ Lois provinciales visant la protection des consommateurs

Le 3 juin 2013, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2013-271, le Code sur les services sans fil, qui met en place un code de conduite obligatoire visant les fournisseurs qui offrent des services vocaux et de données sans fil mobiles de détail aux particuliers et aux petites entreprises. Le Code sur les services sans fil est applicable à l'échelle du Canada et établit les exigences de base en ce qui a trait aux droits des consommateurs, ainsi que les responsabilités des fournisseurs de services. Il traite de questions telles que la clarté et le contenu des contrats de services sans fil mobiles, l'application de frais de résiliation anticipée et les plafonds obligatoires concernant les frais d'utilisation de données et les frais d'itinérance, ainsi que l'élimination des frais de résiliation après une période de deux ans.

Bien que le Code sur les services sans fil soit entré en vigueur le 2 décembre 2013 et qu'il s'applique aux contrats de services sans fil mobiles signés, modifiés, renouvelés ou prolongés après cette date, le CRTC a également indiqué que le Code sur les services sans fil s'appliquera à tous les contrats de services sans fil à compter du 3 juin 2015, peu importe la date à laquelle ils ont été conclus. Cela pourrait vouloir dire qu'à compter du 3 juin 2015, le Code sur les services sans fil s'appliquera de manière rétroactive à tous les contrats de services sans fil mobiles de détail conclus avec des particuliers et des petites entreprises, y compris les contrats en vigueur avant le 2 décembre 2013. Les contrats prévoyant un solde pour l'appareil qui est réduit sur une période supérieure à 24 mois, ce qui est le cas pour tous les contrats de services sans fil mobiles d'une durée de trois ans qui n'auront pas encore pris fin le 3 juin 2015, ne seront pas conformes au Code sur les services sans fil.

La Cour d'appel fédérale a accordé à TELUS, de même qu'à d'autres importants fournisseurs de services mobiles, une autorisation d'interjeter appel de l'application rétrospective du Code sur les services sans fil, et l'appel a été entendu le 12 novembre 2014. Une décision devrait être rendue au premier trimestre de 2015. Si l'application rétrospective du Code sur les services sans fil devait être exigée, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers futurs, car certains de nos abonnés ayant signé un contrat d'une durée de trois ans pourraient ne pas être obligés de payer le solde résiduel pour leur appareil s'ils décident de résilier leur contrat avant l'échéance.

Plusieurs provinces ont promulgué une loi visant la protection des consommateurs ayant une incidence sur les services mobiles, y compris l'Ontario et le Québec. Il se pourrait que nous, et d'autres fournisseurs de services mobiles, devions engager d'importants coûts de conformité, particulièrement parce que les règles fédérales et provinciales ne sont pas entièrement harmonisées.

Atténuation des risques : Nous favorisons les exigences prescrites dans le Code sur les services sans fil du CRTC pour normaliser les conditions liées à la prestation de services et pour réduire les coûts de conformité, mais nous avons interjeté appel de l'application rétrospective du Code sur les services sans fil. Le Code est entré en vigueur le 2 décembre 2013, et nous avons ajusté nos pratiques comme il se devait afin d'assurer la conformité aux exigences du Code au plus tard à la date de son entrée en vigueur. De plus, nous avons lancé de nouveaux forfaits d'une durée de deux ans le 30 juillet 2013, soit avant la date obligatoire de mise en place des contrats d'une durée maximale de deux ans. Étant donné que nous sommes assujettis aux lois et règlements fédéraux tels que le Code sur les services sans fil, il se pourrait dans certains cas que nous ne soyons pas tenus de nous conformer à des lois provinciales. Pour gérer nos coûts de conformité dans de tels cas, nous déterminons avec le plus grand soin si la conformité aux lois provinciales encourage notre philosophie selon laquelle nous accordons la priorité aux clients et s'aligne sur les normes fédérales auxquelles nous sommes assujettis.

Restrictions à la propriété étrangère

Restrictions à la propriété étrangère applicables à TELUS

Nous sommes assujettis aux restrictions à la propriété étrangère et aux restrictions sur le contrôle, y compris les restrictions concernant la propriété de nos actions ordinaires par des non-Canadiens, imposées par le Règlement sur la propriété et le contrôle des entreprises de télécommunications canadiennes et la *Loi sur les télécommunications* (collectivement, la réglementation sur les télécommunications), ainsi que la *Loi sur la radiodiffusion*, de même que par les règlements connexes. Bien que nous croyions avoir agi en conformité avec les lois applicables, rien ne garantit qu'une décision future du CRTC ou de Patrimoine canadien ou que des événements échappant à notre volonté ne feront pas en sorte que nous cessions d'être conformes à ces lois. Si cela devait se produire, la capacité de nos filiales d'exercer leurs activités en qualité d'entreprises canadiennes aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, ou de maintenir, de renouveler ou d'obtenir des licences en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* ou de la *Loi sur la radiocommunication*, pourrait être compromise, et nos activités pourraient subir des conséquences défavorables.

Précisément, pour maintenir notre admissibilité à exploiter certaines de nos filiales qui sont des entreprises de télécommunications canadiennes en vertu de ces lois, entre autres exigences, le niveau de propriété d'actions ordinaires de TELUS par des non-Canadiens ne doit pas dépasser 33 1/3 %, et nous ne devons pas autrement être contrôlés par des non-Canadiens.

Atténuation des risques : La réglementation sur les télécommunications donne à TELUS, qui est une société de portefeuille composée d'entreprises de télécommunications canadiennes, certains pouvoirs pour surveiller et contrôler le niveau de propriété de nos actions ordinaires par des non-Canadiens. Ces pouvoirs ont été incorporés dans les statuts de TELUS et ont été élargis pour permettre également la conformité en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur la radiocommunication* (en vertu de laquelle les exigences en matière de propriété et de contrôle canadiens ont subséquentement fait l'objet de renvois à la *Loi sur les télécommunications*). Ces pouvoirs comprennent le droit i) de refuser d'enregistrer le transfert d'actions ordinaires à une société non canadienne; ii) d'exiger qu'une société non canadienne vende toute action ordinaire; iii) de suspendre les droits de vote liés aux actions ordinaires détenues par des sociétés non canadiennes selon l'ordre inverse d'enregistrement.

Restrictions à la propriété étrangère concernant les petites entreprises de télécommunications

En 2012, le gouvernement fédéral du Canada a modifié la *Loi sur les télécommunications*, de manière à lever les restrictions à la propriété étrangère s'appliquant aux entreprises de télécommunications dont les revenus annuels tirés de la prestation de services de télécommunications au Canada représentent moins de 10 % du total des revenus annuels connexes, au sens où l'entend le CRTC. Les plus petites entreprises de services mobiles et de services filaires, qui peuvent faire l'objet d'une influence, d'une participation ou d'un contrôle importants de la part de très grandes entités à l'étranger, peuvent ainsi réunir des capitaux étrangers pour financer la construction de leurs réseaux, leurs pertes d'exploitation et leurs soumissions dans le cadre des enchères de licences de spectre, ainsi que pour tirer parti de toute règle spéciale concernant les enchères de spectre qui s'applique aux petites entreprises de télécommunications qui offrent des services mobiles.

Atténuation des risques : En ce qui concerne les restrictions à la propriété étrangère, nous continuons de préconiser et de favoriser l'application par le gouvernement fédéral du Canada d'un processus équitable et l'élimination dans les meilleurs délais des restrictions à la propriété étrangère qui visent les entreprises de télécommunications et les entreprises de distribution de radiodiffusion. En ce qui a trait au suivi et à la mise en application des restrictions actuelles concernant la propriété d'actions ordinaires de TELUS par des non-Canadiens, nous avons mis en place des contrôles raisonnables pour nous assurer que les niveaux de propriété étrangère sont respectés, à l'aide d'un système de réservation et de déclaration. Comme il est mentionné ci-dessus, nous disposons de certains recours en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, qui sont pris en considération dans les statuts de TELUS.

Entreprises de distribution de radiodiffusion

Le CRTC nous a octroyé des licences aux fins de l'exploitation d'entreprises de distribution de radiodiffusion par la voie terrestre pour desservir plusieurs localités de la Colombie-Britannique et de l'Alberta (licences renouvelées en 2009 pour une deuxième période complète de sept ans) et de l'est du Québec (licence renouvelée en 2011 pour une deuxième période complète de sept ans). Nous détenons également une licence aux fins de l'exploitation d'un service national de vidéo sur demande (licence renouvelée jusqu'au 31 août 2016). En juillet 2014, le CRTC a approuvé notre demande de licence d'exploitation d'un service télé à la carte national (dont l'échéance prévue est le 31 août 2020).

Application du cadre de réglementation de l'intégration verticale

En septembre 2011, le CRTC a annoncé l'élaboration d'un cadre réglementaire pour répondre aux préoccupations soulevées par l'incitation potentielle à un comportement anticoncurrentiel par les entreprises qui sont à la fois propriétaires de services de programmation et de réseaux de distribution (entreprises de radiodiffusion intégrées verticalement). Le CRTC a ultérieurement mis en place un nouveau code de conduite par l'entremise de modifications apportées à divers règlements relatifs à la radiodiffusion et diverses ordonnances d'exemption de radiodiffusion. Les modifications apportées aux règlements ont été promulguées en juillet 2012. Par ailleurs, le CRTC a assujetti l'acquisition d'Astral Media par BCE en juin 2013 à de nombreuses balises supplémentaires sous forme de conditions de licence, afin d'assurer un accès au contenu que BCE contrôle selon des modalités commerciales raisonnables.

Le CRTC a fait en sorte que les balises supplémentaires appliquées aux entreprises de distribution de radiodiffusion de BCE soient également appliquées aux entreprises de distribution de radiodiffusion de Corus, dans la décision en vertu de laquelle il approuve l'acquisition par Corus de certains actifs d'Astral Media (acquisition approuvée par le CRTC en décembre 2013), ainsi qu'à Rogers Media dans le cadre du processus de renouvellement de sa licence (décision publiée en juillet 2014). Dans le cadre de l'examen du CRTC lié à la conversation *Parlons télé* qui a pris fin récemment, TELUS a proposé la mise en place de balises supplémentaires en vue de protéger la concurrence. Dans la Décision de radiodiffusion et de télécom CRTC 2015-26, « *Plainte contre Bell Mobilité inc. et Québecor Média inc., Vidéotron ltée et Vidéotron s.e.n.c. alléguant une préférence et un désavantage induit et déraisonnables concernant les pratiques en matière de facturation de leurs services de télé mobile Télé mobile de Bell et illico.tv* », le CRTC a ordonné à Bell Mobilité et à Vidéotron de cesser d'accorder un avantage injuste à leurs services de télé mobile sur le marché au détriment d'autre contenu Internet, en exemptant leurs propres services de télé mobile des

frais d'utilisation de données mensuels standards. Si les balises concernant l'intégration verticale ne sont pas appliquées de manière stricte au moment opportun, il existe un risque que des concurrents intégrés verticalement haussent injustement les coûts de programmation que des entreprises non intégrées verticalement telles que TELUS doivent payer, ou tentent d'empêcher l'accès à du contenu sur les plateformes numériques telles que les plateformes Internet et mobiles, ou nuisent autrement à notre capacité à attirer et à fidéliser des abonnés de nos services mobiles ou de notre service Télé OPTIK.

Atténuation des risques : Notre stratégie consiste à grouper et à intégrer du contenu et des applications et à les rendre accessibles de manière à ce que nos abonnés puissent en profiter. Nous croyons qu'il n'est pas nécessaire d'être propriétaire du contenu pour pouvoir l'offrir aux abonnés d'une manière attrayante sur le plan économique, pour autant que les balises réglementaires concernant l'intégration verticale établies par le CRTC soient appliquées rigoureusement et au moment opportun, afin d'éviter que les entreprises concurrentes intégrées verticalement ne bénéficient d'une préférence indue.

Nous favorisons l'application d'une symétrie en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, qui permet de s'assurer que tous les consommateurs canadiens continuent de bénéficier d'un accès équitable au contenu de radiodiffusion, quel que soit le distributeur ou la plateforme de leur choix. Nous continuons de préconiser la mise en œuvre rigoureuse et au moment opportun des balises réglementaires concernant l'intégration verticale établies par le CRTC, et l'application judicieuse d'autres balises, au besoin.

10.5 Ressources humaines

Maintien de l'effectif, embauche et engagement

Notre succès repose sur les compétences, l'expérience et l'engagement des membres de notre équipe. La perte d'employés clés, par suite d'attrition ou de départs à la retraite, ou la détérioration du moral général et de l'engagement des employés découlant d'une réorganisation, de conventions collectives non réglées ou de mesures permanentes de réduction des coûts, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre croissance, nos activités et notre rentabilité ainsi que sur nos efforts visant à améliorer l'expérience client.

Atténuation des risques : Nous nous efforçons d'attirer et de retenir des employés clés au moyen d'approches monétaires et non monétaires, et de maintenir et d'améliorer le niveau d'engagement du personnel. Notre programme de rémunération et d'avantages du personnel vise à appuyer notre culture axée sur l'excellence du rendement et se fonde à la fois sur le marché et le rendement. Il comporte un salaire de base concurrentiel; des primes de rendement qui sont directement liées à notre rentabilité ainsi qu'aux résultats individuels et résultats d'exploitation de la société; des primes de rendement à moyen et à long terme (rémunération fondée sur des actions) offertes aux employés admissibles; un régime d'achat d'actions à l'intention des employés de TELUS, qui est offert à tous les employés à temps plein et à temps partiel au Canada. Nous avons également mis en place un processus de planification de la relève afin de déterminer quels employés sont en mesure d'occuper des postes de cadres dirigeants et d'assurer leur perfectionnement professionnel.

La rémunération fondée sur des actions offerte aux employés clés comporte des périodes d'environ trois ans pour l'acquisition des droits. La hausse de la valeur de marché des actions de TELUS au cours des trois dernières années a accru l'efficacité de ces incitatifs visant à fidéliser le personnel. Toute baisse future du cours de nos actions pourrait toutefois avoir une incidence défavorable sur l'efficacité de ces incitatifs. Au besoin, nous poursuivrons la mise en œuvre de solutions ciblées visant à retenir les membres du personnel possédant des compétences rares sur le marché. Nous offrons également un programme d'avantages du personnel aux termes duquel les membres de l'équipe peuvent choisir les composantes soins de santé, bien-être, mode de vie et retraite qui conviennent le mieux à leurs besoins individuels et aux besoins de leur famille.

L'indice de participation des membres de l'équipe TELUS s'est établi à 85 % en 2014, et TELUS se classe au premier rang mondial des sociétés de la taille de la nôtre et d'une composition similaire, pour une deuxième année consécutive. Nous sommes d'avis que l'intérêt soutenu que nous accordons à l'expérience client et à notre réussite sur le marché a influé sur le fort taux de participation de nos employés. Nous prévoyons continuer de nous pencher sur d'autres facteurs non monétaires qui s'alignent clairement sur l'engagement du personnel, y compris la gestion du rendement, les perspectives de carrière,

la formation et le perfectionnement, la reconnaissance et le programme Styles de travail (qui facilite le travail à domicile ou dans d'autres emplacements).

Indice de participation du personnel



Conventions collectives

À l'automne 2014, TELUS et le SQET ont renouvelé la convention collective qui devait arriver à échéance le 31 décembre 2014. La nouvelle convention, qui couvre 845 employés faisant partie des centres d'appels, du personnel de bureau et du personnel technique, a une durée de trois ans et prévoit des hausses salariales de 2 % chaque année ainsi qu'une clause d'ajustement au coût de la vie au cours de la troisième année qui, si elle est mise en application, pourrait donner lieu à une hausse salariale supplémentaire maximale pouvant atteindre 1 %. La convention collective arrivera à échéance le 31 décembre 2017.

La convention collective entre TELUS et le Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications (« STT »), qui couvre le plus important groupe d'employés syndiqués de TELUS, arrivera à échéance le 31 décembre 2015. Cette convention couvre 10 735 employés au Canada faisant partie des centres d'appels, du personnel de bureau et du personnel technique. Comme l'exige la loi, les négociations visant le renouvellement de la convention débuteront en 2015, au plus tard quatre mois avant son arrivée à échéance.

Comme c'est le cas pour toute négociation collective, rien ne peut garantir que les charges de rémunération négociées ou les changements liés à l'efficacité opérationnelle seront conformes aux prévisions, ce qui pourrait entraîner des hausses de coûts imprévues ou une productivité moindre. Par ailleurs, rien ne peut garantir qu'une productivité moindre ou des perturbations du travail ne se produiront pas au cours de la période de négociation, avant que ne survienne le règlement ou la ratification de la convention collective.

Atténuation des risques : TELUS maintient des relations respectueuses et professionnelles avec les syndicats qui représentent les employés syndiqués et, au cours de deux récentes rondes de négociations collectives, dont l'une avec le STT et l'autre avec le SQET, les parties ont réussi à renouveler les conventions collectives sans que les activités soient perturbées. Nonobstant ce fait, la société a recours à un modèle de gouvernance afin de s'assurer que les répercussions d'ordre financier et opérationnel découlant des conditions de règlement font l'objet d'une analyse et qu'elles s'alignent sur l'orientation stratégique de TELUS. Toute nécessité éventuelle de poursuivre les activités d'exploitation par suite d'une interruption de travail sera prise en compte dans le cadre de la planification des mesures d'urgence. Bien que nous ayons établi et validé des plans d'urgence, rien ne peut garantir que ces plans couvrent tous les problèmes susceptibles de survenir ni que les urgences pour lesquelles des plans ont été élaborés se produiront exactement de la façon dont elles ont été mises à l'essai. Par conséquent, il y a un risque que nous subissions malgré tout des interruptions et/ou des hausses de coûts.

Respect des lois et de l'éthique

Nous comptons sur nos employés pour faire preuve d'un comportement conforme à des normes sur les plans juridique et éthique, dans tous les pays où nous exerçons des activités.

Atténuation des risques : (Se reporter à l'analyse portant sur les risques et l'atténuation des risques présentée à la section « Respect des lois et de l'éthique », à la rubrique 10.9.)

10.6 Risques liés aux processus

Systèmes et processus

Nous avons mis en œuvre de nombreuses initiatives complexes visant à modifier nos systèmes et nos processus, y compris la migration vers de nouveaux centres de données Internet évolués. Il n'existe aucune certitude que la mise en œuvre de l'ensemble des initiatives de conversion de nos systèmes et modification des processus, y compris celles requises pour améliorer le service à la

clientèle, pour soutenir la prise de décisions par la direction et pour assurer la migration fructueuse des activités des centres de données vers les nouveaux centres de données Internet évolués, sera couronnée de succès, ni que nous disposerons des fonds et de main-d'œuvre suffisamment qualifiée pour mener à terme les principales initiatives prévues. Il y a également un risque que certains projets soient reportés ou annulés et que les avantages susceptibles de découler de ces projets se concrétisent plus tard ou ne se concrétisent pas.

Atténuation des risques : En règle générale, nous nous efforçons d'établir les priorités liées au développement de systèmes et à la modification des processus et d'appliquer une approche en matière de gestion de projets qui comporte l'identification raisonnable des risques ainsi que la planification d'urgence, de même que la gestion de la portée du projet, du contrôle des changements, des ressources et de la qualité. Par ailleurs, nous exécutons de façon générale des tests raisonnables au chapitre de la fonctionnalité, de la performance et de la garantie à l'égard des produits d'exploitation, tout en tenant compte des leçons retenues. Lorsqu'un changement implique d'importantes conversions des systèmes et d'importantes modifications des processus, nous amenons souvent notre plan de poursuite des activités et notre centre des opérations d'urgence à un degré de préparation plus élevé avant la mise en œuvre du changement.

Restructurations, intégration des acquisitions et contrats d'entreprise de grande envergure

Nous entreprenons chaque année diverses activités de consolidation et de rationalisation opérationnelle, qui visent à accroître notre productivité et notre compétitivité. Il se peut que nous comptabilisions d'importants coûts de restructuration et autres coûts similaires en trésorerie et hors trésorerie relativement à ces initiatives, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation. Il n'existe aucune certitude que les initiatives prévues seront toutes menées à terme, ni que ces initiatives procureront les avantages prévus ou qu'elles n'auront pas une incidence défavorable sur le service à la clientèle, sur les méthodes de travail, sur l'engagement du personnel, sur le rendement opérationnel ainsi que sur les résultats financiers.

Les activités postfusion et postacquisition comprennent l'examen et l'harmonisation des méthodes comptables, les politiques de la société telles que les politiques en matière d'éthique et de protection de la vie privée, la mutation du personnel, l'intégration des systèmes informatiques, l'optimisation des services offerts et l'établissement de contrôles liés aux nouvelles activités. Il se peut que ces activités ne soient pas menées de manière efficiente et efficace, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les niveaux de services, sur la situation concurrentielle et sur les résultats financiers prévus.

Les contrats d'entreprise de grande envergure peuvent être caractérisés par le besoin de prévoir et de comprendre les exigences complexes et multiples des entreprises clientes, y compris les exigences concernant les systèmes personnalisés et les obligations d'information, et de satisfaire à ces exigences, par la survenance de crédits au titre des services faisant baisser les produits d'exploitation, ainsi que par des coûts initiaux et des dépenses d'investissement élevés nécessaires à l'exécution des contrats. Il n'existe aucune certitude que la mise en place d'un service se déroulera conformément au plan établi ni que les économies prévues seront réalisées, ce qui pourrait influencer sur le rendement du capital investi ou sur les marges projetées. Nous pourrions également être limités par l'effectif disponible, par les ressources informatiques et par la collaboration des fournisseurs de services existants, ce qui pourrait limiter le nombre de contrats importants pouvant être mis en œuvre au cours d'une période donnée ou accroître notre coût lié à ces mises en œuvre.

Atténuation des risques : Nous surveillons et gérons étroitement les changements organisationnels par l'entremise de la fonction de transformation de l'entreprise, en tirant parti de l'expertise, des connaissances et des pratiques judicieuses et efficaces élaborées dans le cadre de la mise en œuvre de contrats d'entreprise de grande envergure, des activités de fusion et d'intégration ainsi que des réorganisations visant une amélioration de l'efficacité ayant eu lieu au cours des dernières années.

Nous possédons une équipe qui s'occupe des activités d'intégration postfusion. Cette équipe applique un modèle d'intégration fondé sur les leçons retenues lors des nombreuses activités d'intégration postacquisition effectuées dans le passé. Ce modèle rehausse et accélère la normalisation de nos processus d'affaires et cherche à préserver les qualités uniques des activités acquises. Les activités d'intégration postfusion prévoient un processus d'analyse et de

planification stratégiques avant la conclusion de l'opération; une fois que l'opération est conclue, l'équipe procède à la mise en œuvre du plan. Les plans initiaux font l'objet de réévaluations et d'évaluations régulières en fonction des commentaires fournis en temps opportun par les équipes responsables de l'intégration.

Nous avons également acquis de l'expérience en ce qui a trait à la mise en œuvre de nombreux contrats d'entreprise d'envergure au cours des dernières années et nous prévoyons continuer de nous consacrer à la mise en œuvre fructueuse d'autres contrats d'entreprise de grande envergure obtenus récemment, ainsi qu'à l'élaboration d'autres systèmes et processus partagés. Nous prévoyons continuer d'être sélectifs quant aux nouveaux contrats de grande envergure pour lesquels nous soumissionnerons et de nous concentrer sur le marché des PME. Nous avons recours à un processus de gouvernance des ventes et des soumissions, qui prévoit la préparation, l'examen et l'approbation des soumissions, et qui est lié aux processus de diligence raisonnable et d'autorisation.

Nous appliquons des pratiques standards de l'industrie aux fins de la gestion des projets; nous avons notamment recours à un processus de gouvernance et de surveillance des projets par les cadres dirigeants; nous nous engageons à l'égard des ressources, des outils et des processus de soutien appropriés aux fins des projets; nous procédons à des évaluations proactives des risques liés aux projets et formulons des plans afin d'atténuer ces risques. Nous effectuons également des examens indépendants des projets et des vérifications internes, afin de faciliter le suivi des progrès accomplis et de cerner les questions susceptibles de nécessiter plus d'efforts, et de mettre en évidence les problèmes systémiques et les leçons apprises à l'égard de la mise en œuvre qui peuvent être partagées entre d'autres projets futurs.

Protection des données

Nous exploitons des centres de données et assurons la collecte et la gestion de données aux fins de nos activités et pour le compte de nos clients. Certaines de nos initiatives d'efficacité opérationnelle se fondent sur l'impartition de fonctions internes à notre personnel extraterritorial ou à des partenaires situés au Canada et à l'étranger. Pour qu'elles soient efficaces, ces ententes exigent que nous donnions l'accès aux données au personnel extraterritorial et à nos partenaires au pays et à l'étranger.

TELUS ou ses partenaires pourraient être aux prises avec une défaillance de leurs logiciels, de leur matériel ou d'autres systèmes, ou encore avec des vols ou d'autres actes illicites entraînant l'accès non autorisé à nos données, la modification de nos données ou encore la perte ou la destruction de nos données. Il se pourrait que de telles défaillances ou de tels actes illicites compromettent le respect de la vie privée de particuliers, y compris nos clients, nos employés et nos fournisseurs. Malgré nos efforts au chapitre de la mise en place de contrôles de nos activités au pays et de nos activités extraterritoriales ainsi que des activités de nos partenaires, l'accès non autorisé aux données pourrait entraîner la perte de données, la compromission de données ou l'accès à celles-ci par des tiers susceptibles de s'en servir à des fins inappropriées, ce qui risque d'avoir une incidence défavorable sur notre position concurrentielle, nos résultats financiers et notre marque. Se reporter également à « *Respect des lois et de l'éthique* » à la rubrique 10.9, « *Litiges et questions d'ordre juridique* », ainsi qu'à « *Sécurité* » à la rubrique 10.11, « *Menaces causées par l'homme et menaces naturelles* ».

Atténuation des risques : Les systèmes de technologies de l'information de TELUS sont soumis à une évaluation de la sécurité et de la protection des renseignements personnels tôt durant leur cycle de développement. Cette évaluation permet d'examiner et de classer les données qui seront utilisées ou recueillies et de s'assurer que la conception de système prévoit généralement, le cas échéant ou lorsque cela est possible, des restrictions en matière d'audit, d'enregistrement chronologique des données, de chiffrement et de contrôle de l'accès, et que les systèmes étayent notre capacité à respecter nos obligations juridiques. Au cours du cycle de développement des systèmes et logiciels de TELUS, les mesures de validation des contrôles en matière de protection de la vie privée et de sécurité font également l'objet de tests s'inscrivant dans le cadre de nos processus d'assurance de la qualité avant le déploiement intégral des nouveaux systèmes.

Nos centres de données Internet possèdent des capacités en matière de détection et d'atténuation des menaces. Nos centres de données et nos réseaux font l'objet d'audits annuels effectués par des tiers indépendants, et ils ont obtenu la certification SSAE 16/SOC2. L'évaluation des contrôles fondés sur des politiques et des contrôles logiques et physiques de TELUS en

matière de sécurité et de protection de la vie privée constitue une composante essentielle de ce processus de certification. De plus, nous avons mis en place une pratique de gestion des vulnérabilités qui nous permet de surveiller à la fois nos réseaux et systèmes connectés à Internet et nos réseaux et systèmes internes afin de surveiller et d'atténuer toute vulnérabilité existante.

Nous nous conformons aux normes PCI (d'après l'anglais *payment card industry*) du secteur des cartes de paiement, un ensemble de normes qui nécessite le recours aux technologies de la sécurité, notamment le chiffrement, pour protéger l'information liée aux cartes de crédit des clients. Nous maintenons ces fonctionnalités conformément à notre programme continu de certification PCI. Nous avons obtenu la certification PCI en 2010 et nous maintenons cette certification.

Une autre composante essentielle de notre stratégie vise à faire en sorte que les données résident généralement dans nos installations au Canada et à déployer l'infrastructure requise pour prendre en charge la connectivité des partenaires afin de leur permettre de visualiser nos systèmes. Nous exigeons de nos partenaires et de nos fournisseurs de services qu'ils respectent des mesures de protection de la vie privée et des mesures de sécurité, et ils doivent notamment nous informer de toute menace possible concernant les données. Le personnel extraterritorial visualise les données autorisées à distance et, le cas échéant, sans que celles-ci aient besoin d'être stockées dans leurs systèmes localement. Des restrictions physiques et des restrictions concernant les processus s'appliquent également au personnel extraterritorial, et ce personnel doit participer à des séances de formation conçues de manière l'aider à prévenir et à détecter l'accès non autorisé à nos données ou leur utilisation non autorisée.

Il n'existe aucune certitude que nos contrôles s'avèreront efficaces dans tous les cas.

Établissements à l'étranger

Veiller à la poursuite de nos activités à l'échelle internationale présente des risques uniques pour nous, y compris des risques propres au pays (tels que des régimes politiques, juridiques et réglementaires différents et des valeurs culturelles différentes), une absence de diversité au chapitre des emplacements géographiques, la concentration de la clientèle, les différents régimes d'imposition, les défis que posent différentes infrastructures et ceux liés à la sécurité, les risques liés aux catastrophes naturelles et la fréquence à laquelle celles-ci se produisent, ainsi que le recours à des processus liés aux systèmes qui peuvent être appliqués à divers fuseaux horaires et pays et à diverses cultures et langues. Il n'existe aucune certitude que les initiatives à l'échelle internationale et les efforts visant à atténuer les risques procureront les avantages et les efficacités prévus, ni que d'importantes difficultés ne découleront pas de la combinaison d'équipes de direction et de cultures différentes, facteurs qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation et les résultats financiers.

Atténuation des risques : Notre stratégie vise à améliorer la diversité et la répartition géographique de nos activités, ainsi que notre clientèle et la conduite des activités d'impartition des processus d'affaires. À l'échelle internationale, nous exerçons des activités dans les Philippines, en Europe, en Amérique centrale, dans les Caraïbes et aux États-Unis. Nos activités diversifiées à l'échelle internationale nous fournissent une plus grande diversité géographique, assurent une répartition plus uniforme des risques d'ordre politique, nous donnent la capacité voulue pour servir nos clients dans différentes langues et dans différents fuseaux horaires. Elles nous permettent également de transférer nos activités en cas d'urgence, grâce à notre plan de redondance des réseaux et à notre plan d'urgence. Nous continuons à collaborer avec les membres de notre groupe à l'échelle internationale afin d'accroître nos pratiques judicieuses et efficaces au chapitre des activités d'exploitation, y compris la mise en application de nos politiques en matière de protection de la vie privée, d'éthique et de lutte contre la corruption, d'effectuer l'intégration et l'alignement des activités à l'étranger et au Canada, le cas échéant, et de nous assurer que les contrôles internes sont mis en œuvre, soumis à des tests et maintenus et qu'ils font l'objet d'une surveillance. Se reporter également à « *Respect des lois et de l'éthique* », à la rubrique 10.9, « *Litiges et questions d'ordre juridique* ».

Coentreprises immobilières (Jardin TELUS et TELUS Sky)

Les risques liés aux coentreprises immobilières comprennent les dépassements de coûts potentiels liés aux travaux de construction, les risques financiers, les risques d'atteinte à la réputation, l'incertitude liée à la demande

future, les taux d'occupation et de location pour des locaux pour bureaux de haute qualité situés à Vancouver et à Calgary, ainsi que pour des logements locatifs résidentiels au centre-ville de Calgary. Il n'existe aucune certitude que les contreparties seront menées à terme conformément au budget ou au calendrier établi ni que les engagements locatifs prévus se concrétiseront. En conséquence, nous sommes exposés aux risques liés aux pertes sur placements et aux montants des prêts, advenant le cas où le plan d'affaires d'un projet ne serait pas mené à terme avec succès, ainsi qu'aux risques d'atteinte à la réputation advenant le cas où des projets ne seraient pas d'aussi haute qualité que ce qui est prévu (soit la norme LEED).

Atténuation des risques : Nous avons mis sur pied des coentreprises avec Westbank et une autre partie ayant de l'expérience en matière d'importants projets immobiliers commerciaux et résidentiels, aux fins de l'aménagement de Jardin TELUS et de TELUS Sky. Les unités de la tour d'habitation en copropriété du projet Jardin TELUS ont en grande partie été vendues avant que les travaux de construction ne débutent, et des dépôts additionnels seront exigibles au fur et à mesure que les travaux de construction progresseront. À la fin de 2014, les engagements locatifs liés au volet commercial du projet Jardin TELUS représentaient 93 % de la superficie locative, et 80 % des travaux de construction étaient achevés. Les locataires, y compris TELUS, commenceront à emménager dans le nouvel immeuble commercial Jardin TELUS au premier trimestre de 2015. Les risques liés aux dépassements budgétaires sont atténués au moyen de contrats d'approvisionnement prévoyant des prix fixes (le pourcentage de soumissions approuvées et de contrats octroyés étant de 96 % en ce qui concerne le volet commercial du projet Jardin TELUS, et de 79 % en ce qui a trait au volet résidentiel de ce projet), par une gestion de projet éclairée, et par une assurance contre certains risques. Les coûts liés aux volets commercial et résidentiel du projet Jardin TELUS sont conformes au plan budgétaire approuvé. Nous appliquons les connaissances et l'expérience acquises dans le cadre du projet Jardin TELUS pour rationaliser et améliorer la rentabilité du projet TELUS Sky.

10.7 Exigences en matière de financement et d'endettement

Si le financement actuel est insuffisant pour couvrir les exigences en matière de financement, cela pourrait nuire à notre plan d'affaires et à notre croissance

Des facteurs de risque tels que les perturbations dans les marchés financiers, les exigences réglementaires visant l'accroissement de la capitalisation bancaire, la réduction des activités de prêts en général, ainsi que le moins grand nombre de banques à charte canadiennes actives en raison d'une baisse d'activités ou de regroupements pourraient réduire la disponibilité des capitaux ou accroître le coût de ces capitaux pour les entreprises émettrices de valeurs ayant une cote élevée de solvabilité telles que TELUS. Les conditions dans les marchés financiers externes pourraient possiblement nuire à notre capacité d'effectuer des investissements stratégiques et de financer nos dépenses d'investissement continues.

Atténuation des risques : Nous pourrions financer nos besoins en capital futurs au moyen de fonds autogénérés, d'emprunts au titre de la tranche inutilisée de notre facilité de crédit bancaire, de l'utilisation de créances clients titrisées ou de papier commercial, ou de l'émission de titres de créance ou de participation. Au 31 décembre 2014, nous pouvions émettre un montant de 3 milliards de dollars de titres de créance ou de participation en vertu d'un prospectus préalable de base, en vigueur jusqu'en décembre 2016. Nous sommes d'avis que nos notations du crédit de première qualité, conjuguées aux efforts déployés pour maintenir des relations constructives avec les banques, les investisseurs et les agences de notation, continuent à contribuer à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Afin qu'il nous soit possible d'atteindre notre objectif financier, qui vise à maintenir généralement un seuil de liquidités inutilisées d'au moins 1 milliard de dollars, nous avons une facilité de crédit de 2,25 milliards de dollars qui arrivera à échéance le 31 mai 2019 (2,16 milliards de dollars disponibles au 31 décembre 2014), ainsi que des liquidités disponibles en vertu d'autres facilités de crédit bancaire (se reporter à la rubrique 7.6, « *Facilités de crédit* »). De plus, TELUS Communications Inc. (« TCI ») est partie à une convention conclue avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, en vertu de laquelle elle peut vendre une participation dans certaines de ses créances clients, pour un produit maximal de 500 millions de dollars dont une tranche

de 400 millions de dollars était disponible au 31 décembre 2014 (se reporter à la rubrique 7.7, « Vente de créances clients »).

Capacité à refinancer les dettes arrivant à échéance

Au 31 décembre 2014, notre dette à long terme était de 9,2 milliards de dollars, et les échéances de cette dette s'échelonnent entre 2015 et 2045 (se reporter au graphique « Échéances relatives au capital de la dette à long terme », à la rubrique 4.3). Nous avons recours à un programme de papier commercial (d'un montant maximal de 1,2 milliard de dollars), qui nous permet d'avoir accès à du financement actuellement à faible coût. Au 31 décembre 2014, l'encours du papier commercial s'établissait à 130 millions de dollars. Lorsque nous émettons du papier commercial, il doit être refinancé sur une base continue afin de réaliser les économies liées aux emprunts contractés en vertu de la facilité de crédit de 2,25 milliards de dollars. Les conditions sur les marchés financiers pourraient empêcher le renouvellement du papier commercial à des taux raisonnables.

Atténuation des risques : En 2014, nous avons effectué un certain nombre de transactions au titre de la dette (se reporter à la rubrique 7.4) qui nous ont permis d'accroître la durée moyenne à l'échéance de notre dette à long terme (excluant le papier commercial), la portant à 10,9 ans au 31 décembre 2014 (9,4 ans au 31 décembre 2013). Notre programme de papier commercial est entièrement adossé à la facilité de crédit échéant en 2019.

Une baisse des notations du crédit de TELUS pourrait avoir une incidence sur notre coût du capital et sur notre accès à des capitaux

Une baisse des notations du crédit de TELUS ou de TCI pourrait avoir une incidence sur notre coût du capital et sur notre accès à des capitaux. Rien ne garantit que nous maintiendrons ou améliorerons nos notations du crédit actuelles.

Atténuation des risques : Nous cherchons à maintenir des notations du crédit se situant entre BBB+ et A-, ou l'équivalent. Les quatre agences de notation chargées d'évaluer TELUS accordent actuellement des notations qui sont conformes aux notations visées, et des perspectives ou tendances stables. Nous avons mis en œuvre des politiques financières qui nous aident à maintenir les notations du crédit élevées dont nous bénéficions à l'heure actuelle.

Des flux de trésorerie disponibles inférieurs aux prévisions pourraient réduire notre capacité à investir dans les activités, à réduire notre dette ou à maintenir nos programmes pluriannuels de croissance des dividendes et de rachat d'actions

Même si nous nous attendons à ce que les flux de trésorerie disponibles et les sources de financement soient suffisants pour satisfaire nos besoins actuels, notre intention visant à fournir un rendement du capital investi à nos actionnaires pourrait limiter notre capacité à investir dans nos activités pour assurer notre croissance future. Le financement des futures acquisitions de spectre, la capitalisation des régimes de retraite à prestations définies et les hausses des taux d'imposition des sociétés réduiront les flux de trésorerie après impôt que nous aurions autrement pu utiliser afin de fournir un rendement du capital investi à nos actionnaires. Si les résultats réels diffèrent de nos attentes, rien ne garantit que nous ne modifierons pas nos plans de financement, y compris notre intention de verser des dividendes selon notre indication à l'égard du ratio de distribution, de maintenir notre programme de croissance des dividendes ou d'effectuer des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités jusqu'en 2016.

Atténuation des risques : Notre conseil d'administration examine le taux de dividende chaque trimestre, en fonction de nombreux facteurs incluant notre indication visée à l'heure actuelle à l'égard du ratio de distribution, qui est de 65 % à 75 % des bénéfices prévisibles nets, sur une base prospective. À la suite de ces examens, nous avons procédé à huit hausses semestrielles des dividendes de 2011 à 2014, les hausses annuelles s'étant élevées à plus de 10 %. En mai 2013, nous avons annoncé que nous comptons effectuer des hausses de dividendes semestrielles continues jusqu'en 2016, la hausse annuelle devant se situer aux alentours de 10 %. Les hausses de dividendes, qui sont normalement déclarées en mai et en novembre, ne sont pas nécessairement représentatives des hausses de dividendes ultérieures à 2016. En fonction des hausses annoncées du dividende le 11 février 2015 et des 609 millions d'actions en circulation au 31 décembre 2014, le montant total

des paiements de dividende s'élèverait à environ 974 millions de dollars en 2015, compte non tenu de toutes actions ordinaires rachetées et annulées en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015. Notre programme pluriannuel de rachat d'actions pourrait être touché par tout changement quant à notre intention de racheter des actions, par les fluctuations du cours de nos actions ordinaires, ainsi que par l'évaluation et la détermination de la situation financière par le conseil de temps à autre, à la lumière des besoins de capital ou d'autres considérations.

Instruments financiers

Nos instruments financiers et la nature des risques de crédit, de liquidité et de marché auxquels ces instruments pourraient être assujettis sont décrits à la rubrique 7.9.

10.8 Questions fiscales

Nous sommes assujettis au risque que les montants relatifs à l'impôt et aux taxes à la consommation, y compris la charge d'impôt, varient considérablement des montants prévus, et la tendance générale des administrations responsables de la perception des impôts à adopter des procédures de vérification plus rigoureuses pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation

Nous percevons et versons des montants importants de taxes à la consommation, telles que la taxe sur les produits et services, les taxes de vente harmonisées, les taxes de vente provinciales, les taxes de vente et d'utilisation et des taxes à valeur ajoutée, à diverses autorités fiscales. Nos activités sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt s'appliquant à nos activités sont constamment susceptibles de changer et de faire l'objet de nouvelles interprétations; en conséquence, le montant définitif d'impôt lié à un grand nombre de transactions est incertain. Qui plus est, la mise en œuvre de nouvelles lois revêt en soi un caractère complexe, notamment en ce qui a trait à l'exécution mettant en cause plusieurs systèmes et aux interprétations relatives à l'application de nouvelles règles à des transactions, produits et services précis.

Nous avons des passifs d'impôt différé importants, des charges d'impôt importantes et des paiements d'impôt en trésorerie importants. Les montants d'impôt sur le résultat sont basés sur les estimations que nous formulons au moyen de méthodes comptables qui prévoient la comptabilisation de l'avantage relatif à une position fiscale lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le choix final du traitement comptable de la position fera en sorte que l'économie connexe sera réalisée. L'évaluation de la probabilité et du montant de l'avantage ainsi que le moment auquel ce montant sera réalisé pourraient avoir une incidence importante sur le calcul du bénéfice net ou des flux de trésorerie. Le taux d'imposition combiné prévu par la loi devrait être entre 26 % à 26,5 % pour 2015. Ces prévisions pourraient varier si des modifications sont apportées aux interprétations, aux règlements, aux lois ou à la jurisprudence.

Le moment auquel a lieu la monétisation des actifs d'impôt différé est incertain, car il dépend de notre bénéfice futur et d'autres événements. Les montants de passifs d'impôt différé sont eux aussi incertains, car ils se fondent sur les taux d'imposition futurs pratiquement en vigueur qui ont alors prise d'effet et qui peuvent être modifiés par les autorités fiscales. Les montants des paiements d'impôt en trésorerie et des passifs d'impôt différé se basent également sur la composition prévue de nos produits d'exploitation tirés de nos diverses activités, laquelle est susceptible de changer.

Les activités de vérification et de révision des autorités fiscales ont une incidence sur le calcul définitif des montants réels des taxes à la consommation à payer ou à recevoir, de l'impôt sur le résultat à payer ou à recevoir, des passifs d'impôt différé et de la charge d'impôt sur le résultat. En conséquence, il n'existe aucune certitude que les taxes ou les impôts seront exigibles comme il était prévu, ni que le montant ou le moment de la réception de ces actifs d'impôt, ou leur utilisation, seront semblables à ceux actuellement prévus.

Afin de fournir des solutions exhaustives à nos clients qui exercent des activités dans des pays étrangers, nous avons une présence dans certains pays étrangers, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, aux Philippines, au Guatemala, au El Salvador, à la Barbade, en Roumanie et en Bulgarie, qui accroît notre exposition à divers régimes fiscaux.

En règle générale, chacun de ces pays a ses particularités sur le plan fiscal (p. ex., la taxe à valeur ajoutée, la taxe sur les recettes brutes et l'impôt sur le résultat), ses lois et conventions fiscales, le cas échéant, ainsi qu'une

monnaie et des langues différentes. En outre, le secteur des télécommunications fait face à des enjeux uniques qui créent de l'incertitude quant à l'application des impôts ou à leur séparation entre les administrations fiscales au pays et à l'étranger. Par ailleurs, les politiciens, les médias et les autorités fiscales ont prêté une plus grande attention à la fiscalité internationale, l'objectif étant d'accroître la transparence en matière de fiscalité et de composer avec les abus fiscaux perçus. Nos activités d'expansion à l'étranger ont par conséquent accru le risque d'ordre fiscal auquel nous sommes exposés, tant du point de vue financier que de celui de notre réputation.

Atténuation des risques : Nous avons mis en œuvre une politique exhaustive en matière de code de conduite fiscal et de gestion des risques que notre conseil d'administration a adoptée. Cette politique énonce les principes qui sous-tendent et qui orientent le rôle des membres de l'équipe, leurs responsabilités et leur conduite personnelle, la façon d'exercer des activités en tenant compte des lois fiscales et les approches en matière de relations de travail avec les autorités fiscales externes et les conseillers externes. Cette politique reconnaît la nécessité de s'assurer que TELUS respecte toutes les lois fiscales pertinentes. Les composantes nécessaires pour assurer le contrôle et l'atténuation du risque fiscal sont énoncées dans la politique, tout comme le processus de délégation de pouvoirs à la direction en ce qui concerne les questions fiscales conformément aux lignes directrices en matière de communications avec le conseil d'administration et le comité d'audit.

Pour appliquer cette politique, nous avons un service interne de fiscalité regroupant des professionnels qui se tiennent à jour concernant les obligations d'ordre fiscal au pays et à l'étranger et, au besoin, nous avons recours aux services de conseillers externes. Cette équipe procède à l'examen des systèmes et des processus afin d'assurer leur conformité aux lois et règlements fiscaux au pays ainsi qu'aux lois et règlements fiscaux internationaux applicables. Elle est également responsable des activités spécialisées liées à la comptabilisation de l'impôt sur le résultat.

Notre service de la fiscalité procède à un examen des transactions significatives, dans le cadre duquel il évalue les transactions inhabituelles ou les transactions non récurrentes en se fondant sur diverses perspectives axées sur les risques. Les risques d'ordre fiscal liés aux transactions sont communiqués régulièrement à notre service de la fiscalité qui les réévalue afin de vérifier les évaluations initiales des risques qui en ont été faites. Les conseillers fiscaux externes examinent régulièrement les transactions importantes et celles d'envergure internationale, et nous pouvons également faire appel à d'autres tiers conseillers pour obtenir leur point de vue sur le passif d'impôt. Nous continuons d'examiner et de surveiller nos activités d'expansion à l'étranger de manière à prendre les mesures nécessaires pour nous conformer à toutes les obligations d'ordre réglementaire, juridique et fiscal. Dans certains cas, nous retenons les services de conseillers externes, qui procèdent à un examen des systèmes et processus de TELUS afin d'assurer leur conformité aux lois fiscales. Notre fonction interne de fiscalité revoit les conseils et les déclarations fiscales fournis par ces conseillers afin d'établir leur caractère raisonnable.

10.9 Litiges et questions d'ordre juridique

Enquêtes, réclamations et poursuites

En raison de la taille de TELUS, nous faisons régulièrement l'objet de diverses enquêtes, réclamations et poursuites visant des dommages-intérêts et d'autres compensations ou faisons l'objet de menaces à cette fin. À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces questions en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; le caractère non prouvé des théories et revendications en matière de dommages-intérêts; des dossiers factuels incomplets; la nature incertaine des théories juridiques, des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications. Rien ne garantit que l'un quelconque de ces facteurs n'aura pas d'incidence défavorable sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation.

Sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence importante sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, à l'exception des éléments décrits dans la présente et à la note 23 c) des états financiers consolidés.

Atténuation des risques : Nous sommes d'avis que nous avons mis en place des politiques et des processus raisonnables pour assurer notre conformité aux obligations juridiques et contractuelles et réduire notre exposition aux poursuites judiciaires ainsi que les répercussions de ces poursuites sur nous. Nous avons également une équipe de professionnels du domaine juridique qui nous fournit des conseils et gère les risques liés aux réclamations et aux réclamations possibles. Se reporter aux autres mesures d'atténuation des risques présentées ci-dessous.

Recours collectifs

Nous sommes nommés à titre de défendeurs dans le cadre de recours collectifs autorisés et non autorisés. Au cours des dix dernières années, nous avons constaté que les demandeurs sont enclins à intenter des poursuites dans le cadre desquelles un demandeur partie au recours poursuit une cause d'action au nom d'un groupe important de personnes. Le nombre de recours collectifs intentés contre nous varie d'une année à l'autre, et les demandeurs cherchent continuellement à élargir le champ d'application des questions relativement auxquelles ils intendent des recours collectifs. L'adoption par les gouvernements de lois sur la protection du consommateur de plus en plus rigoureuses pourrait entraîner une hausse du nombre de recours collectifs en créant de nouvelles causes d'action, ou une réduction du nombre de recours collectifs en améliorant la transparence dans le domaine du marketing et des contrats destinés aux consommateurs. Un recours collectif dont les demandeurs obtiendraient gain de cause pourrait, en raison de sa nature, entraîner le paiement de dommages-intérêts considérables, qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation du défendeur.

Recours collectifs autorisés

Les recours collectifs contre nous comprennent :

- Un recours collectif intenté en 2004 en Saskatchewan contre un certain nombre de fournisseurs de services mobiles, anciens et existants, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, des déclarations inexactes, un enrichissement injustifié ainsi qu'une violation des règles de concurrence, des pratiques commerciales et des lois visant la protection des consommateurs au Canada, en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. En septembre 2007, la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a autorisé un recours collectif national, qui portait uniquement sur l'allégation d'enrichissement injustifié; tous les appels relatifs à cette décision ont été épuisés.
- Un recours collectif intenté en 2008 en Ontario, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario, une infraction à la *Loi sur la concurrence* et un enrichissement injustifié, relativement à notre pratique visant à « arrondir » le temps d'antenne des téléphones mobiles à la minute la plus près et de facturer en fait pour la minute entière. En novembre 2014, un recours collectif intenté en Ontario a été autorisé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario; ce recours allègue qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur*, et un enrichissement injustifié. La décision d'autoriser le recours collectif fait actuellement l'objet d'un appel.
- Un recours collectif intenté en 2012 au Québec, alléguant que nous avons modifié unilatéralement et incorrectement les contrats de clients afin de hausser divers tarifs liés aux services mobiles optionnels, ce qui est contraire à la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et au Code civil du Québec. Le 13 juin 2013, la Cour supérieure du Québec a autorisé ce recours collectif. Ce recours collectif fait suite à un recours collectif pour préjudice immatériel intenté en 2008 au Québec, alléguant que nous avons modifié unilatéralement et incorrectement les contrats de clients afin de facturer des frais pour les messages texte entrants. Le 8 avril 2014, un jugement se prononçant en partie contre TELUS a été rendu relativement au recours collectif intenté en 2008. Ce jugement fait l'objet d'un appel.

Recours collectifs non autorisés

Les recours collectifs non autorisés contre nous comprennent ce qui suit :

- Deux recours collectifs intentés contre nous en 2005 en Colombie-Britannique et en Alberta, respectivement, alléguant que nous avons observé des pratiques commerciales trompeuses en facturant les appels entrants à partir du moment où l'appelant se connecte au réseau plutôt qu'à partir du moment où l'appel entrant est acheminé au destinataire.

- Un recours collectif contre notre société et d'autres entreprises de télécommunications intenté en 2008 en Saskatchewan, qui allègue, entre autres, que nous n'avons pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1 et que nous avons de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux. Un recours collectif essentiellement identique a été intenté en Alberta au même moment, mais la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a déclaré que ce recours collectif avait pris fin dès 2009.
- Un recours collectif intenté en 2013 en Colombie-Britannique contre nous, contre d'autres entreprises de télécommunications et contre des fabricants de téléphones cellulaires allègue que l'utilisation prolongée de téléphones cellulaires a des effets néfastes sur la santé.
- Des recours collectifs intentés en 2014 au Québec et en Ontario contre nous, au nom des clients de Public Mobile, qui allèguent que les modifications que nous avons apportées à la technologie, aux services et aux forfaits enfreignent nos obligations prévues par la loi et nos obligations jurisprudentielles.
- Un certain nombre de recours collectifs contre des entreprises de télécommunications canadiennes alléguant diverses causes d'actions en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. [Se reporter à la note 23 c) des états financiers consolidés.]

Évaluation des recours collectifs

Nous croyons que nous disposons d'une bonne défense à l'égard de chacun de ces recours collectifs autorisés et non autorisés. Si le dénouement final de ces poursuites se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif de notre situation financière et de nos résultats d'exploitation. Les évaluations et les hypothèses de la direction supposent que des estimations fiables des risques courus ne peuvent être faites, compte tenu de l'incertitude persistante en ce qui a trait à ces causes d'action.

Atténuation des risques : Nous contestons vigoureusement chaque recours collectif intenté contre TELUS, y compris l'autorisation des recours collectifs non autorisés. L'autorisation constitue une étape de la procédure qui sert à déterminer si une poursuite donnée peut être intentée par un demandeur partie au recours au nom d'une catégorie de personnes. L'autorisation d'un recours collectif ne permet pas de déterminer le bien-fondé de la poursuite, et si nous ne réussissions pas à empêcher cette autorisation, les demandeurs devraient quand même prouver le bien-fondé de leur poursuite. Nous évaluons régulièrement nos pratiques commerciales afin de cerner et de réduire au minimum le risque que d'autres recours collectifs soient intentés contre nous.

Responsabilité civile sur le marché secondaire

Tout comme les autres sociétés ouvertes au Canada, nous pouvons être tenus civilement responsables des déclarations fausses ou trompeuses faites par écrit ou oralement, ou au titre des fraudes ou de la manipulation des marchés. Des lois créant une responsabilité ont été adoptées dans la plupart des provinces et des territoires.

Atténuation des risques : Nous suivons l'évolution des procédures juridiques et réévaluons annuellement nos pratiques et procédures de communication de l'information. De plus, nous consultons périodiquement des conseillers externes aux fins de l'examen de nos pratiques et procédures en matière de communication de l'information et de la mesure dans laquelle ils ont été documentés. Le dernier examen, qui a eu lieu en 2013, a démontré que nos processus sont correctement documentés, qu'ils incluent des lignes directrices qui limitent le rôle des porte-paroles de la société aux membres désignés de la haute direction, qu'ils fournissent un protocole pour tenir compte des échanges avec les analystes et des déclarations orales, qu'ils signalent la façon de communiquer les questions soulevées, et qu'un comité chargé de revoir et de préciser la présentation de renseignements importants a été mis sur pied. Nous sommes d'avis que nos pratiques et procédures en matière de communication de l'information demeurent adéquates et prudentes et que les risques auxquels nous sommes exposés sont raisonnables et n'ont pas changé de façon importante au cours des 12 derniers mois. Toutefois, rien ne peut garantir que nos processus seront suivis par tous les membres de l'équipe en tout temps.

Respect des lois et de l'éthique

Nous comptons sur nos employés, nos dirigeants, notre conseil d'administration, nos principaux fournisseurs et nos autres partenaires d'affaires pour faire preuve d'un comportement qui cadre avec les normes sur le plan juridique et les normes applicables sur le plan éthique dans tous les pays où nous exerçons des activités. Il se peut que des personnes ne se conforment pas, intentionnellement ou par inadvertance, à nos politiques ou obligations contractuelles et aux lois et règlements applicables. Il pourrait ainsi se produire des cas où des renseignements personnels au sujet d'un client ou d'un employé de TELUS sont recueillis, utilisés ou divulgués d'une façon qui n'est pas entièrement conforme à la législation, aux obligations contractuelles ou aux politiques de TELUS. En ce qui concerne TELUS Santé, les renseignements personnels comprennent des renseignements médicaux confidentiels sur des personnes qui sont nos clients ou des utilisateurs finaux de fournisseurs de soins de santé. De plus, il pourrait y avoir des situations où les programmes de conformité ne soient pas entièrement conformes aux exigences de dispositions législatives particulières ou que les parties puissent avoir une interprétation différente de ces exigences. Ces diverses situations peuvent nous exposer à des poursuites et à de possibles dommages-intérêts, sanctions ou amendes ou faire en sorte que nous ne puissions pas présenter d'appels d'offres, et peuvent avoir des incidences défavorables sur nos résultats financiers et nos résultats d'exploitation et sur notre réputation.

Nous poursuivons l'expansion de nos activités aux États-Unis et dans d'autres pays. Dans le cadre de l'exercice de nos activités dans des pays étrangers, nous devons nous conformer aux lois et aux règlements locaux qui peuvent, dans une large mesure, différer des lois canadiennes et accroître les risques de responsabilité sur le plan de la réglementation et de la responsabilité juridique et fiscale auxquels nous faisons face.

Atténuation des risques : Même si nous ne pouvons prévoir avec certitude l'issue de ces situations éventuelles, nous sommes d'avis que nous sommes sensibilisés à la question de la conformité et que nous avons mis en place des politiques, des contrôles et des processus raisonnables pour assurer cette conformité, et que ces programmes ont une incidence favorable sur la réduction des risques. Nous avons instauré pour nos employés, nos dirigeants et nos administrateurs une politique en matière d'éthique, ainsi qu'un programme de formation obligatoire en matière d'intégrité pour nos employés, nos dirigeants et des entrepreneurs particuliers, et nous avons installé une ligne téléphonique sans frais permettant à quiconque de nous faire part de problèmes ou de présenter des plaintes, de façon anonyme. Au début de 2012, nous avons mis en œuvre un code de conduite pour nos fournisseurs. En 2013, notre conseil d'administration a approuvé une politique anticorruption, qui a été communiquée aux membres de l'équipe. Au premier trimestre de 2014, une formation a été offerte à des membres ciblés de l'équipe afin de leur fournir des renseignements plus transparents et des lignes directrices; ce programme de formation se poursuivra en 2015. En 2003, nous avons désigné un agent de la conformité dont le rôle consiste à veiller à ce que nous ayons des processus et contrôles appropriés en place pour faciliter la conformité à toutes les exigences de la législation. Ainsi, afin de nous conformer de façon proactive à la législation concernant la vie privée, nous exigeons qu'une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée soit effectuée au cours de l'étape du développement des projets importants nécessitant l'utilisation de renseignements personnels concernant un client ou un membre de l'équipe.

Nous avons mis en œuvre un processus d'examen afin de veiller à la prise en compte des exigences d'ordre réglementaire, juridique et fiscal lorsque nous cherchons des occasions d'affaires à l'étranger. Nous procédons sur une base continue à l'examen de notre structure, de nos systèmes et de nos processus aux fins de nos activités à l'étranger, afin de nous assurer que nous atténuons les risques d'ordre réglementaire, juridique et fiscal liés à l'expansion de nos activités à l'extérieur du Canada. Finalement, nous engageons des avocats et des conseillers externes qualifiés dans les champs d'application étrangers pertinents pour fournir des conseils d'ordre réglementaire, juridique ou fiscal au besoin.

L'agent de la conformité fait rapport au comité d'audit du conseil d'administration ainsi qu'à la première vice-présidente et chef de Communications et Durabilité, qui font ensuite rapport à la vice-présidente à la direction et chef des services juridiques. Cette façon de faire double rapport procure au comité d'audit un mode de communication direct à l'égard des risques identifiés et des stratégies d'atténuation connexes de ces risques.

Défauts logiciels et défaillances dans le traitement des données ou des transactions

Nous offrons certaines applications et certains services gérés à nos clients, qui nécessitent le traitement ou le stockage de données, dont des dossiers médicaux personnels confidentiels, ainsi que le transfert de fonds. Des défauts logiciels ou des défaillances dans le traitement des données ou des transactions pourraient entraîner des demandes d'indemnisation importantes (y compris des réclamations au titre de la protection de la vie privée et de frais médicaux). Par exemple, un défaut dans une application de TELUS Santé pourrait entraîner un préjudice corporel ou donner l'accès non autorisé à des renseignements personnels, alors qu'une défaillance dans le traitement des transactions pourrait donner lieu à un transfert de fonds au mauvais destinataire.

Atténuation des risques : Nous sommes d'avis que nous avons mis en place des politiques, des contrôles et des processus raisonnables (comme des programmes d'assurance de la qualité en matière de procédures de développement de logiciels), des ententes contractuelles (comme des dénis de responsabilité, des indemnités et des limitations de responsabilité dans la plupart des cas) ainsi que des couvertures d'assurance pour réduire notre exposition à ces types de poursuites juridiques. Toutefois, rien ne peut garantir que nos processus seront suivis par tous les membres de l'équipe en tout temps ni que nous avons des indemnités et des limitations de responsabilité qui couvriront tous les cas.

Propriété intellectuelle et droits patrimoniaux

L'évolution de la technologie donne également lieu à des risques et incertitudes supplémentaires d'ordre juridique. La propriété intellectuelle et les droits patrimoniaux des propriétaires et des développeurs de matériel, de logiciels, de processus d'affaires et d'autres technologies pourraient être protégés en vertu de lois, notamment des lois concernant les brevets, les droits d'auteur et la conception industrielle, ou en vertu du droit commun, notamment en ce qui concerne les secrets commerciaux. En raison de la croissance et du développement des industries axées sur la technologie, la valeur de cette propriété intellectuelle et de ces droits patrimoniaux a augmenté. D'importants dommages-intérêts pourraient être accordés dans les cas de réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle présentées par les détenteurs des droits. De plus, les défenseurs pourraient engager des coûts élevés pour se défendre relativement à ces réclamations, ce qui pourrait les inciter à régler ces dernières avec plus d'empressement, notamment de manière à atténuer ces coûts. En raison de ces deux facteurs, les détenteurs de droits de propriété intellectuelle pourraient être davantage incités à présenter des réclamations en matière de violation.

En raison de la multitude de technologies et de systèmes que nous utilisons aux fins de la prestation de nos produits et services, ainsi que de l'évolution rapide et de la complexité de ces technologies, il est raisonnable de s'attendre à une recrudescence des litiges liés à la propriété intellectuelle et aux droits patrimoniaux. En notre qualité d'utilisateurs de technologies, nous recevons de temps à autre des communications, telles que des requêtes, des revendications et des actions en justice, de tiers qui revendiquent les droits de propriété liés à la propriété intellectuelle que nous utilisons, dans lesquelles ils nous demandent de verser un règlement ou des droits de licences relativement à l'usage continu de cette propriété intellectuelle. Nous avons notamment reçu un avis de réclamation selon lequel certains produits mobiles utilisés sur notre réseau contreviennent à deux brevets détenus par des tiers. Nous évaluons le bien-fondé de cette réclamation, mais la possibilité d'une responsabilité et l'importance d'une perte potentielle ne peuvent être déterminées actuellement de façon fiable. Si nous n'avons pas gain de cause dans le dénouement final de cette réclamation, cela pourrait donner lieu à un ajustement important de notre situation financière et de nos résultats d'exploitation.

Il n'existe aucune certitude que nous ne serons pas aux prises avec d'autres importantes réclamations fondées sur la violation présumée de droits de propriété intellectuelle, que ces réclamations soient fondées sur un litige légitime concernant la validité des droits de propriété intellectuelle ou leur violation, ou que ces réclamations soient présentées dans le but principal d'obtenir un règlement. Nous pourrions engager des coûts importants pour nous défendre advenant des réclamations en matière de violation, et nous pourrions devoir verser des dommages-intérêts importants et perdre le droit d'utiliser les technologies qui sont essentielles à nos activités si toute réclamation en matière de violation porte ses fruits. En sa qualité de développeur

de technologies, TELUS Santé est dépendante de sa capacité à protéger les aspects exclusifs de ses technologies. Le défaut de les protéger de manière adéquate pourrait avoir des répercussions importantes sur nos activités. Cependant, la surveillance des utilisations non autorisées de notre propriété intellectuelle pourrait s'avérer difficile et coûteuse.

Atténuation des risques : Nous incorporons un grand nombre de technologies dans nos produits et services. Toutefois, sauf en ce qui concerne TELUS Santé, nos activités de base n'ont pas trait à la création et à l'invention de technologies. Lorsque nous acquérons des produits et services auprès de fournisseurs, nous avons pour pratique de demander et d'obtenir les protections contractuelles conformes aux normes du secteur, de manière à atténuer les risques de violation de la propriété intellectuelle. Il est d'usage pour TELUS Santé de protéger énergiquement ses droits de propriété intellectuelle au moyen de litiges et d'autres mesures.

10.10 Santé, sécurité et environnement

Sécurité, bien-être et santé des membres de l'équipe

Le temps de travail perdu découlant d'une maladie ou d'une blessure affligeant des membres de notre équipe peut avoir une incidence défavorable sur notre productivité ainsi que sur les coûts liés aux programmes d'avantages du personnel.

Atténuation des risques : Pour réduire au minimum l'absentéisme au travail, nous favorisons une démarche globale et proactive à l'égard de la santé des membres de notre équipe en offrant des programmes raisonnables comme des programmes de bien-être, des programmes à l'intention des handicapés, des programmes d'ergonomie ainsi que des programmes d'aide aux employés. Notre stratégie en matière de bien-être prévoit un programme de soutien et de formation à l'intention des cadres, qui inclut des programmes de soutien de l'équipe en milieu de travail et des programmes de counseling à court terme et à long terme s'adressant aux membres de l'équipe sur une base individuelle. Afin d'encourager des pratiques en matière de sécurité au travail, nous disposons de programmes de longue date visant à fournir de la formation et de l'orientation aux membres de notre équipe, ainsi qu'aux entrepreneurs et fournisseurs qui ont accès à nos installations. Rien ne garantit que ces programmes et pratiques en matière de santé, de bien-être et de sécurité se révéleront efficaces dans toutes les situations qui se présenteront.

Préoccupations relatives aux émissions de radiofréquences par les téléphones cellulaires et les pylônes de téléphonie cellulaire

Les téléphones cellulaires et les pylônes de téléphonie cellulaire émettent des champs magnétiques de radiofréquences non ionisants. Bien que ces champs ne génèrent pas assez d'énergie pour rompre des liaisons chimiques ou entraîner une ionisation dans le corps humain et que leur seul effet biologique connu soit la chaleur, une étude épidémiologique internationale effectuée en 2010 démontre que l'utilisation intensive à long terme d'appareils de téléphonie cellulaire est liée à un type de cancer du cerveau (gliome); toutefois, certaines limitations dans le cadre de l'étude n'ont pas permis l'établissement d'une interprétation causale. D'autres études épidémiologiques, y compris celles concernant les pylônes de téléphonie cellulaire, n'ont pas confirmé cette association. Par ailleurs, des études en laboratoire et des études concernant le cancer chez les animaux n'ont trouvé aucune preuve que les champs de radiofréquences élevées sont cancérigènes ou endommagent l'ADN.

Bien que les preuves que des risques de cancer existent soient loin d'être concluantes, Santé Canada et le Centre international de Recherche sur le Cancer (« CIRC ») ont avisé les utilisateurs de cellulaires préoccupés par la question qu'ils peuvent prendre des mesures de prévention pratiques pour réduire leur exposition aux émissions de radiofréquences, en limitant la durée de leurs appels au moyen de téléphone cellulaire, en utilisant des appareils mains libres, en remplaçant leurs appels par la messagerie textuelle et en réduisant l'exposition de leurs enfants aux émissions de radiofréquences.

Il n'y a aucune garantie que les futures études sur la santé, la réglementation gouvernementale ou les préoccupations des consommateurs relativement aux effets sur la santé des émissions de radiofréquences n'auront pas d'incidences défavorables sur nos activités ni sur nos perspectives. Par exemple, les appréhensions du public ou des mesures gouvernementales pourraient réduire la croissance du nombre d'abonnés et l'utilisation des services et

augmenter les coûts par suite de modifications apportées aux appareils, du déplacement de pylônes de téléphonie cellulaire, de la prise en compte d'un plus grand nombre d'exigences juridiques et de poursuites en responsabilité liées aux produits pouvant survenir. Se reporter à « *Recours collectifs* », à la rubrique 10.9, « *Litiges et questions d'ordre juridique* ».

Atténuation des risques : Santé Canada est responsable de l'établissement de limites de sécurité liées aux niveaux de transmission des dispositifs radio. Nous sommes d'avis que les appareils que nous vendons, de même que nos pylônes de téléphonie cellulaire et les autres appareils connexes, répondent à toutes les normes de sécurité applicables établies par les gouvernements du Canada et des États-Unis. Nous continuons de surveiller les nouvelles études qui sont publiées, les règlements gouvernementaux et les préoccupations des consommateurs concernant l'incidence des émissions de radiofréquences sur la santé.

Préoccupations concernant l'environnement

Un rapport détaillé sur les activités d'atténuation des risques environnementaux est présenté dans notre rapport annuel sur la responsabilité sociale de l'entreprise, sur notre site Web au telus.com/csr. Les questions d'ordre environnemental qui touchent nos activités comprennent ce qui suit :

Changement climatique

Selon le rapport d'observation 2014 du Forum économique mondial concernant les risques à l'échelle mondiale, l'accroissement des gaz à effet de serre et l'incapacité à s'adapter au changement climatique constituent les deux principaux risques au chapitre de la probabilité et des répercussions. Ces risques pourraient influencer nos activités commerciales, notamment par suite d'une interruption de nos activités et de dommages à notre infrastructure découlant d'événements tels que ceux décrits à la rubrique 10.11, « *Menaces causées par l'homme et menaces naturelles* ».

Déchets électroniques et recyclage des déchets; consommation d'eau

Il nous incombe de nous assurer de la manutention appropriée du matériel et de l'équipement électronique que nous utilisons ou vendons au cours de leur cycle de vie. Les déchets et les déchets électroniques qui ne sont pas gérés de façon appropriée pourraient se retrouver dans un site d'enfouissement ou être éliminés de façon inappropriée, ce qui peut se traduire par des répercussions sur l'environnement et sur la santé. Il nous incombe également de gérer notre consommation d'eau.

Systèmes d'alimentation au carburant

Nous possédons ou louons un grand nombre d'immeubles. La présence, dans certains de ces immeubles, de systèmes d'alimentation au carburant devant servir de source d'énergie de secours nous permet d'assurer la prestation fiable de nos services, mais elle constitue également un risque environnemental. Étant donné que les déversements ou les émissions provenant de ces systèmes se produisent peu fréquemment, une part importante de ce risque est liée à la décontamination des sites par d'anciennes pratiques de notre part ou par les propriétaires précédents.

Atténuation des risques : Notre stratégie liée au changement climatique comporte une composante atténuation, qui vise la réduction absolue de notre consommation d'énergie et de nos émissions d'équivalent CO₂ ; une composante adaptation, qui vise les plans de continuité des activités et le plan de préparation relativement aux répercussions possibles du changement climatique sur nos activités (se reporter à la rubrique 10.11, « *Menaces causées par l'homme et menaces naturelles* »); une composante innovation, qui aide les clients à atteindre leurs objectifs liés au changement climatique grâce à des solutions technologiques en matière de produits et services. Nos objectifs sont les suivants : réduction, d'ici 2020, de 25 % des émissions d'équivalent CO₂ par rapport aux niveaux de 2010 et réduction de 10 % de notre consommation d'énergie au cours de la même période de temps. À cette fin, nous comptons mettre en œuvre un programme exhaustif de gestion de l'énergie axé sur la transformation et la consolidation de nos biens immobiliers (visant notamment à satisfaire à la certification LEED), et effectuer des mises à niveau pour accroître l'efficacité de nos réseaux et des mises à niveau de la technologie, notamment la mise hors service de l'équipement existant et l'accroissement de l'efficacité des systèmes d'alimentation et de refroidissement. Par ailleurs, le plus grand recours à des systèmes de téléconférence et de vidéoconférence

plutôt qu'aux déplacements, la réduction de la taille du parc de véhicules et l'accroissement de son efficacité, de même que l'amélioration du programme de sensibilisation des membres de l'équipe nous aident à atteindre nos objectifs.

Nous avons mis en œuvre un programme de gestion des déchets électroniques qui vise à fournir des moyens de récupération approuvés pour nos produits électroniques externes et internes. Nous surveillons régulièrement nos flux de déchets afin de trouver de nouvelles façons de réduire notre impact sur l'environnement, notamment le détournement des déchets des sites d'enfouissement. En 2014, nous avons, dans le cadre d'un projet pilote, mis en œuvre une stratégie de détournement des déchets visant à accroître la sensibilisation à nos installations de recyclage et de compostage et leur utilisation, et nous prévoyons lancer un programme de détournement des déchets à l'échelle de la société en 2015.

En 2014, nous avons mis en œuvre plusieurs programmes de réduction de la consommation d'eau qui visent nos immeubles qui consomment le plus d'eau, et nous avons notamment installé des compteurs supplémentaires afin d'accroître la saisie de données à des fins d'analyse et d'élaboration d'une stratégie. Nous continuons à veiller à la sensibilisation et à fournir de la formation en ce qui a trait aux initiatives en matière d'éducation et les initiatives axées sur le comportement visant à économiser l'eau.

Afin de gérer les risques liés aux systèmes d'alimentation au carburant, nous avons mis en œuvre un programme visant l'installation d'équipement de confinement et de surveillance aux emplacements dotés de systèmes dont la taille justifie une telle surveillance. Tous nos emplacements éloignés, qui nécessitent le recours à des génératrices au diesel pour assurer leur fonctionnement ininterrompu, ont été entièrement dotés de systèmes de confinement de pointe. Par ailleurs, nous tirons parti de notre réseau mobile et utilisons la technologie machine à machine pour assurer la surveillance à distance de ces emplacements. Nous avons recours à un programme continu pour évaluer les problèmes de contamination et pour y remédier, qui se fonde sur nos activités antérieures, et nous avisons les organismes de réglementation de ces problèmes et leur présentons des rapports, le cas échéant.

10.11 Menaces causées par l'homme et menaces naturelles

Catastrophes naturelles et menaces intentionnelles susceptibles à l'égard de notre infrastructure et de nos activités commerciales

Nous sommes un fournisseur clé d'infrastructures de télécommunications essentielles au Canada et nous exerçons des activités commerciales en Amérique du Nord, en Amérique centrale, en Asie et en Europe. Des menaces externes pourraient avoir une incidence importante sur nos réseaux, notre technologie de l'information, nos immobilisations corporelles, les membres de notre équipe, nos fonctions de gestion, notre chaîne d'approvisionnement et nos résultats. Ces menaces incluent :

- des incendies, des interruptions de courant et l'interruption des communications;
- des catastrophes naturelles, y compris des phénomènes sismiques, du temps violent et des tempêtes solaires;
- des menaces intentionnelles telles que des actes de sabotage ou de terrorisme, des conflits de travail ainsi que des cas d'agitation politique ou civile;
- des perturbations des infrastructures critiques (p. ex., les services publics d'électricité);
- des cyberattaques et des intrusions physiques;
- des menaces pour la santé publique telles que des pandémies.

Nous reconnaissons que les changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient exacerber certaines de ces menaces, notamment la fréquence et la gravité des événements météorologiques.

Bien que nous appliquions des processus de planification aux fins de la poursuite de nos activités, il n'existe aucune certitude que des événements précis ou une combinaison d'événements n'entraîneront pas des perturbations d'ordre opérationnel ou n'auront pas d'incidence importante sur nos résultats financiers.

Atténuation des risques : Notre engagement au chapitre de la continuité des activités est axé sur les priorités suivantes : assurer la sécurité des membres de notre équipe, réduire au minimum l'incidence d'une menace sur nos installations et sur nos activités commerciales, maintenir le service à la clientèle et faire en sorte que nos collectivités demeurent connectées. Ces priorités ont été

prises en évidence lorsque certains événements perturbateurs se sont produits, notamment lors de la « tempête de neige estivale » survenue à Calgary, en Alberta, en septembre 2014.

Notre engagement est étayé par un programme de continuité des activités dans toute l'entreprise, qui prévoit des plans visant à développer, à maintenir et à améliorer nos capacités aux fins de la continuité des activités. Le programme prévoit des mesures d'atténuation, de préparation, d'intervention et de reprise antisinistre. Il tire également parti de la résilience dont nous profitons grâce à notre diversité géographique à l'échelle nationale et internationale, et à nos initiatives continues visant à améliorer la redondance sur le plan de nos activités, de notre réseau informatique et de notre infrastructure de télécommunications.

La démarche que nous appliquons aux fins de la planification de la continuité des activités est axée sur les répercussions, principalement les répercussions découlant de perturbations touchant nos installations, notre main-d'œuvre, nos technologies et notre chaîne d'approvisionnement. Notre système de gestion de la continuité des activités prend en charge nos plans de continuité des activités et nos capacités en la matière. Il s'aligne sur les normes et les pratiques de l'industrie et comprend un centre des opérations d'urgence; il prévoit la participation de toutes les unités fonctionnelles en ce qui concerne nos activités au pays et celles à l'échelle internationale, et il comprend des équipes formées et expérimentées responsables des plans d'intervention et de reprise antisinistre.

Nous accordons constamment la priorité à l'optimisation continue de la capacité aux fins des plans antisinistres liés à nos réseaux de TI et de télécommunications en vue de prévenir les pannes et de réduire la durée des pannes touchant nos technologies cruciales, ainsi que de mieux aligner la capacité de reprise des TI et du réseau sur la demande liée aux activités. Bien que les mesures de reprise après sinistre constituent une priorité pour la société, nos systèmes ne sont pas tous dotés de capacités en matière de reprise et de continuité.

Sécurité

Nous possédons un certain nombre d'actifs, notamment des câbles de cuivre distributifs, des magasins et des centres de commutation de réseau et de standards téléphoniques, qui peuvent faire l'objet de vandalisme ou de vol. Nous exploitons également des systèmes de TI et des réseaux qui peuvent faire l'objet de cyberattaques, qui constituent des tentatives délibérées visant à obtenir un accès non autorisé à nos systèmes informatiques et réseaux afin d'en faire un usage illicite ou inapproprié. Les cyberattaques ou les autres intrusions dans nos réseaux ou nos systèmes de TI pourraient perturber nos activités.

Les personnes qui commettent les cyberattaques peuvent avoir recours à diverses techniques qui consistent notamment à manipuler des personnes de manière à ce qu'elles utilisent des logiciels ou du matériel malveillants perfectionnés, sur une base unique ou sur une base de distribution. Certaines cyberattaques sont effectuées à l'aide d'une combinaison de techniques visant à esquiver les mesures de protection telles que les pare-feu, les systèmes de prévention d'intrusions et les logiciels antivirus qui se trouvent dans nos systèmes et réseaux. Les risques et les répercussions liés aux cyberattaques peuvent dépasser les risques traditionnels liés à la sécurité physique, en raison de la rapidité à laquelle ces menaces prennent de l'ampleur et se complexifient.

Une attaque réussie contre les systèmes, les réseaux ou l'infrastructure de notre société, de nos fournisseurs ou d'autres parties ou sociétés pourrait faire en sorte que nous ne puissions pas fournir un service fiable, donner lieu à l'interception, la destruction, l'utilisation ou la dissémination non autorisées de renseignements concernant nos clients ou nous concernant, et pourrait nous empêcher d'exploiter nos réseaux. De tels événements pourraient se traduire pour nous par une perte de clients, par une perte de produits d'exploitation, par des charges, ainsi que par une atteinte à notre réputation et à notre cote d'estime, et pourraient faire en sorte que nous fassions l'objet de litiges ou d'enquêtes gouvernementales. Les coûts liés à ces événements pourraient se traduire par un passif au titre de la perte d'informations, par des coûts aux fins des travaux de réparation de l'infrastructure et des systèmes et par l'offre d'incitatifs à nos clients et partenaires commerciaux afin que ceux-ci continuent à faire affaire avec nous. Notre assurance pourrait ne pas couvrir ces coûts et ces pertes ou ne pas suffire à nous rembourser pleinement pour ces coûts et ces pertes.

Atténuation des risques : Nous avons mis en œuvre des mesures et des processus qui atténuent les risques d'attaques matérielles et de cyberattaques. Nous avons également mis en œuvre des politiques et des systèmes de contrôle et de surveillance qui protègent nos actifs et les membres de notre équipe, en tenant compte de l'importance de l'actif, de l'exposition aux risques et des coûts pouvant être engagés advenant que l'actif subisse des dommages ou qu'il soit volé. Nous avons aussi recours à des renseignements concernant les cybermenaces ainsi qu'à des capacités en matière d'essais, de prévention/de détection des intrusions et de réaction aux incidents, qui nous aident à identifier les cybermenaces possibles et à modifier nos mesures de sécurité en conséquence. À titre de mesure additionnelle en matière de gestion des risques, nous avons créé un Bureau principal de la sûreté, qui centralise la responsabilité aux fins de la sécurité matérielle et de la cybersécurité et qui collabore avec les organismes d'application de la loi et avec d'autres organismes. Le Bureau principal de la sûreté favorise les changements aux lois pour tenir compte de la menace constante que présentent les cyberattaques. TELUS a mis en place des programmes de sécurité physique et de cybersécurité raisonnables, mais il n'existe aucune certitude que des menaces à la sécurité spécifiques n'auront pas une incidence importante sur nos activités et nos résultats financiers.

10.12 Croissance et fluctuations de l'économie

Une croissance économique lente ou irrégulière et les variations des prix du pétrole pourraient nous nuire

Nous estimons que la croissance de l'économie au Canada s'élèvera à environ 2,1 % en 2015 (se reporter à la rubrique 1.2), mais la vigueur et le caractère durable de cette croissance économique pourraient être touchés par des faits nouveaux d'ordre économique à l'étranger. De plus, les risques macroéconomiques au Canada incluent les préoccupations liées aux taux élevés de la dette à la consommation et de la dette hypothécaire, ce qui pourrait inciter les consommateurs à réduire leurs dépenses discrétionnaires malgré la croissance de l'économie, particulièrement si une hausse des taux d'intérêt ou du taux de chômage se produit.

L'incertitude économique et la hausse des taux d'intérêt pourraient faire en sorte que les abonnés des services résidentiels et des services d'affaires retardent leurs achats de nouveaux services, réduisent leur utilisation ou cessent de les employer, ou encore cherchent des services assortis de tarifs plus modiques. Un ralentissement économique ou une récession importante pourrait avoir une incidence défavorable sur nos produits d'exploitation, notre rentabilité et nos flux de trésorerie disponibles, et faire possiblement en sorte que nous devions enregistrer une réduction de la valeur comptable de nos actifs, y compris, sans toutefois s'y limiter, nos immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée (soit nos licences de spectre) et notre goodwill. Une réduction de la valeur comptable des actifs entraînerait l'imputation d'une charge en résultat et une réduction des capitaux propres, mais elle n'aurait aucune incidence sur les flux de trésorerie.

De plus faibles prix du pétrole posent un risque pour certaines régions du Canada, mais présentent un avantage pour certaines autres régions, et ont une incidence favorable sur le revenu discrétionnaire des consommateurs canadiens. La persistance de faibles prix du pétrole pourrait entraîner un ralentissement de l'économie, y compris une baisse des investissements et de l'emploi, dans certaines régions du pays productrices de pétrole, mais pourrait réduire les coûts dans les secteurs autres que le secteur de l'extraction, notamment le secteur manufacturier. De plus faibles prix du pétrole pourraient se traduire par une réduction des dépenses de consommation liées au secteur de l'énergie, entraînant par le fait même une hausse des dépenses de consommation discrétionnaire. Le Canada pourrait possiblement afficher une plus faible croissance générale de l'économie, accompagnée d'une hausse des dépenses intérieures dans les secteurs autres que le secteur de l'énergie. Tout comme le feraient certaines modifications des politiques monétaires aux États-Unis, la persistance de plus faibles prix du pétrole pourrait également entraîner d'autres pressions à la baisse sur le dollar canadien par rapport au dollar américain.

Atténuation des risques : Bien que nous ne puissions pas atténuer complètement les risques économiques, nous accordons avant tout la priorité aux clients et cherchons à atteindre une position de chef de file mondial en ce qui trait à la probabilité que nos clients recommandent nos produits, nos services et notre équipe. Notre faible taux de désabonnement des services mobiles postpayés

en 2014, qui est le taux de désabonnement le plus faible de l'industrie enregistré en Amérique du Nord, témoigne du succès obtenu à cet égard et nous différencie considérablement de la concurrence. Nous offrons également un soutien aux clients qui sont touchés de façon défavorable par la baisse des prix du pétrole en leur offrant des solutions rentables qui les aident à réaliser des économies dans le cadre de leurs activités, et nous poursuivons nos initiatives en matière de réduction des coûts et nos initiatives d'efficacité opérationnelle dans le cadre de nos activités (se reporter aux analyses présentées à la rubrique 2.2, « *Impératifs stratégiques* » et à la rubrique 3, « *Priorités de la société pour 2015 et progrès accomplis relativement aux priorités de la société pour 2014* »). Pour des renseignements sur nos politiques financières et nos plans en matière de structure du capital, se reporter à la rubrique 4.3, « *Situation de trésorerie et sources de financement* ». Les connexions aux services mobiles de transmission de données, aux services de télévision et aux services à large bande sont de plus en plus considérées comme des services essentiels aux consommateurs, et ce, même en période de ralentissement économique.

Capitalisation des régimes de retraite

Les fluctuations économiques et les fluctuations des marchés financiers pourraient avoir une incidence défavorable sur le rendement des investissements, la capitalisation et les charges liées aux régimes de retraite à prestations définies que nous avons instaurés.

Nos obligations au titre de la capitalisation des régimes de retraite sont basées sur certaines hypothèses actuarielles liées au rendement attendu des actifs des régimes, à la progression des salaires, aux espérances de vie, au rendement des marchés financiers et aux taux d'intérêt futurs.

Les régimes de retraite à prestations définies, pris dans leur ensemble, affichaient un déficit de 598 millions de dollars au 31 décembre 2014 (excédent de 5 millions de dollars en 2013). Notre position de solvabilité, qui est déterminée en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, se traduisait par un déficit estimé de 426 millions de dollars (excédent de 490 millions de dollars en 2013). Rien ne garantit que les charges au titre de nos régimes de retraite et la capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies n'augmenteront pas dans l'avenir, ce qui aurait, par conséquent, une incidence défavorable sur le bénéfice ou les flux de trésorerie. Des risques liés à la capitalisation des régimes à prestations définies peuvent survenir si les obligations totales au titre des régimes de retraite excèdent la valeur totale des actifs des régimes respectifs dans des fonds en fiducie. Des écarts non capitalisés peuvent survenir en raison des rendements moins élevés des placements, des modifications apportées aux hypothèses concernant les taux de mortalité et aux autres hypothèses, des réductions du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite, des changements apportés aux exigences en matière de capitalisation obligatoire des régimes de retraite, et des pertes actuarielles. Les réévaluations des régimes de retraite à prestations définies du personnel entraîneront des fluctuations des autres éléments du résultat global, qui ne seront jamais ultérieurement reclassées en résultat.

Atténuation des risques : Nous cherchons à atténuer ce risque au moyen de la mise en application de politiques et procédures conçues pour contrôler le risque d'investissement, et de la surveillance continue de notre situation de capitalisation. Selon nos meilleures estimations, les cotisations en trésorerie à nos régimes de retraite à prestations définies pour 2015 s'élèveront à 88 millions de dollars (87 millions de dollars en 2014).

11

Définitions et rapprochements

11.1 Mesures financières non définies par les PCGR et autres mesures financières

Nous présentons certaines mesures non définies par les PCGR et fournissons des indications à ce sujet. Nous avons recours à ces mesures pour évaluer le rendement de TELUS et de ses secteurs opérationnels, et aussi pour déterminer si nous respectons les clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer la structure du capital. Étant donné que les mesures non définies par les PCGR n'ont généralement pas de signification normalisée, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Les règlements sur les valeurs mobilières exigent que ces mesures soient définies clairement et qu'elles fassent l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables.

Intensité du capital : Cette mesure est calculée comme les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) divisées par le total des produits d'exploitation. Cette mesure fournit une méthode utile pour comparer le niveau des dépenses d'investissement avec celui d'autres entreprises de tailles diverses du même secteur.

Ratio de distribution : Il s'agit des dividendes du trimestre déclarés par action pour le trimestre clos le plus récent, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers consolidés, multipliés par quatre et divisés par le total du bénéfice par action de base pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires (divisés par le bénéfice par action de base annuel des exercices).

Calcul du ratio de distribution

Exercices clos les 31 décembre (en dollars)	2014	2013
Numérateur – Dividende annualisé du quatrième trimestre déclaré par action de participation ¹⁾	1,60	1,44
Dénominateur – Bénéfice net par action de participation ¹⁾	2,32	2,02
Ratio (en %)	69	71

1) Reflète le fractionnement d'actions à raison de deux pour une effectué le 16 avril 2013.

Ratio de distribution du bénéfice net ajusté : Le ratio historique fondé sur le bénéfice par action déclaré ajusté de manière à ne pas tenir compte des ajustements liés à l'impôt, de la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, et des éléments ajustés dans le BAIIA est considéré comme plus représentatif du calcul des bénéfices prévisibles. L'indication visée par notre politique est un ratio de distribution annuel, sur une base prospective plutôt que sur une base actuelle, et est de 65 % à 75 % des bénéfices prévisibles, sur une base prospective (se reporter à la rubrique 4.3).

Calcul du ratio de distribution du bénéfice net ajusté

Exercices clos les 31 décembre (en dollars)	2014	2013
Numérateur – Dividende annualisé du quatrième trimestre déclaré par action de participation ¹⁾	1,60	1,44
Bénéfice net ajusté (en millions de dollars) :		
Bénéfice net attribuable aux actions de participation	1 425	1 294
Ajouter : prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme après impôt sur le résultat	10	17
Ajouter : ajustements défavorables nets (déduire : ajustements favorables nets) liés à l'impôt sur le résultat	(6)	3
	1 429	1 314
Dénominateur – Bénéfice net ajusté par action ¹⁾	2,33	2,05
Ratio ajusté (en %)	69	70

1) Reflète le fractionnement d'actions à raison de deux pour une effectué le 16 avril 2013.

Couverture par le bénéfice : Cette mesure est définie dans le Règlement 41-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et dans les règlements connexes, qui est calculée comme suit :

Calcul du ratio de couverture par le bénéfice

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les ratios)	2014	2013
Bénéfice net attribuable aux actions de participation	1 425	1 294
Impôt sur le résultat	501	474
Coûts d'emprunt (intérêts sur la dette à long terme plus les intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts et plus la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme)	450	395
Numérateur	2 376	2 163
Dénominateur – Coûts d'emprunt	450	395
Ratio (fois)	5,3	5,5

BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements) : Nous présentons le BAIIA et fournissons des indications à ce sujet parce qu'il constitue une mesure clé utilisée pour évaluer le rendement consolidé ainsi que l'apport de nos deux secteurs opérationnels. Le BAIIA est une mesure commune à laquelle les investisseurs et les établissements de crédit recourent largement en tant qu'indicateur de rendement opérationnel d'une société et de sa capacité de contracter des dettes et d'en assurer le service, ainsi qu'à titre de paramètre d'évaluation. Le BAIIA ne doit pas être substitué au bénéfice net comme mesure du rendement de TELUS ni utilisé comme mesure unique des flux de trésorerie. Le BAIIA tel qu'il est calculé par TELUS correspond aux produits d'exploitation moins les montants inscrits aux postes « Achat de biens et services » et « Charge au titre des avantages du personnel ».

Nous pourrions également calculer un BAIIA ajusté qui exclurait les éléments de nature inhabituelle qui ne reflètent pas nos activités habituelles ou continues; ce BAIIA ne devrait pas être considéré comme une mesure d'évaluation et ne devrait pas être pris en compte aux fins d'une évaluation de notre capacité à assurer le service de la dette ou à contracter des dettes. En ce qui a trait à la coentreprise immobilière résidentielle Jardin TELUS, qui est prise en compte dans le secteur des services filaires, nous ne prévoyons pas conserver une participation dans la tour d'habitation en copropriété du projet Jardin TELUS une fois que les travaux de construction seront terminés. En ce qui a trait à la coentreprise immobilière résidentielle Jardin TELUS, nous avons, en 2014 et en 2013, comptabilisé des pertes liées à la participation de néant.

Rapprochement du BAIIA

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013
Bénéfice net	1 425	1 294
Coûts de financement	456	447
Impôt sur le résultat	501	474
Amortissement des immobilisations corporelles	1 423	1 380
Amortissement des immobilisations incorporelles	411	423
BAIIA	4 216	4 018

BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires :

Nous présentons cette mesure en tant qu'indicateur supplémentaire de notre rendement opérationnel. Cette mesure sert aussi au calcul du *ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires* et du *ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires*.

Calcul du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013
BAIIA	4 216	4 018
Coûts de restructuration et autres coûts similaires compris dans le BAIIA	75	98
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires	4 291	4 116

Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires : Cette mesure est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires divisé par le montant net des charges d'intérêts, calculé sur 12 mois. Cette mesure est semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de TELUS (se reporter à la rubrique 7.6).

BAIIA déduction faite des dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) :

Nous présentons cette mesure comme un indicateur supplémentaire de notre rendement opérationnel. Nous calculons cette mesure comme une simple mesure de substitution des flux de trésorerie consolidés et des flux de trésorerie de nos deux secteurs opérationnels. Le BAIIA déduction faite des dépenses d'investissement peut être utilisé à des fins de comparaison avec les résultats présentés par les autres sociétés de télécommunications avec le temps, et il est assujéti aux questions possibles de comparabilité du BAIIA décrites ci-dessus.

Calcul du BAIIA déduction faite des dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013
BAIIA	4 216	4 018
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)	(2 359)	(2 110)
BAIIA déduction faite des dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)	1 857	1 908

Flux de trésorerie disponibles : Nous présentons cette mesure comme un indicateur supplémentaire de notre rendement opérationnel. Les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être substitués aux mesures présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. Ils excluent les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients et les dettes fournisseurs), le produit tiré des actifs cédés ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. Ils fournissent une estimation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation qui sont disponibles après les dépenses d'investissement (excluant les acquisitions de licences de spectre) et qui peuvent notamment être utilisés pour payer les dividendes, rembourser la dette, racheter des actions, ou effectuer d'autres investissements. Les flux de trésorerie disponibles peuvent être complétés de temps à autre par le produit tiré des actifs cédés ou par les activités de financement.

Calcul des flux de trésorerie disponibles

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013
BAIIA	4 216	4 018
Coûts de restructuration, déduction faite des décaissements	1	9
Éléments des tableaux consolidés des flux de trésorerie :		
Rémunération fondée sur des actions	74	24
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	87	108
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel	(88)	(200)
Intérêts versés	(412)	(364)
Intérêts reçus	2	4
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)	(2 359)	(2 110)
Flux de trésorerie disponibles avant impôt	1 521	1 489
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements	(464)	(438)
Flux de trésorerie disponibles	1 057	1 051

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des flux de trésorerie disponibles selon notre définition et des entrées liées aux activités d'exploitation.

Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des entrées liées aux activités d'exploitation

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013
Flux de trésorerie disponibles	1 057	1 051
Ajouter (déduire) :		
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)	2 359	2 110
Ajustements aux fins du rapprochement avec les entrées liées aux activités d'exploitation	(9)	85
Entrées liées aux activités d'exploitation	3 407	3 246

Dettes nettes : Nous estimons que la dette nette est une mesure utile, parce qu'elle représente le montant des emprunts à court terme et des obligations relatives à la dette à long terme qui ne sont pas couverts par la trésorerie et les placements temporaires disponibles. La mesure définie par les IFRS qui se rapproche le plus de la dette nette est la dette à long terme, y compris la tranche à court terme de la dette à long terme. La dette nette est un élément du *ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires*.

Calcul de la dette nette

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013
Dettes à long terme, y compris la tranche à court terme	9 310	7 493
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme	43	35
Trésorerie et placements temporaires	(60)	(336)
Emprunts à court terme	100	400
Dettes nettes	9 393	7 592

Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires : Cette mesure est définie comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires sur 12 mois. Notre indication à long terme pour ce ratio se situe dans une fourchette de 1,50 à 2,00 fois.

Ratio dette nette/total des capitaux investis : Il s'agit d'une mesure de la proportion de la dette utilisée dans la structure du capital de TELUS.

Montant net des charges d'intérêts : Cette mesure est le dénominateur utilisé pour calculer le ratio de *couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires*. Le montant net des charges d'intérêts représente les coûts de financement, excluant les intérêts nets des régimes à prestations définies du personnel et les recouvrements liés au remboursement par anticipation et à l'échéance de la dette, calculés sur 12 mois. Aucun recouvrement lié au remboursement par anticipation et à l'échéance de la dette n'a été comptabilisé en 2014 et en 2013. Les charges comptabilisées relativement à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, le cas échéant, sont prises en compte dans le montant net des charges d'intérêts. Le montant net des charges d'intérêts s'est établi à 440 millions de dollars en 2014 et à 370 millions de dollars en 2013.

Coûts de restructuration et autres coûts similaires : Afin de réduire nos coûts permanents, nous engageons des coûts de restructuration supplémentaires connexes non récurrents. Il est également possible que nous engagions des charges inhabituelles lorsque nous apportons des changements importants ou transformationnels à nos modèles d'affaires ou à nos modèles opérationnels. Les autres coûts similaires comprennent les coûts externes supplémentaires engagés relativement aux acquisitions d'entreprises.

Composantes des coûts de restructuration et autres coûts similaires

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013
Achat de biens et services	21	27
Charge au titre des avantages du personnel	54	71
Coûts de restructuration et autres coûts similaires compris dans le BAIIA	75	98

Le total des capitaux investis – valeur comptable est défini et calculé comme suit :

Calcul du total des capitaux investis – valeur comptable

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2014	2013
Dettes nettes	9 393	7 592
Capitaux propres	7 454	8 015
Déduire : cumul des autres éléments du résultat global	(38)	(31)
Total des capitaux investis – valeur comptable	16 809	15 576

11.2 Indicateurs opérationnels – services mobiles

Les mesures suivantes constituent des paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer le rendement opérationnel d'une entité de télécommunications sans fil. Elles n'ont cependant pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB.

Produits moyens par appareil d'abonné (« PMAA ») mensuels :

Nombre, exprimé en pourcentage mensuel, obtenu au moyen de la division des produits tirés des services de réseau par le nombre moyen d'appareils en service dans le réseau au cours de la période.

Taux de désabonnement, par mois : Nombre d'appareils d'abonnés désactivés au cours d'une période donnée, divisé par le nombre moyen d'appareils dans le réseau au cours de la période, exprimé sous forme de taux mensuel. L'appareil d'un abonné des services prépayés de TELUS ou des services prépayés Koodo est désactivé lorsque ce dernier n'utilise pas les services au cours des 90 jours suivant l'expiration des crédits prépayés.

Frais d'acquisition : Montant total au titre du financement des appareils (coût des appareils pour TELUS, moins le montant initial facturé au client), des commissions ainsi que des frais de publicité et de promotion qu'il faut déboursier pour l'acquisition initiale des abonnés au cours d'une période donnée. Tels qu'ils sont définis, les frais d'acquisition excluent les frais engagés pour conserver les abonnés existants (frais de fidélisation).

Frais d'acquisition par ajout brut d'abonné : Frais d'acquisition divisés par les ajouts bruts d'abonnés au cours de la période.

Frais de fidélisation par rapport aux produits tirés des services

de réseau : Coûts directs liés aux activités de marketing et aux promotions (y compris le financement des appareils et les commissions) visant à fidéliser les abonnés existants, divisés par les produits tirés des services de réseau.

Appareil d'abonné des services mobiles (« abonné ») : Unité génératrice de produits active et récurrente (p. ex., un téléphone cellulaire, une tablette ou une clé Internet mobile) dotée d'un numéro d'identité d'abonné unique (numéro SIM ou IMEI), qui donne accès aux réseaux mobiles de transmission de la voix ou de données à des fins de communication. De plus, TELUS établit une relation directe avec l'utilisateur de chaque appareil aux fins de la facturation ou des services de soutien. Les appareils d'abonnés excluent les appareils offrant les services machine à machine (un sous-ensemble de l'Internet des objets) tels que ceux utilisés pour effectuer le suivi des biens, les systèmes de contrôle à distance et les compteurs, les distributeurs automatiques et les guichets automatiques sans fil.

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

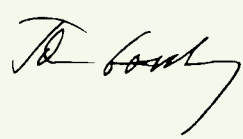
Il incombe à la direction de TELUS Corporation (« TELUS » ou « la société ») d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière et d'en évaluer l'efficacité.

Le président et chef de la direction et le vice-président directeur et chef des finances de TELUS ont évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 décembre 2014, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus qui est conçu par le président et chef de la direction et le vice-président directeur et chef des finances ou sous la supervision de ces personnes, et qui est mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers à des fins de communication de l'information ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, des inexactitudes pourraient ne pas être décelées en temps opportun. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes ultérieures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de l'évolution des conditions, ou que le niveau de conformité aux politiques

ou aux procédures diminue. En se fondant sur cette évaluation, la direction a déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société est efficace au 31 décembre 2014. En ce qui a trait à cette évaluation, aucune faiblesse significative du contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a été constatée par la direction au 31 décembre 2014.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., un cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et, comme en fait mention le Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, il a exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 décembre 2014.



John R. Gossling
Vice-président directeur
et chef des finances
Le 12 février 2015



Joe Natale
Président et
chef de la direction
Le 12 février 2015

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Au conseil d'administration et aux actionnaires de TELUS Corporation

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de TELUS Corporation et de ses filiales (la « société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2014 et 2013, les comptes consolidés de résultat et de résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de TELUS Corporation et de ses filiales aux 31 décembre 2014 et 2013, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Autre point

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 décembre 2014, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 12 février 2015 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables agréés
Vancouver, Canada

Le 12 février 2015

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Au conseil d'administration et aux actionnaires de TELUS Corporation

Nous avons effectué l'audit de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TELUS Corporation et de ses filiales (la « société ») au 31 décembre 2014, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. La direction de la société est responsable de maintenir l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, énoncée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en nous fondant sur notre audit.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes d'audit publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et réalisé de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus qui est conçu par le chef de la direction et le chef des finances d'une société ou par des personnes occupant des postes semblables, ou sous la supervision de ces personnes, et qui est mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers aux fins de la publication de l'information financière ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et les procédures qui 1) ont trait à la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable

que les opérations sont inscrites comme il se doit pour permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et les décaissements de la société ne sont effectués qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection en temps opportun de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, notamment la possibilité de collusion ou que la direction passe outre aux contrôles, des anomalies significatives résultant d'une erreur ou d'une fraude pourraient survenir et ne pas être décelées en temps opportun. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes ultérieures sont assujetties au risque que les contrôles internes deviennent inadéquats en raison de l'évolution des conditions, ou que le niveau de conformité aux politiques ou aux procédures diminue.

À notre avis, la société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2014, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, des états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2014 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 12 février 2015 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers.

Deloitte s.r.l.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Comptables agréés
Vancouver, Canada
Le 12 février 2015

Comptes consolidés de résultat et de résultat global

Exercices clos les 31 décembre (en millions, sauf les montants par action)	Note	2014	2013
Produits d'exploitation			
Services		11 108 \$	10 601 \$
Équipement		819	735
Produits tirés de contrats conclus avec des clients		11 927	11 336
Autres produits d'exploitation	6	75	68
		12 002	11 404
Charges d'exploitation			
Achat de biens et services		5 299	4 962
Charge au titre des avantages du personnel	7	2 487	2 424
Amortissement des immobilisations corporelles	16	1 423	1 380
Amortissement des immobilisations incorporelles	17 a)	411	423
		9 620	9 189
Bénéfice d'exploitation			
		2 382	2 215
Coûts de financement	8	456	447
Bénéfice avant impôt			
		1 926	1 768
Impôt sur le résultat	9	501	474
Bénéfice net			
		1 425	1 294
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat			
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie		1	-
Écart de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger		10	4
Variation de la juste valeur latente des actifs financiers disponibles à la vente		(4)	(13)
		7	(9)
Élément qui ne sera jamais ultérieurement reclassé en résultat			
Réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel		(445)	998
		(438)	989
Bénéfice global			
		987 \$	2 283 \$
Bénéfice net par action de participation			
	11		
De base		2,31 \$	2,02 \$
Dilué		2,31 \$	2,01 \$
Nombre moyen pondéré total d'actions de participation en circulation			
De base		616	640
Dilué		618	643

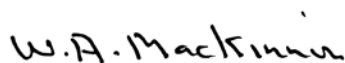
Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

États consolidés de la situation financière

Aux 31 décembre (en millions)	Note	2014	2013
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et placements temporaires, montant net		60 \$	336 \$
Débiteurs	25 a)	1 483	1 461
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir		97	32
Stocks	25 a)	320	326
Charges payées d'avance		199	168
Actifs dérivés courants	4 h)	27	6
		2 186	2 329
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles, montant net	16	9 123	8 428
Immobilisations incorporelles, montant net	17	7 797	6 531
Goodwill, montant net	17	3 757	3 737
Coentreprises immobilières	18	21	11
Autres actifs non courants	25 a)	333	530
		21 031	19 237
		23 217 \$	21 566 \$
Passif et capitaux propres			
Passifs courants			
Emprunts à court terme	19	100 \$	400 \$
Créditeurs et charges à payer	25 a)	2 019	1 735
Impôt sur le résultat et autres impôts à payer		2	102
Dividendes à payer	12	244	222
Facturation par anticipation et dépôts de clients	25 a)	753	729
Provisions	20	126	110
Tranche à court terme de la dette à long terme	21	255	–
Passifs dérivés courants	4 h)	–	1
		3 499	3 299
Passifs non courants			
Provisions	20	342	219
Dette à long terme	21	9 055	7 493
Autres passifs non courants	25 a)	931	649
Impôt sur le résultat différé	9 b)	1 936	1 891
		12 264	10 252
Passif		15 763	13 551
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	22	7 454	8 015
		23 217 \$	21 566 \$
Engagements et passifs éventuels	23		

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration,



William A. MacKinnon
Administrateur



Darren Entwistle
Administrateur

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions, sauf le nombre d'actions)	Note	Actions ordinaires	
		Nombre d'actions	Capital social
Solde au 1 ^{er} janvier 2013		349 821 092	2 219 \$
Bénéfice net		-	-
Autres éléments du résultat global	10	-	-
Dividendes	12	-	-
Charge relative à l'attribution d'options sur actions	13 a)	-	-
Actions émises en vertu de l'exercice d'options sur actions contre paiement en trésorerie	13 b)	-	-
Actions émises en vertu du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	13 b)	2 534 586	18
Échange d'actions approuvé par les actionnaires et le tribunal		302 257 332	3 362
Coûts liés aux opérations portant sur les actions		-	(19)
Actions ordinaires rachetées dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités	22 d)	(31 180 612)	(266)
Passif au titre de l'engagement relatif au programme de rachat d'actions automatique lié au rachat d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2014		-	(18)
Solde au 31 décembre 2013		623 432 398	5 296 \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2014		623 432 398	5 296 \$
Bénéfice net		-	-
Autres éléments du résultat global	10	-	-
Dividendes	12	-	-
Charge relative à l'attribution d'options sur actions	13 a)	-	-
Actions émises en vertu du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	13 b)	1 447 207	11
Actions ordinaires rachetées dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités	22 d)	(15 855 171)	(135)
Passif au titre de l'engagement relatif au programme de rachat d'actions automatique lié au rachat d'actions ordinaires dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités	22 d)		
Reprise du passif d'ouverture		-	18
Comptabilisation du passif de clôture		-	(15)
Autres		-	-
Solde au 31 décembre 2014		609 024 434	5 175 \$

1) À notre assemblée annuelle et extraordinaire qui a eu lieu le 9 mai 2013, nos actionnaires ont approuvé l'élimination des actions sans droit de vote de notre structure du capital autorisé et l'élimination de toute référence faite aux actions sans droit de vote de nos statuts.

Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires

Capital social attribuable aux actions de participation (note 22)		Capital d'apport		Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Actions sans droit de vote ¹⁾		Surplus d'apport				
Nombre d'actions	Capital social					
302 104 972	3 360 \$	163 \$		1 904 \$	40 \$	7 686 \$
-	-	-		1 294	-	1 294
-	-	-		998	(9)	989
-	-	-		(866)	-	(866)
-	-	6		-	-	6
200	-	-		-	-	-
152 160	2	(20)		-	-	-
(302 257 332)	(3 362)	-		-	-	-
-	-	-		-	-	(19)
-	-	-		(734)	-	(1 000)
-	-	-		(57)	-	(75)
-	-\$	149 \$		2 539 \$	31 \$	8 015 \$
		149 \$		2 539 \$	31 \$	8 015 \$
		-		1 425	-	1 425
		-		(445)	7	(438)
		-		(935)	-	(935)
		3		-	-	3
		(11)		-	-	-
		-		(480)	-	(615)
		-		57	-	75
		-		(60)	-	(75)
		-		(1)	-	(1)
		141 \$		2 100 \$	38 \$	7 454 \$

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	Note	2014	2013
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		1 425 \$	1 294 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des entrées liées aux activités d'exploitation :			
Amortissement des immobilisations corporelles et amortissement des immobilisations incorporelles		1 834	1 803
Impôt sur le résultat différé	9 b)	188	21
Charge de rémunération fondée sur des actions	13 a)	74	24
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	14 b), c)	87	108
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel		(88)	(200)
Autres		(49)	9
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	25 b)	(64)	187
Entrées liées aux activités d'exploitation		3 407	3 246
Activités d'investissement			
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre	25 b)	(2 373)	(2 035)
Paiements en trésorerie au titre des licences de spectre		(1 171)	(67)
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions et placements connexes	25 b)	(49)	(261)
Avances et apports aux coentreprises immobilières	18 c)	(57)	(24)
Sommes reçues des coentreprises immobilières	18 c)	4	1
Produit des cessions		7	12
Autres		(29)	(15)
Sorties liées aux activités d'investissement		(3 668)	(2 389)
Activités de financement			
Dividendes versés aux détenteurs d'actions de participation	25 b)	(913)	(852)
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	22 d), 25 b)	(612)	(1 000)
Émission et remboursement d'emprunts à court terme	19	(300)	(2)
Émission de titres de créance à long terme	21, 25 b)	7 273	4 619
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme	21, 25 b)	(5 450)	(3 375)
Autres		(13)	(18)
Sorties liées aux activités de financement		(15)	(628)
Situation de trésorerie			
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net		(276)	229
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début		336	107
Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin		60 \$	336 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie d'exploitation			
Intérêts versés	25 b)	(412)\$	(364)\$
Intérêts reçus		2 \$	4 \$
Impôt sur le résultat payé, montant net	9	(464)\$	(438)\$
<i>Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.</i>			

Notes annexes

31 décembre 2014

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications du Canada; elle offre un vaste éventail de services et de produits de télécommunications, qui incluent des services mobiles et filaires de transmission de la voix et de données. Les services de transmission de données comprennent les services de protocole Internet, de télévision, d'hébergement, de technologie de l'information gérée et les services fondés sur l'infonuagique, des solutions en matière de soins de santé et l'impartition des processus d'affaires.

TELUS Corporation a été constituée en société par actions en vertu de la loi intitulée Company Act (Colombie-Britannique) le 26 octobre 1998, sous la dénomination BCT.TELUS Communications Inc. (« BCT »). Le 31 janvier 1999, conformément à un plan d'arrangement aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* approuvé par le tribunal et intervenu entre BCT, BC TELECOM Inc. et l'ancienne société située en Alberta, TELUS Corporation (« TC »), BCT a acquis la totalité des actions de BC TELECOM Inc. et de TC en échange d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de BCT et BC TELECOM Inc. a été dissoute. Le 3 mai 2000, BCT a changé sa dénomination pour TELUS Corporation et en février 2005, TELUS Corporation est devenue assujettie à la Business Corporations Act (Colombie-Britannique), loi qui a remplacé la Company Act (Colombie-Britannique). TELUS Corporation a son siège social au 3777 Kingsway, Floor 5, Burnaby (Colombie-Britannique) V5H 3Z7.

Les expressions « TELUS », « nous », « notre », « nos », « nôtre » et « nous-mêmes » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

Notes annexes	Page	Description
APPLICATION GÉNÉRALE		
1. Résumé des principales méthodes comptables	116	Revue sommaire des méthodes et des principes comptables et des méthodes d'application que nous utilisons.
2. Faits nouveaux concernant les méthodes comptables	123	Revue sommaire des faits nouveaux concernant les principes comptables généralement reconnus qui ont, auront ou qui pourraient avoir une incidence sur nous.
3. Politiques financières liées à la structure du capital	124	Revue sommaire de nos objectifs, de nos politiques et de nos procédures pour gérer notre structure du capital.
4. Instruments financiers	126	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des instruments financiers, y compris les justes valeurs et la gestion des risques connexes.
ÉLÉMENTS PORTANT SUR LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS		
5. Information sectorielle	132	Présentation sommaire de l'information sectorielle régulièrement transmise à notre principal décideur opérationnel.
6. Autres produits d'exploitation	133	Tableau récapitulatif et revue sommaire des éléments qui composent les autres produits d'exploitation.
7. Charge au titre des avantages du personnel	133	Tableau récapitulatif de la charge au titre des avantages du personnel.
8. Coûts de financement	134	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les coûts de financement.
9. Impôt sur le résultat	134	Tableau récapitulatif de la charge d'impôt sur le résultat, du rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat au taux prévu par la loi et de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée et analyses du passif d'impôt différé.
10. Autres éléments du résultat global	136	Détails des autres éléments du résultat global et des montants cumulés.
11. Montants par action	137	Tableau récapitulatif et revue sommaire des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour le calcul des montants par action et informations connexes à fournir.
12. Dividendes par action	137	Tableau récapitulatif des dividendes déclarés et revue sommaire du régime de réinvestissement des dividendes.
13. Rémunération fondée sur des actions	138	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire de la rémunération découlant des attributions d'options sur actions, des unités d'actions restreintes et du régime d'actionariat des employés.
14. Avantages du personnel futurs	141	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des avantages du personnel futurs et des informations à fournir connexes.
15. Coûts de restructuration et autres coûts similaires	148	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des coûts de restructuration et autres coûts similaires.
ÉLÉMENTS PORTANT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE		
16. Immobilisations corporelles	149	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les immobilisations corporelles.
17. Immobilisations incorporelles et goodwill	150	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les immobilisations incorporelles, incluant le goodwill, revue sommaire du test de dépréciation annuel et revue sommaire des acquisitions présentées pour l'exercice, desquelles résultent les immobilisations incorporelles, y compris le goodwill.
18. Coentreprises immobilières	154	Revue sommaire des coentreprises immobilières et informations à fournir connexes.
19. Emprunts à court terme	156	Revue sommaire des emprunts à court terme et informations à fournir connexes.
20. Provisions	156	Tableau récapitulatif et revue sommaire des éléments qui composent les provisions.
21. Dette à long terme	157	Tableau récapitulatif de la dette à long terme et informations à fournir connexes.
22. Capital social attribuable aux actions de participation	160	Revue sommaire du capital social autorisé.
23. Engagements et passifs éventuels	161	Revue sommaire des obligations liées à des contrats de location, des passifs éventuels, des réclamations et des poursuites.
AUTRES		
24. Transactions entre parties liées	163	Tableaux récapitulatifs, y compris une revue sommaire des transactions avec les principaux dirigeants.
25. Informations financières supplémentaires	164	Tableaux récapitulatifs des éléments qui composent certains postes importants des états financiers.

Les états financiers consolidés ci-joints sont exprimés en dollars canadiens. Les principes comptables généralement reconnus que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS de l'IASB ») et ces états financiers consolidés sont conformes aux IFRS de l'IASB et aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La date de notre transition aux IFRS de l'IASB a été le 1^{er} janvier 2010 et la date d'adoption, le 1^{er} janvier 2011.

Nos états financiers consolidés pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 ont été autorisés par notre conseil d'administration pour publication le 12 février 2015.

a) Périmètre de consolidation

Nos états financiers consolidés comprennent nos comptes et tous les comptes de nos filiales, dont la principale est TELUS Communications Inc. Actuellement, par l'intermédiaire de Société TELUS Communications et SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE, TELUS Communications Inc. comprend la presque totalité de nos activités dans les secteurs des services mobiles et filaires.

Nos arrangements financiers et ceux de nos filiales n'imposent pas de restrictions relativement aux dividendes interentreprises.

Nous passons en revue notre structure organisationnelle et y apportons des changements lorsque nous le jugeons approprié, de manière à rehausser la valeur de TELUS Corporation. Ce processus continu peut modifier, et modifie effectivement, l'attribution du statut de filiale principale à nos différentes filiales, et ce, à tout moment considéré.

b) Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction ait recours à des estimations, des hypothèses et des jugements qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés à la date des états financiers, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Estimations

Les exemples d'estimations et d'hypothèses importantes comprennent ce qui suit :

- la provision pour créances douteuses;
- la provision pour désuétude des stocks;
- la durée d'utilité estimative des actifs (se reporter à la *note 1 j*) ;
- la recouvrabilité des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables;
- la recouvrabilité des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée [se reporter à la *note 17 d*] pour une analyse des principales hypothèses];
- la recouvrabilité du goodwill [se reporter à la *note 17 d*] pour une analyse des principales hypothèses];
- la recouvrabilité des placements à long terme;
- le montant et la composition des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat et d'autres impôts, y compris le montant des économies d'impôt non comptabilisées;
- certaines hypothèses économiques utilisées afin de déterminer la provision pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (se reporter à la *note 1 r*);
- certaines hypothèses actuarielles et économiques utilisées afin de déterminer le coût des régimes de retraite à prestations définies, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et l'actif des régimes de retraite [se reporter à la *note 14 f*] pour une analyse des principales hypothèses].

Jugements

Les exemples de jugements importants que nous avons posés, outre ceux relatifs aux estimations, comprennent ce qui suit :

- Les évaluations à savoir si les postes sont suffisamment importants pour être présentés de façon distincte dans les états financiers de base et, dans le cas contraire, s'ils sont suffisamment importants pour être présentés de façon distincte dans les notes annexes aux états financiers.
 - En ce qui a trait aux transactions génératrices de produits, nous devons généralement exercer des jugements qui influent sur le moment auquel les produits sont comptabilisés. Se reporter à la *note 2 b*) pour une description des modifications importantes apportées aux IFRS de l'IASB qui n'ont pas encore prise d'effet et qui n'ont pas encore été mises en application, mais qui auront une incidence importante sur le moment auquel les produits sont comptabilisés et sur le classement de nos produits à titre de services ou d'équipement.
 - Nous devons exercer des jugements relativement au moment auquel nous avons respecté nos obligations de prestation envers nos clients et déterminer si elles ont été respectées sur une certaine période de temps ou à un moment donné. Les produits tirés des services sont comptabilisés en fonction de l'accès par les clients à nos infrastructures de télécommunications ou de l'utilisation qu'ils en font; nous sommes d'avis que cette méthode dépeint fidèlement le transfert des services et que les produits d'exploitation sont comptabilisés au moment où les services sont accessibles ou rendus. Nous considérons que nos obligations de prestation découlant de la vente d'équipement ont été respectées lorsque les produits ont été livrés et acceptés par les utilisateurs finaux (se reporter à la *note 1 e*).
 - La décision d'amortir les immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables selon le mode linéaire, car nous croyons que cette méthode reflète mieux l'utilisation des ressources en relation avec la durée de vie économique de ces actifs qu'une méthode d'amortissement accéléré ne le ferait, et que le mode linéaire est donc plus représentatif de la substance économique liée à l'utilisation sous-jacente de ces actifs.
 - La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction ait recours à des jugements qui ont une incidence sur l'information présentée dans les états financiers, qui est examinée régulièrement par notre principal décideur opérationnel et sert à prendre les décisions sur les ressources à affecter et à évaluer la performance (information sectorielle). L'un de nos jugements importants tient à ce qui suit : nous considérons que les activités et les flux de trésorerie de nos secteurs des services mobiles et des services filaires sont suffisamment distincts pour que ceux-ci soient considérés à la fois comme des secteurs opérationnels et comme des secteurs à présenter, malgré la convergence de la technologie et des activités liées à l'infrastructure de télécommunications de nos secteurs des services mobiles et des services filaires qui a eu lieu jusqu'à présent. Advenant le cas où cette convergence se poursuivrait, il pourrait s'avérer difficile, voire même impossible, de faire une distinction objective entre les activités et les flux de trésorerie de nos secteurs des services mobiles et des services filaires; si une convergence suffisante se produisait, les activités de nos secteurs des services mobiles et des services filaires ne constitueraient plus des composantes distinctes ou des secteurs opérationnels séparés, et chacune de ces activités pourrait constituer un groupe de produits et services similaires.
- Par ailleurs, s'il devient difficile de faire la distinction entre les flux de trésorerie tirés de nos secteurs des services mobiles et des services filaires, ce qui démontrerait leur interdépendance, il pourrait en résulter une unification de l'unité génératrice de trésorerie du secteur des services mobiles et de celle du secteur des services filaires en une unique unité génératrice de trésorerie aux fins des tests de dépréciation.

- Le point de vue selon lequel nos licences de spectre qui sont octroyées par Industrie Canada seront sans doute renouvelées par Industrie Canada, et que nous avons l'intention de les renouveler et que nous estimons avoir la capacité financière et opérationnelle de les renouveler et que, par conséquent, elles ont une durée d'utilité indéterminée, comme il est décrit plus en détail à la note 17 c).
- En ce qui a trait au test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill, dans certains cas, nous devons émettre des jugements relativement à la répartition de nos actifs nets, y compris les actifs communs administratifs partagés, entre nos unités génératrices de trésorerie lorsque vient le temps de déterminer leur valeur comptable. Ces jugements sont nécessaires en raison de la

convergence de la technologie et des activités liées à l'infrastructure de télécommunications de nos secteurs des services mobiles et des services filaires qui a eu lieu jusqu'à présent et de l'évolution générale de la société. Dans certains cas, des jugements semblables doivent être émis relativement aux dépenses d'investissement futures visant à soutenir les activités des services mobiles et filaires, qui sont une composante des projections actualisées des flux de trésorerie utilisées aux fins du test de dépréciation annuel, comme il est décrit plus en détail à la note 17 d).

- La décision, à l'égard des réclamations et poursuites, comme il est décrit plus en détail à la note 23 c), à savoir si un élément constitue un passif éventuel ou si une sortie de ressources est probable et nécessite donc d'être comptabilisée comme une provision.

c) Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

À l'égard de la comptabilisation et de l'évaluation des instruments financiers, nous avons adopté les politiques suivantes :

Instrument financier	Classement comptable				Tranche d'une relation de couverture de flux de trésorerie ⁹
	Juste valeur par le biais du résultat net ^{1,2}	Prêts et créances	Disponibles à la vente ³	Coût amorti	
Évalué au coût amorti					
Débiteurs		X			
Avances sur facilités de crédit aux fins des travaux de construction consenties à la coentreprise immobilière		X			
Obligations à court terme				X	
Créditeurs				X	
Provisions				X	
Dette à long terme				X	
Évalué à la juste valeur					
Trésorerie et placements temporaires	X				
Placements à court terme	X				
Placements à long terme (sur lesquels nous n'avons pas d'influence notable) ⁴			X		
Dérivés liés aux opérations de change	X				X
Dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions	X				X

- Le classement comprend les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Certains instruments financiers admissibles qui n'ont pas à être classés comme étant détenus à des fins de transaction peuvent être classés à ce titre si nous en décidons ainsi.
- Les variations *latentes* de la juste valeur des instruments financiers sont incluses dans le bénéfice net.
- Les variations *latentes* de la juste valeur des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente, ou la partie efficace des variations *latentes* de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de couverture, sont incluses dans les autres éléments du résultat global.
- Les placements à long terme sur lesquels nous n'avons pas d'influence notable sont classés comme étant disponibles à la vente. En ce qui concerne les placements dans des titres dont la juste valeur peut être évaluée de façon fiable, nous déterminons le classement des instruments sur une base individuelle, au moment de leur comptabilisation initiale.

- Les créances clients qui peuvent être vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance sont comptabilisées comme des prêts et créances. Nous avons choisi ce classement puisque les avantages auxquels on aurait pu s'attendre de la sélection du classement applicable aux instruments disponibles à la vente ne devaient pas excéder les coûts découlant de la sélection et de la mise en œuvre de ce classement.
- Les placements dans des titres négociables à court terme sont comptabilisés comme étant détenus à des fins de transaction et, par conséquent, ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements à long terme sur lesquels nous n'avons pas d'influence notable sont comptabilisés comme étant disponibles à la vente. Nous avons choisi ces classements, car nous estimons qu'ils fournissent une meilleure indication des intentions de la direction en ce qui concerne les placements.
- Les dérivés qui font partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie établie et documentée sont comptabilisés comme étant détenus à des fins de couverture. Nous sommes d'avis que le fait de classer ces instruments comme étant détenus à des fins de couverture se traduit par un meilleur appariement de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé et du risque couvert.

Pour ce qui est des couvertures des transactions prévues qui, dans notre cas précis, concernaient les engagements d'achats de stocks, les profits et pertes liés aux opérations de couverture seront inclus dans le coût des stocks et passés en charges lorsque les stocks seront vendus. Nous avons choisi cette méthode, car nous sommes d'avis qu'elle se traduit par un meilleur appariement avec les risques faisant l'objet de couvertures.

Les dérivés qui ne font pas partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie documentée sont comptabilisés comme étant détenus à des fins de transaction et, par conséquent, ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

- Les achats ou les ventes dans le délai normalisé d'actifs financiers ou de passifs financiers (à savoir les achats ou les ventes qui nécessitent une remise réelle d'actifs ou de passifs financiers) sont comptabilisés à la date de règlement. Nous avons choisi cette méthode puisque les avantages auxquels on aurait pu s'attendre de l'utilisation de la méthode applicable à la date de transaction ne devaient pas excéder les coûts découlant de la sélection et de la mise en œuvre de cette méthode.

- Les coûts de transaction, autres que ceux concernant les éléments détenus à des fins de transaction, sont inclus dans la juste valeur initiale de l'actif ou du passif financier acquis. Nous avons choisi cette méthode, car nous sommes d'avis qu'elle donne lieu à un meilleur appariement des coûts de transaction et des périodes sur lesquelles lesdits coûts ont eu une incidence favorable.

d) Comptabilité de couverture

Généralités

Nous appliquons la comptabilité de couverture aux instruments financiers utilisés pour établir les relations de couverture du risque de change désignées en ce qui concerne certains engagements à l'égard d'achats futurs libellés en dollars américains, comme il est présenté à la *note 4 d)*, et fixer la charge de rémunération découlant des attributions spécifiques d'unités d'actions restreintes, comme il est présenté à la *note 4 f)* et décrit plus en détail à la *note 13 c)*.

Comptabilité de couverture

L'objectif de la comptabilité de couverture, en ce qui a trait à nos relations de couverture désignées, est d'assurer que les profits et les pertes compensatoires sont comptabilisés au cours des mêmes périodes. Nous avons choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, car nous croyons que celle-ci est plus représentative de la substance économique des transactions sous-jacentes.

Afin d'appliquer la comptabilité de couverture, une corrélation étroite (qui indique l'efficacité) est nécessaire entre la variation compensatoire de la valeur des instruments financiers (les « éléments de couverture ») utilisés pour établir les relations de couverture du risque désignées et la totalité, ou une partie, de l'actif, du passif ou de la transaction présentant un risque identifié pour lequel nous avons pris des mesures (les « éléments couverts »). Nous évaluons l'efficacité anticipée des relations de couverture désignées lors de la mise en place et leur efficacité réelle pour chaque période de présentation de l'information financière par la suite. Nous considérons une relation de couverture désignée comme étant efficace si les conditions essentielles suivantes de l'élément de couverture et de l'élément couvert sont les mêmes : le montant nominal de référence de l'élément de couverture et le montant en capital de l'élément couvert; les dates d'échéance; les dates de paiement, et l'indice des taux d'intérêt (selon le cas). Comme il est indiqué à la *note 4 i)*, toute inefficacité, comme celle qui résulterait d'un écart entre le montant nominal de référence de l'élément de couverture et le montant en capital de l'élément couvert, ou d'une relation de couverture désignée auparavant efficace qui devient inefficace, est reflétée dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global au poste « Coûts de financement » si elle est liée à la dette à long terme, au poste « Achat de biens et services » si elle est liée à des engagements d'achats futurs libellés en dollars américains et au poste « Charge au titre des avantages du personnel » si elle est liée à la rémunération fondée sur des actions.

Actifs et passifs de couverture

Dans le cadre de l'application de la comptabilité de couverture, un montant (la « valeur de couverture ») est comptabilisé aux états consolidés de la situation financière relativement à la juste valeur des éléments de couverture. L'écart net, le cas échéant, entre les montants comptabilisés en résultat net et les montants nécessaires pour refléter la juste valeur des éléments de couverture de flux de trésorerie désignés aux états consolidés de la situation financière, est comptabilisé à titre de composante des autres éléments du résultat global, comme il est indiqué à la *note 10*.

Dans le cadre de l'application de la comptabilité de couverture à la charge de rémunération découlant de la rémunération fondée sur des actions, le montant comptabilisé en résultat net est le montant qui correspond à l'écart entre le cours du marché de nos actions de participation à la date de l'état de la situation financière et le cours de nos actions de participation dans les éléments de couverture.

e) Comptabilisation des produits

Généralités

Nous tirons la majeure partie de nos produits (services mobiles : services de réseau [transmission de la voix et de données]; services filaires : transmission de données [ce qui comprend les services de protocole Internet, de télévision, d'hébergement, de technologie de l'information gérée et les services fondés sur l'infonuagique, l'impartition des processus d'affaires, ainsi que certaines solutions en matière de soins de santé] et transmission de la voix) des services d'accès à notre infrastructure de télécommunications et de l'utilisation de celle-ci. Le reste de nos produits (équipement relatif au secteur des services mobiles et autres) provient surtout de la fourniture de produits et de la prestation de services facilitant l'accès à notre infrastructure de télécommunications ainsi que l'utilisation de celle-ci.

Nous offrons à nos clients des solutions complètes et intégrées pour répondre à leurs besoins. Ces solutions supposent parfois la prestation de plusieurs services et la livraison de plusieurs produits à des moments différents ou sur des périodes de temps différentes. Lorsque la situation le permet, ces arrangements à éléments multiples sont divisés en unités de comptabilisation distinctes; la contrepartie reçue est mesurée et répartie entre ces unités de comptabilisation en fonction de leur juste valeur relative (obtenue au moyen d'indications objectives émanant de la société), et nous appliquons ensuite aux unités de comptabilisation les conventions pertinentes en matière de comptabilisation des produits. (Nous estimons que plus des deux tiers de nos produits sont tirés des arrangements à éléments multiples.) Un plafond restreint la contrepartie allouée aux produits et services actuellement transférés dans des arrangements à éléments multiples à un montant qui n'est pas conditionnel à l'exécution d'autres prestations ou à l'obligation de remplir d'autres conditions d'exécution spécifiées. Selon notre point de vue, le plafond donne lieu à une représentation fidèle du transfert des produits et services puisqu'il reflète la compréhension généralement acceptée par le secteur des télécommunications d'un transfert de produits et services ainsi que les flux de trésorerie s'y rapportant; cependant, une nouvelle norme de comptabilisation des produits, qui n'a pas été encore appliquée mais qui doit être adoptée d'ici le 1^{er} janvier 2017, interdit l'utilisation d'un plafond, comme il est décrit plus en détail à la *note 2 b)*.

Les contrats multiples conclus avec un seul et même client sont généralement comptabilisés comme des arrangements distincts. Dans les cas où des contrats multiples sont conclus avec un client au cours d'une courte période de temps, les contrats sont revus comme un ensemble afin de s'assurer, tout comme avec les arrangements à éléments multiples, que leurs justes valeurs relatives sont appropriées.

La comptabilisation au titre des contrats de location est appliquée à une unité de comptabilisation si elle confère à un client le droit d'utiliser un actif spécifique pourvu qu'elle ne confère pas les avantages et les risques inhérents à la propriété.

Nos produits sont comptabilisés, déduction faite de toute taxe à valeur ajoutée, taxe de vente ou taxe d'utilisation facturée au client simultanément à une transaction générant des produits.

Lorsque nous ne tirons aucun avantage identifiable de la remise d'une contrepartie à un client (p. ex., les escomptes et les remises), la contrepartie est comptabilisée en diminution des produits plutôt que comme une charge.

Services de transmission de la voix et de transmission de données

Nous comptabilisons les produits selon la méthode de la comptabilité d'engagement et y incluons une estimation des produits gagnés mais non facturés. Les produits tirés des services mobiles et filaires sont comptabilisés en fonction de l'accès à notre infrastructure de télécommunications et de l'utilisation de celle-ci et des frais contractuels.

La facturation par anticipation est comptabilisée lorsque la facturation a lieu avant la prestation des services connexes, et elle est portée aux produits dans la période au cours de laquelle les services en question sont rendus.

De même, les frais initiaux afférents au branchement et à l'activation de comptes clients sont différés et comptabilisés sur la durée moyenne prévue de la relation d'affaires avec les clients, lorsqu'une telle mesure est appropriée.

Nous comptabilisons les sommes relatives à nos rabais tarifaires pour la qualité du service imposés par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») selon la méthode du report variable.

Le CRTC a établi un mécanisme pour subventionner les entreprises de services locaux, comme la nôtre, qui fournissent des services téléphoniques de base résidentiels dans les zones de desserte à coût élevé. Le CRTC a établi le taux de subvention, par ligne d'accès au réseau et par tranche de tarification, pour toutes les entreprises de services locaux. Nous comptabilisons la subvention selon la méthode de la comptabilité d'engagement en appliquant le taux de subvention au nombre de lignes d'accès du réseau résidentiel que nous fournissons dans les zones de desserte à coût élevé, qui est décrit plus en détail à la *note 6*. Les écarts, le cas échéant, entre les taux de subvention intermédiaire et final fixés par le CRTC sont comptabilisés comme une modification des estimations dans la période au cours de laquelle le CRTC fixe définitivement le taux de subvention.

Équipement relatif au secteur des services mobiles et autres

Nous comptabilisons les produits d'exploitation tirés des produits, y compris les montants liés aux appareils mobiles vendus aux revendeurs et à l'équipement pour les locaux des clients, au moment où les produits sont livrés et acceptés par les utilisateurs finaux. En ce qui concerne les appareils mobiles vendus aux revendeurs, nous nous considérons comme étant le principal obligé à l'égard des utilisateurs finaux. Les produits tirés des contrats de location simple d'équipement sont comptabilisés selon une formule à la fois systématique et logique (normalement le mode linéaire) sur la durée du bail.

Compte de report pour les zones de desserte autres que celles à coût élevé

Afin d'encourager la concurrence au chapitre du service de base résidentiel dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé, le CRTC a instauré le concept du mécanisme du compte de report dans les décisions fiscales de 2002, lequel vise à remplacer les diminutions de prix imposées. Nous avons adopté la méthode du report variable pour la comptabilisation du compte de report. Nous nous acquittons du solde du passif du compte de report par la réalisation de mesures admissibles, incluant la prestation de services à large bande dans les communautés rurales et éloignées et l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications. Nous comptabilisons l'amortissement (sur une période ne dépassant pas trois ans) d'une quote-part du compte de report une fois la réalisation des mesures admissibles. Cet amortissement est compris au poste « Autres produits d'exploitation » à titre de composante de l'aide publique, comme il est décrit à la *note 6*.

f) Aide publique

Nous comptabilisons l'aide publique au fur et à mesure que les services subventionnés sont fournis ou que les coûts subventionnés sont engagés. Comme il est indiqué à la *note 6*, l'aide publique est comprise dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global au poste « Autres produits d'exploitation ».

g) Frais d'acquisition et frais de publicité

Le coût total du matériel mobile vendu aux clients ainsi que les commissions et les frais de publicité et de promotion liés à l'acquisition initiale de client sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés; les coûts du matériel nous appartenant situé dans les établissements des clients et les frais d'installation connexes sont incorporés dans le coût de l'actif lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts liés aux ajouts de clients qui sont passés en charges sont compris dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global comme une composante du poste « Achat de biens et services », à l'exception des montants versés à nos employés qui sont inclus dans la charge au titre des avantages du personnel. Les frais liés à la production publicitaire, au temps d'antenne et à l'espace publicitaire sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

h) Recherche et développement

Les coûts de recherche et développement sont passés en charges, sauf dans les cas où les frais de développement répondent à certains critères d'inscription à l'actif identifiables. Les frais de développement comptabilisés à l'actif sont amortis sur la durée de vie de la production commerciale connexe ou, dans le cas d'immobilisations corporelles utilisables, sont inclus dans le groupe de biens approprié et sont amortis sur leur durée d'utilité estimative.

i) Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement ou de location simple, selon leurs modalités.

Lorsque nous sommes le locataire, les actifs loués en vertu de contrats de location-financement sont amortis selon le mode linéaire sur la durée prévue d'utilisation. Les obligations découlant des contrats de location-financement sont réduites des loyers, déduction faite de l'intérêt théorique.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les charges liées aux contrats de location simple de biens immobiliers et de véhicules automobiles, déduction faite de l'amortissement des profits différés sur les opérations de cession-bail de bâtiments et des coûts d'occupation liés aux biens immobiliers loués, ont été de 222 millions de dollars (205 millions de dollars en 2013); les coûts d'occupation liés aux biens immobiliers loués ont totalisé 85 millions de dollars (85 millions de dollars en 2013). Les soldes non amortis des profits différés sur les opérations de cession-bail de bâtiments sont présentés à la *note 25 a)*.

j) Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et perte de valeur

Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative déterminée à partir d'un processus continu d'analyse de la durée d'utilité des actifs. L'amortissement comprend l'amortissement des actifs en vertu de contrats de location-financement et l'amortissement des améliorations locatives. Les améliorations locatives sont en général amorties sur leur durée de service moyenne prévue ou sur la durée du bail, selon la moins longue des deux durées. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée (les « immobilisations incorporelles amortissables ») sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, laquelle est revue au moins sur une base annuelle et ajustée au besoin.

La durée d'utilité estimative de la plupart de nos immobilisations corporelles amortissables se détaille comme suit :

	Durée d'utilité estimative ¹⁾
Actifs liés au réseau	
À l'extérieur des installations	17 à 40 ans
À l'intérieur des installations	4 à 16 ans
Équipement relatif aux stations du secteur des services mobiles	6,5 à 10 ans
Autres éléments des immobilisations corporelles amortissables	3 à 40 ans

1) Le taux combiné d'amortissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 était de 4,8 % (4,8 % en 2013). Ce taux est calculé au moyen de la division de l'amortissement par la valeur comptable brute moyenne des actifs amortissables sur la période de présentation de l'information financière.

La durée d'utilité estimative de la plupart de nos immobilisations incorporelles amortissables se détaille comme suit :

	Durée d'utilité estimative
Abonnés des services filaires	25 ans
Contrats avec les clients, relations clients connexes et droits dans un bail	6 à 10 ans
Logiciels	2 à 7 ans ¹⁾
Servitudes et autres	5 à 30 ans

1) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, notre examen de la durée d'utilité estimative des logiciels a donné lieu à un ajustement de la fourchette dans laquelle elle se situe en l'établissant à 2 à 7 ans (de 3 à 5 ans en 2013). D'après le solde du compte d'actif de nos logiciels au 31 décembre 2014, nous estimons que cet ajustement donnera lieu, au cours des cinq prochains exercices, à une variation de la dotation aux amortissements connexe par rapport au montant qui aurait été comptabilisé autrement (et compte non tenu de l'incidence des dépenses d'investissement futures liées aux logiciels, le cas échéant, lesquelles seraient touchées par un ajustement de la fourchette qui passerait de 5 à 7 ans), tel qu'il est établi dans le tableau suivant.

Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions)	Augmentation (diminution)
2015	(57)\$
2016	(23)
2017	22
2018	41
2019	36

Perte de valeur – généralités

Le test de dépréciation compare la valeur comptable des actifs ou des unités génératrices de trésorerie faisant l'objet du test avec leur valeur recouvrable (la valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre les deux valeurs suivantes : la valeur d'utilité de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie ou sa juste valeur diminuée des coûts de la vente). Les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable. Advenant une hausse ultérieure de la valeur recouvrable d'actifs ou d'unités génératrices de trésorerie ayant subi une perte de valeur, les pertes de valeur précédemment comptabilisées (pour un actif autre que le goodwill) peuvent être reprises dans la mesure où la reprise ne découle pas d'une désactualisation et que la valeur comptable qui en résulte ne soit pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée précédemment.

Perte de valeur – immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables

Le processus continu d'analyse de la durée d'utilité des actifs tient compte de certains éléments comme le moment où survient l'obsolescence technologique, les pressions concurrentielles et les plans d'utilisation future de l'infrastructure; de telles considérations peuvent aussi indiquer que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Si la valeur comptable d'un actif était considérée comme non recouvrable, une perte de valeur serait comptabilisée.

Perte de valeur – immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée; goodwill

La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill est soumise à un test de dépréciation périodique. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le goodwill doivent être soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, mais la fréquence de ce test est généralement dictée par les événements et les changements de situation pertinents. Nous avons choisi le mois de décembre pour effectuer notre test annuel.

Nous évaluons nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée en comparant la valeur recouvrable de nos unités génératrices de trésorerie à la valeur comptable de nos unités génératrices de trésorerie

(y compris les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée affectées à l'unité génératrice de trésorerie, mais excluant tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie). Dans la mesure où la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie (y compris les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée affectées à l'unité génératrice de trésorerie, mais excluant tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie) est supérieure à sa valeur recouvrable, l'excédent serait comptabilisé en réduction de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Après avoir procédé à l'évaluation de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, nous évaluons notre goodwill en comparant la valeur recouvrable de nos unités génératrices de trésorerie à la valeur comptable de nos unités génératrices de trésorerie (y compris les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le goodwill affectés à l'unité génératrice de trésorerie). Dans la mesure où la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie (y compris les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le goodwill affectés à l'unité génératrice de trésorerie) est supérieure à sa valeur recouvrable, l'excédent serait d'abord comptabilisé en réduction de la valeur comptable du goodwill et le reste serait comptabilisé au prorata en réduction des valeurs comptables des actifs de l'unité génératrice de trésorerie.

Nous avons déterminé que nos unités génératrices de trésorerie sont nos secteurs à présenter à l'heure actuelle, soit les services mobiles et les services filaires, puisque ces secteurs sont les plus petits groupes identifiables d'actifs qui génèrent des entrées nettes de trésorerie largement indépendantes les unes des autres.

k) Conversion des devises

Les transactions commerciales conclues en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur au moment des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière, et les profits ou les pertes qui en résultent sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global comme une composante des coûts de financement, comme il est indiqué à la note 8. La comptabilité de couverture est appliquée en certaines circonstances précises qui sont décrites plus en détail à la note 1 d) précédente.

Nous détenons des petites filiales étrangères qui n'utilisent pas le dollar canadien comme monnaie fonctionnelle. Par conséquent, les profits et les pertes de change découlant de la conversion en dollars canadiens des comptes de ces filiales étrangères à compter du 1^{er} janvier 2010, date de transition aux IFRS de l'IASB, sont comptabilisés à titre de composante des autres éléments du résultat global présentés à la note 10. Le solde de l'écart de change cumulé au 1^{er} janvier 2010 a été comptabilisé directement dans les bénéfices non distribués à la date de transition aux IFRS de l'IASB et comme le permettent ces normes.

l) Impôt sur le résultat et autres impôts

Nous appliquons la méthode du report variable pour la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. Selon cette méthode, l'impôt exigible est comptabilisé pour l'impôt estimatif à payer de l'exercice en cours. Des actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires entre les valeurs fiscale et comptable des actifs et des passifs, ainsi que pour l'avantage fiscal découlant du report des pertes et des crédits d'impôt à l'investissement aux exercices à venir dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Les montants comptabilisés à l'égard des actifs et passifs d'impôt différé sont établis en fonction du moment prévu de la résorption des différences temporaires ou de l'utilisation des pertes fiscales et de l'application des taux d'imposition quasi adoptés au moment de la résorption ou de l'utilisation.

Nous comptabilisons la totalité des variations des taux d'imposition quasi adoptés ayant une incidence sur les actifs et les passifs d'impôt différé pendant la période au cours de laquelle les variations des taux d'imposition sont quasi adoptés. Nous comptabilisons les variations des estimations des soldes d'impôt d'exercices précédents comme des révisions des estimations durant la période au cours de laquelle la variation de l'estimation s'est produite; nous avons choisi cette méthode, car l'accent qui est mis sur l'état de la situation financière est plus conforme à la méthode du report variable pour la comptabilisation de l'impôt sur le résultat.

Nos activités sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt changent constamment. Par conséquent, il y a habituellement certaines des questions fiscales qui sont ambiguës et qui se traduisent par des positions incertaines sur le plan fiscal. Nous comptabilisons uniquement l'avantage d'impôt sur le résultat d'une position incertaine lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le traitement fiscal définitif de la position adoptée donnera lieu à la réalisation de l'avantage d'impôt sur le résultat. Nous comptabilisons un montant à titre de charges d'intérêts courus sur le passif d'impôt exigible qui n'a pas été capitalisé, lesquelles incluraient les intérêts et les pénalités découlant des positions incertaines sur le plan fiscal. Nous incluons ces charges dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global comme une composante des coûts de financement.

Nos activités de recherche et développement peuvent être admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement pour lesquels l'admissibilité constitue une question complexe. Nous comptabilisons uniquement les crédits d'impôt à l'investissement lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'admissibilité finale de nos activités de recherche et développement se traduira par la réception de ces crédits d'impôt, lesquels sont alors comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût, en vertu de laquelle ils sont déduits des dépenses ou des actifs auxquels ils se rapportent, comme il est indiqué à la *note 9 c)*.

m) Rémunération fondée sur des actions

Généralités

Lorsque la rémunération fondée sur des actions prévoit l'acquisition des droits en une seule fois à un moment futur précis (« acquisition en bloc »), nous comptabilisons la charge de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits. Lorsque la rémunération fondée sur des actions prévoit l'acquisition des droits par tranches (« acquisition graduelle »), nous comptabilisons la charge selon la méthode de répartition accélérée. Une estimation des extinctions au cours de la période d'acquisition des droits est effectuée à la date de l'attribution; cette estimation est ajustée pour tenir compte des données réelles.

Attributions d'options sur actions

Pour les attributions d'options sur actions octroyées après 2001, une juste valeur est déterminée à la date d'attribution et cette juste valeur est comptabilisée dans les états financiers. Le produit découlant de l'exercice des attributions d'options sur actions est porté au crédit du capital social, tout comme le sont les justes valeurs à la date d'attribution comptabilisées à l'égard des attributions d'options sur actions exercées.

Les attributions d'options sur actions comportant une option de règlement en capitaux propres net, comme il est indiqué à la *note 13 b)*, sont comptabilisées à titre d'instruments de capitaux propres. Nous avons choisi la méthode de comptabilité à la juste valeur des instruments de capitaux propres pour l'option de règlement en capitaux propres net étant donné qu'elle est conforme au traitement comptable qui convient aux attributions d'options sur actions connexes.

Unités d'actions restreintes

En ce qui a trait aux unités d'actions restreintes non assujetties à un critère de rendement lié au marché présentées à la *note 13 c)*, nous comptabilisons un passif égal au montant du nombre des unités d'actions restreintes sur lesquelles les droits sont acquis, multiplié par la juste valeur de marché des actions correspondantes à la fin de la période de présentation de

l'information financière [à moins que la comptabilité de couverture ne soit appliquée, comme il est indiqué à la *note 1 d)* précédente]. De la même façon, nous comptabilisons un passif pour le sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à un critère de rendement lié au marché en utilisant une juste valeur déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo. La charge liée aux unités d'actions restreintes dont les droits ne seront en fin de compte pas acquis est contrepassée en diminution de la charge qui a été auparavant enregistrée pour celles-ci.

n) Régimes d'avantages du personnel futurs

Régimes à prestations définies

Nous comptabilisons nos obligations découlant des régimes à prestations définies du personnel ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et autres avantages de retraite gagnés par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des employés. Aux fins du calcul du bénéfice net, l'intérêt net de chaque régime, qui est le produit du surplus (déficit) du régime multiplié par le taux d'actualisation, est inclus à titre de composante des coûts de financement, comme il est décrit à la *note 8*.

L'incidence de tout écart entre le taux d'actualisation et le taux de rendement réel des actifs d'un régime est incluse à titre de composante des réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel dans les autres éléments du résultat global, comme il est décrit aux *notes 10 et 14*. Nous déterminons le montant maximal du bénéfice économique découlant des actifs des régimes en fonction des diminutions des futures cotisations aux régimes.

Au moins une fois par année, les hypothèses clés portant sur les régimes à prestations définies sont évaluées et révisées au besoin. Lorsque les hypothèses clés des régimes à prestations définies varient considérablement de leurs valeurs à la clôture de l'exercice précédent, les écarts actuariels découlant de ces variations significatives sont comptabilisés sur une base provisoire.

Régimes à cotisations définies

Nous comptabilisons le régime de retraite des travailleurs des télécommunications et le régime de retraite de la fonction publique de la Colombie-Britannique, qui couvrent certains de nos employés et offrent des prestations définies à leurs membres, selon la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations définies. En l'absence de réglementation aux fins du calcul de la quote-part de la situation financière et de la performance du régime sous-jacentes attribuables à chaque employeur participant aux régimes et en l'absence d'ententes contractuelles entre les régimes et les employeurs participants sur le financement de tout déficit (ou distribution de tout surplus), nous traitons ces régimes comme des régimes à cotisations définies conformément à la Norme comptable internationale 19, *Avantages du personnel*.

o) Trésorerie et placements temporaires, montant net

La trésorerie et les placements temporaires, qui peuvent comprendre des instruments du marché monétaire échéant à trois mois ou moins de leur date d'achat, sont présentés déduction faite des éléments en circulation, y compris les chèques émis mais qui n'ont pas fait l'objet de compensation par les banques concernées à la date de l'état de la situation financière. Le montant net de la trésorerie et des placements temporaires est classé comme un passif à l'état de la situation financière lorsque le montant des chèques émis mais qui n'ont pas fait l'objet de compensation par les banques concernées excède le montant de la trésorerie et des placements temporaires. Lorsque le montant net de la trésorerie et des placements temporaires est classé comme un passif, il peut aussi inclure les montants à découvert prélevés sur nos facilités bancaires bilatérales, qui sont renouvelées chaque jour et qui sont décrites plus en détail à la *note 19*.

p) Cession de créances clients

Les cessions de créances clients effectuées dans le cadre de transactions de titrisation sont comptabilisées à titre d'emprunts à court terme garantis et, par conséquent, ne se traduisent pas par notre décomptabilisation des créances clients cédées.

q) Stocks

Nos stocks se composent essentiellement d'appareils mobiles, de pièces et d'accessoires, de même que d'équipement de communications détenu en vue de leur revente. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation et le coût est établi selon la méthode du coût moyen. Les réductions de valeur à la valeur nette de réalisation effectuées antérieurement sont reprises, s'il se produit une hausse subséquente de la valeur des stocks connexes.

r) Immobilisations corporelles; immobilisations incorporelles

Généralités

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique, lequel comprend, dans le cas d'immobilisations corporelles construites par nous, le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe et les frais généraux connexes. En ce qui concerne les logiciels créés à l'interne et pour usage interne, les coûts historiques comptabilisés comprennent les coûts des matériaux, les coûts de la main-d'œuvre ainsi que les coûts directement liés à la main-d'œuvre. Lorsque les projets de construction d'immobilisations corporelles sont d'une importance suffisante et d'une durée appréciable, nous inscrivons à l'actif un montant pour le coût des fonds utilisés pour financer la construction. Le taux servant au calcul du coût de financement inscrit à l'actif est fondé sur le coût moyen pondéré de nos emprunts enregistré au cours de la période de présentation de l'information financière.

Lorsque nous vendons des immobilisations corporelles, la valeur comptable nette est portée en réduction du produit de la vente, et l'écart, comme le mentionne la *note 6*, est comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global au poste « Autres produits d'exploitation ».

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les provisions pour passifs, comme l'indique la *note 20*, sont comptabilisées à l'égard des obligations légales, contractuelles ou juridiques, normalement au moment où elles sont engagées, relativement à la mise hors service d'immobilisations corporelles (principalement certains actifs des composantes « à l'extérieur des installations » et « équipement relatif aux stations du secteur des services mobiles ») lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Les obligations sont mesurées initialement à leur juste valeur (déterminée à l'aide d'une méthode d'actualisation), et les coûts qui en découlent sont inscrits à l'actif à même la valeur comptable de l'actif visé. Au cours des périodes subséquentes, le passif est ajusté pour tenir

compte de l'augmentation attribuable à la désactualisation, de toute modification du taux d'actualisation fondé sur le marché et de toute modification du montant ou de l'échéancier des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Le coût de la mise hors service d'immobilisations inscrit à l'actif est amorti de la même façon que l'actif connexe, et l'augmentation attribuable à la désactualisation, comme il est indiqué à la *note 8*, est prise en compte dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global comme une composante des coûts de financement.

s) Placements

Nous comptabilisons nos placements dans les sociétés sur lesquelles nous exerçons une influence notable selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, le placement est d'abord comptabilisé au coût et ensuite ajusté pour refléter notre quote-part des bénéfices ou des pertes des entreprises détenues, et le montant des distributions des bénéfices reçus. L'excédent du coût d'un placement mis en équivalence sur sa valeur comptable sous-jacente à la date d'acquisition, sauf pour le goodwill, est amorti sur la durée d'utilité estimative de l'actif sous-jacent auquel il se rapporte.

De même, nous comptabilisons notre participation dans les coentreprises immobilières, décrite plus en détail à la *note 18*, au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Les profits et les pertes latents découlant des transactions conclues avec les (y compris les apports aux) coentreprises immobilières sont différés proportionnellement à notre participation restante dans les coentreprises immobilières.

Nous comptabilisons nos autres placements comme étant disponibles à la vente à leur juste valeur à moins que ceux-ci ne soient des titres de placement qui n'ont pas de cours du marché sur un marché actif ou qui n'ont pas d'autres preuves tangibles et claires de juste valeur. Lorsque nous ne comptabilisons pas nos placements disponibles à la vente à leur juste valeur, nous utilisons la méthode du coût en vertu de laquelle les placements sont initialement comptabilisés au coût et les bénéfices obtenus de ces placements ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils sont reçus ou à recevoir. Les coûts des placements vendus ou les montants reclassés des autres éléments du résultat global aux résultats sont établis selon une identification spécifique.

À moins qu'un placement disponible à la vente ne subisse une moins-value durable, les valeurs comptables des placements disponibles à la vente sont ajustées à leurs justes valeurs estimatives et le montant d'un tel ajustement serait inclus dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global comme une composante des autres éléments du résultat global. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, la valeur comptable de ce placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, comme étant disponible à la vente ou selon la méthode du coût est réduite à sa juste valeur estimative et le montant de cette réduction serait comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global au poste « Autres produits d'exploitation ».

2

Faits nouveaux concernant les méthodes comptables

a) Première application des normes, interprétations et modifications des normes et interprétations au cours de la période de présentation de l'information financière

Les normes suivantes s'appliquent aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014 et, sauf indication contraire, leur d'incidence sur notre performance financière n'a pas été significative.

- IAS 32, *Instruments financiers* (modifiée en 2011)
- IFRIC 21, *Droits ou taxes*

b) Normes, interprétations et modifications des normes non encore entrées en vigueur et non encore appliquées

Selon les faits et circonstances actuels, nous ne nous attendons pas à ce que l'application des normes suivantes ait des répercussions significatives, sauf indication contraire, et nous déterminons à l'heure actuelle les dates auxquelles nous comptons appliquer ces normes si ces dates précèdent les dates exigées pour l'application des normes.

- *Les améliorations annuelles apportées aux IFRS pour le cycle 2012-2014* s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.
- IFRS 9, *Instruments financiers*, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.
- IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. L'International Accounting Standards Board et le Financial Accounting Standards Board des États-Unis ont collaboré dans le cadre de ce projet conjoint afin de préciser les principes de comptabilisation des produits et d'élaborer la norme commune à l'égard des produits. La nouvelle norme a été publiée en mai 2014 et elle remplace les normes et interprétations existantes, y compris IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. Nous évaluons actuellement l'incidence et les dispositions transitoires de la nouvelle norme.

L'incidence de la nouvelle norme et le caractère significatif de l'incidence varieront en fonction de l'industrie et de l'entité. Tout comme de nombreuses autres entreprises de télécommunications, nous prévoyons actuellement que son application nous touchera de façon significative, principalement en ce qui a trait au moment auquel les produits doivent être comptabilisés (un jugement important; se reporter à la *note 1 b*), et à la comptabilisation à l'actif des coûts liés à la conclusion d'un contrat avec un client et des coûts liés à l'exécution de contrats. Le moment auquel les produits doivent être comptabilisés et le classement des produits selon qu'ils sont tirés des services ou de l'équipement seront touchés, puisque la méthode du plafond n'a plus d'incidence sur la répartition de la contrepartie dans des arrangements à éléments multiples (des solutions pour nos clients pouvant nécessiter la prestation de plusieurs services

et la fourniture de plusieurs produits à des moments différents ou au cours de périodes différentes).

Notre secteur des services mobiles devrait être le plus touché par le moment auquel les produits doivent être comptabilisés et par le classement des produits. Bien que la nouvelle norme n'aura essentiellement aucune incidence sur l'évaluation du total des produits comptabilisés sur la durée de vie d'un contrat, l'interdiction de l'utilisation de la méthode du plafond accélérera la comptabilisation des produits, tant en ce qui a trait à la comptabilisation des entrées de trésorerie provenant des clients qu'en ce qui concerne la comptabilisation des produits selon notre pratique courante (au moyen de la méthode du plafond). Les facteurs économiques sous-jacents liés aux transactions demeureraient les mêmes, au cours des périodes de croissance soutenue du nombre de connexions d'abonnés des services mobiles, mais en supposant des entrées de trésorerie par appareil comparables pour la durée du contrat, les produits sembleraient être plus élevés que ceux déterminés selon notre pratique courante (au moyen de la méthode du plafond). Les résultats du secteur des services filaires découlant de transactions, qui incluent la fourniture initiale de matériel subventionné, seront touchés de la même manière.

De même, l'évaluation, sur la durée d'un contrat, du total des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat ne sera pas touchée par la nouvelle norme. La nouvelle norme, qui touchera tant le secteur des services mobiles que le secteur des services filaires, fera également en sorte que les coûts d'acquisition du contrat et les coûts liés à l'exécution du contrat, dans la mesure où ils sont significatifs, seront comptabilisés à l'actif et subséquemment passés en charges sur la durée du contrat, sur une base rationnelle et systématique, conformément au mode de transfert des biens ou services auxquels l'actif est associé. Les facteurs économiques sous-jacents liés aux transactions demeureraient les mêmes, au cours des périodes de croissance soutenue du nombre de connexions d'abonnés, mais en supposant des coûts comparables d'acquisition du contrat par appareil et des coûts liés à l'exécution de contrats, les mesures de la rentabilité absolues sembleraient plus élevées que celles déterminées selon notre pratique courante, qui consiste à comptabiliser en charges ces coûts immédiatement.

Nos activités et les systèmes connexes sont complexes, et nous nous attendons à devoir consacrer, au moins jusqu'au début de 2016, du temps et des efforts nécessaires aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des méthodes comptables, des estimations, des jugements et des processus (y compris les exigences supplémentaires liées à nos systèmes informatiques) pour assurer la conformité à la nouvelle norme. En conséquence, il nous est actuellement impossible d'effectuer des estimations quantitatives raisonnables de l'incidence de la nouvelle norme.

Nous gérons le capital dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable.

Aux fins de la gestion du capital, notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global), la dette à long terme (y compris tous les actifs ou passifs de couverture connexes, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les emprunts à court terme découlant des créances clients titrisées.

Nous gérons notre structure du capital et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture et des risques liés à notre infrastructure de télécommunications. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital, nous pouvons ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions de TELUS Corporation, pouvons racheter des actions à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités, pouvons émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance, pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou pouvons accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Nous surveillons le capital au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires (le « BAIIA* excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires »), ainsi que les ratios de distribution.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires est calculé comme la dette nette à la fin de la période

divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires sur 12 mois. Historiquement, cette mesure est semblable au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit. La dette nette, le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires et le bénéfice net ajusté sont des mesures qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Le calcul de ces mesures se présente comme dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette.

Le ratio de distribution est calculé comme les dividendes déclarés par action de participation du trimestre, comptabilisés dans les états financiers, multipliés par quatre et divisés par le total du bénéfice par action de base pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires (divisés par le bénéfice par action de base annuel si le montant présenté se rapporte à un exercice). Le ratio de distribution du bénéfice net ajusté varie du fait qu'il exclut la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, les ajustements liés à l'impôt sur le résultat et les incidences continues des options sur actions comportant l'option de règlement en espèces net.

Notre stratégie en 2014, qui est demeurée inchangée par rapport à 2013, vise à maintenir les mesures financières énoncées dans le tableau suivant. Nous estimons que nos politiques et directives financières, qui sont revues une fois par an, ont atteint un niveau optimal et qu'elles nous permettent d'avoir un accès raisonnable aux marchés des capitaux, en maintenant des notations de BBB+ à A-, ou des notations équivalentes.

* Le BAIIA est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des biens et services achetés et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.

Aux 31 décembre ou pour les périodes de 12 mois closes à ces dates (en millions de dollars)	Mesure	2014	2013
Composantes des ratios d'endettement et de couverture			
Dettes nette ¹⁾		9 393 \$	7 592 \$
BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires ²⁾		4 291 \$	4 116 \$
Montant net des charges d'intérêts ³⁾		440 \$	370 \$
Ratio d'endettement			
Dettes nette/BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires	1,50 à 2,00 ⁴⁾	2,19	1,84
Ratios de couverture			
Couverture par le bénéfice ⁵⁾		5,3	5,5
Couverture des intérêts par le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires ⁶⁾		9,8	11,1
Autres mesures			
Ratio de distribution du bénéfice net ajusté ⁷⁾		69 %	70 %
Ratio de distribution	65 % à 75 % ⁸⁾	69 %	71 %

1) La dette nette est calculée comme suit :

Aux 31 décembre	Note	2014	2013
Dettes à long terme	21	9 310 \$	7 493 \$
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme		43	35
Trésorerie et placements temporaires, montant net		(60)	(336)
Emprunts à court terme		100	400
Dettes nette		9 393 \$	7 592 \$

2) Le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires est calculé comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	Note	2014	2013
BAlIA	5	4 216 \$	4 018 \$
Coûts de restructuration et autres coûts similaires	15	75	98
BAlIA – à l'exclusion des coûts de restructuration et autres coûts similaires		4 291 \$	4 116 \$

3) Le montant net des charges d'intérêts est le montant net des coûts de financement, excluant les intérêts nets des régimes à prestations définies du personnel et les économies liées à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et au remboursement par anticipation de titres de créance, calculé sur 12 mois (les charges comptabilisées à l'égard de la prime au titre du remboursement par anticipation, le cas échéant, sont incluses dans le montant net des charges d'intérêts).

4) L'indication à long terme visée par notre politique pour le ratio d'endettement est de 1,50 à 2,00 fois. Au 31 décembre 2014, le ratio sortait de cette fourchette en raison du financement de l'acquisition de licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz. Étant donné les besoins de trésorerie pour les prochaines enchères de licences de spectre et les autres

La dette nette/BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires était de 2,19 fois au 31 décembre 2014, soit une hausse par rapport à 1,84 fois il y a un an, puisque l'augmentation de la dette nette, partiellement attribuable au financement de l'acquisition des licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz (se reporter à la note 17a), a été neutralisée en partie par la croissance du BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires. Le ratio de couverture par le bénéfice était de 5,3 fois pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2014, soit une diminution comparativement à 5,5 fois il y a un an. La hausse du

exigences, l'évaluation de cette indication et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette visée sont encore à déterminer. Notre stratégie vise à maintenir des notations de crédit se situant entre BBB+ et A-, ou l'équivalent. Nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,00:1,00 (se reporter à la note 21 d). Le calcul du ratio d'endettement est essentiellement semblable au calcul du ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.

5) La couverture par le bénéfice est le bénéfice net avant les charges liées aux coûts d'emprunt et la charge d'impôt sur le résultat divisé par les charges liées aux coûts d'emprunt (intérêts sur la dette à long terme; intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts; prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme).

6) La couverture des intérêts par le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires est définie comme le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires divisé par le montant net des charges d'intérêts. Cette mesure est essentiellement semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.

7) Le bénéfice net ajusté attribuable aux actions de participation est calculé comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Bénéfice net	1 425 \$	1 294 \$
Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, déduction faite de l'impôt sur le résultat	10	17
Ajustements liés à l'impôt sur le résultat	(6)	3
Bénéfice net ajusté attribuable aux actions de participation	1 429 \$	1 314 \$

8) Notre indication visée est un ratio de distribution de 65 % à 75 % des bénéfices prévisibles, sur une base prospective.

Le montant net des charges d'intérêts a donné lieu à une diminution de 0,7 du ratio, et l'augmentation du BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires a donné lieu à une augmentation de 0,5 du ratio. Le ratio de couverture des intérêts par le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires s'est établi à 9,8 fois pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2014, soit une baisse comparativement à 11,1 fois il y a un an; une hausse du montant net des charges d'intérêts a fait diminuer le ratio de 1,8 tandis que la croissance du BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts similaires a fait augmenter le ratio de 0,5.

4

Instruments financiers

a) Risques – aperçu

Nos instruments financiers et la nature de certains risques auxquels ils pourraient être assujettis sont présentés dans le tableau suivant.

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Liquidité	Risques de marché		Autre risque de prix
			Change	Taux d'intérêt	
Évalué au coût amorti					
Débiteurs	X		X		
Avances sur facilités de crédit aux fins des travaux de construction consenties à la coentreprise immobilière				X	
Obligations à court terme		X	X	X	
Créditeurs		X	X		
Provisions (incluant les créditeurs à l'égard de la restructuration)		X	X		X
Dette à long terme		X		X	
Évalué à la juste valeur					
Trésorerie et placements temporaires	X		X	X	
Placements à court terme				X	X
Placements à long terme (sur lesquels nous n'avons pas d'influence notable) ¹⁾			X		X
Dérivés liés aux opérations de change ²⁾	X	X	X		
Dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions ²⁾	X	X			X

1) Les placements à long terme sur lesquels nous n'avons pas d'influence notable sont évalués à la juste valeur, si celle-ci peut être évaluée de façon fiable.

2) Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une politique qui prescrit qu'aucune transaction concernant des dérivés ne doit servir à des fins spéculatives ni d'endettement (le corollaire voulant que toutes les transactions concernant des dérivés aient pour seul objet la gestion des risques) et qui établit des critères déterminant le degré de solvabilité des contreparties avec lesquelles nous pouvons conclure des transactions.

b) Risque de crédit

En excluant le risque de crédit, le cas échéant, découlant des swaps de devises réglés sur une base brute (se reporter à la *note 4 d*), la meilleure représentation de notre exposition maximale au risque de crédit (excluant les incidences de l'impôt sur le résultat) est présentée dans le tableau suivant. Celle-ci, toutefois, illustre le pire scénario et ne reflète aucunement les résultats auxquels nous nous attendons.

Aux 31 décembre (en millions)	2014	2013
Trésorerie et placements temporaires, montant net	60 \$	336 \$
Débiteurs	1 483	1 461
Actifs dérivés	31	15
	1 574 \$	1 812 \$

Trésorerie et placements temporaires

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements temporaires est géré en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte notation de qualité supérieure et d'autres contreparties solvables. Un examen continu est exécuté pour évaluer les changements de l'état des contreparties.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est par sa nature même géré par notre importante clientèle diversifiée, qui comprend essentiellement tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire.

Le tableau suivant présente l'analyse du classement chronologique des créances clients qui n'ont pas fait l'objet d'une provision aux dates des états consolidés de la situation financière. Au 31 décembre 2014, la durée de vie moyenne pondérée des créances clients était de 29 jours (28 jours en 2013) et la durée de vie moyenne pondérée des créances clients en souffrance était de 62 jours (61 jours en 2013). Tout frais de retard sur les soldes impayés non courants des créances clients était imputé au taux du marché fondé sur le secteur ou négocié.

Aux 31 décembre (en millions)	Note	2014	2013
Créances clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses			
Moins de 30 jours après la date de facturation		833 \$	852 \$
De 30 à 60 jours après la date de facturation		214	204
De 61 à 90 jours après la date de facturation		55	63
Plus de 90 jours après la date de facturation		68	53
		1 170 \$	1 172 \$
Créances clients	25 a)	1 214 \$	1 212 \$
Provision pour créances douteuses		(44)	(40)
		1 170 \$	1 172 \$

Nous maintenons des provisions pour pertes sur créances potentielles liées à des créances douteuses. La conjoncture, les informations historiques, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance ainsi que le secteur d'activité d'où proviennent les créances clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si les comptes en souffrance devraient faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la provision pour créances douteuses à l'encontre des créances clients. La dotation à la provision pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients dépassant un certain solde et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Aucune créance client n'est radiée directement à même la dotation à la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à notre provision pour créances douteuses.

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	2014	2013
Solde au début	40 \$	44 \$
Ajouts (dotation à la provision pour créances douteuses)	44	41
Utilisation nette	(40)	(45)
Solde à la fin	44 \$	40 \$

Actifs dérivés (et passifs dérivés)

Les contreparties à nos contrats à terme d'actions réglés en trésorerie au titre de la rémunération fondée sur des actions ainsi qu'à nos dérivés liés aux opérations de change sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une notation de qualité supérieure. Le montant en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les notations du crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. Nous n'accordons ni ne recevons de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de couverture en raison de notre notation du crédit et de celle de nos contreparties. Nous sommes exposés à des pertes sur créances potentielles qui pourraient résulter de la non-exécution possible de nos contreparties, mais nous considérons ce risque comme minime. Nos passifs dérivés ne comportent aucun élément éventuel lié au risque de crédit.

c) Risque de liquidité

À titre de composante des politiques financières liées à la structure du capital, comme il est expliqué plus en détail à la note 3, nous gérons notre risque de liquidité des façons suivantes :

- en recourant à un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels;
- en maintenant des facilités bancaires bilatérales (note 19) et une facilité de crédit consorsial (note 21 d);
- en vendant des créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance (note 19);
- en maintenant un programme de papier commercial (note 21 c);
- en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels;
- en gérant les échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

Nos échéances de titres de créance au cours des années à venir sont telles qu'elles sont présentées à la note 21 f). Au 31 décembre 2014, nous avons pu émettre un montant de 3,0 milliards de dollars de titres de créance ou de participation en vertu d'un prospectus préalable de base qui demeurera en vigueur jusqu'en décembre 2016. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, nous avons émis le montant maximal permis en vertu de notre prospectus préalable de base, aux termes duquel nous pouvions émettre 2,2 milliards de dollars de titres de créance ou de participation au 31 décembre 2013. Nous estimons que nos notations du crédit de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Nous faisons correspondre de façon étroite les échéances contractuelles des passifs financiers dérivés avec celles des risques qu'ils sont censés gérer.

Les échéances prévues de nos passifs financiers non actualisés ne diffèrent pas de façon importante des échéances contractuelles, sauf comme il est indiqué ci-après. Les échéances contractuelles relatives à nos passifs financiers non actualisés, comprenant les intérêts s'y rapportant (le cas échéant), sont présentées dans les tableaux qui suivent.

Au 31 décembre 2014 (en millions)	Non-dérivés				Dérivés		Total
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme ¹⁾	Dette à long terme ¹⁾ (note 21)	Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction (note 18) ²⁾	Montants des swaps de devises devant être échangés		
					(Reçus)	Payés	
2015							
Premier trimestre	1 195 \$	– \$	214 \$	85 \$	(49)\$	47 \$	1 492 \$
Reste de l'exercice	604	1	471	–	(114)	111	1 073
2016	6	102	1 011	–	–	–	1 119
2017	9	–	1 083	–	–	–	1 092
2018	4	–	365	–	–	–	369
2019	3	–	1 365	–	–	–	1 368
Par la suite	7	–	9 696	–	–	–	9 703
Total	1 828 \$	103 \$	14 205 \$	85 \$	(163)\$	158 \$	16 216 \$

1) Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard des emprunts à court terme, du papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculés selon les taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2014.

2) Les prélèvements sur les facilités de crédit aux fins des travaux de construction devraient avoir lieu à mesure que les travaux progresseront, et ce, jusqu'en 2016.

Au 31 décembre 2013 (en millions)	Non-dérivés				Dérivés		Total
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme ¹⁾	Dette à long terme ¹⁾ (note 21)	Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction (note 18) ²⁾	Montants des swaps de devises devant être échangés		
					(Reçus)	Payés	
2014							
Premier trimestre	1 116 \$	2 \$	60 \$	156 \$	(72)\$	70 \$	1 332 \$
Reste de l'exercice	525	403	313	–	(127)	124	1 238
2015	49	–	988	–	–	–	1 037
2016	5	–	922	–	–	–	927
2017	4	–	994	–	–	–	998
2018	2	–	276	–	–	–	278
Par la suite	5	–	7 505	–	–	–	7 510
Total	1 706 \$	405 \$	11 058 \$	156 \$	(199)\$	194 \$	13 320 \$

1) Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard des emprunts à court terme, du papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculés selon les taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2013.

2) Les prélèvements sur les facilités de crédit aux fins des travaux de construction devraient avoir lieu à mesure que les travaux progresseront, et ce, jusqu'en 2015.

d) Risque de change

Notre monnaie fonctionnelle est le dollar canadien, mais certains produits et coûts d'exploitation habituels sont libellés en dollars américains ainsi que certains achats de stocks et acquisitions d'immobilisations que nous effectuons à l'échelle internationale. Le dollar américain est la seule devise à laquelle nous sommes exposés de façon significative.

Notre gestion du risque de change consiste à recourir à des contrats de change à terme et des options sur devises pour fixer les taux de change sur les transactions et les engagements en dollars américains à court terme. La comptabilité de couverture n'est appliquée à ces contrats de change à terme et options sur devises assortis d'une échéance à court terme que dans certaines situations.

e) Risque de taux d'intérêt

Les variations des taux d'intérêt sur le marché entraîneront des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs des placements temporaires, des placements à court terme, des avances sur facilités de crédit aux fins des travaux de construction consenties à la coentreprise immobilière, des obligations à court terme, de la dette à long terme ou des dérivés liés aux swaps de taux.

Lorsque nous avons des placements temporaires, ces derniers comportent une échéance brève et des taux fixes. Par conséquent, leur juste valeur fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché. Par contre, des variations des taux d'intérêt sur le marché n'entraîneront pas de fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes s'il y a absence de monétisation.

Si le solde des placements à court terme comprend des instruments d'emprunt ou des instruments de capitaux propres versant des dividendes, nous pourrions être exposés à des risques de taux d'intérêt.

En raison de la nature à court terme des taux d'intérêt pertinents imposés, les variations des taux d'intérêt sur les marchés n'ont pas une incidence importante sur la juste valeur des avances sur facilités de crédit aux fins des travaux de construction consenties à la coentreprise immobilière; les flux de trésorerie connexes reflétant les paiements d'intérêts subiront pour leur part cette incidence jusqu'à ce que les avances consenties soient remboursées.

Comme les obligations à court terme découlant de facilités bancaires bilatérales, qui ont généralement des taux d'intérêt variables, sont rarement impayées pendant des périodes dépassant une semaine, le risque de taux d'intérêt lié à cet élément n'est pas significatif.

Les emprunts à court terme découlant des ventes de créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance représentent une dette à taux fixe. En raison des échéances à court terme de ces emprunts, le risque de taux d'intérêt lié à cet élément n'est pas significatif.

En ce qui a trait à notre dette à long terme actuellement non réglée, à l'exception du papier commercial et des montants prélevés sur nos facilités de crédit (*note 21 d*), celle-ci est à taux fixe. La juste valeur de la dette à taux fixe fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché. Toutefois, en l'absence de remboursement par anticipation, les flux de trésorerie futurs connexes, eux, ne changeront pas. En raison des échéances à court terme du papier commercial, la juste valeur de ce dernier n'est pas touchée de façon significative par les variations des taux d'intérêt sur le marché, mais les flux de trésorerie connexes représentant les paiements d'intérêts pourraient l'être dans le cas où le papier commercial est renouvelé.

Les montants prélevés sur nos facilités de crédit à court et à long terme seront touchés par les variations des taux d'intérêt sur le marché de la même façon que le papier commercial.

f) Autre risque de prix

Provisions

Nous sommes exposés à un autre risque de prix découlant des options de vente position vendeur fournies pour des participations ne donnant pas le contrôle.

Placements à court terme

Si le solde du poste « Placements à court terme » de l'état de la situation financière comprend des instruments de capitaux propres, nous serions exposés à des risques de prix sur instruments de capitaux propres.

La charge d'impôt sur le résultat, dont le montant net est pris en compte dans l'analyse de sensibilité, reflète les taux d'imposition prévus par la loi moyens pondérés pour les périodes de présentation de l'information financière.

Exercices clos les 31 décembre (Augmentation [diminution] en millions)	Bénéfice net		Autres éléments du résultat global		Bénéfice global	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Variations raisonnablement possibles des risques de marché ¹⁾						
Variation de 10 % du taux de change du dollar CA par rapport au dollar US						
Appréciation du dollar CA	(12)\$	(10)\$	– \$	(4)\$	(12)\$	(14)\$
Dépréciation du dollar CA	11 \$	6 \$	– \$	4 \$	11 \$	10 \$
Variation de 25 % ²⁾ du cours des actions de participation ³⁾						
Augmentation du cours	(10)\$	(4)\$	14 \$	11 \$	4 \$	7 \$
Diminution du cours	8 \$	4 \$	(14)\$	(11)\$	(6)\$	(7)\$

1) Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Les variations du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global n'est pas nécessairement linéaire. Dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global sont calculées sans modification d'autres facteurs; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs, ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités.

L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle nous réaliserions les variations des taux de change; or, en réalité, le marché concurrentiel dans lequel nous exerçons nos activités aurait une incidence sur cette hypothèse.

Il n'a pas été tenu compte de la différence dans le nombre théorique des actions liées aux attributions de rémunération fondée sur des actions consenties au cours de la période de présentation de l'information financière qui pourrait s'être produite en raison d'une différence dans le cours des actions de participation.

2) Afin de faciliter la comparaison continue des sensibilités, nous avons utilisé une variation constante d'une importance approximative. Reflétant les données portant sur une période de 12 mois et calculée sur une base mensuelle, ce qui est conforme aux hypothèses et méthodes établies, la volatilité du cours de nos actions ordinaires, au 31 décembre 2014, s'est établie à 14,4 % (20,0 % en 2013).

3) Les répercussions hypothétiques des variations du cours de nos actions de participation se limitent aux répercussions auxquelles donneraient lieu nos éléments liés à la rémunération fondée sur des actions qui sont comptabilisés à titre d'instruments de passif et les contrats de swap sur actions réglés en trésorerie connexes.

Placements à long terme

Nous sommes exposés à des risques de prix sur instruments de capitaux propres découlant de placements classés comme étant disponibles à la vente. De tels placements sont détenus à des fins stratégiques plutôt qu'à des fins de négociation.

Dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions

Nous sommes exposés à un autre risque de prix découlant de la rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (l'appréciation du cours des actions de participation augmente la charge et la sortie de trésorerie potentielle). Certains contrats de swap sur actions réglés en trésorerie ont été conclus, fixant le coût lié à nos unités d'actions restreintes (*note 13 c*).

g) Risque de marché

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 auraient pu varier si le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain et le cours de nos actions de participation avaient présenté une variation des montants raisonnablement possibles par rapport à leurs valeurs réelles à la date de l'état de la situation financière.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de change à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Les soldes libellés en dollars américains et les valeurs nominales des instruments financiers dérivés aux dates de l'état de la situation financière ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition à l'autre risque de prix découlant de la rémunération fondée sur des actions à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Le nombre théorique d'actions à la date de l'état de la situation financière concerné, qui inclut celui des contrats de swap sur actions réglés en trésorerie, a été utilisé aux fins des calculs.

h) Juste valeur

Généralités

La valeur comptable de la trésorerie et des placements temporaires, des débiteurs, des obligations à court terme, des emprunts à court terme, des créditeurs et de certaines provisions (y compris des créditeurs à l'égard de la restructuration) correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable des placements à court terme, le cas échéant, égale leur juste valeur, car ces placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. La juste valeur est déterminée directement en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La valeur comptable de nos placements comptabilisés au moyen de la méthode du coût n'excède pas leur juste valeur. La juste valeur de nos placements classés comme étant disponibles à la vente est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs ou d'autres preuves tangibles et claires de juste valeur.

La juste valeur de notre dette à long terme est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

Les instruments financiers que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente au cours des périodes suivant la comptabilisation initiale ainsi que le niveau dans lequel ils sont classés au sein de la hiérarchie des justes valeurs sont présentés dans le tableau ci-après.

La juste valeur des instruments financiers dérivés que nous utilisons pour gérer le risque de change est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs de ces instruments financiers ou d'instruments financiers similaires ou en fonction des taux courants qui nous sont offerts pour des instruments financiers de même échéance, ainsi qu'en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables (ces justes valeurs sont en grande partie fondées sur les taux de change à terme du dollar canadien par rapport au dollar américain aux dates de l'état de la situation financière).

La juste valeur des instruments financiers dérivés que nous utilisons pour gérer notre risque lié aux augmentations des charges de rémunération découlant de certains modes de rémunération fondée sur des actions est basée sur les estimations de la juste valeur des contrats à terme d'actions réglés en trésorerie connexes fournies par les contreparties aux transactions (ces estimations de la juste valeur sont en grande partie fondées sur le cours de nos actions de participation aux dates de l'état de la situation financière).

Évaluations à la juste valeur à la date de clôture au moyen des éléments suivants :

Aux 31 décembre (en millions)	Valeur comptable		Cours relevés sur les marchés actifs pour des éléments identiques (Niveau 1)		Autres données importantes pouvant être observées (Niveau 2)		Données importantes ne pouvant être observées (Niveau 3)	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Actif								
Dérivés liés aux opérations de change	4 \$	5 \$	– \$	– \$	4 \$	5 \$	– \$	– \$
Dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions	27	10	–	–	27	10	–	–
Portefeuille de placements disponibles à la vente	26	30	5	11	21	19	–	–
	57 \$	45 \$	5 \$	11 \$	52 \$	34 \$	– \$	– \$
Passif								
Dérivés liés aux opérations de change	– \$	1 \$	– \$	– \$	– \$	1 \$	– \$	– \$

Dérivés

Les instruments financiers dérivés que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente suivant la comptabilisation initiale sont présentés dans le tableau ci-après.

Aux 31 décembre (en millions)				2014		2013	
Note	Désignation	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Juste valeur et valeur comptable	Valeur nominale	Juste valeur et valeur comptable	
Actifs courants¹⁾							
Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants							
	Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFT ²⁾	2015	109 \$	4 \$	104 \$	3 \$
	Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFC ³⁾	2014	– \$	–	57 \$	2
	Risque de change lié aux achats libellés en euros	DFT ²⁾	2015	– \$	–	1 \$	–
	Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains	DFT ²⁾	2015	30 \$	–	– \$	–
	Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions	13 c)	DFC ³⁾	91 \$	23	4 \$	1
				27 \$			6 \$
Autres actifs non courants¹⁾							
Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants							
	Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions	13 c)	DFC ³⁾	64 \$	4 \$	88 \$	9 \$
Passifs courants¹⁾							
Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants							
	Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains	DFT ²⁾	2015	19 \$	– \$	32 \$	1 \$

1) Les actifs et passifs financiers dérivés ne font pas l'objet d'une compensation.

2) Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction au moment de la comptabilisation initiale; la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.

3) Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de couverture au moment de la comptabilisation initiale (éléments de couverture de flux de trésorerie); la comptabilité de couverture est appliquée.

Non-dérivés

Notre dette à long terme qui est évaluée au coût amorti et la juste valeur de celle-ci sont présentées dans le tableau suivant.

Aux 31 décembre (en millions)		2014		2013	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (note 21)		9 310 \$	10 143 \$	7 493 \$	7 935 \$

i) Comptabilisation des profits et des pertes sur les dérivés

Le tableau suivant présente les profits et les pertes, excluant les incidences de l'impôt sur le résultat, sur les instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie ainsi que le poste où ils sont présentés dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global; il n'y avait aucune partie inefficace des instruments dérivés classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie pour les périodes présentées.

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	Montant du profit (de la perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global (partie efficace) (note 10)		Poste	Profit (perte) reclassé(e) des autres éléments du résultat global en résultat (partie efficace) (note 10)		
	2014	2013		Montant	2014	2013
Dérivés utilisés pour gérer ce qui suit :						
	Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	– \$	6 \$	Achat de biens et services	2 \$	5 \$
	Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 c)	20	12	Charge au titre des avantages du personnel	17	12
		20 \$	18 \$		19 \$	17 \$

Le tableau suivant présente les profits et les pertes découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture, ainsi que le poste où ils sont présentés dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global.

Exercices clos les 31 décembre (en millions)		Profit (perte) sur les dérivés comptabilisé(e) en résultat		
	Poste	2014	2013	
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change		Coûts de financement	4 \$	11 \$

Généralités

Les secteurs opérationnels pour lesquels l'information est régulièrement transmise à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel) sont les services mobiles et les services filaires. Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livre à des activités commerciales dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes et dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance.

Comme nous ne regroupons pas à l'heure actuelle les secteurs opérationnels, nos secteurs à présenter sont aussi les services mobiles et les services filaires. Le secteur des services mobiles comprend les produits

tirés des services de réseau (transmission de données et transmission de la voix) et les ventes d'équipement. Le secteur des services filaires comprend les services de transmission de données (qui comprennent les services de protocole Internet, de télévision, d'hébergement, de technologie de l'information gérée, les services fondés sur l'infonuagique, l'impartition des processus d'affaires ainsi que certaines solutions en matière de soins de santé), les services de transmission de la voix et les autres services de télécommunications, sauf les services mobiles. La division sectorielle est établie sur la base de similarités technologiques, des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, des caractéristiques des clients, des canaux de distribution employés et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties.

L'information sectorielle suivante est régulièrement transmise à notre principal décideur opérationnel.

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	Services mobiles		Services filaires		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Produits d'exploitation								
Produits externes	6 587 \$	6 130 \$	5 415 \$	5 274 \$	-\$	-\$	12 002 \$	11 404 \$
Produits tirés d'activités intersectorielles	54	47	175	169	(229)	(216)	-	-
	6 641 \$	6 177 \$	5 590 \$	5 443 \$	(229)\$	(216)\$	12 002 \$	11 404 \$
BAIIA¹⁾	2 727 \$	2 604 \$	1 489 \$	1 414 \$	-\$	-\$	4 216 \$	4 018 \$
Dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre²⁾	832 \$	712 \$	1 527 \$	1 398 \$	-\$	-\$	2 359 \$	2 110 \$
BAIIA, moins les dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre	1 895 \$	1 892 \$	(38)\$	16 \$	-\$	-\$	1 857 \$	1 908 \$
							12 002 \$	11 404 \$
Produits d'exploitation							12 002 \$	11 404 \$
Achat de biens et services							5 299	4 962
Charge au titre des avantages du personnel							2 487	2 424
BAIIA							4 216	4 018
Amortissement des immobilisations corporelles							1 423	1 380
Amortissement des immobilisations incorporelles							411	423
Bénéfice d'exploitation							2 382	2 215
Coûts de financement							456	447
Bénéfice avant impôt sur le résultat							1 926 \$	1 768 \$

1) Le bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAIIA ») n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des biens et services achetés et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.

2) Total des dépenses d'investissement; se reporter à la note 25 b) pour un rapprochement des dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre, et des paiements en trésorerie au titre des immobilisations excluant les licences de spectre présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Informations géographiques

Nous attribuons les produits tirés des clients externes à certains pays en fonction de l'emplacement à partir duquel les biens et les services sont fournis. Nous ne disposons pas de produits d'exploitation significatifs que nous attribuons à des pays autres que le Canada (le pays où nous sommes

domiciliés) ni de montants significatifs au titre des immobilisations corporelles et incorporelles ou du goodwill situés à l'extérieur du Canada; l'information concernant ces montants non significatifs n'est pas régulièrement transmise à notre principal décideur opérationnel.

6

Autres produits d'exploitation

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	Note	2014	2013
Aide publique, incluant l'amortissement du compte de report		55 \$	55 \$
(Perte) sur placements		(2)	(1)
Produits d'intérêts	18 c)	3	2
Profit à la cession d'actifs et autres		19	12
		75 \$	68 \$

Nous avons reçu de l'aide publique, selon la définition des IFRS de l'IASB, d'un certain nombre de sources et nous incluons ces encaissements dans les autres produits d'exploitation.

Subventions du CRTC

Les coûts engagés par les entreprises de services locaux pour fournir les services téléphoniques résidentiels de base du niveau requis par le CRTC dans les zones de desserte à coût élevé sont supérieurs aux montants que le CRTC leur permet de facturer pour ce niveau de service. Afin d'améliorer la situation, le CRTC transfère dans un fonds central tous les paiements de contribution qu'il a perçus auprès de tous les fournisseurs canadiens de services de télécommunications enregistrés (y compris les fournisseurs de services de transmission de la voix, de transmission de données et de services mobiles), qui sont ensuite versés aux entreprises de services locaux titulaires à titre de subventions pour neutraliser en partie le prix coûtant

des services téléphoniques résidentiels de base dans les zones de desserte à coût élevé ne faisant pas l'objet d'une abstention. Les subventions sont fondées sur l'exigence de subvention totale calculée sous forme de taux par ligne d'accès au réseau et par tranche de tarification. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les montants que nous avons reçus au titre des subventions se sont élevés à 23 millions de dollars (24 millions de dollars en 2013).

À l'heure actuelle, le CRTC détermine, à l'échelle nationale, la contribution annuelle totale nécessaire pour payer les subventions et perçoit ensuite les paiements de contribution auprès des fournisseurs canadiens de services de télécommunications, calculés en pourcentage de leurs revenus de services de télécommunications selon la définition du CRTC. Le taux de contribution final pour 2014 était de 0,55 % et le taux provisoire pour 2015 a été fixé à 0,56 %. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, nos contributions au fonds central, qui sont comptabilisées comme des biens et services achetés, se sont établies à 28 millions de dollars (29 millions de dollars en 2013).

Gouvernement du Québec

Les salaires pour les postes d'emploi situés dans la province de Québec, principalement dans le secteur de la technologie de l'information sont admissibles à des crédits d'impôt. À cet égard, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, nous avons comptabilisé un montant de 7 millions de dollars (7 millions de dollars en 2013).

7

Charge au titre des avantages du personnel

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	Note	2014	2013
Charge au titre des avantages du personnel – montant brut			
Salaires		2 424 \$	2 321 \$
Rémunération fondée sur des actions	13	120	105
Régimes de retraite – à prestations définies	14 b)	86	108
Régimes de retraite – à cotisations définies	14 g)	84	77
Autres prestations définies	14 c)	1	–
Coûts de restructuration	15 b)	54	71
Autres		151	151
		2 920	2 833
Coûts internes de la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif			
Immobilisations corporelles		(293)	(286)
Immobilisations incorporelles amortissables		(140)	(123)
		(433)	(409)
		2 487 \$	2 424 \$

8

Coûts de financement

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	Note	2014	2013
Charges d'intérêts¹⁾			
Intérêts sur la dette à long terme		433 \$	363 \$
Intérêts sur les emprunts à court terme et autres		5	9
Effet de la désactualisation de provisions	20	8	8
Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme	21 a), b)	13	23
		459	403
Intérêts des régimes à prestations définies du personnel, montant net			
	14 b), c)	3	54
Opérations de change			
		(4)	(2)
		458	455
Produits d'intérêts			
Intérêts sur les remboursements d'impôt sur le résultat		-	(4)
Autres		(2)	(4)
		(2)	(8)
		456 \$	447 \$

1) Aucun coût de financement n'a été incorporé dans les immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles au cours des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013.

9

Impôt sur le résultat

a) Composition des charges et rapprochement des taux

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	2014	2013
Charge (économie) d'impôt exigible		
Pour la période de présentation de l'information financière considérée	340 \$	457 \$
Ajustements comptabilisés au cours de la période considérée pour l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(27)	(4)
	313	453
Charge (économie) d'impôt différé		
Survenant à la naissance et à la résorption des différences temporaires	167	9
Réévaluation du passif d'impôt différé pour refléter les taux d'imposition prévus par la loi futurs	-	22
Ajustements comptabilisés au cours de la période considérée pour l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	21	(10)
	188	21
	501 \$	474 \$

Notre charge d'impôt diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2014		2013	
Impôts de base combinés aux taux d'imposition prévus par la loi moyens pondérés	504 \$	26,2 %	461 \$	26,1 %
Réévaluation du passif d'impôt différé pour refléter les taux d'imposition prévus par la loi futurs	-	-	22	1,2
Ajustements comptabilisés au cours de la période considérée pour l'impôt sur le résultat de périodes antérieures	(6)	(0,4)	(14)	(0,8)
Autres	3	0,2	5	0,3
Charge d'impôt sur le résultat présentée dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global	501 \$	26,0 %	474 \$	26,8 %

Les taux d'imposition prévus par la loi moyens pondérés au titre de nos impôts de base combinés résultent des éléments suivants :

Exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Taux fédéral de base	14,7 %	14,7 %
Taux provincial moyen pondéré	10,9	10,8
Juridictions autres que canadiennes	0,6	0,6
	26,2 %	26,1 %

b) Différences temporaires

Nous avons recours à des estimations importantes relativement à la composition de notre passif d'impôt différé. Nos activités sont complexes,

et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt sur le résultat changent constamment. En conséquence, il y a généralement des questions fiscales à étudier.

Les différences temporaires constituant le montant net du passif d'impôt différé et les montants de la charge d'impôt différé comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global pour chaque différence temporaire sont estimés ci-après.

(en millions)	Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Revenu tiré d'une société de personnes non attribué aux fins de l'impôt	Montants nets au titre de la retraite et de la rémunération fondée sur des actions	Réserves actuellement non déductibles	Pertes pouvant être reportées ¹⁾	Autres	Passif d'impôt différé, montant net
Au 1 ^{er} janvier 2013	456 \$	1 155 \$	456 \$	(342)\$	(97)\$	(33)\$	29 \$	1 624 \$
Montants comptabilisés dans les éléments suivants								
Bénéfice net	84	35	(58)	(18)	11	(3)	(30)	21
Autres éléments du résultat global	-	-	-	342	-	-	(1)	341
Acquisitions d'entreprises et autres	-	45	-	-	(4)	(118)	(18)	(95)
Au 31 décembre 2013	540	1 235	398	(18)	(90)	(154)	(20)	1 891
Montants comptabilisés dans les éléments suivants								
Bénéfice net	61	38	(39)	(19)	(23)	147	23	188
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(157)	-	-	-	(157)
Acquisitions d'entreprises et autres	-	16	-	-	(22)	2	18	14
Au 31 décembre 2014	601 \$	1 289 \$	359 \$	(194)\$	(135)\$	(5)\$	21 \$	1 936 \$

1) Nous prévoyons être en mesure d'utiliser nos pertes autres qu'en capital avant qu'elles ne viennent à échéance.

Les IFRS de l'IASB exigent de présenter séparément les différences temporaires découlant de l'excédent de la valeur comptable de participations dans des filiales et des sociétés de personnes par rapport à leur valeur fiscale, pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Dans notre cas précis, cette présentation entre en ligne de compte pour nos participations dans des filiales canadiennes et dans des sociétés de personnes canadiennes. Nous ne sommes pas tenus de comptabiliser ce passif d'impôt différé puisque nous sommes en mesure de contrôler le moment de la résorption des différences temporaires et la manière dont celui-ci sera effectué, différences qui ne devraient pas être exigibles à l'impôt, et qu'il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Bien que nous soyons en mesure de contrôler le moment et la méthode de la résorption des différences temporaires concernant nos filiales étrangères, et qu'il ne soit pas probable que de telles différences s'inverseront dans un avenir prévisible, nous devons comptabiliser tous les impôts latents liés au rapatriement de la presque totalité des bénéfices non distribués dans nos filiales étrangères.

c) Autres

Nous avons des pertes en capital nettes et ces pertes peuvent uniquement être portées en diminution des gains en capital imposables réalisés. Nous prévoyons inclure un report de perte en capital prospectif d'un montant net de 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2013) dans nos déclarations de revenus canadiennes. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, nous avons comptabilisé une économie de 1 million de dollars (néant en 2013) au titre des pertes en capital nettes.

Nous exerçons des activités de recherche et développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, nous avons inscrit des crédits d'impôt à l'investissement de 9 millions de dollars (9 millions de dollars en 2013). Du montant total des crédits d'impôt à l'investissement que nous avons inscrits au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, une tranche de 6 millions de dollars (5 millions de dollars en 2013) a été comptabilisée en réduction des immobilisations corporelles et incorporelles et le reste, en réduction des biens et des services achetés.

10

Autres éléments du résultat global

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat				Éléments qui ne sera jamais reclassé en résultat			
	Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie au cours de la période considérée (note 4 i)			Écart de change cumulé	Variation de la juste valeur latente des actifs financiers disponibles à la vente	Cumul des autres éléments du résultat global	Réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel ¹⁾	Autres éléments du résultat global
	Profits (pertes) survenu(e)s	(Profits) pertes de périodes antérieures transféré(e)s en résultat net	Total					
Solde cumulé au 1 ^{er} janvier 2013			3 \$	4 \$	33 \$	40 \$		
Autres éléments du résultat global								
Montant	18 \$	(17)\$	1	4	(15)	(10)	1 340 \$	1 330 \$
Impôt sur le résultat	5 \$	(4)\$	1	–	(2)	(1)	342	341
Montant net			–	4	(13)	(9)	998 \$	989 \$
Solde cumulé au 31 décembre 2013			3	8	20	31		
Autres éléments du résultat global								
Montant	20 \$	(19)\$	1	10	(4)	7	(602)\$	(595)\$
Impôt sur le résultat	5 \$	(5)\$	–	–	–	–	(157)	(157)
Montant net			1	10	(4)	7	(445)\$	(438)\$
Solde cumulé au 31 décembre 2014			4 \$	18 \$	16 \$	38 \$		

1) Les montants présentés dans les réévaluations au titre du régime à prestations définies du personnel comprennent les éléments suivants :

Exercices clos les 31 décembre	2014			2013		
	Régimes de retraite à prestations définies (note 14 b)	Autres régimes à prestations définies (note 14 c)	Total	Régimes de retraite à prestations définies (note 14 b)	Autres régimes à prestations définies (note 14 c)	Total
Rendement réel de l'actif des régimes supérieur (inférieur) au taux d'actualisation	429 \$	– \$	429 \$	717 \$	– \$	717 \$
Réévaluations découlant des éléments suivants :						
Hypothèses démographiques	(67)	2	(65)	(299)	(1)	(300)
Hypothèses financières	(984)	(2)	(986)	973	2	975
Variation attribuable à l'incidence visant à limiter le montant net de l'actif au titre des prestations définies au plafond relatif aux actifs des régimes	20	–	20	(54)	2	(52)
	(602)\$	– \$	(602)\$	1 337 \$	3 \$	1 340 \$

Au 31 décembre 2014, notre estimation du montant net des profits existants découlant de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie, qui sont présentés dans le cumul des autres éléments

du résultat global et qui devraient faire l'objet d'un reclassement en résultat net au cours des 12 prochains mois, était de 4 millions de dollars, excluant les incidences fiscales.

11

Montants par action

Le bénéfice net de base par action de participation est calculé au moyen de la division du bénéfice net par le nombre moyen pondéré total d'actions de participation en circulation au cours de la période. Le bénéfice net dilué par action de participation est calculé pour tenir compte des attributions d'options sur actions et des unités d'actions restreintes.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du bénéfice par action de base et du bénéfice par action dilué. Le bénéfice net est égal au bénéfice net dilué pour toutes les périodes présentées.

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	2014	2013
Nombre moyen pondéré total de base d'actions de participation en circulation	616	640
Effet des titres dilutifs		
Attributions d'options sur actions	2	3
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions de participation en circulation	618	643

Pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, aucune attribution d'options sur actions en cours n'a été exclue du calcul du bénéfice net dilué par action de participation.

12

Dividendes par action

a) Dividendes déclarés

Exercices clos les 31 décembre
(en millions, sauf les montants par action)

Dividendes sur actions de participation	2014				2013			
	Déclarés		Versés aux actionnaires le	Total	Déclarés		Versés aux actionnaires le	Total
En date du	Par action	En date du			Par action			
Dividende du premier trimestre	11 mars 2014	0,36 \$	1 ^{er} avril 2014	224 \$	11 mars 2013	0,32 \$	1 ^{er} avril 2013	209 \$
Dividende du deuxième trimestre	10 juin 2014	0,38	2 juillet 2014	234	10 juin 2013	0,34	2 juillet 2013	222
Dividende du troisième trimestre	10 sept. 2014	0,38	1 ^{er} oct. 2014	233	10 sept. 2013	0,34	1 ^{er} oct. 2013	213
Dividende du quatrième trimestre	11 déc. 2014	0,40	2 janvier 2015	244	11 déc. 2013	0,36	2 janvier 2014	222
		1,52 \$		935 \$		1,36 \$		866 \$

Le 11 février 2015, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,40 \$ par action sur nos actions ordinaires émises et en circulation; ce dividende est payable le 1^{er} avril 2015 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 11 mars 2015. Le montant final du paiement des dividendes est tributaire du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 11 mars 2015.

b) Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

Généralités

Nous avons un régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions dans le cadre duquel les détenteurs d'actions de participation peuvent acquérir des actions de participation en réinvestissant les dividendes et en effectuant des paiements additionnels facultatifs en espèces au fiduciaire. En vertu de ce régime, nous avons le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier.

Réinvestissement des dividendes

Nous pouvons, à notre gré, offrir les actions de participation à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Nous avons demandé au fiduciaire d'acquérir sur le marché boursier les actions de participation sans offrir escompte. En ce qui a trait aux dividendes sur actions de participation déclarés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, un montant de 46 millions de dollars (50 millions de dollars en 2013) a été réinvesti dans des actions de participation.

Paiements facultatifs en espèces

En vertu de l'option de rachat d'actions du régime, les actionnaires admissibles peuvent, sur une base mensuelle, faire des paiements facultatifs en espèces et acheter nos actions ordinaires au cours du marché sans avoir à payer une commission de courtage ou des frais de service; ces achats sont assujettis à un investissement minimal de 100 \$ par transaction et à un montant maximal de 20 000 \$ par année civile.

a) Éléments de la rémunération fondée sur des actions

La charge au titre des avantages du personnel figurant dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global ainsi que dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie comprend les montants de la rémunération fondée sur des actions suivants :

Exercices clos les 31 décembre	2014			2013		
	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie
(en millions)						
Attributions d'options sur actions	3 \$	– \$	3 \$	6 \$	– \$	6 \$
Unités d'actions restreintes ¹⁾	81	(10)	71	65	(47)	18
Régime d'actionariat des employés	36	(36)	–	34	(34)	–
	120 \$	(46)\$	74 \$	105 \$	(81)\$	24 \$

1) La charge découlant des unités d'actions restreintes est présentée déduction faite des incidences du contrat de swap sur actions réglé en trésorerie (se reporter à la note 4 f).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes en ce qui a trait aux unités d'actions restreintes sont présentées déduction faite des entrées de trésorerie découlant des contrats de swap sur actions réglés en trésorerie de 7 millions de dollars (15 millions de dollars en 2013). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, l'économie d'impôt sur le résultat découlant de la rémunération fondée sur des actions s'est établie à 31 millions de dollars (26 millions de dollars en 2013).

b) Attributions d'options sur actions

Nous utilisons des attributions d'options sur actions en guise de fidélisation et de rémunération au rendement. Des employés peuvent recevoir des options leur permettant d'acheter des actions de participation, à un prix correspondant à la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution. Les attributions d'options sur actions octroyées dans le cadre des régimes peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas sept ans à compter du moment de l'attribution. Aucune option sur actions n'a été attribuée pour les exercices 2014 et 2013.

Nous appliquons la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les attributions de rémunérations fondées sur des actions à nos dirigeants et autres employés. La période d'acquisition des droits au titre des attributions d'options sur actions est habituellement de trois ans (la durée de service requise), mais elle peut aussi s'échelonner sur une période maximale de

cinq ans. La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date; toutes les attributions d'options sur actions octroyées après 2004 sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc.

La juste valeur moyenne pondérée des attributions d'options sur actions est calculée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes (modèle analytique). Le taux d'intérêt sans risque utilisé pour déterminer la juste valeur des attributions d'options sur actions est basé sur une courbe des taux du gouvernement du Canada qui a cours au moment de l'attribution. La durée de vie prévue des attributions d'options sur actions est fondée sur nos données historiques relatives à l'exercice de l'attribution d'options sur actions. De même, la volatilité attendue tient compte de la volatilité historique du prix de nos actions ordinaires. Le taux de rendement représente le dividende annualisé ayant cours à la date d'attribution, divisé par le prix d'exercice de l'attribution d'options sur actions. Les dividendes ne sont pas versés sur des attributions d'options sur actions non exercées et ne peuvent faire l'objet d'acquisition de droits.

Nos attributions d'options comportent une option de règlement en capitaux propres net. Le titulaire d'options ne dispose pas du choix d'exercer l'option de règlement en capitaux propres net; il nous revient de choisir si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution de nos régimes d'options sur actions.

Exercices clos les 31 décembre	2014		2013	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En cours, au début	8 101 853	23,03 \$	14 541 378	21,52 \$
Exercées ¹⁾	(3 252 373)	22,07 \$	(6 011 649)	19,26 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(108 366)	26,80 \$	(369 386)	24,97 \$
Éteintes	(73 692)	28,24 \$	(58 490)	21,57 \$
En cours, à la fin	4 667 422	23,53 \$	8 101 853	23,03 \$

1) La valeur intrinsèque totale des attributions d'options sur actions exercées pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 se chiffrait à 57 millions de dollars (94 millions de dollars en 2013) (reflétant un prix moyen pondéré aux dates d'exercice de 39,52 \$ l'action [34,98 \$ l'action en 2013]). L'écart entre le nombre d'options sur actions exercées et le nombre d'actions émises (tel qu'il est reflété dans les états consolidés des variations des capitaux propres) découle de notre choix de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.

Le tableau suivant présente les échéances et les prix d'exercice de nos options sur actions en cours toutes relatives aux actions ordinaires au 31 décembre 2014.

Options en cours					Options pouvant être exercées	
Fourchette de prix des options				Total		
Prix le plus bas	14,91 \$	21,42 \$	28,56 \$	14,91 \$		
Prix le plus haut	20,78 \$	26,45 \$	31,69 \$	31,69 \$		
Date d'échéance et nombre d'actions					Nombre d'actions	Prix moyen pondéré
2015	15 200	476 687	–	491 887	491 887	21,95 \$
2016	498 319	–	–	498 319	498 319	15,32 \$
2017	781 213	38 230	–	819 443	819 443	16,61 \$
2018	–	958 379	–	958 379	958 379	23,31 \$
2019	–	–	1 899 394	1 899 394	–	– \$
	1 294 732	1 473 296	1 899 394	4 667 422	2 768 028	
Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	1,8	2,2	4,4	3,0		
Prix moyen pondéré	16,01 \$	22,84 \$	29,20 \$	23,53 \$		
Valeur intrinsèque totale ¹⁾ (en millions)	34 \$	28 \$	24 \$	86 \$		
Options pouvant être exercées						
Nombre d'actions	1 294 732	1 473 296	–	2 768 028		
Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	1,8	2,2	–	2,0		
Prix moyen pondéré	16,01 \$	22,84 \$	– \$	19,65 \$		
Valeur intrinsèque totale ¹⁾ (en millions)	34 \$	28 \$	– \$	62 \$		

1) La valeur intrinsèque totale est calculée en fonction du prix par action ordinaire au 31 décembre 2014, qui s'établit à 41,89 \$.

c) Unités d'actions restreintes

Nous utilisons des unités d'actions restreintes en guise de fidélisation et de rémunération au rendement. Chaque unité d'action restreinte est de valeur nominale égale à une action de participation, et donne normalement droit aux dividendes auxquels cette unité donnerait lieu si elle était effectivement une action de participation émise et en circulation; les dividendes théoriques sont inscrits à titre d'émissions d'unités d'actions restreintes supplémentaires au cours de la durée de vie de l'unité en question. En raison du mécanisme des dividendes théoriques, la juste valeur à la date d'attribution des unités d'actions restreintes est égale à la juste valeur de marché des actions correspondantes à la date d'attribution. Les unités d'actions restreintes deviennent généralement payables lorsque les droits sont acquis. La période d'acquisition habituelle des droits sur les unités d'actions restreintes est de 33 mois (la durée de service requise). La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date; la plupart des unités d'actions restreintes en cours comportent des droits d'acquisition en bloc. Le passif connexe est normalement réglé en trésorerie.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos unités d'actions restreintes en cours dont les droits n'étaient pas acquis.

Unités d'actions restreintes dont les droits n'étaient pas acquis aux 31 décembre	2014	2013
Unités d'actions restreintes non assujetties à un critère de rendement lié au marché		
Unités d'actions restreintes uniquement assujetties à un critère lié à la durée de service	5 455 368	3 883 297
Sous-ensemble nominal touché par le critère de rendement lié au nombre total de connexions d'abonnés	69 072	–
	5 524 440	3 883 297
Unités d'actions restreintes assujetties à un critère de rendement lié au marché		
Sous-ensemble nominal touché par le critère de rendement lié au rendement total pour l'actionnaire	207 215	–
	5 731 655	3 883 297

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui offrent essentiellement les mêmes caractéristiques que nos unités d'actions restreintes générales, mais qui fournissent un dividende variable (de 0 % à 200 %) qui est tributaire de la réalisation d'un critère de rendement lié au nombre total de connexions d'abonnés (d'une pondération de 25 %) et du rendement total pour l'actionnaire par rapport à celui d'un groupe mondial de sociétés de télécommunications analogues (d'une pondération de 75 %). La juste valeur à la date d'attribution du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties au critère de rendement lié au nombre total de connexions d'abonnés est égale à la juste valeur de marché des actions correspondantes à la date d'attribution. Par conséquent, le sous-ensemble nominal a été inclus dans la présentation de nos unités d'actions restreintes uniquement assujetties à un critère lié à la durée de service. L'estimation récurrente, qui reflète un dividende variable, de la juste valeur du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à un critère de rendement lié au rendement total pour l'actionnaire est déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements de nos unités d'actions restreintes non assujetties à un critère de rendement lié au marché.

Exercices clos les 31 décembre	2014			2013		
	Nombre d'unités d'actions restreintes ¹⁾		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	Nombre d'unités d'actions restreintes ¹⁾		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis		Droits non acquis	Droits acquis	
En cours, au début						
Droits non acquis	3 833 297	–	32,73 \$	2 937 872	–	26,29 \$
Droits acquis	–	18 759	32,47 \$	–	24 864	24,10 \$
Émises						
Attribution initiale	2 051 739	–	38,90 \$	2 523 819	–	34,78 \$
Au lieu de dividendes	214 316	391	39,96 \$	192 553	287	34,15 \$
Droits acquis	(451 363)	451 363	33,05 \$	(1 674 511)	1 674 511	24,57 \$
Réglées en espèces	–	(431 796)	33,11 \$	–	(1 680 903)	24,41 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation ou annulées	(123 549)	–	34,59 \$	(146 436)	–	29,31 \$
En cours, à la fin						
Droits non acquis	5 524 440	–	35,04 \$	3 833 297	–	32,73 \$
Droits acquis	–	38 717	34,20 \$	–	18 759	32,47 \$

1) Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties au critère de rendement lié au rendement total pour l'actionnaire.

En ce qui a trait à certaines émissions d'unités d'actions restreintes, nous avons conclu des contrats à terme d'actions réglés en trésorerie, qui fixent notre coût; ces renseignements ainsi que le calendrier de nos unités d'actions restreintes en cours au 31 décembre 2014 dont les droits n'ont pas été acquis sont présentés dans le tableau suivant.

Acquisition des droits au cours des exercices se clôturant les 31 décembre	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût fixe	Coût fixe par unité d'action restreinte	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût variable	Nombre total d'unités d'actions restreintes dont les droits ne sont pas acquis ¹⁾
2015	2 711 000	34,76 \$	938 050	3 649 050
2016	1 572 000	40,80 \$	303 390	1 875 390
	4 283 000		1 241 440	5 524 440

1) Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties au critère de rendement lié au rendement total pour l'actionnaire.

d) Régime d'actionariat des employés

Nous avons un régime d'actionariat des employés qui permet aux employés admissibles allant jusqu'à une certaine catégorie d'emploi d'acheter nos actions ordinaires au moyen de retenues sur la paie régulières s'établissant entre 1 % et 10 % de leur salaire; pour les catégories d'emploi dont la rémunération est plus élevée, ces retenues peuvent s'établir entre 1 % et 55 % du salaire de l'employé. Nous devons verser des cotisations à un pourcentage s'établissant entre 20 % et 40 %, que nous avons nous-mêmes déterminé, pour chaque dollar cotisé par l'employé, jusqu'à concurrence d'un maximum de 6 % de la paie de l'employé admissible. Pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, nous avons versé une cotisation de 40 % pour les employés allant jusqu'à une certaine catégorie d'emploi; pour les catégories d'emploi dont la rémunération est plus élevée, nous avons versé

une cotisation de 35 %. Nous comptabilisons nos cotisations à titre de composante de la charge au titre des avantages du personnel et les droits sur notre cotisation sont acquis selon la première éventualité entre le dernier jour du participant au régime à notre emploi et le dernier jour ouvrable de l'année civile au cours duquel nous avons versé notre cotisation, à moins que le participant au régime n'ait fait l'objet d'un licenciement motivé, auquel cas, il sera déchu des cotisations que nous avons versées au cours de l'exercice.

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	2014	2013
Cotisations du personnel	98 \$	93 \$
Cotisations de l'employeur	36	34
	134 \$	127 \$

14

Avantages du personnel futurs

Nous avons divers régimes à prestations définies et à cotisations définies procurant des prestations de retraite, d'autres avantages de retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi à la plupart de nos employés. Aux 31 décembre 2014 et 2013, tous les régimes de retraite à prestations définies enregistrés ne sont plus offerts à presque tous les nouveaux participants et la quasi-totalité des droits aux prestations ont été acquis. Les autres régimes comprennent un régime pour les soins de santé à l'intention des anciens employés de TELUS Québec Inc. Les régimes d'avantages auxquels un employé participe reflètent l'évolution de l'histoire de notre société.

Régime de retraite de TELUS Corporation

Les membres de la direction et les professionnels de l'Alberta qui sont entrés à notre service avant le 1^{er} janvier 2001 ainsi que certains salariés syndiqués qui sont entrés à notre service avant le 9 juin 2011 sont couverts par ce régime de retraite contributif à prestations définies, qui représente un peu plus de la moitié du total de nos obligations au titre des prestations constituées. Le régime comporte un compte de prestations complémentaires qui peut fournir une indexation à hauteur de 70 % de l'augmentation annuelle d'un indice des prix à la consommation donné. La rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en fonction de la moyenne des cinq meilleures années comprises dans la période de dix ans précédant le départ à la retraite.

Régime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation

Ce régime de retraite à prestations définies qui, sous réserve de certaines exceptions limitées, a cessé d'admettre de nouveaux participants le 1^{er} janvier 2006 et qui compte pour environ un quart du total de notre obligation au titre des prestations constituées, offre des prestations de retraite selon un mode non contributif. Par ailleurs, les employés couverts peuvent annuellement, selon un mode contributif, augmenter ou rehausser les niveaux de prestations de retraite au-delà des prestations de base. Au niveau supérieur des prestations de retraite, le régime de retraite à prestations définies prévoit une indexation à 100 % de l'augmentation annuelle d'un indice des prix à la consommation donné, jusqu'à un maximum de 2 % par année. La rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en fonction de la moyenne annualisée des 60 meilleurs mois consécutifs.

Régime de retraite à prestations définies de TELUS Québec

Le régime de retraite contributif à prestations définies, qui a cessé d'admettre de nouveaux participants le 14 avril 2009, couvre les employés non régis par une convention collective du Québec qui sont entrés à notre service avant le 1^{er} avril 2006, les employés autres que les employés de supervision qui étaient régis par une convention collective qui sont entrés à notre service avant le 6 septembre 2006 ainsi que certains autres salariés syndiqués. Le régime représente environ un dixième de notre obligation au titre des prestations constituées totale. Le régime ne prévoit aucune indexation, et la rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en fonction de la moyenne des quatre meilleures années.

Régime de retraite de TELUS Edmonton

Ce régime de retraite contributif à prestations définies a cessé d'accueillir de nouveaux participants le 1^{er} janvier 1998. L'indexation prévue est de 60 % de l'augmentation annuelle d'un indice des prix à la consommation donné, et la rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en fonction de la moyenne annualisée des 60 meilleurs mois consécutifs. Le régime représente moins d'un dixième de notre obligation au titre des prestations constituées totale.

Autres régimes de retraite à prestations définies

En plus des régimes susmentionnés, nous avons des régimes de retraite complémentaires non enregistrés et non contributifs à prestations définies qui ont pour effet de maintenir les prestations de retraite gagnées une fois que les montants maximaux permis par les régimes enregistrés sont atteints. Comme il est courant avec les régimes non enregistrés de cette nature, ces régimes sont principalement capitalisés seulement lorsque les prestations sont versées. Ces régimes représentent moins de 5 % de notre obligation au titre des prestations constituées totale.

Nous avons trois régimes de retraite contributifs à prestations définies non indexés qui proviennent d'une acquisition avant la fusion, et qui représentent moins de 1 % de notre obligation au titre des prestations constituées totale; ces régimes ont cessé d'accueillir de nouveaux participants en septembre 1989.

Autres régimes à prestations définies

Les autres régimes à prestations définies, qui sont tous non contributifs, et non capitalisés aux 31 décembre 2014 et 2013, comprennent un régime de soins de santé à l'intention des salariés retraités et un régime d'assurance-vie; un régime d'assurance-invalidité a fait l'objet d'un règlement au cours de l'exercice 2013. Le régime de soins de santé à l'intention des salariés retraités et le régime d'assurance-vie ont cessé d'admettre de nouveaux participants le 1^{er} janvier 1997. En vertu du régime d'assurance-invalidité ayant fait l'objet d'un règlement au cours de l'exercice 2013, des prestations étaient versées aux anciens prestataires approuvés et aux salariés qualifiés admissibles.

Régime de retraite des travailleurs des télécommunications

Certains salariés de la Colombie-Britannique sont couverts par un régime de retraite syndical à prestation cible, à coûts négociés. Nos cotisations sont déterminées en fonction des dispositions de la convention collective négociée, la convention collective actuelle étant en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015, et dépendent habituellement du revenu brut du salarié. Nous ne sommes pas tenus de garantir les prestations ou d'assurer la solvabilité du régime et nous ne sommes pas redevables envers le régime des obligations des autres employeurs participants. Pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, nos cotisations se composaient d'une proportion importante des cotisations de l'employeur au régime de retraite syndical; de la même façon, une proportion importante des participants au régime étaient nos employés actifs et retraités.

Régime de retraite de la fonction publique de la Colombie-Britannique

Certains salariés de la Colombie-Britannique sont couverts par un régime de retraite de la fonction publique. Les cotisations sont déterminées en fonction des dispositions des conventions collectives négociées par la province de la Colombie-Britannique et dépendent habituellement du revenu brut du salarié.

Régimes de retraite à cotisations définies

Nous offrons trois régimes de retraite à cotisations définies, lesquels sont contributifs et constituent les régimes de retraite que nous parrainons qui sont offerts à des salariés non syndiqués et à certains salariés syndiqués. Le salarié participant peut généralement verser des cotisations annuelles aux régimes, à un taux allant de 3 % à 6 % de ses gains ouvrant droit à pension. En règle générale, nous versons une cotisation équivalant à 100 % de celle du salarié, jusqu'à concurrence de 5 % de ses gains ouvrant droit à pension et nous versons une cotisation équivalant à 80 % de celle du salarié qui excède ce seuil. La participation à un régime de retraite à cotisations définies est généralement volontaire jusqu'à la troisième année d'entrée en service du salarié. Si les cotisations annuelles dépassent les montants maximaux permis, les montants excédentaires sont, dans certains cas, versés à un régime de retraite complémentaire non enregistré à cotisations définies.

a) Régimes à prestations définies – aperçu de la situation de capitalisation

L'information concernant l'ensemble de nos régimes à prestations définies se résume comme suit :

(en millions)	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2014	2013	2014	2013
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début	7 910 \$	8 511 \$	42 \$	67 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	106	131	1	-
Coût des services passés	1	1	-	-
Coût financier	371	329	1	2
Écart actuariel découlant des éléments suivants :				
Hypothèses démographiques	67	299	(2)	1
Hypothèses financières	984	(973)	2	(2)
Règlements	-	-	-	(21)
Prestations versées	(403)	(388)	(1)	(5)
Solde à la fin	9 036	7 910	43	42
Actif des régimes				
Juste valeur au début	7 974	7 147	-	23
Rendement de l'actif des régimes				
Valeur notionnelle des produits d'intérêts sur l'actif des régimes au taux d'actualisation	372	276	-	1
Rendement réel de l'actif des régimes supérieur (inférieur) au taux d'actualisation	429	717	-	-
Règlements	-	-	-	(21)
Cotisations				
Cotisations de l'employeur e)	87	198	1	2
Cotisations des employés	27	29	-	-
Prestations versées	(403)	(388)	(1)	(5)
Frais administratifs	(6)	(5)	-	-
Juste valeur à la fin	8 480	7 974	-	-
Incidence du plafond relatif à l'actif des régimes				
Au début	(59)	(5)	-	(2)
Variation	17	(54)	-	2
À la fin	(42)	(59)	-	-
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice, déduction faite du plafond relatif à l'actif des régimes				
	8 438	7 915	-	-
Situation de capitalisation – surplus (déficit) des régimes	(598)\$	5 \$	(43)\$	(42)\$

Le surplus (déficit) des régimes est pris en compte comme suit dans les états consolidés de la situation financière :

Aux 31 décembre (en millions)	Note	2014	2013
Situation de capitalisation – surplus (déficit) des régimes			
Régimes de retraite		(598)\$	5 \$
Autres régimes		(43)	(42)
		(641)\$	(37)\$
Présenté comme suit dans les états consolidés de la situation financière :			
Autres actifs à long terme	25 a)	49 \$	325 \$
Autres passifs à long terme	25 a)	(690)	(362)
		(641)\$	(37)\$

La date d'évaluation utilisée pour déterminer l'actif des régimes et les obligations au titre des prestations constituées est le 31 décembre.

b) Régimes de retraite à prestations définies – détails

Charge

Notre charge (économie) au titre des régimes de retraite à prestations définies s'établit comme suit :

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	2014				2013			
	Charge au titre des avantages du personnel (note 7)	Coûts de financement (note 8)	Autres éléments du résultat global (note 10)	Total	Charge au titre des avantages du personnel (note 7)	Coûts de financement (note 8)	Autres éléments du résultat global (note 10)	Total
Comptabilisée dans les éléments suivants :								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	79 \$	– \$	– \$	79 \$	102 \$	– \$	– \$	102 \$
Coûts des services passés	1	–	–	1	1	–	–	1
Intérêts nets; rendement de l'actif des régimes								
Charges d'intérêts découlant des obligations au titre des prestations constituées	–	371	–	371	–	329	–	329
Rendement de l'actif des régimes, y compris les produits d'intérêts ¹⁾	–	(372)	(429)	(801)	–	(276)	(717)	(993)
Incidence sur les intérêts du plafond relatif à l'actif des régimes	–	3	–	3	–	–	–	–
	–	2	(429)	(427)	–	53	(717)	(664)
Frais administratifs	6	–	–	6	5	–	–	5
Réévaluations découlant des éléments suivants :								
Hypothèses démographiques	–	–	67	67	–	–	299	299
Hypothèses financières	–	–	984	984	–	–	(973)	(973)
	–	–	1 051	1 051	–	–	(674)	(674)
Variation attribuable à l'incidence visant à limiter le montant net de l'actif au titre des prestations définies au plafond relatif à l'actif des régimes	–	–	(20)	(20)	–	–	54	54
	86 \$	2 \$	602 \$	690 \$	108 \$	53 \$	(1 337) \$	(1 176) \$

1) Les produits d'intérêts sur une tranche de l'actif des régimes relative au montant net des intérêts des régimes à prestations définies du personnel inclus dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations constituées.

Décomposition de la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations définies

L'obligation au titre des prestations constituées est la valeur actuarielle des prestations attribuées pour les services rendus par les employés à une date donnée.

Notre décomposition des surplus et des déficits des régimes de retraite à prestations définies à la fin de l'exercice s'établit comme suit :

Aux 31 décembre (en millions)	2014				2013			
	Obligations au titre des prestations constituées	Actif des régimes	Différence	Position de solvabilité en vertu du RNPP ¹⁾	Obligations au titre des prestations constituées	Actif des régimes	Différence	Position de solvabilité en vertu du RNPP ¹⁾
Régimes de retraite où l'actif est supérieur à l'obligation au titre des prestations constituées	624 \$	673 \$	49 \$	– \$	6 893 \$	7 218 \$	325 \$	506 \$
Régimes de retraite où l'obligation au titre des prestations constituées est supérieure à l'actif								
Capitalisés	8 109	7 765	(344)	(426)	761	697	(64)	(16)
Non capitalisés	303	–	(303)	s.o. ²⁾	256	–	(256)	s.o. ²⁾
	8 412	7 765	(647)	(426)	1 017	697	(320)	(16)
	9 036 \$	8 438 \$	(598) \$	(426) \$	7 910 \$	7 915 \$	5 \$	490 \$

1) Le Bureau du surintendant des institutions financières, en vertu du Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension (RNPP) (se reporter à la note 14 e), exige qu'une évaluation de la solvabilité soit effectuée sur une base périodique. Les positions réelles de solvabilité en vertu du RNPP sont déterminées en même temps que les rapports de capitalisation annuelle de mi-exercice préparés par les actuaires (se reporter à la note 14 e). Par conséquent, les positions de solvabilité en vertu des PBSR présentées dans le présent tableau aux 31 décembre 2014 et 2013 représentent des estimations intermédiaires et des estimations mises à jour, respectivement.

Au 31 décembre 2014, les estimations intermédiaires des ratios de solvabilité se situaient entre 89 % et 98 % (entre 98 % et 111 % en 2013), et les estimations de la moyenne des ratios de solvabilité sur trois ans, ajustées tel qu'il est exigé par le Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension, se situaient entre 91 % et 101 % (entre 87 % et 98 % en 2013).

L'évaluation de la solvabilité utilise en fait la juste valeur (compte non tenu de toute incidence du plafond relatif à l'actif des régimes) des actifs des régimes de retraite à prestations définies capitalisés (ajustée pour tenir compte des charges théoriques liées à la liquidation) afin d'évaluer les actifs de solvabilité. Bien que les obligations au titre des prestations constituées et le passif de solvabilité soient calculés de façon similaire, les hypothèses utilisées lors de ces calculs sont différentes, principalement en ce qui a trait à l'âge de départ à la retraite, aux taux d'actualisation et au fait que le passif de solvabilité ne prend pas en compte les hypothèses sur les niveaux de rémunération futurs en raison de l'hypothèse requise selon laquelle chaque régime prendrait fin à la date d'évaluation. En ce qui concerne les estimations de l'âge de départ à la retraite fondées sur l'expérience aux fins de la détermination des obligations au titre des prestations constituées, l'âge minimum de départ à la retraite sans consentement requis utilisé aux fins de l'évaluation de la solvabilité pourrait donner lieu à un passif au titre des régimes plus élevé ou moins élevé, selon les dispositions de chaque régime. Les positions de solvabilité présentées dans le présent tableau reflètent des taux d'actualisation moyens pondérés combinés de 2,40 % (3,72 % en 2013). Une diminution hypothétique de 25 points de base du taux d'actualisation moyen pondéré combiné entraînerait une diminution de 300 \$ de la position de solvabilité en vertu du RNPP au 31 décembre 2014 (270 \$ en 2013).

Ces sensibilités sont hypothétiques, doivent être considérées avec circonspection, sont calculées sans autre modification des hypothèses et ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation, car les variations des montants ne sont pas nécessairement linéaires.

2) Les calculs des positions de solvabilité en vertu du RNPP ne sont pas exigés pour les trois régimes de retraite qui proviennent d'une acquisition avant la fusion et pour les régimes de retraite non enregistrés et non capitalisés.

Au 31 décembre 2014, des lettres de crédit non utilisées d'un montant de 133 millions de dollars (84 millions de dollars en 2013) garantissaient certains des régimes de retraite à prestations définies.

Versements de prestations futurs

Les versements de prestations futurs estimatifs découlant de nos régimes de retraite à prestations définies, calculés au 31 décembre 2014, s'établissent comme suit :

Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions)

2015	420 \$
2016	434
2017	448
2018	459
2019	469
2020 à 2024	2 449

Évaluation à la juste valeur

L'information concernant l'évaluation à la juste valeur de l'ensemble de notre actif des régimes de retraite à prestations définies se résume comme suit :

Aux 31 décembre (en millions)	Évaluation à la juste valeur à la date de clôture au moyen des éléments suivants :					
	Total		Cours relevés sur les marchés actifs pour des éléments identiques		Autres	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Catégorie d'actifs						
Titres de participation						
Canadiens	2 205 \$	2 394 \$	1 758 \$	1 724 \$	447 \$	670 \$
Étrangers	2 355	2 491	1 720	1 938	635	553
Titres de créance						
Titres de créance émis par les gouvernements national, provinciaux ou locaux	1 704	1 309	1 245	1 023	459	286
Titres de créance de sociétés	904	790	-	-	904	790
Titres adossés à des actifs	33	31	-	-	33	31
Prêts hypothécaires commerciaux	497	319	-	-	497	319
Trésorerie et équivalents de trésorerie	246	182	3	6	243	176
Biens immobiliers	536	458	17	27	519	431
	8 480	7 974	4 743 \$	4 718 \$	3 737 \$	3 256 \$
Incidence du plafond relatif à l'actif des régimes	(42)	(59)				
	8 438 \$	7 915 \$				

Au 31 décembre 2014, nous administrions des fiducies de retraite qui détenaient des actions et des titres de créance de TELUS Corporation d'une juste valeur d'environ néant (néant en 2013) et de 8 millions de dollars (9 millions de dollars en 2013), respectivement. Aux 31 décembre 2014 et 2013, nous ne louions pas de bien immobilier auprès des fiducies de retraite que nous administrions.

c) Autres régimes à prestations définies – détails

Charge

Notre charge au titre des autres régimes à prestations définies s'établit comme suit :

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	2014						2013	
	Charge au titre des avantages du personnel (note 7)	Coûts de financement (note 8)	Autres éléments du résultat global (note 10)	Total	Coûts de financement (note 8)	Autres éléments du résultat global (note 10)	Total	
Comptabilisée dans les éléments suivants :								
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1 \$	– \$	– \$	1 \$	– \$	– \$	– \$	
Intérêts nets; rendement de l'actif des régimes								
Charges d'intérêts découlant des obligations au titre des prestations constituées	–	1	–	1	2	–	2	
Rendement de l'actif des régimes, y compris les produits d'intérêts ¹⁾	–	–	–	–	(1)	–	(1)	
	–	1	–	1	1	–	1	
Réévaluations découlant des éléments suivants :								
Hypothèses démographiques	–	–	(2)	(2)	–	1	1	
Hypothèses financières	–	–	2	2	–	(2)	(2)	
	–	–	–	–	–	(1)	(1)	
Variation attribuable à l'incidence visant à limiter le montant net de l'actif au titre des prestations définies au plafond relatif à l'actif des régimes	–	–	–	–	–	(2)	(2)	
	1 \$	1 \$	– \$	2 \$	1 \$	(3)\$	(2)\$	

1) Les produits d'intérêts sur une tranche de l'actif des régimes relative au montant net des intérêts des régimes à prestations définies du personnel inclus dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations constituées.

Versements de prestations futurs

Les versements de prestations futurs estimatifs découlant de nos autres régimes à prestations définies, calculés au 31 décembre 2014, s'établissent comme suit :

Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions)	
2015	2 \$
2016	2
2017	2
2018	2
2019	2
2020 à 2024	8

Évaluation à la juste valeur

Au 31 décembre 2012, nous avions un autre régime à prestations définies capitalisé, et il ne contenait qu'une catégorie d'actifs, soit une convention de prise ferme avec participation aux résultats, qui ne comportait pas de juste valeur pouvant être déterminée en fonction du cours relevé sur un marché actif pour un élément identique. Ce régime a été réglé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

d) Stratégies et politiques en matière de placement des régimes

Notre principal objectif à l'égard des régimes de retraite à prestations définies consiste à assurer la sécurité du revenu de retraite et des autres avantages pour les participants et leurs bénéficiaires. Nous avons pour objectif secondaire de maximiser le taux de rendement à long terme de l'actif des régimes à prestations définies selon un niveau de risque acceptable pour nous.

Gestion du risque

Nous estimons que le risque absolu (c'est-à-dire le risque lié à l'augmentation des cotisations, à l'insuffisance des excédents des régimes et aux obligations non capitalisées) est plus important que le risque de rendement relatif. Par conséquent, la conception des régimes à prestations définies, la nature et l'échéance de l'obligation au titre des prestations définies et les caractéristiques des membres des régimes ont une incidence considérable sur les stratégies et les politiques en matière de placement. Nous gérons le risque en précisant quels types de placements sont autorisés et lesquels sont interdits, en établissant des stratégies de diversification et en déterminant des cibles en matière de répartition de l'actif.

Placements autorisés et placements interdits

Les types de placements qui sont autorisés et ceux qui sont interdits, de même que les lignes directrices et les limites qui les gouvernent, sont définis dans l'énoncé sur les politiques et procédures en matière de placement (l'« énoncé relatif aux placements ») de chaque régime; cet énoncé est passé en revue et approuvé annuellement par l'instance dirigeante désignée. Les lignes directrices et les limites sont de surcroît assujetties aux règles régissant les placements permis et les limites de prêt définies dans le Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension. Outre les placements traditionnels, l'énoncé relatif aux placements de chaque caisse peut autoriser l'utilisation d'instruments dérivés pour faciliter les opérations de placement et pour gérer le risque, à condition qu'aucune position vendeur ne soit prise, que les placements ne fassent pas appel à l'effet de levier et que les instruments dérivés ne contreviennent pas aux lignes directrices ni aux limites établies dans l'énoncé relatif aux placements. Il est interdit aux caisses gérées à l'interne d'augmenter les placements bénéficiant d'une clause de droits acquis dans nos titres; les placements en question ont été faits avant la fusion de BC TELECOM Inc. et de TELUS Corporation, les sociétés que nous avons remplacées. Il est permis aux caisses gérées à l'externe d'investir dans nos titres, pourvu que ces placements soient conformes au mandat de la caisse et respectent l'énoncé relatif aux placements pertinent.

Diversification

Notre stratégie à l'égard des placements en titres de participation consiste à assurer la diversification des titres, des secteurs de l'industrie et des régions géographiques représentés dans le portefeuille. Une part importante (de 20 % à 30 % de l'actif total des régimes) des placements en actions est consacrée aux actions étrangères dans le but d'augmenter encore la diversification de l'actif. Les titres de créance peuvent comprendre une part importante de créances hypothécaires, l'objectif étant d'améliorer les flux de trésorerie et d'avoir une portée plus vaste pour la gestion de la composante en obligations de l'actif des régimes. Les titres de créance peuvent aussi comprendre des obligations à rendement réel, ce qui procure une protection à l'égard de l'inflation, stratégie qui fait pendant à l'indexation au coût de la vie que comprennent certains régimes à prestations définies. Des placements immobiliers sont utilisés pour compléter la diversification de l'actif des régimes, protéger celui-ci contre la potentielle inflation à long terme et assurer un revenu de placement relativement stable.

Relation entre l'actif des régimes et les obligations au titre des prestations

Dans le but de diminuer les coûts à long terme que représentent nos régimes de retraite à prestations définies, nous prenons soin de ne pas faire correspondre l'actif des régimes et les obligations au titre des prestations. Cette stratégie est mise en application par l'inclusion de placements en actions dans la composition de l'actif à long terme ainsi que de titres à revenu fixe et de créances hypothécaires dont les durées sont différentes de celles des obligations au titre des prestations.

Au 31 décembre 2014, l'échéance moyenne pondérée selon la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs de l'obligation (durée) était de 14,2 ans (13,0 ans en 2013) pour les régimes de retraite à prestations définies et de 8,3 ans (8,1 ans en 2013) pour les autres régimes à prestations définies. Les problèmes de liquidités que cette stratégie pourrait entraîner sont enrayés par la grande diversification des placements (y compris la trésorerie et certains placements à court terme) ainsi que par les flux de trésorerie tirés des dividendes, des intérêts créditeurs et des loyers provenant de ces placements.

Répartition de l'actif

La répartition ciblée et la répartition réelle de l'actif de nos régimes de retraite à prestations définies se présentent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	Répartition cible pour	Pourcentage de l'actif des régimes à la fin	
	2015	2014	2013
Titres de participation	35 % à 55 %	54 %	61 %
Titres de créance	40 % à 60 %	40 %	33 %
Placements immobiliers	5 % à 11 %	6 %	6 %
Autres	0 % à 4 %	–	–
		100 %	100 %

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les seuls régimes non capitalisés étaient les autres régimes; par conséquent, ces régimes ne comprenaient aucun actif à ces dates et il n'y a aucune répartition ciblée pour 2015.

e) Cotisations de l'employeur

La détermination des montants minimaux nécessaires au titre de la capitalisation pour la presque totalité de nos régimes de retraite à prestations définies enregistrés est régie par la Pension Benefits Standards Act, 1985. En plus de la capitalisation des coûts des services rendus au cours de l'exercice, cette loi exige que l'évaluation axée sur la continuité de l'exploitation et l'évaluation de la solvabilité soient effectuées sur une base périodique spécifiée.

- Tout excédent de l'actif du régime sur le passif du régime déterminé dans l'évaluation axée sur la continuité de l'exploitation réduit notre obligation de capitalisation minimale au titre des coûts des services rendus au cours de l'exercice, mais pourrait ne pas réduire l'obligation à un montant inférieur aux cotisations des employés. En général, l'évaluation axée sur la continuité de l'exploitation détermine l'excédent (le cas échéant) de l'actif d'un régime sur son passif, selon une méthode de répartition des prestations.
- À la date de ces états financiers consolidés, l'évaluation de la solvabilité exige, en général, que le passif de solvabilité moyen d'un régime, établi sur le fait qu'il est mis fin au régime à la date d'évaluation, qui est supérieur à son actif (le cas échéant) soit capitalisé, au minimum, en montants annuels égaux sur une période ne dépassant pas cinq ans. Ainsi, en ce qui a trait à la gestion du risque de capitalisation excédentaire des régimes, lequel résulte de l'évaluation de la solvabilité aux fins de la capitalisation au moyen de ratios de solvabilité moyens, notre capitalisation peut inclure la remise de lettres de crédit.

Notre meilleure estimation concernant les cotisations de l'employeur de l'exercice 2015 à nos régimes à prestations définies s'établit à environ 88 millions de dollars pour les régimes de retraite à prestations définies. Cette estimation se fonde sur les rapports de capitalisation annuelle de mi-exercice 2014 préparés par des actuaires qui se sont servis des évaluations actuarielles du 31 décembre 2013. Les rapports de capitalisation sont préparés en fonction des exercices des régimes de retraite, qui correspondent aux années civiles. Les prochaines évaluations de capitalisation annuelles devraient être préparées vers la mi-exercice de 2015.

f) Hypothèses

La direction doit faire des estimations importantes quant aux hypothèses actuarielles et économiques qui sont employées pour déterminer les coûts des régimes de retraite à prestations définies, l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif des régimes. Ces estimations importantes sont à long terme, ce qui est aussi le cas des avantages du personnel futurs.

Hypothèses démographiques

Pour déterminer la charge au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée dans le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, nous avons utilisé les tables de mortalité de l'Institut canadien des actuaires (CPM 2014). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, nous avons utilisé la table de mortalité 1994 Uninsured Pensioner Mortality Table (UP94 Table) et nous nous servons de l'échelle AA pour les projections générationnelles ayant trait à l'amélioration future de la mortalité.

Hypothèses financières

Le taux d'actualisation, qui sert à déterminer les obligations au titre des prestations constituées d'un régime, se fonde sur le rendement de placements à long terme de qualité assortis de durées fixes et il est établi annuellement. Le taux des hausses futures au titre de la rémunération se fonde sur les politiques actuelles en matière d'avantages du personnel et sur les prévisions économiques.

Les importantes hypothèses actuarielles moyennes pondérées découlant de ces estimations et retenues pour évaluer notre obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2014	2013	2014	2013
Taux d'actualisation utilisé pour déterminer les éléments suivants :				
Coûts nets des prestations pour les exercices clos les 31 décembre	4,75 %	3,90 %	4,75 %	3,90 %
Obligations au titre des prestations constituées aux 31 décembre	3,90 %	4,75 %	3,90 %	4,75 %
Taux de croissance future de la rémunération utilisé pour déterminer les éléments suivants :				
Coûts nets des prestations pour les exercices clos les 31 décembre	3,00 %	3,00 %	-	-
Obligations au titre des prestations constituées aux 31 décembre	3,00 %	3,00 %	-	-

Sensibilité des principales hypothèses

Le tableau suivant présente la sensibilité de nos principales hypothèses.

Aux 31 décembre ou pour les exercices clos à cette date	Régimes de retraite				Autres régimes			
	2014		2013		2014		2013	
	Variation des obligations	Variation des charges	Variation des obligations	Variation des charges	Variation des obligations	Variation des charges	Variation des obligations	Variation des charges
Augmentation (diminution) (en millions)								
Sensibilité des principales hypothèses démographiques à l'égard d'une augmentation de un an ¹⁾ de l'espérance de vie	230 \$	11 \$	201 \$	11 \$	1 \$	-\$	1 \$	-\$
Sensibilité des principales hypothèses financières à l'égard d'une diminution hypothétique de 25 points de base ¹⁾ des taux suivants :								
Taux d'actualisation	328 \$	18 \$	268 \$	16 \$	-\$	-\$	-\$	-\$
Taux de croissance future de la rémunération	(28)\$	(3)\$	(23)\$	(4)\$	-\$	-\$	-\$	-\$

1) Ces sensibilités sont hypothétiques et elles doivent être considérées avec circonspection. Les variations hypothétiques favorables à l'égard des hypothèses se traduisent par une diminution des montants, tandis que les variations hypothétiques défavorables à l'égard des hypothèses se traduisent par une augmentation des montants relativement à l'obligation et aux charges. Les variations des montants s'appuyant sur des fluctuations de un an ou de 25 points de base des hypothèses ne peuvent généralement faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle des montants n'est pas nécessairement linéaire. De plus, dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée à l'égard de la variation de l'obligation ou de la variation des charges sont calculées sans modification des autres hypothèses. En fait, les variations d'un facteur peuvent entraîner la variation d'autres facteurs (par exemple, une augmentation des taux d'actualisation peut entraîner des attentes accrues à l'égard du taux de variation future de la rémunération), ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à amoindrir la sensibilité.

g) Régimes à cotisations définies – charge

Le total des coûts des régimes de retraite à cotisations définies que nous comptabilisons se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	2014	2013
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique	27 \$	27 \$
Autres régimes de retraite à cotisations définies	57	50
	84 \$	77 \$

Nous prévoyons que les cotisations de 2015 au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique seront d'environ 27 millions de dollars.

15

Coûts de restructuration et autres coûts similaires

a) Coûts de restructuration et autres coûts similaires

Afin de réduire nos coûts permanents, nous engageons des coûts de restructuration supplémentaires connexes non récurrents, comme il est expliqué plus en détail à la *note 15 b*). Il est également possible que nous engagions des charges inhabituelles lorsque nous apportons des changements importants ou transformationnels à nos modèles d'affaires ou à nos modèles d'exploitation. Les autres coûts similaires comprennent également les coûts externes supplémentaires engagés relativement aux acquisitions d'entreprises.

Le tableau ci-dessous illustre les coûts de restructuration et autres coûts similaires qui sont présentés dans les comptes consolidés de résultat et de résultat global.

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	2014	2013
Achat de biens et services	21 \$	27 \$
Charge au titre des avantages du personnel	54	71
	75 \$	98 \$

b) Provisions au titre de la restructuration

Les provisions liées au personnel et les autres provisions, telles qu'elles sont présentées à la *note 20*, comprennent les montants concernant les activités de restructuration. En 2014, les activités de restructuration comprenaient les initiatives d'efficacité opérationnelle suivantes : l'intégration des activités; l'impartition des processus d'affaires; les activités internes de délocalisation et de réorganisation; les activités d'approvisionnement; et le regroupement de biens immobiliers.

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	2014			2013		
	Provisions liées au personnel ¹⁾	Autres ¹⁾	Total ¹⁾	Provisions liées au personnel ¹⁾	Autres ¹⁾	Total ¹⁾
Coûts de restructuration						
Ajouts	54 \$	22 \$	76 \$	73 \$	22 \$	95 \$
Reprise	-	(1)	(1)	(2)	-	(2)
Charge	54	21	75	71	22	93
Utilisation	(48)	(26)	(74)	(69)	(15)	(84)
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements	6	(5)	1	2	7	9
Provisions au titre de la restructuration						
Solde au début	35	33	68	33	26	59
Solde à la fin	41 \$	28 \$	69 \$	35 \$	33 \$	68 \$

1) Les transactions et les soldes dans cette colonne sont inclus dans les transactions et les soldes dans la colonne portant le même sous-titre à la *note 20*.

Ces initiatives visaient à accroître notre productivité opérationnelle à long terme et notre compétitivité. Nous prévoyons que la presque totalité des sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers aura lieu au cours des 12 prochains mois.

16

Immobilisations corporelles

(en millions)	Note	Actifs liés au réseau	Bâtiments et améliorations locatives	Actifs loués en vertu de contrats de location- financement	Autres	Terrains	Actifs en construction	Total
Au coût								
Au 1 ^{er} janvier 2013		24 004 \$	2 620 \$	6 \$	1 624 \$	55 \$	377 \$	28 686 \$
Ajouts ¹⁾		502	17	1	46	–	1 055	1 621
Ajouts découlant d'acquisitions d'entreprises	17 e)	2	1	–	5	–	–	8
Cessions, mises hors service et autres		(166)	(67)	(5)	(612)	–	–	(850)
Actifs en construction mis en service		777	142	–	81	–	(1 000)	–
Au 31 décembre 2013		25 119	2 713	2	1 144	55	432	29 465
Ajouts ¹⁾		750	23	–	43	–	1 274	2 090
Ajouts découlant d'acquisitions d'entreprises	17 e)	–	–	–	1	–	–	1
Cessions, mises hors service et autres		(463)	(52)	–	(103)	–	–	(618)
Actifs en construction mis en service		1 009	117	–	76	–	(1 202)	–
Au 31 décembre 2014		26 415 \$	2 801 \$	2 \$	1 161 \$	55 \$	504 \$	30 938 \$
Amortissement cumulé								
Au 1 ^{er} janvier 2013		17 493 \$	1 674 \$	6 \$	1 348 \$	– \$	– \$	20 521 \$
Amortissement des immobilisations corporelles		1 156	129	–	95	–	–	1 380
Cessions, mises hors service et autres		(171)	(69)	(4)	(620)	–	–	(864)
Au 31 décembre 2013		18 478	1 734	2	823	–	–	21 037
Amortissement des immobilisations corporelles		1 192	126	–	105	–	–	1 423
Cessions, mises hors service et autres		(468)	(52)	–	(125)	–	–	(645)
Au 31 décembre 2014		19 202 \$	1 808 \$	2 \$	803 \$	– \$	– \$	21 815 \$
Valeur comptable nette								
Au 31 décembre 2013		6 641 \$	979 \$	– \$	321 \$	55 \$	432 \$	8 428 \$
Au 31 décembre 2014		7 213 \$	993 \$	– \$	358 \$	55 \$	504 \$	9 123 \$

1) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les ajouts comprennent un montant de 172 \$ [(24) \$ en 2013] au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (se reporter à la note 20).

La valeur comptable brute des immobilisations corporelles entièrement amorties qui étaient toujours utilisées au 31 décembre 2014 s'est établie à 2,9 milliards de dollars (2,9 milliards de dollars en 2013).

Au 31 décembre 2014, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élevaient à 321 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2015 (en 2013, 197 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2014).

a) Immobilisations incorporelles et goodwill, montant net

(en millions)	Immobilisations incorporelles amortissables											Total des immobilisations incorporelles et du goodwill
	Contrats avec les clients, relations clients connexes et droits dans un bail					Actifs en construction	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée			Total des immobilisations incorporelles	Goodwill ¹⁾	
	Abonnés	Logiciels	Servitudes et autres	Total	Licences de spectre		Marque acquise	Total				
Au coût												
Au 1 ^{er} janvier 2013	245 \$	206 \$	2 889 \$	95 \$	185 \$	3 620 \$	4 876 \$	7 \$	4 883 \$	8 503 \$	4 066 \$	12 569 \$
Ajouts	-	-	7	3	455	465	67	-	67	532	-	532
Ajouts découlant d'acquisitions d'entreprises e)	-	11	5	2	-	18	225	-	225	243	35	278
Cessions, mises hors service et autres	-	-	(145)	(23)	-	(168)	-	-	-	(168)	-	(168)
Actifs en construction mis en service	-	-	451	7	(451)	7	-	(7)	(7)	-	-	-
Au 31 décembre 2013	245	217	3 207	84	189	3 942	5 168	-	5 168	9 110	4 101	13 211
Ajouts	-	-	11	3	427	441	1 171	-	1 171	1 612	-	1 612
Ajouts découlant d'acquisitions d'entreprises e)	-	12	4	-	-	16	51	-	51	67	20	87
Cessions, mises hors service et autres	-	(1)	(207)	(7)	-	(215)	-	-	-	(215)	-	(215)
Actifs en construction mis en service et autres	-	-	391	3	(394)	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2014	245 \$	228 \$	3 406 \$	83 \$	222 \$	4 184 \$	6 390 \$	-\$	6 390 \$	10 574 \$	4 121 \$	14 695 \$
Amortissement cumulé												
Au 1 ^{er} janvier 2013	71 \$	81 \$	2 102 \$	68 \$	-\$	2 322 \$	-\$	-\$	-\$	2 322 \$	364 \$	2 686 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	13	28	376	6	-	423	-	-	-	423	-	423
Cessions, mises hors service et autres	-	2	(143)	(25)	-	(166)	-	-	-	(166)	-	(166)
Au 31 décembre 2013	84	111	2 335	49	-\$	2 579	-	-	-	2 579	364	2 943
Amortissement des immobilisations incorporelles	14	28	363	6	-	411	-	-	-	411	-	411
Cessions, mises hors service et autres	-	-	(208)	(5)	-	(213)	-	-	-	(213)	-	(213)
Au 31 décembre 2014	98 \$	139 \$	2 490 \$	50 \$	-\$	2 777 \$	-\$	-\$	-\$	2 777 \$	364 \$	3 141 \$
Valeur comptable nette												
Au 31 décembre 2013	161 \$	106 \$	872 \$	35 \$	189 \$	1 363 \$	5 168 \$	-\$	5 168 \$	6 531 \$	3 737 \$	10 268 \$
Au 31 décembre 2014	147 \$	89 \$	916 \$	33 \$	222 \$	1 407 \$	6 390 \$	-\$	6 390 \$	7 797 \$	3 757 \$	11 554 \$

1) L'amortissement cumulé du goodwill correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002; il n'y a aucune perte de valeur cumulée dans l'amortissement cumulé du goodwill.

La valeur comptable brute des immobilisations incorporelles amortissables entièrement amorties qui étaient toujours utilisées au 31 décembre 2014 s'est établie à 706 millions de dollars (751 millions de dollars en 2013). Au 31 décembre 2014, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles totalisaient 89 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2018 (en 2013, 43 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2018).

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2014, Industrie Canada a tenu des enchères de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz, au terme desquelles 30 licences de spectre nous ont été octroyées pour un prix d'achat de 1,14 milliard de dollars.

b) Immobilisations incorporelles amortissables

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements à l'égard des immobilisations incorporelles amortissables, calculé pour les immobilisations détenues au 31 décembre 2014, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions)

2015	393 \$
2016	290
2017	180
2018	115
2019	77

c) Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée – licences de spectre

Nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent les licences de spectre octroyées par Industrie Canada. Les modalités des licences de spectre d'Industrie Canada laissent entendre que les licences de spectre seront sans doute renouvelées. Nous prévoyons que nos licences de spectre seront renouvelées tous les 20 ans suivant un examen effectué par Industrie Canada portant sur notre respect des modalités des licences. En plus de l'utilisation habituelle, nos spectres ayant obtenu une licence peuvent être utilisés pour les technologies prévues et les nouvelles technologies. En raison de notre évaluation de la combinaison de ces importants facteurs, nous considérons actuellement que nos licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée.

d) Test de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill**Généralités**

Comme le mentionne la *note 1 j)*, la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill fait périodiquement l'objet d'un test de dépréciation, et ce test représente une estimation importante pour nous.

La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill attribuée à chaque unité génératrice de trésorerie est présentée dans le tableau suivant.

Aux 31 décembre (en millions)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée		Goodwill		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Services mobiles	6 390 \$	5 168 \$	2 646 \$	2 657 \$	9 036 \$	7 825 \$
Services filaires	-	-	1 111	1 080	1 111	1 080
	6 390 \$	5 168 \$	3 757 \$	3 737 \$	10 147 \$	8 905 \$

Les valeurs recouvrables des actifs des unités génératrices de trésorerie ont été déterminées en se fondant sur le calcul d'une valeur d'utilité. Les estimations des valeurs recouvrables des actifs des unités génératrices de trésorerie comportent un degré significatif d'incertitude étant donné la nécessité qu'elles représentent de formuler des hypothèses économiques clés en ce qui a trait à l'avenir.

Nous validons nos résultats du calcul de la valeur d'utilité au moyen d'une approche fondée sur le marché et d'examen analytiques des faits du secteur et de certains faits qui nous sont particuliers. La méthode fondée sur le marché emploie des estimations consensuelles sur le marché, au moment où le test est effectué, ainsi que les cours à la Bourse pour des sociétés américaines et canadiennes exerçant leurs activités dans le même secteur. De plus, nous nous assurons que les évaluations combinées des unités génératrices de trésorerie sont raisonnables d'après nos valeurs de marché courantes (au moment où le test est effectué).

Hypothèses clés

Le calcul de la valeur d'utilité s'effectue au moyen de projections actualisées des flux de trésorerie qui utilisent les hypothèses clés connexes suivantes : prévisions au titre des flux de trésorerie futurs et de la croissance (qui comprennent un jugement quant à l'attribution des dépenses d'investissement futures soutenant les activités liées aux services mobiles et filaires), hypothèses liées au risque économique connexes et estimations quant à l'atteinte des mesures et des indicateurs clés et coût moyen pondéré futur du capital. Nous prenons en compte une fourchette de montants raisonnablement possibles pouvant servir pour les hypothèses clés et décidons des montants qui représentent les meilleures estimations de la direction. Dans le cours normal des activités, nous apportons des modifications aux hypothèses clés de manière à tenir compte de la conjoncture actuelle (au moment où le test a été effectué) de la mise à jour des informations historiques utilisées pour formuler les hypothèses clés et des révisions (le cas échéant) apportées à nos notations.

Les hypothèses clés des projections des flux de trésorerie sont fondées sur nos prévisions financières approuvées qui couvrent une période de trois ans et qui sont actualisées, aux fins du test annuel de décembre 2014, à un taux nominal avant impôt consolidé de 9,23 % (9,39 % en 2013).

Pour le test de dépréciation, après la période de projections de trois ans, les flux de trésorerie font l'objet d'une extrapolation en utilisant, aux fins du test annuel de décembre 2014, les taux de croissance perpétuels de 1,75 % (1,75 % en 2013) pour l'unité génératrice de trésorerie du secteur des services mobiles et de 0,50 % (0,50 % en 2013) pour l'unité génératrice de trésorerie du secteur des services filaires; ces taux de croissance ne dépassent pas les taux moyens de croissance à long terme observés au sein des marchés dans lesquels nous exerçons nos activités.

Nous sommes d'avis que toute variation *raisonnablement possible* à l'égard des hypothèses clés sur lesquelles le calcul des valeurs recouvrables de nos unités génératrices de trésorerie est fondé ne fera pas en sorte que les valeurs comptables des unités génératrices de trésorerie (incluant les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le goodwill affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie) seront supérieures à leurs valeurs recouvrables. Si les meilleures estimations de la direction à l'égard des hypothèses clés devaient différer *de manière défavorable* par rapport à la conjoncture réelle observée dans l'avenir et que les répercussions défavorables sur les flux de trésorerie qui en découlent devaient être importantes, nous pourrions avoir à constater une perte de valeur significative relativement à nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et à notre goodwill.

Analyses de sensibilité

Des analyses de sensibilité ont été effectuées dans le cadre du test de dépréciation annuel de décembre 2014, dont l'un des éléments était les variations hypothétiques du coût pondéré futur du capital. Les essais dans des conditions critiques posaient quant à eux comme hypothèse une légère baisse des flux de trésorerie annuels, toutes les autres hypothèses étant maintenues constantes; selon ce scénario, nous continuerions d'être en mesure de recouvrer la valeur comptable de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et de notre goodwill dans un avenir prévisible.

e) Acquisitions d'entreprises

Divers

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, nous avons acquis une participation de 100 % dans plusieurs entreprises (y compris des détaillants de services mobiles TELUS) qui complètent nos secteurs d'activité existants. Une contrepartie éventuelle de 1 million de dollars (5 millions de dollars en 2013) a été enregistrée relativement à ces transactions, dont le paiement repose sur l'atteinte des cibles à l'égard des produits, de la croissance brute relative aux contrats avec les clients et de la fidélisation du personnel jusqu'en 2015. Le principal facteur ayant contribué à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité des entreprises acquises à générer des bénéfices supérieurs aux immobilisations corporelles et incorporelles nettes acquises (cet excédent découlant du faible niveau des immobilisations corporelles par rapport à la capacité des entreprises à générer des bénéfices, des synergies attendues, des avantages d'acquiescer des entreprises établies possédant certaines compétences au sein du secteur et de la présence géographique des entreprises acquises). Une tranche du montant affecté au goodwill pourrait être déductible fiscalement.

Public Mobile Holdings Inc.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, nous avons conclu une entente visant l'acquisition de 100 % de Public Mobile Holdings Inc., un exploitant canadien de téléphonie mobile dont les principaux marchés se trouvent à Toronto et à Montréal. La transaction était assujettie à des conditions qui comprenaient l'obtention de l'approbation d'Industrie Canada (nous avons obtenu cette approbation le 23 octobre 2013) et du Bureau de la concurrence (nous avons obtenu cette approbation le 29 novembre 2013). Cet investissement avait pour objectif d'accroître les activités de notre secteur des services mobiles, et notamment d'acquiescer d'autres licences de spectre. Les résultats d'exploitation de Public Mobile Holdings Inc. ont été inclus dans les résultats d'exploitation de notre secteur des services mobiles à compter du 29 novembre 2013. Les provisions comptabilisées comprenaient des montants relatifs aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, aux indemnités de départ, aux coûts de résiliation de contrats et aux contrats déficitaires acquis.

Justes valeurs à la date d'acquisition

Les justes valeurs à la date d'acquisition attribuées aux actifs acquis et aux passifs repris dans le cadre des acquisitions non significatives sur une base individuelle et les ajustements non significatifs apportés, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, à la répartition du prix d'achat provisoire de Public Mobile Holdings Inc. qui avait été établie pour l'exercice 2013 sont présentés dans le tableau suivant.

Périodes d'acquisition	2014	Public Mobile Holdings Inc.			2013	
	Diverses entreprises				Total	
En fonction de la juste valeur à la date d'acquisition (en millions)	Montant du prix d'achat imputé ⁹⁾	Prix d'achat initial réparti ⁹⁾	Ajustement apporté au cours de l'exercice 2014	Montant du prix d'achat imputé	Montant du prix d'achat imputé	
Actif						
Actifs courants						
Trésorerie	1 \$	21 \$	– \$	21 \$	– \$	21 \$
Débiteurs ⁹⁾	2	–	–	–	1	1
Autres	–	10	(3)	7	1	8
	3	31	(3)	28	2	30
Actifs non courants						
Immobilisations corporelles	1	5	–	5	3	8
Immobilisations incorporelles amortissables ⁹⁾						
Contrats avec les clients, relations clients (y compris celles liées aux contrats avec les clients) et droits dans un bail	12	–	–	–	11	11
Logiciels	4	–	–	–	5	5
Autres	–	2	–	2	–	2
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée – licences de spectre	–	225	51	276	–	276
Impôt différé	–	92	(5)	87	2	89
	17	324	46	370	21	391
Total des actifs identifiables acquis	20	355	43	398	23	421
Passif						
Passifs courants						
Créiteurs et charges à payer; autres	1	46	(1)	45	–	45
Facturation par anticipation et dépôts de clients	3	4	1	5	7	12
Provisions	–	51	34	85	–	85
	4	101	34	135	7	142
Passifs non courants						
Provisions	–	15	(1)	14	–	14
Autres	2	–	–	–	3	3
	2	15	(1)	14	3	17
Total des passifs repris	6	116	33	149	10	159
Actifs identifiables nets acquis	14	239	10	249	13	262
Goodwill	31	11	(11)	–	24	24
Actif net acquis	45 \$	250 \$	(1) \$	249 \$	37 \$	286 \$
Acquisition effectuée selon le moyen suivant :						
Contrepartie en trésorerie	39 \$	250 \$	(1) \$	249 \$	30 \$	279 \$
Créiteurs et charges à payer	5	–	–	–	2	2
Provisions	1	–	–	–	5	5
	45 \$	250 \$	(1) \$	249 \$	37 \$	286 \$

- 1) La répartition du prix d'achat, notamment à l'égard de l'évaluation des immobilisations incorporelles, n'avait toujours pas été arrêtée définitivement à la date de publication des présents états financiers consolidés. Comme il est d'usage lors d'une transaction d'acquisition d'entreprise, jusqu'au moment de l'acquisition du contrôle, nous n'avions pas un accès complet aux documents comptables des entreprises acquises. Après avoir eu le temps suffisant pour examiner les documents comptables des entreprises acquises, nous prévoyons finaliser notre répartition du prix d'achat.
- 2) La répartition du prix d'achat, notamment à l'égard de l'évaluation des immobilisations incorporelles et de l'évaluation d'une provision, n'avait toujours pas été arrêtée définitivement à la date de publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Comme il est d'usage lors d'une transaction d'acquisition d'entreprise, jusqu'au moment de l'acquisition du contrôle, nous n'avions pas un accès complet aux documents comptables de Public Mobile Holdings Inc. Après avoir eu le temps suffisant pour examiner les documents comptables de Public Mobile Holdings Inc., nous avons maintenant finalisé notre répartition du prix d'achat.
- 3) La juste valeur des débiteurs est égale aux montants contractuels bruts à recevoir et reflète les meilleures estimations aux dates d'acquisition des flux de trésorerie contractuels devant être recouverts.
- 4) Les contrats avec les clients, les relations clients (y compris celles liées aux contrats avec les clients) et les droits dans un bail, les logiciels et autres doivent être amortis sur des périodes de six ans, de cinq ans et de trois ans, respectivement.

Informations pro forma

Toute différence entre les résultats d'exploitation présentés et les montants pro forma des produits d'exploitation, du bénéfice net et du bénéfice net par action de participation de base et dilué qui représentent les résultats d'exploitation

comme si les acquisitions des entreprises susmentionnées avaient été effectuées au début de l'exercice n'est pas significative (tout comme les produits d'exploitation suivant l'acquisition et le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 pour les entreprises acquises).

18 Coentreprises immobilières

a) Généralités

En 2011, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec une partie sans lien de dépendance, aux fins du projet Jardin TELUS, un projet de réaménagement se composant d'un immeuble d'habitation en copropriété et d'un immeuble commercial et de commerces de détail situés à Vancouver, en Colombie-Britannique. Nous serons un des locataires de ces immeubles et nous y établirons notre nouveau siège social national. La nouvelle tour de bureaux, dont la construction devrait prendre fin en 2015, est construite conformément à la norme LEED (d'après l'anglais *Leadership in Energy and Environmental Design*) Platine de 2009, et la nouvelle tour d'habitation

en copropriété avoisinante, dont la construction devrait prendre fin en 2016, est construite conformément à la norme LEED Or.

En 2013, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec deux parties sans lien de dépendance (dont l'une est notre partenaire de Jardin TELUS), aux fins d'un projet visant le réaménagement d'un complexe qui se composera d'un immeuble d'habitation, d'un immeuble commercial et de commerces de détail, appelé TELUS Sky, à Calgary, en Alberta. La nouvelle tour, dont la construction devrait prendre fin en 2018, sera construite conformément à la norme LEED Platine.

b) Information financière résumée des coentreprises immobilières

Aux 31 décembre (en millions)	2014	2013
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et placements temporaires, montant net	11 \$	2 \$
Dépôts relatifs à des contrats de vente détenus par un fiduciaire sans lien de dépendance	30	46
Autres	7	5
	48	53
Actifs non courants		
Biens en voie de développement		
Habitations en copropriété (soumises à des contrats de vente)	106	70
Immeuble de placement	228	119
	334	189
	382 \$	242 \$

Aux 31 décembre (en millions)	2014	2013
Passif et capitaux propres		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	7 \$	10 \$
Passifs non courants		
Dépôts relatifs à des contrats de vente		
À payer	36	19
Détenus par un fiduciaire sans lien de dépendance	30	46
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction	204	102
Retenues de garantie au titre de la construction	10	5
Autres passifs financiers ¹⁾	18	18
	298	190
Passifs	305	200
Capitaux propres		
TELUS ²⁾	32	20
Autres associés	45	22
	77	42
	382 \$	242 \$

1) D'autres passifs financiers non courants doivent nous être versés. Ces montants ne portent pas intérêt, sont garantis par une hypothèque de 18 \$ sur la tour d'habitation en copropriété, sont payables en trésorerie et deviendront exigibles postérieurement au remboursement des facilités de crédit aux fins des travaux de construction.

2) Les montants comptabilisés par les coentreprises immobilières au titre des capitaux propres diffèrent de ceux que nous avons comptabilisés en raison du montant des profits différés sur nos biens immobiliers investis.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les coentreprises immobilières ont comptabilisé à l'actif 5 millions de dollars en coûts de financement (3 millions de dollars en 2013).

Nous avons garanti le paiement de 50 % des frais de crédit de la facilité de crédit aux fins des travaux de construction et des coûts liés à l'achèvement des travaux de la coentreprise immobilière. Nous avons également fourni une indemnité en matière d'environnement au profit des bailleurs de fonds des travaux. Si nous effectuons des versements à l'égard de cette garantie ou indemnité parce que le copropriétaire sans lien de dépendance

n'a pas payé sa quote-part des coûts liés au projet, nous bénéficierons de recours, y compris sur la participation du copropriétaire sans lien de dépendance dans la coentreprise immobilière.

Au 31 décembre 2014, nous n'avons comptabilisé aucun passif en ce qui a trait à nos obligations et garanties liées à la coentreprise immobilière.

19 Emprunts à court terme

Le 26 juillet 2002, une de nos filiales, TELUS Communications Inc. (se reporter à la note 24 a), a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est en mesure de vendre une participation dans certaines créances clients, sous réserve d'un montant maximal de 500 millions de dollars (500 millions de dollars en 2013). Cette convention de titrisation à rechargement a été renouvelée en 2014. Elle arrive à échéance le 31 décembre 2016 et elle exige qu'un produit en trésorerie minimal de 100 millions de dollars soit tiré de la vente mensuelle de participations dans certaines créances clients. La convention en vigueur au 31 décembre 2013 est arrivée à échéance le 1^{er} août 2014 et le produit minimal tiré de la vente mensuelle s'est établi à 400 millions de dollars. TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la notation BB [BBB (faible) en 2013] attribuée par Dominion Bond Rating Service,

sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée.

Lorsque nous cédonos nos créances clients, nous conservons des comptes de réserve à titre de droits conservés dans les créances titrisées et les droits de gestion. Au 31 décembre 2014, nous avons vendu à la fiducie (mais continuons de comptabiliser) des créances clients d'un montant de 113 millions de dollars (458 millions de dollars en 2013). Les emprunts à court terme de 100 millions de dollars (400 millions de dollars en 2013) se composent de montants qui nous ont été prêtés par une fiducie de titrisation sans lien de dépendance à la suite de la cession de créances clients.

Les montants prélevés sur nos facilités bancaires bilatérales constituaient le reste des emprunts à court terme (le cas échéant).

20 Provisions

(en millions)	Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	Provisions liées au personnel	Autres	Total
Au 1 ^{er} janvier 2013	156 \$	34 \$	81 \$	271 \$
Ajouts	27	88	78	193
Utilisation	(1)	(71)	(31)	(103)
Reprise	–	(2)	(4)	(6)
Effet des intérêts ²⁾	(27)	–	1	(26)
Au 31 décembre 2013	155	49	125	329
Ajouts ¹⁾	8	54	79	141
Utilisation	(6)	(62)	(96)	(164)
Reprise ¹⁾	(8)	–	(2)	(10)
Effet des intérêts ²⁾	171	–	1	172
Au 31 décembre 2014	320 \$	41 \$	107 \$	468 \$
Courantes	13 \$	49 \$	48 \$	110 \$
Non courantes	142	–	77	219
Au 31 décembre 2013	155 \$	49 \$	125 \$	329 \$
Courantes	21 \$	41 \$	64 \$	126 \$
Non courantes	299	–	43	342
Au 31 décembre 2014	320 \$	41 \$	107 \$	468 \$

1) Les ajouts au poste « Autres » comprennent un montant de 41 \$ et la reprise au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprend un montant de 8 \$ découlant des ajustements apportés à la répartition du prix d'achat provisoire d'une entreprise, comme il est décrit à la note 17 e).

2) La différence de 164 \$ [(34) \$ en 2013] entre l'effet des intérêts dans le présent tableau et le montant présenté à la note 8 concerne les variations des taux d'actualisation applicables à la provision, cette différence étant incluse dans le coût des actifs connexes en l'incluant dans les (en la portant en réduction des) ajouts à la note 16.

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Nous établissons des provisions pour les passifs liés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation

normale des actifs en question. Nous prévoyons que les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers auront lieu aux alentours des dates où ces actifs non courants sont mis hors service.

Provisions liées au personnel

Les provisions liées au personnel ont principalement trait aux activités de restructuration (comme il est expliqué à la *note 15*). Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers est essentiellement de nature à court terme.

Autres

La provision pour autres éléments comprend les provisions au titre des litiges, des activités de restructuration liées à des personnes qui ne sont pas des employés (comme il est expliqué plus en détail à la *note 15*), des options de vente position vendeur, des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires liés à des acquisitions d'entreprises. À l'exception de ce qui est décrit dans le texte qui suit, nous prévoyons que les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers surviendront sur une période indéterminée s'échelonnant sur plusieurs années.

Comme il est expliqué plus en détail à la *note 23*, nous faisons l'objet d'un certain nombre de litiges et nous sommes au courant de certains autres litiges éventuels à notre égard. En ce qui concerne les litiges, nous établissons des provisions, lorsque celles-ci sont justifiées, après avoir tenu compte des évaluations juridiques, de l'information dont nous disposons actuellement et de la possibilité d'avoir recours à des contrats d'assurance ou autres. Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie liées aux réclamations juridiques ne peut être raisonnablement déterminé.

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour une contrepartie éventuelle, des options de vente position vendeur relativement à des participations ne donnant pas le contrôle, des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires acquis. Les sorties de trésorerie au titre des options de vente position vendeur ne devraient pas avoir lieu avant leur exercice initial en décembre 2015. La majorité des sorties de trésorerie à l'égard des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires acquis doivent se produire en 2015.

21 Dette à long terme

a) Éléments de la dette à long terme

Aux 31 décembre (en millions de dollars)			2014	2013
Série	Taux d'intérêt	Échéance		
Billets de TELUS Corporation				
CD	4,95 % ¹⁾	Mars 2017	696 \$	695 \$
CE	5,95 % ¹⁾	Avril 2015 ²⁾	–	499
CG	5,05 % ¹⁾	Décembre 2019	994	993
CH	5,05 % ¹⁾	Juillet 2020	995	995
CI	3,65 % ¹⁾	Mai 2016	598	597
CJ	3,35 % ¹⁾	Mars 2023	497	497
CK	3,35 % ¹⁾	Avril 2024	1 089	1 088
CL	4,40 % ¹⁾	Avril 2043	595	595
CM	3,60 % ¹⁾	Janvier 2021	397	397
CN	5,15 % ¹⁾	Novembre 2043	395	395
CO	3,20 % ¹⁾	Avril 2021	496	–
CP	4,85 % ¹⁾	Avril 2044	496	–
CQ	3,75 % ¹⁾	Janvier 2025	794	–
CR	4,75 % ¹⁾	Janvier 2045	395	–
			8 437	6 751
Papier commercial de TELUS Corporation				
	1,24 %	Jusqu'en mars 2015	130	–
Débetures de TELUS Communications Inc.				
2	11,90 % ¹⁾	Novembre 2015	125	125
3	10,65 % ¹⁾	Juin 2021	174	174
5	9,65 % ¹⁾	Avril 2022	246	245
B	8,80 % ¹⁾	Septembre 2025	198	198
			743	742
Dette à long terme			9 310 \$	7 493 \$
Tranche à court terme			255 \$	– \$
Tranche à long terme			9 055	7 493
Dette à long terme			9 310 \$	7 493 \$

1) Les intérêts sont payables semestriellement.

2) Le 7 août 2014, nous avons exercé notre droit de remboursement par anticipation, le 8 septembre 2014, de tous nos billets de série CE à 5,95 %. La prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme comptabilisée pour le trimestre clos le 30 septembre 2014 s'élève à 13 \$ avant l'impôt sur le résultat (se reporter à la *note 8*).

b) Billets de TELUS Corporation

Les billets sont nos obligations de premier rang non garanties et non subordonnées qui ont égalité de rang de paiement avec toutes nos obligations non garanties et non subordonnées existantes ou futures et ont priorité de paiement sur toute notre dette subordonnée existante ou future, mais sont réellement subordonnées à toute obligation existante ou future de nos filiales, ou garanties par ces dernières.

Les actes de fiducie régissant les billets contiennent certaines clauses restrictives qui, entre autres, limitent notre capacité et celle de certaines

de nos filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des transactions de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Le 1^{er} avril 2013, nous avons exercé notre droit de remboursement par anticipation, le 15 mai 2013, de tous nos billets de série CF à 4,95 % d'un montant total de 700 millions de dollars. La prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, qui a été comptabilisée au cours du trimestre clos le 30 juin 2013, s'élevait à 23 millions de dollars avant l'impôt sur le résultat (se reporter à la *note* 8).

Série	Émis	Échéance	Prix d'émission	Montant nominal en capital		Écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation	
				Émis initialement	En circulation à la date de l'état financier	Points de base	Date d'échéance
Billets à 4,95 % de série CD	Mars 2007	Mars 2017	999,53 \$	700 M\$	700 M\$	24 ¹⁾	s.o.
Billets à 5,05 % de série CG ²⁾	Décembre 2009	Décembre 2019	994,19 \$	1,0 G\$	1,0 G\$	45,5 ¹⁾	s.o.
Billets à 5,05 % de série CH ²⁾	Juillet 2010	Juillet 2020	997,44 \$	1,0 G\$	1,0 G\$	47 ¹⁾	s.o.
Billets à 3,65 % de série CI ²⁾	Mai 2011	Mai 2016	996,29 \$	600 M\$	600 M\$	29,5 ¹⁾	s.o.
Billets à 3,35 % de série CJ ²⁾	Décembre 2012	Mars 2023	998,83 \$	500 M\$	500 M\$	40 ³⁾	15 déc. 2022
Billets à 3,35 % de série CK ²⁾	Avril 2013	Avril 2024	994,35 \$	1,1 G\$	1,1 G\$	36 ³⁾	2 janv. 2024
Billets à 4,40 % de série CL ²⁾	Avril 2013	Avril 2043	997,68 \$	600 M\$	600 M\$	47 ³⁾	1 ^{er} oct. 2042
Billets à 3,60 % de série CM ²⁾	Novembre 2013	Janvier 2021	997,15 \$	400 M\$	400 M\$	35 ¹⁾	s.o.
Billets à 5,15 % de série CN ²⁾	Novembre 2013	Novembre 2043	995,00 \$	400 M\$	400 M\$	50 ³⁾	26 mai 2043
Billets à 3,20 % de série CO ²⁾	Avril 2014	Avril 2021	997,39 \$	500 M\$	500 M\$	30 ³⁾	5 mars 2021
Billets à 4,85 % de série CP ²⁾	Avril 2014	Avril 2044	998,74 \$	500 M\$	500 M\$	46 ³⁾	5 oct. 2043
Billets à 3,75 % de série CQ ²⁾	Septembre 2014	Janvier 2025	997,75 \$	800 M\$	800 M\$	38,5 ³⁾	17 oct. 2024
Billets à 4,75 % de série CR ²⁾	Septembre 2014	Janvier 2045	992,91 \$	400 M\$	400 M\$	51,5 ³⁾	17 juill. 2044

- 1) Les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du montant en capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation.
- 2) Nous devons faire une offre de rachat de ces billets à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de rachat à la survenance d'un événement déclencheur de changement de contrôle, comme il est décrit dans l'acte de fiducie supplémentaire.
- 3) À tout moment avant les dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau, les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation. À partir des dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, les billets sont remboursables par anticipation en totalité, mais non en partie, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours à un prix de remboursement par anticipation égal à 100 % du montant en capital respectif.

c) Papier commercial de TELUS Corporation

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti, garanti par notre facilité de crédit consorsial de 2,25 milliards de dollars (se reporter à la *note 21 d*), ce qui nous permet d'émettre du papier commercial d'un montant maximal global de 1,2 milliard de dollars, dont le produit sera utilisé aux fins générales de la société, notamment à titre de dépenses d'investissement et de placements. La dette sous forme de papier commercial est exigible dans un délai de un an et est classée à titre de tranche à court terme de la dette à long terme étant donné que les montants sont entièrement soutenus et que nous prévoyons qu'ils continueront d'être soutenus par la facilité de crédit renouvelable qui ne comporte aucune exigence de remboursement au cours de la prochaine année.

d) Facilité de crédit de TELUS Corporation

Au 31 décembre 2014, TELUS Corporation avait une facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 2,25 milliards de dollars, venant à échéance le 31 mai 2019, avec un consortium d'institutions financières, qui servira aux fins générales de la société, notamment pour garantir le papier commercial.

La facilité de crédit de TELUS Corporation porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux d'acceptation bancaire ou au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation ne doit pas être supérieur à 4,00:1,00 et notre ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur les charges d'intérêts ne doit pas être inférieur à 2,00:1,00, selon le sens donné à chacun de ces ratios en vertu de la facilité de crédit.

L'accès continu à la facilité de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une notation du crédit en particulier.

Aux 31 décembre (en millions)	2014	2013
Montant net disponible	2 120 \$	2 000 \$
Garantie du papier commercial	130	–
Montant brut disponible	2 250 \$	2 000 \$

Au 31 décembre 2014, nous disposions de lettres de crédit en cours de 164 millions de dollars (1 million de dollars en 2013), lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire engagée. Nous disposions de facilités de lettres de crédit engagées qui sont arrivées à échéance en 2014 (des facilités engagées de 114 millions de dollars en 2013, venant à échéance au milieu de 2014 et dont le montant total a été utilisé). En outre, nous disposions de lettres de crédit supplémentaires de 404 millions de dollars qui nous ont permis

de participer aux enchères de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz qu'Industrie Canada a tenues en 2014, tel qu'il est décrit plus en détail à la note 17 a); parallèlement au financement de l'acquisition de licences de spectre dans la bande de fréquence de 700 MHz le 2 avril 2014, ces lettres de crédit supplémentaires ont été éteintes. Nous avons également conclu d'autres facilités sous forme de lettres de crédit qui nous permettront de participer aux enchères de spectre concernant le spectre des SSFE-3 et la bande de fréquence de 2 500 MHz qu'Industrie Canada prévoit tenir en 2015. En vertu des conditions des enchères, les communications entre les soumissionnaires susceptibles de fournir des indices sur les stratégies de soumission, y compris la référence aux préférences en matière de blocs, de technologies ou d'évaluation, sont interdites jusqu'à la date limite de paiement final prévue pour les enchères. La divulgation du montant précis de nos lettres de crédit pourrait être interprétée comme un moyen utilisé pour faire état de nos intentions en ce qui a trait aux soumissions. Le montant maximal des lettres de crédit que tout participant individuel pourrait être tenu de livrer pour les deux enchères combinées s'élève à environ 200 millions de dollars.

e) Débentures de TELUS Communications Inc.

Les débentures des séries 2, 3 et 5 en circulation ont été émises par BC TEL, une société absorbée par TELUS Communications Inc., en vertu d'un acte de fiducie daté du 31 mai 1990. Les débentures de série B en circulation ont été émises par AGT Limited, une société absorbée par TELUS Communications Inc., en vertu d'un acte de fiducie daté du 24 août 1994, ainsi que d'un acte de fiducie supplémentaire daté du 22 septembre 1995.

Série	Émis	Échéance	Montant nominal en capital			Écart au titre de la valeur actuelle de remboursement (points de base)
			Prix d'émission	Émis initialement	En circulation à la date de l'état financier	
Débentures à 11,90 % de série 2	Novembre 1990	Novembre 2015	998,50 \$	125 M\$	125 M\$	s.o. (non rachetables)
Débentures à 10,65 % de série 3	Juin 1991	Juin 2021	998,00 \$	175 M\$	175 M\$	s.o. (non rachetables)
Débentures à 9,65 % de série 5 ¹⁾	Avril 1992	Avril 2022	972,00 \$	150 M\$	249 M\$	s.o. (non rachetables)
Débentures à 8,80 % de série B	Septembre 1995	Septembre 2025	995,10 \$	200 M\$	200 M\$	15 ²⁾

- 1) Les débentures de série 4 étaient échangeables contre des débentures de série 5, au gré du porteur, à compter du 8 avril de chaque année au cours de la période de quatre ans allant de 1996 à 1999. Des débentures de série 4 d'un montant de 99 millions de dollars ont été échangées contre des débentures de série 5.
- 2) À tout moment avant les dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau, les débentures sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des débentures, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation.

Les débentures sont devenues des obligations de TELUS Communications Inc. aux termes d'un regroupement effectué le 1^{er} janvier 2001. Ces débentures ne sont garanties par aucune hypothèque, aucun nantissement ni aucune autre charge et sont assujéties à certaines clauses restrictives, notamment à une sûreté négative et à une limite sur l'émission de dette supplémentaire en fonction du ratio dette nette/total des capitaux investis et test de couverture des intérêts. Avec prise d'effet le 12 juin 2009, TELUS Corporation a garanti le paiement du capital et des intérêts des débentures.

f) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme calculés en fonction des sommes impayées au 31 décembre 2014 pour chacun des cinq prochains exercices sont présentées dans le tableau suivant.

Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions)	
2015	255 \$
2016	600
2017	700
2018	–
2019	1 000
Par la suite	6 824
Sorties de trésorerie futures à l'égard des remboursements de capital de la dette à long terme	9 379
Sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires ¹⁾	4 826
Échéances contractuelles non actualisées (note 4 c)	14 205 \$

- 1) Les sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires pour le papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit, le cas échéant, ont été calculés en fonction des taux en vigueur au 31 décembre 2014.

a) Généralités

Le tableau suivant présente notre capital social autorisé.

Aux 31 décembre	2014	2013
Actions privilégiées de premier rang	1 milliard	1 milliard
Actions privilégiées de second rang	1 milliard	1 milliard
Actions ordinaires	2 milliards	2 milliards

Seuls les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter lors de nos assemblées générales, chaque détenteur d'actions ordinaires pouvant exercer une voix par action ordinaire détenue à ces assemblées. En ce qui concerne le paiement de dividendes et la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de notre part ou de toute autre distribution de nos actifs entre nos actionnaires aux fins de la liquidation de nos affaires, l'ordre de priorité est le suivant : actions privilégiées de premier rang, actions privilégiées de second rang et, enfin, actions ordinaires.

Au 31 décembre 2014, environ 49 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, sur le capital autorisé, dans le cadre des régimes d'options sur actions (se reporter à la note 13 b).

b) Fractionnement d'actions

Un fractionnement de nos actions ordinaires à raison de deux actions pour une a été réalisé le 16 avril 2013. À moins d'indication contraire, toutes les données concernant le nombre d'actions en circulation, les montants par action et les renseignements concernant la rémunération fondée sur des actions présentés dans les présents états financiers consolidés tiennent compte du fractionnement.

c) Échange d'actions

Le 4 février 2013, conformément aux modalités d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal, nous avons échangé toutes nos actions sans droit de vote alors émises et en circulation pour des actions ordinaires à raison de une pour une.

d) Rachat d'actions à des fins d'annulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Comme il est précisé à la note 3, nous pouvons racheter nos actions à des fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, nous avons racheté à des fins d'annulation, par l'entremise de la Bourse de Toronto, de la Bourse de New York, d'autres types de plateformes de négociation ou autrement, dans la mesure permise par les lois et règlements sur les valeurs mobilières applicables, y compris des achats en bloc faisant l'objet de négociations privées, environ 13 millions de nos actions ordinaires et nous avons ainsi atteint le montant maximal de 500 millions de dollars le 23 septembre 2014, dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui devait se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2014. De la même façon, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, nous avons racheté à des fins d'annulation environ 31,2 millions de nos actions ordinaires et avons ainsi atteint le montant maximal de la soumission de 1 milliard de dollars le 24 septembre 2013, dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui devait se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2013. L'excédent du prix d'achat sur la valeur moyenne attribuée aux actions rachetées aux fins d'annulation est comptabilisé dans les bénéfices non distribués. Nous cessons de considérer les actions comme étant en circulation à la date d'achat des actions, même si l'annulation réelle des actions par l'agent de transfert et l'agent chargé de la tenue des registres ne se produit qu'en temps opportun à une date ultérieure rapprochée.

Le 29 septembre 2014, nous avons annoncé que notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant à racheter et à annuler, entre le 1^{er} octobre 2014 et le 30 septembre 2015, un nombre maximal de 16 millions de nos actions ordinaires (pour un montant maximal de 500 millions de dollars), a été approuvée. En outre nous avons mis en place un programme de rachat d'actions automatique avec un courtier, qui nous permettra de racheter nos actions ordinaires en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités à des moments auxquels nous ne serions pas autorisés à négocier nos actions pendant les périodes internes d'interdiction de transiger, y compris les périodes trimestrielles prévues à cet effet. De tels rachats seront déterminés par le courtier à sa seule discrétion, selon les paramètres que nous avons établis. Nous comptabilisons un passif et une imputation au capital social et aux bénéfices non distribués relativement aux rachats qui pourraient avoir lieu durant ces périodes d'interdiction en fonction des paramètres de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, à la date de l'état de la situation financière.

En ce qui a trait à notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015, au cours du mois clos le 31 janvier 2015, 492 000 de nos actions ordinaires ont été rachetées en vertu du programme de rachat d'actions automatique, pour un montant de 21 millions de dollars.

23

Engagements et passifs éventuels

a) Baux

Nous occupons des locaux loués dans divers emplacements et exploitons des terrains, des bâtiments et de l'équipement aux termes de contrats de location simple. Comme il est précisé à la note 15, nous avons regroupé des biens immobiliers abritant les services administratifs et, dans certains cas, cela a donné lieu à la sous-location de terrains et de bâtiments. Les paiements minimaux futurs aux termes des contrats de location simple s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2014			2013		
Exercices se clôturant (en millions) ¹⁾	Contrats de location simple conclus avec des bailleurs sans lien de dépendance ¹⁾	Contrats de location simple avec des bailleurs qui sont des parties liées ²⁾	Total	Contrats de location simple conclus avec des bailleurs sans lien de dépendance ¹⁾	Contrats de location simple avec des bailleurs qui sont des parties liées ²⁾	Total
D'ici 1 an	214 \$	5 \$	219 \$	209 \$	1 \$	210 \$
D'ici 2 ans	191	6	197	185	6	191
D'ici 3 ans	159	6	165	158	6	164
D'ici 4 ans	138	6	144	130	6	136
D'ici 5 ans	116	6	122	109	6	115
Par la suite	640	110	750	588	115	703
	1 458 \$	139 \$	1 597 \$	1 379 \$	140 \$	1 519 \$

- Dans ce tableau, les montants non significatifs des encaissements minimaux découlant des sous-contrats de location simple de terrains et bâtiments ont été portés en déduction des paiements minimaux aux termes des contrats de location. Les paiements minimaux aux termes des contrats de location excluent les coûts d'occupation et, par conséquent, seront différents des montants futurs présentés relativement aux charges liées aux contrats de location simple. Au 31 décembre 2014, les engagements en vertu des contrats de location simple relativement aux coûts d'occupation totalisaient 873 \$ (896 \$ en 2013).
- Tel qu'il est décrit à la note 18 d), nous avons conclu un contrat de location simple et avons conclu une lettre d'intention à l'égard d'un contrat de location simple avec les coentreprises immobilières. Ce tableau comprend la totalité des paiements minimaux aux termes des contrats de location à payer en vertu du contrat de location conclu avec Jardin TELUS. Une tranche de 70 \$ du montant total (70 \$ en 2013) est payable à notre participation économique dans la coentreprise immobilière et un montant de 69 \$ (70 \$ en 2013) est payable à la participation économique de notre partenaire dans la coentreprise immobilière. La lettre d'intention à l'égard d'un contrat de location de TELUS Sky n'a pas été incluse dans ce tableau.

Du montant total ci-dessus, au 31 décembre 2014 :

- Une tranche d'environ 36 % (40 % en 2013) concernait nos cinq plus importants baux, qui visaient tous des locaux pour bureaux selon des durées variées et comportaient des dates d'échéance s'échelonnant de 2024 à 2034 (dates d'échéance s'échelonnant de 2024 à 2034 en 2013); la durée moyenne pondérée de ces contrats est d'environ 14 ans (14 ans en 2013).
- Une tranche d'environ 28 % (27 % en 2013) concernait les contrats de location relatifs à des emplacements dotés d'équipement de communications sans fil; la durée moyenne pondérée de ces contrats, lesquels comportent diverses échéances, est d'environ 16 ans (15 ans en 2013).

b) Obligations en matière d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous fournissons une indemnisation à l'égard de certaines transactions. Ces obligations en matière d'indemnisation prévoient différentes durées. Ces indemnisations nous obligent à compenser les parties indemnisées pour les coûts engagés découlant du défaut de se conformer à ses obligations contractuelles, de litiges ou de sanctions légales ou de dommages-intérêts dont la partie indemnisée pourrait faire l'objet. Dans certains cas, ces obligations en matière d'indemnisation ne comportent aucun plafond. Le montant maximal général en vertu d'une obligation en matière d'indemnisation dépendra des événements et des conditions à venir et, par conséquent, il ne peut pas être évalué de manière raisonnable. Le cas échéant, une obligation en matière d'indemnisation est enregistrée à titre de passif. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où de telles transactions sont effectuées, nous n'avons jamais fait de paiement important en vertu de ces obligations en matière d'indemnisation.

En ce qui a trait à la cession, en 2001, de nos activités liées aux annuaires, nous avons accepté de prendre en charge une quote-part proportionnelle des frais accrus de publication des annuaires pour le nouveau propriétaire si l'augmentation découle d'un changement relatif aux exigences réglementaires applicables du CRTC. Notre quote-part est de 15 % jusqu'en mai 2016.

En outre, si une mesure du CRTC empêchait le propriétaire de réaliser les activités liées aux annuaires qui sont précisées dans l'entente, TELUS indemniserait le propriétaire à l'égard de toute perte subie par ce dernier.

Se reporter à la note 18 pour obtenir des détails concernant nos garanties fournies aux coentreprises immobilières.

Au 31 décembre 2014, nous n'avons comptabilisé aucun passif en ce qui a trait à nos engagements d'indemnisation.

c) Réclamations et poursuites

Généralités

Nous faisons l'objet de diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. Aussi, nous avons reçu un avis, ou sommes au courant, de certaines réclamations éventuelles (incluant les réclamations en matière de propriété intellectuelle concernant la contrefaçon) à notre égard et, dans certains cas, à l'égard de plusieurs autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques, des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Cependant, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, sauf en ce qui concerne les éléments qui suivent.

Recours collectifs autorisés

Les recours collectifs contre nous comprennent :

- Un recours collectif intenté en 2004 en Saskatchewan contre un certain nombre de fournisseurs de services mobiles, anciens et existants, y compris nous-mêmes, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, des déclarations inexactes, un enrichissement injustifié ainsi qu'une violation des règles de concurrence, des pratiques commerciales et des lois visant la protection des consommateurs au Canada, en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. En septembre 2007, la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a autorisé un recours collectif national, qui portait uniquement sur l'allégation d'enrichissement injustifié; tous les appels relatifs à cette décision ont été épuisés.
- Un recours collectif intenté en 2008 en Ontario, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario, une infraction à la *Loi sur la concurrence* et un enrichissement injustifié, relativement à notre pratique visant à « arrondir » le temps d'antenne des téléphones mobiles à la minute la plus près et de facturer en fait pour la minute entière. En novembre 2014, un recours collectif intenté en Ontario a été autorisé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario; ce recours allègue qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur*, et un enrichissement injustifié. La décision d'autoriser le recours collectif fait actuellement l'objet d'un appel.
- Un recours collectif intenté en 2012 au Québec, alléguant que nous avons modifié unilatéralement et incorrectement les contrats de clients afin de hausser divers tarifs liés aux services mobiles optionnels, ce qui est contraire à la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et au Code civil du Québec. Le 13 juin 2013, la Cour supérieure du Québec a autorisé ce recours collectif. Ce recours collectif fait suite à un recours collectif pour préjudice immatériel intenté en 2008 au Québec, alléguant que nous avons modifié unilatéralement et incorrectement les contrats de clients afin de facturer des frais pour les messages texte entrants. Le 8 avril 2014, un jugement se prononçant en partie contre TELUS a été rendu relativement au recours collectif intenté en 2008. Ce jugement fait l'objet d'un appel.

Nous croyons que nous disposons d'une bonne défense à l'égard de ces recours. Si le dénouement final de ces poursuites se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif à notre situation financière et nos résultats d'exploitation; les évaluations et les hypothèses de la direction supposent qu'une estimation fiable des risques courus ne peut être faite compte tenu de l'incertitude persistante en ce qui a trait aux causes d'action.

Recours collectifs non autorisés

Les recours collectifs non autorisés contre nous comprennent ce qui suit :

- Deux recours collectifs intentés contre nous en 2005 en Colombie-Britannique et en Alberta, respectivement, alléguant que nous avons observé des pratiques commerciales trompeuses en facturant les appels entrants à partir du moment où l'appelant se connecte au réseau plutôt qu'à partir du moment où l'appel entrant est acheminé au destinataire.
- Un recours collectif contre notre société et d'autres entreprises de télécommunications canadiennes intenté en 2008 en Saskatchewan, qui allègue, entre autres, que nous n'avons pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1 et que nous avons de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux. Un recours collectif essentiellement identique a été intenté en Alberta au même moment, mais la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a déclaré que ce recours collectif avait pris fin dès 2009.

- Un recours collectif intenté en 2013 en Colombie-Britannique contre nous, contre d'autres entreprises de télécommunications et contre des fabricants de téléphones cellulaires allègue que l'utilisation prolongée de téléphones cellulaires a des effets néfastes sur la santé.
- Des recours collectifs intentés en 2014 au Québec et en Ontario contre nous, au nom des clients de Public Mobile, qui allèguent que les modifications que nous avons apportées à la technologie, aux services et aux forfaits enfreignent nos obligations prévues par la loi et nos obligations jurisprudentielles.
- Un certain nombre de recours collectifs contre des entreprises de télécommunications canadiennes alléguant diverses causes d'actions en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système, y compris les recours suivants :
 - Des recours collectifs d'accompagnement au recours collectif autorisé intenté en 2004 en Saskatchewan ont été déposés dans huit des neuf autres provinces du Canada. Les recours collectifs déposés en Colombie-Britannique et au Manitoba ont été rejetés ou suspendus et des demandes sont en cours de négociation pour rejeter le recours collectif intenté en Alberta et en Ontario. Une demande de suspension du recours collectif intenté en Nouvelle-Écosse a été refusée mais a fait l'objet d'un appel. Les autres recours collectifs n'ont pas progressé.
 - Un deuxième recours collectif déposé en 2009 en Saskatchewan par l'avocat du plaignant responsable du recours collectif intenté en 2004 en Saskatchewan à la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur les recours collectifs avec option de retrait dans cette province. Ce recours collectif comporte essentiellement les mêmes allégations que le recours collectif intenté en 2004 en Saskatchewan, et a été suspendu par le tribunal en décembre 2009 pour abus de procédure à la demande des plaignants, sous réserve de changements futurs dans les circonstances. La demande distincte des plaignants visant à interjeter appel et à lever la suspension a été rejetée en 2013.
 - Un recours collectif déposé en 2011 en Colombie-Britannique allègue des informations trompeuses et un enrichissement injustifié. Le 5 juin 2014, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a rejeté la demande d'accréditation du plaignant en ce qui a trait à ce recours collectif; le plaignant a interjeté appel et nous attendons un jugement sur cet appel.
 - Un recours collectif a été déposé en 2013 en Alberta par l'avocat du plaignant responsable du recours collectif autorisé intenté en 2004 en Saskatchewan. Ce recours collectif semble être une action en nullité et l'avocat du plaignant a déposé un recours collectif de remplacement en 2014.

Nous croyons que nous disposons d'une bonne défense à l'égard de ces recours. Si le dénouement final de ces poursuites se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif à notre situation financière et nos résultats d'exploitation; les évaluations et les hypothèses de la direction supposent qu'une estimation fiable des risques courus ne peut être faite compte tenu de l'incertitude persistante en ce qui a trait à la cause d'action.

Réclamations en matière de propriété intellectuelle

Les réclamations et les réclamations éventuelles que nous recevons comprennent un avis de demande en poursuite portant sur certains produits mobiles utilisés sur notre réseau qui violeraient deux brevets de tiers. La possibilité d'une responsabilité et l'importance d'une perte potentielle ne peuvent être déterminées pour l'instant de façon fiable.

24

Transactions entre parties liées

a) Placements dans des entités contrôlées importantes

Aux 31 décembre		2014	2013
	Pays dans lequel elles ont été constituées	Pourcentage d'actions détenues par l'entité mère immédiate	
Entité mère			
TELUS Corporation	Canada		
Entités contrôlées			
TELUS Communications Inc.	Canada	100 %	100 %
SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE	Canada	100 %	100 %
Société TELUS Communications	Canada	100 %	100 %

b) Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants ont le pouvoir et la responsabilité de superviser, de planifier, de diriger et de contrôler nos activités, et ils comprennent les membres de notre conseil d'administration (y compris notre président dirigeant du conseil) et notre équipe de la haute direction.

La charge de rémunération totale pour les principaux dirigeants et la composition de celle-ci se résument comme suit :

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	2014	2013
Avantages à court terme	11 \$	11 \$
Prestations de retraite ¹⁾ et autres avantages postérieurs à l'emploi	4	4
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	30	25
	45 \$	40 \$

- 1) Les membres de notre équipe de la haute direction, y compris notre président dirigeant du conseil, sont des membres de notre régime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation et de nos régimes de retraite complémentaires non enregistrés et non contributifs à prestations définies ou des membres de l'un de nos régimes de retraite à cotisations définies.
- 2) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la rémunération fondée sur des actions est présentée déduction faite d'un montant de 6 \$ (5 \$ en 2013) relatif à l'incidence des dérivés utilisés pour gérer la charge de rémunération fondée sur des actions (*note 13 c*). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, un montant de 5 \$ (5 \$ en 2013) est compris dans la rémunération fondée sur des actions, composée de la charge au titre des unités d'actions restreintes et des droits différés à la valeur d'actions découlant de variations de la juste valeur de marché des actions correspondantes qui ne sont pas touchées par les dérivés utilisés pour gérer la charge de rémunération fondée sur des actions.

Comme il est indiqué à la *note 13*, nous avons consenti des attributions de rémunération fondée sur des actions pour les exercices 2014 et 2013. À l'égard de nos principaux dirigeants, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la juste valeur totale, à la date d'attribution, des unités d'actions restreintes attribuées s'établissait à 22 millions de dollars (19 millions de dollars en 2013); aucune option sur actions n'a été attribuée à nos principaux dirigeants pour les exercices 2014 et 2013. Étant donné que la plupart de ces attributions sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc ou graduelle et ont des durées de services requises s'échelonnant sur plusieurs années, la charge sera comptabilisée proportionnellement sur un certain nombre d'exercices et, par conséquent, seulement une partie des attributions de l'exercice 2014 et de l'exercice 2013 est comprise dans les montants présentés dans le tableau précédent.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les principaux dirigeants (y compris les retraités) ont exercé 245 320 options sur actions (1 655 410 options sur actions en 2013) qui avaient une valeur intrinsèque de 5 millions de dollars (28 millions de dollars en 2013) au moment de l'exercice, reflétant un prix moyen pondéré à la date de l'exercice de 40,54 \$ (35,36 \$ en 2013).

Les montants de passif comptabilisés au titre des attributions de rémunération fondée sur des actions aux principaux dirigeants se résument comme suit :

Aux 31 décembre (en millions)	2014	2013
Unités d'actions restreintes	50 \$	20 \$
Droits différés à la valeur d'actions ¹⁾	31	31
	81 \$	51 \$

- 1) Notre régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention de nos administrateurs prévoit qu'en plus de recevoir son attribution d'actions annuelle pour ce qui est des droits différés à la valeur d'actions, un administrateur peut choisir de recevoir sa provision annuelle d'administrateur et ses jetons de présence aux réunions en droits différés à la valeur d'actions, en actions de participation ou en espèces. Les droits différés à la valeur d'actions donnent aux administrateurs le droit de recevoir un nombre spécifique d'actions de participation ou un paiement en espèces fondé sur la valeur de ces actions. Les droits différés à la valeur d'actions sont payés lorsqu'un administrateur cesse d'être administrateur pour une raison quelconque. Ces droits sont versés au moment choisi par l'administrateur conformément au régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs; au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, un montant de 7 \$ (1 \$ en 2013) a été payé.

Nos principaux dirigeants reçoivent des services de télécommunications de notre part, qui sont non significatifs et de nature privée.

Les contrats de travail conclus avec les membres de l'équipe de la haute direction prévoient généralement des indemnités de départ si un membre de la haute direction est congédié sans motif valable qui sont les suivantes : généralement 18 à 24 mois de salaire de base, les avantages et l'accumulation d'années de service ouvrant droit à pension en remplacement du préavis et 50 % du salaire de base en remplacement d'une prime en espèces annuelle. En cas de changement de contrôle, les membres de l'équipe de la haute direction, y compris le président dirigeant du conseil, n'auront pas droit à un traitement différent de celui qui est réservé à nos autres employés en ce qui concerne la rémunération fondée sur des actions dont les droits ne sont pas acquis.

c) Transactions impliquant les régimes de retraite à prestations définies

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, nous avons fourni des services de gestion et d'administration à nos régimes de retraite à prestations définies; les charges liées à ces services ont été établies selon la méthode du recouvrement des coûts et se sont chiffrées à 5 millions de dollars (5 millions de dollars en 2013).

d) Transactions avec les coentreprises immobilières

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, nous avons conclu des transactions avec les coentreprises immobilières, lesquelles sont des parties liées, comme il est décrit à la *note 18*.

a) État de la situation financière

Aux 31 décembre (en millions)	Note	2014	2013
Débiteurs			
Créances clients	4 b)	1 214 \$	1 212 \$
Montants courus à recevoir – clients		120	123
Provision pour créances douteuses	4 b)	(44)	(40)
		1 290	1 295
Montants courus à recevoir – autres		193	166
		1 483 \$	1 461 \$
Stocks¹⁾			
Appareils mobiles, pièces et accessoires		284 \$	286 \$
Autres		36	40
		320 \$	326 \$
Autres actifs non courants			
Actif au titre des régimes de retraite	14 a)	49 \$	325 \$
Avances sur facilités de crédit aux fins des travaux de construction	18 d)	102	51
Avances consenties à la coentreprise immobilière et garanties par l'hypothèque sur la tour d'habitation en copropriété	18 b)	18	18
Placements		49	48
Autres		115	88
		333 \$	530 \$
Créditeurs et charges à payer			
Charges à payer		857 \$	759 \$
Paie et autres charges salariales connexes		399	367
Passif lié aux unités d'actions restreintes		122	8
		1 378	1 134
Dettes fournisseurs		458	458
Intérêts à payer		105	82
Autres		78	61
		2 019 \$	1 735 \$
Facturation par anticipation et dépôts de clients			
Facturation par anticipation		686 \$	661 \$
Comptes de report réglementaires		17	25
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients		21	23
Dépôts des clients		29	20
		753 \$	729 \$

Aux 31 décembre (en millions)	Note	2014	2013
Autres passifs non courants			
Passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	14 a)	690 \$	362 \$
Autres		128	122
Passifs liés aux unités d'actions restreintes et aux droits différés à la valeur d'action		60	87
		878	571
Comptes de report réglementaires		16	33
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients		37	44
Profit différé sur les transactions de cession-bail de bâtiments		-	1
		931 \$	649 \$

1) Le coût des biens vendus pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 était de 1 621 \$ (1 480 \$ en 2013).

b) Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	Note	2014	2013
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation			
Débiteurs		(20)\$	81 \$
Stocks		3	24
Charges payées d'avance		(31)	21
Créditeurs et charges à payer		173	46
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir et à payer, montant net		(165)	(7)
Facturation par anticipation et dépôts de clients		20	15
Provisions		(44)	7
		(64)\$	187 \$
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre			
Ajouts d'immobilisations, excluant les licences de spectre			
Dépenses d'investissement			
Immobilisations corporelles	16	(1 918)\$	(1 645)\$
Immobilisations incorporelles	17 a)	(441)	(465)
		(2 359)	(2 110)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprises dans les ajouts		(172)	24
		(2 531)	(2 086)
Éléments hors trésorerie compris dans les éléments précédents			
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'investissement connexes		(6)	85
Variation hors trésorerie au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations		164	(34)
		158	51
		(2 373)\$	(2 035)\$

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	Note	2014	2013
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions et placements connexes			
Acquisitions et placements connexes	17 e)	(45)\$	(287)\$
Trésorerie acquise		1	21
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'investissement connexes et des provisions non courantes connexes		(5)	5
		(49)\$	(261)\$
Dividendes versés aux détenteurs d'actions de participation			
	12		
Dividendes de la période courante			
Déclarés		(935)\$	(866)\$
Tranche payable à la fin de la période		244	222
		(691)	(644)
Dividendes déclarés à une période précédente et payables dans la période considérée			
		(222)	(208)
		(913)\$	(852)\$
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation (compte non tenu des variations du passif au titre de l'engagement relatif au programme de rachat d'actions automatique)			
Actions ordinaires rachetées dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités			
		(615)\$	(1 000)\$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités de financement connexes			
		3	–
		(612)\$	(1 000)\$

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	2014	2013
Émission de titres de créance à long terme		
Papier commercial de TELUS Corporation	4 046 \$	2 130 \$
Facilité de crédit de TELUS Corporation	1 034	–
Billets de TELUS Corporation	2 193	2 489
	7 273 \$	4 619 \$
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme		
Papier commercial de TELUS Corporation	(3 916)\$	(2 375)\$
Facilité de crédit de TELUS Corporation	(1 034)	–
Billets de TELUS Corporation	(500)	(1 000)
	(5 450)\$	(3 375)\$
Intérêts versés		
Montant payé à l'égard des charges d'intérêts	(399)\$	(341)\$
Montant payé à l'égard de la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme	(13)	(23)
	(412)\$	(364)\$

Glossaire

3G (troisième génération) : Technologie mobile permettant les capacités multimédias et l'accès haute vitesse sans fil mobile à Internet par la transmission de données par paquets. 3G désigne généralement les réseaux HSPA.

4G (quatrième génération) : Selon la définition de l'Union internationale des télécommunications, prochaine génération des technologies mobiles, notamment HSPA+, LTE et LTE évoluée.

Abstention : Politique consistant à s'abstenir de réglementer des services de télécommunications pour s'appuyer plutôt sur la concurrence et les forces du marché.

Activités autres que celles d'une ESLT : Activités de télécommunications de TELUS à l'extérieur de ses territoires ESLT d'exploitation traditionnels, lorsqu'elle exerce des activités entrant en concurrence avec celles de l'ESLT (en Ontario, dans la plus grande partie du Québec).

Application : Programme ou application qui fournit une fonction aux utilisateurs d'un appareil mobile, d'un téléviseur ou d'un ordinateur pour répondre à un besoin précis ou remplir un but précis.

Boucle locale : Trajectoire de transmission entre le réseau de télécommunications et le terminal du client.

Carte SIM (module d'identification de l'abonné, d'après l'anglais *subscriber identification module*) : Puce électronique servant à identifier un abonné particulier du réseau mobile en tant qu'utilisateur autorisé. Des renseignements personnels, des numéros de téléphone, des messages textes et d'autres données peuvent être mis en mémoire sur une carte SIM.

CDMA (accès multiple par répartition de codes, d'après l'anglais *code division multiple access*) : Technologie mobile qui permet de diffuser un signal sur une bande de fréquences plus large que le signal pour permettre à de nombreux utilisateurs d'utiliser une bande commune et pour assurer la sécurité et la confidentialité du signal.

Centre de données Internet : Centre de données pour les applications hébergées et le stockage et la gestion de données. Au moyen de ses centres de données Internet, TELUS gère des applications et des contenus, dont le courriel, l'hébergement Web, les services de messagerie vocale et textuelle, le commerce électronique, l'archivage de données, le contenu personnel et les services Web évolués.

CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) : Organisme de réglementation fédéral des radiodiffuseurs et des télédiffuseurs, ainsi que des sociétés de câblodistribution et de télécommunications au Canada.

Décodeur : Appareil qui se branche à un téléviseur et qui convertit un signal en contenu affiché à l'écran du téléviseur. Dans le cas d'un service de télévision sur IP, le décodeur permet des communications bidirectionnelles sur le réseau IP.

ENP (enregistreur numérique personnel) : Décodeur interactif doté d'un lecteur de disque dur qui permet l'enregistrement, le stockage et la lecture d'émissions télévisuelles.

ESLT (entreprise de service local titulaire) : Entreprise de télécommunications établie qui fournit le service téléphonique local.

EVDO (d'après l'anglais *evolution data optimized*) : Norme de la famille CDMA, qui correspond au protocole de radiocommunication à large bande mobile pour le téléchargement de données à des vitesses pouvant atteindre 2,4 Mbps. EVDO Rev A procure des débits de téléchargement de données pouvant atteindre 3,1 Mbps.

FTTx (fibre optique dans le réseau d'accès, d'après l'anglais *fibre to the x*) : Terme générique englobant toute architecture de réseau à large bande employant la fibre optique pour remplacer la totalité ou une partie des lignes de cuivre locales existantes. FTTH indique une fibre optique jusqu'au domicile tandis que FTTN peut indiquer soit une fibre optique jusqu'au nœud soit une fibre optique jusqu'au quartier.

GPON (réseau optique passif gigabit, d'après l'anglais *gigabit-capable passive optical network*) : Technologie de transmission de données par fibre optique qui procure des débits de téléchargement et de téléversement à des vitesses pouvant atteindre 2,5 Gbps et 1,25 Gbps respectivement.

Hébergement : Service de gestion de données qui consiste à stocker, à diffuser et à conserver de façon sécurisée des services et des applications TI pour des clients.

HSPA+ (accès haute vitesse par paquets plus, d'après l'anglais *high-speed packet access plus*) : Technologie 4G assurant des débits de téléchargement de données sans fil étalonnés par le fabricant jusqu'à 21 Mbps (vitesses typiques prévues se situant entre 4 et 6 Mbps).

HSPA+ à deux canaux : Technologie 4G utilisant des techniques multiplexes évoluées pour combiner deux porteuses de données sans fil, assurant chacune des débits de téléchargement pouvant atteindre 21 Mbps, en une seule porteuse assurant des débits de téléchargement étalonnés par le fabricant jusqu'à 42 Mbps (vitesses typiques prévues se situant entre 7 et 14 Mbps).

IDEN (d'après l'anglais *integrated digital enhanced network*) : Technologie de réseau numérique patrimoniale mise au point par Motorola et utilisée par TELUS pour son service Mike, qui comprend également le service PTT.

Infonuagique : Système au moyen duquel des logiciels, des données et des services résident dans des centres de données accessibles à partir d'un appareil branché à Internet.

Internet des objets (IdO) : Évolution de la technologie « machine à machine », l'IdO est un réseau entre différents points d'accès (ou objets) à identifiant unique qui communiquent sans interaction humaine, le plus souvent par réseau mobile. Les systèmes recueillent, analysent et traitent l'information en temps réel. Ces systèmes servent à créer des entreprises, des foyers, des véhicules et des villes branchés et intelligents.

Itinérance : Service offert par des exploitants de réseaux de communications mobiles qui permet à un abonné d'utiliser son téléphone mobile alors qu'il se trouve dans la zone de service d'un autre exploitant.

Large bande : Voie permettant la transmission haute vitesse simultanée de services voix, données et vidéo à des débits d'au moins 1,5 Mbps.

LNPA2+ (ligne numérique à paire asymétrique 2+) : Technologie IP qui permet la transmission de la voix, de données et de vidéos par des lignes téléphoniques de cuivre en place et trois diffusions vidéo en continu simultanées dans une maison.

LTE (évolution à long terme, d'après l'anglais *long-term evolution*) : Technologie de télécommunications mobiles 4G pouvant atteindre des débits mobiles à large bande évolués, qui s'impose comme la norme mondiale du secteur de la mobilité. Dans les zones de couverture 4G LTE de TELUS, les débits de téléchargement de pointe étalonnés par le fabricant peuvent aller, à l'heure actuelle, jusqu'à 110 Mbps (débits typiques prévus se situant entre 12 et 45 Mbps). La technologie LTE évoluée perfectionne cette technologie par des débits plus rapides et des capacités plus grandes.

MàM (machine à machine) : Technologies et appareils en réseau qui échangent de l'information et peuvent exécuter des fonctions sans assistance humaine.

Mbps (megabits par seconde) : Unité de débit de transmission de données utilisée pour mesurer la quantité de données transmises par seconde entre deux points de télécommunication ou à l'intérieur d'un réseau. Un mégabit par seconde (Mbps) correspond à un million de bits par seconde; et un gigabit par seconde (Gbps) correspond à un milliard de bits par seconde.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités : Opération d'une durée déterminée par laquelle une société rachète soit à la bourse soit par achats privés ses propres actions pour les annuler.

Pénétration : Mesure, exprimée en pourcentage, dans laquelle un produit ou un service a été adopté par une clientèle potentielle dans un secteur géographique ou sur un marché donné.

Postpayé : Se dit de services payés après l'utilisation. Ce mode de paiement habituel permet de facturer à l'abonné, et à celui-ci de payer, après coup, la majeure partie des services qu'il a employés.

Prépayé : Se dit de services mobiles payés d'avance, et plus précisément d'une quantité déterminée de temps d'antenne ou de données que le client paie avant de l'utiliser.

Protocole Internet (ou IP, d'après l'anglais *Internet protocol*) : Protocole de transmission par paquets de données entre réseaux.

PTT (d'après l'anglais *push to talk*) : Service de communication bidirectionnel qui fonctionne comme un radiotéléphone avec un interrupteur à bouton. Avec le service PTT, la communication ne peut voyager que dans une seule direction à un moment donné. Nous offrons le service PTT par la fonction TELUS Link sur notre réseau 4G.

Réseau à fibre optique : Réseau qui permet la transmission d'impulsions lumineuses sur des fibres de verre de la grosseur d'un cheveu. Les fibres optiques servent à la transmission de grandes quantités de données entre différents endroits.

Réseau IP : Réseau conçu au moyen de la technologie IP et du principe de qualité de service, qui sert de support fiable et efficace à tous les types de transmission, qu'il s'agisse de voix, de données ou d'images vidéo. Ce réseau permet à divers appareils sur IP et à des applications évoluées de communiquer entre eux sur un même réseau.

SCP (services de communications personnelles) : Services numériques mobiles de transmission de la voix, de données et de textes sur la bande de fréquences 1,9 GHz.

Service par contournement : Contenu, services et applications d'un environnement vidéo qui sont livrés par un autre moyen que l'infrastructure de livraison vidéo principale.

SMM (service de messagerie multimédia) : Service permettant aux clients du service mobile d'envoyer et de recevoir des messages contenant du texte formaté, des éléments graphiques, des photographies, des audio-clips et des vidéoclips.

Spectre : Gamme de radiofréquences électromagnétiques servant à transmettre du son, des données et des images vidéo. La capacité d'un réseau mobile est partiellement fonction de la part du spectre des fréquences qui est attribuée sous licence à l'entreprise de télécommunications et que celle-ci utilise.

Spectre réservé aux SSFE (services sans fil évolués) : Spectre réservé aux SSFE dans les gammes de fréquence 1,7 et 2,1 GHz qui est utilisé pour les services 4G en Amérique du Nord. Couramment utilisé dans les zones urbaines et suburbaines.

Télévision sur IP (télévision sur protocole Internet) : Service de télédiffusion qui emploie un signal bidirectionnel de diffusion numérique transmis au moyen d'un réseau téléphonique commuté ou d'un autre réseau par une connexion à large bande en continu vers un décodeur dédié. La marque de commerce du service de TELUS est Télé OPTIK.

VDSL2 (ligne d'abonné numérique à très haut débit 2, d'après l'anglais *very high bit-rate digital subscriber line 2*) : Technologie à nœud optique offrant des débits de téléchargement de données typiques de 5 à 25 Mbps, ce qui permet quatre diffusions vidéo en continu simultanées dans une maison. Il est possible d'augmenter ces débits en reliant plusieurs lignes.

Vidéo sur demande : Technologie télévisuelle interactive qui permet aux clients d'avoir accès au contenu quand cela leur convient, soit en visionnant la programmation en temps réel, soit en la téléchargeant pour visionnement ultérieur. L'abonnement au service Vidéo sur demande procure aux clients un accès illimité à la programmation à laquelle ils ont choisi de s'abonner.

Voix sur IP (VoIP) : Transmission de signaux vocaux sur Internet ou un réseau IP.

Wi-Fi (d'après l'anglais *wireless fidelity*) : Nom commercial de la technologie de réseautage qui permet à l'utilisateur d'un appareil Wi-Fi de se brancher à Internet à partir d'un point d'accès sans fil dans des endroits publics très fréquentés.

Il est possible de consulter les définitions financières à la rubrique 11 du rapport de gestion.

Renseignements à l'intention des investisseurs

Bourses et symboles des actions de TELUS

Bourse de Toronto

Actions ordinaires T CUSIP : 87971M103

Bourse de New York

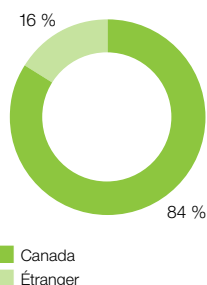
Actions ordinaires TU CUSIP : 87971M103

Membre de :

- l'indice composé S&P/TSX
- l'indice social Jantzi
- l'indice télécommunications S&P/TSX
- l'indice Dow Jones de durabilité en Amérique du Nord
- l'indice mondial Télécommunications MSCI
- l'indice S&P/TSX 60
- l'indice éthique FTSE4

Participation en actions au 31 décembre 2014

Participation estimative en actions



- Total des actions en circulation : 609 024 434
- Les membres de l'équipe TELUS détenaient 16 012 207 actions dans des régimes du personnel soit 2,6 % du total des actions en circulation, ce qui fait d'eux le cinquième actionnaire en importance de TELUS
- Nous estimons qu'environ 70 % des actions de TELUS sont détenues par des investisseurs institutionnels et 30 %, par des investisseurs individuels
- Total des porteurs d'actions ordinaires inscrits : 38 202.

La Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS), porteuse de titres pour le compte de nombreux actionnaires non inscrits, compte pour un actionnaire inscrit. Nous estimons que TELUS comptait plus de 400 000 actionnaires non inscrits en fin d'exercice.

Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités¹

En septembre, nous avons réalisé notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités prévue pour 2014, et ainsi acheté et annulé 13 millions d'actions ordinaires pour 500 M\$, soit au prix moyen de 38,45 \$ l'action.

En septembre aussi, la Bourse de Toronto nous a autorisés à avancer notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015 nous permettant de racheter et d'annuler, entre le 1^{er} octobre 2014 et le 30 septembre 2015, au maximum 16 millions de nos actions ordinaires en circulation d'une valeur de 500 M\$.

Depuis le début de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2013, nous avons racheté 47 millions d'actions pour 1,6 milliard de dollars, soit au prix de rachat moyen de 34,33 \$ l'action au 31 décembre 2014.

En outre, nous comptons compléter le dernier volet de 500 M\$ de notre programme de rachat d'actions pluriannuel évalué à 2,5 milliards de dollars avant la fin de 2016. Comme ce programme dépend de l'évaluation et de la détermination du conseil d'administration de TELUS, rien ne garantit qu'il sera maintenu jusqu'en 2016.

Programmes de croissance du dividende¹ et de politique en matière de dividende

Le dividende trimestriel versé en janvier 2015 a été de 0,40 \$, soit de 1,60 \$ sur une base annualisée, ce qui représente une progression de 11 % par rapport à l'an dernier.

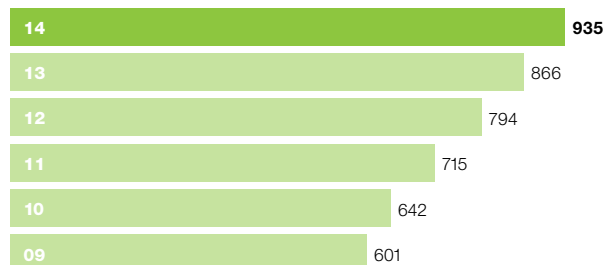
Notre indication visée est un ratio de distribution à long terme de 65 % à 75 % des bénéfices nets prévisibles, sur une base prospective. En mai 2013, nous avons précisé à nos actionnaires que nous comptons augmenter, selon le programme de croissance de notre dividende, les dividendes deux fois par an. Ces dividendes sont normalement annoncés en mai et en novembre, et nous ciblons toujours une hausse d'environ 10 % par an jusqu'en 2016. Depuis 2004, nous avons augmenté notre dividende 15 fois, dont huit depuis 2011, lorsque nous avons introduit notre programme de croissance du dividende.

Par contre, les décisions sur les dividendes dépendent autant du bénéfice et des flux de trésorerie disponibles que de l'évaluation et de la détermination de la situation financière, des besoins en capital et des perspectives de TELUS que fait le conseil chaque trimestre. Rien ne garantit que TELUS maintiendra son programme de croissance du dividende jusqu'en 2016.

À moins d'indication contraire, TELUS affirme que l'ensemble des dividendes trimestriels versés depuis janvier 2006 sont des dividendes déterminés au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Selon cette loi, les particuliers résidant au Canada peuvent avoir droit à des crédits d'impôt pour dividendes bonifiés qui réduisent l'impôt sur le revenu par ailleurs payable. Pour plus de précisions, consultez telus.com/dividends.

Total des dividendes versés aux actionnaires

(en millions de dollars)



Les dividendes du quatrième trimestre sont indiqués à l'année de déclaration.

Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

Les investisseurs peuvent se prévaloir du réinvestissement automatique des dividendes pour acquérir des actions ordinaires supplémentaires sans frais. Les actionnaires admissibles peuvent ainsi réinvestir automatiquement leurs dividendes dans des actions ordinaires supplémentaires acquises au cours du marché. Selon le régime de réinvestissement des dividendes, nous achetons à l'heure actuelle des actions ordinaires de TELUS sur le marché libre.

Nous offrons aussi des modalités d'achats d'actions, selon lesquelles les actionnaires admissibles peuvent acheter chaque mois des actions ordinaires de TELUS (au maximum 20 000 \$ par année civile et au moins 100 \$ par opération) au cours du marché sans acquitter de courtage ni de frais de service.

Ce régime est géré par Société de fiducie Computershare du Canada.

¹ Consulter la Mise en garde concernant les énoncés prospectifs figurant à la page 42 du présent rapport.



Consultez telus.com/drisp ou communiquez avec Computershare pour obtenir des renseignements et des formulaires d'adhésion.

Dates prévues de publication des résultats et de versement des dividendes¹ en 2015

	Dates ex-dividende ²	Dates de clôture des registres pour les dividendes	Dates de versement des dividendes	Dates de publication des résultats
Premier trimestre	9 mars	11 mars	1 ^{er} avril	7 mai
Deuxième trimestre	8 juin	10 juin	2 juillet	6 août
Troisième trimestre	8 septembre	10 septembre	1 ^{er} octobre	5 novembre
Quatrième trimestre	9 décembre	11 décembre	4 janvier 2016	11 février 2016

1 Les dividendes doivent être approuvés par le conseil d'administration.

2 Les actions acquises à partir de cette date ne donneront pas droit au dividende payable à la date de versement correspondante.

Données par action¹

	Après le passage aux IFRS					Avant le passage aux IFRS		
	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Bénéfice de base ²	2,31 \$	2,02 \$	1,85 \$	1,74 \$	1,53 \$	1,57 \$	1,76 \$	1,90 \$
Dividendes déclarés	1,52 \$	1,36 \$	1,22 \$	1,1025 \$	1,00 \$	0,95 \$	0,9125 \$	0,7875 \$
Dividendes déclarés – en pourcentage du bénéfice de base ²	66 %	67 %	66 %	63 %	65 %	61 %	52 %	42 %
Flux de trésorerie disponibles	1,74 \$	1,69 \$	2,04 \$	1,53 \$	1,46 \$	0,76 \$	0,57 \$	2,14 \$
Actions ordinaires								
Cours de clôture	41,89 \$	36,56 \$	32,55 \$	28,82 \$	22,74 \$	17,06 \$	18,59 \$	24,72 \$
Taux de rendement	3,6 %	3,7 %	3,7 %	3,8 %	4,4 %	5,6 %	4,9 %	3,2 %
Ratio cours/bénéfice	18	18	18	17	15	11	11	13

1 Ajustées selon le fractionnement d'actions à raison de deux pour une, fait le 16 avril 2013.

2 Les chiffres après le passage aux IFRS tiennent compte de l'application d'IAS 19, *Avantages du personnel* (modifiée en 2011).

Cours et volume des actions¹

Bourse de Toronto

Actions ordinaires (T)

(en \$ CA, sauf le volume)	2014					2013				
	Année 2014	T4	T3	T2	T1	Année 2013	T4	T3	T2	T1
Haut	44,07	44,07	40,19	42,40	40,53	37,94	37,79	35,90	37,94	36,01
Bas	36,09	37,13	37,17	37,15	36,09	29,52	33,57	30,38	29,52	32,03
Clôture	41,89	41,89	38,24	39,77	39,63	36,56	36,56	34,14	30,70	35,08
Volume (en millions)	269,4	77,3	66,2	62,1	63,8	386,6	67,8	122,1	112,8	83,9
Dividendes déclarés (par action)	1,52	0,40	0,38	0,38	0,36	1,36	0,36	0,34	0,34	0,32

Bourse de New York

Actions ordinaires (TU)²

(en \$ US, sauf le volume)	2014					2013				
	Année 2014	T4	T3	T2	T1	Année 2013	T4	T3	T2	T1
Haut	38,94	38,94	37,69	38,76	36,75	37,48	36,05	34,85	37,48	35,01
Bas	32,76	32,76	34,09	33,91	32,95	28,15	32,55	29,32	28,15	32,12
Clôture	36,04	36,04	34,18	37,24	35,95	34,44	34,44	33,12	29,19	34,56
Volume (en millions)	44,7	16,7	9,8	8,5	9,7	56,7	13,9	13,8	13,6	15,4
Dividendes déclarés (par action)	1,371	0,352	0,347	0,347	0,325	1,306	0,337	0,327	0,332	0,311

1 Ajustés selon le fractionnement d'actions à raison de deux pour une, fait le 16 avril 2013.

2 Les actions ordinaires ont été inscrites à la cote de la Bourse de New York et ont commencé à y être négociées le 4 février 2013.

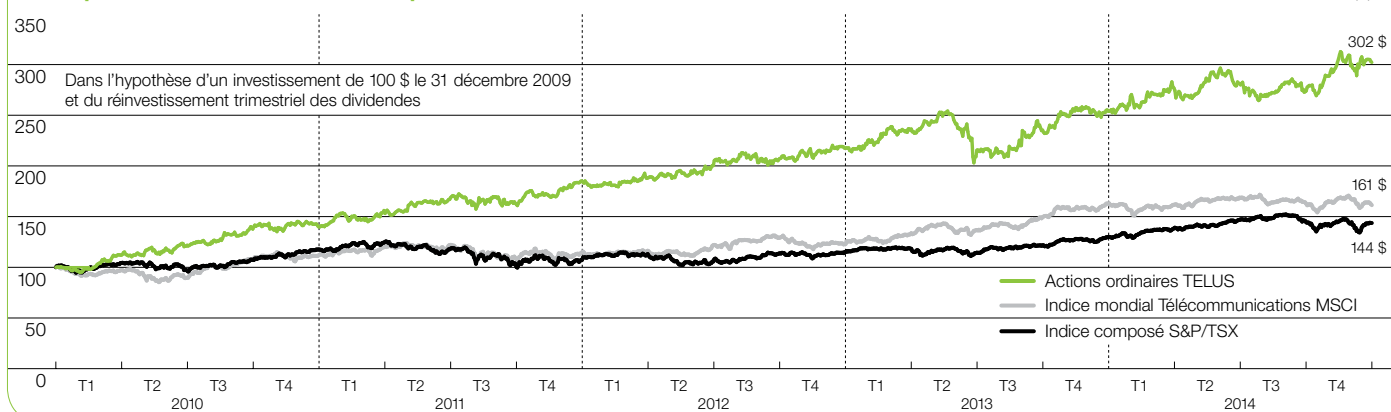
Actions de TELUS – cours de clôture quotidiens sur cinq ans¹



1 Ajustés selon le fractionnement d'actions à raison de deux pour une, fait le 16 avril 2013.

2 Les actions ordinaires ont été inscrites à la cote de la Bourse de New York et ont commencé à y être négociées le 4 février 2013. Auparavant, notre ancienne catégorie d'actions sans droit de vote se négociait à la Bourse de New York sous le symbole TU.

Comparaison du rendement total pour l'actionnaire de TELUS



Billets de TELUS Corporation

Billets – \$ CA	Taux	Montant	Échéance
Série CI	3,65 %	600 millions de dollars	mai 2016
Série CD	4,95 %	700 millions de dollars	mars 2017
Série CG	5,05 %	1,0 milliard de dollars	décembre 2019
Série CH	5,05 %	1,0 milliard de dollars	juillet 2020
Série CM	3,60 %	400 millions de dollars	janvier 2021
Série CO	3,20 %	500 millions de dollars	avril 2021
Série CJ	3,35 %	500 millions de dollars	mars 2023
Série CK	3,35 %	1,1 milliard de dollars	avril 2024
Série CQ	3,75 %	800 millions de dollars	janvier 2025
Série CL	4,40 %	600 millions de dollars	avril 2043
Série CN	5,15 %	400 millions de dollars	novembre 2043
Série CP	4,85 %	500 millions de dollars	avril 2044
Série CR	4,75 %	400 millions de dollars	janvier 2045

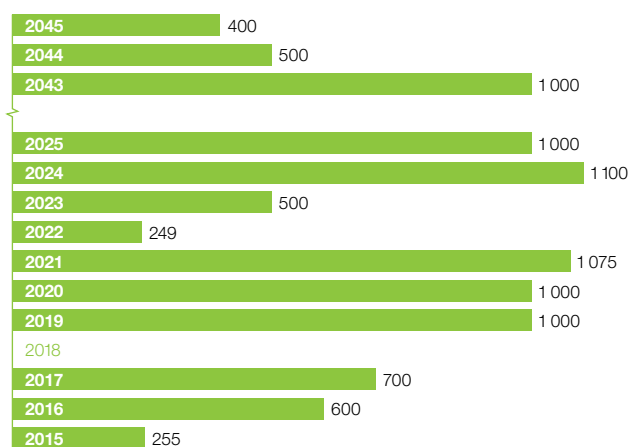
La liste détaillée des titres de créance à long terme de TELUS et de ses filiales est donnée dans la note 21 annexe aux états financiers consolidés.

Sommaire de l'évaluation du crédit

Au 31 décembre 2014	DBRS Ltd.	Standard & Poor's Rating Services	Moody's Investors Service	Fitch Ratings
TELUS Corporation				
Billets	A (bas)	BBB+	Baa1	BBB+
Papier commercial	R-1 (bas)	–	–	–
TELUS Communications Inc.				
Débiteures	A (bas)	BBB+	–	BBB+

Principales échéances de la dette à long terme au 31 décembre 2014

(en millions de dollars)



TELUS dispose d'un excellent calendrier des échéances de sa dette, dont seulement une tranche de 125 M\$ (excluant 130 M\$ au titre du papier commercial) est exigible en 2015. À la fin de 2014, la durée moyenne jusqu'à l'échéance de notre dette à long terme (excluant le papier commercial) était de 10,9 ans au lieu de 9,4 ans à la fin de 2013 et de 5,5 ans à la fin de 2012.

Activités liées aux relations avec les investisseurs

Réunions et conférences	2014	2013
Téléconférences en webdiffusion visant :		
les résultats trimestriels et les objectifs	4	4
l'assemblée annuelle des actionnaires	1	1
Présentations et tournées à l'intention des investisseurs	22	12

Pour réduire les frais de déplacement et gagner du temps, nous utilisons le système TelePresence de Cisco, système de vidéoconférence haute définition, lorsque certaines réunions avec les investisseurs ont lieu dans plusieurs bureaux de TELUS au Canada.

Finances et entreprise – Moments forts de TELUS

- En février, nous avons participé aux enchères du spectre du sans-fil dans la bande de 700 MHz et obtenu 30 licences de spectre équivalant à une moyenne nationale de 16,6 MHz au prix de 1,1 milliard de dollars
- En mars, à l'annonce du départ de Brian Canfield en qualité de président du conseil, Dick Auchinleck a été nommé administrateur principal, Darren Entwistle accédait aux fonctions de président-directeur du conseil d'administration et Joe Natale a été promu au poste de président et chef de la direction
- En avril, nous avons émis des billets non garantis de premier rang de 1 milliard de dollars en deux séries, la première échéant dans 7 ans et la seconde, dans 30 ans
- En septembre, nous avons racheté par anticipation nos billets à 5,95 %, série CE, d'une valeur de 500 millions de dollars dont la date d'échéance était le 15 avril 2015
- En septembre, nous avons émis des billets non garantis de premier rang de 1,2 milliard de dollars en deux séries, la première échéant dans 10 ans et la seconde, dans 30 ans
- Nous avons complété notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2014 en septembre, et ainsi acheté et annulé 13 millions d'actions ordinaires au prix moyen de 38,45 \$ l'action, pour un total de 500 millions de dollars
- Nous avons été autorisés par la Bourse de Toronto à avancer notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2015 qui nous permet d'acheter et d'annuler, entre le 1^{er} octobre 2014 et le 30 septembre 2015, au maximum 16 millions de nos actions ordinaires évaluées à 500 millions de dollars.

Prix

- TELUS a remporté les prix d'excellence pour la catégorie Information sur la gouvernance d'entreprise et le secteur Communications et médias et reçu la mention d'honneur pour l'excellence de l'information financière au Concours des meilleurs rapports d'entreprise de 2014 présenté par les Comptables professionnels agréés du Canada
- Le rapport annuel de TELUS de 2013 a été classé 17^e au monde par l'*Annual Report on Annual Reports*
- TELUS a été reconnue pour le meilleur programme de relations avec les investisseurs dans le secteur des communications par *Investor Relations Magazine Canada*
- TELUS a été nommée par Mediacorp Canada :
 - l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada pour la 6^e année
 - l'une des entreprises canadiennes les plus vertes pour la 3^e année
 - l'un des meilleurs employeurs sur le plan de la diversité pour la 6^e année
 - l'un des meilleurs employeurs au Canada pour les jeunes pour la 4^e année

- TELUS se distingue en responsabilité sociale d'entreprise, comme le prouve :
 - son inscription à l'indice Dow Jones de durabilité en Amérique du Nord pour la 14^e année
 - son admission au *Carbon Disclosure Leadership Index*
 - sa nomination parmi les 50 entreprises les plus socialement responsables au Canada pour la 6^e année par Maclean's/Sustainalytics
 - sa nomination parmi les 50 meilleures entreprises citoyennes pour la 8^e fois par Corporate Knights
 - sa nomination parmi les 100 entreprises les plus engagées dans le développement durable à l'échelle mondiale pour la 5^e fois par Corporate Knights
- TELUS a remporté le prix BEST attribué par l'*Association for Talent Development* pour l'apprentissage et le perfectionnement du personnel, ce qui fait d'elle la seule organisation au monde ayant reçu une telle distinction neuf fois.

Liste des analystes qui suivent les actions de TELUS

En février 2015, 19 analystes suivaient les actions de TELUS. La liste détaillée figure dans la fiche de l'investisseur à l'adresse telus.com/investors.

Information destinée aux porteurs de titres à l'extérieur du Canada

Les dividendes en espèces versés aux actionnaires résidant dans un pays avec lequel le Canada a conclu une convention fiscale sont généralement assujettis à une retenue d'impôt de non-résident de 15 %. Veuillez adresser vos questions à Computershare. Pour les investisseurs qui sont des particuliers citoyens ou résidents des États-Unis, les dividendes trimestriels versés sur les actions de TELUS sont considérés comme des dividendes déterminés en vertu de l'Internal Revenue Code et pourraient bénéficier d'un traitement fiscal spécial aux États-Unis.

Contrôle des participations en actions ordinaires des non-Canadiens

Selon les lois fédérales, le total des actions ordinaires d'une entreprise de télécommunications canadienne, dont TELUS, pouvant être détenues par des non-Canadiens est limité à 33⅓ %.

Un système de réservation assure le respect de cette limite dans le cas des actionnaires inscrits et des actions cotées à la Bourse de Toronto. Ce système oblige les non-Canadiens acquéreurs d'actions ordinaires à obtenir un numéro de réservation de Computershare, en téléphonant au service de réservation au 1-877-267-2236 (sans frais) ou en envoyant un courriel à l'adresse telusreservations@computershare.com. Les acquéreurs sont avisés dans un délai de deux heures s'ils peuvent obtenir des actions ordinaires.

Dans le cas des actions ordinaires cotées à la Bourse de New York, les participations de non-Canadiens sont contrôlées au moyen du programme *SEG-100 Account* de la Depository Trust & Clearing Corporation. Toutes les actions ordinaires de TELUS détenues par des non-Canadiens doivent être transférées dans ce compte (aucune demande de réservation n'est requise).

Fusions et acquisitions – incidences pour les actionnaires

Emergis et Clearnet

Si vous détenez toujours des certificats d'actions d'Emergis ou de Clearnet, vous devez les déposer auprès de Computershare pour en recevoir contrepartie.

BC TELECOM, TELUS et QuébecTel

Les actions ordinaires de BC TELECOM, de l'ancienne TELUS Corporation (avant la fusion) et de QuébecTel ne sont plus négociées sur les marchés boursiers. Si à la date d'échéance vous n'aviez pas procédé à l'échange de

vos certificats d'actions, vous ne pouvez plus faire valoir de réclamation contre TELUS et vous n'avez plus aucun droit à l'égard de ces actions. Si vous avez des questions concernant les certificats d'actions non échangés, veuillez communiquer avec Computershare.

Des renseignements sur les gains en capital, les dates d'évaluation et les cours des actions de 1971 et de 1994 peuvent être obtenus à l'adresse telus.com/m&a.



Consultez telus.com/m&a pour des précisions sur l'effet des diverses fusions et acquisitions sur vos actions.

Livraison électronique des documents destinés aux actionnaires

Nous vous invitons à vous inscrire à la livraison électronique de l'information de TELUS sur le site telus.com/electronicdelivery. La livraison électronique offre de nombreux avantages, notamment l'accès pratique, rapide et écologique aux documents importants de la société, ainsi que la réduction des coûts d'impression et de service postal. Environ 49 000 de nos actionnaires reçoivent le rapport annuel par voie électronique.

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions sur :

- les conseils ou comptes du système d'inscription directe
- le versement des dividendes ou le régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions
- un changement d'adresse ou la livraison électronique des documents destinés aux actionnaires
- le transfert ou la perte d'un certificat d'actions ou la liquidation d'une succession
- l'échange de certificats d'actions par suite d'une fusion ou d'une acquisition

Si vous avez des questions sur des renseignements financiers ou statistiques supplémentaires, des faits nouveaux sur la société ou son secteur d'activité, ou si vous voulez obtenir les derniers communiqués ou présentations à l'intention des investisseurs, communiquez avec :

Notre service des relations avec les investisseurs

1-800-667-4871 ou +1-604-643-4113 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
courriel : ir@telus.com
visitez : telus.com/investors

Communiquez avec l'agent des transferts et agent comptable des registres :

Société de fiducie Computershare du Canada
1-800-558-0046 ou +1-514-982-7129 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
courriel : telus@computershare.com
visitez : computershare.com

Siège de TELUS

555 Robson Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6B 3K9
téléphone 604-697-8044
télécopieur 604-432-9681

Renseignements généraux sur TELUS

Colombie-Britannique 604-432-2151
Alberta 403-530-4200
Ontario 1-800-308-5992
Québec 514-665-3050

LigneÉthique

téléphone : 1-888-265-4112
site Web : telus.ethicspoint.com

Auditeurs

Deloitte s.r.l.

Jour après jour, nous vous donnons l'information qu'il vous faut.

Chez TELUS, l'expérience en ligne hors pair que nous offrons vous permet d'y trouver ce que vous cherchez, au moment voulu.

Pour nos clients

- Comment nous faisons passer nos clients d'abord
- Nos produits et services résidentiels
- Gestion de vos comptes
- Pour tirer le maximum de votre appareil
- Nos solutions d'affaires
- Nouvelles, météo, annuaire, courriel Web TELUS et plus encore
- Solutions, ressources et outils pour les soins de santé
- Forum de discussion, Carrefour TELUS

telus.com/notrenature
telus.com
telus.com/myaccount
telus.com/formation
telus.com/affaires
mytelus.com
telussante.com
telus.com/talk

Pour nos investisseurs

- Rapport annuel de TELUS
- Documents sur l'assemblée annuelle des actionnaires et la sollicitation de procurations
- Abonnement à la livraison électronique des documents destinés aux actionnaires
- Abonnement aux avis par courriel
- Événements et webémissions de la haute direction
- Derniers documents financiers trimestriels
- Pratiques de gouvernance
- Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

telus.com/rapportannuel

telus.com/agm

telus.com/electronicdelivery
telus.com/investors
telus.com/investors
telus.com/quarterly
telus.com/governance
telus.com/drisp

Pour la collectivité

- Rapport TELUS sur la responsabilité sociale de la société
- Comment nos clients nous aident à donner où nous vivons
- Comment les organismes caritatifs peuvent demander des fonds
- TELUS AVERTI (Utilisation d'Internet et des téléphones intelligents en toute sécurité)
- Information sur le Fonds TELUS et comment déposer une demande

telus.com/csr-fr
telus.com/community
telus.com/community

telus.com/averti

fondstelus.ca

Jour après jour, TELUS crée de la valeur :

- en gardant le cap sur notre objectif d'accorder la priorité aux clients pour améliorer notre position concurrentielle et nos résultats financiers
- en obtenant un des meilleurs rendements du secteur grâce à notre stratégie de croissance à long terme, axée sur nos services mobile et de transmission des données, qui a fait ses preuves
- en gérant des actifs florissants et diversifiés partout au pays pour procurer autant la croissance que des valeurs sûres
- en misant sur une affectation des capitaux structurée axée sur la croissance à long terme tout en exécutant des programmes pluriannuels de croissance du dividende et de rachat d'actions
- en remettant 1,5 milliard de dollars aux actionnaires en 2014 et 11 milliards de dollars depuis 2004
- en établissant, et en la faisant évoluer, l'une des marques les plus reconnaissables qui se classe parmi les 10 marques de premier plan au Canada
- en soutenant la croissance de notre clientèle et de nos services par notre réseau mobile 4G LTE et l'offre d'une expérience divertissement au foyer hors pair grâce à Télé OPTIK et à Internet haute vitesse
- en accentuant notre longueur d'avance sur les marchés d'affaires, du secteur public et de la santé en privilégiant la mise en place de services de qualité, l'essor économique et un service à la clientèle hors pair
- en comptant sur notre excellent dossier d'exécution, sous la houlette de notre équipe de direction émérite, dans un contexte opérationnel dynamique et concurrentiel où les attentes du client augmentent de jour en jour
- en conservant le meilleur bilan du secteur et des notes de crédit de qualité qui nous facilitent l'accès aux marchés financiers
- en communiquant avec transparence une information primée sur la situation financière, la gouvernance et le développement durable.



TELUS Corporation
555 Robson Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6B 3K9
téléphone 604-697-8044
télécopieur 604-432-9681



telus.com



@telus



Instagram.com/telus



facebook.com/telus



youtube.com/telus



Linkedin.com/company/telus



Consultez telus.com/rapportannuel pour lire le présent rapport en ligne sur votre ordinateur, tablette ou téléphone intelligent. This annual report is available in English online at telus.com/annualreport.



Garant
des forêts
intactes™

